

GOVERNMENT OF INDIA  
ARCHAEOLOGICAL SURVEY OF INDIA  
ARCHAEOLOGICAL  
LIBRARY

---

ACCESSION NO. 25645

CALL No. 913.005/R.A

D.G.A. 79







REVUE  
ARCHÉOLOGIQUE

---

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1912

---

XXIV



ARCHEOLOGIE

---

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINE  
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

---



~~1874~~

REVUE

80

# ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES  
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

TREIZIÈME ANNÉE. — VINGT-QUATRIÈME VOLUME

25645



913.005

R. A.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Co

QUAI DES AUGUSTINS, 26



CENTRAL ARCHAEOLOGICAL  
LIBRARY, New Delhi.

Acc. No. .... 25695 .....  
Date..... 7.2.57 .....  
Call No. .... 913.005/R-A-.....





STATUETTE DE BRONZE  
trouvée à Gourizi (ALBANIE)

---

# BRONZE ARCHAÏQUE

TROUVÉ

A GOURIZI, EN ALBANIE

(Note lue devant la Société des antiquaires de France)

---

Le bronze dont j'ai l'honneur de mettre une double copie, l'une prise de profil, l'autre de face (voir planche XV), sous les yeux de la Société des antiquaires de France, a été découvert récemment à Gourizi (1) avec quelques autres objets, également très-anciens, mais moins remarquables. Il est aujourd'hui dans la collection de M. Perrod, consul d'Italie à Scutari. C'est une statuette de 0<sup>m</sup>,28 de hauteur. On y reconnaît à première vue une de ces belles œuvres archaïques que l'antiquité grecque nous a laissées en si petit nombre. Sans étudier pour le moment tous les détails de cette statuette, je me bornerai à deux observations principales.

1<sup>o</sup> La côte de la Dalmatie et de la Haute-Albanie, c'est-à-dire tout le territoire qui s'étend de Zara à Valona (2), ne conserve que très-peu de restes des colonies grecques, nombreuses autrefois dans ces contrées (3). On y voit encore une vingtaine d'inscriptions (4), des vestiges de murs helléniques en particulier sur la route de Salone à Trau (5), quelques fragments de stèles funéraires (6). La statuette

(1) Sur la rive gauche du Kiri, à une lieue au N.-E. de Scutari.

(2) Le pays des Illyriens d'après Scylax de Caryanda, § 22. Toutefois Scylax dit que les Illyriens habitent au sud jusqu'à la hauteur de Coreyre.

(3) Voyez surtout, sur ces colonies, Scylax, § 22 et suivants.

(4) *C. I. G.*, n<sup>o</sup> 1829 et suiv., et *Addenda*, 1830 *ib.*, t. II, p. 263 et suiv. Lanza, *Antiche lapidi salontane*, Zara, 1856, p. 128, 155, etc.

(5) Lanza, *Monumenti salontani*; Vienne, 1856. Initio.

(6) Les médailles de fabrication grecque frappées par ces colonies sont aujourd'hui nombreuses. Gilibich : *Numografia dalmata*; Vienne, 1851. Fr. Hachki, *O Dalmatinski i Ilirski novči nastarije* (anciens coins de la Dalmatie et de l'Illyrie); Agram, 1871. Il est regrettable que les planches publiées ne rendent pas suffisamment les caractères des monuments originaux.

de Gourizi est, je crois, le seul monument grec découvert jusqu'ici dans cette région qui ait une valeur d'art incontestable et remonte en même temps à une haute antiquité (1). Elle a été trouvée dans une province qui est toujours restée barbare et qui passe encore aujourd'hui pour plus arriérée qu'aucune autre même dans la Turquie d'Europe, sur le bord du lac de Scutari (2), à quelques pas du Monténégro, cette *montagne noire* inaccessible aux invasions; elle est donc un document historique, que la nouveauté inattendue de la découverte rendrait précieux quand il n'aurait pas comme œuvre d'art un très-grand prix.

2° La ressemblance que présentent le costume de cette statuette et celui des Albanaises de nos jours est frappante. La pièce principale du costume, sur notre bronze, est la robe qui enserre la poitrine et tombe sans faire de plis jusque sur les pieds. La robe des femmes albanaises est d'ordinaire aussi étroite; elle se rétrécit tellement vers le bas qu'elle rend impossible toute marche rapide; pour presser le pas, il faut la relever à la hauteur des genoux. La ceinture de notre statuette se rencontre dans toute l'Albanie: c'est une bande de cuir, qui a jusqu'à quinze centimètres de largeur; elle est brodée d'or et d'argent; beaucoup de ces ceintures sont de véritables bijoux dont les paysannes se montrent très-fières. Ces femmes portent un tablier lourd et épais, sorte de tapis brodé à la laine, décoré de dessins de couleurs très-vives; sous ce tablier on en remarque un autre d'étoffe légère, plus large et plus long que le premier. Tous ces détails se retrouvent sur notre bronze; il est difficile de croire que ce soit là un simple effet du hasard.

Le seul savant qui ait étudié les Albanais, M. Georges de Hahn (3), retrouve chez eux de nombreuses traces des mœurs antiques; sans rentrer dans le débat qu'a soulevé la partie de son livre où il veut démontrer que les Albanais sont les derniers Pélasges, opinion admise par Reinhold (4), il est certain qu'on ne peut vivre quelque temps au milieu de ce peuple sans y remarquer des habitudes et un caractère qui expliquent à l'historien les âges les plus reculés de la vie hellénique. C'est une impression qu'on rapporte également de la lecture d'un livre qui est d'une grande exactitude (5), *Histoire et*

(1) La seule ville sur cette côte qui soit toujours restée grecque est Apollonie, dont M. Henzey a récemment visité les ruines. *Mission de Macédoine*, Introduction, p. xii.

(2) *Labeatis palus*. — (3) *Albanaische Studien*, 10-4; Idem, 1855.

(4) *Noctes Pelagicae*, 12-16; Athènes.

(5) Paris, Arthur Bertrand, 1859. 1 vol. in-8.

*Description de la haute Albanie*, par Hecquard. Il n'y a aucune raison pour que les femmes albanaises n'aient pas conservé en grande partie un costume très-ancien, comme tout le pays a gardé des souvenirs si nombreux de l'antiquité. Toutefois la similitude des costumes ne doit pas empêcher de rechercher de quel pays cette statuette a été apportée à Gourizi. De toute évidence, c'est une œuvre des pays grecs et non de l'antique Illyrie; elle ne s'explique bien que par des idées et des habitudes religieuses que l'Illyrie n'a jamais connues qu'imparfaitement. On sait que Scodra, qui possède encore quelques restes d'une ancienne citadelle, a été la résidence de plusieurs rois barbares (1). Peut-être ce bronze, apporté par quelque marchand phénicien ou chypriote, ou simplement par quelque aventurier grec, faisait-il partie du trésor d'un de ces princes. Ces rois, comme plus tard les dynastes slaves de la Raschie, possédaient certainement des objets très-précieux dont ils ignoraient la valeur.

Quoi qu'il en soit, ce document est de ceux qu'un voyageur peut faire connaître tout de suite, dùt-il s'interdire les hypothèses les plus probables et les rapprochements les plus naturels, faute de pouvoir y joindre des renvois précis aux grandes publications figurées.

Le double dessin ci-joint est dû à mon compagnon de voyage, M. Chaplain.

ALBERT DUMONT.

---

(1) Wilkinson, *Dalmatia and Montenegro*, t. 1, p. 176. Il y a aussi un assez bon résumé de l'histoire de Scodra au début de l'ouvrage cité de M. Hecquard, p. 20 et suivantes.

---

SUR

# L'AUTHENTICITÉ DE L'ORAISON FUNÈBRE

## ATTRIBUÉE A LYSIAS

(Suite et fin) (1)

---

### II

D'abord d'assez nombreux témoignages de grammairiens grecs citent des expressions ou des passages de ce discours en l'attribuant à Lysias. La liste en a été relevée par Hoelscher lui-même, qui n'en conteste pas l'importance. Le plus ancien ne remonte pas au-delà d'Harpocraton, c'est-à-dire ne date peut-être que du iv<sup>e</sup> siècle. Mais on sait quelle est la valeur du lexique d'Harpocraton, comme reproduction des travaux des Alexandrins. C'est lui qui nous a transmis des doutes sur l'authenticité d'un certain nombre des discours qui sont mis sous le nom de Lysias. Il n'en constate pas pour celui-ci; et ce fait mérite d'autant plus notre attention, que cette question de l'authenticité des discours de Lysias avait beaucoup occupé les critiques anciens, surtout depuis Denys d'Halicarnasse et son contemporain Cécilius de Calacté.

Mais nous voici très-rapprochés de Lysias lui-même par une citation d'Aristote qui se rapporte sans aucun doute au discours funèbre. Nous lisons, au § 60, une belle phrase, ingénieuse, éloquente, qui n'est assurément pas d'un déclamateur vulgaire. Elle résume sous une forme vive une des idées principales de l'orateur; c'est que l'asservissement partiel de la Grèce et les humiliations qui lui sont

(1) Voir le numéro de juin.

actuellement infligées par le Grand Roi datent de la défaite d'Athènes à Aegos Potamos et du renversement de sa glorieuse hégémonie. « Aussi la Grèce aurait dû alors apporter le tribut de son deuil sur ce tombeau et pleurer ceux qui y sont renfermés, car sa liberté s'y ensevelissait avec leur vertu : ὅσπερ ἄξιον ἦν ἐπὶ τῆσδε τῶ τάφῳ τότε κείρασθαι τῇ Ἑλλάδι καὶ πένθησαι τοῖς ἐνθάδε κειμένους, ὡς συγκαταβαπτομένους τῆς αὐτῶν ἐλευθερίας τῇ τούτων ἀρετῇ. » Voici en regard la citation d'Aristote. Elle se trouve dans le 3<sup>e</sup> livre de la *Rhétorique*, ch. 10, p. 1411 A, 31 Bekker : καὶ ὅσον ἐν τῷ ἐπιταφίῳ, διότι ἄξιον ἦν ἐπὶ τῷ τάφῳ τῶν ἐν Σαλαμῖνι τελευταίων κείρασθαι τὴν Ἑλλάδα, ὡς συγκαταβαπτομένους τῇ ἀρετῇ αὐτῶν τῆς ἐλευθερίας. Suivant la conjecture très-vraisemblable de Westermann, c'est une citation faite de mémoire. De là des inexactitudes de détail; de là aussi la substitution des morts de Salamine à ceux des derniers combats de la guerre du Péloponnèse. Elle a son importance, et j'y reviendrai. Mais ce qui doit attirer d'abord notre attention, c'est qu'Aristote cite sans nommer l'auteur. Serait-ce donc que le discours était d'un autre que Lysias? Mais qui pouvait être cet inconnu dont l'ouvrage avait eu assez de succès pour qu'une de ses phrases devint déjà un exemple d'école et qu'il parût suffisamment désigné par l'article ἐν τῷ ἐπιταφίῳ? Et notons qu'au sujet de cette phrase il devait s'établir une tradition, car elle est citée une fois dans le scholiaste d'Eschine (c. *Ctes.*, § 211) et deux fois dans les *Anecdota* de Bekker (p. 420, 20 et 23); et il est à remarquer que ces trois citations sont accompagnées d'une attribution précise au discours funèbre de Lysias (1). Et puis, quand aurait eu lieu cette substitution de nom? Antérieure à la *Rhétorique* d'Aristote, qui lui-même était contemporain de Lysias, elle n'est guère admissible. Si l'on suppose qu'elle s'est faite depuis lui, comme l'œuvre elle-même avait eu dès l'origine une notoriété dont il nous donne la preuve incontestable, il semble que cette notoriété ait dû protéger l'auteur contre une erreur ou une usurpation. Cette hypothèse est donc peu vraisemblable; la date est aussi difficile à conjecturer que le fait à concevoir nettement.

Ce qui ajoute encore à cette difficulté, ce sont les rapports qui existent entre l'oraison funèbre attribuée à Lysias et une partie du *Panegyrique*, composé ou commencé par Isocrate sans doute peu de temps après le traité d'Antalcidas (387); c'est-à-dire quelques années

(1) A cette liste, donnée par Heischer, il faudrait ajouter le nom de Lycargus, dont voici l'imitation (c. *Isocr.*, 50) : συνέταφον γὰρ τοῖς τούτων σώμασιν ἢ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων ἐλευθερία.

après les funérailles publiques qui furent l'occasion de celle-ci. J'ai déjà rappelé que ces rapports avaient paru assez grands à des critiques anciens pour qu'ils agitaient la question de savoir si Isocrate avait ou n'avait pas copié Lysias. Ce débat paraît remonter assez haut, et se prolonge longtemps. Le fait sur lequel il repose est remarqué dans la vie d'Isocrate attribuée à Pline (1); il est mentionné par Théon (I, 18) (2), et la question préoccupe encore Photius (Cod. 260) (3). Si l'oraison funèbre a réellement servi de modèle à Isocrate, voici une preuve de plus du succès qu'elle avait obtenu et, par suite, de l'in vraisemblance d'une substitution de nom. Hoelscher étudie cet argument, en reprenant une hypothèse de Wolf, admise par d'autres: il suppose, ce qui n'était pas venu à l'esprit des anciens, que c'est au contraire l'auteur du discours funèbre qui a copié et imité Isocrate. Il n'en est pas beaucoup plus avancé; car cet imitateur inconnu, dont une phrase est citée par Aristote, était nécessairement contemporain du philosophe et d'Isocrate, et très-probablement de Lysias lui-même: les conditions du problème ne sont un peu modifiées que par une complication nouvelle. D'ailleurs cette supposition de Wolf, qui représente la conclusion positive du travail de Hoelscher, est en elle-même plus difficile à soutenir que la tradition de l'antiquité.

Il avoue que le détail des expressions ne peut guère lui fournir d'arguments (4). Mais il croit reconnaître un disciple d'Isocrate, qui rappelle son maître, tout en restant très-au-dessous de lui, par une certaine couleur philosophique, c'est-à-dire par une certaine habitude des abstractions et par son affectation à parler de l'âme; par le goût des antithèses, qu'il manie avec moins d'art; par sa manière de traiter l'histoire, qu'il raconte d'ailleurs sous une forme moins serrée; enfin par son insistance à faire l'éloge de l'éloquence.

Ces preuves, que Hoelscher ne cherche à justifier que par un petit nombre d'exemples, ne sont ni concluantes ni suffisamment précises.

(1) § 15: *de πανηγυρικῶν ἐκ τοῦ Γοργίου τοῦ Ἀσπιδίου καὶ Ἀσπίου.*

(2) αἰσῶς ὁ ἄς καὶ παρὰ Ἰσοκράτη ἐκ τοῦ πανηγυρικοῦ τὰ ἐν τῷ Ἀσπίου ἐπιτάγιον καὶ τῷ Ὀλυμπικῷ. Philostrate (Vit. Soph., I, 17) insiste un peu plus que l'auteur de la vie d'Isocrate sur une question voisine, celle des emprunts faits par Isocrate au discours Olympique de Gorgias: *οὗτος μὲν ἔην, εἰ καὶ ἀλλοίωτος λόγος, αὐτίκω ἔφασκε παρῆλασεν, ὅς ἐκ τῶν Γοργία σπουδασθέντων εἰς τὴν αὐτῆς ὑπόθεσιν εὐρηματίας.*

(3) Τόχα ὁ ἄν τις αὐτὸν αἰσίδεσται ἀλοκῆς, εἰ ὅν ἐν τῷ πανηγυρικῷ λόγῳ αὐτὸ πᾶσι τῶν κατὰ τοὺς ἐπιτάγιους λόγους εἰρημαίων ἄρχωνται καὶ θεουκυβίης καὶ Ἀσπείας ἐπιτάγιον.

(4) In singulis quidem verbis hoc illustrare est difficillimum.

L'éloge de l'éloquence, sur lequel du reste l'auteur du discours funèbre n'insiste pas d'une manière remarquable, n'a rien de surprenant dans la bouche d'un sophiste. Le défaut d'habileté dans l'emploi des antithèses et dans l'exposition des faits fabuleux ou historiques s'expliquerait pour le moins aussi naturellement chez un prédécesseur que chez un successeur d'Isocrate. Quant au goût pour les expressions abstraites et par là un peu philosophiques, ce n'est pas chez Isocrate qu'il se rencontre pour la première fois. Il était auparavant bien plus sensible chez Thucydide. Si tant est qu'on doive s'arrêter à des caractères qui ne dépassent en rien dans le discours funèbre la mesure de ce qui pouvait convenir à l'époque de Lysias, il faudrait plutôt remarquer dans ce discours quelques endroits (surtout aux §§ 9 et 10) où l'on trouve des distinctions et des définitions morales qui sont moins dans le goût d'Isocrate que dans celui de Thucydide et de certains sophistes ses contemporains, comme Prodicus. C'est à ces exemples qu'il conviendrait d'abord de se reporter. Thucydide nous donnerait aussi le premier l'idée d'une expression, *ικανώτατος εἶπεν* (1), où Hœlscher croit reconnaître l'école d'Isocrate. C'est encore lui qui nous offrirait le premier exemple d'un emploi assez remarquable du mot *ἄλλοτριος*. Nous lisons au § 24 du discours funèbre : « τὰς μὲν ψυχὰς ἄλλοτρίαις δὲ τὸν θάνατον κακῆσαι, τὴν δ' ἐκ τῶν κινδύνων μνήμην ἰδίαν καταλείψαι, aliéner par la mort la possession de leur vie, pour s'approprier le souvenir qui restera des périls affrontés par eux. » Thucydide avait dit avec plus de simplicité et d'éloquence (I, 70) : « Les Athéniens abandonnent complètement leur corps à la patrie, comme un bien étranger; ils s'attachent, pour la servir, à la pleine possession de leur esprit, τοὺς μὲν σώματι ἄλλοτριωτάτοις ὑπὲρ τῆς πατρίδος χρώμενοι, τῇ γνώμῃ δὲ οὐκισιότατῃ ἐς τὸ πρόσωπον τι ὑπὲρ αὐτῆς. » *La guerre du Péloponnèse* était sans doute publiée depuis quelques années seulement, à l'époque où Lysias aurait composé son discours funèbre. Il pouvait être sous l'impression récente de cette belle œuvre, et l'influence de Thucydide n'aurait rien que de vraisemblable.

(1) § 19 : θέμιστοςτά, ἱκανώτατος εἶπεν καὶ γινώσκει καὶ πράττει. Thucydide (I, 139) dit de Périclès : λέγεται καὶ πρόσωπον θνητοτάτου. Périclès lui-même (II, 66) se vante de n'être inférieur à personne pour concevoir et pour exposer, ὅ, αἰδέομαι ὁμοίως ἔσσω σὺν γινώσκω τὰ θέοντα καὶ ἐργαζέσθαι αὐτὰ; et il fait ressortir l'importance de ces deux avantages. Voyez encore sur Thémistocle (I, 136) : ὁ μὲν περὶ χείρας ἔχει ἐπιγρησάμενος οἷός τε...; et sur Antiphon (VIII, 68) : ἀριστέος ἐνδομηθέως γινώμενος; καὶ ἂ γινώσκει εἰπών. Cette idée était d'abord dans les mœurs et la constitution d'Athènes.

Mais revenons à la question de l'imitation d'Isocrate, et voyons d'après un examen plus attentif des deux textes en quoi consistent ces rapports qui avaient été remarqués dans l'antiquité.

Il faut d'abord signaler la ressemblance de quelques expressions que je vais mettre en regard.

Dans le discours funèbre, il est dit de Xerxès (§ 20) : ζεύξας μὲν τὸν Ἑλλήσποντον, διορύξας δὲ τὸν Ἄθω. On lit dans le *Panegyrique* (c. 25, § 89) : τὸν μὲν Ἑλλήσποντον ζεύξας, τὸν δ' Ἄθω διορύξας. Ce sont les mêmes termes avec la même tournure.

La même observation s'applique à la répétition d'un membre de phrase par lequel les deux écrivains prêtent aux Athéniens un calcul patriotique avant la bataille de Salamine. Ne pouvant lutter à la fois contre les armées de terre et de mer de leurs ennemis, ils abandonnent leur ville et montent sur leurs vaisseaux avec la pensée de combattre tour à tour les deux genres de forces : ἴν' ἐν μέρει πρὸς ἑκατέραν [δύναμιν] κινδυνεύσωσιν, écrit l'auteur du *Panegyrique* (c. 26, § 96). Il y a dans l'autre discours (§ 33) : ἴν' ἐν μέρει πρὸς ἑκατέραν, ἀλλὰ μὴ πρὸς ἀμφοτέραις ἅμα τὰς δυνάμεις κινδυνεύσωσιν.

Isocrate emploie (c. 20, § 71) l'expression ἀδαρῶς pour qualifier les actions des Athéniens pendant les guerres Médiques : elles sont *leurs* des actions glorieuses qu'ils avaient accomplies autrefois. Le même mot est employé de même au § 64 du discours funèbre (1).

J'ai déjà relevé dans le discours funèbre (§ 24) la locution τὰς μὲν ψυχὰς ἀλλοτρίας διὰ τὸν θάνατον κεκῆσθαι. Il s'agit des combattants de Marathon qui se sont avancés en petit nombre contre de nombreux adversaires, ἀπίντων ὀλίγοι πρὸς πολλούς. Isocrate applique aussi l'épithète ἀλλότριος à ψυχή en parlant des mêmes combattants dont il oppose sous une forme assez semblable le petit nombre à la multitude de leurs adversaires (c. 24, § 86) : ἀπίντων... ὀλίγοι πρὸς πολλὰς μυριάδας, ὡσπερ ἐν ἀλλοτρίας ψυχῆς μέλλοντες κινδυνεύσωσιν.

Le souvenir des Thermopyles donne lieu aussi à un rapprochement; mais l'emprunt porterait plus sur la pensée que sur l'expression. Le discours funèbre nie la défaite des Spartiates (§ 31) : « leurs âmes n'ont pas succombé... οὐ ταῖς ψυχῆς ἐνθάδε γινόμενοι; ils n'ont pas été vaincus, mais ils sont morts à leur poste, οὐχ ἡττηθέντες τῶν ἐναντίων, ἀλλ' ἀποθανόντες ὡσπερ ἐτάχθησαν μάχεσθαι. » — « Ils périrent, dit Isocrate (c. 60, § 92) qui s'attache surtout à la première idée, et leurs corps défailirent quoique leurs âmes fussent victorieuses, car

(1) Il se retrouve encore dans l'oraison funèbre composée par Hypéride (l. 184, éd. Cobet).

il n'est pas permis de dire qu'ils furent vaincus; aucun d'eux, en effet, ne voulut fuir : ἀλλ' οἱ μὲν διεσθάρησαν καὶ ταῖς ψυχαῖς νικῶντες τοῖς σώμασιν ἀπαύτων, οὐ γὰρ τοῦτό γε θέμις εἰπεῖν ὡς ἠπτόθησαν· οὐδαίς γὰρ αὐτῶν φρογῆν ἤκλωσεν (1). »

De même il y a quelque analogie d'expression et surtout de pensée dans deux passages des deux écrivains sur les secours accordés par les Athéniens au roi argien Adraste après son échec sous les murs de Thèbes et le refus des Thébains de laisser ensevelir les vaincus. « Les Athéniens, lit-on dans le discours funèbre (§ 9), jugèrent que ceux qui étaient morts dans le combat devaient obtenir la sépulture, ... ils ne voulurent pas que les Argiens retournassent dans leur patrie déshérités du droit (d'honorer les morts) fondé par les ancêtres, privés de la jouissance de l'usage hellénique, exclus de la commune espérance, ἀλλὰ τοὺς τεθνεώτας ἐν τῷ πολέμῳ ἀξιοῦντας τῶν νομιζομένων πατρῶν, ... ἵνα μὴ πρότερον εἰς τὴν αὐτῶν ἀπίθῃται πατρίου τιμῆς ἀνυψήσαντες καὶ Ἑλληνικοῦ νόμου στερηθέντες καὶ κοινῆς ἑλπίδος ἡμαρτηρότες. » Les expressions τοὺς τεθνεώτας ἐν τῷ πολέμῳ — πατρίου τιμῆς — Ἑλληνικοῦ νόμου — κοινῆς ἑλπίδος se retrouvent ou sont rappelées à notre esprit dans une phrase du *Panegyrique* qui exprime la même idée (c. 15, § 56) : « Adraste demandait à la ville de défendre un droit qui intéresse la destinée commune, de ne pas laisser priver de sépulture ceux qui succombent à la guerre ni abolir une ancienne coutume et l'usage des ancêtres, τὴν ... πόλιν ἀξίων βοηθεῖν ταῖς κοιναῖς τύχαις, καὶ μὴ περιορῆν τοὺς ἐν τοῖς πολέμοις ἀποθνήσκοντας ἀτάκτως γεγενημένους μηδὲ παλαιὸν ἔθος καὶ πάτριον νόμον καταλυόμενον. »

On ne trouve plus d'expressions communes, mais seulement des analogies ou des correspondances d'idée dans d'autres endroits des deux orateurs. Ainsi Isocrate attribue la demande de protection adressée aux Athéniens par les Héraclides à l'opinion qu'Athènes seule était capable de reconnaître les bienfaits que tous les hommes avaient reçus de leur père (c. 15, § 56). Les éléments de cette pensée sont éparés dans plusieurs paragraphes du discours funèbre où les autres cités grecques sont représentées chassant les Héraclides avec un sentiment de honte, par crainte d'Eurysthée (§ 11), tandis qu'Athènes, qui pourtant n'est liée envers Hercule par aucune obligation particulière de reconnaissance (§ 13), ressent plus de vénération pour sa vertu que de crainte du danger (§ 12), et couronne le père

(1) Lycurgue (c. *Leocr.*, § 48) imite Lysias de beaucoup plus près : οὐχ ἠπτόθησαν, ἀλλ' ἀποθανόντες ἔθεν παρατῆθρα. Il parle de ceux de ses concitoyens qui sont morts bravement à Chéronée. Cette imitation a été relevée par Markland.

dans le triomphe de ses enfants (§ 45). Dans les deux passages, c'est Athènes qui ose acquitter à elle seule la dette commune.

On pourrait voir un autre exemple de ce genre de rapport dans une antithèse ingénieuse par laquelle sont caractérisées dans les deux discours la situation des Péloponnésiens, alliés de Sparte qui les opprime, et celle des Ioniens, devenus les esclaves et les soldats involontaires du Grand Roi : les uns et les autres combattent contre leur propre liberté. L'auteur du discours funèbre dit des Athéniens (§ 68) : « Vainqueurs, ils appelaient les alliés de Sparte à jouir des mêmes biens qu'eux-mêmes ; par leur échec ils ont affermi l'esclavage des Péloponnésiens. » Isocrate, à propos des Ioniens, exprime la même pensée (c. 34, § 124) : « Mais le plus grand de leurs maux c'est quand, forcés de suivre leurs maîtres, ils combattent pour l'esclavage, quand ils font la guerre à ceux qui veulent être libres, et qu'ils sont contraints d'affronter des luttes où la défaite entraînera sur-le-champ leur perte, et le succès aggravera pour l'avenir leur servitude. »

Voici une analogie plus sensible sur un point plus important. Une des parties les plus considérables du *Panegyrique*, la plus éloquente et la plus généreuse, est le développement de la pensée qui est résumée en ces mots au § 119 : « En même temps que nous étions privés du commandement commençaient les malheurs des Grecs. » Donc Athènes est plus digne que Sparte de l'hégémonie, qu'elle a exercée avec plus de gloire et plus d'avantage pour la Grèce. N'est-ce pas exactement l'idée qu'exprime plus vivement la phrase du discours funèbre citée par Aristote? Elle y est aussi la matière d'un développement relativement considérable, où ne manquent assurément ni la force ni l'éclat. De là nous ne devons pas conclure nécessairement qu'un écrivain a imité l'autre. En réalité, aucun des deux n'a dû inventer une pareille pensée. Sans doute elle était née spontanément d'une situation qui a existé pour Athènes depuis les premières années du IV<sup>e</sup> siècle jusqu'au temps de la puissance thébaine. Pendant toute cette période il était naturel que les Athéniens, par un sentiment d'orgueil et de patriotisme où ils unissaient la Grèce à leur propre ville, opposassent le souvenir de leur glorieuse suprématie récemment perdue au spectacle des humiliations subies par les Grecs sous l'empire contesté de Sparte. Admettons par conséquent, et c'est là une raison de plus pour ne pas placer ces discours à des dates trop éloignées l'une de l'autre, qu'ici les deux orateurs ont d'abord puisé leur inspiration dans un sentiment athénien dont ils se sont faits les interprètes.

Seulement il est à remarquer que l'auteur du discours funèbre ne paraît pas connaître le traité d'Antalcidas, le grand fait politique, celui qui consomme officiellement la déchéance de la Grèce dans ses rapports avec la Perse et dont le souvenir est resté attaché comme une honte au nom de Sparte. Tandis qu'Isocrate s'y arrête avec insistance, lui au contraire, il n'y fait pas la moindre allusion; il ne dépasse pas dans l'expression du patriotisme national la mesure qui convenait à l'époque de la guerre de Corinthe. Ce soin d'éviter un anachronisme serait peu vraisemblable. Platon, nous l'avons déjà remarqué, ne l'a pas évité dans le Ménexène. Il n'a pu s'empêcher de déplorer cette honte (1). Il y a là une présomption en faveur de l'antériorité de date du discours funèbre par rapport au *Panegyrique*, et par conséquent contre l'hypothèse de Wolf et de Hoelscher.

Du reste, il ne faut pas exagérer la portée morale de ces divers rapprochements. Ils confirment un fait que nous savions d'ailleurs, c'est que les Grecs des temps classiques, surtout dans l'éloquence, étaient moins scrupuleux que nous sur les questions d'originalité et de probité littéraire. Les orateurs s'empruntaient des idées, des expressions, presque des phrases, avec une liberté qui aujourd'hui ferait crier au plagiat. Nous devons ajouter que ces emprunts se faisaient particulièrement dans les lieux communs et dans les développements dont le thème était arrêté d'avance ou ne se prêtait qu'à une variété restreinte, comme les exordes de plaidoyers et beaucoup de parties des oraisons funèbres. Spengel (2) a réuni des exemples curieux d'exordes à peu près semblables, qui paraissent comme tirés d'un manuel à l'usage des avocats. Le discours funèbre attribué à Lysias nous fournirait encore un exemple de cette facilité d'imitation. Un passage où l'orateur parle du chagrin des parents laissés par les morts semble avoir servi à Hypéride dans son discours funèbre; c'est le même tour et le même procédé (§ 74). « Comment trouveront-ils le terme de leur affliction? Sera-ce dans les malheurs de l'Etat? Mais alors le souvenir de leur douleur s'offrira même aux autres citoyens. Sera-ce dans les prospérités publiques? Mais quelle source de chagrin que le spectacle des vivants recueillant le fruit du courage déployé par ceux qu'ils ont perdus! Dans les périls parti-

(1) P. 245: αἰσχρὸν καὶ ἀνόσιον ἔργον.

(2) *Συναγ. ῥήτρ.*, p. 196 sqq. Spengel cite ce témoignage de Cicéron (*Brut.*, 12) : « Itaque et Aristoteles... scriptas fuisse et paratas a Protagora rerum illustrium disputationes que nunc communes appellantur loci. Quod idem fecisse Gorgiam quom singularum rerum laudes vituperationesque conscripsisset... hinc Antiphontem Rhannonisiam similia quaedam habuisse conscripta.»

culiers...? » Voici le passage d'Hypéride (l. 463, éd. Cobet) : « Dans quelle circonstance ne nous rappellerons-nous pas leur courage?... Au milieu des biens de la patrie? Mais à qui, sinon aux auteurs de ces biens, appartiendront alors nos éloges et notre souvenir? Dans les prospérités particulières? Mais c'est leur vertu qui nous en aura assuré la jouissance... » Hypéride, au lendemain d'une victoire brillante, dans un moment d'enthousiasme et d'espérance, ne peut pas s'attrister sur les victimes de la guerre, ni parler des calamités publiques ou privées; mais il emploie autrement la même idée oratoire.

Les contemporains n'étaient nullement choqués d'une pareille imitation, non plus que de celles qu'ils pouvaient reconnaître dans le *Panegyrique*. Elles n'étaient pas assez importantes pour diminuer la valeur de l'œuvre nouvelle, et Photius a eu raison de défendre Isocrate contre l'accusation de plagiat.

Quant à la question de savoir si Isocrate était le modèle ou l'imitateur, l'examen que nous venons de faire nous conduit à conclure qu'il y a, sinon évidence, du moins une assez forte probabilité en faveur de la seule opinion qui ait eu cours dans l'antiquité, c'est-à-dire en faveur de l'antériorité du discours attribué à Lysias. N'oublions pas que cette tradition de l'antiquité a par elle-même une grande valeur, et qu'à probabilité égale dans le sens de l'affirmation et dans celui du doute, elle devrait suffire pour faire pencher la balance. Or il est en soi plus probable que c'est Isocrate qui est venu le second. La comparaison des passages analogues nous montre chez lui un art plus avancé, plus souple, plus maître de soi, une simplicité plus attique et plus digne du temps où la grande éloquence va rejeter en dehors de sa voie les affectations des rhéteurs et des sophistes. Il est moins naturel de rapprocher de cette belle époque l'auteur du discours funèbre que de le laisser un peu en arrière, à la place où le met la croyance ancienne. De plus, comme je l'ai remarqué, son silence absolu au sujet du traité d'Antalcidas devient peu explicable s'il a écrit postérieurement à ce traité.

Mais je me fonderai surtout sur une allusion qui se trouve dans le *Panegyrique*. Elle n'a pas échappé à Reiske; mais il ne s'y est pas arrêté, et ne s'est pas aperçu qu'elle contredisait son opinion sur l'authenticité. Arrivé, dans son récit des hauts faits athéniens, à la bataille de Salamine, Isocrate n'en aborde pas la description, et voici comment il annonce son dessein (c. 27. § 97) : « Quant aux scènes de tumulte pendant l'action, quant aux cris et aux exhortations, incidents communs à toutes les batailles navales, je ne m'arrêterai pas

à en parler, καὶ τοὺς μὲν θεράβους τοὺς ἐν τῷ πράγματι γινομένους καὶ τὰς κρηγῆς καὶ τὰς παρακλήσεις, ἃ κοινὰ πάντων ἐστὶ τῶν ναυμαχούντων, οὐκ οἶδ' ὅ τι δὲ λέγοντα διακρίβαν. » A qui s'adresse cette critique? Il serait peu naturel d'en chercher l'application dans les anciens récits d'Eschyle et d'Hérodote, qui ne s'y prêtent d'ailleurs que médiocrement. Il faut plutôt songer à ces sophistes dont Isocrate vient d'accuser l'impuissance, en même temps que celle des poètes, à célébrer dignement les guerres Médiques (1). Or, dans le discours funèbre attribué au sophiste Lysias, le développement le plus considérable consiste précisément en un tableau pathétique de cette bataille de Salamine sur laquelle Isocrate aime mieux se borner à raisonner. C'est la partie où l'écrivain amplifie avec le plus de complaisance et vise le plus à l'émotion. Dans une longue phrase où il déploie heureusement toute son habileté (§§ 37-38), il s'attache à rendre toutes les circonstances du combat; et il n'a garde d'oublier ces cris et ces exhortations qu'Isocrate dédaigne comme des banalités : ἀκούοντες δ' ἐν ταύτῳ συμμαχούμενος Ἑλληνικοῦ καὶ βαρβαρικοῦ παιῶνος, παρακλήσεως δ' ἀμοιρίων καὶ κρηγῆς τῶν διακρηθιζομένων. On pourrait aussi dans ce développement signaler quelques traces de cette influence de Thucydide dont j'ai déjà indiqué la vraisemblance. Plusieurs traits y rappellent la belle description de la défaite éprouvée par la flotte athénienne dans le port de Syracuse (2). Ce récit du combat de Salamine est le morceau à effet du discours, et l'on peut conjecturer qu'il contribua beaucoup à son succès. Il y en a peut-être un indice éloigné dans ce fait que Tzetzes (*Chil.* II, 14) met Lysias au nombre de ceux qui ont décrit l'expédition de Xerxès. Peut-être aussi est-ce là qu'il faut chercher l'explication de la confusion qui a été faite par Aristote. Si, dans la phrase qu'il cite de mémoire, il substitue la bataille de Salamine au combat d'Aegos-Potamos, ne serait-ce pas que le nom de cette bataille s'offrait de lui-même à son esprit comme rappelant la partie la plus célèbre de l'œuvre à laquelle il empruntait un exemple? Il paraît donc probable que c'est à cette description du combat de Salamine que songe Isocrate, et qu'il n'y songe qu'à cause du succès qui l'avait accueillie et dont l'impression était encore récente.

Pour conclure cette longue et minutieuse discussion, je crois à

(1) C. 23, § 82. ὅστις μὲνδεὶα ποίησι ἀνεγένηται περὶ αὐτῶν μᾶλλον τῶν ποιεῖν μᾶλλον τῶν ποριστικῶν ἀφῆκε τῶν ἱστικῶν περιγραμμένων αἰκῶν.

(2) *Epitaph.*, 35. Thucyd., VIII, 71, 1 sqq. — *Er.*, 37, 38. Th., VII, 71, 3. — *Er.*, 39. Th., VII, 71, 3.

peu près établi que l'oraison funèbre attribuée à Lysias est antérieure au *Panegyrique* composé par Isocrate, et par conséquent voisine de la date où l'auteur suppose qu'elle a été prononcée; qu'elle fut admirée, au moins dans certaines parties, dès l'origine, ce qui explique les imitations et l'allusion d'Isocrate et la citation d'Aristote; que cette admiration, obtenue dès le premier moment et conservée par une tradition jusqu'aux derniers jours de l'antiquité grecque, rend invraisemblable une erreur sur l'authenticité; que les doutes modernes ne se fondent sur aucune preuve positive ni sur aucun argument décisif; que, par conséquent, il vaut mieux croire que ce discours appartient légitimement à Lysias. Quant aux raisons de goût qui le font rejeter comme apocryphe par un assez grand nombre de critiques ou d'éditeurs, d'abord leur dédain me paraît exagéré, et, si cette œuvre est inférieure au *Panegyrique* d'Isocrate pour la pureté et l'élégance et au *Méneuxène* de Platon pour l'esprit et pour l'éclat, cependant elle renferme dans le détail une somme de mérite suffisante pour nous représenter ce que pouvait être à cette époque l'art d'un sophiste estimé, c'est-à-dire de ce qu'était Lysias lui-même dans ce genre de composition. Ensuite, nous ne pouvons avoir en pareille matière une confiance complète dans nos impressions, et il est périlleux pour nous de porter des sentences absolues. A cause de la différence de nos habitudes et de nos goûts, l'antiquité grecque nous échappe par plus d'un côté; nous devons craindre de la transformer par notre imagination ou de la soumettre aux lois d'un idéal arbitraire; et, avant de la suspecter et de la condamner, il nous faut avoir la patience de l'étudier et de la comprendre.

L'œuvre dont il s'agit ici a une grande importance dans l'histoire de l'éloquence attique. Si elle disparaît, nous sommes privés d'un secours indispensable pour connaître la marche du genre démonstratif. Entre ses commencements littéraires avec Gorgias et Thrasymaque et la forme très-supérieure et très-différente que lui donne Isocrate, nous n'avons plus rien. C'est le discours attribué à Lysias qui est l'intermédiaire, et peut-être ai-je réussi à montrer que par ses qualités et ses défauts il convient à ce rôle. Ne le supprimons donc pas sans de bonnes raisons.

JULES GIRARD.

---

LES

## MONUMENTS DE LA PTÉRIE

(*Boghaz-Keui, Aladja et Euuk*)

(Suite) (1)

---

De Boghaz-Keui, nous aurions pu nous rendre, en une étape, à Euuk, dont l'importance avait été signalée d'abord par Hamilton, puis, avec plus d'insistance, par Barth; mais nous résolûmes de faire un détour par Aladja. Au delà du village chrétien de *Pertchem*, dans un ravin assez sauvage où coule un petit ruisseau entre deux murs de rochers, on nous montre un tombeau connu sous le nom de *Kapulu-Kala*, la roche de la porte. On le trouvera reproduit au bas de notre planche 12. L'emploi de l'arcade et le style de la tête sculptée au-dessus de la porte trahissent ici l'époque romaine.

Au sortir de ce ravin, nous descendons dans la plaine dont l'assez gros village d'*Aladja* est le chef-lieu. Avant d'y arriver, nous faisons halte dans un téké de derviches Bektachis appelé *Chamaspire*. Il y a là un tombeau de santon dans l'enceinte d'une mosquée ruinée de l'époque des Seljoukides. La coupole a disparu, il ne reste que les piliers et les pendentifs en briques, ainsi qu'une porte d'un travail élégant, en belles pierres de différentes couleurs qui forment une sorte de marqueterie. Dans les angles, des ruches. C'est un joli morceau d'architecture arabe. A Aladja, au contraire, la mosquée est neuve et sans intérêt. Nous y trouvons, dans les cimetières turcs, quelques stèles chrétiennes.

(1) Voir le numéro de juin.

*Entier-keul*, sur une pierre qui forme le fond d'un foyer. Au-dessous des lettres, grande croix entre des sarments chargés de grappes.

ΕΝΘΑΚΑΤΑΚΙ  
ΤΕΘΔΣΛΟΧΤΘΕΞ  
ΘΕΟΚΤΙCΤΟC

Ἐνθα κατάκι-  
τε ὁ δούλος τοῦ θεοῦ  
Θεόκτιστος.

A Aladja, sur un tertre à peu de distance du village, se trouvent plusieurs débris de colonnes et des stèles ornées de croix. Sur beaucoup de ces pierres, on ne distingue plus que quelques lettres. Nous copions deux de ces épitaphes :

ΜΝΗΜΑΘΕΟΔΩ  
ΡΟΥΚΕΑΝΤΟΝΙΟ  
ΔΟΥΛΩ

μνήμα Θεοδώ-  
ρου καὶ Ἀντωνίου  
δούλων τοῦ θεοῦ.

ΕCΤΑΘΙΟΥΔΙΑΚΟ  
ΝΟΥ

Ε[ὸ]σταθίου Διακί-  
νου.

Ce qui nous avait attirés à Aladja, c'étaient les tombeaux découverts dans le voisinage par Hamilton (1). Le plus important porte le nom de *Gherdek-kaïasi*, mot à mot : « la roche du coit. » On raconte dans le pays, qu'il y a bien longtemps, un homme séduisit une fille d'un des villages voisins, et l'entraîna dans cette retraite où il s'unifia à elle. Ce n'est vraisemblablement là qu'une explication inventée après coup; le tombeau a dû son nom turc au lit funéraire, taillé dans la roche, que contient une des salles du tombeau.

Des deux côtés de la gorge qui nous conduit à *Gherdek-kaïasi*, les rochers sont criblés de trous naturels dont beaucoup paraissent avoir été agrandis pour servir de tombeaux. A mesure que l'on avance, le ravin se creuse : à deux heures environ vers le nord-ouest d'Aladja, on se trouve en présence du tombeau principal (2). Il apparaît, au sommet d'une pente gazonnée assez roide, taillé dans un massif de rochers dont la face est tournée vers l'est. C'est un portique formé de trois colonnes épaisses et courtes, dont la forme conique, les proportions et les chapiteaux rappellent les plus anciennes colonnes doriques; seulement, ici, il y a des espèces de bases. Un escalier,

(1) T. I, p. 381. C'est à tort que M. Barth indique comme le village le plus voisin de ces tombeaux *Ab-pungar*, qui en est à plus de deux heures; ceux qui en sont le plus près s'appellent *Kutchuk-djamili* et *Deïrmen-keul*.

(2) Pl. 33.

praticqué dans le roc sur la gauche, conduit à ce portique, à chacune des deux extrémités duquel s'ouvre une chambre funéraire. Ces deux chambres, comme on peut le voir dans le plan et dans la coupe, ne sont ni également grandes, ni également décorées. Celle de gauche est la plus spacieuse et la plus ornée : elle dut servir de sépulture au plus important des deux personnages à qui fut destiné ce tombeau. Chaque chambre a une fenêtre. Sous l'escalier se trouve encore un double caveau dans lequel on pénètre maintenant par un trou latéral qui ne doit pas appartenir au plan primitif. Enfin, au milieu du portique, dans le roc qui en fait le fond, s'ouvre une fausse baie, ou plutôt peut-être l'ébauche interrompue d'une troisième chambre funéraire. Nous nous demandons s'il faut reconnaître, dans l'architecture de ce tombeau, l'influence de l'art grec, ou si nous avons au contraire ici, comme en Égypte dans les tombes de Beni-Hassan, comme à Boghaz-Keuf dans les colonnes ioniques de nos édifices, un de ces types primitifs que s'est appropriés le génie grec.

En tout cas, cette tombe est une des plus imposantes et des plus pittoresques que l'on puisse trouver en Grèce ou en Asie Mineure. Sa hauteur au-dessus du fond de la vallée, les grands rochers qui l'entourent et qui l'encadrent, ces trois puissantes colonnes et les ombres noires qui dessinent le portique au milieu de cette large surface toujours en pleine lumière, enfin le beau ton rouge de la pierre, tout cela donne à ce monument un caractère des plus frappants. Le roc n'est pas doré comme les vieux marbres, mais d'une couleur plus vive encore qui, en certains endroits, rappelle la teinte chaude et sanguine des baies dont s'empourprent à l'automne nos broussailles.

A côté, sur la gauche, se trouve un autre tombeau, bien moins orné ; pas de portique, mais un simple encadrement autour d'une porte rectangulaire. Nous essayons, par plusieurs côtés, d'y arriver ; mais partout le rocher présente des surfaces lisses qu'il nous est impossible d'escalader. Il faudrait une échelle. Nous remarquons ici, dans les rochers, ce que nous avons déjà rencontré la veille auprès de Kapoulu-Kara, des degrés qui, partant d'une plate-forme ménagée à 8 ou 10 mètres au-dessus du ruisseau, descendent vers celui-ci dans l'intérieur du rocher. Ils paraissent correspondre à des marches, celles-ci taillées à ciel découvert, qui, de la hauteur où se trouvent ces plates-formes, montent vers le sommet du roc. A quoi pouvaient servir ces escaliers ? Au-dessus, sur les crêtes, pas de traces de fortification, pas même de place pour en établir.

D'ailleurs, on n'aurait pu arriver jusqu'à l'endroit d'où part l'escalier souterrain, sans se montrer à un ennemi qui aurait occupé le fond de la vallée. Nous poussons jusqu'au village de *Kutchuk-Djamili*. Les rochers qui l'entourent sont percés d'excavations naturelles dont plusieurs semblent avoir été appropriées à des usages domestiques. C'est peut-être la seule raison d'être de ces escaliers dont on retrouve la trace en plusieurs endroits; ils conduisaient à des grottes dont beaucoup, situées à une assez grande hauteur, sont maintenant inaccessibles.

Nous mettons deux heures et demie d'Aladja à *Eutuk*. Ce village, qui ne compte guère qu'une trentaine de maisons, occupe la plate-forme d'une espèce de tertre, à peu près quadrangulaire, élevé de 12 à 13 mètres au-dessus du niveau de la plaine, à laquelle il se rattache par un talus (1). Nous entrons dans le village par la face méridionale, du côté de la fontaine, et nous nous apercevons que le sentier franchit le large seuil d'une ancienne porte. Ce qui nous prouve qu'il est encore en place, c'est que des deux côtés du passage se dressent deux grands sphinx de granit, et qu'à droite et à gauche, un peu en avant des sphinx, court une ligne de bas-reliefs taillés dans des blocs de même nature. A ses deux extrémités, cette série de sculptures se perd, ici dans le lavoir banal adossé au talus, là sous le sol; mais, au point où passe le sentier qui s'élève sur le tertre, la ligne s'interrompt brusquement, et d'autres blocs, qui font avec les précédents un angle droit et qui sont également couverts de sculptures, bordent de part et d'autre cette large entrée et vont aboutir à la base des sphinx (2).

Aussitôt installés dans ce village où nous passâmes cinq jours, du 18 au 23 novembre, nous nous mettons tous à l'ouvrage. M. Guillaume recrute des ouvriers et commence des fouilles pour dégager plusieurs bas-reliefs dont on n'apercevait que le bord supérieur; il fait relever ceux qui étaient renversés la face contre terre, il explore tout le sol entre les sphinx et autour d'eux; M. Delbet profite des quelques heures pendant lesquelles paraît un soleil déjà pâle et voilà pour prendre des photographies; enfin, nous parcourons les abords du tertre et les environs du village. Le petit plateau, mesuré par deux lignes se coupant à angle droit, a, dans les deux sens, environ 250 mètres. Il était sans doute carré, mais il s'est déformé par l'action du temps, et aucun des côtés n'a plus une direction tout à

(1) Voir les planches 53 et 54.

(2) Voir le plan général, planche 55.

fait rectiligne. Au milieu de la face occidentale, il nous semble reconnaître les traces d'une autre porte. Plusieurs gros blocs gisent à terre; l'un d'eux porte des trous analogues à ceux que nous avons remarqués sur presque toutes les pierres du grand palais de Boghaz-Kenī. Nous n'eûmes pas le temps de faire de fouilles sur ce point. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de nouvelles découvertes, sinon pour relever le plan de l'édifice dont nous foulons les ruines, au moins pour en deviner l'ancienne destination. Tout confirme notre première impression. Le tertre a, dans l'ensemble, une forme trop régulière pour être un produit de la nature. Les fouilles que nous avons poussées jusqu'à une certaine profondeur nous ont convaincus qu'il ne repose point sur une masse rocheuse soulevée au-dessus du niveau de la plaine. Ici, au contraire, le petit plateau a partout le même niveau; le talus qui descend à la plaine, sur plusieurs points entamé par les chemins qui desservent le village, est partout composé de terres meubles. Rien ne ressemble plus à ces tertres artificiels, formés par l'émiettement des briques crues au-dessus de la masse des fondations, que surmontent aujourd'hui ces villages de Khorsabad, de Kouïoundjik et de Nimroud sous lesquels on a trouvé ensevelis les édifices assyriens, dans le voisinage de Mossoul. Comme eux il est, à peu de chose près, orienté vers les quatre points cardinaux (1). Il ne nous paraît donc point douteux que nous ayons sous les yeux les restes d'un palais construit sur le plan des palais ninivites, pour le souverain ou le satrape de la Cappadoce. Le passage par lequel nous y sommes arrivés n'est autre chose que l'entrée monumentale, la porte principale de l'édifice. C'en était toujours, à Persépolis comme à Ninive, la partie la plus richement décorée. C'était là que, pour donner tout d'abord aux visiteurs une haute idée de la puissance et de la majesté du prince, se développaient, à droite et à gauche de ces grands taureaux ou lions à face humaine qui formaient les piliers droits de la porte, une longue série de bas-reliefs où étaient figurés le cortège royal, les eunuques et les vizirs, les officiers et les soldats des armées du roi avec les prisonniers et les peuples vaincus. Le caractère de la pompe représentée aux deux côtés de l'entrée n'est pas tout à fait le même qu'à Ninive et à Persépolis; mais elle occupe la même place et appartient au même système d'architecture et de décoration.

(1) Sur cette orientation qui se remarque en Chaldée et en Assyrie, à peu près partout où l'on reconnaît des tertres ayant porté villes ou palais, voir Rawlinson, *the Five Monarchies*, t. I passim, et particulièrement livre II, ch. 1.

Dans ce qui subsiste de l'édifice, il est encore un trait par lequel le constructeur de ce palais s'est écarté de ses modèles assyriens et perses; nous voulons parler de ces sphinx, qui remplacent ici, comme gardiens du palais, les taureaux mitrés si chers aux architectes de Ninive et de Persépolis. Il n'y a point à s'y tromper, c'est bien la tête et la coiffure traditionnelle du sphinx égyptien, ce mélange de la figure humaine et d'un corps de lion; mais pourtant les différences sont sensibles; la donnée fournie par l'art égyptien a été profondément modifiée. Ainsi, en Égypte, le sphinx, à quelque variété de ce type qu'il appartienne, est toujours représenté couché, jamais debout comme ici; au lieu d'être traité en bas-relief et adossé au pied-droit d'une porte, il est sculpté en ronde-bosse et placé des deux côtés de l'entrée, perpendiculaire à la voie, dont il regarde l'axe. Si on porte son attention sur les détails, là encore on trouve des changements caractéristiques. Ainsi, dans les sphinx égyptiens, les extrémités inférieures de la coiffure tombent droites des deux côtés de la tête, ne se terminent pas par cette espèce de volute que l'on voit ici et qui ressemble à la courbure d'une boucle de cheveux. L'oreille est placée ici à la hauteur normale, tandis que dans les figures vraiment égyptiennes, par l'effet d'un parti pris que l'art égyptien a adopté de très-bonne heure, elle se trouve reportée beaucoup plus haut, elle dépasse le sourcil et même le bandeau dont est ceint le front. Enfin, le collier n'a point la forme d'un collier égyptien et n'est point au même endroit; il passe ici sous le menton, tandis que dans les sphinx égyptiens, quand il y a un collier, ce qui paraît être tout à fait l'exception, ce collier tombe bien plus bas, jusque sur la poitrine. Nous avons donc un motif égyptien qu'un artiste asiatique s'est approprié. Par le mouvement qu'il a donné au sphinx et par l'idée qu'il a eue d'en détacher la partie antérieure pour l'appliquer sur le jambage, comme par la liberté qu'il a prise de traiter à sa manière la coiffure, les traits et les ornements, il a donné à son œuvre un caractère mixte qui en fait une sorte de compromis entre le style égyptien et le style assyrien.

A d'autres égards, l'imitation de l'Égypte semble avoir été poussée plus loin que nous ne l'avions cru d'abord. Devant le lavoir, à 8 mètres du mur de soubassement, gît à terre un sphinx dont nous donnons ici un croquis (A); nous en trouvâmes encore un autre, également renversé, dans la plaine, à 82 mètres environ de la porte (B). Des fragments, épars dans la même direction, semblent avoir appartenu à des figures semblables. Tout indique donc qu'il y avait là une de ces avenues monumentales, formées d'une double

rangée de sphinx, qui précédaient souvent les édifices égyptiens.

Si ces figures de sphinx nous offrent un type dont la donnée première était empruntée à l'Égypte, en revanche, tous les bas-reliefs qui ornaient le soubassement de la façade et les parois du vestibule rappellent, par leur style et leurs sujets, d'abord ceux de Boghaz-Keui, auxquels ils semblent avoir emprunté certains éléments caractéristiques, puis, d'une manière plus générale, ceux de l'Assyrie et de la Perse. Tout ce qui est à gauche de la porte semble représenter une procession religieuse dont le centre serait formé par le bloc qui porte sur le plan le n° 7. Aucun détail ne fait songer à des scènes historiques semblables à celles que nous offrent les escaliers et les vestibules des palais de Ninive et de Persépolis. Plusieurs personnages sont bien coiffés d'un casque (1), mais nulle part nous ne voyons d'une manière certaine une seule arme. Au contraire, tout suggère ici la pensée d'une pompe sacerdotale : ce sont les vêtements longs et traînants de plusieurs des personnages (2), les objets qu'ils tiennent à la main et où l'on ne peut guère reconnaître autre chose que des instruments du culte (3), la marche lente de toutes ces figures, enfin les victimes (4) conduites vers l'autel devant lequel semblent en adoration deux personnages, l'un féminin, l'autre masculin, ce dernier portant à la main un *lituus* (5), comme une des figures de Boghaz-Keui dont il est la reproduction à peu près identique (6). À droite de l'autel, dominant cet autel et le groupe que nous venons de décrire, un taureau est debout sur un haut piédestal orné de moulures (7); serait-ce le dieu en l'honneur de qui vont être sacrifiées les victimes? Remarquez que les figures de toute cette moitié de la façade, qu'elles soient à droite ou à gauche de cet autel, sont, à l'exception de celles d'un seul bloc, qui d'ailleurs n'est plus sur la même ligne (8), tournées vers cet autel. Si d'ailleurs on croit saisir le sens général de cet ensemble, il reste, dans cette partie même, quelques groupes dont le rôle ne se laisse pas aussi aisément deviner. Si l'on n'est pas étonné de voir dans le cortège ces musiciens dont l'un porte une sorte de guitare et l'autre des cymbales (9), que font ici ces deux personnages dont l'un gravit les degrés d'une échelle, tandis que l'autre s'apprête à le suivre (10)? Il ne peut être question d'un siège de ville comme on en voit dans les bas-reliefs

(1) Pl. 62. — (2) Planches 56, 59 et 60. — (3) Pl. 56 (II et I) et 59. — (4) Pl. 60. — (5) Pl. 56, I. — (6) Pl. 42, 47 et 50. — (7) Pl. 56, n° III. — (8) Pl. 63.

(9) Pl. 61. Le personnage qui est à gauche sur le bloc suivant (pl. 62) paraît aussi souffler dans une trompette. — (10) Pl. 62.

assyriens. Ni mur ni tour où s'appuie l'échelle. Seraient-ce des bateleurs qui, à peu près au même titre que les musiciens, figureraient dans la pompe religieuse d'un grand jour de fête? Nous ne voyons pas non plus ce que signifient et ce que font les six personnages, d'ailleurs très-frustes, que représente notre planche 63.

Pour ce qui est des sculptures situées de l'autre côté de la porte, le lavoir banal, construit en partie avec les matériaux de l'ancien mur, a contribué à en aggraver l'état de dégradation; là, au lieu d'être, comme à gauche, en partie enfouis sous une couche de terre qui a protégé les figures, les blocs de granit ont été exposés à toutes les intempéries et à tous les contacts; aussi, sur plusieurs d'entre eux, une portion des personnages a disparu (1). Un bloc appartenant à cette série est renversé la face contre terre; nous nous en sommes aperçus trop tard pour essayer de le redresser, comme nous l'avions fait au numéro 8 du plan. L'opération présenterait d'ailleurs beaucoup de difficultés; ce bloc est engagé sous une énorme pierre, qui est peut-être un fragment de l'ancien linteau de la porte d'entrée. Dans ce qui subsiste de ce côté, il n'y a rien qui indique, aussi clairement que l'autel, le sens de toute cette série; il nous semble pourtant bien y reconnaître aussi une procession religieuse. Le centre en serait formé par la figure, assise sur une sorte de trône à haut marchepied, qui tourne, seule dans cette rangée, le dos à la porte, et vers laquelle paraissent se diriger tous les autres personnages (2). Le bloc sur lequel elle est sculptée occupe, dans la demi-façade à laquelle il appartient, une place qui correspond exactement à celle où se trouve, de l'autre côté, le bloc de l'autel. Enfin, la parure de cette figure et ses attributs lui donnent une importance exceptionnelle; elle a un collier à triple rang, et autour du front, on distingue la trace d'un bandeau. Ses deux mains sont levées comme si chacune d'elles présentait un objet aux regards et à l'adoration. Ce qu'elle tenait de la main droite est tout à fait effacé; ce qu'elle porte de la main gauche se voit mieux; cela a la forme d'un calice porté sur une hampe que serrent les doigts. Est-ce un instrument du culte? Est-ce une fleur, est-ce un bouquet? Nous pencherions pour une fleur. A Boghaz-Keui, nous avons trouvé des fleurs dans la main des principaux personnages du bas-relief, et on sait que l'art grec, dans ses monuments les plus archaïques, a conservé l'habitude de faire tenir des fleurs par les déesses, par celles surtout qui, comme Cérès et Proserpine, rappellent à l'esprit l'idée de la nature créatrice

(1) Pl. 56, n° IV; pl. 64. — (2) N° 11 du plan, Pl. 60.

et féconde (1). Or ici l'apparence de la figure et son costume sont tout féminins; il nous paraît donc vraisemblable que l'artiste a voulu représenter une déesse à qui viennent offrir leur hommage ses adorateurs, les six personnages dont on ne distingue plus que les jambes et le torse (2). Quant au taureau qui vient ensuite (3), il forme peut-être le pendant du taureau et des béliers de l'autre côté; nous devons pourtant faire remarquer qu'il n'est plus dans l'alignement et qu'il a 40 à 50 centimètres de moins en hauteur que les bas-reliefs demeurés en place. C'est le seul motif qui nous fasse hésiter à le placer dans cette série. Furieux, la tête baissée entre les jambes, il semble s'apprêter à frapper. On peut penser que, pour avoir un plus beau mouvement, la fantaisie de l'artiste a modifié la donnée. Ce taureau, c'est bien aussi une victime que l'on conduisait au sacrifice; mais le sculpteur a supposé qu'il venait d'échapper aux mains qui le retenaient. De ce côté, les bas-reliefs s'interrompent à la maçonnerie moderne du lavoir comme, de l'autre côté, ils cessent dans le talus. Ces bas-reliefs étant tous deux à une même hauteur, il ne paraît point qu'il y eût ici, comme à Persépolis, deux escaliers latéraux, parallèles à la façade, par lesquels on aurait gagné l'entrée; on s'était contenté d'un seul escalier ou plan incliné, situé dans l'axe de la porte. Les bas-reliefs s'étendaient, des deux côtés, aussi loin que pouvait aisément les distinguer le regard des arrivants (4).

En arrière de la porte, les restes de deux murs perpendiculaires et de deux murs parallèles à la façade, dont la partie inférieure tout au moins était construite en gros blocs et en appareil polygonal, limitent un vestibule de 6<sup>m</sup>,50 sur 5<sup>m</sup>,20, au-delà duquel on entrait sans doute dans une cour intérieure. En avant de la porte, il y avait un vestibule ouvert ou palier auquel aboutissait la montée. C'est à la décoration de ce palier que doivent avoir appartenu deux blocs qui portent sur le plan les n<sup>os</sup> 18 et 15. Sur le premier on ne distingue plus que le col et les griffes d'un lion; sa forme trapézoïdale semble indiquer qu'il aurait formé le milieu du linteau de la grande porte. Le second, au contraire, est bien conservé. Il figure un sujet symbolique souvent représenté en Assyrie et en Perse, le combat du lion et du taureau ou du bélier; ici, c'est un bélier que le lion tient terrassé sous ses pieds de devant (5).

On passe ensuite entre les deux blocs énormes, hauts de près de

(1) Voir L. Heuzey, *l'Exaltation de la fleur* (extrait du *Journal des Savants*, 1905).

(2) N<sup>os</sup> 12 et 13 du plan. Pl. 56, n<sup>o</sup> IV, et pl. 64.

(3) N<sup>o</sup> 14 du plan. Pl. 57, III. — (4) Pl. 56. — (5) Pl. 57, I et II.

3<sup>n</sup>, 50, dont la face antérieure était taillée en forme de sphinx. Le sphinx de gauche est très-mutilé, sans pourtant excuser la méprise d'Hamilton, qui change en deux gros oiseaux à tête humaine, analogues aux harpies grecques, ces figures dont le vrai caractère n'est pas douteux (1). Quoiqu'il ne soit arrivé à Eufuk qu'à la nuit tombante, on a de la peine à comprendre qu'il se soit trompé à ce point; il faut qu'après avoir jeté un coup d'œil à la hâte sur ces ruines, il ait fait son croquis de mémoire. Quoi qu'il en soit, la face interne du sphinx de droite, mieux conservé, nous montre un emblème curieux; c'est un aigle à deux têtes dont chacune des deux serres étreint un animal en qui l'on reconnaît un lièvre, à sa taille et à ses longues oreilles (2). Au-dessus de cet aigle, le pied posé sur sa double tête, se dressait un personnage dont on ne distingue plus que la partie inférieure, la chaussure à bout recourbé et la robe traînante. Hamilton, qui avait remarqué ce symbole sans s'apercevoir que l'aigle à deux têtes, ici comme à Boghaz-Keui, portait un personnage, est tenté d'y voir une addition postérieure; c'est là une conjecture que rendent insoutenable d'une part la parfaite similitude de style qui existe entre cette figure et celles qui l'entourent, de l'autre le rôle que joue ce même symbole dans les bas-reliefs de Iasili-Kaïa, où il correspond, comme support de deux personnages, à des figures analogues et ne saurait se détacher de l'ensemble. Le fait indubitable que l'aigle à deux têtes se rencontre dans deux monuments de la Cappadoce septentrionale nous conduit à une conclusion toute contraire à celle d'Hamilton. D'une part, nous trouvons dans les traditions musulmanes, dont le fond doit être très-ancien, un animal fabuleux, le *Hanca*, qui, d'après la manière dont le décrivent les conteurs, répond tout à fait à l'aigle bicéphale sculpté sur les rocs de la Pterie. D'autre part, sur les monnaies des princes turcomans qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, gouvernaient le pays de Diarbékir et la Palestine, on trouve, dès le treizième siècle de notre ère, l'aigle bicéphale ou le *Hanca*, emblème de la toute-puissance, et, d'après le témoignage d'un voyageur, ces émirs avaient sculpté ce même emblème, comme leur blason, sur les murailles de leurs places fortes. Or, ce fut plus d'un siècle après, vers 1345 seulement, que cet emblème fut adopté par les empereurs d'Occident, qui l'ont transmis à l'Autriche et à la Russie (3). Ce serait, suppose M. de Longpérier,

(1) T. I, p. 382-383. — (2) Pl. 68.

(3) Ces rapprochements nous ont été fournis par un article que, dès 1845, dans l'ancienne *Revue archéologique*, M. de Longpérier consacrait aux découvertes faites

« pendant la dernière croisade que les Allemands, ou peut-être les Flamands, après s'être emparés de quelque étendard turcoman, conçurent l'idée d'ajouter une seconde tête à l'aigle que la Germanie avait hérité du vieil empire romain. Ainsi, ajoute-t-il, se serait transporté dans notre Europe moderne un symbole appartenant primitivement à un culte asiatique de la plus haute antiquité, et, par un jeu singulier de la fortune, la race turque s'est vue, à Belgrade et à Lépante, interdire l'entrée de l'Occident par cet aigle qui l'avait guidée triomphante sur les rives de l'Euphrate et du Bosphore. »

Plusieurs détails que nous n'avons pu signaler pendant que nous cherchions d'abord à donner une idée de l'ensemble, achèvent de marquer le caractère religieux de ces bas-reliefs, analogue à celui que nous avons attribué aux sculptures de Boghaz-Keui. C'est le *lituus*, que nous ne trouvons pas seulement dans la main des personnages en qui nous avons reconnu des prêtres (1), mais aussi sculpté sur les flancs du taureau qui est debout sur l'autel (2) et du bolier que terrasse le lion (3). Là, le *lituus* est accompagné tantôt d'une boule, tantôt de deux boules, placées auprès de l'extrémité recourbée du bâton (4). De ces boules il convient peut-être de rapprocher les deux disques figurés dans le champ du bas-relief qui commence

par MM. Texier et Hamilton dans la Prérie. M. de Longpérier a, dès le début, mais et parfois deviné bien des choses qu'un moins habile archéologue n'eût pas aisément tirées de vagues assertions et de dessins infidèles. On trouve dans son article la copie d'une monnaie de Malek el Salah Mamroud, frappée en 1217 (1<sup>re</sup> partie, p. 83). M. Adalbert de Beaumont, dans la planche 159 de son *Recueil de dessins pour l'art et l'industrie*, donne deux sceaux représentant l'aigle à deux têtes, avec la mention *sassanide*. Dans l'un de ces sceaux, chacune des ailes de l'aigle, comme à Enluk, étire et terrasse le lièvre. Malheureusement M. de Beaumont, qui n'indique point ses sources et qui est plus artiste qu'archéologue, ne dit point où il a pris ces figures; il nous est donc impossible de vérifier si elles appartiennent vraiment à l'époque sassanide. Nous le regrettons, car il serait intéressant de trouver, dans l'histoire de ce symbole, un point intermédiaire entre l'époque reculée où ont été sculptés les bas-reliefs d'Enluk et le 11<sup>me</sup> siècle de notre ère.

(1) Pl. 56, n° 1; pl. 59 et 60. — (2) Pl. 56, n° III.

(3) Pl. 57, n° II. Faut-il rapprocher de ce que nous appelons le *lituus* les bâtons ou baguettes qui servaient aux Mages à prédire l'avenir? Mais on appelle chez les écrivains grecs *εἰδωλον* l'instrument de divination qu'ils employaient, et on en parle comme d'un faisceau de verges. Un passage du prophète Osée, où il attaque les superstitions syriennes auxquelles s'abandonne le peuple d'Israël, ferait plutôt songer à quelque instrument analogue: « Mon peuple demande avis à son bois, et son bâton lui répond; car l'esprit de fornication les a fait errer, et ils se sont prosternés en abandonnant leur Dieu ». (IV, 12.) Voir Rawlinson, *Five great Monarchies*, t. III, p. 125 et suiv.

(4) Pl. 57, nos III et II; pl. 56, n° III.

la série de gauche, à l'opposé de la porte, et qui représente un taureau (1); l'objet que le taureau semble porter sur son dos a la forme d'un autel. C'est sans doute aussi un objet consacré au culte que tient élevé en l'air un personnage à longue robe (2); un demi-cercle, dont la partie centrale est évidée pour laisser passer la main, fait saillie au milieu d'une sorte de sceptre ou de bâton devant lequel un homme nu, plus petit que le prêtre, fait un geste de respect et d'adoration. Sur le même bloc, à gauche, deux personnages vêtus de courtes jaquettes et nu-pieds semblent occupés à fixer en terre un piquet.

Si, dans l'état actuel de nos connaissances, les bas-reliefs d'Eufoik nous paraissent encore plus difficiles à interpréter que ceux de Boghaz-Keni, tout au moins croyons-nous avoir démontré que c'est bien un caractère et un sens religieux qu'il convient de leur attribuer. Il nous reste à les juger au point de vue de l'exécution.

A cet égard, ils présentent de singulières disparates. Il faut d'abord mettre à part les sphinx. Quand ils étaient entiers, ils devaient faire un bel effet, avec la peinture qui rehaussait peut-être leur coiffure et les ornements indiqués par le ciseau, avec les émaux ou les pierres de couleur qui remplissaient le creux des orbites, aujourd'hui vide et béant. Après les sphinx, les figures d'animaux sont de beaucoup la meilleure partie des bas-reliefs; la forme générale y est bien sentie et toujours rendue avec justesse, parfois vivement et franchement accusée. Les bœufs qui marchent vers l'autel, conduits par un prêtre qui tient par la corne un mouflon ou un bouquetin, sont bien groupés et bien proportionnés (3). Mais une figure plus remarquable, c'est le lion terrassant le bélier (4). La tête se détache en ronde-bosse, sur la face antérieure du bloc, tandis que le reste du corps est seulement indiqué en bas-relief sur la face latérale de ce même bloc. Malgré la rudesse de l'exécution et le caractère tout conventionnel de certains détails, il y a de la puissance dans ce lion d'un aspect étrange, enchaîné au gros bloc d'où l'artiste n'a pas su le dégager tout entier. Mais de beaucoup le morceau le mieux réussi, c'est le taureau qui baisse la tête pour frapper de ses cornes (5). C'est vraiment une belle figure, digne d'être mise à côté de ce que l'Assyrie nous a laissé de mieux dans ce genre où elle a excellé. Quant aux figures humaines qui sont ici en majorité, elles sont en général d'un travail moins libre et moins

(1) Pl. 58. — (2) Pl. 56, n° II.

(3) Pl. 60. — (4) Pl. 57, n° I et II. — (5) Pl. 57, n° III.

soigné qu'à Boghaz-Keuï; mais là encore il y a des différences et des inégalités très-marquées. Les personnages drapés sont les moins mauvais; il y a un certain rythme dans leur marche, leurs attitudes et leur ajustement; mais ceux qui sont nus ou dont la courte tunique finit au-dessus du genou sont, pour la plupart, d'une naïveté qui touche à la barbarie (1).

Signalons un détail d'exécution que nous avons peine à nous expliquer: c'est le gros tore ou bourrelet qui, chez les personnages que nous appelons des prêtres, se détache du coude droit, tombe en avant de la figure et, au-dessous du genou, se rattache au bas de la robe (2). Au premier moment, nous avons cru voir là un bâton, tant cet objet a une forte saillie et une direction verticale. Un examen plus attentif nous a fait penser qu'il ne fallait pas y chercher autre chose qu'un détail du costume; mais nous ne saurions dire si le sculpteur a seulement, par un de ces partis-pris qui sont fréquents chez les artistes primitifs, exagéré le contour de la robe, peut-être bordée d'une ganse, ou bien s'il a représenté un ornement détaché, qui partirait de la manche et pendrait jusque tout près du sol. Nous avions déjà remarqué le même procédé ou le même ornement à Boghaz-Keuï; mais, par suite du mauvais état des figures où il se rencontre, il y paraît moins caractérisé (3).

Pour Eulûk comme à Boghaz-Keuï, c'est en Assyrie que nous retrouvons l'origine de la plupart des motifs qu'ont employés ici l'architecte et le sculpteur. Tout ce que nous entrevoyons du plan nous fait songer à une copie réduite des grands édifices royaux des bords du Tigre. De même pour le sujet des sculptures. Si le grand lion de la planche 57 avait été taillé dans une matière moins dure que le granit, si l'exécution en était ainsi devenue un peu plus fine, on pourrait le prendre pour un fragment détaché de quelque palais ninivite: c'est une habitude propre aux sculpteurs assyriens que ce mélange, dans une même figure, des procédés de la ronde-bosse et de ceux du bas-relief. Nous avons déjà rappelé les grands bas-reliefs taillés dans le roc, non loin de Ninive, où des personnages sont supportés par des animaux réels ou fantastiques comme était debout ici sur l'aigle bicéphale la figure dont il ne

(1) Voir surtout les planches 56 (n° II), 61, 62 et 63.

(2) Voir surtout la planche 59, b. c. 56, n° I, II et IV, 60 et 64.

(3) Pl. 42 et 47. Dans les planches 50 et 56 (fig. I et II), l'artiste ne semble pas avoir voulu, par cette ligne, représenter autre chose que l'un des deux bords d'une robe ouverte sur le devant.

subsiste que le pied. Le combat du lion et du taureau, dont nous avons ici une variante, le combat du lion et du bœuf, paraît avoir eu, dans l'art asiatique, un sens symbolique. On le trouve représenté à Persépolis (1), et de là, comme d'autres motifs analogues, il avait été porté jusque dans cette Etrurie dont l'art s'inspire si souvent de traditions orientales (2). Il en est de même du lièvre : les sculpteurs assyriens le figurent souvent étreint dans les serres d'un aigle ou d'un vautour qui le dévore (3). Des béliers qui rappellent tout à fait ceux d'Enlûk défilent dans des pompes guerrières ou religieuses à Ninive et à Persépolis (4). L'ibex aux longues cornes recourbées s'y rencontre souvent aussi (5). Des ivoires provenant de Ninive offrent des figures de femme qui rappellent à certains égards notre figure assise de la planche 66 (6) ; mais celle-ci ressemble surtout d'une manière frappante à une reine qui, dans un bas-relief de Kouïoundjik aujourd'hui conservé au Musée britannique, est assise près de la table du festin, en face du roi couché ; c'est la même pose, le même mouvement des bras, dont l'un tient une coupe, l'autre ce qui paraît à M. Rawlinson un éventail (7). Nous trouvons dans un siège de ville, à Ninive, des personnages gravissant une échelle : ils sont placés, comme les nôtres (8), sur le montant, et non sur les barreaux ; c'est la même naïveté et la même convention (9). Le sceptre orné, vers le milieu de sa hauteur, d'un anneau qui sert à le saisir, se retrouve dans la main de la principale figure du groupe de Bavian ; un éventail y est muni du même appendice (10). Les autels que nous offrent les monuments de l'Assyrie sont plus élégants de forme que ceux d'Enlûk (11) ; mais ils ont ce même trait caractéristique d'être plus larges au sommet qu'à la base (12).

Ce qu'il y a de particulier et d'étrange à Enlûk, c'est que là, à

(1) Coste et Flandin. *Voyage en Perse*, Perse ancienne, pl. 102.

(2) *Inst. de corresp. arch. Monuments inédits*, IV, 56, 57, 58.

(3) Ainsi sur un plat de bronze reproduit par Layard dans ses *Monuments of Niniveh*, in-8°, 3<sup>e</sup> série, pl. 62.

(4) Layard, *Monuments*, 1<sup>re</sup> série, pl. 58, 60. Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, pl. 100.

(5) Rawlinson, *Five Monarchies* (1<sup>re</sup> éd.), t. I, p. 179.

(6) Layard, *Monuments*, 1<sup>re</sup> série, pl. 80.

(7) *Five Monarchies*, t. II, p. 107 et 108. — (8) Pl. 62.

(9) Botta, *Monuments de Ninive*, pl. 97.

(10) Layard, *Monuments*, 2<sup>e</sup> série, pl. 51.

(11) Pl. 56, fig. I et II.

(12) Rawlinson, *Five Monarchies*, I, p. 386.

l'imitation des types et des procédés de l'art assyrien, se mêle d'une manière si imprévue cet emprunt fait à l'Égypte, cette adaptation du sphinx aux habitudes de l'architecture et de la décoration asiatiques. Nous ne trouvons rien de pareil ni dans les autres monuments de la Ptérie ni sur aucun point de l'Asie Mineure : c'est là ce qui fait l'originalité d'Euſuk.

Si les ruines d'Euſuk, par ce côté, restent quelque chose d'isolé et d'unique au nord du Taurus, si, par leur caractère général, elles se rattachent aux influences et aux traditions assyriennes, c'est encore avec celles de Boghaz-Keuï qu'elles ont les ressemblances les plus marquées. Entre les monuments, jusqu'à nous si incomplètement étudiés, de ces deux sites qui appartiennent l'un et l'autre au même district, la Ptérie d'Hérodote, il y a des traits communs qui supposent une étroite parenté. Négligeons des particularités qui, telles que l'emploi des animaux comme supports des personnages, se retrouvent ailleurs qu'à Boghaz-Keuï et à Euſuk ; il reste certains types, certains symboles que nous montrent ces deux séries de monuments de l'ancien art cappadocien et qui ne se rencontrent que là. C'est ce qui arrive pour l'aigle à deux têtes, ce type étrange que jusqu'ici on n'a point signalé, au moins dans la sculpture monumentale, hors de ce district. Le personnage à tiare basse et à longue robe qui se tient devant l'autel n'est pas moins caractéristique (1) ; nous l'avons vu tout pareil à Boghaz-Keuï (2). Nous n'avons retrouvé nulle part ailleurs en Orient le bâton à crose qui, avec de légères différences de forme, se montre, en Ptérie, tantôt dans la main des personnages, tantôt figuré en abrégé, comme un signe de consécration, sur le flanc des animaux. Il en est de même pour certains détails d'ajustement ; ainsi la chasuble jetée par-dessus la robe, la tiare en forme de calotte et surtout ces chaussures à bout recourbé que portent ici tous les personnages qui n'ont pas les pieds nus (3). Certaines conventions sont identiques ; ainsi l'allongement de la robe dont l'extrémité traînante forme derrière le personnage une sorte de bec ou de pointe, ainsi encore le bord antérieur de cette même robe exagéré, comme nous l'avons dit, en une sorte de gros et roide bourrelet. Or, quand on compare deux séries de monuments, il n'est rien qui soit plus important à noter que ces diffé-

(1) Pl. 50, n° 1. — (2) Pl. 42, 47, 50 et 51.

(3) Nous avons montré ailleurs (*Revue archéologique*, nouv. série, t. XII, p. 69) que cette chaussure ne se retrouve que par exception dans les sculptures assyriennes.

rences ou ces ressemblances de procédé : on peut emprunter à l'art d'un peuple voisin tel ou tel type, telle ou telle figure ; mais là où se révèlent le mieux l'origine commune et l'identité d'habitudes, c'est dans ces partis-pris, adoptés pour rendre certaines formes que l'artiste n'est point encore assez habile pour copier fidèlement. Dans le même ordre d'idées, indiquons un dernier trait qui est commun à toutes ces figures de la Périe et qui les distingue, d'une manière très-sensible, des figures assyriennes : c'est que la musculature n'y est jamais accusée avec la même franchise. Nous trouvons ici partout, dans le nu, quelque chose d'incertain et de mou qui est éloigné de la précision un peu dure du style assyrien. Seuls, les animaux sont parfois traités avec plus de vigueur : peut-être avaient-ils été assez multipliés par l'art assyrien sur des vases, étoffes et tapis, que le commerce transportait dans toute l'Asie antérieure, pour que ces mêmes sculpteurs, qui ne savaient pas indiquer par un contour ferme et précis la forme humaine, n'eussent guère qu'à copier des types connus pour représenter un lion ou un taureau.

Nous croyons ne nous être trompés ni sur la destination primitive de l'édifice dont le village d'Eufuk recouvre les ruines, ni sur le caractère général de ces représentations auxquelles nous avons attribué un sens religieux. Quelles conceptions exprimaient ces groupes et ces symboles ? Il nous est encore plus difficile de le deviner ici qu'à Boghaz-Keul ; tout ce que nous entrevoyons, c'est que le taureau, chez qui, dans deux de nos bas-reliefs, les organes de la génération sont très-accusés, y jouait un grand rôle. Or le taureau passe pour représenter, dans le système de la théologie perse, l'élément humide, une des sources de la vie et de la fécondité. Aucun vestige à Eufuk, au moins dans ce qui nous a été conservé, de ce culte de la mandragore dont nous avons retrouvé partout les traces à Boghaz-Keul. Si nous ne pénétrons pas la signification des symboles employés à Eufuk, à plus forte raison nous est-il impossible de rien savoir de l'histoire du monument.

A Boghaz-Keul, nous avons signalé une surface de roc couverte de signes qui sont peut-être les débris d'une ancienne inscription. A Eufuk, nous n'avons rien aperçu qui ressemblât à de l'écriture ; Hamilton y avait copié une ligne, écrite en caractères analogues aux caractères phrygiens, que nous n'y avons pas retrouvée (1). On n'a d'ailleurs rien tiré jusqu'ici de ces quelques lettres. L'histoire ne

(1) *Researches in Asia minor*, t. I, p. 383.

nous fournit aucun renseignement qui puisse suppléer au manque de documents écrits, et la présence à Euluk de formes certainement empruntées à l'Égypte ne fait que nous rendre plus perplexes. Faut-il faire remonter cette imitation jusqu'à l'époque où Ninive elle-même subissait à certains égards l'influence des arts égyptiens, dont les types et les produits avaient été, beaucoup plus tôt qu'on ne le croit d'ordinaire, portés par la guerre, la conquête et le commerce bien loin de la vallée du Nil, en Occident jusqu'en Étrurie, en Orient non-seulement chez les Phéniciens, mais bien plus loin, dans tout le bassin de l'Euphrate et du Tigre? Cette hypothèse n'aurait rien d'inadmissible. Il faut pourtant remarquer que le style égyptien ne paraît guère avoir été employé en Assyrie que dans des objets de petite dimension, tels que des scarabées, des plats ou des ivoires : on n'a encore trouvé qu'une fois à Ninive le sphinx utilisé dans la décoration architecturale d'un édifice. C'est à *Nimroud*, dans le palais du sud-ouest, que M. Layard a fait cette découverte. Il y a là deux sphinx tout pareils l'un à l'autre, aux deux côtés d'une porte (1). Ce qui est curieux, c'est que ces sphinx, dans la capitale même de l'Assyrie, reproduisent bien plus exactement que ceux d'Euluk le type consacré par l'Égypte. Ils sont couchés, sculptés en ronde-bosse, et perpendiculaires à la voie. Ce qui trahit une main assyrienne, c'est qu'ils ont sur la tête, au lieu du *claf* ou de la coiffure égyptienne, la tiare droite ornée de l'uréus, telle que la portant les grands taureaux à face humaine; ce sont aussi les ailes, que l'on ne trouve attribuées au sphinx en Égypte que très-rarement, et cela seulement dans les peintures. Si l'emploi du sphinx comme motif de décoration est presque sans exemple dans l'Assyrie propre, qui, par l'intermédiaire de la Phénicie, entretenait avec l'Égypte des relations suivies, n'est-il pas bien surprenant de le rencontrer dans un canton montagneux et sauvage de la Cappadoce, au nord du Taurus? Il est une autre explication qui, tout en n'étant pas elle-même exempte de difficultés, paraîtra pourtant peut-être préférable : c'est celle qui verrait dans cet édifice un palais élevé après la conquête de l'Égypte par les Perses. M. Barth a cru trouver dans le palais de Boghaz-Kouï la résidence d'été du prince ou du satrape qui gouvernait la Cappadoce septentrionale, et dans celui d'Euluk, situé au centre d'une plaine plus basse, sa résidence d'hiver. Nous ne savons s'il y a entre les deux sites une différence de climat qui justifie cette assertion; quoique Euluk soit placé plus loin des montagnes et un peu

(1) *Nineveh and its remains*, t. 1, p. 348.

moins haut au-dessus du niveau de la mer, les hivers, à en juger d'après l'apparence des maisons, doivent encore y être rigoureux. Pour nous, puisque en pareille matière on ne peut que hasarder une conjecture, nous serions disposés à voir dans les deux palais de Boghaz-Keui et d'Euïuk deux résidences non pas simultanées, mais successives. Boghaz-Keui occuperait l'emplacement de l'ancienne cité des Ptériens; après que Crésus eut mis cette ville à sac et en eut rasé les édifices, quand les victoires de Cyrus eurent fait entrer la Cappadoce dans l'empire perse, quelque prince postérieur aurait remplacé le palais détruit par une résidence construite à quelques lieues de la précédente. Nous nous expliquerions ainsi tout ce qu'il y a entre Boghaz-Keui et Euïuk à la fois de différences et de ressemblances. On aurait conservé certains symboles qui étaient peut-être comme le blason de la dynastie locale, certains costumes nationaux et traditionnels; mais la suprématie perse et le temps auraient amené des changements dans les conceptions religieuses, et nous aurions à Euïuk les monuments d'un culte autre que celui qui est figuré à Boghaz-Keui et que caractérise le symbole de la mandragore, dont nous n'avons retrouvé aucune trace à Euïuk. Dans cette hypothèse, la conquête de l'Égypte, en conduisant sur les bords du Nil les généraux perses et les princes vassaux, aurait pu donner à quelqu'un de ceux-ci, ébloui de tant de merveilles, l'idée et le désir d'en reproduire une partie dans son palais; ainsi en France, au seizième siècle, après les guerres d'Italie, nos rois et nos grands seigneurs se faisaient bâtir des châteaux décorés à l'italienne.

Des observations et des rapprochements qui précèdent, voici ce qui nous semble résulter: nous avons, dans les sculptures de la Ptérie, la traduction, obscure encore pour nous en plus d'un point, de croyances qui, avec certaines conceptions et certains symboles propres à la Cappadoce, se rattachent à la famille de ces religions naturalistes dont on retrouve les monuments depuis Tarse jusqu'à Ninive, depuis Tyr jusqu'à Babylone. Au point de vue de la technique, nous devons signaler d'étroits rapports entre les sculptures de Boghaz-Keui ainsi que d'Euïuk et les figures que nous avons les premiers découvertes en Phrygie, à Ghiaour-kalé (1); cette ressemblance est si sensible qu'elle a frappé tout d'abord jusqu'au kavas turc qui nous accompagnait. Les deux guerriers de Ghiaour-kalé, s'ils avaient hache ou massue, seraient tout pareils à trois des figures du grand bas-relief de l'enceinte principale et à l'une de celles du

(1) Pl. 10. (Voir *Revue archéologique*, nouv. série, t. XII.)

couloir; c'est même style, même attitude et même costume. Quelques-uns de ces traits caractéristiques se retrouvent aussi dans le guerrier de Nymphé, qui a trop longtemps passé pour une figure égyptienne. En rapprochant tous ces traits, on arriverait à définir un art, rameau détaché du tronc assyrien, qui paraît avoir fleuri d'abord dans la région centrale de l'Asie Mineure, au nord du Taurus; il a emprunté à l'art assyrien son style et ses motifs principaux; mais il s'en distingue et par une touche plus rude et plus grossière, et par certains procédés qui sont sa marque originale.

Les monuments les plus complets et les plus variés que nous ait laissés cet art, c'est la Pterie qui nous les a conservés; en effet on ne trouve, de l'autre côté de l'Halys, que des figures isolées ou des motifs de pure décoration. Jusqu'à nouvel ordre, c'est donc la Cappadoce septentrionale que nous devons regarder comme le centre de cette culture, comme le foyer d'où cet art, porté en Phrygie et en Lydie tout à la fois par le commerce et la conquête, aurait rayonné vers la côte de la mer Égée et fourni aux Grecs leurs premiers modèles et leurs premières inspirations. Nous avons déjà travaillé à réunir les matériaux de cette définition en étudiant avec détail, dans la nouvelle série de la *Revue archéologique*, plusieurs monuments de cette contrée, inconnus jusqu'ici ou mal décrits. Nous renvoyons à ces articles : t. XII, *Ghiaour-kalési, ses murailles, ses bas-reliefs*; t. XIII, *Le Bas-relief de Nymphé, d'après de nouveaux renseignements*; t. XIX, *Un bronze d'Asie Mineure*. Une nouvelle exploration de cette région si rarement visitée ne manquerait certes pas de fournir de nouveaux points de comparaison et nous permettrait de donner plus de précision à cette définition, que l'on ne peut tenter jusqu'ici que d'une manière très-générale et en faisant bien des réserves.

Voici tout ce que nous avons trouvé à Eulak de traces de l'époque gréco-romaine :

A Eulak, dans le foyer d'une maison. Lettres de 0<sup>m</sup>,65.

ACKA	ἄκκλ-
HPIA	ἡπία-
ΔHCTH	δης τῆ
ΙΔΙΑ/Y	ιδίᾱ γυ-
NEIKIM	νεκί μ-
NHMI	νημί-
CXAPI	ε γάρπ-
CANE	ε ἀνέ-
ΘHKA	θηκᾱ.

Χάρης pour γάρπιν.

D'Euiak, j'allai visiter une ruine qui se trouve à une demi-heure vers le nord du village. Elle porte le nom de *Kaleh-hissar*, « le château de la forteresse. » La seule chose curieuse, c'est le roc conique qui se dresse au milieu d'un pays légèrement ondulé; c'est une véritable fusée de trachyte qui s'est partagée en deux pointes. Le géologue a plus à faire ici que l'archéologue. Les constructions que l'on aperçoit au haut du pic se réduisent à quelques mauvais murs en cailloutage. Le sommet est d'ailleurs trop aigu pour avoir jamais pu recevoir des constructions de quelque importance. Au pied du roc se trouvent les restes d'une ville turque. On distingue encore la mosquée, un grand bâtiment connu sous le nom de *Médressé*, un khan, de nombreux débris de maisons. Il faut aller maintenant jusqu'à une demi-heure au nord de la forteresse pour trouver le village du même nom. On nous avait aussi parlé de pierres qui porteraient des têtes, près d'un village voisin, *Kahlen-Kaia*. Nous trouvons là deux niches rectangulaires pratiquées comme pour recevoir des statuettes, dans une paroi de roc taillée verticalement. Ce qui est plus étrange, ce sont des blocs horizontaux, dont la face supérieure a reçu du ciseau la forme d'un rectangle. Au milieu de cette surface se dresse une pointe conique semblable à celle dont est armé l'*umbo* de certains boucliers. La mieux conservée de ces saillies a, au bas du cône, 2 mètres de tour, et 0<sup>m</sup>,43 de hauteur. La pointe en est un peu émoussée. Le plan rectangulaire qui la porte mesure 1<sup>m</sup>,20 sur 1<sup>m</sup>,39. Nous n'avons pas eu le temps de visiter un village situé à cinq heures d'Euiak, *Irak*, où se trouvent, nous dit-on, des débris antiques, et, encastrées dans le mur de la mosquée, des « pierres écrites. » A Iusgat, on nous avait indiqué aussi différents sites antiques qui n'étaient malheureusement pas dans la direction que nous comptions suivre. A douze heures de marche vers le sud-est, du côté de la montagne appelée *Ak-dagh*, près d'un village nommé *Terziti*, se trouve un bain où il y aurait des marbres et des inscriptions. A *Kekiatous*, deux heures d'Iusgat, on voit une ancienne forteresse, où il reste très-peu de chose. Enfin, vers le sud-ouest, dans la direction du *Tchitchek-dagh*, dans une montagne appelée *Bonzlu-dagh*, sont creusées des grottes connues sous le nom d'*Inn-i-Mourad*. D'après la description qu'on nous en fait, ce doivent être d'anciennes habitations taillées dans le roc.

Nous avons tenu à donner, toutes vagues qu'elles soient, toutes les indications que nous avons pu recueillir sur la Cappadoce septentrionale; on verra, en jetant les yeux sur la carte de Kiepert, quels vastes espaces demeurent encore, dans cette région, tout à fait inex-

plorés et inconnus. Or, si un seul canton, celui où nous avons reconnu la *Ptérié* d'Hérodote, contient à lui seul tant de restes curieux d'un lointain passé, n'y a-t-il pas lieu d'espérer rencontrer dans des districts voisins quelque chose d'analogue? Il y aurait aussi beaucoup à attendre de fouilles que l'on entreprendrait à Boghaz-Kouf et surtout à Enfak. Dans ce dernier endroit, le terre qui porte le village doit recéler dans ses flancs bien des restes du palais; rien ne serait plus aisé, avec un peu de temps et d'argent, dans la belle saison, que d'en dégager les fondations et d'en explorer tous les abords.

G. PERROT — E. GUILLAUME.

---

---

INSCRIPTIONS INÉDITES OU MAL PUBLIÉES  
DE SAMOS

---

I. Tigani, dans le village. Marbre gris, écorné des deux côtés.  
Déjà publié par Stamatiadis (Samiaka, n° 42) d'une manière incorrecte.

///////ΜΟΣΤΙΒΕΡΙΟΝΚΛΑΥΔΙ///////  
///////ΡΩΝΑΔΙΣΥΡΑΤΟΝΔΙΣΑΥ///////  
///ΡΑΤΟΡΑΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣΞΕΞΟΥΣ///  
ΑΣΤΟΡΕΜΡΤΟΝΤΟΝΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

Ἡ δὲ]μος Τιβέριον Κλαύδιον  
Νέριωνα δις ὑπάτων, δις αὐ[το  
κράτορα, δημορχικῆς ἔξουσι  
ας τὸ πέμπτον, τὸν εὐεργέτην.

II. Tigani, dans le village. Plaque de marbre gris, cassée en haut.  
Publiée par Stamatiadis (Samiaka, n° 58) d'une manière incorrecte.

//////W i W S.  
ΜΑΥΡ·ΤΑΤΙΑΝΟΝ  
////WΙΛΟΥΤΟΝΕΚΠΡΟ  
ΓΟΝΩΝΛΕΙΤΟΥΡΓΟΝ  
ΚΑΙΦΙΛΟΤΕΙΜΟΝΝΕ  
ΟΠΟΙΟΝΚΑΙΕΝΔΟΞΟΝ (sic)  
///ΓΩΝΟΘΕΤΗΝΤΩΝ  
ΜΕΓΑΛΩΝΣΕΒΑΣΤΩΝ  
//ΥΡΑΙΩΝΠΑΤΕΡΑΚΑ//  
///ΥΝΓΕΝΗΠΛΕΙΟΝΝ

////ΕΙΤΟΥΡΓΩΝΚΑΙΑΡ  
 ////ΙΚΩΝ ΜΑΥΡ  
 /ΩΣΙΜΟΣΟΕΙΡΗΝΑΙ///  
 ///ΟΣΚΑΙΠΑΝΗΓΥΡΙΑΡ  
 ///ΟΣΤΟΝΓΛΥΚΥΤΑΤΟΝ  
 ΑΔΕΛΦΟΝΚΑΘΑΥΠΟ  
 ΣΧΕΤΟ

|||||

M. Αὐρ. Τατιάων

Ζησίλου, τὸν ἐκ προ-

γόνων λειτουργῶν

καὶ φιλότατον νε-

ωποιόν, καὶ ἐνδοξόν

ἀγνοουμένην τῶν

μεγάλων σεβαστῶν

Ἑβραίων, πατέρα καὶ

ἐμμενῆ πλείονων

λειτουργῶν καὶ ἀρ-

χιτικῶν M. Αὐρ.

Ζῴσιμος, ὁ εἰρήνοφο-

ρχος καὶ πανηγυρίαρ-

χος, τὸν γλυκύτετον

ἀδελφὸν καθ' ἃ ὑπό-

σχετο.

A la ligne 5, ma copie porte, comme celle de M. Stamatiadis, νεοποιόν. C'est une faute du lapicide.

Les fonctions de liturge, d'irénarque et de panegyriarque sont fréquemment mentionnées dans les inscriptions de Samos.

III. Tigani, dans les vignes. Petite base carrée, de pierre, ayant dû supporter une statuette ou une offrande (inédit).

ΣΑΡΑΡΙΔΙΙΣΙΔΙ  
 ΕΣΤΙΕΙΑΘΕΟΧΡΗΣΤΟΥ  
 ΕΥΧΗΝ

Σαράριδι, Ἰσιδι,

Ἐστία Θεοχρήστου

εὐχὴν.

Dans la vigne où ont été trouvées cette inscription et la suivante, ainsi qu'une statuette sans tête de Sérapis, aujourd'hui conservée dans une maison de Tigani, de nombreux blocs de marbre et tambours de colonnes marquent certainement la place de l'ancien sanctuaire de Sérapis et d'Isis.

IV. Tigani, dans une maison du village. Stèle trouvée au milieu des vignes, sur l'emplacement du temple de Sérapis et d'Isis. Casure en bas (inédit).

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ: ΕΓ' /// ΔΗΜΙ  
 ΟΥΡΓΩΝ ΜΑΡΣ /// ΟΥΚΑΙ ΜΝΗ  
 ΣΙΜΒΡΟΤΟΥ ΕΔΟΞΕΤΗ ΒΟΥ  
 ΛΗΚΑΙ ΤΩ ΔΗΜΩ ΦΩΚΥΛΟ ///  
 ΕΙΡΕΝΥΓΕΡΩΝ ΟΙ ΕΡΕΥΣ  
 ΤΗΣΙΣΙΟΣ ΕΘΕΤΟ ΤΗΝΙΚΕ  
 ΤΗΡΙΑΝΕΝ ΤΗ ΒΟΥΛΗΚΑΙ  
 ΕΓΝΩΣΘΗ ΕΝ ΝΟΜΟΣ ΕΙΝΑΙ  
 ΑΞΙΩΝ ΤΗ /// ΚΑΘΟΤΙΚΑΙ  
 ΠΡΟΤΕΡΟΝ /// ΡΕΙΝ ΔΕ ΔΟ  
 ΧΘΑΙ ΤΗ ΒΟΥΛΗΚΑΙ ΤΩ ΔΗ  
 ΜΩ ΙΤΟΝ ΙΕΡΕΑ ΤΗΣΙΣΙΟ ///  
 ΤΗ Ο ΕΩ ΚΑ ///

Αγαθή τύχη · ἐπι] δημο-  
 ουργῶν Μαρσ[ύ]ου καὶ Μνη-  
 σιμβρότου, ἔδοξε τῆ Βου-  
 λῆ καὶ τῷ Δήμῳ · Φώκυλος  
 ἔπειν · ὑπὲρ ὧν ὁ ἱερεὺς  
 τῆς Ἴσιος ἔθετο τὴν ἐκ-  
 τήριαν ἐν τῇ βουλῇ καὶ  
 ἐγνώσθη ἐννομος εἶναι,  
 ἀξίῳν τῆ... καθοτι καὶ  
 πρότερον... ρειν, δεδό-  
 χθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δή-  
 μῳ τὸν ἱερέα τῆς Ἴσιος  
 ..... τῆ θεῶ .....

Les deux mots qui indiquaient l'objet de la supplique présentée

au sénat par le prêtre d'Isis sont absolument indéchiffrables. Peut-être faut-il restituer  $\chi\alpha\iota\tau\upsilon\upsilon$ .

Sur les magistrats éponymes de Samos, v. Le Bas et Waddington (*Voyage archéologique*), *Inscriptions de Priène*, et le savant commentaire de M. Waddington.

V. Tigani, dans les vignes. Stèle cassée par le haut, et écornée à droite et à gauche (inédi).

ΕΩΞΑΡΟΓΟΝΟΥΘΕΩΝ  
ΕΒΑΣΤΩΝΥΙΟΥΘΕΟΥ  
ΕΒΑΣΤΟΥΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟ////  
////ΙΟΣΓΡΟΛΙΕΩΣ

Fragment impossible à restituer complètement.

O. RAYET.

---

## LES CIMBRES ET LES KYMRI

---

M. Henri Martin a réuni en un volume, sous le titre d'*Études d'archéologie celtique*, des mémoires pleins d'intérêt qu'il a écrits depuis une dizaine d'années sur les origines celtiques. La plus grande partie consiste en récits de voyages faits dans la Bretagne française, dans le pays de Galles, en Irlande : on y trouve la peinture vive, colorée, passionnée même de ces contrées où deux races celtiques déchues ont conservé avec amour, au milieu d'une civilisation supérieure, leur langue, une partie de leurs mœurs et de nombreux monuments figurés. Le reste du volume est le produit d'un travail de cabinet, et l'éminent écrivain y expose ses vues sur l'ethnographie celtique et sur la valeur historique des poésies didactiques galloises connues sous le nom de Triades. Nous sommes de ceux qui doutent de l'antiquité de ces textes versifiés, écrits dans une langue aussi récente que le français de nos jours, et aussi éloignée du gaulois que le français moderne l'est du latin. Nous ne contesterons pas que sur certains points ils ne paraissent justifier l'importance que divers celtistes leur ont attribuée. Mais notre but n'est pas ici de discuter la date et la valeur de ces documents : nous voulons examiner le fondement d'une théorie ethnographique que M. Henri Martin a empruntée à M. Amédée Thierry et qui est aujourd'hui presque universellement admise en France.

On devrait distinguer deux races celtiques en Gaule : 1<sup>o</sup> les Galls, qui auraient peuplé la Gaule centrale et l'Irlande ; 2<sup>o</sup> les Kymri, qui auraient occupé la Gaule septentrionale et la Grande-Bretagne. La race kymrique ne ferait qu'un avec celle des Cimbres vaincus par Marius. *Cimbri* et *Kymri* serait le même nom.

Cette doctrine n'est pas propre à M. Henri Martin ; non-seulement il n'en est pas l'auteur : il n'est pas le seul qui l'ait adoptée ; je la trouve dans l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charlon, dans celle de M. Dareste, dans celle de M. Guizot, dans la plupart des manuels d'histoire de France qui sont entre les mains des écoliers.

Mais M. Henri Martin a, par le grand succès de son *Histoire de France*, contribué plus que personne à propager cette thèse ethnographique; et maintenant, ce système, combattu par M. Roget de Belloguet dans un ouvrage justement couronné par l'Académie des inscriptions, trouve pour défenseur M. Henri Martin, dans le livre d'ailleurs si instructif dont nous venons de donner le titre et d'indiquer le sujet.

Nous allons examiner en détail les assertions dont l'ensemble constitue ce système.

Et d'abord, les Cimbres seraient des Kymri, par conséquent des Gaulois.

Nous croyons, nous, que les Cimbres étaient des Germains. Voici nos preuves :

Auguste dit dans le monument d'Ancyre :

« *Cimbrique* et Charydes et Semnonés et ejusdem tractus alii *Germanorum populi* per legatos amicitiam meam et populi Romani petierunt. »

Strabon (liv. VII, chap. 2) :

Τῶν δὲ Γερμανῶν οἱ προσάρκτικαι παρῆκουσι τῷ ὠκεῶνι. Γνωσθόμενοι δ' ἀπὸ τῶν ἐκβαλῶν τοῦ Ἰθύνου λαβόντες τὴν ἀρχήν, μέχρι τοῦ Ἀλδίου. Τούτων δ' αἰεὶ γνωσιμώτατοι Σόγαιμοι τε καὶ Κίμβροι.

Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, IV, 14) :

« *Germanorum* genera quinque : Vinditi, quorum pars Burgundiones, Varini, Carini, Guttones; alterum genus Ingaevones, quorum pars *Cimbri*, Teutoni, Chaucorum gentes.... »

Tacite (*Germania*, chap. 37) :

« Eundem *Germaniae* situm proximi oceano *Cimbri* tenent, parva nunc civitas, sed gloria ingens, veterisque fama late vestigia manent... Sexcentimum et quadragesimum annum urbs nostra agebat, quum primum *Cimbrorum* audita sunt arma, Caecilio Metello ac Papirio Carbone consulibus. Ex quo si ad alterum imperatoris Trajani consulatum computemus ducenti ferme et decem anni colliguntur. Tandem *Germania* vincitur..... *Germani*, Carbone et Cassio et Scauro Aurelio et Servilio Caepioneque Cn. quoque Manlio fuis vel captis, quinque simul consulares exercitus populo Romano, Varum tresque cum eo legiones etiam Caesari abstulerunt : nec impune C. Marius in Italia, divus Julius in Gallia, Drusus ac Nero et Germanicus in suis eos sedibus perculerunt. »

Voilà des textes formels s'il y en a : le premier a le caractère le plus solennel et le plus authentique; le second émane du géographe

qui, dans l'antiquité, a le mieux connu la Gaule et les contrées voisines; le quatrième est tiré du seul ouvrage spécial sur les Germains que l'antiquité nous ait transmis. Quant au troisième, s'il vient d'un compilateur, il est conçu en des termes précis et didactiques dont on ne peut méconnaître la valeur.

Que nous oppose-t-on ?

Cicéron, Salluste, plus des écrivains comme Plutarque, Diodore de Sicile, Appien ou Dion Cassius, qui travaillaient de seconde main et qui, par conséquent, sont pour nous sans force contre des textes originaux. Cicéron et Salluste ont une tout autre autorité; et, au premier abord, les passages que cite M. Henri Martin (p. 139 et 140, notes) peuvent sembler décisifs.

Salluste a écrit (*De bello jugurth.*, 114) :

« Adversum Gallos ab ducibus nostris Q. Caepione et M. Manlio male pugnatum. »

Il s'agit dans ce texte des deux généraux romains que les Cimbres battirent en Gaule, le 6 octobre de l'an 105 avant J.-C. (1), et qui, d'après l'extrait de Tacite cité plus haut, auraient été dans cette journée vaincus par des Germains, tandis que suivant Salluste ils auraient été vaincus par des Gaulois.

Cicéron parle de la victoire remportée par Marius sur les Cimbres, en Italie, l'an 101 avant J.-C. A cette bataille célèbre les vaincus étaient des Germains, dit expressément Tacite dans les quelques lignes reproduites par nous : suivant Cicéron, c'étaient des Gaulois (*De prov. consular.*, § 43).

« Ipse ille C. Marius... influentes in Italiam Gallorum maximas copias repressit... »

Dans le traité *De oratore*, II, 66, Cicéron revient sur cette idée :

« Valde autem ridentur etiam imagines quae fere in deformitatem aut in aliquod vitium corporis ducuntur cum similitudine turpioris, ut meum illud in Helvium Manciam : « jam ostendam cujusmodi sis. » Quum ille : « ostende quaeso, » demonstravi digito pictum Gallum in Mariano scuto Cimbrico sub Novis, distortum, ejecta lingua, buccis fluentibus, risus est commotus : nihil tam Manciae simile visum est. »

« Il n'est pas possible, dit M. Henri Martin, que Cicéron et Salluste n'aient pas su distinguer les Gaulois des Germains. Ils avaient vu dans les rues de Rome des milliers de captifs cimbres

(1) Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, liv. V, chap. 1.

« et teutons, et ne pouvaient ignorer que ce fussent deux peuples  
« différents, parlant des langues différentes. »

Mais il y a longtemps déjà que cette difficulté est résolue. Dès 1837, l'illustre créateur de la grammaire comparée des langues celtiques, Zeuss, dans son remarquable ouvrage intitulé *Die Deutschen* (p. 40 et suivantes, 141 et suivantes), a montré comment s'explique l'apparente contradiction des écrivains que nous avons cités. J. Grimm, qui si souvent se plaît à contredire Zeuss, est d'accord avec lui pour combattre les critiques modernes qu'égare la consonnance des noms des Cimbres et des *Cymry* (*Geschichte der deutschen Sprache*, 3<sup>e</sup> édition, p. 441) (1).

Remarquons d'abord que le nom de Gaulois, *Gallus*, est étranger aux langues celtiques. César le dit formellement : *qui lingua sua Celtæ (2), nostra Galli appellantur. Gallus* est donc un mot latin. Il vient de la racine *gar*, qui en sanscrit veut dire « appeler » (Pott, *Beitrag* de Kuhn, IV, 81; *Etymologische Forschungen*, 2<sup>e</sup> édit., t. V, p. 228 et suivantes, n<sup>o</sup> 418; Corssen, *Aussprache*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 430; Curtius, *Griechische Etymologie*, 2<sup>e</sup> édition, p. 162). Il signifie d'une manière générale « celui qui appelle », « le crieur »; et spécialement, en fait de volailles, il désigne l'oiseau de basse-cour dont le cri matinal réveille désagréablement les dormeurs. Les Romains désignaient par le même mot les guerriers du nord, dont le cri de guerre les impressionnait plus désagréablement sur le champ de bataille que le chant du coq pendant le sommeil dans leurs villes ou leurs fermes. Mais quelle raison y avait-il pour attribuer ce nom à nos aïeux plutôt qu'à nos voisins orientaux? C'était un terme général qui s'appliquait aux uns comme aux autres (3).

César est le premier écrivain romain chez qui l'on voit paraître le terme ethnographique *Germanus*. La conquête de la Gaule en face de la Germanie indépendante rendait nécessaire une distinction qui jusque-là n'avait pas d'intérêt pratique pour les Romains (4).

(1) La première édition remonte à 1848.

(2) *Celta* est bien un mot gaulois comme le dit César. Voir à ce sujet Glück dans les *Beitrag* de Kuhn, V, 97.

(3) Voilà pourquoi Dion Cassius, 39, écrivant d'après d'anciens documents, dit que les *Uispetes* et les *Teneteri* sont celtés.

(4) On sait que l'Allemagne méridionale jusqu'au Danube était occupée par les Gaulois. Sauf la guerre des Cimbres et des Teutons, les rapports des Romains avec les Germains ont été nuls avant les campagnes de César dans les Gaules. Ce que nous disons de la date du terme ethnographique *Germani* est formellement affirmé par Tacite, *Germania*, 2 : « *Germaniæ vocabulum recens et nuper additum.* » On pour-

Les Romains donnèrent dès lors au terme ethnographique *Gallus* un sens moins étendu que le sens usité jusque-là : ils l'employèrent pour désigner les populations celtiques du continent, et empruntèrent aux Gaulois, pour désigner la race teutonique, le terme dont les Gaulois se servaient eux-mêmes pour la nommer. Le nom de peuple *Germanus*, qu'il ne faut pas confondre avec le mot latin qui a le même son, paraît en effet gaulois (Zeuss, *Die Deutschen*, p. 59; *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. 773, note; Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, 3<sup>e</sup> édit., p. 545; cf. Pott, *Etymol. Forschungen*, 2<sup>e</sup> édit., t. IV, p. 860 et suivantes). Il signifie probablement « voisin » dans cette langue, et on le voit dans des textes désigner des peuples étrangers à la race teutonique, des Gaulois :

« Condrusos, Eburons, Caeroesos, Paemanos, qui uno nomine Germani appellantur. » (Caesar, *De bello Gallico*, II, 4.)

« Segni, Condrusique ex gente et numero Germanorum. » (*Ibid.*, VI, 32.)

Les Celtes d'Espagne donnaient le même nom à leurs voisins les *Oretani*.

« Oretani qui et Germani cognominantur » (Pline, III, 3) (1).

Ptolémée appelle leur capitale *Ἐρετων Γερμανών*.

Ainsi la contradiction entre Cicéron et Salluste d'une part, Auguste, Strabon, Pline et Tacite d'autre part, n'est qu'apparente. Les uns ont employé le mot *Gallus* dans un sens plus général que les autres. Pour les premiers, qui, suivant la vieille tradition romaine, ne se servaient pas du terme ethnographique *Germanus*, le mot *Gallus* désignait à la fois la race celtique et la race teutonique; pour les derniers, le mot *Gallus* avait pris un sens plus restreint, désignait seulement les peuples celtiques du continent, tandis qu'un

rait objecter un passage des Fastes capitolins ainsi donné par Graevius, *Theat. ant. rom.*, II, 37: M · CLAUDIVS M · F · M · N · MARCELLVS · AN · DXXXI · COS · DE GAILLEIS INSVBRIIVS ET GERMANEIS (Zeuss, *Die Deutschen*, p. 66-67). Mais cette inscription a été reproduite dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, t. I, p. 458, n° 532, cf. p. 462, 463. Du mot lu GERMANEIS par Graevius, les trois premières lettres GER sont seules gravées sur le monument original. Les dernières sont une restitution arbitraire. Quand du reste le nom de *Germani* remonterait à cette date, 222 ans avant J.-C., il ne serait pas établi qu'il eût dès lors le sens ethnographique que lui donnent César et les écrivains postérieurs.

(1) De ces passages M. Habner conclut que les *Oretani* étaient Gaulois. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, p. 431. Suivant G. de Humboldt et Zeuss, ils étaient Ibériens.

mot nouveau, *Germanus*, était employé pour distinguer de ces peuples celtiques continentaux leurs plus proches voisins de l'autre côté du Rhin.

Quant aux compilateurs grecs et latins qui ont suivi le système de Salluste et de Cicéron, c'est-à-dire l'usage romain primitif et antérieur à César, ils l'ont pris dans les vieux historiens qu'ils ont inintelligemment copiés; leur accord avec Salluste et Cicéron prouve seulement la servilité avec laquelle ils ont reproduit sans vérification les documents anciens qui se trouvaient entre leurs mains.

Donc les Cimbres étaient Germains, et il n'y a aucun rapport ethnographique entre eux et les *Kymri*, c'est-à-dire les populations celtiques de la Grande-Bretagne.

Reste à examiner s'il est vrai qu'il y eût en Gaule deux races celtiques, identiques, l'une aux *Kymri* de la Grande-Bretagne, l'autre aux Gaëls ou mieux aux *Gaidals* (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. VIII, note) d'Irlande.

Quand M. Amédée Thierry a publié les premières éditions de son livre, si plein de recherches et si admirablement écrit, la *Grammatica celtica* de Zeuss, qui a donné pour la première fois des bases solides à l'étude des langues celtiques, n'avait pas encore paru. L'étude comparée des glossaires irlandais et gallois modernes, que le savant français avait seuls à sa disposition, l'a conduit après beaucoup de travail à une erreur presque inévitable. Les Irlandais ont conservé une vieille orthographe qui ne peut donner qu'une idée fort inexacte de leur prononciation actuelle; les Gallois écrivent à peu près comme ils prononcent. M. Amédée Thierry a donc trouvé dans les dictionnaires irlandais un certain nombre de mots gallois parfaitement reconnaissables, qu'il est bien plus difficile de distinguer dans le dictionnaire gallois (1).

Mais l'étude des anciens monuments des dialectes néoceltiques, éclairée des lumières de la grammaire comparée, a depuis conduit à un résultat tout différent. Il n'y a pas trace de *Gaidals* ou d'Irlandais dans les Gautes. Comme le disent M. Amédée Thierry et son école, il existait bien deux races celtiques, mais leur installation géographique n'était pas celle qu'on prétend. L'une de ces races, la race gauloise, peuplait à l'époque romaine : 1<sup>e</sup> la Gaule, 2<sup>e</sup> les con-

(1) Tel est le gallois *magur*. L'équivalent irlandais *magh* en paraît beaucoup plus rapproché que le dérivé gallois *maur*. Mais le *gh* final de l'irlandais ne se prononce pas (O'Donovan, *A grammar of the Irish language*, 1845, p. 50-51) et la diphtongue du gallois ne peut s'expliquer que par la restitution d'un *y* entre les deux voyelles : *maer* = *magys*. Zeuss, *Gr. c.* 2, p. 4, 136, 834.

trées situées entre les Alpes et le Danube, 3<sup>e</sup> le nord de l'Italie, 4<sup>e</sup> une partie de l'Espagne, 5<sup>e</sup> la Grande-Bretagne; l'autre, la race irlandaise, autrement dit les Gaidals ou les Scots, habitait alors l'Irlande seule, puis à une époque plus récente est venue en outre s'établir au nord de la Grande-Bretagne, où elle a porté les deux noms d'Écosse et de langue *gaulique* ou, pour se servir d'une forme plus ancienne, gaidélique.

Le gaulois avait en commun avec les langues modernes parlées dans le pays de Galles et dans la Bretagne française un caractère qui le sépare très-nettement de l'irlandais. Le gaulois, comme les langues bretonnes, remplaçait par un *p*, dans un certain nombre de mots, la gutturale sourde primitive que l'irlandais a conservée.

Dans les langues de l'Italie, ces deux systèmes se rencontrent. Le latin garde la gutturale sourde primitive, l'osque et l'ombrien lui substituent souvent une labiale. L'irlandais se place à côté du latin; les langues bretonnes (gallois, cornique, armoricain) appartiennent au même groupe que l'osque et l'ombrien.

Voici quelques exemples :

Irlandais.	Latin.	Gallois.	Osque.	Ombrien.	Français.
ech	equus	ep	—	—	cheval
cach	quisque	paup	—	—	chacun
colhir	quattuor	petuar	petora	petur	quatre
ce, cia	quis	pui	—	pis	qui
—	quod	—	pid	—	quoi
coic	quinque	pimp	pompe (1)	pumpe (2)	cing
maguas	}	map	—	—	fils
macc					
filuch	—	gulip	—	—	humide
cenn	—	penn	—	—	tête
ciall	—	pyll	—	—	intelligence
cland	—	plant	—	—	race
cruim	—	pryf	—	—	ver
crann	—	pren	—	—	arbre
crea	—	prenu	—	—	acheier

Ce n'est pas au système irlandais ou gaulique et latin que se rattache le gaulois, c'est au système gallois, osque et ombrien. « Cheval » se disait en gaulois *epos*, « tête » *pennos*, « quatre » *petuar*, « cinq » *pempe* (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. vi, 66) avec un

(1) D'où l'adverbe *pompis* (*quintus*). Corssen, *Antsprache*, 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 116.

(2) D'où le nom propre *Pumperio*. Corssen, *ibid.*

p initial au lieu du k primitif conservé en irlandais et en latin. Ce n'est pas la seule ressemblance qui ait été signalée entre le gaulois et le gallois.

Ainsi la particule augmentative *ver-*, si fréquente dans les noms gaulois : *Ver-agri*, *Ver-cassi-vellaunus*, *Ver-cingeto-rix*, *Ver-cundaris*, *Ver-tragus*, *Ver-nemetis*, *Ver-nemetum*, *Ver-lucion*, *Ver-combogiuz*, *Ver-cobius*, *Ver-jugo-dumnus*, est étrangère à l'irlandais et se rencontre souvent en gallois (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. VII, 889, 895-896).

Les comparaisons que M. Amédée Thierry a faites entre le gaulois, l'irlandais et le gallois l'ont mené à un résultat différent; mais son travail pêche par la base, parce que le savant auteur, écrivant avant la publication de la *Grammatica celtica* de Zeuss, ignorait les lois de la phonétique bretonne et irlandaise.

Par exemple, nous lisons le passage suivant dans l'Introduction à l'histoire des Gaulois :

« Le suffixe gaélique *-ach*, que le latin rend par *-acus*, *-acum*, et « qui répond au sanscrit *aka*, sert à former les noms d'agents et les « adjectifs; le suffixe kymri *-awy* est plus éloigné de l'orthographe « latine. » Erreur. Le suffixe irlandais *ach* par *a* bref représente un suffixe primitif *aca-s* par *a* initial bref. Le suffixe gallois *awy* = *dca-s* par *a* initial long parce qu'en gallois *aw* = *d* long (*Gramm. celt.*, p. 806, 809, 848, 849). Le gallois possède aussi le suffixe *-ac* = *aca-s* par *a* bref. Ces deux suffixes, l'un par *d* long, l'autre par *a* bref, existent en gaulois comme en gallois. L'irlandais les a confondu en un ou n'a gardé que celui dont l'*a* initial est bref.

De même la forme gaélique et irlandaise moderne *abhainn*, cours d'eau (1), ne peut avoir pour correspondant en gaulois qu'un mot où le *b* aspiré serait conservé sans aspiration. *Abhainn* est dérivé d'*ab*, « rivière, » comme le breton moderne, *aven* = *abon*, et n'a aucun rapport avec *Aventia*, *Aventicum* où la seconde lettre est un *r* primitif et non un *b*.

*Vergobretus* ne peut avoir pour équivalent le gaélique *ver-go-breith*, mot imaginaire, puisqu'en gaélique comme en irlandais la consonne *v* n'existe pas.

*Orgeto-rix* s'explique par le gallois *oryiat* (qui caedit) *-ri[y]* (*Gramm. celt.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 61, 98, 140) et non par *Gorcadowych*.

Il faut donc s'en tenir au système qui a été la conclusion des études

(1) Supplément à O'Reilly, p. 361.

de Zeuss. Le gaulois se rapprochait beaucoup plus des dialectes bretons (gallois, cornique, armoricain) que des deux dialectes irlandais parlés l'un en Irlande, l'autre dans les montagnes de l'Écosse.

Les travaux postérieurs à Zeuss ont confirmé cette solution. Ainsi on sait aujourd'hui que l'irlandais primitif terminait en *-as* le nominatif singulier des thèmes masculins en *a*, que le gaulois terminait en *-os*.

On est donc dans l'erreur quand on soutient que la langue des Celtes, appelés Gaulois par César, était l'irlandais primitif. Il ne faut pas exagérer les différences de dialectes entre les peuples gaulois : elles étaient, évidemment, infiniment moins marquées que la distance qui séparait de l'irlandais la langue parlée en Gaule du temps de César.

Le système si séduisant de M. Amédée Thierry sur les origines des Gaulois n'est donc pas plus justifié par la classification des langues celtiques que par les textes des écrivains de l'antiquité.

Reste la consonnance du nom des Kymri de la Grande-Bretagne avec celui des *Cimbri* vaincus par Marius. Mais cette consonnance se réduit à une simple apparence quand on réfléchit que les noms appartiennent à deux périodes toutes différentes dans l'histoire des langues italo-celtiques, et qu'entre ces deux périodes il s'est opéré une révolution considérable. Le premier nom, *Cimbri*, a encore la désinence casuelle et tout le système phonétique de la période à laquelle appartiennent le latin, l'osque, l'ombrien, le gaulois, les inscriptions les plus anciennes de l'Irlande. L'autre, *Kymri*, est bien postérieur; il est de même date que les langues néolatines, il est constitué conformément à des lois phonétiques analogues à celles de ces langues. S'il eût existé au temps des Romains, il aurait été probablement écrit par eux : *Combrogos* (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. 207), nom évidemment tout autre que celui des Cimbres (1).

Il me reste à parler de deux textes sur lesquels insiste M. Henri Martin, p. 140, noté.

On lit dans Pline, *Hist. nat.*, IV, 43 :

*Philemon Morimarusam a Cimbris vocari, hoc est mortuum mare, inde usque ad promontorium Rubeus, ultra deinde Cronium... refert.*

M. Henri Martin rapproche *Cronium* du gallois *Cron*. Mais *cron*, féminin de *crun*, « rond, » vient d'un primitif *crundo-s*, comme l'é-

(1) L'étymologie véritable du nom des Kymri est surtout sensible quand on se reporte à sa forme armoricaine au singulier, *ken-ero* : *ken* = *com*, par exemple, *ken-treur* veut dire confrère; *era* = *bro* = *saout*, « pays, »

tablit le vieil irlandais, *cruid* (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. 15, 92, 147). Le gallois *cron*, suivant M. H. Martin, serait identique au breton armoricain *kroum*. Erreur encore. L'équivalent armoricain du gallois *crwn*, *cron*, est *krenn* = *krend*, « rond, » dont sont dérivés *krenna* = *krenda*, « arrondir, » *krenner*, « celui qui arrondit, » etc. *Kroumm*, en armoricain, veut dire « courbe, arqué, » et nullement « rond. » Avant de dire *kroumm* et dans les dérivés *kroumma*, *kroummel*, on a dû dire *kroumb*, comme l'établit l'irlandais archaïque *crumb* (Whitley Stokes dans les *Beitraege* de Kuhn, t. IV, p. 400).

M. Henri Martin dit que *Morimarusa* est un mot gaulois, et que si les Cimbres donnaient ce nom gaulois à l'Océan, évidemment ils étaient Gaulois. J'admets avec Zeuss (*Grammatica celtica*, p. 13) que la première proposition peut être exacte. Mais quant à la seconde : non. Par exemple, de ce que le Rhin coule en Allemagne, on ne peut conclure que son nom ait une origine germanique. Vienne en Autriche, *Vindobona*, porte un nom gaulois, cela n'empêche pas ses habitants d'être allemands.

M. Henri Martin rappelle que suivant Tacite (*Germania*, 45), la langue des Aistes, qui ont donné leur nom à l'Estonie, se rapprochait du breton : *lingua britannicae propior*. Mais quelle confiance peut-on avoir dans les idées qu'expriment les anciens en fait de grammaire comparée ? Chez eux les grammairiens de profession nous font souvent sourire. Quelle peut être l'autorité des autres ? Zeuss a soutenu que les Aistes étaient le groupe de peuples que les linguistes appellent ou lituanien ou lettique (*Die Deutschen*, p. 268 ; Max Muller, *Lectures on the science of the language*, 5<sup>e</sup> édition, p. 219 ; Schleicher, *Die deutsche Sprache*, 2<sup>e</sup> édition, p. 78-79) ; Grimm veut trouver en eux des Germains (*Geschichte der deutschen Sprache*, 3<sup>e</sup> édition, p. 499-504). Ce qu'il y a de certain c'est que le nom des Aistes est d'origine germanique (1). De plus, le seul mot de la langue de ce peuple qui soit cité par Tacite, *glesum*, nom de l'ambre, était aussi germanique suivant Pline (XXXVII, 3), et la comparaison avec les langues germaniques donne raison à Pline (*Deutsche Grammatik*, t. I, 2<sup>e</sup> édition, p. 58, note ; cf. Schade, *Woerterbuch*, p. 217). Les noms armoricain et gallois de l'ambre, *goularz*, *gwefr*, *elydr*, ne ressemblent en rien à *glesum*. Ce serait donc sans fondement solide

(1) Depuis que j'ai écrit ces lignes, la *Revue archéologique* a publié une inscription qui leur donne une éclatante confirmation : *Sept. Aistro-modiur, rex Germanorum*. Voir t. XXIII, p. 349.

qu'on ferait des Aistes une race bretonne sous prétexte de la « similitude » de leur langue avec celle des Bretons.

Les Aistes habitaient sur les bords de la mer Baltique. On les y trouve encore au temps de Théodoric le Grand (493-526) qui correspondait avec eux, et d'Eginhard qui en parle comme de voisins des Slaves (*Vita Caroli Magni*, c. 12). Aujourd'hui leur nom est porté par une province de Russie, sur les bords du golfe de Finlande. Est-il vraisemblable qu'un peuple breton fût établi si loin du reste de la race celtique sans que ce fait ait été formellement signalé par les historiens, et que ce peuple ait disparu sans laisser dans l'onomatistique géographique quelque trace de sa langue ?

Ainsi le passage de Tacite relatif aux Aistes doit être écarté du débat.

Je termine donc.

Je conclus qu'il n'y a aucun rapport de race entre les Cimbres et les Kymri ; qu'on ne trouve en Gaule aucune trace du rameau celtique qui a peuplé l'Irlande et donné son nom à l'Écosse ; que, par conséquent, on ne peut admettre le système de M. Amédée Thierry sur l'établissement des Gaulois dans notre patrie et sur leurs premières migrations. Le succès de ce système en France est une preuve irréfutable du talent et de la science avec lesquels son auteur l'a soutenu. Le charme de son style, les textes qu'il a multipliés en note, ont subjugué tous les lecteurs, ou si quelques-uns étaient encore hésitants, M. Henri Martin, subjugué aussi lui-même, a fait taire les derniers scrupules en adoptant ce système et en le défendant avec la même ardeur que s'il en avait la paternité.

Plusieurs me trouveront bien hardi de m'attaquer à une doctrine universellement reçue, et de le faire souvent en termes aussi vifs, quand j'ai en face de moi de si grandes autorités. Mais d'abord, je n'exprime pas une opinion personnelle et j'ai avec moi tous les linguistes dignes de ce nom qui, depuis vingt ans, ont mis la main aux études celtiques. J'expose la doctrine de l'homme qui, depuis Bopp, a su le mieux systématiser la science des langues indo-européennes, de Schleicher qui, dans son *Traité de la langue allemande*, réunit, comme Zeuss et les disciples de Zeuss, le gaulois avec l'armoricain, le cornique et le gallois dans la même famille celtique, en mettant l'irlandais à part, dans une autre famille celtique, avec le gaélique d'Écosse (2<sup>e</sup> édition, p. 77).

Pourquoi des principes universellement admis dans le monde

scientifique allemand (1) et anglais ont-ils tant de peine à triompher chez nous? On ne peut se défendre d'un sentiment de profonde tristesse, quand on voit combien les découvertes dues à l'érudition étrangère sont longues à s'acclimater en France, et avec quelle puissance irrésistible les habitudes prises imposent leur domination tyrannique aux esprits les plus élevés, à ceux qui, par la science et le talent littéraire, exercent l'influence décisive sur l'état des connaissances historiques parmi leurs contemporains.

## H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Nous devons reconnaître que M. Diefenbach, *Origines Europeæ*, p. 137, ne se déclare pas convaincu par les arguments qui, suivant nous, établissent que les Cimbres étaient Germains. Mais si M. Diefenbach est un lexicographe fort distingué, — son *Woerterbuch der gothischen Sprache* suffirait pour l'établir, — il n'est pas grammairien. Le compte rendu qu'il a fait des *Keltischen Namen* de Glück dans les *Beitraege* de Kuhn, t. I, p. 373, en 1858, nous donne le droit de récuser son témoignage.

25645

---

# FOUILLES DE BIBRACTE

1869

(Suite) (1)

---

## ORFÈVRERIE.

Les autres outils trouvés dans l'atelier se rapportaient moins directement à l'orfèvrerie; leur présence s'explique par une certaine confusion dans les attributions des métiers ou par les usages domestiques. C'est ainsi qu'on voit de larges ciseaux de menuisier à queue droite et ronde, enoastés avec une virole dans des manches de bois que l'oxyde avait en partie conservés; un anneau de fer, un crampon de chaussure pour la glace armé de quatre griffes, trois clefs, dont une pour crocheter, et deux crochets pour ouvrir les verrous du dehors, d'après une méthode usitée encore dans nos campagnes; d'autres objets, presque tous altérés et correspondant à des usages inconnus, qui échappent à toute explication (2). L'industrie moderne, en renouvelant les procédés et les engins des fabrications auxquels ils se rapportent, a supprimé les éléments de comparaison, et parmi les débris qui tombent confusément sous la main dans les ruines, il n'est pas toujours facile de distinguer l'outillage de l'atelier des pièces destinées à la vente ou au ménage. L'hésitation disparaît seulement dans le cas d'homogénéité complète des

(1) Voir le numéro de mai.

(2) La confusion de métiers observée si fréquemment dans les maisons du Beuvray existe d'une manière générale chez les peuples peu avancés dans les arts. On lit dans un récent voyage au Mékong: « La maison la plus importante du marché était celle d'un *forgeron*, qui est à la fois *orfèvre* et *fabricant de monnaie*... pour les transactions ordinaires on coupe dans un lingot des morceaux appréciés à l'œil. » Ce système ne rappelle-t-il pas les pièces divisées en deux ou en quatre, si communes à Bibracte? (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1869, p. 893.)

produits d'un même établissement. Aussi considérons-nous comme objets de fabrication ou de vente les restes de parures et d'ouvrages en bronze recueillis chez l'orfèvre gaulois, et dont le rapport avec l'émaillerie est trop direct pour en être séparé. C'était d'abord un certain nombre d'annelets de dimensions diverses, les uns ronds, les autres à côtes; des anneaux plus minces que les précédents; 19 fibules de fer et de bronze, entières ou altérées; un petit animal de bronze de deux centimètres de long; différents débris ouvrés, mais la plupart dégradés; un fragment de miroir en métal, très-brillant. Quelques-unes des fibules offraient des détails soignés d'ornementation ou des ciselures en creux. La plus remarquable était à côtes verticales et saillantes, ornée de torsades gravées au milieu desquelles un fil de bronze d'une ténuité microscopique, figurant un rang de perles, était rapporté et fixé sur le champ de la pièce. Cette minutieuse décoration s'est reproduite sur d'autres fibules de moindre importance, dans divers ateliers. Plusieurs d'entre elles, si l'on excepte l'ornementation, se rapprochent de certains types romains postérieurs; mais les autres, bien que mutilées, conservent une originalité qui les distingue de l'industrie et des modèles des conquérants. Tel est le type fréquent d'un genre de fibules composées de torsades et d'annelets alternés, en découpure, et une jolie agrafe d'argent, de forme nouvelle et garnie de son ressort.

Nous classons ici, pour ne pas la séparer de l'orfèvrerie, une autre fibule découverte dans le fourneau même de la case n° 19 attenante au logis de l'émailleur. La partie centrale de ce bronze curieux et d'une très-belle patine figurait un losange encadré de trois filets granulés en relief, sur lequel se détachait en saillie la gaine qui contenait encore le ressort; la partie inférieure était ornée aussi d'un filigrane de bronze imitant ceux de certains bijoux étrusques. Mais son principal intérêt consistait en un placage d'or qui recouvrait d'une mince feuille le champ plat de la fibule. L'orfèvre gaulois pratiquait ainsi toutes les branches de son métier, dans des compartiments affectés chacun, peut-être, à des ouvrages différents dont quelques-uns atteignaient une extrême délicatesse. Une verroterie d'une ténuité jusque-là sans exemple, et détachée sans doute d'une fibule, était montée en argent. La pierre ressemble à un grain de millet, la corolle à une moitié de coque de chenevis, le pied à un gros fil, et pourtant ces trois pièces, qui n'atteignent pas ensemble un centimètre de long et étaient dispersées, ont été trouvées isolément dans la terre brûlée et réunies par le terrassier.

A côté des fibules se placent naturellement les colliers. L'orfèvre de Bibracte, si nous pouvons juger de son étalage par les débris recueillis dans les cendres de sa demeure, comptait plus sur la clientèle des villageoises du voisinage que sur celle des guerriers. Aucun de ces torques en bronze ou en métaux précieux qui ornaient le cou du Gaulois et dont l'usage persista longtemps encore sous la domination romaine n'a laissé trace dans les ruines qui renfermaient en revanche des restes mutilés mais nombreux de parures de femmes.

Les attaches des colliers, trop menues et trop fragiles pour résister à l'action du temps, sont presque toujours détruites, tandis que les grains de métal, de verre et d'ambre dégagés des minces fils de bronze qui les retenaient se sont conservés dans le sol. Elles sont rappelées cependant par quelques maillons, restes d'une chaînette correctement agencée en forme de nœuds, et par une attache double, employée entre deux anneaux dans certains colliers ou caparaçons gaulois (1).

Divers ornements y étaient appendus, et parmi eux une petite pierre friable engagée par l'une de ses extrémités dans une coque de bronze imitant un grelot (2). Elle permet d'attribuer la même destination à de menus galets blancs et jaunes d'une forme régulière, trouvés dans l'atelier et dans plusieurs autres habitations. Le musée de Saint-Germain possède un galet semblable serré entre des griffes de bronze surmontées d'un anneau de suspension. Les dents de cheval servaient aussi de pendeloques, et le nombre considérable de ces dents chez l'orfèvre ne s'explique que par leur emploi dans les parures. Toutes invariablement étaient pénétrées et colorées en vert par l'oxyde du cuivre dont la friable enveloppe avait disparu. Ces dents si communes dans les sépultures de Bibracte et toujours imprégnées de verdet y rappellent sans doute cette décoration de sauvages. Rien ne donne mieux l'idée de l'état mixte de la civilisation gauloise que ce mélange d'objets de luxe empruntés à des peuples d'une civilisation déjà brillante et d'objets barbares dont l'habitude persistait sans doute par la seule force des traditions. D'autres bijoux massifs et sans goût visaient à l'ostentation avec une fausse apparence d'art. Dans un des compartiments adjacents à celui de

(1) Celui du musée de Moulins (Allier) peut être cité pour exemple.

(2) Dans le cabinet de M<sup>me</sup> Faivre, à Mâcon, dont la dispersion est si regrettable, une dent de cheval était encastrée dans une serrasure de bronze comme les galets du Beuvray.

l'émailleur, une grosse plaque de collier en bronze, d'un caractère essentiellement indigène, donne l'idée de ces objets à vil prix mais à grand effet étalés pompeusement devant la foule sur nos marchés. Elle figurait un épais disque de quatre centimètres de diamètre, recouvert sur ses deux faces de grains demi-sphériques en saillie, de la grosseur du chenevis et disposés symétriquement.

Ce genre d'ornementation avait paru déjà sur un anneau provenant des fouilles de 1867 (1), à la différence près d'une délicatesse charmante qui en faisait un objet original et distingué, que les globules de métal d'un vert irisé entouraient sur trois rangs comme les fleurons d'une couronne (2).

A la vue de ces essais artistiques, la rareté et presque l'absence de toute image d'êtres vivants est un sujet d'étonnement. Sur les médailles, les enseignes de guerre, les boucliers sans doute, les Gaulois employaient les représentations d'hommes et d'animaux; dans les parures, le mobilier des maisons et sur la poterie indigène elles font complètement défaut. Aucune figurine proprement dite n'a été recueillie jusqu'à ce jour à Bibracte. Le laboratoire de l'orfèvre cependant renfermait un socle rond de cinq centimètres de hauteur sur six de diamètre, qui laisse supposer une statuette. Le tour est en fer, la plaque supérieure seulement en bronze, percée au centre pour fixer un objet qui n'a point été retrouvé.

Les autres bronzes, si l'on excepte un umbo garni de son attache qu'on fixait avec une clavette, étaient altérés par le temps et tombaient le plus souvent en poussière. Il faut citer encore un manche de couteau en bronze et de petits ornements en forme de cimiers, terminés par deux croissants en sens inverses, qu'on rencontre fréquemment avec les fibules et qui paraissent tenir comme elles à la parure. Deux furent trouvés dans l'atelier de l'orfèvre, un dans celui des forgerons n° 7, d'autres dans les sépultures.

Là peut-être pourrait s'arrêter l'étude essayée sur l'orfèvrerie gauloise; un dernier et nouvel élément s'y rattache encore. Vers les commencements de l'occupation romaine, les joailliers de Bibracte s'essayaient à la taille des pierres fines, en conservant à leur travail, qui prend décidément une voie artistique, l'originalité de l'esprit gaulois. Dans une des petites cases de l'émailleur on trouva un anneau de fer brisé ayant pour chaton un onyx sur lequel est repré-

(1) Maison n° 11, d'un fondeur de bronze du Champlain.

(2) Un anneau de ce genre est publié pl. XV, n° 12, p. 358, des *Habitations lacustres*, F. Troyon. Lausanne, 1860.

senté en creux un quadrupède. La première pensée fut d'attribuer cet objet si nouveau à l'importation étrangère; mais une étude plus attentive écarte cette attribution, et de graves raisons permettent d'en faire honneur au génie indigène. L'anneau, en effet, fut trouvé avec des médailles exclusivement gauloises, et le sujet est traité dans des conditions qui rappellent si formellement les attitudes des chevaux et autres animaux gravés au revers de certaines de ces monnaies, que ce rapprochement saisissant établit une sorte de certitude. Mais s'il est possible d'analyser sûrement les conditions générales de la gravure, il reste une certaine incertitude sur la détermination même de l'animal, que des traits mal articulés ou des accidents de la pierre permettent d'interpréter diversement. Deux appendices, légèrement indiqués derrière la tête, et la queue retroussée, ont paru quelques-uns indiquer une chèvre; mais le poitrail, l'encolure droite et la croupe sont du cheval. La partie antérieure est bien modelée, le mouvement saisissant, tandis que les flancs et les principaux reliefs du corps sont figurés par des bourrelets demi-sphériques, à la manière des coins gaulois. Les muscles sont à leur place; la jambe gauche, traitée en bas-relief, est très-bien indiquée à son plan, sans que les proportions toutefois soient à l'abri de la critique. C'est ce mélange même de qualités et de défauts qui constitue une partie de l'originalité de cette œuvre curieuse. On y sent la présence de deux influences rivales, de deux esprits opposés, celui de la tradition gauloise fidèle à son parti-pris dans la manière de rendre les ressorts anatomiques, et celui de l'imitation raisonnée qui cherche à s'affranchir de la routine en suivant la nature et des modèles savants.

Son auteur avait étudié le dessin, et malgré la simplicité des moyens et la naïveté des procédés on sent la recherche du vrai, le sentiment de la vie, le mouvement, le jeu anatomique.

Une autre pierre gravée, trouvée à quelque distance, est loin de mériter le même éloge. Cette pièce sans caractère et représentant un sujet éloigné de l'esprit gaulois, une Vénus sortant du bain, à moins d'y voir la fée des fontaines qui prit les mêmes attributs, paraît une mauvaise imitation d'un sujet romain. Les traits roides et droits qui représentent la bouche et les lèvres, rappellent néanmoins ceux des figures des médailles gauloises de bas type, et pourraient sans témérité être attribués à un artiste indigène contemporain des derniers temps du monnayage gaulois.

Les observations sommaires qui précèdent résultent toutes de l'inspection des débris recueillis dans les cendres de la case in-

dustrielle qui nous a arrêtés longuement peut-être, mais dont chaque bricbe était un renseignement; les échantillons d'orfèvrerie qui s'y trouvaient réunis ont été sans contredit la découverte capitale des fouilles de 1869. Ils ont fourni pour la première fois quelques données certaines sur la pratique d'une industrie qui touche de si près à l'art et dans laquelle on constate mieux que dans toute autre l'esprit personnel et l'adresse de main du Gaulois. L'esthétique lui est étrangère, les conceptions philosophiques des peuples mûrs dépassent son entendement. Étranger à l'architecture, à la statuaire, son travail reste naïf et parfois enfantin; il ne s'est émancipé qu'après la conquête, qu'après la destruction du régime des clans, et n'a pu se passer de maîtres dans la politique ni dans les arts.

On a remarqué depuis le commencement des fouilles que les plus beaux échantillons de céramique se rencontraient dans les ateliers de forgerons, même dans les plus humbles, tels que celui de la voie du Rebours extra-muros. La demeure de l'orfèvre était sous ce rapport des plus riches. Elle renfermait en vaisselle usuelle une grande terrine de 27 centimètres de diamètre à couverture grise, en terre jaunâtre, friable et à peine cuite, dont la panse était ornée de lignes circulaires; un toulon rouge, une écuelle avec guirlande tracée à l'ébauchoir sur le plat du rebord et sur la panse; les fragments d'un petit vase noir d'une forme fine, recouvert de hachures, que son système de décoration, les grains de sable, et de nombreuses paillettes de mica dans la pâte rattachent à la céramique locale; des débris considérables de grands *doliums* en terre grossière dont le mode de fabrication donne lieu à quelques remarques.

La dimension de ces vases, dont quelques-uns avaient deux mètres de tour, présentait d'abord à la cuisson certaines difficultés, et cependant la mauvaise qualité de la matière, la présence du sable et du mica obligent à les classer parmi les produits gaulois. Quelle était la destination de ces grands récipients? La perméabilité de la terre dont ils sont pétris et l'absence de vernis ont fait croire plus d'une fois qu'ils n'étaient propres qu'à contenir des grains, mais la nécessité plus absolue encore de loger les liquides ne permet pas d'adopter cette opinion. On fabrique aujourd'hui en Espagne, sous le nom de *tinajas*, d'énormes vases de même forme que ceux du Beuvray, à rebords couverts semblablement de cercles concentriques, et qui servent à tous les usages, surtout à renfermer l'huile et le vin. Pour les étancher et éviter toute déperdition de liquide on promène à l'intérieur, dans un roulis rapide, une dissolution de résine qui en enduit complètement les parois. Un enduit analogue et de couleur

noire comme celle de la poix revêt fréquemment le dedans des amphores et autres grands vaisseaux du Beuvray; c'est cette préparation peut-être qui a fait dire aux anciens géographes que les Gaulois adouçissaient leur vin avec la poix. Le mode de couverture des vases qui les contenaient devait être aussi identique à celui des tinajas dont le couvercle se compose d'un fragment d'une autre jarre luté avec de l'argile sur le rebord dont les cercles concentriques, loin d'être un simple ornement, servaient à fixer le lut.

Si la grossièreté de la matière céramique fait attribuer aux Gaulois la fabrication de leurs jarres, il faut reconnaître en même temps qu'elles surprennent par une élégance de forme qui rappelle celles des Grecs et des Étrusques. Elles sont affilées du pied, renflées près du col avec une intelligence artistique qui les distingue des autres produits vulgaires. Cette anomalie s'explique soit par des modèles, soit par la présence de potiers nomades ou aventuriers qui se seraient, avant la conquête romaine, établis dans la Gaule pour y exercer leur industrie avec les terres du pays, mais avec des types importés. Ils y introduisirent ainsi un élément de goût qui parait avoir manqué primitivement à la race indigène, et qui commença son éducation. Une des pièces les plus originales est un bidon en terre noire fine, rond et plat, orné d'une décoration de lignes droites sur la tranche. Il offre une grande analogie avec les bidons de bronze que possèdent quelques musées (1). Cette forme s'est perpétuée, du reste, jusque dans les faïences du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si la poterie du pays approvisionnait dans la plus large mesure le ménage gaulois, la céramique purement étrangère entraînait néanmoins en concurrence avec elle et se glissait dans toutes les demeures, où elle a laissé des traces irrécusables. Quelques fragments étaient marqués de sceaux de potiers romains de la Gaule méridionale sans doute, tels que celui de SECOFVS, qu'on lisait sur un fond de vase en terre jaune très-fine et à couverture rouge; d'autres, comme celui de ROCOS, déjà connu, avaient un caractère plus gaulois. Ce dernier était inscrit sur un grand plat en terre noire dans un cercle couvert de hachures parallèles.

Plusieurs débris d'amphores portaient aussi des marques composées seulement d'initiales, jamais de noms entiers comme ceux de l'époque impériale. Contrairement aussi à ces derniers, l'estampille ne figure pas sur l'anse, mais sur le col, à la partie supérieure de la panse, et quelquefois au pivot de l'amphore. Sur un très-beau gou-

(1) Il en existe un au musée de Vienne, en Dauphiné, trouvé dans le Rhône.

lot en terre rouge, parfaitement cuit et imitant les terres de Marseille, étaient imprimées les deux lettres P. A, et sur un autre, une lettre unique, très-nette, qui, si elle n'est pas une marque de fantaisie, reproduit exactement la lettre grecque  $\Phi$ . Des décorations capricieuses, tracées à la roulette ou à la pointe, imitaient, sur un petit fond de vase d'une belle forme, les carreaux du tartan, sillons des losanges; d'autres vases plus artistiques, à couverture noire ou grise, étaient ondulés comme la moire ou couverts de points en relief.

La plupart de ces poteries sont rares dans les musées et souvent y manquent totalement; nous avons constaté avec surprise, depuis trente ans, leur absence ou leur excessive rareté dans les substructions d'Autun. L'insuffisance actuelle des études ne permet pas encore de se prononcer définitivement sur leur provenance; celles qui sont ornées de raies verticales se rencontrent dans l'Italie méridionale. D'autre part, pendant le cours même des fouilles, un voyageur revenant d'Orient a été frappé de l'identité des poteries fines de couleur noire du Beuvray et de celles qu'il avait observées dans les ruines de la Syrie et de la Palestine (1).

Cette indication fut bientôt suivie d'une seconde, qui montre à une date qu'il ne nous appartient pas de préciser, les marchandises de l'Orient à l'emporium de Bibracte.

Une récente exploration des îles volcaniques de Thérasia et de Santorin dans l'archipel grec a révélé, sous d'énormes couches de tuf ponceux, des habitations de l'âge de la pierre, antérieures à une éruption dont la date, d'après les évaluations de l'auteur, remonterait à quinze cents ans avant notre ère.

Ces constructions primitives renfermaient de grands vases façonnés, munis d'un lourd rebord, destinés d'après lui à contenir des grains, et on même temps d'autres vases plus petits et constituant des poteries beaucoup plus fines, de couleur claire, et ornées de bandes circulaires séparées par des traits verticaux ou légèrement inclinés, espacés régulièrement. La matière colorante, d'un rouge plus ou moins foncé, et appliquée à l'état d'une pâte très-peu consistante, était sûrement formée à l'aide d'une argile ferrugineuse délayée dans l'eau. Les dessins qu'elle figure sont peu variés et représentent toujours des cercles ou des lignes droites artistement mélangés. Ces vases ne ressemblent en rien à ceux que nous ont légués les différents peuples de l'antiquité et qui sont si communs dans nos musées. Ils ne peuvent être confondus ni avec les vases

(1) Nous devons cette remarque à M. Roger d'Abouville.

grecs, ni avec les vases étrusques, ni avec ceux de l'Égypte. « Nous ne possédons en France que deux restes de poterie offrant une ressemblance certaine avec eux. L'un d'eux provient du désert de Syrie et est déposé au musée du Louvre (1); l'autre, trouvé sur le sol français même, aux environs d'Autun, appartient au musée gaulois de Saint-Germain. Les conditions particulières des vases de l'archipel de Santorin nous fourniront une hypothèse probable sur l'origine de ces fragments presque identiques trouvés en des points aussi éloignés et dans des pays aussi différents que le désert Moabite et le bassin de la Saône (2). »

Les fragments de poterie auxquels l'auteur de cette étude fait allusion sortent non du bassin de la Saône, mais de celui de l'Arroux, qui lui est limitrophe, et de la maison d'un fondeur de bronze gaulois, n° 14 du Champlain, fouillée en 1867, au mont Beuvray. Leur rareté fut signalée au concours de la Sorbonne, dans le rapport public, comme presque unique; un seul échantillon retiré d'une habitation lacustre du lac du Bourget, par M. Rabut, rappelait ceux de Bibracte (3). Les rapprochements faits par M. Fouqué le conduisent à conclure que les vases de Santorin ont été fabriqués en Orient. « Les fragments semblables trouvés près d'Autun, continue-t-il, tout à fait exceptionnels en Gaule, y auraient été apportés de la même source, soit à cette époque, soit plus tard par l'intermédiaire de la colonie phénicienne de Marseille (4). »

La première inspection des vases du Beuvray, leur coloration, les dessins qui les recouvraient, leur forme artistique, nous avaient convaincu qu'ils ne pouvaient être gaulois; la délicatesse de leur ornementation permettait d'affirmer aussi qu'ils n'avaient pu arriver à Bibracte que par Marseille. Leur provenance, grâce aux nouvelles découvertes, acquiert un degré de certitude de plus; elle confirme les relations des navigateurs phéniciens avec les principaux oppidums gaulois. Quant à la date de leur importation, nous sommes loin de prétendre la fixer, et, dans notre pensée, elle est postérieure à celle des plus anciens vases de Santorin. Les médailles gauloises

(1) Ce vase est la propriété de M. de Sauley, qui a bien voulu nous le communiquer.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 10 octobre. Une Pompei anti-historique, 1869, p. 225 et suiv., par F. Fouqué.

(3) Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, 1868. *Rapport sur le concours d'archéologie*, p. 26.

(4) Une décoration semblable, mais tracée au grattoir, se remarque sur un autre vase sans peinture et d'une forme très-élégante.

qui accompagnaient ceux du Beuvray laissent pour marge les deux siècles qui précéderent l'ère chrétienne. Il est ainsi acquis qu'à cette époque des relations existaient entre l'oppidum éduen et l'Orient. La conservation du même mode décoratif, du xv<sup>e</sup> au ii<sup>e</sup> siècle avant notre ère, n'a rien de surprenant. Le propre des peuples qui vivent en tribus est de peu innover; les fabricants des villes se conformaient à leur goût. On reconnaît aujourd'hui encore sur certaines poteries kabyles la même coloration, les mêmes motifs de dessin que sur les vases de Santorin, des ruines de Syrie et du Beuvray. Seulement le génie artistique a disparu chez le Kabyle; les lignes fines et sûres, le sentiment de la couleur se sont transformés en traits incertains et lourds et en un badigeon vulgaire.

Nous avons vu récemment, grâce aux indications de M. Fouqué, les vases de Santorin au Conservatoire des arts et métiers. Certaines formes, celle surtout d'une grande jarre, donnent exactement le même profil qu'un dolium du Beuvray. Les bandes colorées sont disposées de la même manière avec des nuances diverses; mais si la terre des premiers est moins grossière, elle est aussi friable et aussi mal cuite que chez les Eduens. La teinte blanche appliquée sur l'argile paraît, dans les deux catégories, de même nature ainsi que certains tons violets. Des bandes rouges, sur une écuelle d'un modèle que nous possédons, sont aussi les mêmes, avec cette différence que les couleurs, à Santorin, sont moins fines, moins éclatantes, plus négligemment étendues à l'aide du pinceau, sans le secours de la règle ni d'aucun instrument directeur.

Un autre renseignement mis à notre disposition par le regretté directeur du musée céramique de Sèvres, dont l'obligeance n'était jamais réclamée en vain, est un vase provenant aussi d'une sépulture de Santorin et donné au musée par le colonel Bory de Saint-Vincent. L'identité de cette pièce avec un fragment envoyé du Beuvray à Sèvres a été constatée de la manière la plus formelle par M. Riocreux.

De nouveaux échantillons de ces vases ont été retrouvés à Bibracte dans les fouilles de 1869. L'atelier de l'orfèvre et quelques maisons voisines en renfermaient plusieurs dont les couleurs fines et le dessin correct, très-bien conservés, présentent plus de variété que ceux de 1867.

Le motif d'ornementation le plus fréquent consiste toujours dans la bande circulaire noire ou rouge et les traits verticaux divisés par groupes ou répétés sans interruption, mais on y trouve aussi le carré coupé en diagonale par deux lignes croisées, des surfaces

couvertes de losanges tracés avec une extrême finesse par des filets noirs sur fond blanc, imitant les mailles du filet, de légers festons, des rubans ondulés de lignes noires, tombant de haut en bas le long du vase et alternant avec des bandes droites sur un fond d'un rouge velouté. La correction des lignes et la juxtaposition des couleurs, du blanc mat, par exemple, à côté d'un noir intense, d'un rouge foncé ou du brun, produisent, malgré la simplicité de la composition, un effet non-seulement original, mais complètement artistique. Pendant que cette série curieuse se complétait au Beuvray, on découvrait aussi en Savoie de nouveaux spécimens. Le musée de Saint-Germain en possède un exactement semblable à celui qui est décrit plus haut, et dont le dessin imite les mailles d'un filet. Il provient de la plaine *des Fins*, près Annecy, où l'on place la station de AD BAVTAS de l'Itinéraire d'Antonin. Cette importation paraîtrait, comme celle des vases éduens, due aux Marseillais, qui y ont laissé de nombreuses traces de leur passage.

BULLIOT.

(La suite prochainement.)

---

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

---

M. de Longpérier lit, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, une note concernant une inscription tracée sur une plaque d'argent de vingt centimètres environ de long sur cinq de large, trouvée en 1858, près Poitiers. Cette inscription, qui a déjà attiré l'attention de divers savants, et notamment de M. de Longuemar et de M. Pictet, est une formule magique attribuée au célèbre médecin Marcellus, de Bordeaux, qui vivait au v<sup>e</sup> siècle de notre ère. M. Pictet avait cru reconnaître dans cette inscription plusieurs mots gaulois. M. d'Arbois de Jubainville croit pouvoir démontrer, par une meilleure coupure des mots, que le prétendu gaulois est, en réalité, du latin. MM. Miller, Maury et de Longpérier font remarquer que les formules magiques sont tantôt des recettes contre un mal quelconque, tantôt des amulettes. Souvent elles sont difficiles à expliquer à cause des mots en langue étrangère qu'elles contiennent, et qui appartiennent le plus souvent à des idiomes de l'Orient. Les formules qui constituent des recettes médicales nomment fréquemment, entre autres plantes, la centaurée, dont le crédit s'est maintenu dans nos campagnes et même dans nos villes.

M. le général Faidherbe a la parole pour une communication. Le général soumet à l'Académie une note accompagnée de dessins et de remarques concernant neuf inscriptions numidiques de Sidi-Arrath, près de la smala de Turf, cercle de la Calle, inscriptions trouvées par M. le lieutenant Bosc. M. Faidherbe adopte pour la lecture de ces inscriptions le système de M. Joseph Halévy, qui semble donner de bons résultats.

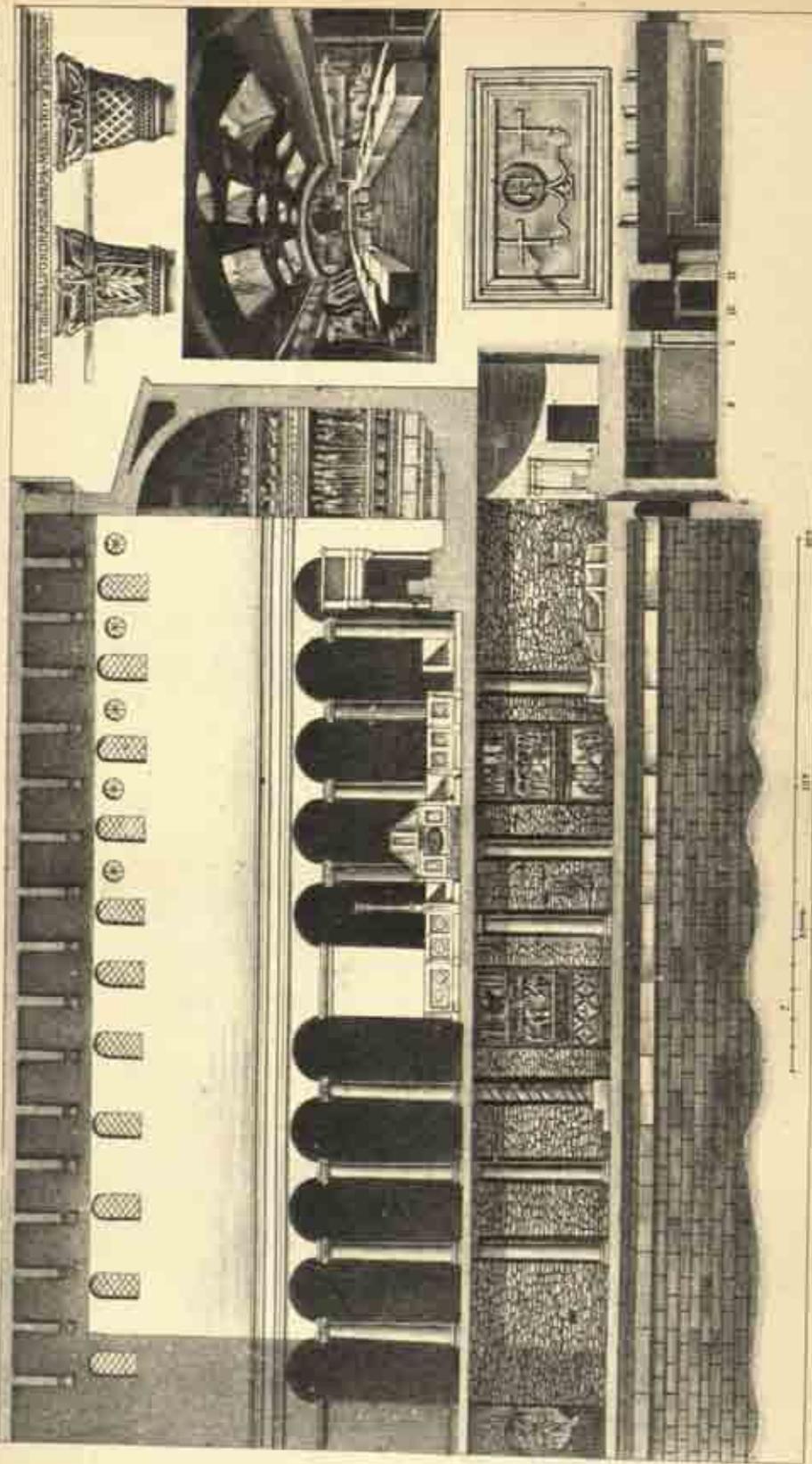
M. de Longpérier présente à l'Académie une petite capsule en argent appartenant à M. J. Charvet, et trouvée près d'Amiens. Elle porte une inscription en français, que M. de Wailly assigne à la fin du x<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xii<sup>e</sup>, et qui se lit : + CEST EST LE TEST SAIN FIRMIN, formant la légende d'une tête croisée représentant saint Firmin, mais qui, en réalité, est celle d'un empereur romain. Selon la conjecture de M. de Longpérier, la capsule aurait été faite d'une pièce de monnaie. M. de Longpérier est parvenu à en séparer les feuilles, et il a mis à décou-

vert un morceau de toile renfermant une petite pierre, entourée d'une bande de parchemin, sur laquelle se lisent les mots *De Sepulcro Dni* (*de sepulcro Domini*). C'était donc un reliquaire, ce qui, d'ailleurs, s'accorde avec les dessins décrits par M. de Longpérier. Il faut remarquer encore dans l'inscription française LE TEST pour la tête, le étant employé au féminin en Picardie, et test même pour chef qui se dira plus tard.

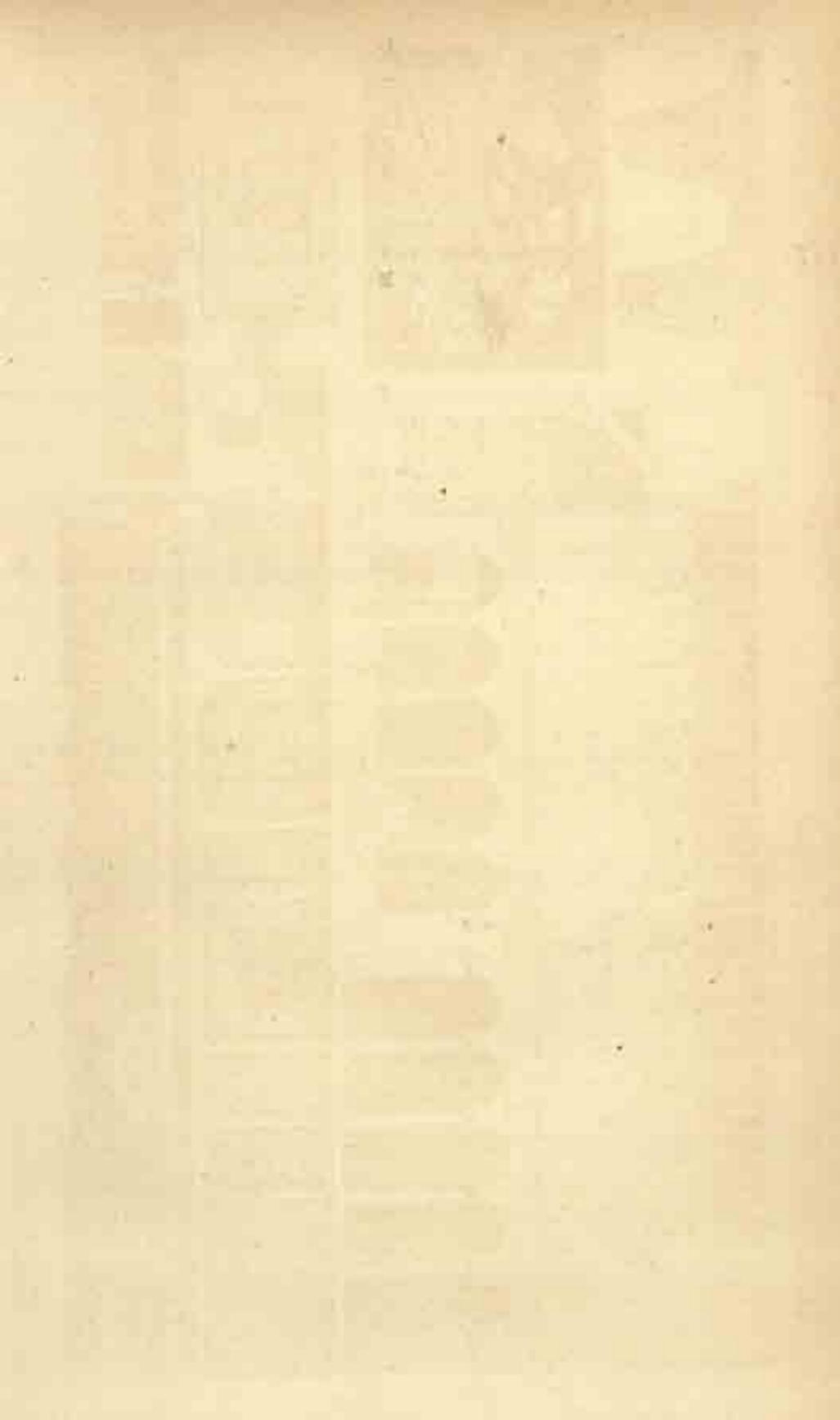
M. le vicomte de Rougé lit en communication un nouveau travail relatif aux antiquités égyptiennes, ayant pour titre : *Sur quelques monuments du règne de Taraka*. M. Brunet de Presle, au nom de M. Rangabé, donne lecture d'une note concernant de nouvelles découvertes faites à Athènes. Les fouilles exécutées à Athènes, près la chapelle de la Trinité et non loin des tombeaux antiques mis à nu dans ces dernières années, ont mis à découvert, dit M. Brunet de Presle, une partie de l'enceinte même de la ville, avec une colonne ou plutôt un pilastre carré en marbre, encasté dans le mur et posant sur une base. Chacun des deux larges côtés de ce pilastre orientant nord-est et sud-ouest porte la même inscription écrite de haut en bas en lettres obliques. On y lit ces mots : Ὁρος Κεραμεικῶν, c'est-à-dire *limite du Céramique*. On sait que le Céramique était le faubourg qui, commençant en dehors de la muraille de la ville, s'étendait dans la campagne vers l'ouest, et contenait le principal cimetière d'Athènes. A une petite distance de la colonne, on croit reconnaître les restes d'une porte qui serait le *Dipylon*.

A. B.

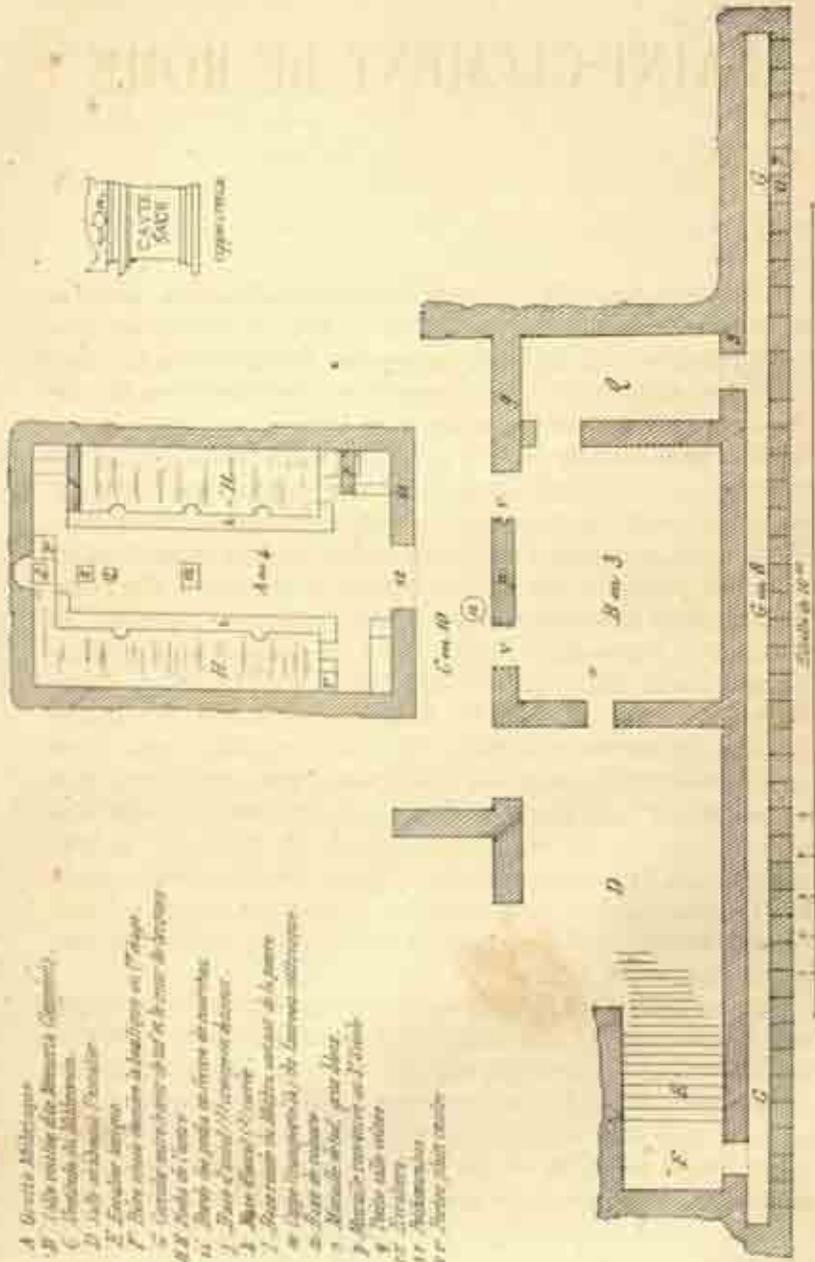




BASILIQUE DE ST. CLEMENT DE ROME



- A Droite Mithraeum  
 B Fais revêtir de Mosaïque (Simplis)  
 C Mosaïque de Mithraeum  
 D Salle de Mosaïque (Simplis)  
 E Entrée simple  
 F Deux salles situées à l'extrémité ou l'extrémité  
 G Grande salle située à l'extrémité ou l'extrémité  
 H Salle de Mosaïque  
 I Salle de Mosaïque (Simplis)  
 J Salle de Mosaïque (Simplis)  
 K Salle de Mosaïque (Simplis)  
 L Salle de Mosaïque (Simplis)  
 M Salle de Mosaïque (Simplis)  
 N Salle de Mosaïque (Simplis)  
 O Salle de Mosaïque (Simplis)  
 P Salle de Mosaïque (Simplis)  
 Q Salle de Mosaïque (Simplis)  
 R Salle de Mosaïque (Simplis)  
 S Salle de Mosaïque (Simplis)  
 T Salle de Mosaïque (Simplis)  
 U Salle de Mosaïque (Simplis)  
 V Salle de Mosaïque (Simplis)

PLAN DU MITHRAEUM DE S<sup>T</sup> CLÉMENT DE ROME.

---

## SAINT-CLÉMENT DE ROME

---

Trois mille ans, trois ou quatre civilisations distinctes, autant de religions, des constructions païennes, un autre de Mithra, une basilique primitive, une église du moyen âge, restaurée dans les temps modernes, voilà ce que nous trouvons sur quelques mètres de surface, entre le Célius et l'Esquillin, et ce que nous nous efforçons de décrire. Nous donnons ici le résultat de longues études, faites à plusieurs années d'intervalle, et que nous aurions publiées plus tôt sans les crises politiques et sociales que vient de traverser la France. L'Italie plus tranquille a pu poursuivre les travaux commencés sur ce terrain pacifique. Les fouilles complétées ont révélé l'autre mithriaque dont nous soupçonnions l'existence depuis quatre ans. Le chevalier de Rossi, notre maître à tous en fait d'archéologie chrétienne à Rome, nous a pu devancer dans la publication des découvertes faites à Saint-Clément (1). Nous sommes heureux de constater que ses conclusions ne diffèrent de celles auxquelles nous étions arrivés nous-mêmes, qu'en des détails secondaires sur lesquels nous sentons devoir tenir grand compte de ses décisions motivées. L'unique publication qui ait précédé celle de M. Rossi, est un livre anglais, écrit dans un esprit plus religieux que scientifique, par le R. P. Mullooly, prieur du couvent des dominicains irlandais établis à Saint-Clément, homme dévoué à qui l'on doit les fouilles dont nous allons parler.

C'est en 1837 qu'un premier sondage donna accès à des constructions romaines qui se trouvaient au-dessous de l'église de Saint-Clément, à un niveau bien inférieur. En 1838, M. de Rossi, fouillant derrière l'abside, tomba sur une autre abside plus ancienne et plus large, et de là dans des appartements voûtés de l'époque impériale qu'il lui fallut enfouir et remplir de nouveau pour éviter les éboulements. Pendant ce temps, les moines irlandais découvraient des co-

(1) *Bollettino di archeologia cristiana*, 2<sup>e</sup> série, 1870.

lonnes encore debout quoique engagées dans des décombres de cinq mètres d'épaisseur.

Ce fut toute une révélation, qui mit en lumière bien des choses jusqu'alors confuses. Il fut prouvé que ce qu'on avait pris pour la plus ancienne basilique de Rome n'est qu'une église du moyen âge, et il fallut chercher la première à un étage inférieur. L'étude des niveaux de Rome, faite chronologiquement, aurait dû dès longtemps suggérer cette pensée et éviter aux savants des descriptions fautives. Il fallut bien des années de travaux tout ensemble hardis et prudemment menés pour enlever les décombres du moyen âge et pour étayer l'église sur des voûtes modernes qui n'obstruassent pas trop les découvertes souterraines. On parvint enfin à montrer au public l'énorme vaisseau de la basilique primitive, avec sa grande nef et ses deux ailes, à cinq mètres environ au-dessous de l'autre, sur une longueur d'environ quarante-deux mètres, et vingt-six mètres et demi de largeur. Le tout se trouva reposer sur des substructions d'époque romaine, briques à fleur de terre, tuf volcanique plus bas. Bien plus, en reprenant les fouilles derrière l'abside, on retrouva la salle voûtée à caissons de stuc déjà connue, et deux ou trois salles encombrées de piliers du iv<sup>e</sup> siècle, piliers qu'il fallut fortifier encore au-dessous de l'abside; de ces chambres, l'une conduit à un escalier antique fort large qui monte vers une salle voûtée aussi, sorte de sacristie (?), derrière l'aile gauche et au même niveau que la basilique. Enfin, en dernier lieu, un *spelæum* ou antre mithriaque qu'avait déjà fait pressentir l'autel trouvé dans la salle attenante.

Tout cela constitue un mélange incroyable de constructions de tous les âges, d'une complication souvent embarrassante, une sorte de chaos où l'on ne peut se reconnaître et se retrouver que par des études prolongées. En donner idée nette par écrit, sera-ce chose facile? La coupe verticale déjà publiée par M. de Rossi et que nous reproduisons (pl. XIV) est indispensable pour s'orienter dans ces superpositions et ces enchevêtrements sans exemple ailleurs. Le plan de l'étage le plus bas que nous y ajoutons (pl. XVI) n'avait jamais été publié. Nous le devons à la complaisance du prieur. Commençons par le plus profond de ces étages.

Nous trouvons en contre-bas d'abord les substructions indiquées par le n<sup>o</sup> 7 de la section verticale et 07 du plan. La muraille extérieure de l'aile gauche est soutenue sur une superbe maçonnerie de tuf volcanique à blocs rectangulaires. Quand on en découvrit le retour à angle droit (en 07) dans le corridor 8, on crut avoir sous les yeux le mur d'enceinte de Servius Tullius. Rien ne

confirme cette supposition. Le mur d'enceinte devait passer plus haut sur le Célius ; tout ce qui est tuf volcanique à Rome est trop aisément rapporté à cette désignation historique. Au temps des rois on faisait des constructions à l'étrusque pour plus d'un usage, et la République a continué cette tradition dans la première période surtout de son existence. Aussi les substructions qui nous occupent ont-elles fait penser encore à un palais de Tarquin l'Ancien, ou à un édifice public des premiers temps de la République.

En effet, si les matériaux semblent avoir été extraits des entrailles du mont Célius lui-même, leur travail et leur solidité ne paraissent pas se prêter à l'hypothèse d'une destination privée.

Quoi qu'il en soit, c'est à ce niveau de six à dix mètres au-dessous du niveau du sol actuel, que, dans les vallées surtout, il faut aller chercher les origines de Rome. Les fouilleurs les plus habitués à ces surprises s'y laissent encore tromper et descendent rarement assez bas. Mais qui oserait jeter par terre la Rome actuelle, celle du moyen âge, celle de l'empire, celle de la république même, pour aller à la recherche de l'époque étrusque ? Du reste, nous sommes ici dans l'eau, les niveaux du Tibre ayant haussé ; elle y suinte de toutes parts, limpide mais obstinée.

Nous ne savons expliquer l'existence d'un cordon (6) de travertin, pierre qu'on employait rarement avant l'empire et qui court en saillie tout le long de ces substructions en tuf, supportant lui-même d'autres substructions en brique. Dans le couloir 8 (ou G), une muraille de brique, d'époque impériale, court parallèlement au tuf et au travertin, élayant la salle voûtée 3 (ou B). Disons ici qu'une partie au moins des bases sur lesquelles repose l'autel de Mithra est composée aussi de blocs de tuf quadrangulaires, semblables à ceux que nous venons de décrire, ce qui force à reconnaître que les constructions royales ou républicaines s'étendaient plus loin que l'aire de la basilique Clémentine.

Arrivons aux constructions de l'époque impériale. Du corridor G8, une porte nous mène par trois marches descendantes jusque dans une petite salle voûtée (Q du plan) qui n'a rien de remarquable, puis dans une plus grande (3 ou B) dont la voûte en caissons de stuc blanc nous sert de renseignement chronologique. Elle rappelle le *II<sup>e</sup>* siècle : les ornements en sont tous païens, et l'un des sujets qu'on distinguait le plus nettement au moment de la découverte est celui d'Hippolyte fuyant Phédre. Le caractère en est sobre du reste, les reliefs peu accentués, et tout fait penser plutôt à une maison privée qu'à un édifice public.

Sur quelles données se fondèrent les rév. pères à qui nous devons ces intéressantes fouilles, pour baptiser ce local du nom d'Oratoire de saint Clément? Aucune inscription chrétienne n'est venue confirmer cette hypothèse. Il n'est pas absolument impossible de faire remonter l'origine de ces stuces jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle et à l'époque où vivait saint Clément; ils auraient pu d'ailleurs être ajoutés vers le 1<sup>er</sup> siècle à la salle primitive, quoique ce détail soit peu probable. Mais est-il présumable que l'oratoire de saint Clément ait été une sorte de cave? Nous sommes là presque au niveau de la Rome des rois. L'eau y séjourne maintenant, et l'autre voisin prenait sa lumière du plafond, ce qui prouve bien que ces appartements furent originairement faits sous terre. Ils n'ont pas de fenêtres pour prendre jour du dehors.

Les seuls rapprochements qui militent en faveur de l'hypothèse ci-dessus mentionnée, sont une *memoria* de saint Clément conservée par l'église du Célius, la possibilité d'une célébration du culte chrétien dans des caves dès le 1<sup>er</sup> siècle, et la particularité que l'abside de la basilique repose précisément sur la salle ornementée de caissons que nous venons de décrire. Si l'on veut persister dans la conjecture religieuse, on est amené à admirer la simplicité du culte primitif, qui aurait permis, au 1<sup>er</sup> siècle, de se servir d'une salle toute nue ou dont les ornements se rapportaient à la mythologie païenne, sans qu'aucun symbole chrétien y eût été introduit. Le large escalier (E du plan) qui de la salle D monte au niveau de la pièce carrée et voûtée F derrière la primitive basilique, est certainement antique, comme l'indiquent les larges tuiles qui le recouvrent; mais nous ne pouvons pas en tirer grands renseignements sur la destination chrétienne des pièces souterraines, car les communications avec la basilique n'avaient pas été maintenues. En effet, la porte qui avait pu conduire du pas carré F à la basilique a été trouvée murée, et sur elle, au moyen âge, on avait peint la suite des peintures relatives au baptême de saint Cyrille. Le seul indice chrétien est que, dans ce haut d'escalier F, a été trouvée une statue mutilée du bon berger, à la face barbue, portant la brebis sur ses épaules et cheminant sous son fardeau.

Redescendons donc à l'étage païen. Là, au lieu du bon berger, a été trouvé l'autel de Mithra dont nous avons parlé; faut-il croire qu'il y a été traîné du spelæum voisin? On ne peut vraiment pas deviner quelle place il aurait primitivement occupée dans la caverne. L'emplacement où M. de Rossi l'a fait mettre, au centre du payage du spelæum, est choisi au hasard, sans aucune indication. Tout fait

croire que ces diverses salles ont été consacrées en même temps que le spelæum au culte de Mithra, car la muraille O (ou P) porte des traces de remaniements destinés à unir la salle B3 au vestibule C10. Ces remaniements ont substitué à la muraille pleine des pilastres à chapiteaux corinthiens, mais de la décadence, dignes du III<sup>e</sup> siècle, et supportant des arceaux en forme de portes. Alors et par là toutes les salles communiquèrent plus directement. Evidemment, par suite, la salle à stuc devint, elle aussi, une dépendance du Mithræum, une sorte de pronaos où partie des mystères a pu être célébrée. Le vestibule 10 (ou C) montre sur l'une de ses parois les montants et le linteau d'une porte qui, du reste, est bouchée. Où menait-elle ? De nouvelles fouilles nous l'apprendront peut-être. Avec sa sagacité ordinaire, M. de Rossi rapprochant les changements indiqués plus haut et une transformation analogue faite par l'empereur Commode, à Ostie, d'une crypte ou cave de son palais en antre mithriaque, en conclut que portion des caves de l'habitation qui nous occupe fut de même utilisée pour ce culte oriental.

La porte d'entrée de la caverne est carrée (11), en maçonnerie de briques, tandis que la plus grande partie de la grotte semble en tuf. Celle-ci devait être isolée entre d'autres salles ou corridors plus ou moins souterrains qui restent à dégager, mais qu'on a devinés par des sondages. Sauf de très-rare exceptions, on sait que le culte de Mithra se célébrait d'ordinaire sous terre. Là donc où il n'y avait ni rochers ni grottes, on faisait des caves, imitant par des maçonneries la rudesse des rochers et les caprices de la stalactite. Ainsi dans le monument qui nous occupe, où ces rugosités alternent avec des mosaïques malheureusement détruites. On ne se rend guère compte si ces voûtes ont eu la prétention de figurer le firmament, ni si les onze luminaires ouverts dans leur épaisseur, soit en œil-de-bœuf, soit en carrés garnis de mosaïque, ont jamais pu avoir les sens symboliques qu'on y a cherchés.

Quant au sol de ce grand vaisseau (10 mètres sur 6 mètres 25) envalé aujourd'hui par un pied d'eau, il est un peu inférieur au niveau des salles voisines, et forme un rectangle (A ou 4) entouré (sauf du côté de l'entrée et dans l'angle du fond à droite) d'un *podium* (HH), sorte de soubassement en saillie d'un mètre à peine d'élévation. Ce *podium* est composé : 1<sup>o</sup> d'une sorte de marche plate (11) d'un pied de largeur, puis d'un plan incliné (HH) beaucoup plus large, allant avec une pente assez forte vers la muraille. On y montait par des escaliers de pierre disposés aux deux extrémités de l'enceinte (en RR).

A quoi servaient ces *podia* ? Dans les autres grottes mithriaques, ils sont en plate-forme. On y pouvait disposer des sièges pour les initiés. Mais ici la pente calculée et régulière fait supposer qu'ils ont eu la destination de lits triclinaïres. Peut-être y étalait-on des tapis et des coussins. Les cinq cavités demi-circulaires qu'on remarque sur leur bord ont pu servir à placer les plats et les vases du festin, tandis que les rebords en contrebas (H) ont pu être utilisés comme table par les conviés. Ces sortes de repas ne devaient pas être étrangers aux adorateurs du Soleil. En effet, nous avons une représentation de festin analogue dans la célèbre catacombe mithriaque de la Via Appia, sur la tombe de Vibia et de Vincentius, sectateurs du dieu persan; sept *pri sacerdotes*, dont quelques-uns coiffés du bonnet phrygien comme Mithra, y prennent part en initiés au festin de l'autre vie. Il y a donc lieu de supposer que les repas faisaient aussi partie des initiations sur la terre et en terminaient la série; ainsi tout au moins dans les altérations et dérivations du rite persan, car si ce culte semble dans son origine avoir été empreint d'une sorte de pureté, il se mêla plus tard aux rites de la Phrygie et aux orgies bachiques. Ce mélange, ces confusions entre cultes divers, convenaient à l'esprit curieux, superstitieux, alléré de mystères des Romains de la décadence. Nous ne devons pas être scandalisés d'apprendre que même les païens imitèrent le rite chrétien des Agapés (si souvent reproduit dans les catacombes), et, dans leur lutte contre le christianisme, osèrent emprunter à celui-ci, en le travestissant suivant leurs goûts sensuels, l'un de ses usages les plus sacrés: *Mithra christianus est*, osa dire un prêtre de l'idole, en suite de ces imitations fautive.

Il reste quelques particularités inexplicables dans la construction de notre grotte. Ainsi deux cavités quadrangulaires, creusées dans la paroi du *podium*, vers le milieu; ainsi deux murs à hauteur d'appui (SS), aux deux extrémités du vaisseau, et qui en séparent, aux angles de droite, deux petites salles carrées ouvertes sur le devant.

Serons-nous plus heureux, en comparant ce sanctuaire avec d'autres semblables, dans l'explication des autels que la gravure représente vers le fond? Ils sont comme à trois étages, l'un rond (L), l'autre carré (K), le troisième à la hauteur du *podium* (J). Le premier aurait-il servi de piédestal pour la statuette du *Mithra sortant de la pierre*, dont on est parvenu à rétablir les fragments trouvés dans les décombres et dont nous donnons une copie? Le dieu y est, je ne dis pas mieux né, mais plus complètement né, que dans les autres

représentations semblables. S'il figure le feu jaillissant du silex, l'étincelle était bonne, avouons-le.



Quant à la base carrée, derrière la ronde, elle a peut-être supporté l'urne creuse, trouvée aussi dans les fouilles, qui porte l'inscription *CAVTE SACR.* C'est l'hypothèse de M. de Rossi. Nous ferons remarquer pourtant que cette urne creuse n'a que deux faces ou deux parois, et devait plutôt être appliquée dans un angle. En outre, sur des indications recueillies dans d'autres grottes, on suppose qu'elle était coiffée d'un couvercle percé de trous par lesquels devaient s'échapper des flammes entretenues à l'intérieur par le foyer d'une éponge imbibée d'alcool. Mais nous avons trouvé à côté un épais couvercle

de marbre, sans trous, qui s'y adapte assez bien, comme l'indique notre dessin. Peut-être allumait-on tout simplement par derrière une flamme sacrée qui venait en lécher les parois.

Enfin la plate-forme J, à hauteur du *podium*, est percée d'une sorte de puits carré dont le couvercle actuel est une simple tuile qui ne paraît pas accidentellement placée là, car elle s'adapte parfaitement à l'ouverture. Il est impossible de déterminer l'usage ni le sens de ce *citerneau*, peu profond du reste.

Le fond de la paroi verticale, derrière tout cela, porte la trace d'un hémicycle en mosaïques qui malheureusement ont été arrachées une à une, comme celles de la voûte. En faisant abstraction des trous maladroitement pratiqués dans la muraille (et qui ont révélé là une porte antérieure au *spelæum*), on peut se figurer, à hauteur d'appui, tout le long de la paroi du fond, sur une longueur de plus de six mètres, les bas-reliefs mithriaques bien connus et les mystiques symboles du culte. Ils n'ont laissé que l'empreinte de leurs revers dans le mortier. On les avait enlevés d'ancienne date.

De ces bas-reliefs nous avons la reproduction dans le cippe ou autel dont nous avons dit qu'il a été trouvé dans la salle voûtée B3, savoir : le taureau poignardé par Mithra sur la face principale, le serpent sacré sur le revers, les deux génies porte-flambeaux sur les côtés, travail médiocre du reste et qui convient assez bien au III<sup>e</sup> siècle. Il est maintenant au milieu du *spelæum* (en M).

Résumons cette partie de notre travail relative à l'étage le plus profond.

Sur des bases à assises rectangulaires en tuf du temps des rois ou de la république, et à côté d'autres fondations semblables qui se prolongent dans le sol, sont des salles de la première époque impériale, salles que l'on a dit avoir appartenu à la maison de saint Clément. Il est impossible de rien établir de certain à cet égard. Au moyen âge et peut-être avant, on ne s'est pas fait scrupule de séparer ces appartements de la basilique primitive. Nous ignorons à quelle époque ils ont été intentionnellement remplis de terre. La basilique aurait pu avoir été bâtie en l'honneur de saint Clément, sans que ce fût sur sa maison. Il y a des *mémoriaux* érigés en l'honneur de saints là où ni eux, ni leurs reliques n'ont jamais été. Pourtant, comme le dit très-bien M. de Rossi, le souvenir d'un *conventiculum* de chrétiens du I<sup>er</sup> siècle, se rattachant à ces lieux, expliquerait assez rationnellement la consécration d'une basilique, dès le IV<sup>e</sup> siècle, à la mémoire de saint Clément.

Cespiè ces souterraines ont subi des remaniements vers le III<sup>e</sup> siècle,

on les a alors consacrées au culte de Mithra. L'une d'elles a été transformée en grotte sacrée. Cela put arriver lorsque les persécutions dépossédèrent les chrétiens de beaucoup de leurs biens.

Quand ce lieu fut-il consacré ou rendu au culte chrétien? On ne peut indiquer de date certaine, car la construction de la basilique elle-même n'est pas datée. Le préfet de Rome, Gracchus, bouleversa un autre de Mithra en 377; mais sa prohibition n'embrassa pas, ce semble, autre chose que le principal centre de ce culte à Rome; et même les sectaires le rétablirent à leurs frais, de sorte que les mystères mithriaques subsistèrent jusqu'en 394, même à côté de la basilique Vaticane. Il reste donc, d'après nous, un doute sur le degré d'ancienneté de la basilique Clémentine, qui n'a pas dû être construite avant la destruction de l'autre que nous venons d'étudier. On croit pourtant pouvoir induire d'un passage assez vague de saint Jérôme que « la basilique gardant la mémoire de saint Clément jusqu'à ces jours, *usque hodie*, » était déjà construite depuis quelque temps quand écrivait ce Père (vers 392). A défaut de certitude, il n'est donc pas improbable que, dans la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle, un empereur chrétien ait donné l'emplacement de ces grottes mithriaques au culte triomphant (ainsi que Constant l'avait fait, par exemple, à Alexandrie), ou réintégré les chrétiens dans la possession d'un bien qu'à 250 ans de distance un souvenir, une *memoria*, disait peut-être déjà avoir appartenu à l'un de leurs premiers évêques.

C'est alors que les appartements souterrains durent être bouleversés et peut-être déjà obstrués de terre. On y construisit, en tout cas, des piliers de soutènement pour l'abside qui les défigurèrent complètement. Ces piliers sont fort reconnaissables à la grossièreté de leurs matériaux. Nous ne les indiquons pas sur notre plan, pour éviter les confusions.

Il nous faudra décrire la basilique primitive à l'étage moyen, dont les peintures surtout offrent un grand intérêt comme transition entre celles des catacombes et celles de la renaissance.

TH. ROLLER.

(La suite prochainement.)

# NOM DE HOUILLES

CHEF-LIEU DE COMMUNE DANS LE CANTON D'ARGENTEUIL

(DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE)

Ce nom de lieu, entièrement semblable à celui qu'on donne aujourd'hui au charbon de terre, provoque tout d'abord l'idée d'un gisement minéral exploité sur ce point, actuellement ou dans le passé, ou bien d'un entrepôt et d'un commerce important de la matière première que les modernes ont si justement qualifiée de *pain de l'industrie*. Le village de Houilles ne présente cependant aucune trace de l'une ou de l'autre de ces deux circonstances caractéristiques (1). La découverte du charbon minéral, qui fut, comme on sait, opérée dans le pays de Liège, ne paraît d'ailleurs remonter que vers l'an 1200 (2), et la localité dont il s'agit existait déjà à cette époque.

Interrogé par mon savant et honoré confrère M. Littré sur l'origine de ce nom qui avait frappé son attention, j'en ai étudié les plus anciennes mentions, et je crois être parvenu à en déterminer, au moins avec une grande vraisemblance, le sens et la forme primi-

(1) Les seules particularités que signale Expilly en 1764, sont les suivantes : dans la plaine où le village est situé et qui porte son nom, « le roi fait quelquefois la revue des troupes de sa maison, et l'on cultive particulièrement des melons qui se débitent à Paris et ailleurs. » *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, III, p. 783.

(2) « *Hallas, carbones ex terra nigra, quibus fabri utuntur, Leodiensibus, apud quos primum reperi dicuntur, sub anno 1200, hodie houilles, Brosthemius, anno 1198 : « Carbones quos Galli Hallas vocant, inventi sunt juxta Leodium, in monte publico. » Du Cange, *Glossar.*, édit. Didot, III, p. 727, col. 3.*

tive. En tout cas, voici le résultat de mes recherches; le lecteur jugera si j'ai ou non réussi.

Houilles était, sous l'ancienne monarchie, chef-lieu d'une paroisse du diocèse de Paris, dépendante du doyenné de Gonesse.

La première mention que j'en connaisse se trouve dans la première partie du Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris, comprenant les fiefs de l'évêque et appelée *Chartularium episcopi*. Ce document, rédigé avant saint Louis, porte, dans l'édition que M. Guérard en a donnée :

- « In decanatu de Gonesâ.
- « Ecclesia de Francorville
- « Ecclesia de Garges
- « Ecclesia de Holles
- « . . . . . » (1)

Il s'agit là incontestablement de l'église de *Houilles*, et M. Guérard donne ce nom comme la traduction de *Holles*, dans le dictionnaire géographique placé à la fin du tome IV de l'édition dudit Cartulaire.

Un registre de visite de 1470 la nomme « Ecclesia de Houillis », et les pouillés du diocèse du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle portent « Cura de Houillis » et « Ecclesia parochialis Sti Nicolai de Houillis » (2).

Les dictionnaires géographiques des deux derniers siècles portent invariablement le nom de *Houilles* (3).

L'abbé Lebeuf, qui a recherché la provenance de ce mot, déclare que parmi les lieux du diocèse de Paris il n'y en a guère dont l'étymologie lui paraisse aussi difficile à déterminer; et après avoir écarté tout d'abord, par la raison donnée plus haut, celle qu'on voudrait tirer du charbon minéral, il examine l'étymologie de *Hull*, qui signifie, en saxon, montagne ou colline. Cela ne saurait, dit-il, « convenir à Houilles qui est dans une plaine, à moins qu'on ne prétende que c'est par allusion à l'espèce de montagne qui est vers Sartrouville » (4).

(1) *Cartulaire de N.-D. de Paris*, t. 1, p. 15; dans les documents inédits de l'histoire de France.

(2) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, édit. in-12, Paris, 1755, t. IV, p. 51. En 1748, ce village n'aurait, d'après le registre de visite, contenu que 12 habitants. On voulait dire sans doute douze foux.

(3) Voir notamment Expilly, *loc. cit.*, et le *Dictionnaire des postes et du commerce de 1787*, in-8, t. 1, p. 431.

(4) Lebeuf, *ibid.*, p. 49. C'est à tort que Lebeuf traduit *Hull* ou plutôt *Hyle* des Saxons par montagne ou colline. Nous voyons dans le *Glossaire de Du Cange*, *loc.*

Considérant le nom de *Holles* du cartulaire de l'évêque comme écrit en langue vulgaire et non en latin, de même que la plupart des autres lieux, le savant auteur en induit que l'on ne savait pas alors d'où ce nom était formé : et de ce qu'on l'écrivait avec aspiration, il conclut qu'on ne croyait pas qu'il fût dérivé de *olla*, tuile ou brique, et qu'il y eût là autrefois une tuilerie ou poterie.

« Je pense, dit-il, qu'il faut se retrancher sur le mot *Hule*, qui « signifioit, chez nos premiers Francs, un instrument propre à « remuer la terre et particulier à ceux qui gardent les troupeaux, « dont le diminutif a formé *houlette* : en sorte que *Houilles* signi- « feroit pays de bergers et de bergeries, nom qui lui auroit été donné « dans le temps que la plus grande partie du voisinage n'avoit point « de bergeries et étoit encore inhabitée. De même donc que Sar- « trouville fut le pays de ceux qui défrichèrent la terre....., *Houilles* « fut le canton où les Francs de ces quartiers-là fixèrent leurs « pâtres (1). »

Enfin Lebeuf rapporte une opinion d'après laquelle ce lieu aurait pu être appelé *Oscellus* ou *Hoscillum*, dans le même sens que le nom d'*Oscella* est donné à une péninsule de la rivière du Doubs en Franche-Comté; il rappelle que ce fut dans la péninsule située vis-à-vis la Celle ou Charlevanne que les Normans commirent en 846 beaucoup de meurtres : en sorte qu'il considère comme vraisemblable que de là serait venu le nom de Martray porté encore par un endroit de la paroisse de Houilles qui a servi de cimetière au temps où l'on continuait d'inhumer dans des cercueils de pierre et de plâtre (2).

Telles sont les conjectures émises ou rapportées par Lebeuf. Aucune d'elles ne nous paraît satisfaisante.

Les étymologies de *Hullae*, houilles, et de *Olla*, tuile ou brique, doivent être repoussées en vertu des objections du savant abbé; celle d'*Oscellus* est inadmissible, parce qu'elle ne s'appuie sur aucune donnée historique sérieuse, et qu'elle est en opposition avec les principes qui régissent la corruption des anciens noms et la formation des noms nouveaux : les deux consonnes réunies *sc*, qui se remarquent dans *Oscellus*, sont de celles qui persistent le plus, et il faudrait au contraire supposer qu'elles étaient tombées dès avant le règne de saint Louis. Quant à la provenance de *Hule*, houe, d'où serait dérivé *houlette* (3), cette dernière filiation est plus que con-

*Hullae*, les deux mots Coles-Hyllie, interprétés pour montagne ou colline de charbon. Voir *loc. cit.*

(1) Lebeuf, *ibid.*, p. 50. — (2) *Loc. cit.*, p. 50-51.

(3) Nous croyons devoir écarter aussi l'étymologie de *houle*, que Lebeuf n'a pas

testable ; car il n'y a aucun rapport entre la houe qui sert à remuer la terre et la houlette du berger ; l'origine de ce dernier mot est prise avec beaucoup plus d'exactitude dans le latin *agolum* (houlette de berger, dans Festus), par un diminutif féminin *agoletta, aolette, noulette, oulette* (comme *avunculus, oncle*, ont fait oncle) et enfin *houlette* par la prosthèse de *h* (1).

C'est d'*Oviles*, employé parfois au moyen âge pour *Oves* (2), brebis, ou d'*Ovillar*, petites brebis, ou peut-être d'*Ovilia*, bergeries, que proviendrait, suivant nous, le nom du village de Houilles.

1° *Oviles* a fait en vieux français *oilles*, dans une traduction du Psautier de Corbie et dans un recueil de fables et contes anciens (3) ; *ouilles*, dans les *Gestes de Louis le Pieux*, reproduits par D. Bouquet (4), d'où est venu notre mot *ouailles* ; et *ouilles* dans G. Guiart (5).

D'après ce dernier témoignage, on voit déjà, sauf l'aspiration placée au commencement, la forme moderne de *Houilles*.

Cette aspiration elle-même nous la trouvons dans un autre terme du vieux français exprimant aussi brebis, et qui est *hoilles* (6). Or, si l'on reporte l'*h* initiale de cet exemple au mot de *ouilles* employé par Guiart, on obtient exactement le vocable actuel du village de *Houilles*.

La prosthèse de *h* est d'ailleurs fréquente : dans les inscriptions latines on trouve *hac, hobitus, hornamentum* au lieu de *ac, obitus* et *ornamentum* (7). A ces exemples j'ajouterai ceux que me fournit un des plus anciens textes de la loi salique, où les voyelles *a, o, u*, initiales primitives de certains mots, sont précédées de *h* : ainsi *haccipere, haccusare, hoccidere, hordinatio, hubi, hunus* (8). Citons

mise en avant, mais qui pourrait séduire quelques personnes. *Houla* est défini par Du Cange (III, 720, col. 2) : « Ludi genus, quo grabulus ligneus clava propellitur. » Parfois ce mot signifie le dos d'un couteau ou d'une hache.

1) Brachet, *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

2) « Pascua ovillum valent circa sexaginta solidos. » *Reg. Episcop. Nivern.*, ann. 1287. Du Cange, *Glossar.*, IV, 749, col. 3.

3) « Si cum li agnel des oilles. » Anc. trad. du Psautier de Corbie, p. 113. « Encontre une grande trope d'oilles. » *Fables et contes anc.*, t. IV, p. 3. Dans Reynouard, *Lexique Roman*, IV, 392.

4) « Pas ne douia a habandonner son cora a maryre pour la délivrance de ses ouilles. » D. Bouq., VI, 167.

5) Du Cange, *Glossar.*, VII, 248, col. 3.

6) « Lions paisibles comme hoilles. » Partouop, vers 5852 ; dans Reynouard, loc. cit., et dans Du Cange, *ubi supra*.

7) Brachet, *Dictionnaire étymolog. de la langue française*.

8) Ce texte est celui du ms. de la Biblioth. Paris, 65, suppl. lat. Voir Pardessus,

aussi, d'après le passage des *Gestes de Louis le Pieux* rapporté plus haut, le mot *habandonner*. Mais ce sont là des accidents ou peut-être plus exactement des essais de prosthèse qui n'ont pas persisté. Il n'en est pas de même de plusieurs autres cas, où la forme prosthétique s'est maintenue, exemples : haut (*altus*), huile (*oleum*), huit (*octo*), hultre (*ostrea*), hurler (*ululare*), hermite (*eremita*) (1).

Pour revenir au nom de lieu qui fait l'objet de cette notice, je signalerai le mot *rouillo*, qui, dans le patois bas-limousin, veut dire brebis (2), et que les paysans des bourgades et petites villes prononceraient, en patois francisé, *rouille* (3). On voit d'abord que la forme générale du mot est ici semblable à celle du nom de notre village, et en outre que le *r* initial occupe, en l'accentuant plus fortement, la place de l'aspiration de *Hoeilles* et de *Houilles*.

2° Ce qui vient d'être dit d'*oviles* s'applique, mais moins exactement, à *ovillae*, petites brebis (4), qui correspond aussi aux vieux mots français *oailles*, *ouailles* et *ouilles*, et dont l'ablatif pluriel, *ovillis*, se rapproche très-sensiblement de *Houillis*, forme latine ou plutôt latinisée, que nous trouvons en 1470.

Mais, d'une part, cet ablatif est beaucoup moins voisin que *oviles* du mot *Holles*, antérieurement usité en langue vulgaire et dont *Houillis* (*de*) n'est qu'une traduction latine faite deux siècles plus tard; d'autre part, on ne s'explique guère pourquoi ce lieu aurait pris le nom de *petites brebis*, comme l'impliquerait l'étymologie *ovillae*.

Loi salique, *Acceptere*, p. 56; *haccuare*, p. 53; *hoccidere*, p. 44, 54, 55; *hordinaio*, 43; *hubi*, 37, 43, 55; *honus*, pour *unus*, 38, 39, 43, 57.

(1) Brachet, *ibid.*, au mot *envahir*.

(2) On dit dans le département de la Corrèze, pour : la brebis, *lo rouillo*; une brebis, *uno rouillo*; les brebis, *las rouillas*.

(3) Ce terme patois ne se trouve point dans le *Dictionnaire patois du Bas-Limousin*, de Vialle et Béronie; et il y a d'autant plus lieu d'en être surpris, que ce lexique est en général exact et complet.

(4) Raynouard, *loc. cit.*, donne des exemples de l'emploi d'*ovilla*, *ovella*, *ovella*, *ovilla*, *ovilla*; il cite : 1° ce passage charmant de la *Vie de saint Romain*, archevêque de Rouen : « Ni modo subvenias, morior tus, pastor, ovilla », tiré du *Thésaur. anecdot. de Maribon et Durand*, t. III, c. 1663.

2°

« Plus glote es de peiho,  
« Non es lop d'ovella. »

(Bernard de Ravenac, *Una stremetca*.)

3°

« Son dray non canja peiho  
« Et son caval per ovella. »

(Augier, *Les quon*).

3. *Ovile*, bergerie, qui donne au pluriel *ovilia*, bergeries, et a fait en vieux français *ovili* (1), fournit aussi une explication plausible du nom de *Houilles*; car il est assez naturel que l'existence de parcs permanents de brebis sur un certain point l'ait fait appeler « village ou pays des bergeries », aussi bien que « pays ou village des brebis » (2). Toutefois cette étymologie me paraît moins satisfaisante que celle d'*oviles*, brebis, qui est, nous l'avons vu, complètement en rapport avec *Holles*, c'est-à-dire avec la plus ancienne mention qui nous soit parvenue de l'église et du village de Houilles (3).

## MAXIMIN DELOCHE.

(1) « *Esparaa enviro de ovili o parc* (répandus à l'entour de bergerie ou parc). » Raynouard, *ibid.*

(2) Plutôt *pays* que *village*, parce que, selon le témoignage d'Espilly, ce n'était pas seulement le village, mais le territoire où il est situé, qui portait le nom de *plaine de Houilles* (*Dictionnaire géogr.*, III, 783).

(3) Un chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne porte le nom de *Houillès*, à peu près identique à celui de *Houilles*, avec cette différence remarquable de la persistance du *o* converti en *u*, laquelle est très-ordinaire dans le Midi, et de la présence sur l'*e* de la syllabe finale, de l'accent qui fait prononcer le mot comme le substantif latin *oviles*.

---

LE

# PÉPLOS D'ATHÉNÉ PARTHÉNOS

---

ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES DANS L'ANTIQUITÉ  
ET SUR LEUR EMPLOI DANS L'ARCHITECTURE  
ET SPÉCIALEMENT DANS LA DÉCORATION DU PARTHÉNON

(Suite et fin) (1)

---

## IV

### LA TENTE D'ION

J'arrive à mon but, qui est de restituer, d'après des données recueillies de divers côtés, la décoration intérieure du Parthénon.

Il y a, dans l'*Ion* d'Euripide, un passage dont on n'a pas tiré, ce me semble, tout le parti qu'on aurait pu. Stuart paraît l'avoir à peine entrevu, lorsqu'il a pris de ce passage l'idée qu'une sorte de voile ou de banne avait pu être étendue au-dessus de l'Athéné Parthénos, afin de l'abriter; et les critiques qui ont vu dans la description de la tente d'Ion et dans ses mesures une allusion manifeste au Parthénon n'ont pas poussé plus loin leurs conjectures. Je crois cependant pouvoir me risquer à dire que la tente décrite par Euripide, avec une complaisance si marquée, représente, dans tous ses détails, la décoration intérieure du célèbre temple de l'Acropole. Le moment est venu d'exposer mes raisons.

Un mot d'abord sur le caractère particulier de la tragédie d'Euripide. Cette tragédie, toute nationale, est, d'un bout à l'autre, un

(1) Voir le numéro de juin.

hymne à la louange d'Athènes. Le poète y célèbre, dans une brillante poésie, les origines et les antiquités de la ville, la race de ses rois, la puissance de ses dieux, la gloire de son peuple, sa religion, sa liberté. La tragédie a, pour ainsi dire, deux sujets : un sujet dramatique, qui est la reconnaissance d'un fils par sa mère, au milieu de circonstances pathétiques ; un sujet poétique, qui est la grandeur de la race ionienne et du nom athénien. La scène se passe à Delphes, et l'intention évidente du poète est d'établir la parenté du sanctuaire d'Athènes avec le sanctuaire vénéré de Delphes, afin de tirer, de l'alliance intime des deux cultes, une gloire de plus pour la patrie athénienne. Il faut qu'aucune gloire, aucune sainteté ne manquent à Athènes, et que, du pied du Parnasse où le poète nous conduit, la pensée se tourne encore vers l'Acropole (1), vers cette Acropole sur laquelle pouvaient lever les yeux, tout en écoutant, les spectateurs du drame.

Voici, dès le prologue, l'éloge d'Athènes. « Il est une ville célèbre qui tire son nom de Pallas à la lance d'or (2). » Plus loin, Hermès parle des colliers en forme de serpents que portaient, comme un symbole d'autochthonie, les enfants des Erechthides. Puis vient la naissance d'Erichthonius, la curiosité fatale des filles de Cécrops à l'endroit de la mystérieuse corbeille, l'immolation des filles d'Erechthée par leur père pour le salut de leur pays, la mort d'Erechthée englouti dans la terre par la puissance de Poseidon : toute cette histoire mythique de l'enfance d'Athènes chantée par les poètes et représentée par les sculpteurs. Ailleurs, il est question de la grotte de Pan, placée au flanc de l'Acropole, et qui figure sur les monnaies avec le temple et la statue d'Athéné (3). La victoire de la déesse sur les géants et le meurtre de la Gorgone ne sont pas oubliés (4).

On a quelquefois reproché aux chœurs d'Euripide d'être sans rapport avec l'action (5). Ici leur rôle apparaît clairement. Ils donnent l'élan lyrique à cet éloge d'Athènes qui est le vrai sujet de la pièce. Tantôt le chœur signale un portique du temple de Delphes, qui, selon une conjecture très-plausible, doit être celui que les Athé-

(1) « Mon cœur était dans ma patrie pendant que mon corps était ici, » dit Créuse, exprimant elle-même la pensée du poète.

(2) Vers 8 et 9.

(3) Vers 492 et suivants. Le culte de Pan faisait partie de la religion des Athéniens (Pausanias, I, 28).

(4) Vers 987 et suiv.

(5) Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, trad. franç., t. I, p. 228.

niens consacrèrent à l'occasion d'une victoire remportée sur les Lacédémoniens dans la troisième année de la guerre du Péloponnèse, et en décrit les peintures où des victoires d'Athènes et de ses héros favoris, Hercule et Bellérophon, sont représentées (1). Tantôt il invoque Athènes sous son nom de Victoire, et la déesse d'Athènes est appelée *sœur* d'Apollon et d'Artémis (2).

Le dénouement fait reconnaître Ion, le père des Ioniens, comme un fils de Créuse et d'Apollon. Xuthus, le mari de Créuse, n'est pour rien dans la naissance de ce fils, qu'il n'en adopte pas moins aveuglément et qui sera l'héritier de son trône. « On voit, dit Otfried Müller, que tout ici vise à maintenir entier et intact ce qui était l'orgueil des Athéniens, leur autochthonie, la descendance pure de leurs antiques patriarches, ces rois nationaux nés de la Terre. L'aïeul des Ioniens qui régnaient dans l'Attique ne pouvait pas être le fils d'un immigrant étranger, d'un chef de guerriers achéens, tel qu'on représentait Xuthus; il devait appartenir à la race pure et attique des Erechthides (3). »

J'ai dû insister sur le caractère de l'ouvrage d'Euripide, parce qu'il en résulte que le Parthénon devait avoir sa place dans la tragédie. Comment le poète l'aurait-il oublié? Aussi ne l'a-t-il pas fait. Le Parthénon a sa place au centre du drame, comme la plus belle expression de cette religion nationale que le poète s'est donné mission de célébrer; il y est plus que par une simple allusion; il y est dans sa décoration même, que le poète, d'un coup de baguette magique, transporte d'Athènes à Delphes, comme la *tente* même d'Athènes qui va visiter le sanctuaire de son frère.

Voici le passage d'Euripide, suivi de sa traduction :

Ὅ δὲ νεανίας

στεινῶς ἀτοίχους περιβολὰς σκηνομάτων  
ὀρθοστάτας ἰδρῶσθ', ἡλίου φλόγα

1138. καλῶς φυλάξας, οὔτε πρὸς μέσας βολὰς  
ἄκτινος, οὔτ' αὖ πρὸς τελευτώσας βίαν,  
πλήθρου σταθμῆσας μῆκος εἰς αἰωνίαν,  
μέτρον μ' ἔχουσαν τοῖν μέσῳ γε μυρίων  
ποδῶν ἀριθμῶν, ὡς λέγουσιν οἱ σοφοί,

1140. ὥς πάντα Δαλιρῶν λαὸν ἐς θοίνην καλῶν.

(1) Vers 121 et suiv. — (2) Vers 467.

(3) *Histoire de la littérature grecque*, traduite de l'allemand, t. II, p. 323.

Λαδὸν δ' ὑράσματο' ἱερὰ θεγαυρῶν πάρα  
κατεσκάδα, θαύματο' ἀνθρώποις ὄρεν.  
Πρῶτον μὲν ὄροφον πέπλουγα περιβάλλει πέπλων,  
ἀνάθημα δίου πατρός, ὅς Ἡρακλῆος

1145. Ἀμαζόνων σκυλεῶματο' ἤνεγκεν θεῶ.  
Ἐνῆν δ' ὕφανται γράμμασιν τοιαῶ' ὑφαί·  
Οὐρανός ἀθροῖζεν ἄστρ' ἐν αἰθέρος κύκλῳ·  
ἵππους μὲν ἤλαν', ἐς τελευταίαν φλόγα  
Ἦλιος, ἐρλίκων λαμπρὸν Ἑσπέρου φάος·  
1150. μελάμπυλος δὲ Νηξ ἀστέρωντο ζυγοῖς  
ὄχημ' ἐπαλλεν· ἄστρα δ' ὀμαρτε θεῶ.  
Παλιὰς μὲν ἦν μεσοπόρου δι' αἰθέρος,  
ἢ τε ἑρκήρης Ὠρίων· ὑπερθε δὲ  
Ἄρκτος στρίφουσα οὐραῖα χριστήρει πολυφ.  
1155. Κύκλος δὲ πανσεληγος ἠκόντιζ' ἄνω  
μηνὸς διχήρης, Ἰάδες τε, ναυτιλοῖς  
σαπίστατον σημαῖον, ἧ τε φωσφόρος  
Ἔως διοίκουσα ἄστρα, Ἰοίχοισιν δ' ἐπι  
ἤμιστοχεν ἄλλα βαρβάρων ὑράσματα,  
1160. εἰρηάτους καὶ ἀντίας Ἑλληνίστιν,  
καὶ μεδόθηος ρῶτας, ἵππειας τ' ἀγρως,  
Δάρων λεόντων τ' ἀγρίων θηράματα.  
Κα' εἰσόδοις δὲ Κέκροπα θυγατέρων πιδας  
σπείρουσιν εἰλάσσον', Ἀθηναίων τινός
1165. ἀνάθημα . . . .

\* Le jeune homme élève religieusement, au moyen de colonnes, l'enceinte sans murailles d'une tente, prenant bien soin de l'abriter du soleil, tant des ardeurs du midi que des rayons du couchant. Il lui donne une forme rectangulaire et la longueur d'un plétre, de sorte qu'elle renfermait au milieu dix mille pieds, au dire des savants, comme s'il eût voulu appeler au banquet tout le peuple de Delphes. Ensuite, ayant pris, dans les trésors, les tissus sacrés, il en fait des draperies admirables à voir. Il commence par attacher au toit tout autour l'aile des péplus, ce présent du fils de Zeus, dépouille des Amazones, offerte à la divinité par Hercule. Tels sujets y sont représentés dans la trame : le Ciel rassemblant les étoiles dans le cercle de l'éther; le Soleil animant ses coursiers au terme de leur-course ardente, traînant à sa suite le flambeau resplendissant d'Hes-

pérus; la Nuit, au péplus noir, faisant bondir son char dont le joug est dépourvu de traits, déesse qu'accompagnent les étoiles; la Pléiade au milieu de l'éther; Orion armé de son épée. Tout en haut, on voyait l'Ourse enroulant sa queue au pôle d'or. En haut aussi rayonnait le disque plein de la Lune qui divise le mois; puis c'étaient les Hyades, signe certain aux navigateurs; enfin l'Aurore, de sa clarté, chassait les étoiles. Sur les murs, il jeta des tissus brodés des Barbares, des vaisseaux bien ramés opposés aux vaisseaux grecs, des hommes à moitié bêtes, des chasses à cheval à la poursuite des lions et des cerfs. Vers l'entrée, il mit Cécrops avec ses filles, se roulant dans ses replis, don de quelqu'un d'Athènes. »

Il y a tout d'abord deux remarques à faire sur ce passage.

La première concerne la construction même. Il est évident qu'il s'agit ici d'un édifice dont le poète décrit la décoration intérieure. Cet édifice devait être bien connu des spectateurs et exciter au plus haut degré leur intérêt; sans quoi cette description de tapisseries, au lieu où elle est placée, aurait été le plus insupportable des hors-d'œuvre. Qu'on se représente Racine, dans le récit de Thémène, décrivant longuement le paysage du lieu où va s'accomplir le destin d'Hippolyte. Quelque préparés qu'aient été les spectateurs de *Phèdre* à écouter et à applaudir des beautés littéraires, ils n'auraient sans doute pas toléré de telles longueurs. Ainsi eussent fait les Athéniens pour le récit du serviteur de Créuse, lequel se trouve au nœud même de l'action dont il rapporte une des circonstances les plus dramatiques, la tentative d'empoisonnement faite par une mère sur le fils qu'elle ne connaît pas encore, si la description détaillée de la tente d'Ion n'avait eu pour eux un autre mérite que le mérite poétique. Le poète se trahit d'ailleurs lui-même, lorsqu'après avoir parlé d'abord d'une *enceinte sans murailles*, περιβολῆς ἀτείχους (1), il en vient un peu plus loin à parler des tapisseries jetées sur les murailles, ἐπι τοίχων (2). Volontaire ou non, cette contradiction est significative; elle indique clairement qu'il s'agissait, dans la pensée d'Euripide, non d'une construction éphémère, mais d'un édifice durable, et évidemment d'un temple, que ce soit celui d'Athéné à Athènes ou celui d'Apollon à Delphes.

La seconde remarque regarde les tapisseries. Ces tapisseries sont tirées des trésors, ce qui prouve qu'on en conservait pour les employer aux grandes solennités. Ces trésors peuvent être, d'ailleurs, indifféremment, ceux de Delphes ou ceux d'Athènes, ou tout ensemble

(1) Vers 1133. — (2) Vers 1158.

ceux de Delphes et ceux d'Athènes. Si l'auteur de la tragédie a l'intention que nous croyons lui voir, il a dû dans ce passage vouloir faire penser constamment à Athènes en parlant de Delphes. Remarquons que les sujets de ces tapisseries les plus caractéristiques sont des sujets athéniens. L'histoire de Cécrops et de ses filles est représentée sur les tapisseries qui forment la portière (1). Le vers 1160 contient une allusion assez apparente à la bataille de Salamine. Sans avoir le même caractère national, les sujets figurés sur les tapisseries du toit convenaient du moins parfaitement au péplos d'Athène, lequel était à la fois l'attribut caractéristique de la déesse et l'emblème du monde (2). Quant au don fait par Héraclès à la divinité du temple de cette dépouille des Amazones, il semble qu'il y ait là encore une allusion, l'expédition d'Héraclès rappelle celle non moins célèbre de Thésée, si souvent représentée par les artistes d'Athènes, et notamment par Phidias sur le bouclier de l'Athène ParthénoΣ.

Voilà déjà quelques présomptions. Voyons s'il n'existe pas d'indice plus clair de l'intention du poète. On en a trouvé un dans les mesures attribuées par Euripide à la tente d'Ion. La précision affectée par le poète au sujet de ces mesures prouvait suffisamment qu'il s'agissait d'un édifice réel et connu. Les mesures elles-mêmes ont fait reconnaître le Parthénon. « Si l'esclave, dit M. Patin, indique minutieusement la forme et la dimension de la tente où le jeune Ion traitait ses amis, c'est pour faire allusion à celles du Parthénon, qui étaient exactement les mêmes (3). »

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la longueur d'un pléthre, ou de cent pieds, qui est ici celle de la tente. Il est difficile de ne pas songer au Parthénon, qui était aussi appelé *Hécatompédon* par les anciens. Parmi les archéologues, les uns prennent les cent pieds de l'Hécatompédon sur la largeur de la façade; ainsi ont fait Stuart et Leake, ainsi font M. Penrose et M. Aurès. M. Beulé, qui a pour lui l'autorité des inscriptions, cherche les cent pieds sur la longueur du naos (4). On trouve du reste, en examinant le plan du Parthénon, que la largeur totale de la façade, en y comprenant les degrés, est identique à la longueur du naos prise extérieurement. D'autre part, la longueur du naos à l'intérieur est égale à la largeur de la

(1) Vers 1163.

(2) *Weltgeschichte* (Gerhard, *Prodrömus*, § 125).

(3) Patin, *Études sur les tragiques grecs; Euripide*, t. II, p. 66.

(4) *Acropole d'Athènes*, t. II, p. 14.

façade, les degrés non compris. Le nom d'Hécatompédon a donc pu venir au temple de l'Acropole de ce que ce nombre de *cent pieds* se retrouvait par deux fois dans ses proportions, à moins qu'on ne pense, avec d'anciens auteurs, que ce nom ne doit pas être pris dans un sens mathématique, mais seulement comme une expression poétique de l'harmonie et de la beauté des proportions de l'édifice (1).

Il est à peine utile de relever la méprise des traducteurs qui donnent à la tente d'Ion une *forme carrée et cent pieds dans tous les sens*, pendant que le texte parle seulement d'un rectangle ayant cent pieds de longueur à l'intérieur. Cependant les traducteurs (2) ne laissent pas d'affirmer que ces dimensions étaient celles du Parthénon. Ce qui est singulier, c'est qu'une erreur longtemps accréditée, déposée dans de gros livres, que Leake a cru bon de réfuter dans une note de sa *Topographie d'Athènes*, et dont s'est raillé M. Beulé, ait voulu faire un cube du Parthénon. Peut-être n'est-ce là qu'une interprétation grossière d'une arithmétique mystérieuse dont pourraient donner la clef les recherches si intéressantes de M. Aurès sur la métrologie du Parthénon. D'après le savant ingénieur, les nombres *carrés*, auxquels on attribuait une puissance secrète, ont joué un grand rôle dans l'architecture antique, dont les proportions étaient souvent réglées par des idées religieuses (3).

Ce qui semble indiquer qu'il s'agit ici de quelque chose de pareil, c'est la suite du passage, où le poète nous apprend que, d'après le dire des *savants*, l'édifice dont il s'agit renfermait *dix mille pieds* à l'intérieur. Je ne me charge pas d'expliquer ces 10,000 pieds, que le traducteur latin de l'édition Didot a cru devoir changer en 600 pieds. Je fais seulement observer que ces 10,000 pieds sont le produit d'une multiplication par lui-même du nombre *cent*. Appliqué à l'ensemble des dimensions d'un édifice, ce nombre devait avoir, dans l'opinion des Grecs, une valeur singulière. Il n'est donc pas étonnant qu'une légende populaire en ait fait l'expression de la beauté du Parthénon, s'il n'était pas le secret de la science qui l'avait construit (4).

(1) Voyez, sur cette opinion, Harpocraton qui cite l'autorité de Ménécès et de Calistrate (au mot Ἐκατόμπεδον). — (2) Le père Brumoy, Artaud.

(3) *Étude sur les dimensions du Parthénon*, par M. A. Aurès. Nîmes, 1867 (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*).

(4) En Chine, où l'on regardait certains nombres comme sacrés, *cent* représentait le nombre des familles chinoises, et *dix mille* désignait symboliquement l'universalité des choses (Ampère, *la Science et les L. très en Orient*, p. 11).

Quoi qu'il en soit, l'allusion au temple de l'Acropole ressort assez évidemment du passage d'Euripide, qu'on attribue à ses chiffres une valeur positive ou une signification symbolique. De quel autre édifice, plus parfait sous le rapport de l'art, plus saint au point de vue religieux, pouvait-il être question dans cette tragédie consacrée à la gloire d'Athènes et de son culte ?

Ce n'est pas du temple de Delphes, moins sacré pour l'Athénien et moins intéressant que le temple d'Athènes, malgré la vénération dont il était l'objet, et qui, d'ailleurs, est célébré directement dans la première scène. Ce n'est pas non plus d'aucun autre temple de la Grèce. Le temple dont il s'agit, c'est bien le chef-d'œuvre de l'architecture grecque, le sanctuaire vénéré de la religion athénienne, qui n'existait pas sous le règne de Xuthus, et auquel Euripide, qui ne pouvait en parler sans un trop grand anachronisme, a voulu faire du moins cette allusion comprise de tous.

Voyons maintenant comment on peut appliquer au Parthénon la décoration décrite par Euripide.

## V

## LES TAPISSERIES DU PARTHÉNON.

Il faut se rappeler d'abord que le Parthénon était un temple peint. A l'extérieur, les murs de la cella, les colonnes des portiques et du péristyle, les corniches, les frises, les frontons avec leurs statues, tout cela était revêtu de couleurs qui donnaient au marbre un aspect vivant. Ainsi décoré, et tourné vers l'Orient, comme la plupart des temples grecs, le temple d'Athène ressemblait à une immense fleur épanouie aux rayons du matin.

Le même système régnait à l'intérieur. Murs, colonnes, tout était revêtu de ces tons éclatants et doux dont le soleil de l'Orient a donné le secret à ses artistes. Au milieu du sanctuaire s'élevait la resplendissante idole d'or et d'ivoire, chef-d'œuvre du génie de Phidias. Les tapisseries devaient former le complément naturel de la décoration qui environnait la statue et répondre à l'éclat de la statue elle-même. Ainsi en était-il certainement. On voit dans Plutarque (1) que Phidias, le grand ordonnateur de l'édifice, avait

(1) Périclès, XII.

des *tapissiers* (ποικιλταί) dans l'armée d'artisans qui travaillait sous ses ordres (1); ils y figurent entre les peintres (ζωγράφοι) et les graveurs (τοξευταί), à la suite des ouvriers en or et en ivoire (χρυσουμικλακτιῆρες καὶ Ἰβήφαντος). Le grand sculpteur athénien dont le génie a conçu et dirigé toute la décoration du Parthénon a pu donner les sujets et les dessins de ces tapisseries, destinées à compléter par de nouveaux symboles et un autre genre de splendeurs la signification de son œuvre et sa magnificence.

Il y avait au Parthénon, dans l'intérieur de la cella, une colonnade régnant sur trois côtés, le côté de la porte restant libre. Cette colonnade était double : à la moitié de la hauteur régnait une galerie dont on voyait encore des traces du temps de Spon (2). Le naos, ou la cella, était ainsi divisé en deux parties : 1<sup>e</sup> la partie comprise entre les colonnes, laquelle paraît avoir été découverte; 2<sup>e</sup> la double galerie, inférieure et supérieure, placée sous le toit. En face de la porte d'entrée, la statue était placée dans le fond de la cella, un peu en avant des colonnes, au-dessus desquelles elle s'élevait à travers le vide de l'hypæthron.

Prises ensemble, ces deux parties devaient former l'*Hécatompédon*, tandis que le nom de *Parthénon* doit être réservé, si je ne me trompe, à la partie comprise entre les colonnes. C'était là, à proprement parler, la *Chambre de la Vierge*, le sanctuaire ouvert du côté du ciel, mais sans doute entouré de voiles, d'où la divinité d'Athènes régnait sur son temple et sur son peuple. Aux pieds de la statue étaient rangés, et comme prosternés devant elle, les dons offerts à la déesse. Aux colonnes mêmes, étaient suspendues des armes, des lyres, des couronnes d'or (3). Rien de plus naturel, je dirais volontiers de plus indispensable, que d'attacher des draperies à ces colonnes peintes et chargées de trophées éclatants. Ces tapisseries formeront la clôture de l'appartement d'Athéné; elles seront l'écrin de ses bijoux; elles la défendront des regards profanes, et l'envelopperont, dans sa demeure virgine, d'une barrière et d'une splendeur de plus.

Les tapisseries décrites par Euripide sont des deux espèces. Il y en a de verticales et d'horizontales. Commençons, à l'inverse du poète,

(1) « Les ποικιλταί, dit O. Muller, sont des ouvriers en laine de différentes couleurs, des brodeurs, dont il ne faut pas oublier les tapisseries (πικρικτάματα), comme contribuant à l'effet de ces temples et de ces statues en ivoire. » (*Manuel d'archéologie*, § 112, note 1.)

(2) *Voyage d'Italie et de Grèce*, t. II, p. 90 (La Haye, 1724).

(3) *Boulé, Acropole d'Athènes*, t. II, p. 53.

par les verticales. L'expression *sur les murs* ne doit pas être prise à la lettre; il ne s'agit pas de tapisseries tendues sur les murailles, mais sans doute de rideaux attachés aux colonnes, et qui cachaient ainsi les murailles aux yeux des spectateurs placés au milieu de la cella. C'est donc aux colonnes du naos que j'attache ces tapisseries qui faisaient voir la bataille de Salamine dans une série de tableaux dont chacun représentait sans doute la lutte d'un vaisseau grec contre un navire persan, de même que sur la frise supérieure de la façade occidentale, chaque métope représentait la lutte d'un soldat perse et d'un guerrier grec. L'intérieur ainsi répondait à l'extérieur, la décoration de laine à celle de marbre. On peut disposer les sujets de cette série, soit dans les entrecolonnes de la galerie supérieure, soit dans ceux du rez-de-chaussée; l'autre galerie aura alors pour rideaux la seconde série formée par les tapisseries représentant des animaux monstrueux et des chasses. Les expressions employées par Euripide, *καρδάρον ὑπάσματα*, pourraient faire penser que ces diverses tapisseries étaient de fabrication orientale. Peut-être quelques-unes étaient-elles des dépouilles des guerres persiques. Cela ne pouvait être vrai, cependant, que des tapisseries représentant des chasses ou des bêtes fantastiques. Les scènes de la guerre navale avaient dû être dessinées et exécutées nécessairement par des mains grecques (1). Les mots *tissus des Barbares* peuvent aussi signifier que ces tapisseries étaient exécutées à la mode des Orientaux, dont les Grecs avaient appris l'art de la tapisserie.

Quant aux draperies servant de portières, et qui représentaient l'histoire de Cécrops et de ses filles (2), divisée peut-être en plusieurs compartiments, elles étaient de fabrication athénienne et le don d'un citoyen d'Athènes.

Il est vraisemblable qu'il y avait des tapisseries dans les portiques, lesquels étaient fermés de grilles d'or et remplis d'objets précieux. Qu'on se rappelle les riches draperies *attaliques* du portique de Pompée, à Rome. Peut-être même y avait-il des rideaux aux galeries du péristyle comme il y en avait aux galeries de la cella. On aurait pu ainsi se promener à l'ombre tout autour du temple, en admi-

(1) On doit les supposer exécutées d'après les dessins de Phidias. On sait que les cartons d'Hampton Court ont été peints par Raphaël pour servir de modèles à des tapisseries.

(2) Cette famille de Cécrops avait déjà sa place au fronton occidental, où Otrief Müller et d'autres critiques l'ont reconnue (O. Müller, *De Phidias vita*; Beulé, *Acropole*, etc.). On trouve encore les filles de Cécrops figurées sur une métope. (V. mon livre sur Phidias, p. 318.)

rant, dans les bas-reliefs de Phidias, la procession des Panathénées (1).

Le fond des draperies du Parthénon était sans doute couleur de safran comme le péplus d'Athéné (2). Le contour des Muses et de l'Aurore convenait à la plus pure et à la plus céleste des divinités helléniques, à celle qui, selon un savant illustre, est elle-même une personnification de l'Aurore (3). On peut imaginer que ces draperies étaient suspendues par des anneaux d'ivoire à des cordons de pourpre comme celle du festin d'Ahasuérus.

Achevons maintenant d'élever la tente d'Athéné. Il s'agit d'attacher au toit, avec Euripide, l'aile des péplus, ces tapisseries qui représentaient le Ciel avec ses constellations, et qui devaient être suspendues au-dessus et autour de la tête de la déesse.

On se rappelle que le Parthénon était hypéthre; c'est du moins l'opinion générale des savants. Tous les plus grands et les plus beaux temples de la Grèce, le temple d'Olympie, celui d'Athéné à Egine, celui d'Apollon à Phigalie (4), paraissent avoir eu la cella découverte. Quant au Parthénon, nous avons un passage de Vitruve qui semble le désigner et le ranger parmi les temples dont la partie centrale était ainsi placée *sub divo*. « Hujus autem exemplar Romae non est (5), sed Athenis octostylos, et templum Jovis Olympii. » On a pensé que le temple octostyle d'Athènes ne pouvait être que le Parthénon, lequel, d'ailleurs, a tous les caractères attribués par Vitruve aux temples hypéthres. A ces raisons, les architectes qui ont examiné les ruines du Parthénon en ajoutent d'autres, tirées de sa construction même. M. Paccard, à qui l'on doit une savante restitution du temple de l'Acropole, a exposé ces raisons dans le texte manuscrit qui sert d'explication à ses dessins (6).

Ce point admis, il s'agit de protéger la statue de Phidias avec les

(1) Ces bas-reliefs formaient la frise extérieure de la cella.

(2) Euripide, *Hécube*, 468.

(3) Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. franç., t. II, p. 234.

(4) On a trouvé dans les ruines des temples d'Egine et de Phigalie des fragments de tuile qui ne pouvaient provenir que de l'hypéthron. Ces fragments ont été reproduits et commentés par M. Cockerell, l'illustre architecte anglais, qui les avait trouvés lui-même dans les ruines.

(5) Rome n'avait point de temple hypéthre. On sait que le Romain sacrifiait en se couvrant la tête; au contraire, l'Hellène levait les yeux au ciel. Le génie romain était plus recueilli dans sa religion que le génie grec.

(6) Le manuscrit de M. Paccard est déposé, avec ses dessins, à la bibliothèque des Beaux-Arts.

richesses amassées à ses pieds; car on ne peut évidemment abandonner tous ces trésors aux intempéries de l'air, quelque doux que soit le climat d'Athènes (1). Il y a là un problème à résoudre, et plusieurs savants s'y sont appliqués. Canina a imaginé une espèce d'édicule, avec toit et frontons, placé à cheval sur l'hypæthron, et dont l'effet est assez disgracieux (2). De son côté, M. Falkener, dans un ouvrage sur l'hypæthron des temples grecs (3), a émis l'opinion qu'un toit devait régner au comble de l'édifice, laissant de chaque côté des ouvertures où pénétrait la lumière. L'auteur appuie son système de raisons fort ingénieuses.

Stuart, frappé comme nous du passage de l'*Ion*, avait pensé qu'une voile ou bannière avait pu être étendue au-dessus de la statue du Parthénon (4); mais, bien qu'il ait entrevu que la description du poète n'était pas tout à fait fictive (5), cependant Stuart n'a donné au texte d'Euripide qu'une attention superficielle, et son système pour la couverture du Parthénon, indiqué en passant, a rencontré des objections sérieuses qui l'ont fait rejeter.

En effet, la hauteur à laquelle a dû monter à travers l'hypæthron le colosse chrysiléphantin ne permet pas d'étendre au-dessus la bannière horizontale que proposait Stuart. D'après le calcul de M. Paillard, la statue d'Athéné, dont la tête dépassait la hauteur des portiques et des toits latéraux, venait s'inscrire dans l'angle intérieur du fronton formé par le mur de l'opisthodomé et s'élevait en contrebas jusqu'à trois pieds au-dessous du faite (6). Il fallait donc, pour couvrir la statue et la défendre des influences du dehors, qu'on eût élevé, non pas un simple voile tendu horizontalement, mais un système de draperies formant une sorte de voûte. Cette voûte devait couvrir l'hypæthron tout entier, et la décoration qu'elle formait, dans la partie supérieure du temple, devait correspondre par ses divisions aux divisions de la partie inférieure.

Telle était, ce me semble, la décoration décrite par Euripide. Elle

(1) A Olympie, Strabon nous apprend qu'un toit était placé sur la statue de Zeus.

(2) *Architecture antique*, sect. II, pl. LA et LB.

(3) *On the hypæthron of the greek temples*, London, 1861.

(4) *Antiquities of Athens*, t. II, p. 8.

(5) « I must nevertheless add that although the descriptions I have quoted may appear to us at first sight, strangers as we are to this sumptuous kind of apparatus, to be merely a licentious fiction of the poet, it must have a different effect, when recited to an Athenian audience, accustomed to view with delight the decorations wrought on the peplos they consecrated to Minerva and suspended in the Parthenon. »

(6) Manuscrit cité.

comprend une partie supérieure et des parties latérales; et il est évident, par les expressions mêmes qu'emploie le poëte, qu'il s'agit de tout un système de draperies, représentant des sujets dont quelques-uns seulement sont indiqués, et disposées en forme de grande voûte à compartiments. Placées sur l'hypætron du temple, cette voûte devait s'élever, à partir des toits latéraux, jusqu'à la hauteur du faite des frontons, couvrant ainsi tout l'hypætron au-dessus et autour de la tête de la statue, garantissant des injures de l'air la riche décoration et les trésors du sanctuaire, tout en laissant pénétrer la lumière qui permettait de les voir.

Ion commence par *attacher au toit tout autour l'aile des péplus*. Il s'agit ici des toits qui couvraient les galeries intérieures de l'Hécatompédon. Les péplus qui s'y rattachaient, et qui formaient les *ails* (1) de cette toiture supplémentaire, offraient, sur les trois côtés, des représentations des phénomènes célestes. Au fond, derrière la statue, était peut-être Ouranos assemblant les Astres; à droite et à gauche, le Soleil à son couchant, la Nuit et son cortège, l'Aurore dont le lever faisait fuir les Étoiles (2), etc. *Plus haut*, on voyait les constellations, Orion, les Pléiades et les Hyades; et, *tout en haut*, l'Ourse enroulant sa queue au pôle et la Lune qui divise le mois (3).

Le mot *ὑπερθε* signifie, si je ne me trompe, la partie la plus élevée de ce système de couverture, tandis que les mots *μεσονότος ἀθήρας*, au milieu de l'Éther, indiquent une partie intermédiaire. Le système entier devait représenter la voûte céleste, depuis les horizons où se lève et se couche le soleil, jusqu'aux profondeurs où brille l'étoile polaire, jusqu'au point le plus haut où monte la course de la lune.

Il est bien entendu qu'on ne peut demander à une description poétique la précision qu'on exigerait de l'archéologie. La prose même était loin d'avoir chez les anciens la rigueur et l'exacritude que nous lui demandons aujourd'hui. Je ne prétends pas non plus avoir résolu toutes les difficultés relatives à la couverture des temples hypéthres; mais je crois qu'un homme de l'art, Euripide sous les yeux et le crayon à la main, pourrait les résoudre, et relever,

(1) Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que ces mots *πίπυρα* *πίπυρα* rappellent le nou donné par les Grecs aux frontons (ἀέρος, aigles).

(2) On a cru reconnaître le Jour et la Nuit, ou le Soleil et la Lune, dans les fragments qui restent du fronton oriental.

(3) Je pense qu'Euripide a d'abord nommé les sujets qui se trouvaient sur un côté, puis ceux qui étaient aux parties supérieures des draperies, et enfin ceux de l'autre série latérale.

au moyen d'un échafaudage et d'un système de draperies sur l'hypæthron, la tente d'Athéné.

Cette tente était-elle un souvenir du temps où la déesse errait encore sur les mers ou dans les déserts, avant de s'établir sur l'Acropole? On pourrait le croire; et le péplus qui, dans la procession des Panathénées, servait de voile à un navire symbolique, était peut-être un souvenir du même genre. Qu'on se rappelle le sanctuaire errant des Hébreux, les fêtes d'Apollon ἑστρωτός. La prétention des Athéniens à l'autochthonie n'avait peut-être pas effacé des rites sacrés toute allusion aux anciennes migrations.

Ce qui est plus sûr, c'est que la tente était un symbole de la puissance royale. Nous avons vu les monarques d'Orient donner leurs audiences sous des tentes. Ce fut sous une tente qu'Eumène, après la mort d'Alexandre, feignit d'avoir vu le mort lui apparaître revêtu de ses insignes et dans l'exercice de la souveraineté. Il voulait, par cette fiction, en imposer aux chefs des Argyraspides, afin de se faire suivre d'eux dans son expédition contre Antigonus. Il proposa de faire placer dans une tente un trône d'or, d'y déposer les ornements royaux, et que, chaque matin, les chefs offrissent un sacrifice au Génie d'Alexandre. Ce fut dans cette tente que se tint le conseil militaire que les autres généraux ne voulaient pas tenir chez Eumène (1).

Il me reste à justifier le titre donné à cette étude sur l'art de la tapisserie et sur son emploi dans l'antiquité. J'ai parlé plusieurs fois du péplus d'Athéné, de ce tissu de laine, emblème du tissu du monde et sans doute aussi du travail humain, attribut sacré d'une déesse de la nature et de la civilisation. On sait qu'on changeait ce péplus tous les quatre ans, qu'il était l'ouvrage des Erréphores qui le brodaient de leurs mains virginales, qu'il était porté en procession à la fête des grandes Panathénées, et que sa fabrication, sa translation et son inauguration étaient accompagnées de rites mystérieux. La cérémonie dans laquelle les Erréphores apportaient à la prêtresse d'Athéné les corbeilles voilées qui renfermaient le fruit de leur travail avait été représentées par le sculpteur sur la principale façade du Parthénon, au-dessus même de la porte du temple (2). On y voyait un prêtre, assisté d'un jeune garçon, plier soigneusement le nouveau péplus.

Mais ce n'était pas à l'Athéné Parthénon qu'était destiné le voile

(1) Plutarque, *Eumène*, XIII; Diodore de Sicile, XVIII, 60.

(2) O. Müller; Bonchard, *Phidias*, p. 331.

brodés par les Erréphores, et le Parthénon n'était pas le but de la procession panathénaïque. En dépit de sa beauté et de sa magnificence, le colosse de Phidias n'était pas l'image la plus vénérée de la divinité d'Athènes. Ce titre appartenait à la statue qu'on disait tombée du ciel, et qui fut placée dans l'Acropole au temps où l'Acropole renfermait toute la ville (1). On la voyait maintenant dans le temple de Poseidon Erechthée, et une lampe d'or brûlait constamment devant elle. C'est cette statue dont on renouvelait le vêtement tous les quatre ans (2). Le chef-d'œuvre nouveau n'avait pu faire oublier ni délaisser cette antique idole du culte athénien ; c'est à elle que s'adressaient les hommages du peuple aux jours de la grande fête religieuse et nationale, c'est à elle que le péplus était solennellement offert.

Cependant l'Athéné de Phidias réclamait son péplus, sinon comme vêtement (le sculpteur lui en avait donné un d'or qu'on n'avait pas besoin de changer), du moins comme symbole et comme attribut caractéristique. Elle devait l'avoir digne d'elle, digne de son peuple et digne de l'art athénien. C'est le système de tapisseries qui enveloppait si chastement son sanctuaire, multipliait les voiles autour de sa divinité, adoucissait la lumière qui tombait sur son casque et sa lance d'or, et la faisait mourir à ses pieds dans une ombre transparente, pleine de religieuses pensées.

LOUIS DE RONCHAUD.

(1) Pausanias, I, 26.

(2) On voit sa toilette représentée sur une des métopes du Parthénon.

---

# LE RECRUTEMENT

## DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES ÉQUIPAGES

# DANS LES FLOTTES ROMAINES

### AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE

---

#### I. PRÉLIMINAIRES.

Une opinion généralement accréditée veut que les Romains n'aient eu de navires de guerre que vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle de la République, au commencement des guerres puniques. Cette opinion est vraie dans un sens général, mais elle ne l'est pas à la lettre. Un fait bien connu et tout à fait élémentaire en archéologie, l'usage de représenter la proue d'un navire sur les revers de l'*as grave*, est déjà une indication à cet égard; et le traité conclu avec Carthage aussitôt après l'expulsion des rois (1) distingue les navires romains et alliés, auxquels il est défendu de naviguer au-delà du Beau Promontoire, situé au nord de Carthage, des navires de commerce, qui sont, au contraire, favorablement accueillis. Le présent voué par Camille fut, après la prise de Véies, porté à Delphes sur un *navire long* (2), et l'on croira difficilement qu'une offrande nationale ait été confiée à un navire étranger. Lorsque la ville d'Antium fut colonisée, après la bataille de Véséris, on lui enleva ses *navires longs*, qui furent tous conduits dans les arsenaux maritimes (*navalia*) de Rome, et là en partie brûlés (3), en partie conservés par conséquent. Bunsen (4) explique d'une façon aussi naturelle qu'ingénieuse la variante de ce récit fournie par Florus, variante d'après laquelle les

(1) Pol., III, 22-23.

(2) T.-L., V, 25. — (3) Id., VIII, 14.

(4) *Ann. dell' Institut. di corrisp. archeol.*, 1838.

Romains n'auraient enlevé aux Antiates que six navires. Il suppose que six seulement furent détruits pour orner de leurs éperons la tribune aux harangues, désormais appelée Rostra; ce chiffre paraît, en effet, s'accorder avec le dessin des Rostres sur une médaille de la famille Lollia (1), et l'éperon qui figure sur l'æs grave montre que, de très-bonne heure, les Romains en connurent et en pratiquèrent l'usage.

Sous le consulat de C. Julius Bubulcus et de Q. Æmilius Barbula, un plébiscite créa des *duumviri navales*, chargés d'armer et de réparer la flotte (2). Peu après, P. Cornélius, à qui le sénat avait confié la garde de la côte, conduisit une flotte romaine en Campanie et débarqua vers Pompéi des alliés maritimes (3). C'est la première fois que les *socii navales* sont nommés dans l'histoire romaine; mais on ne peut douter que dès lors ce terme ne soit pris dans le sens de troupes de mer, fournies par des cités alliées à titre de contingent. Assurément aussi ce sont des navires de guerre qu'il faut reconnaître dans ces deux galères dont les équipages furent massacrés par le peuple de Tarente, pour infraction volontaire ou involontaire au traité qui leur interdisait de franchir le promontoire Lacinien (*duumviro qui præerat classi occiso*, dit l'építome de Tite-Live). Et vers le même temps, lors de la guerre de Pyrrhus, douze *quæstores classici* furent créés, suivant Johannes Lydus (4), et attribués à une flotte aussi de création nouvelle.

## II. LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE.

Cependant il est incontestable que Rome chercha, pour la première fois, à se donner une grande puissance maritime quand elle eut à lutter contre les Carthaginois, et que, pour transporter en Sicile l'armée d'Appius Claudius, elle ne put employer d'abord que des radeaux et des barques, escortés par des navires longs empruntés à ses alliés ou sujets de la Grande Grèce (5). Mais, après la prise d'Agrigente, elle résolut d'improviser une flotte, et elle y parvint. Pourtant la vieille Rome n'eut jamais une population commerçante, dont les navires pussent fournir à ceux de l'Etat des marins exercés; mais alors

(1) Citée par Bunsen.

(2) *Classis oranda reficiendaque causa*. T.-L., IX, 30. — (3) *Ibid.*, 38.

(4) *De magistr.*, I, 27, cité par Cœlius. *Abriss. vans. antiq.*, § 158.

(5) *Voy. Pol.*, I, 29; cf. 11.

on demandait surtout aux matelots de ramer pour amener les vaisseaux bord à bord avec ceux de l'ennemi et laisser faire ensuite les légions embarquées; pour ce service, des esclaves pouvaient suffire; des prolétaires soldés, des alliés quelconques, des sujets, car Rome commençait à en avoir, suffisaient amplement, avec quelques sous-officiers pour manier le gouvernail. Les chiourmes furent exercées *à terre*, c'est Polybe qui l'assure(1), et il le raconte sans la moindre nuance d'ironie. On les crut à peu près formées quand elles surent exécuter avec ensemble la manœuvre de la rame, et, leur première instruction se trouvant accomplie quand les galères furent achevées, on les exerça de nouveau *quelque peu* à la mer; puis on les lança vers le détroit; le tout avait duré deux mois (2).

Trois cents rameurs (en moyenne) montaient chacun des trois cent trente navires qui formaient les quatre escadres engagées dans la bataille d'Ecnome, outre un certain nombre de navires de charge; et l'on est frappé, dans l'histoire de la première guerre punique, de l'extrême facilité avec laquelle la République répare les pertes énormes, en personnel comme en matériel, qu'elle subit fréquemment par suite de l'inexpérience des équipages et des périls d'une navigation lointaine (3). C'est là une preuve manifeste du peu de soin qu'on mettait à les recruter : matelots de profession, les hommes chargés de conduire les navires de Rome eussent été probablement plus habiles à lutter contre la tempête et certainement plus difficiles à remplacer. Mais c'est surtout le récit du siège de Lilybée qui nous donne des renseignements précis sur la composition des équipages. Dix mille *matelots* furent levés pour suppléer aux pertes faites durant ce siège par les *équipages*, bien distincts, comme on le voit par la suite du récit, des soldats embarqués (*ἐπιβάται*) (4). Les matelots paraissent donc avoir formé, au moins accidentellement, à cette époque, des compagnies de débarquement, ce qui suppose des hommes libres, car autrement l'historien en eût fait l'observation expresse. Mais nous voyons aussi, par le récit de la bataille de Drépane, que ces matelots devaient être bien peu experts dans la manœuvre (5), et l'on peut en conclure qu'ils n'avaient pas été recrutés spécialement dans les populations maritimes. Polybe signale expressément leur inexpérience, qui ne leur permettait ni d'éviter les bas-fonds dans les mouvements du combat, ni de traverser la ligne car-

(1) I, 21.

(2) Pol., *ibid.*; cf. Pline, *H. N.*, XVI, 74.(3) Pol., I, 37-38, 39, 41, 52-54. — (4) *Ibid.*, 49. — (5) *Ibid.*, 49-51.

thaginoise, ni de détourner leurs navires pour éviter le choc des ennemis. Pourtant il y a lieu de croire que l'on finit par remédier à un inconvénient si grave, puisque le succès suivit l'entreprise hardie du consul Lutatius, qui livra par un gros temps la bataille navale des Iles Egales, pour empêcher la flotte ennemie de se débarrasser d'un matériel encombrant et de prendre à bord les meilleurs soldats d'Amilcar (1). Cette action termina la guerre à bref délai; elle est rappelée par des médailles de la famille Lutatia, où l'on voit, au revers, une galère avec une tête de femme casquée à la proue et un acrostolium à la poupe (2).

### III. LA SECONDE ET LA TROISIÈME GUERRE PUNIQUE.

Après ces grands événements, on conserva la précaution d'apporter quelque choix dans le recrutement des équipages. Ils étaient fournis en grande partie par les *navales socii*; et l'on peut leur assimiler, à cet égard, les colons romains de certaines villes ou circonscriptions de la côte (Ostie, Alsium, Antium, Anxur, Minturne, Sinuesse, et, sur la mer Adriatique, Sena Gallica). Ces villes se considéraient habituellement comme dispensées par le recrutement maritime de fournir des soldats aux légions; cependant leur réclamation à cet égard, malencontreusement présentée dans un temps difficile, fut déclarée nulle et de nul effet par le sénat, si ce n'est pour Antium et Ostie (3). Plus tard, d'autres réclamations élevées contre le recrutement maritime lui-même par les colonies d'Ostie, Frégènes, Castrum-Novum, Pyrgi, Antium, Terracine, Minturnes et Sinuesse (4) furent repoussées par le sénat, à qui les tribuns en remirent le jugement.

Mais les colons étaient toujours des citoyens romains. Il n'y a pas de preuve *directe* de l'existence des *socii navales* à l'époque de la première guerre punique; mais nous en trouvons dès le commencement de la seconde, et cette institution n'est pas présentée alors comme une innovation, mais comme un usage en vigueur. « Le préteur de Sicile, dit Tite-Live, ordonna aux *alliés maritimes* de porter sur les navires des vivres tout cuits pour dix jours, et de se tenir prêts à s'embarquer au premier signal (5). » Il s'agit, dans ce pas-

(1) Pol., 60.

(2) Cohen, *Méd. cons.*, XXV, 2-3; cf. 1 et la note.

(3) T.-L., XXVII, 38. — (4) Id., XXXVI, 3 (au temps de la guerre d'Antiochus).

(5) Id., XXI, 49.

sage, des alliés de Sicile; mais il paraît, par le chapitre suivant, que dès lors il y en avait d'autres astreints au même service. En effet, le roi de Syracuse offrit des vivres et des vêtements pour les *soldats* et pour les *alliés maritimes* de l'armée consulaire; ceux-ci, distingués des soldats (1), n'étaient donc pas des troupes de bord, mais des marins proprement dits. Un peu plus loin, Tite-Live distingue encore les *navales socii* des *classici milites* (2), ou soldats de marine, choisis probablement dans les légions ou dans les troupes alliées comme plus spécialement propres par leurs qualités physiques au service de bord, πρὸς τὴν ἐπιβατικὴν χρείαν, comme le dit Polybe (3) au sujet des troupes embarquées en Espagne par Cn. Scipion et choisies dans sa propre armée. Tels étaient peut-être les *Nautici* dont parle Tite-Live au sujet de la grande expédition de P. Scipion en Afrique, et qui furent, avant le départ, consignés à bord de la flotte (4).

Mais les marins dont il était question tout à l'heure ne peuvent guère avoir été que des *matelots*, c'est-à-dire des hommes destinés à la manœuvre du gouvernail et des voiles, car les rameurs paraissent avoir été recrutés alors surtout parmi les esclaves. Tels furent ceux que, par un décret des consuls, chacun dut fournir en proportion de sa fortune et de son rang (5). La suite du texte mentionne les plaintes des maîtres à qui l'on avait récemment racheté des esclaves à prix modique pour en faire des soldats, et qui devaient maintenant en fournir gratis pour en faire des rameurs. D'autres étaient fournis par les *navales socii*, mais moyennant un prix de rachat (6). Après la prise de Carthagène, on embarqua comme *rameurs* des habitants de cette ville et des esclaves du même lieu (7); il y avait eu aussi, vers le même temps, des *matelots* proprement dits, fournis, armés et équipés par leurs maîtres (8), et ceux-ci reçoivent même dans Tite-Live le nom de *navales socii*; c'est que ce nom avait fini par se confondre, dans le langage ordinaire ou dans le langage technique, avec celui de *marins*. Mais ceux qui le portaient dans le sens réel du mot n'étaient point considérés comme placés en dehors du service militaire proprement dit; à l'assaut de Carthagène l'un d'eux mérita la couronne murale en même temps qu'un centurion (9).

La distinction entre le service des *navales socii* et celui des ra-

(1) Id., XXI, 59; cf. XXXV, 29. — (2) Id., XXI, 61; cf. XXII, 11, et XXVI, 51.

(3) Pol., III, 95; cf. T.-L., XXII, 19.

(4) T.-L., XXIX, 25. — (5) Id., XXVI, 35; cf. 36.

(6) T.-L., XXVI, 35; cf. 39. — (7) Id., 47. — (8) Id., XXIV, 11. — (9) Id., XXVI, 48.

meurs paraît aussi impliquée dans un passage, bien laconique pourtant, du même historien. Il nous apprend que, sur des plaintes portées contre les pirates istriens et liguriens, peu avant la guerre de Persée, vingt vaisseaux furent mis à la mer, montés par des *navales socii* et par des citoyens romains, anciens esclaves, c'est-à-dire rachetés par l'État pour le service et *affranchis* à ce titre; les grades d'officiers étaient réservés aux ingénus ou citoyens d'origine libre (1). Il est à croire que les *socii* étaient chargés des manœuvres qui exigent l'expérience de la mer, et que l'on destinait aux matelots d'origine servile le simple maniement des rames. Appien d'ailleurs distingue plus nettement les matelots des rameurs, quand il dit que la flotte improvisée par les Carthaginois au fond de leur port bloqué par Scipion Emilien ne sut pas profiter de la première surprise de la flotte romaine, où ni *rameurs* ni *matelots* n'étaient à leur poste (2). On pourrait, il est vrai, objecter qu'Appien écrivait sous l'Empire et qu'il avait sous les yeux un état de choses différent de celui qui existait au temps de la République; mais l'ensemble des textes et la distinction naturelle des deux sortes de service s'accordent pleinement avec le sens littéral de ce passage.

Quant aux officiers de la flotte, Tite-Live distingue expressément, et par deux fois dans le même chapitre (3), les *gubernatores* des *magistri*. Les premiers étaient certainement d'un grade inférieur aux seconds, puisque, dans le triomphe naval de Cn. Octavius (4), les *navales socii* ou matelots reçurent chacun soixante-quinze deniers, les *gubernatores* le double, et les *magistri* le quadruple. Un gubernator était sans doute ce que nous appelons un timonier; on voit aussi, dans le même auteur, que ces *officiers mariniers* étaient chargés de l'approvisionnement du navire (5). Le *magister* était, je pense, le timonier en chef, car les capitaines de navires sont appelés par Tite-Live *praefecti navium* (6), comme il emploie le terme de *praefectus classis* pour signifier un amiral (7). Mais habituellement les flottes ou les escadres étaient, au temps des guerres puniques, confiées à des magistrats soit en exercice, soit prorogés dans leur commandement, ou bien encore à des lieutenants désignés par eux. Le plus souvent ces amiraux sont des préteurs (8) ou des propré

(1) T.-L., XI, 18.

(2) B. pun., 122.

(3) T.-L., XXIX, 25. — (4) Id., XLV, 42. — (5) Id., XXIX, 29. — (6) Id., XXI, 61; XXVI, 43. — (7) Id., XXIX, 25; XXXVI, 29, 42. — (8) Id., XXI, 59; XXXV, 20, cf. 23; XLII, 48, cf. 55; XLIV, 1, 17.

teurs (1), quelquefois pourtant des consuls (2) ou un proconsul (3), quelquefois encore un *legatus* (4) ; mais on trouve aussi des exemples de commandants de forces maritimes désignés directement par le sénat (5). Peu avant la guerre de Persée, des duumvirs créés *ad hoc* par les consuls, sur l'ordre du sénat, furent chargés de réprimer, chacun avec deux navires, les pirates dont nous parlions tout à l'heure, et la côte à protéger fut partagée en deux départements maritimes (6). Quand il s'agit d'un magistrat en exercice, Tite-Live emploie volontiers l'expression : *cui classis provincia erat* (7).

#### IV. ÉPOQUE DE SYLLA ET DE POMPÉE.

Il paraît que la ruine de Carthage, coïncidant avec la soumission de l'Espagne orientale, avec la conquête de la Grèce et avec le profond abaissement des royaumes d'Égypte et de Syrie, persuada aux Romains qu'il était inutile d'entretenir une flotte ; car la génération qui suivit Scipion Émilien s'en trouva dépourvue. Déjà, quand il s'agit de recommencer la guerre sur le continent africain, c'est-à-dire contre Jugurtha, Salluste nous apprend (8) que les légions furent conduites par terre jusqu'à Rhegium et de là transportées en Sicile, où elles s'embarquèrent enfin pour gagner la Numidie, ne faisant ainsi par mer que le moins de chemin possible, apparemment sur des navires marchands appartenant aux villes siciliennes. Puis, quand vient la grande guerre d'Orient, celle de Mithridate, Appien mentionne, il est vrai, l'existence d'une escadre romaine stationnée à Byzance pour garder l'entrée du Pont-Euxin (9), mais elle devait être bien faible, puisqu'elle n'essaya même pas de s'opposer à l'invasion de la Grèce. Et quand Sylla vint reprendre l'offensive, il dut quêter une flotte dans tout l'Orient. Lucullus, chargé par lui de cette mission, se vit enlever par les pirates, sur la côte d'Égypte, la plupart des navires qui l'accompagnaient ; au retour, Ptolémée le fit escorter jusqu'en Chypre, mais sans vouloir mettre à sa disposition la flotte alexandrine. Il fallut même que Lucullus se réduisît à

(1) *Id.*, XXII, 37, cf. XXIII, 41 ; XXIV, 20, cf. 40 ; XXXI, 3.

(2) Par exemple, dans la campagne de Régulus.

(3) T.-L., XXVIII, 4. — (4) *Id.*, XXI, 50-51 ; XXIV, 39 ; XXXI, 2. — (5) *Id.*, XXXII, 16, cf. XXXI, 3 et 44 ; XXXV, 23.

(6) T.-L. XI, 18. — (7) *Id.*, XXX, 43 ; XXXV, 20 ; XLII, 48 ; XLIV, 1.

(8) *Sall. Jug.*, 25.

(9) *App., B. M.*, 17 ; cf. 29.

ne naviguer de jour qu'avec ses basses voiles, pour n'être pas aperçu de trop loin et se soustraire à la poursuite des pirates. S'il parvint à réunir une flotte qui lui valut quelques succès, ce ne fut que grâce aux contingents des Cypriotes, des Phéniciens, des Rhodiens et de la Pamphylie (1). Et quand Mithridate livra, pour obtenir la paix, ses soixante-dix navires pontés et armés d'éperons, Sylla, s'il en faut croire Granus, en fit immédiatement cession aux alliés (2). Pourtant, quand il voulut en finir avec les pirates, le peuple mit cinq cents navires à la disposition de Pompée (3). Assurément les équipages n'en furent pas recrutés parmi des citoyens déjà exercés à la manœuvre; mais les esclaves surabondaient alors et l'on en trouva aisément pour le service des rames, et la marine marchande des villes italiennes dut fournir de nombreux matelots: l'ennemi tenant la mer, on ne pouvait guère en demander en Grèce ni en Asie.

Au temps de la guerre civile entre César et Pompée, la République possédait une flotte, qui suivit le parti sénatorial; mais elle semble avoir été peu considérable, et les ressources maritimes de ce parti (4) furent complétées par les alliés d'Orient, par les cités et les provinces de Grèce, de Macédoine et d'Asie. César en effet donne la qualification d'*asiatiques* (5) aux dix-huit navires stationnés à Oricum, sous les ordres de Vespillo et de Rufus, délégués à cet effet par D. Lælius, tandis que Bibulus était à Corcyre avec une escadre de cent dix voiles; et Appien, de son côté, dit que les navires *italiens* de César étaient plus grands que les trirèmes ennemies (6). Il résulte de tout cela que Rome n'avait pas à recruter habituellement de nombreux matelots.

Jusqu'alors les grades les plus élevés, dans les armées de mer comme dans celles de terre, appartenaient constamment à des Romains, le plus souvent de haute naissance. La seule exception, au temps de César, est celle de Vespillo, et encore rien ne donne à penser qu'il ne fût pas romain; il n'était d'ailleurs, dans la flotte de Pompée, ni au premier ni au second rang. Mais après la mort de César il n'en sera plus ainsi: la nature de la guerre va se transformer de plus en plus et imposer aux chefs des deux partis des règles

(1) Plut., *Lucull.*, 2-3; cf. App., B. M., 33, 51, 56, 78.

(2) Plut., *Lucull.*, 22-24; App., B. M., 58. *Granus Licinianus*, fr. de l. XXXV (dans Mommsen).

(3) Plut., *Pomp.*, 45-26; cf. App., B. M., 94.

(4) Plut., *Pomp.*, 64. Il parle de cinq cents navires de guerre, sans compter les avisos et liburnes.

(5) Cæs., B. C., III, 7. — (6) App., B. C., II, 56.

nouvelles, qui se trouveront en accord avec la transformation, graduelle sans doute, mais large et durable, de l'*orbis romanus*.

#### V. SEXTUS POMPÉE.

Dans la guerre entre les triumvirs et les conjurés, la puissance maritime se trouva, dès les premiers jours, au pouvoir du parti républicain, Sextus Pompée ayant reçu du sénat, sur l'avis d'Antoine lui-même, le commandement en chef des flottes romaines (1); mais il les conserva dans les parages de la Sicile, et les forces navales qui furent mises en action de part et d'autre dans la campagne de Philippe furent obtenues de Rhodes, de la Lycie, de la Pamphylie, de la Cilicie et des cités phéniciennes par Dolabella et par Cassius (2).

Si la flotte de Sextus Pompée se montra sans retard apte au service de guerre (3), c'est qu'elle était renforcée de matelots espagnols et africains, tandis que les vaisseaux des triumvirs (αὐτῶν Ποσειδίων, comme les appelle Appien) étaient montés par des matelots inhabiles à neutraliser les effets produits par le courant du détroit de Messine, inhabiles même à manier les rames comme à gouverner, ou plutôt leurs navires obéissaient peu au gouvernail (4). C'était donc une marine improvisée de toutes pièces, mais dont les graves défauts constatent l'impuissance à opérer un recrutement maritime sérieux dans les villes italiennes. Les noms des chefs sont encore romains, mais celui de Murcus, collègue de Domitius Ahenobarbus dans la bataille navale que le parti césarien perdit le jour même de la bataille de Philippe (5), était jusque-là bien peu historique.

Ce fut bien autre chose quand, après cette campagne, la guerre civile devint presque exclusivement maritime. L'histoire des siècles antérieurs nous avait montré la République s'obstinant en quelque sorte à ne point former parmi les citoyens une population de marins, à ne point créer pour les hommes d'intelligence et de courage une carrière spéciale qui fût celle de la marine, à ne point leur laisser la temps d'y acquérir une longue expérience. On devenait subitement amiral, par occasion, par suite d'incidents purement politiques, et

(1) App., B. C., III, 4. Cf. D. C., XLVIII, 17.

(2) App., IV, 61. Cf. 85 et V, 2, et D. C., *ibid supra*. — (3) App., IV, 85.

(4) Ce qu'Appien désigne par l'expression impropre : οὐκ ἔα πρῶτα ἕλκεται ἐπιπέδη.

(5) App., B. C., IV, 115-116.

sans aucune vue d'avenir, si ce n'est de parvenir au consulat, ou, pour celui qui en était revêtu, d'en obtenir un second, après le gouvernement d'une province et un séjour prolongé dans Rome. On ne voit pas, d'ailleurs, que *jamais* un capitaine de galère soit arrivé par ses services maritimes à se faire un nom dans l'histoire ou une position dans l'État; que jamais aucun d'eux ait obtenu le commandement d'une flotte (1). Dans la série d'événements qui va maintenant se produire, les choses se passeront autrement.

Lorsque les deux grands complices de l'attentat triumviral se brouillèrent pour la possession du butin, Antoine sut rallier à sa flotte, construite en Orient, dit Appien (2), celle de Domitius Ahénobarbus, qui apparemment regardait Octave comme le plus dangereux ennemi des traditions sénatoriales. Un type, qui se trouve sur des monnaies d'or et d'argent (3), représente la tête d'Antoine triumvir avec la proue d'une galère à éperon surmontée d'un astre, et ces mots : CN. DOMITIVS AHENOBARBUS IMP(erator). C'est là encore un personnage d'une vieille famille romaine; mais, dans le même temps, Sextus Pompée, qui avait profité d'avances à lui faites par Antoine pour occuper la Sardaigne (4), inaugurait un système nouveau. C'est un de ses *affranchis*, un Grec ou plutôt un *Asiatique*, appelé Ménodore par Appien, Ménas par Dion Cassius et par Plutarque (5), qui fut chargé de prendre possession de cette île avec une flotte et un corps d'armée. Il reçut même la soumission de deux légions octaviennes.

L'exemple est bientôt suivi. Ménodore est expulsé de la Sardaigne après le traité de Brindes, par M. Lurius et par le grec Hélénius, *affranchi* d'Octave, à la tête des troupes césariennes; il la recouvra ensuite, quand il fut admis à participer au traité. Ménodore la livra par trahison ainsi que la Corse, et il reçut d'Octave, avec la condition d'*ingenuus*, le commandement en second de la flotte aux ordres de Calvisius: c'était celle de la mer Tyrrhénienne; une autre se formait à Brindes sous le commandement de Cornificius (6).

La conduite de Ménodore ne détermina point Pompée à exclure du commandement maritime les étrangers *affranchis*. Ménécrate remplaça le traître et lui livra la bataille d'Enaria, où la supériorité de

(1) V. *supra*, § III, n. f. — (2) App., B. C., V, 25.

(3) Cohen, *Méd. consul.*, pl. XVI, fam. Domitia, 6. Cf. 4, 5, et *Méd. impér.*, I, pl. 11. — (4) App., B. C., V, 56.

(5) D. C., XLVIII, 20, 33; Plut., *Ant.*, 32. Ménas est l'abrégé de Ménodore, Préfet du *dies* (phrygien) *Mes*, Lunus.

(6) D. C., XLVIII, 36, 42-46; App., B. C., V, 78, 80.

ses navires et surtout de ses marins sur ceux d'Octave fut de nouveau constatée (1). Ménécrate lui-même y périt, et ce malheur fit reculer sa flotte; mais Démocharès, son lieutenant, comme lui affranchi de Sextus, remporta sur une partie de la flotte de Calvisius un succès éclatant (2). Pompée, resté à Messine pendant le combat, donna le commandement supérieur de la flotte à Démocharès et à Apolléphane, encore un de ses affranchis (3). C'est aussi un affranchi, Papias, un Purygien à en juger par son nom, qui, peu de temps après, fut opposé par Pompée à Lépide (4). Cette succession de faits a une importance réelle : une première atteinte est portée aux préjugés de race. Un Asiatique, un affranchi commandant une flotte romaine, c'est un mulâtre commodore aux États-Unis.

Après les désastres que la tempête fit éprouver aux deux flottes, on voit Octave recourir d'une part à la générosité de ses amis et au concours des villes municipales (5), de l'autre à un *impôt* extraordinaire d'esclaves rameurs mis sur les sénateurs, les chevaliers et les citoyens opulents (6). Il obtint aussi d'Antoine plus de cent navires (7). La construction de la nouvelle flotte et les exercices imposés aux rameurs avant qu'on pût les conduire à l'ennemi occupèrent le reste de l'année et toute l'année suivante (8) : on voit que nous n'en sommes plus à la marine rudimentaire de la première guerre punique. En face des matelots expérimentés de Pompée, parmi lesquels on pense qu'il se trouvait beaucoup des anciens pirates épargnés par son père, le gouvernement romain comprenait qu'il fallait plus d'expérience des manœuvres. C'est alors que fut créé par Agrippa le bassin à flot du lac Lucrin (9). Ce fut cette marine qui termina le débat par une grande victoire, précédée d'avantages alternatifs (10).

Une médaille d'argent de la famille Pompéia avait célébré la puissance maritime de Sextus. Elle représente une tête de Neptune avec un trident et ces mots : MAGNUS PIVS IMPERATOR ITERUM. Au re-

(1) D. C., XLVIII, 45.

(2) App., V, 81-4. — (3) Id., *ibid.* Cf. 105; D. C., XLVIII, 47.

(4) App., V, 104, 106. — (5) App., V, 89-90, 92.

(6) D. C., XLVIII, 49.

(7) App., V, 93, 95, 98. Cf. *Plut., Vie d'Antoine*, 35.

(8) D. C., XLVIII, 49; XLIX, 1.

(9) D. C., XLVIII, 50.

... Sive receptus

Terra Neptunus Classes aquilonibus arcet

Regis opus.

(*Hor. Ep. ad Piz.*, 63-65.)

(10) App., V, 107-111, 116, 118-121.

vers on lit : PRAEFectus CLASsis ET ORAE MARITIMAE EX Senatus Consulto, avec un trophée naval (1). La même inscription se lit au revers d'une autre monnaie d'argent, où est gravé le monstre Scylla, tenant un gouvernail avec lequel il va porter un coup. Au droit est le phare de Messine surmonté d'une statue de Neptune et reposant sur une galère à triple éperon (2). « Ces médailles, dit Cohen, ont rapport à la mémorable défaite d'Octave en 716, lorsque sa flotte fut détruite par une tempête; c'est à cette époque que Sexte-Pompée reçut le titre d'imperator pour la seconde fois. Celui de préfet maritime lui avait été accordé par le sénat. » Nous en avons ici la constatation officielle. La formule totale constate encore l'union ou la confusion des commandements de terre et de mer; il est probable d'ailleurs qu'elle contient une allusion calculée aux pouvoirs que le grand Pompée avait reçus dans la guerre contre les pirates. Le rôle de Scylla se rapporte sans nul doute aux effets de l'ouragan; Neptune, avec son insigne ordinaire, peu distinct il est vrai, s'y montre pour rappeler qu'il a fait sentir les effets de son courroux (*sarvumque tridentem*) aux ennemis de sa famille (3). Une autre médaille (4) porte, au revers d'une tête de Neptune et d'un trident, un vaisseau à voiles déployées; peut-être y aurait-il lieu de supposer ici un témoignage en faveur des qualités nautiques des équipages pompéiens. On trouve enfin de semblables souvenirs dans les médailles de la famille Nasidia. L'une d'elles, appartenant à un Q. Nasidius (5), porte au revers de la tête et du trident de Neptune une galère à la voile et à la rame, portant deux éperons à l'avant et deux gouvernails aux flancs de l'arrière. Un autre revers de la même face a quatre galères à la rame (6), chacune avec double éperon: rien n'est à négliger dans les rares détails que nous possédons sur le matériel de la marine ancienne.

## VI. GUERRE D'ACTIUM.

Ce fut encore une guerre maritime qui décida de l'empire entre Octave et Antoine, sous les yeux de Lépidus annulé et dépouillé de

(1) Cohen, *Méd. cons.*, pl. XXXIII; *Pompeia*, 5.

(2) *Ibid.*, 6. Le numéro suivant n'en diffère que par une légère variante dans l'inscription du revers.

(3) *Cf. D. C.*, XLVIII, 31, 68.

(4) Cohen, *ubi supra*, XXXIV, 11. — (5) *Ibid.*, XXXIX, *Nasidia*, 1.

(6) *Ibid.*, 2. *Cf. Méd. impér.*, I, 1. Peut-être l'absence de la voile tient-elle ici aux difficultés de la gravure.

sa part dans le butin, Antoine, comme fasciné par l'orgueil insensé des anciens maîtres de l'Orient, depuis qu'il était devenu l'époux d'une reine d'Égypte, avait cru s'assurer du succès en réunissant une flotte de huit cents navires, dont au moins cinq cents étaient des vaisseaux de guerre proprement dits. Cléopâtre en avait fourni seulement le quart (1); mais l'ensemble de cet armement ne peut être considéré comme romain. La plupart des navires étaient envoyés par les provinces, les cités et les royaumes alliés d'Orient; ils étaient d'ailleurs montés par des équipages plus qu'insuffisants en nombre et surtout en qualité, puisque, pour les remplir tant bien que mal, on avait enlevé en Grèce les moissonneurs et les premiers venus que l'on ramassait sur les routes, sans même s'inquiéter s'ils avaient l'âge de supporter les fatigues de la navigation (2). Les Égyptiens, qui n'osaient recourir aux mêmes moyens, brûlèrent, faute d'un nombre suffisant de matelots, les trois quarts de leur escadre; c'est du moins la seule interprétation raisonnable qu'on puisse donner à un passage de Plutarque visiblement maltraité par les copistes (3). Quant aux deux mille archers et aux vingt mille hoplites qu'Antoine avait mis à bord, il faut se souvenir que la Libye, la Cilicie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Commagène, la Thrace, le Pont Polémoniaque, l'Arabie, la Judée et le nouveau royaume de Galatie et Lycœonie, la Haute Asie même, avaient fourni leur contingent à son armée. Ce n'était donc à aucun titre une flotte romaine.

Mais il n'en était pas de même de celle d'Octave : les détails donnés par l'histoire sur la crise suprême et sur l'administration ultérieure de l'empire donnent tout lieu de penser qu'éclairé par les péripéties de la guerre de Sicile, il avait résolument voulu se donner et donner à Rome une véritable marine, et qu'il y avait réussi. Il n'en avait pas seulement confié la direction au vainqueur de Myles et de Messine, à son plus grand homme de guerre, Agrippa (4); mais il s'était assuré d'un nombre suffisant d'hommes de mer. Ils surent habilement et constamment profiter à la fois de l'avantage du vent et de la supériorité que leur donnaient la légèreté de leurs navires et la docilité de ceux-ci au gouvernail, tandis que, sans l'ordre exprès d'Antoine, les pilotes de la flotte orientale eussent laissé leurs voiles à terre pendant le com-

(1) Plut., *Vie d'Antoine*, 56. — (2) *Ibid.*, 61-62; cf. 64, et D. C., I., 11.

(3) Τὰς μὲν ἄλλας ἐπέπραξε ναῦς; πλην ἐξήκοντα τῶν Αἰγυπτίων (64); cf. 66 : Ἀὐτὴν Κλεοπάτρας ἐξήκοντα νῆας ἄρδρασαν αἰρέμενοι πρὸς ἀπόλοιον τὰ τοιαῦτα καὶ διὰ μίσην οὐρούσαν τὰς μαχομένους; et 68 (*sub tit.*), où il est parlé de trois cents navires capturés. — (4) *Ibid.*, 65, 66, etc.

bat. La facilité supérieure de leurs manœuvres permit aux césariens, quoique beaucoup moins nombreux, de réunir trois ou quatre navires pour attaquer un seul vaisseau ennemi. Agrippa, étendant ses ailes comme pour envelopper celle des antoniens, obligea Publicola, qui commandait leur droite, à se détacher du centre, et leur ligne se trouva rompue. Cléopâtre s'enfuit effrayée. Antoine éperdu la suivit, et le sort du monde fut décidé.

Désormais les guerres maritimes ont cessé pour des siècles; la flotte devient une branche de l'administration, mais elle n'est point négligée. Le service maritime va se trouver transformé d'une façon régulière et durable. L'histoire en parlera peu, parce qu'il est rare que des incidents maritimes se trouvent mêlés, durant la période du haut empire, aux événements qui la préoccupent; mais l'épigraphie et surtout l'épigraphie funéraire va nous fournir à cet égard des centaines de monuments. La marine est devenue une carrière distincte et permanente; les personnages qui appartiennent à ce service lui appartiennent pour de longues années et y peuvent gagner la vénération. Les inscriptions qui les concernent nous permettront donc, comme pour l'administration civile ou l'armée, d'établir, avec le classement des fonctions, les conditions du recrutement.

FÉLIX ROBIOT.

---

# INSCRIPTION AGONISTIQUE

## D'HALICARNASSE

---

M. Zairis, de Boudroun, me communique la copie d'une inscription découverte, me dit-il, il y a quelques mois dans les ruines d'Halicarnasse, auprès de l'emplacement supposé de l'ancienne Agora.

Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre cassée par le haut. La première ligne manque; la seconde est très-effacée et de lecture difficile; le reste est parfaitement conservé.

La copie paraît faite avec le plus grand soin. Elle reproduit même scrupuleusement la forme des caractères, qui permet d'attribuer ce monument à l'époque de la première intervention des Romains dans les affaires de la Grèce (1).

ὁ δῆμος ἐταίμησεν ?]

Ἀκοντομένην Ἱεροκλῆους  
νικήσαντα

Θεοφάνεια τὰ ἐν Χίῳι παῖδας δίκυλον,

Ἀσκληπεία τὰ ἐν Ἐπιδαύρῳ παῖδας δίκυλον,

Λικριάρια καὶ Ῥωμαῖα τὰ τιθέντα ὑπὸ Ἰωάννου παῖδας

δίκυλον, Ἡραῖα τὰ ἐν Ἀργεῖ παῖδας δόλιχον,

Ῥωμαῖα τὰ ἐν Καίρειαι παῖδας δίκυλον,

Νέμα παῖδας ἵππιον, Παναθήνια τὰ ἐν Ἀθήναις παῖδας δόλιχον

καὶ ἵππιον, Ἰσθμία ἄνδρας ἵππιον, Ἡραῖα τὰ ἐν Ἀργεῖ ἄνδρας

ἵππιον, Ἐλευθέρια τὰ ἐν Πλαταιαῖς ἄνδρας ἵππιον,

(1) Les **A** ont tous dans la copie le second jambage coupé immédiatement au-dessous de la barre horizontale, **A**. Cette forme, fort singulière dans un monument de cette époque, n'a pu être reproduite dans le fac-simile.

Ῥωμαία τὰ ἐν Χαλκίδι ἄνδρας ἵπτιον, Ἀμφιαράα καὶ  
 Ῥωμαία τὰ τιθέμενα ὑπὸ Ὠροπίων ἄνδρας ἵπτιον,  
 Ἀκκλαπιία τὰ ἐν Κῷ ἄνδρας ἵπτιον.

ΑΚΟΝΤΟΜΕΝΗΝΙΕΡΟΚΛΕΟΥΣ

ΝΙΚΗΣΑΝΤΑ

ΘΕΟΦΑΝΙΑΤΑΕΝΧΙΩΙΓΡΑΙΔΑΣΔΙΑΥΛΟΝ  
 ΑΣΚΛΑΡΙΕΙΑΤΑΕΝΕΡΙΔΑΥΡΩΙΓΡΑΙΔΑΣΔΙΑΥΛΟΝ  
 ΑΜΦΙΑΡΑΚΑΙΡΩΜΑΙΑΤΑΤΙΘΕΜΕΝΑΥΡΩΡΙΩΝΓΡΑΙΔΑΣ  
 ΔΙΑΥΛΟΝΗΡΑΙΑΤΑΕΝΑΡΓΕΙΓΡΑΙΔΑΣΔΟΛΙΧΟΝ  
 ΡΩΜΑΙΑΤΑΕΝΚΕ////////ΑΙΓΡΑΙΔΑΣΔΙΑΥΛΟΝ  
 ΝΕΜΕΑΡΑΙΔΑΣΙΓΓΡΙΟΝΓΑΝΑΘΗΝΑΙΑΤΑΕΝΑΘΗΝΑΙΣΓΡΑΙΔΑΣΔΟΛΙΧΟΝ  
 ΚΑΙΙΓΓΡΙΟΝΙΣΘΜΙΑΑΝΔΡΑΣΙΓΓΡΙΟΝΗΡΑΙΑΤΑΕΝΑΡΓΕΙΑΝΔΡΑΣ  
 ΙΓΓΡΙΟΝΕΛΕΥΘΕΡΙΑΤΑΕΝΓΑΛΤΑΙΑΙΣΑΝΔΡΑΣΙΓΓΡΙΟΝ  
 ΡΩΜΑΙΑΤΑΕΝΧΑΛΚΙΔΙΑΝΔΡΑΣΙΓΓΡΙΟΝΑΜΦΙΑΡΑΚΑΙ  
 ΡΩΜΑΙΑΤΑΤΙΘΕΜΕΝΑΥΡΩΡΙΩΝΑΝΔΡΑΣΙΓΓΡΙΟΝ  
 ΑΣΚΛΑΡΙΕΙΑΤΑΕΝΚΩΑΝΔΡΑΣΙΓΓΡΙΟΝ

Cette inscription est la première, je crois, qui nous fasse connaître les jeux asclépiens de Kos, et les jeux amphiaréens et romans d'Oropos. La forme particulière employée dans le texte pour désigner ces derniers, τὰ τῶν ἁγίων Ἀφροδίτης, semble indiquer qu'ils ne portaient que depuis peu de temps cette double dénomination.

O. RAYET.

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

---

M. de Longpérier a la parole au nom de la Commission des Antiquités de la France, et lit la liste suivante des médailles décernées et des mentions honorables accordées au concours de 1872.

MÉDAILLES. 1<sup>o</sup> M. Paul Meyer. *Les derniers Troubadours de Provence*, d'après le manuscrit donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud. In-8. — 2<sup>o</sup> L'abbé C. Chevalier. *Les Origines de l'Eglise de Tours*. — 3<sup>o</sup> M. Benvalot. *Coutumes de la haute Alsace*. In-8.

MENTIONS HONORABLES. 1<sup>o</sup> Gabriel Monod. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*. — 2<sup>o</sup> M. de Maulde. *Etude sur les conditions forestières de l'Orléanais au moyen âge et à la renaissance*. — 3<sup>o</sup> M. Bouquet. *Fasti Rhotomagensis*. In-8. — 4<sup>o</sup> M. Darsy. *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*. 2 vol. in-4. — 5<sup>o</sup> M. l'abbé Chevalier (de Roman). *Ordonnances des rois de France relatives au Dauphiné*. In-8. *Inventaire des archives des Dauphins au XIV<sup>e</sup> siècle*. — 6<sup>o</sup> M. Ch. Rössler. *Essai de classification archéologique pour l'arrondissement du Havre* (manuscrit).

M. de Wailly lit un mémoire sur les enseignements de saint Louis à son fils.

M. Clermont-Ganneau lit une notice sur trois inscriptions recueillies à Jérusalem, et qui se rapportent à la X<sup>e</sup> légion romaine surnommée *Fretensis*. Cette communication provoque diverses observations de la part de M. Léon Renier et de divers autres membres de la compagnie.

M. Miller entreprend d'expliquer un petit monument épigraphique de Memphis provenant du Musée de Boulaq, et qui lui a été communiqué par M. Mariette. L'inscription est relative à un certain Philéros, *prostate* d'une association pieuse. Elle paraît dater de l'an 17 avant J.-C. Une vive discussion s'engage sur la destination de ce petit monument de granit, qui peut représenter un autel, et de deux trous qui y sont pratiqués, dans lesquels M. Miller croit reconnaître l'indice d'une statuette dont ils auraient reçu les pieds. Telle n'est pas l'opinion de M. Mariette, présent à la séance. M. Mariette les croit destinés à recueillir des offrandes. M. de Longpérier croit, de son côté, qu'il faut attendre un plus ample examen du monument avant de se prononcer. Il faudrait, avant tout, s'assurer si le monument était ou non accompagné d'une dédicace.

M. G. Perrot lit une notice sur les tombeaux d'Amasia.

M. Léon Renier présente à l'Académie, d'après une communication de M. Mariette, une photographie représentant la statue d'un *signifer* trouvée en Egypte, et dont la base porte une inscription que le savant académicien commente sous tous les points de vue, en faisant une véritable histoire de la *Legio Trajana II Fortis*, dont l'existence se passa tout entière en Egypte et en Orient. Il insiste en particulier sur l'institution des *signiferi* et sur les modifications qu'elle reçut dans le cours des temps.

M. Albert Dumont, de retour de sa mission en Grèce, est admis à présenter à l'Académie la collection de dessins qu'il a recueillis, de concert avec M. Chaplain, durant son voyage, et qui paraissent devoir jeter de nouvelles lumières sur l'histoire de l'art hellénique.

A. H.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

Nous avons reçu et nous analyserons prochainement un important mémoire épigraphique de notre collaborateur, M. P. Foucart. Il est intitulé : *Sénatus-consulte inédit de l'année 170 avant notre ère* (in-8, 63 pages, chez Thorin). L'inscription qui y est éditée, traduite et commentée avec le scrupule, la précision et la sûreté que M. Foucart porte en ces matières, est la traduction grecque d'une décision prise par le sénat romain, en réponse à une ambassade de la ville de Thisbé en Béotie. C'est dans le voisinage des ruines de cette ville qu'il a été découvert par M. Blondel, membre de l'École française d'Athènes, qui, désirant consacrer tous ses soins à l'importante publication du manuscrit de Macarios Magnès, a cédé à M. Foucart le droit de prendre une copie complète du sénatus-consulte, travail qui n'a pas été sans difficulté, et de donner de ce curieux monument l'explication étendue et détaillée qu'il méritait à tous égards.

— Les amateurs de médailles antiques, les numismates parisiens étaient réunis, il y a quelques jours, à l'hôtel Drouot, à la vente faite par M. Delbergue-Cormont de médailles du Bosphore Cimmérien, formant la collection de M. Jules Lemné, à Odessa, et composée de raretés des plus précieuses en ce genre, et presque toutes d'un véritable intérêt historique.

Cette collection se composait de 158 pièces de la seule ville de Panticapée, dans la Chersonèse Taurique, capitale de l'ancien royaume de Bosphore; 189 d'Olbia, ancienne ville fondée par les Milésiens, et 261 des rois du Bosphore. Il en a été vendu seulement 294. Nous donnons les prix des plus remarquables : ce sont des statères d'or de Panticapée, d'Olbia, de Mithridate, d'Asandre, de Rheskouporis I<sup>er</sup>, etc., rois du Bosphore.

Un admirable statère d'or : tête barbue de Pan agenouillé; revers, un griffon marchant sur un épi, la patte droite de levante levée, et portant un javalot dans la gueule; poids, 9 grammes 10 centigrammes; adjugé à 1,620 francs.

Un autre admirable statère d'or : tête barbue de Pan, presque de face; revers, le même que celui de la précédente; poids, 9 grammes 30 centi-

grammes; fleur de coin, une des plus belles monnaies d'or qui existent; 2,500 francs.

Un autre magnifique statère d'or, le seul connu de la cité d'Olbia : figure de Cérés à genoux, couronnée de deux épis et parée d'un collier de perles; revers, aigle éployé debout sur un dauphin à droite; en haut, un épi; dans le bas, Olbio (en grec) et la lettre E; poids, 9 grammes; fleur de coin; 3,500 francs.

Cette superbe médaille, de l'époque de Philippe de Macédoine, a été découverte en 1869, dans la presqu'île de Taman. C'est la seconde pièce d'or connue, assurent les numismates, attribuée avec certitude à la ville d'Olbia. La première est un demi-statère.

Une pièce d'argent portant la légende : *Eminako*; *Hercule coiffé de la peau de lion*, agenouillé, à droite, et tirant une flèche; *Eminako, græcitis*; revers, dans un carré croix une roue à quatre rayons; dans chaque angle du carré, un dauphin, etc.; 950 francs.

Un admirable statère d'or de *Mithridate VI Eupator*, roi du Bosphore, le plus beau qui existe de ce roi, 2,400 francs; un tétradrachme d'argent, du même roi, 400 francs; un autre même type, 420 francs; un statère d'or de *Rheskouperis I<sup>er</sup>*, roi du Bosphore, à fleur de coin, 425 francs; etc.

Produit de cette vente, avec les frais : 26,330 francs.

— La vente de la belle collection de médailles romaines de M. le marquis de M..., par M<sup>e</sup> Delbergue-Cormont, s'est terminée le 27 juin; elle avait attiré tous les numismates de Paris. Voici le prix de quelques-unes des pièces principales.

*Vitellius père*. Buste lauré de Vitellius père; devant, une aigle romaine; revers, tête laurée de Vitellius; en or, adjugée 2,005 francs. — *Trajan*. Son buste lauré; revers, *Pales exercit*. Trajan debout, donnant la main à un soldat accompagné de trois autres; entre eux, un autel allumé; unique, grand bronze, 700 francs. — *Marciens*. *Divæ Augusto Marciana*; son buste diadémé; revers, aigle éployé sur un sceptre; or, 460 francs. — *Antonin le Pieux*. Son buste lauré et cuirassé; revers, Vulcain debout, tenant un marteau et forgeant un bouclier sur une enclume; derrière lui, la statue de Pallas et un bouclier; bronze, 399 francs. — *Plantille*. Son buste; revers, la Concorde assise; or, 801 francs. — *Pacilien*. Son buste ralié et drapé; revers, la Félicité debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; sous son siège, une roue; argent, 513 francs. — *Honorat*. Son buste diadémé, couronné par une main qui vient d'en haut; revers, Victoire debout, tenant une croix; or, 330 francs; — *Petronie Maxime*. Son buste diadémé; revers, Petronie Maxime debout, de face, écrasant la tête d'un serpent à figure humaine, etc.

Cette vente a produit, avec les frais, 101,650 francs.

(Débats du 5 juillet.)

— Les travaux de terrassement assez considérables que nécessite la construction des chemins de fer de l'Est et de la vallée du Danube, aux environs de la ville de Ratibonne, mettent continuellement à jour un

grand nombre de tombeaux romains. Les fouilles sont, dit la *Gazette d'Augsbourg*, suivies et surveillées avec beaucoup d'attention par la Société historique.

Aussi les collections déjà importantes continuent à s'enrichir notamment d'urnes cinéraires des formes les plus variées, d'urnes lacrymales, de lampes funéraires, depuis les modèles les plus simples jusqu'aux plus artistiques. Ce qui est surtout digne de remarque, c'est la découverte de petites clochettes de fer ou de bronze.

Les parties que l'on découvre actuellement sont des tombeaux de la fin du deuxième siècle, ainsi qu'on le suppose d'après les médailles des empereurs de cette période qui sont mises au jour. Un résultat intéressant de ces fouilles, c'est le fait historique qui en ressort, à savoir que la crémation des corps était en usage en même temps que l'inhumation; elle était même plus fréquente, car on a trouvé pour un cadavre non brûlé vingt-cinq places où l'incinération avait eu lieu. Ce qui mérite encore d'être signalé, c'est qu'en beaucoup d'endroits on a fait surgir des constructions en pierres équarries, qui servaient évidemment de soubassement à des monuments dont on a retrouvé quelques restes en bon état.

(Débats du 6 juillet 1872.)

— *Découverte d'un four à tuiles du xiv<sup>e</sup> siècle dans la forêt de Roumare (Seine-Inférieure).* — Dans les premiers jours du mois dernier, M. l'abbé Cochet a fait une exploration dans la forêt de Roumare, au triège du *Chêne à Leu*, sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville. Cette fouille a amené la découverte d'un four à tuiles du xiv<sup>e</sup> ou du xv<sup>e</sup> siècle.

Ce four, enseveli sous plus d'un mètre de remblai, était parfaitement conservé dans ses parties inférieures. Il avait été construit avec de la tuile, la même absolument que celle qu'il était destiné à produire. Large de deux mètres dix centimètres, il avait un mètre quarante centimètres de profondeur. Dans ces mesures ne sont pas compris, les murs qui avaient environ trente-cinq centimètres d'épaisseur. Vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles, comme nous l'avons déjà dit; mais, vers le sol, il était recouvert d'une chappe de gros moellons pris dans la contrée.

Ce four consistait en deux fourneaux ou ouvertures cintrées, sous lesquelles on faisait le feu. Les tuiles à cuire se chargeaient sur un gril composé de cinq ouvertures, par où s'échappait la fumée avec la chaleur. La hauteur du mur qui encaissait carrément la tuile à cuire n'était plus que d'un mètre cinquante centimètres; mais il avait été autrefois de deux mètres au moins. Quant au fourneau et à son gril, ils étaient dans un état de conservation tel, qu'ils pourraient encore servir aujourd'hui.

La tuile que l'on cuisait dans ce four avait vingt-six centimètres de long sur dix-huit centimètres de large; dans sa partie haute, elle était munie d'un crochet qu'accompagnaient à droite et à gauche deux trous disposés pour recevoir des clous d'attache.

Nous avons reconnu une tuile semblable à la nôtre dans les cheminées

du manoir d'Agnès Sorel, au Mesnil-sous-Jumièges. Ce manoir de la dame de Beauté est une construction du xiv<sup>e</sup> siècle.

L'avant-four, qui est moins bien conservé que le four même, s'avancait en se rétrécissant d'un mètre quarante-cinq centimètres devant le fourneau.

L'administration forestière de la Seine-Inférieure, qui s'est prêtée à cette exploration avec une bienveillance extrême, a jugé à propos d'entourer d'une haie ce curieux monument, et elle conserve soigneusement cet échantillon de l'industrie céramique du moyen âge.

— Le numéro du 15 juin 1872 de la *Revue savoisienne* contient une note intéressante de M. C. A. Ducis sur la question qu'il étudie depuis longtemps des passages des Alpes. Elle est intitulée : « *Polybe d'accord avec tous les historiens sur le passage d'Annibal.* »

— Le numéro de juin 1872 de la *Revue de la Suisse catholique* contient une revue critique, par M. Jos. Grivel, de l'inscription dite de Borsippa (tour de Babel), qui a été publiée dans les *Annales de philosophie chrétienne* (année 1856) et dans le *Journal asiatique* de 1859. M. Grivel, qui paraît très au courant de la méthode, ou plutôt des méthodes qui ont été appliquées jusqu'ici au déchiffrement des inscriptions cunéiformes, met en présence les deux traductions de M. Oppert et de l'assyriologue anglais M. Norris; il se prononce pour la version de ce dernier, où ne se rencontre rien qui se rapporte à la tradition biblique. On connaît cette phrase, que M. Lenormant avait reproduite dans son *Manuel d'histoire ancienne* : « Les hommes l'avaient abandonnée depuis les jours du déluge, proférant leurs paroles en désordre. » On voit comment on appliquait à la tour de Babel ce texte, qui paraissait présenter une si frappante conformité avec les expressions des Livres saints. M. Grivel, après avoir étudié les éléments du procès, se prononce pour la traduction de M. Norris, ainsi conçue : « Le temple des sept sphères, la tour de Borsippa, qu'un roi antérieur avait construit, et avait élevé de quarante-deux coudées, mais dont il n'avait pas élevé le faite, était tombé en décadence depuis longtemps. Les issues des eaux n'étant pas régularisées, la pluie et l'humidité avaient détaché la brique crue; la brique crue du revêtement s'était fendue, et la brique crue de la masse s'était accumulée en monceaux. » Voici les conclusions de M. Grivel, qui ont d'autant plus d'importance que la *Revue* où il écrit a une couleur religieuse plus marquée : « La traduction de M. Norris donne, suivant nous, le véritable sens du passage de l'inscription de Borsippa que nous avons analysé. Dès lors, cette inscription perd toute l'importance exceptionnelle qu'on lui avait attribuée. Elle ne nous apprend rien de plus intéressant que les autres inscriptions de Nabuchodonosor, et le témoignage de ce roi fameux (je suis le premier à le regretter) ne peut plus être invoqué en faveur de la tradition babylonienne du déluge et de la tour de Babel, attestée par les écrits de Bérose. Il est à remarquer que la hauteur de quarante-deux coudées, qu'il donne au monument, le rapproche beaucoup de celle que M. Oppert

et Rawlinson ont trouvée pour les trois premiers étages, jusqu'à la terrasse au-dessus de laquelle Nabuchodonosor a élevé les étages suivants (*Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 266 et 267). Et comme il est fort douteux que les entrepreneurs de la tour de Babel, qui voulaient l'élever jusqu'aux cieux, aient abandonné leur projet à la hauteur de soixante-quinze pieds environ, il n'est pas sûr que les ruines actuelles du Birs Nimrod soient bien les restes de la tour de Babel. »

— La sixième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques s'ouvrira à Bruxelles, le jeudi 22 août, et sera close le 30 août.

Toute personne s'intéressant au progrès de ces sciences peut prendre part aux séances du Congrès, en acquittant la cotisation qui est fixée, pour cette année, à 42 francs.

Le reçu du trésorier donne droit à la carte de membre et aux comptes rendus des séances.

Les personnes qui ont l'intention de faire partie du Congrès sont priées d'en informer le plus tôt possible M. Dupont, secrétaire du comité, rue Caroly, à Bruxelles.

Les adhérents sont également priés de faire parvenir sans retard, en indiquant avec soin leurs noms et prénoms, qualité et résidence, le montant de leur cotisation au trésorier du Congrès, M. Preudhomme de Borre, à Bruxelles.

Pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Italie, l'Égypte, les Pays-Bas et la Suisse, il suffit d'envoyer un bon postal.

— *Archaeologische Zeitung* (Journal archéologique) de Berlin, publié avec la coopération de E. Curtius et de C. Friederichs, par E. Hübner; quatrième cahier du quatrième volume de la nouvelle série. Nous donnons la traduction du sommaire de ce cahier :

R. Schöne, groupe en haut-relief de Marsala (pl. 51); Fr. Matz, coupe d'or de Pietraossa (pl. 52); Ad. Michaëlis, bas-relief funéraire grec; H. Heydemann, le Jeu de la mora (pl. 56); Jason chez Aitès, peintore d'un vase de Ruvo. Représentations du mythe de Phèdre et d'Hippolyte.

Mélanges : J. Friedländer, sur l'attribut de Vulcain qui a été signalé par M. Wieseler et dont le caractère n'a pas été jusqu'ici déterminé d'une manière satisfaisante; A. Conze, à propos de la planche 47; P. Pérvanoglou, sur la topographie d'Athènes; G. Wilmann, inscription de Bonn; R. Bergan, découverte d'antiquités à Nurenberg; H. Heydemann, sur le Jugement de Paris.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1872, deux feuilles : Séances des 5, 12, 19 avril. Séance du 26 avril, intitulée : Célébration de l'anniversaire de la fondation de Rome, discours du révérend père Bruzza et du professeur Jordan. Fouilles de Ligurno. Antiquités du mont Cagnoletto. Nouveaux fragments des Fastes consulaires et triomphaux trouvés dans les fouilles récentes du Forum.

Le discours du P. Bruzza contient des renseignements intéressants

sur divers objets retrouvés dans l'empire romain, et particulièrement sur des briques provenant soit de fabriques syriennes, soit de fabriques espagnoles; il y décrit aussi des verres et des poids recueillis au même endroit. La dissertation de M. Jordan est relative à ce monument connu sous le nom de *Septizonium*, qui a été construit par Septime Sévère, et dont les derniers débris apparents ont été détruits au xvi<sup>e</sup> siècle. M. Jordan réfute plusieurs assertions et traditions que tous les guides répètent au sujet de cet édifice, et, à l'aide de dessins de l'architecte San Gallo, conservés aux Offices de Florence, il cherche à en donner une idée plus juste; il prouve, entre autres choses, que le *Septizonium*, quelle que soit l'origine encore obscure de son nom, n'a jamais pu avoir plus de trois ordres superposés.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par Hittorf et Zanhi, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par Hittorf.** Un volume in-3, avec un atlas in-4 de 89 planches.

Ce bel ouvrage, dont M. Hittorf a conçu la pensée et recueilli les matériaux dans sa jeunesse, lors du voyage qu'il fit en Sicile en 1823 et 1824, avec son ami Zanhi, a été la pensée de toute sa vie. Lorsque la mort vint le frapper, déjà plein d'années, mais si vif encore de cœur et d'esprit, si passionné pour son art, si curieux de toutes les recherches et de toutes les découvertes nouvelles, que ce coup ne fut pas seulement une douleur, mais aussi une surprise pour ses nombreux amis, il n'avait pas encore tout à fait terminé son travail. Son fils, M. Charles Hittorf, a tenu à ne point laisser incomplet un aussi noble monument. Comme le dit M. Boucé, dans le premier des quatre articles si intéressants et si remarquables qu'il a consacrés, dans le *Journal des Savants*, à l'œuvre posthume de M. Hittorf, « une main respectueuse et discrète n'a ajouté que ce qui était indispensable. Ainsi les 86 premières planches de l'atlas étaient terminées, les matériaux des trois dernières étaient préparés; M. Charles Hittorf n'a eu qu'à faire graver les dessins de son père, en complétant la planche 89 par une restitution du temple d'Ephèse. Le texte des six premiers livres était fini ou du moins a été publié tel qu'il avait été laissé. Le livre VII, qui comprend l'examen comparatif des temples grecs, de leurs plans, de leurs proportions, n'avait pas encore de forme arrêtée; M. Charles Hittorf lui a donné celle de tableaux avec les chiffres et l'expression rigoureuse des rapports. Dans le VIII<sup>e</sup> livre, qui traite de l'appareil de la couverture, des matériaux des temples, il n'y a d'additions que ce qui concerne le temple d'Ephèse, les recherches sur la mécanique des anciens et les applications qui s'en déduisent. Enfin les parties inachevées du livre IX ont été complétées à l'aide de l'ouvrage plus ancien d'Hittorf sur l'architecture polychrome. »

Ne pouvant entreprendre ici une analyse et une critique détaillées d'un ouvrage aussi important et aussi riche en renseignements de toute nature, ne pouvant discuter ici, avec le soin et l'étendue nécessaires, des théories dont quelques-unes ne sont présentées par l'auteur lui-même qu'à

comme des hypothèses, nous nous bornerons à suivre le savant professeur d'archéologie dans l'étude qu'il a faite de ce livre, et à résumer, d'après lui, les plus utiles et les mieux établis des résultats qu'a obtenus M. Hittorf par un travail et une méditation qui ont duré plus de quarante ans (1).

L'auteur nous conduit d'abord dans le grand temple de Ségeste, dont il étudie les caractères particuliers; d'après la proportion des colonnes (un peu moins de 4 diamètres et demi) et de l'entablement, d'après la diminution du fût, on arrive à la conclusion que cet édifice (2), dont l'état de conservation est remarquable, date du commencement du v<sup>e</sup> siècle. Plusieurs détails de construction prouvent qu'il n'a jamais été achevé, ce qui s'explique par l'histoire si agitée de Ségeste, que poursuivent et qu'accablent les haines des autres cités grecques quand elle est l'alliée de Carthage, que frappe non moins cruellement la colère de Carthage quand Ségeste veut se détacher de son alliance. Quant au théâtre (3), œuvre de décadence, son origine romaine paraît incontestable.

Les ruines de Sélinonte ont fourni aux études d'Hittorf un champ plus vaste et plus fécond; on peut même dire que le fond de son ouvrage est Sélinonte, car il lui consacre 69 planches sur 89. Le plan et la vue générale des ruines de la ville (planches 11 et 12) donnent une idée très-exacte de la disposition des lieux et de l'importance des ruines. Ce que celles-ci ont de plus important, ce sont six temples doriques, tous antérieurs à la prise de la ville, l'an 409 avant J.-C. Le plus ancien est celui qu'Hittorf, faute de pouvoir déterminer les divinités auxquelles était consacré chacun de ces temples, appelle le temple C. Il a, ainsi que les autres temples sélinontins, ce caractère particulier que le péristyle qui entoure la cella, au lieu d'être de pure décoration comme dans les autres temples grecs, au lieu de n'offrir qu'un espace étroit et d'un accès difficile, par suite de la hauteur des degrés du stylobate, forme ici un véritable portique, large de plus de 3 mètres, et disposé de manière à servir de rendez-vous à la foule; on y arrive, en face du sanctuaire, par neuf marches faciles et douces. Les sculptures des métopes, découvertes par deux architectes anglais, sont aujourd'hui au musée de Palerme; elles comptent parmi les plus anciens débris de la sculpture monumentale des Grecs. On trouvera ces figures représentées, avec les traces de couleur qui étaient fort apparentes au moment de la découverte et qui ne se sont pas encore entièrement évanouies, dans les planches 27 et 28. Le temple marqué 5 sur le plan et situé non plus dans l'acropole, mais dans la ville basse, présente la même disposition caractéristique, la largeur d'un portique de toutes parts aisément accessible (voir la planche 31); mais ce qui en fait le principal intérêt, c'est le chéneau qui couronnait

(1) Voir les numéros de décembre 1871, janvier, février et mars 1872.

(2) Planches 2 à 6 de l'Atlas.

(3) Planches 7 à 10.

les longs côtés du temple. Les ornements peints qui le décorent en font un des éléments les plus importants pour l'histoire de l'architecture antique, un des monuments que l'on a pu invoquer avec le plus de confiance dans le débat qu'a soulevé la question de la polychromie. Une belle planche (n° 56) reproduit avec leurs couleurs (rouge, jaune, vert, brun, bleu) les palmettes, les enroulements, les fleurons, les calices, les méandres qui étaient sculptés ou gravés sur ce chéneau. Dans le temple H, Hittorf releva de même les couleurs antiques sur les métopes, les triglyphes, le larmier, les tuiles plates, etc. Les belles figures des métopes, retirées du milieu des débris par le duc Serra di Falco, en 1831, sont représentées, avec un certain nombre de plus petits fragments, dans les planches 48, 49 et 50; elles rappellent, à certains égards, les sculptures du Parthénon.

Le grand temple de Sélinonte (T du plan), que l'on désigne parfois, sans preuves suffisantes, par le titre de *Temple de Jupiter Olympien*, a fourni à l'auteur, qui l'a étudié dans le dernier détail (pl. 62-79), le sujet d'observations très-importantes non pour la polychromie (l'édifice n'a jamais été achevé), mais pour l'histoire de l'architecture et pour la connaissance des procédés de l'esprit grec.

Les quatre premiers livres de l'ouvrage avaient été consacrés à la description des monuments de Ségeste et de Sélinonte, représentés dans les 79 premières planches. A partir du livre V et de la planche 80, nous entrons dans l'exposition des théories sur les origines, l'histoire et les procédés de l'art grec que le savant architecte a cru pouvoir déduire de ses longues et patientes études. Nous empruntons à l'avertissement que M. Ch. Hittorf a mis en tête du volume le résumé de cette dernière partie :

« Le livre V donne l'explication des planches relatives aux diverses théories sur l'histoire de l'architecture grecque qui seront discutées dans les livres suivants. Le livre VI est consacré à rechercher l'origine de l'architecture grecque. Après avoir fait l'historique des opinions émises à ce sujet, mon père montre quelle similitude il y a entre tous les éléments caractéristiques de cette architecture et ceux des constructions en bois de l'Asie Mineure; comme il est facile, à l'aide des formes primitives des monuments et de celles qui sont représentées sur les vases, de suivre les diverses modifications des grandes parties, des moulures, et particulièrement la double série de transformations à la suite desquelles le chapiteau de bois est devenu d'un côté le chapiteau que l'on nomme ionique, avec les volutes et la tablette rectangulaire, et de l'autre côté le chapiteau appelé dorique, avec l'échine circulaire et l'abaque carré. Il insiste enfin sur l'analogie remarquable qui existe entre les proportions générales des quelques monuments de l'Asie Mineure que nous connaissons et celles des constructions en bois, sur l'intérêt qu'il y aurait à la voir sans doute confirmée par de nouvelles explorations et la découverte des autres monuments célèbres de ce pays dont on n'a pas encore retrouvé les débris.

« Le livre VII traite tout ce qui a rapport à la composition des temples. En comparant entre elles les distributions des plans, puis, pour les façades, les proportions des masses et des détails, mon père énumère les modifications imposées aux unes par les exigences sacerdotales, introduites dans les autres par le génie des peuples ioniens de l'Asie Mineure, ramenant ainsi l'architecture grecque à son point de départ, à mesure qu'ils substituaient de plus en plus leurs traditions politiques, morales et artistiques à celle des Grecs de race dorienne. L'examen des plans et des colonnes les plus antiques de la Sicile, celui des dimensions de tous les temples grecs lui servent à prouver comment le triglyphe put et dut être considéré par Vitruve comme leur commune mesure. Ce livre se termine par la discussion de tout ce qui a été écrit sur les temples hypètres et des différents moyens usités chez les Grecs pour éclairer et ventiler ces monuments, soit par les combles, soit par le haut des murs de leurs cellas.

« Le livre VIII a pour objet la construction des temples. En décrivant cette partie si importante et si soignée de l'architecture grecque, on est forcément amené à parler de toutes les questions de mécanique qui soulèvent le transport et le montage des masses énormes employées pour les architraves et les fûts des colonnes; sans pouvoir affirmer comment les Grecs les ont résolues, on se rend facilement compte qu'avec les engins qu'ils connaissaient ces opérations étaient très-praticables.

« La décoration des temples fait le sujet du livre IX et dernier. Déjà traitée en détail dans l'*Architecture polychrome chez les Grecs*, elle est seulement résumée dans ce livre où sont réunis dans un même paragraphe pour chaque temple les faits de coloration qui y ont été constatés: c'est un moyen très-simple de montrer une fois de plus qu'avec tous ces faits la décoration des temples grecs dans son ensemble ne présente presque plus rien d'incertain. Enfin les découvertes faites par mon père en Sicile lui permettent de prouver par les panneaux et les refends taillés sur les murs des cellas dans les plus anciens temples de Sélinonte l'existence et l'antériorité des panneaux et des refends peints dont il avait le premier admis l'emploi par les Hellènes pour la décoration de ces mêmes murs. »

Ceux qui se sentiraient désireux d'approfondir ces hautes questions de théorie, trop négligées en général par les hommes de métier et difficiles à étudier pour ceux qui ne sont qu'archéologues et qui ne se sentent pas préparés par une éducation spéciale à contrôler et à refaire au besoin les calculs de l'architecte, trouveront un précieux secours dans les trois derniers articles de M. Beulé. Celui-ci accepte, dans leur ensemble, les vues de M. Hittorf sur la construction du temple grec; mais il s'en sépare sur la question de l'ordre ionique; il admet, contre Hittorf et suivant l'opinion reçue, que l'ordre dorique est le premier et le plus naturel produit de ce principe, et que l'ordre ionique, auquel Hittorf veut attribuer la même antiquité et la même origine, n'a pu « que se développer

plus tard, après une série de progrès, et l'ordre dorique lui servant d'intermédiaire». M. Beulé se prononce pour l'origine étrangère, asiatique de l'ordre ionique; qu'il nous soit permis, à ce propos, de renvoyer aux considérations que nous avons présentées à ce sujet et dans le même sens, en nous appuyant sur les édifices figurés dans les monuments de la Ptoléie ou Cappadoce septentrionale (1).

Pour ce qui est de la composition et de la proportion des temples, M. Beulé, tout en faisant valoir la justesse et la finesse de presque toutes les observations d'Hittorf, se refuse à reconnaître que le plan du grand temple de Sélinonte soit supérieur à celui du Parthénon; il critique, au point de vue de l'effet, cette extraordinaire largeur du portique où l'auteur, emporté par l'amour de son sujet et la passion que lui inspiraient ces monuments de la Sicile qu'il avait pour ainsi dire découverts le premier, voit au contraire un avantage et une beauté de plus. Sur la question de savoir d'après quel module a été conçu le tracé des temples grecs, Hittorf, tout en mettant en lumière, à propos du triglyphe ou plutôt du demi-triglyphe, des faits dignes d'attention, n'a pas trouvé, plus que ses prédécesseurs, une formule qui confirme tous les résultats constatés jusqu'à ce jour par des mesures exactes. M. Beulé croit que cette formule n'existe pas, et fait en cette matière une large part au génie, au sentiment personnel, « à cette révélation supérieure de l'intelligence que l'on appelle *la proportion*. » Sur le problème de la couverture des temples et de la protection assurée, dans les édifices hypéthres, aux objets précieux que contenait l'intérieur, il refuse aussi de se prononcer, tout en montrant ce qu'il y a d'ingénieux et d'instructif dans les conjectures qu'Hittorf a mises en avant à ce propos et des essais de restauration qu'il a tentés. Le dernier article est employé à résumer et à discuter les observations que fait Hittorf sur les procédés de construction des architectes grecs, tels qu'on peut se les représenter d'après les indications données, soit par les auteurs, soit par les ruines antiques: il insiste encore là sur ce soin prodigieux dans l'exécution et l'appareillage des blocs qui étonne si fort les modernes et qu'il serait impossible aujourd'hui d'obtenir même des meilleurs ouvriers. Il y a là, sur les divers modes d'assemblage, sur l'ordre dans lequel on plaçait et on terminait les différentes parties de l'édifice, beaucoup de remarques curieuses: de même sur les machines dont se servaient les Grecs pour mettre en place les matériaux de dimension souvent considérable qu'ils employaient. Cette analyse se termine par quelques considérations sur la polychromie. M. Beulé y renouvelle son adhésion à la grande découverte, à la théorie qui a fait la gloire d'Hittorf; mais il exprime certaines réserves, il pose certaines distinctions dont il y a, ce nous semble, à tenir grand compte. Pour lui, l'emploi de la couleur pour revêtir les surfaces architecturées a dû toujours aller en dimi-

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1871. Cf. *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 47, 50 et 51.

nant, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque romaine; il ne lui paraît point prouvé que dans les édifices élevés par Mnéscélès et Ictinus, si les parties saillantes, les moulures, les sculptures étaient rehaussées de couleur, il y en eût partout, sur les murs et les colonnes, sur les parties lisses. L'ouvrage d'Hittorf renferme de précieux détails techniques sur les moyens employés par les Grecs pour fixer les couleurs sur la pierre, le marbre ou le stuc.

Nous avons tenu à donner à nos lecteurs, par ce trop rapide résumé, une idée de tout ce qu'ils trouveront dans ce beau livre. Nous aurions voulu leur offrir autre chose que l'analyse d'une analyse; mais, outre que nous ne nous sentions pas assez compétents pour aborder la discussion du fond, Hittorf s'attaque dans ce travail à tant de problèmes encore obscurs et complexes, que l'examen de quelques-unes des solutions proposées nous aurait déjà fait sortir des limites où doivent se renfermer, dans ce recueil, les articles de simple bibliographie. Au moins avons-nous tenu à ne point laisser paraître, sans le signaler à tous ceux qui sont curieux des choses de l'art, un monument qui fait tant d'honneur à la science française, au goût français, et qui contribuera à perpétuer la mémoire de l'homme excellent qui fut à la fois un architecte remarquable et un érudit vraiment consciencieux et distingué.

G. PEARCE.

**Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose**  
d'après les textes cunéiformes et les monuments de l'art assyrien, par François  
LENOORMANT. Maisonneuve, 10-8, 1872.

Bien peu d'érudits sont capables de vérifier par eux-mêmes les méthodes qu'a suivies M. Fr. Lenormant, les déchiffrements d'inscriptions cunéiformes sur lesquels il appuie ses assertions et les résultats qu'il est ainsi arrivé à obtenir. Nous ne pouvons que signaler à tous ceux qu'intéresse cette branche d'études, si nouvelle encore et déjà si féconde, la richesse, l'abondance vraiment surprenante des renseignements contenus dans ce qui s'annonce trop modestement comme un commentaire des fragments provenant des deux premiers livres de Bérose. L'ordre dans lequel ces renseignements sont groupés n'est peut-être pas très-facile à saisir; tout y vient, si l'on peut ainsi parler, à propos de tout; mais une table analytique très-complète et des index dressés avec le plus grand soin permettent à quiconque étudie en historien ou en philologue les civilisations chaldéenne et assyrienne de retrouver très-rapidement le passage, l'indication qui lui est utile, et je ne crois pas qu'il soit aisé de signaler une question de quelque importance, dans cet ordre de recherches, à laquelle M. Lenormant n'ait point, tout au moins, touché en passant. Sans doute on ne sera pas toujours de son avis; bien des vues ne sont d'ailleurs présentées que comme des hypothèses qu'une étude plus prolongée des textes déjà connus ou la découverte de textes nouveaux peut modifier prochainement. En tout cas, là même où l'on devrait plus tard s'écarter des idées exposées par M. Lenormant, il faudra toujours en tenir grand

compte, et ses erreurs, s'il en a commis, mettront, par ce qu'elles contiennent d'ingénieux et de hardi, sur la voie de la vérité. Chemin faisant, par comparaison, l'auteur étudie et explique certains mythes ariens, et même certaines traditions chinoises et péruviennes; nous ne le suivrons pas dans ces excursions lointaines, mais nous signalerons tout ce qu'il y a à prendre dans son livre pour les rapports de la Grèce avec l'Assyrie, rapports entretenus surtout par l'intermédiaire de ces populations de l'Asie-Mineure, qui paraissent avoir toujours été soumises à l'influence des grands empires établis soit dans la vallée de l'Euphrate et du Tigre, soit sur le plateau de l'Iran. Un des passages les plus curieux à cet égard, c'est celui où M. Lenormant s'applique à prouver, par des raisons au moins très-spécieuses, que dans le type célèbre de la *Vénus pudique*, cette Vénus de Praxitèle qui fit la gloire de Gnide et dont la nudité complète fut dans son temps une nouveauté et un événement, il faut voir une imitation lointaine, une forme dernière et plus savante d'une idole dont le type avait été trouvé et fixé en Babylonie bien des siècles auparavant, de cette *Anahita* dont Artaxerce venait alors même d'établir, par un décret solennel, le culte dans toutes les grandes villes de son empire, et entre autres à Sardes, capitale de la satrapie dont dépendait la ville grecque de Gnide pour laquelle Praxitèle avait exécuté cette statue.

On peut à peine dire que ce livre, où tant de questions sont abordées et provisoirement résolues, ait une conclusion; voici pourtant les dernières lignes où M. Lenormant résume la pensée qui lui a suggéré cet ouvrage :

« Nous arrêtons ici, après cette tentative que l'on trouvera peut-être bien présomptueuse et bien incomplète pour expliquer un document d'une difficulté exceptionnelle, notre travail de commentaire des fragments de Bérose. Il est trop long, et nous craignons d'y avoir, à force de développements et de digressions, lassé la patience du lecteur. Il est surtout très-imparfait, et nous sentons mieux que personne sur combien de points il devra être corrigé. Mais nous espérons qu'on voudra bien nous tenir compte de ce que la tentative avait de nouveau et des obstacles considérables qu'elle présentait. Du moins notre but serait atteint si ceux qui liront ces pages y trouvaient un motif de plus de confiance dans les procédés et la méthode de la science assyriologique, ainsi que dans la valeur des résultats qu'elle est dès à présent à même de fournir, et s'ils y apprenaient à priser davantage la valeur hors ligne et l'exactitude des renseignements contenus dans ce qui nous reste de Bérose.

« Nous n'avons étudié dans ce volume qu'une partie des fragments des *Antiquités chaldaïques*, ceux qui ont trait à la cosmogonie, à la religion et aux traditions sur les âges primitifs de l'humanité. Quant à ceux, en plus grand nombre, qui touchent à l'histoire proprement dite, nous comptons les étudier à leur tour, avec autant de soin et de développements, dans la suite de nos *Lettres assyriologiques*. »

Nous donnons acte à M. Lenormant de sa promesse. En attendant, nous recommandons le volume actuel à tous les esprits curieux. Il n'y a, pour

ainsi dire, personne, parmi tous ceux qui s'occupent des antiquités de l'Asie, de la Judée et de la Grèce, ou, pour tout dire en un mot, de l'ensemble du passé humain, qui ne trouve quelque chose à y prendre.

G. P.

**Eschyle, Xénophon et Virgile**, par V. COCADAVEAUX. 1 vol. in-8. Didier et Pédons-Lauriel.

Des trois études dont se compose ce volume, la plus importante et la plus intéressante est, sans comparaison, celle qui est consacrée à Eschyle. L'auteur y professe une vive admiration pour le grand tragique athénien; mais, au lieu de se borner, comme M. Victor Hugo dans son *William Shakespeare*, à des exclamations et à des amas d'épithètes, il étudie les conceptions dramatiques, les idées morales et le style d'Eschyle en homme qui l'a lu dans le texte et qui a eu avec lui un long et intime commerce. Il y a des choses justes et heureuses dans les pages consacrées à Xénophon; mais n'est-ce pas aller bien loin que de parler des services rendus à la pensée humaine par cet esprit étroit et médiocre? L'essai sur Virgile et sur ses héroïnes n'est qu'une esquisse, où tout un côté du poète, son sentiment de la grandeur et de la gloire romaine, nous paraît trop oublié.

**Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde**, par François LESORMAST.

Développement d'un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tois premier. Première livraison. In-8, Maisonneuve.

L'ouvrage, dont nous avons sous les yeux les 192 premières pages et les XI premières planches, formera 5 volumes de 25 feuilles d'impression et de 24 planches chacun. Il paraîtra par demi-volume. Les questions qu'il traite sont trop délicates et trop complexes pour que nous puissions entreprendre, sur ce simple échantillon, de discuter ici la méthode et les solutions de l'auteur; nous espérons que, lorsque l'ouvrage sera plus avancé, la *Revue*, où nos lecteurs en ont déjà lu d'intéressants fragments, pourra l'étudier et l'analyser comme il le mérite. En tout cas, le suffrage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qu'il a obtenu au terme d'un concours que l'importance et la difficulté du sujet avaient fait proroger pendant plusieurs années, nous est un sûr garant de la haute valeur scientifique de ce travail. Si, comme nous l'espérons, il se poursuit régulièrement et s'achève, il fera honneur à l'érudition française et il assurera à son auteur, dans l'estime des savants, une place digne du nom qu'il porte. Par les vues originales qu'il renferme, il fera avancer la science et stimulera les esprits; par l'immense quantité de recherches qu'il résume et de travaux, souvent difficiles à réunir, qu'il contrôle et dont il groupe les résultats, il fournira le meilleur point de départ à ceux qui se sentiront le désir de pousser plus loin cette enquête, d'éclairer les points restés encore obscurs dans cette histoire de la naissance, des progrès et des modifi-

cations de l'écriture phonétique, ou plutôt, comme dit M. Lenormant, de l'*alphabétisme*.

Ce premier volume, ou plutôt cette première partie du premier volume, comprend :

1° Une *Introduction* de 124 pages;

2° *L'Esquisse d'une paléographie phénicienne pour servir de complément à l'Introduction* (p. 125-165);

3° Le commencement du livre premier, intitulé : *Écritures du tronc sémitique, famille hébreu-samaritaine* (Observations préliminaires. Ch. I. L'alphabet hébraïque primitif. Ch. II. L'alphabet samaritain).

On sait, par les fragments déjà publiés, quelle est l'idée fondamentale du livre; l'écriture alphabétique n'a été inventée qu'une fois; elle a été dégagée par les Phéniciens de l'écriture égyptienne. Celle-ci, de l'*idéographie*, était arrivée jusqu'au *syllabisme*, et même jusqu'à la conception de l'*alphabétisme*; mais les Égyptiens ne franchirent point le dernier pas et ne s'enroutèrent pas s'élever jusqu'à l'invention de l'alphabet proprement dit. Ils laissent à un autre peuple la gloire de cette grande révolution, si féconde en résultats et si heureuse pour les progrès de l'esprit humain. Les pages où M. Lenormant montre comment les Phéniciens, par leur situation, leur histoire et leur caractère, étaient en quelque sorte prédestinés à devenir les auteurs de cette révolution, sont particulièrement intéressantes; nous nous bornerons à en signaler la conclusion, où, après avoir rappelé la croyance universelle de l'antiquité, l'auteur pose cette assertion qu'il se réserve de confirmer par une étude méthodique de toutes les écritures de l'ancien monde: « Nous ne connaissons aucun alphabet proprement dit antérieur à celui des Phéniciens, et tous ceux dont il existe des monuments, ou qui se sont conservés en usage jusqu'à nos jours, procèdent plus ou moins directement du premier alphabet, combiné par les fils de Chanaan et répandu par eux sur la surface du monde entier. » C'est ce que M. Lenormant se réserve de démontrer par une suite de monographies qui rétabliront tous les degrés intermédiaires de séries dont les derniers termes paraissent si éloignés les uns des autres; il compte montrer par quelles altérations successives du type primitif, le phénicien archaïque, on est arrivé, d'une part, à l'alphabet grec ou à l'alphabet latin et à ses formes actuelles, de l'autre, à quelque chose, comme le *dévanagari*, par exemple, qui à première vue paraît si différent. A mesure que l'auteur avancera dans cette étude et soumettra à son analyse les différentes variétés de l'écriture alphabétique qui figurent dans les tableaux synoptiques joints à cette livraison, nous tiendrons nos lecteurs au courant des progrès de l'ouvrage et de la démonstration. G. P.

**Numismatique protestante.** Description de quarante et un méreaux de la communion réformée, par CH. L. FROSSARD. In-8, Grassart, 19 p.

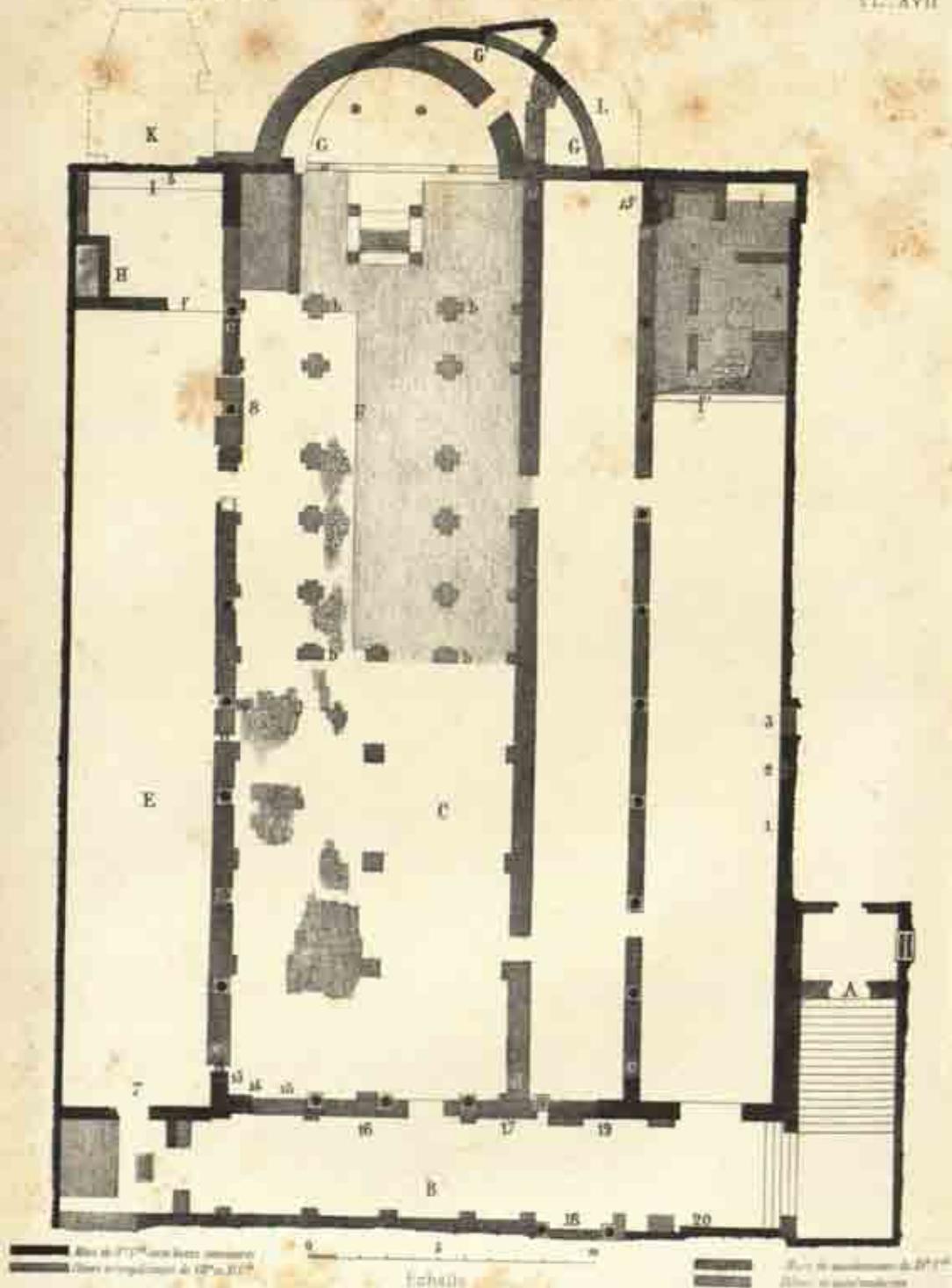
Le méreau est une sorte de jeton usité dans les églises réformées. Il était distribué avant chaque communion, par un ancien, aux fidèles auto-

risés à prendre la Cène, et remis par ceux-ci à un ancien en s'approchant de la sainte table. Le méreau est le plus souvent en plomb. Un certain nombre de ces pièces ont déjà été publiées, comme le prouve la bibliographie, rédigée avec beaucoup de soin, que M. Frossard donne au commencement de sa dissertation; mais aucune des notes insérées à ce sujet, soit dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, soit dans d'autres recueils, ne donne autant de pièces que le catalogue dressé par M. Frossard, de sa propre collection. Excepté cinq, les quarante et un méreaux décrits ici par M. Frossard, et décrits avec beaucoup de soin et de précision, sont inédits. Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est que, malgré la médiocre valeur artistique de ces monuments, les principaux types tout au moins ne soient pas figurés dans ce catalogue; sans le secours de la gravure, nous ne pouvons nous faire aucune idée du style et de l'aspect de ces images. Les méreaux étaient, nous dit M. Frossard, fabriqués le plus souvent par les anciens de l'Église, ce qui explique leur infériorité au point de vue numismatique. N'importe; la naïve gaucherie qui doit être le caractère de leur exécution a aussi son intérêt pour des monuments dont plusieurs remontent au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle.

Nous communiquons à nos lecteurs l'appel que l'auteur leur adresse à la fin de cette monographie; il prie tous ceux qui auraient entre les mains des méreaux inédits de vouloir bien les lui communiquer. G. P.

---





**SAINTE CLEMENT DE ROME**  
 PLAN DE LA BASILIQUE PRIMITIVE





SAINT CLEMENT DE ROME.

FRAGMENTS LES PLUS ANCIENS.

---

# SAINT-CLÉMENT DE ROME

Suite (1)

---

Avant d'entrer dans la description détaillée de l'édifice chrétien qui porte ce nom, quelques renseignements préliminaires sont indispensables.

Nous avons parlé d'une salle souterraine qui, à tort ou à raison, a été baptisée du nom d'oratoire de Saint-Clément. Cet illustre pontife appartenait-il donc à la classe des patriciens ? On croit savoir que les personnages importants, avant que le culte chrétien ait pu obtenir toute la publicité dont il jouit depuis Constantin, réunissaient volontiers leur famille, leurs esclaves, leur *gens* enfin dans un réduit quelconque de leur demeure, plus ou moins dissimulé, suivant qu'on était en paix ou en persécution. Les voisins se joignaient à la petite assemblée ; les prêtres y étaient parfois hébergés. Souvent le patricien léguait ce local par héritage à la communauté. Telles furent évidemment les premières églises, c'est-à-dire de simples demeures particulières, qui ne prirent que peu à peu le caractère religieux ; plus tard, sur les lieux mêmes, on édifia des basiliques, et l'humble oratoire se trouva transformé en temple. Quand à la localité s'attachait non-seulement la tradition d'un culte antérieurement célèbre, mais aussi le souvenir d'un personnage important dans l'histoire de l'Église, d'un saint ou d'un martyr, on conçoit qu'au monument on ait ajouté le nom devenu vénérable de ce personnage ou de ce saint.

Or, qu'avait été saint Clément ? Plusieurs versions ont circulé sur ses origines ; les uns en ont fait un descendant de Juifs, les autres le considèrent comme Romain, de la race des Flaviens, ce qui expliquerait qu'il ait habité si près du grand amphithéâtre qui porte le

(1) Voir le numéro d'août.

nom de cette famille (le Colisée); d'autres, enfin, font remarquer que c'est son homonyme, Clément d'Alexandrie, et non lui, qui portait le nom de Titus Flavius Clemens, ce qui n'empêcherait pas le Clément de Rome d'avoir pu appartenir, lui aussi, à une riche famille patricienne. On veut une illustre origine pour expliquer la grande popularité de son nom et de sa légende.

Il fut évêque de Rome; mais l'ordre et la date de sa succession sont restés dans le doute. L'abbé Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, dit: « A saint Lin succéda saint Clément, ou saint Clet, autrement nommé Anaclet. Il est certain qu'ils firent les trois premiers évêques de Rome; mais ni leur ordre, ni le temps de leur pontificat n'est certain. On donne douze ans à saint Lin, et pourtant il est plus probable qu'il ne survécut aux apôtres qu'un an ou deux, et par conséquent qu'ils l'avaient établi évêque de Rome pour gouverner sous eux. » Saint Clément est-il bien celui dont parle saint Paul dans son épître aux Philippiens: « Clément et mes autres compagnons de travail, dont les noms sont écrits au livre de vie »? Nous pouvons le croire, puisqu'il vient immédiatement après l'âge apostolique. Il est rangé parmi les premiers témoins *de auditu* des faits évangéliques. Comme continuateur de l'œuvre de saint Paul, qui avait eu déjà à se plaindre des divisions de l'église de Corinthe, il écrivit aux Corinthiens deux lettres, l'une en grec, l'autre en latin. C'est avec plus de réserve qu'il faut admettre les traditions qui lui font étendre son influence jusqu'en Gaule, à Metz, par exemple. Quant au genre de mort qu'il a subi, la tradition encore veut qu'il ait été envoyé en exil au Pont-Euxin, comme cela arrivait souvent à cette époque aux personnages gênants, puis jeté à la mer une ancre au cou. Il ne fut plus question de sa personne jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle, époque où saint Cyrille, croyant avoir retrouvé ses reliques, les rapporta à Rome. Mais on s'explique que son souvenir, plus ou moins authentiquement attaché à la localité où on suppose qu'il avait habité, ait fait donner son nom à la plus curieuse des basiliques de Rome.

Grâce aux nouvelles découvertes, ce monument est devenu tout un musée. Nous avons à en décrire d'abord les aménagements intérieurs et les transformations successives du ix<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle; après quoi nous essayerons de donner un aperçu des peintures qu'il renferme.

Ce n'est qu'en dernier lieu que nous aurons à fournir quelques renseignements sur l'église plus connue qu'on lui a substituée, et qui forme l'étage supérieur de ces curieuses superpositions.

## LA BASILIQUE PRIMITIVE

» A. — *Les Transformations* (1).

Nous avons précédemment décrit les constructions païennes et mithriaques qui occupent un étage souterrain dans le voisinage immédiat et au-dessous de l'église de Saint-Clément ; mais entre cette partie païenne et l'église supérieure, il y a, nous l'avons dit, un étage intermédiaire qui fut la basilique primitive, construite au iv<sup>e</sup> siècle. C'est un fort grand vaisseau d'environ 42 mètres de long (y compris le narthex ou portique d'entrée) sur 26 ou 27 mètres de large. Dans ce métrage est compris l'abside, dont la profondeur est de 5 mètres. Comme cela se voit dans les plus anciennes basiliques, la forme est celle d'un parallélogramme parfait, sans bras de la croix, sans autre adjonction à cette figure géométrique que l'abside arrondie. Par l'inspection de notre plan horizontal et de la coupe verticale, il est facile de se rendre compte de l'ensemble. Mais il faut pour cela faire abstraction de l'hémicycle intérieur, qui est le fondement de l'abside supérieure, plus petite que l'inférieure. Il faut aussi, pour comprendre la configuration primitive, faire abstraction des trois murailles longitudinales gris foncé qui datent du moyen âge, et surtout des piliers modernes figurés en gris clair sur le plan. Les uns et les autres n'ont été faits que pour soutenir l'église actuelle. Le mur *ee* en supporte la muraille extérieure, les murs *dd* et *cc* en supportent les colonnades. Les piliers *bb* viennent d'être faits avec des voûtes hardies pour remplacer les décombres dont le vaisseau moyen était rempli, et qui soutenaient le pavage du vaisseau supérieur. Nous verrons plus loin quand ce remplissage avait dû être effectué. Pour le moment, constatons qu'abstraction faite de toutes ces constructions postérieures, la basilique primitive était formée à l'intérieur d'une grande nef et de deux ailes, par deux rangs de colonnes dont on voit les bases rondes engagées plus ou moins dans les murs *cc* et *ee*. Ces colonnes sont fort belles, mais d'échantillons différents et de matériaux divers. Il y en a de vert antique, de cipollin, de marbres multicolores. Entre la nef et le narthex, quatre autres monolithes disparates s'élevaient de même. Évi-

(1) Voir planches xvii et xviii.

demment, les constructeurs avaient emprunté ces marbres aux édifices païens; et ce fait nous disposerait à attribuer la construction de la basilique à la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, plutôt qu'à la première. On a trouvé des fragments de son pavage, portant le nom du pape Sirice qui l'aurait fait en 385.

Après la paix de l'Église, les chrétiens eurent pleine liberté d'élever des monuments destinés à leur culte. Bien plus, quand l'Église, ayant pris la force en main, renversa les temples païens, elle s'en appropriâ les débris et les coordonna tant bien que mal, avec une précipitation qui prouvait plus de zèle que de préoccupations artistiques. Elle n'inventa même pas une architecture chrétienne proprement dite, à Rome du moins; mais s'emparant au plus vite des édifices publics qui convenaient le mieux à son culte, elle se mit, si l'on peut ainsi parler, dans les meubles du paganisme. Non pas que les temples païens aient été le plus souvent transformés en églises. Ils étaient trop petits pour la plupart; leur *cella* trop étroite ne convenait parfaitement qu'aux mystères des divinités profanes et de leurs prêtres; à Rome, on ne s'appropriâ guère que le temple d'Antonin et de Faustine, celui de la Fortune virile, le Panthéon et quelques autres dont le vaisseau suffisamment grand permettait d'introduire le public dans l'enceinte même, au lieu de le laisser sous des portiques extérieurs comme cela se faisait dans les cérémonies du polythéisme. Le genre d'édifices qui convenait le mieux au nouveau culte était la basilique, sorte de palais de justice, *salle des pas-perdus*, dont le portique était intérieur ou pouvait aisément être clos par un mur extérieur, et qui offrait un espace suffisant au concours des convertis. La destination de ce genre de monuments n'inspirait d'ailleurs pas aux chrétiens la répugnance que devait leur inspirer tout sanctuaire des faux dieux. Quand on ne put s'approprier les basiliques consacrées au service de la justice, on en éleva à la hâte avec les débris des temples païens tant bien que mal coordonnés. Presque toujours on adopta une des deux formes suivantes: le parallélogramme des basiliques sans transepts, ou le cercle des rotondes supportées par des colonnes disposées en rond. Ce dernier plan était aussi emprunté au paganisme, avec les modifications indispensables, c'est-à-dire que le portique extérieur fut reporté en dedans pour agrandir le vaisseau. C'est ce qui fut fait à Santa-Costanza (IV<sup>e</sup> siècle) et à Santo-Stefano-Rotondo (V<sup>e</sup> siècle). Ici nous sommes en face d'un parallélogramme parfait, qui convenait bien mieux aux assemblées chrétiennes. La forme ronde fut de préférence réservée aux baptistères. Or, dans les basiliques à usage de tribunal, le juge se tenait au

fond d'un hémicycle sur une estrade un peu élevée d'ordinaire. Sous cette estrade, dans une crypte, parfois était une prison (voir à Pompéi), d'où on faisait sortir l'accusé. Tandis que le public se répandait sous les portiques, le juge, assis au fond de sa *tribuna* (le nom même est resté à cette partie de la basilique), faisait placer devant lui l'accusé. Devant lui encore (en *a*), à la place même où l'on mit plus tard l'autel et les reliques du saint, l'avocat plaidait la cause de l'inculpé.

Quand un tel monument fut consacré au culte chrétien, on ne lui fit subir dans le principe presque aucune modification. Au siège du juge on substitua le siège de marbre de l'évêque (en *G'*) ; de là parla le prédicateur chrétien, comme de là avait parlé jadis le juge. Le siège épiscopal, dans l'édifice qui nous occupe, sert de chaire à plus d'un saint évêque qui y prononça bien des homélies. On suppose que saint Augustin, saint Sylvestre, saint Grégoire le Grand, y ont discours. C'était la chaire de l'époque. Sur un siège semblable, dans l'église des saints Nérée et Achillée, est inscrite la 28<sup>e</sup> homélie de saint Grégoire le Grand. C'est bien de là qu'il l'a prononcée (590 après J.-C.), ce qui ne se pourrait plus aujourd'hui puisque l'orateur serait caché aux yeux du public à cause des nouveaux aménagements. Les papes actuels ont pourtant conservé cette place quand ils officient à Saint-Pierre de Rome ; aussi semblent-ils n'officier que pour le clergé qui les entoure, ou pour les privilégiés qui ont obtenu des places de faveur. Le peuple ne voit absolument pas le pontife. Même quand le pape dit la messe au grand autel, il se tourne, non vers l'assistance, mais vers le presbytère ; il se tient sur les marches du côté de son clergé, et non du côté du peuple. L'origine des usages actuels se retrouve dans les dispositions primitives, qui alors n'offraient pas les mêmes inconvénients qu'aujourd'hui. En effet, le siège y était élevé d'une marche au-dessus de l'estrade appelée par les chrétiens *presbytère*. Les prêtres se rangeaient en demi-cercle à droite et à gauche, contre le mur de l'abside. L'autel (un simple sarcophage tiré parfois des catacombes), posé simplement par terre, et non élevé sur des marches comme actuellement, n'empêchait pas le public de voir l'évêque au fond de l'abside. Aucun baldaquin ou ciborium ne s'élevait au-dessus de cet autel. On sait que le ciborium actuel de l'église date du XIII<sup>e</sup> siècle et qu'il renferme parmi ses matériaux des débris du pavage de l'ancienne basilique. La peinture appelée messe de saint Clément, que nous étudierons plus loin, et qui est de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, nous montre un autel sans ciborium. La balustrade qui fermait le sanctuarium ne masquait pas non plus

absolument l'évêque. Au reste l'examen des soubassements de cette balustrade dans la basilique primitive montre qu'elle n'occupait pas toute la largeur du monument. En *f* et *f'*, nous voyons même qu'elle devait être composée de deux sections différentes, sur deux plans distincts, l'un plus avancé que l'autre. Les fragments ont dû en être transportés dans l'église supérieure quand la basilique primitive fut abandonnée. Dans celle-ci ils étaient moins élevés au-dessus du reste de la basilique.... (une marche au lieu de trois), et masquaient moins le presbytère. Cette balustrade, du reste, est composée de fragments de diverses époques, dont quelques-uns évidemment d'origine païenne qui ont dû entrer dans l'exécution de la balustrade primitive.

Ce chœur est une des curiosités de l'église de Saint-Clément. Il est démontré maintenant que lui aussi y fut transporté de la basilique primitive, pour laquelle il avait été construit. Sur le pavage de celle-ci (en *FF*) on trouve une différence de niveaux qui peut parfaitement se rapporter à l'ancien emplacement de cette enceinte réservée. Remarquons seulement que celle-ci n'appartenait pas à l'ornementation première de la basilique. Les autres basiliques de Rome n'offrent pas d'exemple semblable; elles n'ont que la balustrade du presbytère.... et pas toujours. Ce chœur donc, qui avance jusqu'au milieu de la basilique, a été une adjonction postérieure, devenue opportune peut-être quand le culte chrétien prit une forme plus ritualiste, et qu'il ne fut plus nécessaire que le pape pût voir et entendre l'évêque assis sur son siège épiscopal. Le chœur divisa en effet la basilique en deux portions bien distinctes, l'une réservée au clergé et aux chœurs, l'autre guère plus grande, laissée au peuple. A ce fait, nous le répétons, correspond l'usage romain qui étonne parfois notre clergé de France, de célébrer les cérémonies du culte dans le presbytère seulement, en se tournant du côté de l'évêque, vers l'abside, et non pas, comme dans nos usages gaulois, en face du peuple et vers le corps de l'église.

Les deux ambons n'entraient pas dans l'ornementation primitive du IV<sup>e</sup> siècle. Ils ont dans leur construction des fragments du pavage de la basilique inférieure. Ils offrent, du reste, cette particularité que celui de l'évangile est à gauche pour qui regarde l'autel (et le cierge pascal aussi), tandis que celui de l'épître est à droite, contrairement aux usages généralement adoptés ailleurs. Nous ignorons s'ils existaient déjà à l'étage moyen. Notons seulement ici l'importance que conserva pendant bien des siècles la lecture des livres saints dans le culte, puisqu'on disposa deux monuments tout exprès pour y lire,

ici les évangiles, là les épîtres. On conçoit que cette importance ait diminué depuis que le latin n'est plus langue comprise du peuple. Mais alors c'était la langue vulgaire; on l'entendait encore quoiqu'elle commençât à s'altérer, ainsi que nous le verrons plus loin. Les altérations ne la rendirent inintelligible que lentement; et, s'il y eut un patois de tout temps pour le bas peuple, c'est surtout après les dernières invasions des barbares que les dialectes italiens se développèrent. Quoi qu'il en soit, l'ambon de l'épître, où se tenait un sous-diacre psalmodiant, avait deux pupitres. Sur le plus bas, sorte de lutrin, les lecteurs indiquaient les leçons sacrées, et les chantres disaient le graduel. On suppose que l'ambon des évangiles servait aussi à la publication des édits, des excommunications, etc.

L'enceinte du chœur, dans son ensemble, ne servait qu'à la hiérarchie inférieure de ces lecteurs, sous-diacres, clercs, mineurs et chantres, tandis que le sanctuarium, derrière le balustre, était réservé aux prêtres; d'où le nom de presbytère, donné au banc en hémicycle au pourtour de l'abside. Mais à quelle époque remonte ce chœur si remarquable par ses sculptures et ses mosaïques byzantines? Dernièrement encore on l'attribuait à Nicolas I<sup>er</sup> dont on croyait reconnaître le monogramme souvent répété sur les panneaux, monogramme que nous reproduisons dans notre planche. D'autres, se rappelant une tradition qui veut que Jean VIII ait restauré l'église de Saint-Clément, ont attribué le chœur à ce dernier pontife. Il est certain que le monogramme de ce pape, retrouvé sur des monnaies, est à peu de chose près identique à celui des médaillons de la balustrade. Mais Nicolas I<sup>er</sup> et Jean VIII appartiennent au ix<sup>e</sup> siècle, époque où l'art de la sculpture, fort dégénéré, ne se traduisait plus comme ici en couronnes et en lemnisques, se perdait en nœuds compliqués ou en bandelettes grossières. De plus les trèfles et les feuillages qui sont au-dessous de ces couronnes se rapprochent de ceux des deux chapiteaux trouvés aussi dans l'église et encastés au xi<sup>e</sup> siècle dans le monument funèbre du cardinal Venerio. L'un de ces chapiteaux porte le nom de **MERCVRIVS PB SCĒ EC.....** **SDNI**, *prêtre de la sainte Église, serviteur du Seigneur*. D'un autre côté, sur l'épistilium de ce que le P. Mullooly croit avoir été le tabernacle de l'ancien autel, on lit cette inscription : **ALTARE TIBI DĒ SALVO HORMISDA PAPA MERCYRIUS PĒ CVM SOCIIS OF.....** Ce prêtre Mercurius donc, sous le pape Hormisdas (514-523), offrait avec ses compagnons un autel à Dieu. Chapiteaux et épistilium ont dû appartenir au même autel. Or une célèbre inscription de l'église Santo-Pietro-in-Vincoli nous apprend qu'un Mercu-

rius fut prêtre de l'église Saint-Clément, et de là élevé au pontificat sous le nom de Jean (Jean II, en 532). De ces rapprochements ne devons-nous pas conclure que le monogramme du chœur des chantres est celui de Jean II et non celui de Jean VIII ou de Nicolas I<sup>er</sup>? Prêtre il aurait fait l'autel, pape il aurait fait le chœur. Au VI<sup>e</sup> siècle déjà on croit que l'usage des monogrammes n'était pas rare. N'avait-on pas fait celui du Christ dès le IV<sup>e</sup>? On sait que le *labarum* de Constantin n'était pas précisément une croix, mais le monogramme du Christ, symbole premier de la croix dissimulée encore et non employée dans le culte. (Voir les médailles de ce prince.)

Ainsi les probabilités font remonter le chœur des chantres à la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle. Ajoutons qu'une partie de la balustrade du presbytère doit dater de ce temps, puisqu'on y retrouve le même signe. La partie plus ancienne devait être plus basse. Le tout, chœur et balustrade, a été porté de la basilique inférieure à la supérieure, à une époque qu'il nous faudra déterminer. Constatons qu'en H, dans un caveau de briques, ont été trouvés des ossements. Ces ossuaires n'étaient pas rares dans les églises du moyen âge. Comment le R. P. Mullooly a-t-il distingué dans le nombre les reliques de saint Clément, ou M. de Rossi celles de saint Cyrille, c'est ce que nous ne saurions dire. Ils n'ont pas fourni les motifs de leurs opinions respectives. Ce qu'on sait, c'est qu'une tradition parle du transfert des ossements de saint Clément du Pont-Euxin à Rome au IX<sup>e</sup> siècle, par saint Cyrille. Saint Clément avait été noyé et son corps perdu; nous ne saurions entrer dans ce débat qui n'est pas du domaine de la science. Quant à saint Cyrille, il est bien mort à Rome; son baptême est peint sur la muraille voisine de ce caveau-ossuaire (1). C'est à lui qu'il faut probablement rapporter, avec M. de Rossi, le transfert d'un corps du Vatican à la basilique Clémentine, qui se trouve dépeint sur le pilastre 16, dans le narthex B. Au fond de l'aile droite (4) restent les substructions de ce qui fut probablement un autre caveau-ossuaire. Nous devons indiquer l'escalier A comme tout moderne et partant de la sacristie actuelle pour descendre à l'étage moyen, où il aboutit dans le narthex B. Celui-ci correspondait, pense-t-on, par des portiques dont il est resté deux colonnes engagées (18) dans une maçonnerie du moyen âge, avec un *atrium* ou grande cour carrée, précédant la basilique, et semblable à celle qu'on remarque à l'étage supérieur. Mais on n'a pas poussé les fouilles de ce côté-là. Chacun sait que les basiliques chrétiennes étaient souvent précédées ou d'un simple portique à un, deux, trois rangs de colonnes (tel qu'à Saint-Laurent ou à Saint-

Paul hors des murs), ou d'un atrium proprement dit, c'est-à-dire d'une cour carrée, entourée d'une colonnade, à l'imitation des habitations anciennes. Les usages de ce portique ou atrium étaient multiples. Il était avant tout le parvis du temple, le lieu couvert où pouvait s'abriter la foule, une sorte de porche agrandi, vestibule préliminaire précédant même le narthex. La discipline si rigoureuse de l'Église y arrêtait par ses interdits les pénitents non rentrés en grâce, quand (on ne voulait ni les admettre aux mystères sacrés avant expiation, ni les en éloigner complètement. L'église de Saint-Ambroise à Milan offre un semblable atrium, resté célèbre par le grand fait historique si connu du saint arrêtant l'empereur Théodose après les massacres de Thessalonique. C'est à l'entrée de son portique que l'empereur repentant vint humblement se soumettre à la pénitence publique imposée par Ambroise. C'était là que devaient se tenir humblement tous ceux à qui l'Église interdisait l'entrée de la basilique. C'était aussi la place des catéchumènes adultes avant leur réception.

Mais pénétrons dans l'enceinte réservée aux fidèles, par le narthex, et traversons l'édifice entier dans sa longueur; de chaque côté de l'abside, on remarquera deux salles K et L. De la première nous avons parlé à propos de l'étage le plus profond, avec lequel elle communiquait par un large escalier. Mais nous avons vu aussi que la porte I ayant été murée avant l'an 1000, cette pièce ne donnait plus accès à la basilique. Quant à la salle L, elle nous offre un problème insoluble. Elle a une voûte d'une construction spéciale, dont nous n'avons vu d'exemples qu'aux environs de Rome. Elle fut faite en roseaux engagés dans le mortier et recouverts de plaques de pierres minces, ce qui nous reporte à une époque assez reculée, au moyen âge tout au moins. D'un autre côté, cette voûte semble appuyée sur le prolongement du mur d, construction du xii<sup>e</sup> siècle, et qui fut faite au moment où l'on enfouissait la basilique inférieure pour en bâtir une autre au-dessus. Comment nous expliquer qu'au moment de faire disparaître ce grand vaisseau on ait précisément bâti la salle L? Elle doit être antérieure à ce moment, et nous serions tenté de supposer que sa voûte était primitivement supportée par une muraille qu'au moyen âge on a renforcée de grossiers moellons. Mais alors surgit une nouvelle difficulté : la prolongation du mur d coupe l'abside de la basilique primitive; comment donc la salle L, qui est appuyée dessus, serait-elle contemporaine de cette première abside? Et si elle lui est postérieure, il faudrait donc admettre que la basilique inférieure fut encore fréquentée après la superposition

de l'église actuelle ? Il y a là des obscurités singulières. La dernière hypothèse ne semble guère admissible (1).

En effet, comment l'église supérieure se serait-elle soutenue sans que la basilique de l'étage moyen ait été remplie de matériaux ? Les murs *cc*, *dd*, *ee*, suffisaient bien pour en supporter la muraille extérieure et les colonnades, mais comment le pavage en eût-il reposé sur le vide entre ces murs ? Il n'est pas d'usage à Rome de supporter un pavage d'église sur des charpentes en bois. On n'a, du reste, aucune trace de telles charpentes. Les peintures qui sont sur les piliers 8 et 10, sont interrompues et coupées par le pavage au dessus, et semblent avoir été sacrifiées quand on a fait ce pavage. Tout porte à croire qu'alors, et non plus tard, la basilique primitive a été enfouie.

Aucune donnée historique ne nous est fournie sur ces bouleversements. De la basilique de Saint-Clément on ne sait que ceci : 1° elle existait du temps de saint Jérôme ; 2° Mercurius (Jean II), au VI<sup>e</sup> siècle, a dû y faire des additions ; 3° d'un passage d'Anastasius on induit qu'Adrien I<sup>er</sup> y fit des restaurations avant 795, parce qu'elle était tombée en ruines ; 4° on y fit des peintures durant la vie de Léon IV (847), comme nous verrons plus loin ; 5° d'autres peintures relatives à saint Cyrille qui rapporta, dit-on, les os de saint Clément à Rome, y ont été faites à des époques qui ne peuvent être antérieures à cet événement, mais qui pourraient bien être plus tardives ; 6° en 896, un grand tremblement de terre ayant ébranlé les vieux piliers de Saint-Jean-de-Latran (dans le voisinage), a dû se faire sentir aussi à Saint-Clément ; 7° quelques peintures sont signées des noms de Beno de Rapizza, personnage qui vivait en 1080 ; 8° enfin Robert Guiscard, cet étrange allié que Grégoire VII avait appelé à son aide, ne rendit de services au saint-siège qu'en les faisant payer à Rome de l'incendie de tout un quartier, en 1084. Ce quartier est précisément celui où s'élevait notre basilique, entre Saint-Jean-de-Latran et le Capitole. Ce dernier événement surtout est important pour l'histoire de notre basilique. On se souvient

(1) Nous sommes frappé d'un fait singulier, c'est que les basiliques primitives n'avaient pas de sacristie faisant partie de l'édifice. La forme régulière et architecturale s'y prêtait peu. Les dépendances du monument, s'il y en avait, devaient donc être distichées ; ce ne pouvaient être que des adjonctions. Il est regrettable qu'au aucun temps l'architecture chrétienne ne soit parvenue à inventer un style et une disposition monumentale qui joignît l'utile au beau. Dans le cas qui nous occupe, nous ne saurions dire si la salle L. a jamais servi de sacristie à la basilique Clémentine. Nous ne lui connaissons pas d'ouverture extérieure.

que pendant la lutte séculaire du sacerdoce et de l'empire, Henri IV le Germanique avait fait nommer un antipape et l'avait même installé au palais de Latran, pour tenir tête à Grégoire VII qui l'avait excommunié. Le fier Hildebrand avait été réduit à se réfugier dans le château Saint-Ange en attendant l'arrivée du Normand. Celui-ci, alors duc de Calabre, trouva l'occasion bonne pour intervenir à sa manière. Comment ce prince lettré, fondateur de l'école de Salerne, laissa-t-il ses hordes incendier les plus beaux quartiers de cette Rome qui avait survécu à tant d'invasions plus barbares en apparence? Le Célius et l'Esquilin avaient servi d'asile à l'empereur et à l'antipape (archevêque de Ravenne): il brûla ces deux collines, sans autre forme de procès. On croit que, du même coup, c'est lui qui acheva la ruine du *forum*, encore habité à cette époque et dont beaucoup de monuments subsistaient. Les fouilles actuelles y révèlent des constructions du moyen âge qui prouvent la permanence du forum jusqu'au temps de Robert Guiscard environ. Quel spectacle ce dut être pour Grégoire VII, quand, rentré à son palais de Latran, il vit au-dessous de lui et sur les monts voisins, les ruines accumulées par son terrible allié! Encore un épisode de l'histoire du temporel des papes.

En rapprochant toutes ces données, après bien des hésitations, des contradictions et des changements d'opinion dans le courant de plusieurs années, nous sommes arrivé aux résultats suivants que nous croyons fondés. L'entre-colonnement du narthex (15, 16, 17, 18) fut rempli d'une maçonnerie destinée à le consolider, lors des restaurations d'Adrien I<sup>er</sup>, en tous cas avant le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, puisque cette maçonnerie fut peinte (paroi 15) sous Léon IV, comme nous verrons plus loin. Le tremblement de terre de 896 est la cause probable de la chute de quelques colonnes qui manquent dans l'alignement *cc*; et, pour les remplacer, il fallut construire des piliers tels que ceux qui sont marqués en brun sur notre plan, aux n<sup>os</sup> 8 et 10, piliers qui défigurèrent singulièrement le bâtiment. Pour obvier à cet inconvénient, on peignit les piliers 8 et 10, ainsi que les remplissages 16 et 17 dans le narthex, vers l'an 1080. Quatre années après, l'incendie du quartier, amoncelant les ruines, exhaussa le niveau du sol environnant de plus d'un étage. Ce dut être le coup de grâce porté à la basilique primitive, qu'il fallut abandonner alors. Nécessité devint évidente de reconstruire un étage plus haut, pour se mettre au niveau de la *via Lateranense*, déjà appelée *via Major* et *Sancta*. Ce n'est pas antérieurement à cette époque qu'on enfouit la primitive basilique, puisque dans ses décombres on a trouvé l'ins-

cription du poliandre d'une famille dont le dernier défunt est de 1059, et sur les peintures un nom florissant encore en 1080. De plus, sur le siège épiscopal de l'église actuelle, siège formé de débris du pavage de la basilique primitive, on lit ces mots : ANASTASIUS PRESBITER CARDINALIS HVIVS TITVLI HOC OPVS CEPIT PERFECIT. Ce prêtre Anastasius fut cardinal avec titre de saint Clément, sous Pascal II. Il vivait encore vers 1125, comme l'indique un diplôme d'Honorius II. Puisqu'il commença et acheva « hoc opus, » cet ouvrage, c'est bien à lui qu'il faut attribuer la construction de l'église supérieure, qui daterait ainsi du commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

Mais ici se présente une nouvelle difficulté. Pascal II, en 1099, vit célébrer son élection dans l'église de Saint-Clément. Cette église existait-elle donc alors? Avait-on provisoirement essayé de conserver la basilique inférieure, malgré son niveau si bas? L'aurait-on déjà réduite aux proportions marquées par les murs *cc. dd, ee*? Cela expliquerait l'existence de la salle L dont la voûte s'appuie à un de ces murs. Pourtant ces murs n'ont jamais été renduits, ils sont bruts et absolument grossiers; ils semblent avoir été faits pour servir de fondements à l'église au-dessus. Il faudrait donc supposer que, déjà avant 1099, le cardinal Anastasius avait bâti l'église actuelle, c'est-à-dire qu'on en aurait entrepris l'exhaussement aussitôt après l'incendie du quartier, arrivé en 1084, ce qui laisse inexplicée la voûte L.

Quoi qu'il en soit de cette date plus ou moins rigoureusement limitée, le constructeur ne crut pas devoir ou pouvoir donner au nouveau vaisseau la même largeur. Sur l'emplacement de la colonnade *ee*, il voulut établir son mur extérieur, et force lui fut bien de bâtir là une forte substruction comme fondement, sans se donner la peine d'en retirer les colonnes. Puis il fit en *dd* une autre muraille qui dut supporter le portique de son aile droite D, ainsi restreinte et restée plus étroite que l'aile gauche E. Les piliers 8 et 10, peints sur trois faces, furent engagés dans une maçonnerie grossière de *c* en *c*. Quant à l'abside, elle se trouva déplacée par la diminution de son arc de cercle, et fut reportée en dedans, comme on le voit par ses substructions sur le même plan horizontal. Enfin, probablement alors on remplit le tout de terres et de décombres. Ainsi se trouve expliquée la déclaration de Panvinius qui, sans soupçonner l'existence du vaisseau primitif, dit du cardinal Anastasius qu'il refit la basilique de Saint-Clément *a fundamentis*, depuis les fondements.

Quant à Pascal II sous qui s'opéra la reconstruction de la basilique,

c'était un ancien moine de Cluny; il avait eu le bonheur de plaire à Grégoire VII, qui le dissuada de retourner en Bourgogne en le nommant abbé de Saint-Paul, puis cardinal titulaire de Saint-Clément. On conçoit que, devenu pape, il ait tenu à réédifier la basilique dont il avait été titulaire. C'était l'usage général que tout dignitaire de ce genre s'efforçât d'enrichir l'édifice religieux attaché à son cardinalat. Cela nous explique la multiplicité et la splendeur des églises, dans la cité qui compte tant de *porporati* à la fois ou se succédant dans leurs titres ecclésiastiques. Ajoutons à ce fait la persistance traditionnelle propre à Rome et à l'Église. Elle nous aide à comprendre qu'il y ait plus de 400 églises publiques dans une ville où tout s'éternise sous la consécration religieuse.

Il existe du reste à Rome bien d'autres édifices que nous soupçonnons d'avoir été rehaussés de niveau. Par exemple, Sancta-Pudenciana, dans le rayon probable des incendies de Robert Guiscard, passe en vain pour être la plus ancienne église de la cité romaine; au-dessous du niveau qu'elle occupe actuellement, nous sommes descendu d'un étage sous une triple voûte qui n'est pas une crypte, qu'on a même laissée remplie de matériaux aux trois quarts, et que nous considérons volontiers comme une basilique à plein cintre, en briques, d'une époque assez bonne, du iv<sup>e</sup> siècle probablement, si nous en jugeons par la maçonnerie. L'amoncellement des matériaux n'a-t-il pas réduit ce vaisseau primitif à l'état de souterrain, comme il est arrivé à Saint-Clément? Les nefs actuelles nous ont semblé avoir exactement la direction des voûtes inférieures.

TH. ROLLER.

(La suite prochainement.)

---

# LE RECRUTEMENT

## DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES ÉQUIPAGES

# DANS LES FLOTTES ROMAINES

AU TEMPS DE L'EMPIRE (1)

---

### I. — COMMANDEMENT DES FLOTTES.

La première question qui se présente au sujet des flottes impériales est de savoir si les empereurs adoptèrent le système ancien, consistant à en donner le commandement à de grands personnages de Rome, à de hauts titulaires de l'armée, ou le système nouveau, graduellement développé pendant la guerre civile (sauf l'éclatante personnalité d'Agrippa), et qui confiait l'autorité maritime à des hommes spéciaux, sans distinction de Romains ou de provinciaux, d'ingénus ou d'affranchis. L'histoire ne fournit à cet égard aucun texte qui permette de tirer une conclusion générale et uniforme; c'est un travail d'induction que nous avons à faire; il faut donc opérer, et, s'il est possible, par ordre chronologique, un relevé des préfets que nous font connaître les textes de toute nature.

Il semble que sous Auguste la marine impériale ait eu un commandant unique; du moins, dans le très-petit nombre d'inscriptions, concernant des préfets de la flotte, qui appartiennent à cette époque, le mot *classis* n'est accompagné d'aucune épithète. Des trois titulaires ainsi connus, le premier (2) porte un *cognomen* grec, et le

(1) Voir le numéro d'août.

(2)

A · CASTRICVS · MYRIO  
TALENTI F · TR · MIL · PRAEF · EQ ·  
ET · CLASSIS · MAG · COLLEG ·

troisième (1) est dit expressément affranchi d'Auguste; tandis que le second (2) appartient à une tribu romaine et a exercé divers commandements dans l'armée; il avait survécu à Auguste et n'a commandé la flotte que sous Tibère. Quant au pisciculteur Optatus Eliperlius, dont le nom ne paraît point appartenir aux vieilles familles romaines, il était, nous dit Pline (ix, 29), *Tiberio Claudio principe... praefectus classis*, apparemment de celle de Misène, puisque le théâtre de ses expériences fut la côte italienne, d'Ostie à la Campanie. Donc, pendant la période où le commandement de la flotte semble avoir été unique, la qualité de vieux Romain et un rang élevé dans l'armée ne furent ni un titre d'exclusion, ni une qualité exigée pour le haut commandement maritime.

Sous Claude, Ti. Iulius Optatus, affranchi d'Auguste, figure encore dans un diplôme d'*honesta missio* délivré à des hommes de la flotte de Misène (3), sans qu'on puisse dire s'il avait encore autorité sur la flotte de Ravenne; ce texte constate une fois de plus que les nouveaux citoyens étaient aptes aux plus hautes fonctions du service de mer. Au contraire, Ti. Iulius Paetinus Bassianus, l'un des plus anciens, sinon le plus ancien, commandant spécial de la flotte de Misène, appartenait à une tribu romaine; mais ce titre maritime est

LYPERCOR·ET·CAPITOLINOB  
ET·MERCVRIBAL·ET·PAGA  
NOB·AVENTIN·XXVI·VIB, etc.

Le mot Mag(ister) ne peut s'appliquer qu'aux colléges sacerdotaux; et la conjonction ET de la ligne 2 constate que Castricius Myrio conservait, avec le commandement de la flotte, le commandement (honorifique) d'un corps de cavalerie.

Garrucci, *Classis praetoria Misenensis Monumenta* [1].

- (1) TI·IVLIO·AVG·L(iberto)  
OPTATO·PONTIANO  
PROCVRATORI·ET  
PRAEF·CLASSIS  
TI·IVLIVS·TI·F·FAB(ia tribu)  
OPTATVS·II·VIB. Ibid., 13.
- (2) SEX·AVLIENO·SEX·F(Hio)  
ANI(ensi tribu)  
PRIMO·PILO·II·TRIB·MIL  
PRAEF·LEVIS·ABRAT(urae)  
PRAEF·CASTR·IMPER·CAESAR  
AVG·ET·TI·CAESARIS·AVGVSTI  
PRAEF·CLASSIS·PRAEF·FABR(um)·II·VIB(o)  
VENAFRI·ET·FORO·IVLI Ibid., 12.

(3) Ibid., 5. Vernazza, *Diploma di Adriano*, Append. 1 (*Mon. dell' Acad. di Torino*, XXIII); Mommson, *Inscr. regni Neapol. latinae*, 2650.

placé entre la fonction de procureur d'Auguste au vingtième des héritages et celle de tribun de la 1<sup>re</sup> légion Italica (1); l'autorité sur la flotte de Misène paraît donc alors supérieure en dignité à un tribunat légionnaire; de même Aulienus avait obtenu ce grade et même des grades supérieurs avant d'être *préfet de la flotte*; mais il avait probablement réuni sous ses ordres celles des deux mers. Notons d'ailleurs que, comme le fait observer Garrucci, la première Italica avait été formée de soldats de marine.

Les seuls chefs de la flotte de Misène que nomme Tacite sont l'*affranchi* Anicetus, sous Néron (2), et l'*affranchi* Osius, sous Othon (3). Sous Vitellius, il est vrai, Lucilius Bassus, qui venait de commander une aile de cavalerie et n'aspirait à rien moins qu'à la préfecture du prétoire, fut chargé simultanément des deux flottes de Misène et de Ravenne; mais l'étendue de son autorité maritime ne lui dissimula pas l'infériorité dont le préjugé romain attachait l'idée à celle d'un poste souvent confié à des affranchis; il considéra ce dédommagement comme un affront digne d'une éclatante vengeance (4). Du reste, on ne peut guère dire que la marine de l'Etat offrit alors, à proprement parler, le moyen de suivre une carrière militaire: l'écrasante supériorité des flottes de Misène et de Ravenne sur les escadres lointaines annulait celles-ci, au cas où elles auraient adopté un parti contraire dans une guerre civile, et quant à des ennemis extérieurs, Rome n'en pouvait trouver alors dans la Méditerranée.

Au siècle suivant, sous le principat d'Hadrien, Julius Fronte et Calpurnius Seneca commandèrent la flotte de Misène, et nous savons, par deux des inscriptions qui le concernent, que ce dernier avait auparavant commandé la flotte de Ravenne (5). Ne connaissant

(1) Garrucci, 11; Orelli, *Inscr. latin. select. amplissima collectio*, 3613; Gori, *Inscr. ant. grec. et rom. que existant Etrurie artibus*, t. III, p. 83.

(2) *Ann.*, XIV, 3.

(3) *Hist.*, I, 87.

(4) Tac., *Hist.*, II, 100. Cf. *Diplôme de Vespasien*, dans VERNAZZA, *ubi supra*, Append. V; Sprelli, *Hist. Ravenn. Inscr. cl.* II, 7; Cardinali, *Diplom. milit.*, V.

(5)

IVNONI REGINAE M·CALPURNIVS  
M·F·GALERIA TRIBU SENECA FABIVS TVRPPIO  
SENTIANVS PRIMVS PILVS  
LEGIONIS PRIMAE ADIVTRICIS  
PROCVRATOR PROVINCHAE LVSITANIAE  
ET VETTONIAE PRAEFECTVS CLASSIS  
PRAETORIAE RAVENNATIS EX  
ABGENTEI (sic) LIBRIS CENTVM DONO DEDIT  
SVCCONIA C·FILIA RVSTICA VXOR

Fronto que par un diplôme, on ne peut rien dire de ses antécédents non plus que de son origine ; mais nous avons ici un double *curtus honorum* de Calpurnius Seneca Fabius Turpio. On y reconnaît aisément que de hautes charges militaires n'étaient pas exigées comme préparation au commandement d'une grande flotte, et qu'il n'était d'ailleurs nullement considéré comme le couronnement d'une carrière maritime : alors pas plus que sous la république, nul *curtus honorum* ne nous montre un officier de marine devenant chef d'une flotte prétorienne. Valerius Prætus, qui eut celle de Misène sous Antonin, n'est nommé que dans un diplôme (1), et l'Aemilius Potinus, de la tribu Stellatina, citoyen par conséquent, qui eut celle de Ravenne (2), est connu seulement par une courte dédicace à Minerve. Aquilius Felix et Veratius Italus, au contraire, ont des inscriptions (sans dates) où l'on trouvera des grades élevés, mais toujours dans l'armée de terre, et avec des fonctions civiles dans l'intervalle, comme préparation à ce commandement. Les voici :

M · A Q V I L I O M · F ·  
F A B I A tribu F E L I C I  
A C E N S V S (sic) E Q V I T · R O M A N

EPVLO DATO VTRIVSQVE SEXVS  
DEDICAT

(Spreti, II, 32 ; Garrucci, 15 ; Muratori, *Thesaurus novus inscriptionum veterum*, XV, 7 ; Vernazza, p. 106). Calpurnius n'était pas encore commandant de la flotte de Misène.

M · CALPVRNIO M · F · GAL ·  
SENECAE FABIO TURPIONI  
SENTIANO  
PRAEF · CLASSIS PRÆTORIÆ MISENENSIS  
PRAEF · CLASSIS PRÆTORIÆ BAYENNENSIS  
PROCURATOR PROVINCIÆ LVSITANIÆ  
ET VETTONIÆ P · P · LEG · I ·  
ADIVTRICIS ORDO DECURIONUM  
M CALPVRNIVS SENECA  
HONORE VSVS IMPENSAM  
REMISIT ·

(Spreti, II, 42 ; Gruter, CCCLXXXIII, 7 ; Vernazza, *Ibid.*) Ici l'ordre est inversé, et le commandement de la flotte de Misène est en tête de l'inscription.

Les deux autres textes (Garrucci, 6 et 7) sont des diplômes de vétérance donnés dans la flotte de Ravenne ; le n° 7 est l'objet spécial du mémoire de Vernazza ; tous deux sont datés du principat d'Hadrien ; le premier mentionne le commandement de Julius Fronto et l'autre celui de Calpurnius Seneca.

(1) Garrucci, 8 ; renvoi à Cardinali, *Dipl.*, XIX.

(2) Gruter, LXXX, 9 ; Spreti, II, 31. Le mot *prætorie* ne s'y trouve pas.

PRAEF · CL · PRatoriae RAVENNATIS  
 PROCuratori PATRIMoni · BIS PROC. HEREDITatium  
 PATRIM · PRIVAT · PRO · OPERum PVBLicorum  
 PRAEPOSITO VEXILLATIoni P · P · LEG · XI CLaudiae  
 7 FR (sic) PATRono COLoniae OB MERita EIVS  
 ANTIATES PVBLice (1)  
 C · VERATIO C · F · VELina tribu  
 ITALO AQVILEIENSI  
 IIIII (2) QVINQuennali PONT ·  
 EQVITum PRAEF CLAS  
 PRAEF COH · I DELMATAR · (sic).  
 CVRatori VIAR · PRAEF. ALIMENT ·  
 LEGato PROV · AFRICAE  
 CVR · ILLYRici ET HISTRIAE (sic)  
 Etc. (3).

Un fait de même nature doit encore être signalé à la fin du second siècle ou au commencement du troisième, quand Cn. Martius Rusticus Rufinus obtient le commandement des *flottes prétorienne*s (encore une fois réunies, sans doute), après avoir été successivement tribun laticlave des légions III<sup>e</sup> Gallique et III<sup>e</sup> Cyrénaïque, puis tribun de la sixième et de la première cohorte prétorienne, pour devenir ensuite préfet de tous les vigiles sous le principat de Septime Sévère (4).

C'est peut-être à la même époque qu'un ex-proconsul, consul désigné, commanda une flotte qui doit être celle de Ravenne, car l'inscription est datée de Mitylène (5), et nous savons par Végèce (6) que la mer Égée était sous la garde de celle-ci. Dans l'un comme dans l'autre de ces textes, la mention de la tribu est omise; la tradition quiritaire se perd; il est vrai que le style de la seconde inscription est fort laconique. Le titre de *Vir Perfectissimus*, l'un des moindres parmi les plus élevés de la hiérarchie impériale, est donné

(1) Muratori, MC, 6; Sprengel, II, 20; Kollermann, *Vigil. roman. latercul. duo*, Append., n° 282.

(2) C'est-à-dire *Senio*.

(3) Orelli, 2082.

(4) Garrucci, 16; Kollermann, Append., n° 13.

(5) Gruter, CDLXXIV; Orelli, 3111.

(6) Liv. V, clump. 1.

sous Gordien au préfet de la flotte de Misène (1); la même désignation se retrouve sous Dioclétien (2).

Enfin, c'est encore à des fonctions civiles que T. Appalius Alfinus Secundus prélude par celle de sous-préfet de la flotte de Ravenne; auparavant il avait été successivement préfet d'une cohorte auxiliaire de Gaulois, tribun d'une autre de Bretons et préfet d'une aile de cavaliers thraces. Il n'y a point de date; mais le nom de la tribu est encore mentionné (3). Appalius était donc romain, mais avant d'acquérir son grade maritime il n'avait pas commandé dans les légions.

On arrive à des résultats à peu près semblables en faisant les mêmes recherches au sujet des flottes secondaires, avec cette réserve toutefois que nulle part, dans le nombre restreint de textes qui les concerne, on ne les voit confiées à des affranchis. Un P. Cornelius Festus est à la fois préfet de la flotte de Sicile et de l'annonne, fonctions dont la réunion se comprend à merveille, si du moins on se reporte au temps où la Sicile nourrissait encore le peuple de Rome: l'inscription qui nous le fait connaître est une inscription votive à *Neptunus Servator*, ce qui confirme cette explication (4). Des noms purement romains et des mentions de tribus appartiennent encore à certains commandants de la flotte de Syrie (5), séparée ou non de

(1) Garrucci, 48; Mommsen, *Inscr. regn. Neap.*, 2659; Orelli, 3596.

(2) Garrucci, 4 (cf. 19); Mommsen, 2659.

(3) Gruter, CCCLIX, 3; Sprell, II, 28.

(4) Muratori, MCM, LXXXI, 13.

(5)

SEX - CORNELIO

SEX · F · ARNensī tribu DEXTRO  
 PROC · ASIAE IVRIDICO · ALE  
 XANDREAE PROC · NEASPO  
 LEOS ET MAVSOLEI PRAEF  
 CLASSIS SYR · DONIS MILITA  
 RIB · DONATO A DIVO HADRI  
 ANO OB BELLVM IVDAICVM  
 HASTA PVRA ET VEXILLO  
 PRAEF · ALAE I AVG · GEMINAE CO  
 LONORVM TRIB · LEG · VIII AVG  
 PRAEF · COH · V · HAETORVM  
 PRAEF · FAHRVM III PATRONO  
 COLONIAE  
 P · BLAESVS FELIX 7 LEG II TRA  
 IANae FORTIS ADFINI PFISSIMO  
 OB MERITA

(L. Renier, *Inscr. de l'Alg.*, 3318).

la flotte *Augusta*, c'est-à-dire de la flotte d'Alexandrie, impériale par excellence, sans doute parce qu'elle apportait à Rome les blés de l'Égypte. On connaît aussi, mais en très-petit nombre, des préfets de cette dernière.

L'un d'eux, L. Valerius Proculus, citoyen romain de la tribu Quirina, arrive à ce poste *après* avoir été préfet d'une cohorte d'*auxiliaires* thraces et tribun *légionnaire* : je dis *après*, car ce dernier titre est supérieur au précédent, et la série de titres civils qui suit les titres militaires montre surabondamment que l'ordre des fonctions est, dans chacune des séries, l'ordre des temps (1). Mais, d'autre part, le Q. Marcus (*sic*, l. Marcius) *Hermogenes* PRAEF CLASSIS AVG IV (l. ALEXANDRINAE) (2) qui a entendu la statue de Memnon crépitant au lever du soleil, n'était assurément pas d'origine romaine. Enfin, vers le milieu du second siècle, un hôte du père d'Hadrien, M. Maenius Agrippa Tusidius Campestris, de la tribu Cornelia, après avoir été, comme Valerius Proculus, préfet d'*auxiliaires*, tribun *légionnaire*, puis préfet d'une aile de cavaliers gaulois, et enfin procurateur impérial en Achaïe, devint préfet de la flotte britannique (3), tandis qu'un autre personnage, dont le nom est perdu, fut successivement préfet de cette même flotte et de celle du Danube (ET MOESICAE ET PANNONICAE), procurateur et président des Alpes, sous-préfet d'une flotte prétorienne et tribun *légionnaire* (4). On voit, en comparant ces textes, qu'un préfet d'une flotte secon-

P · AELIO P · FIL · PALATI  
 NA (tribu) MARCIANO  
 PRAEF · COH · I · AVGVSTAE  
 BRACARVM  
 PRAEPOSITO Numero ILLYRICORVM  
 TRIB · COH · AELIAE · EXPEDITAE  
 PRAEF · ALAE AVG · II THRACVM  
 PRAEPOSITO ALAE GEMINAE  
 Sebastone  
 PRAEPOSITO CLASSIBVS  
 SYBIACAE ET AVGVSTAE  
 L · CAESIVS MARCELLVS  
 VETERANVS EX DECATIONE  
 ALAE II THRACVM

(1b., 3885; cf. 3889, et une inscription en grec barbare au *Bulletin de corresp. archéol.*, 1846.

(1) Heuzen, 6928.

(2) *Id.*, 6801 et note; renvoi à Letronne, *Inscr. gr. et lat. de l'Ég.*, II, p. 373, et au *C. I. G.*, 4735.

(3) Orelli, 804. — (4) *Id.*, 3601; renvoi à Gruter, CDXCIII, c.

deire est supérieur à un tribun légionnaire et au sous-préfet d'une flotte prétorienne. C'est que ces préfets-là exerçaient sur la frontière un commandement militaire bien effectif.

## II. — COMMANDEMENT DES NAVIRES.

Les triérarques, ou commandants des trirèmes (car le nom grec de ce grade paraît exclusivement employé sous l'empire romain), ne sont pas mentionnés souvent et sont nommés moins souvent encore dans les inscriptions. Il en est, en effet, qui désignent seulement en bloc les triérarques de telle ou telle flotte (1); d'autres se rapportent à quelqu'un d'entre eux (2), ou bien encore sont son ouvrage (3). L'origine étrangère de ces personnages est parfois manifeste : l'un d'eux, de la flotte de Misène, se nomme C. Julius *Heraclida*; un autre rédige en grec l'épithaphe de sa femme, égyptienne de naissance; un triérarque de la flotte de Ravenne se nommait P. Petronius *Aphrodisius*, et avait pour fils Aelius *Carpophorus*. Mais il est à remarquer que, d'après leur *gentilicium* et celui de leurs femmes, on voit qu'ils appartiennent, par leur naissance et leur mariage, à des familles ayant acquis le droit de cité. Les autres noms sont d'ailleurs bien romains, et l'un de ces officiers était de la tribu *Galeria*.

Quel rang occupaient les triérarques dans la hiérarchie des fonctionnaires impériaux? De trois de ces inscriptions on pourrait induire des conclusions bien différentes. La première, du temps de Claude, paraît n'accorder le *droit de cité romain* et le *connubium* aux triérarques que par l'*honesta missio*, c'est-à-dire à l'âge de la vétéranee, et elle comprend des rameurs dans la même déclaration (4). La seconde, restituée comme l'ont fait Garrucci et Henzen, nous enseigne que le rang de *décursion* et les insignes du grade de *centurion* leur furent accordés seulement au second siècle de l'empire, celui-ci par Antonin, celui-là par Marc Aurèle (5). La

(1) Garrucci, 5, cf. 2; Mommsen, *I. N.*, 2654.

(2) Garrucci, 3, 22, 23, 93; Muratori, DCCX, 5, et DCCCLXXII; Sprei, III, 16, 69; cf. Mommsen, 2665.

(3) Garrucci, 24, 71.

(4) Garrucci, 5; Vernazza, *Mém. de l'Acad. de Turin*, XXIII; Mommsen, *I. N.*, 2656.

(5) Imp. Caes. M. Aurelio Antonino Aug.  
et C. Aurelio Commodo Vero Divi Antonini  
Pii Fil. Divi Hadriani Nepotibus Divi Traiani

troisième, au contraire, nomme un triérarque de la flotte de Misène (non encore appelée *pratoria*), qui, appartenant à une tribu romaine, devint *III vir Epulonum*, préfet du trésor militaire, propréteur d'Achaïe, et enfin légat de la X<sup>e</sup> légion Auguste (1). Mais il faut observer, au sujet du premier de ces textes, que si la loi rendue en faveur des vétérans de la flotte de Misène pour cette année s'applique à la fois à des triérarques et à des rameurs, le *diplôme* que nous possédons appartenait à un simple soldat, thrace de naissance (*gregali Spartico... Besso*). Rien ne prouve donc que les avantages de la vétéranie fussent les mêmes pour tous. Et, d'autre part, il ne faudrait pas attacher trop d'importance à un fait exceptionnel; savons-nous si *Julius Priminianus*, qui devint propréteur d'Achaïe dans les premiers temps de l'empire, quand la flotte de Ravenne était encore sans épithète, n'était pas fils ou petit-fils d'un affranchi de l'empereur Auguste? En général, du reste, la fonction de triérarque ou de navarque était le suprême honneur auquel pût aspirer un marin; s'il veut arriver plus haut, il passe dans un autre service que celui de la marine, ce qui ne veut pas dire qu'un triérarque ne puisse jamais réunir plusieurs galères sous son commandement (2).

Abnepotibus] DIVI NERVAE ADNBPOTIBUS  
 Trierarchi et nav]ARCHI GLASSIS PRAETOR · MISEN  
 Quod ad ornam ce]NTVRIONATVS QVIBVS DIVVS PIVS  
 " Ipsos honor]AVERAT ADIECTO TERTIO ORDINE  
 Optimum princ]PEM AEQVAVERINT (Garrucci, 2; Henzen, 6874).

(1) Maratori, DCCX, 5. Dans ce texte il faut manifestement lire PROPRAET et non PROPRAEF (l. c.). L'ordre est inverse; d'où il résulte que le grade de Triérarque était inférieur à celui de Navarque et supérieur à celui de prince d'une flotte. Mais on lit dans une autre inscription :

D · M

PETRONI APHRODISI · · · · ·

6 EXTRIERARCHIS NAVARCHIS]  
 ET PRINCEPE (sic) CL · PR · RAVEN  
 ET GAVIAE GORGONIAE EIVS [VXORI]  
 AELIVS CARPOPHORVS  
 PARENTIBVS ·

[Spreti, III, 69; Gruter, MXXXI, 8; Orelli, 3615.] Il est à croire que le navarque était au-dessus du triérarque quand il commandait un navire supérieur à une trière, et au-dessous dans le cas contraire.

(2) V. Tac., *Hist.*, II, 16; au temps de Végèce (V, 2) un navarque était attaché à

<sup>a</sup> Dans Garrucci : *ens natus dus*. Quant au *tertius ordo*, il n'est point connu d'ailleurs, mais Hansen (*Bull. de l'Inst. archéol.*) entend par là le rang de *décurie*, à l'exemple de M. Giorgi.

<sup>b</sup> Ou *Ex Trierarcho, Navarcho*, selon Goel (III, p. 91).

Nous connaissons, mais en très-petit nombre, des commandants de navires appartenant à des flottes secondaires. Ce sont : C. Julius Hilarus (*sic*), triérarque d'une liburne dans la flotte de Syrie (1); Valerius Silvanus, triérarque probablement sur la même flotte, puisque l'inscription qui nous le fait connaître a été trouvée en Algérie, contrée que cette escadre paraît avoir fréquentée (2), et Q. Arzenius Verecundus, de la flotte britannique (3). Tous ces noms semblent romains; mais il faut reconnaître que la veuve (4) de Silvanus, Celia Monnata Copulma, portait un nom bien peu latin et qu'elle ignorait outrageusement la langue latine (*superstifem rogus ejus*, pour *superstes rogo ejus*); si l'on détache *Mon* de *nata*, de manière à former l'incise « née à Copulma » (nom de quelque bourg africain), le nom propre *Mon* aurait une forme non moins barbare. Mais, après le règne des empereurs africains et syriens, était-il encore question des difficultés du *jus connubii* entre deux familles sujettes de l'empire ?

### III. — SOUS-OFFICIERS.

Nous n'avons guère à nous arrêter sur la nationalité des officiers-mariniers, correspondant pour le grade, et quelquefois pour le titre, aux sous-officiers de l'armée de terre. Le cosmopolitisme du recrutement de la marine romaine au temps de l'empire, attesté, sans distinction de siècle et spécialement pour les flottes prétoriennes, par des centaines d'inscriptions, devait inévitablement s'étendre aux fonctions de cet ordre, et les noms le témoignent assez; mais, sauf de très-rares exceptions, le gentilicium indique la collation de la cité romaine à la famille du sous-officier et même du matelot. Notons, une fois pour toutes, qu'il n'est jamais question de passage dans l'armée de terre, pas plus pour les officiers-mariniers que pour les matelots, à une seule exception près (5). A ce degré, les carrières sont parfaites

chaque liburne pour former les pilotes, rameurs et soldats. M. Victor Guérin (*Voy. en Tunisie*, II, p. 248) donne un texte épigraphique où un personnage est dit : *Praefectus ET NAVarchus SECVNDO*.

(1) Orelli, 3604.

(2) L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 3939. Cl. 3318, 3885, 3889, 3941.

(3) Orelli, 3003.

(4) Ob | memoriam | mariti | sui | Val. | Silvani | Trierarchi (*sic*).

(5)

Dis Nanius

T · Flavio ANTONINO

Primo Pilō LEGionis I ADIVTRicis

tement séparées; il n'est pas d'ailleurs question de corps distincts pour les citoyens et pour les provinciaux, comme l'étaient les légions d'une part et les cohortes auxiliaires de l'autre. Il est vrai, dans des cas très-rare, un navarque, un triérarque ou un préfet, susceptible par son grade de devenir officier d'une légion, est dit avoir appartenu aux grades inférieurs de la marine (1). Mais, en général, ceux qui les remplissaient n'avaient point l'espérance de commander jamais un vaisseau.

Les *gubernatores* étaient des timoniers, ou, si l'on veut, des pilotes, mais dans le sens classique du mot, et non dans le sens technique des temps modernes, puisque chacun d'eux était attaché à un navire spécial (2); une particularité assez curieuse, c'est que, dans le très-petit nombre de cas où la patrie d'un *gubernator* est indiquée, cette patrie est toujours l'Afrique, c'est-à-dire l'ancien territoire de Carthage; mais les noms sont exclusivement romains (3); dans les autres inscriptions de cette classe, tantôt il en est de même, tantôt on y voit figurer un élément grec.

Pollux nous apprend, dit le P. Garrucci (4), que le *gubernator* obéissait au *navarque*, et le *naophylax* au *proreta*. En confirmant une fois de plus, pour le temps où écrivait Pollux, ce fait que le navarque commandait un navire et non une escadre, ce texte montre clairement que le *proreta* (maitre du gaillard d'avant) était un sous-officier d'un rang assez élevé, et que ses fonctions avaient une certaine analogie avec celles du pilote. Selon toute apparence, il était chargé de signaler l'approche des côtes ou des écueils, probable-

EX Numero PRINCIPUM CLASSIS...

QVI VIXIT ANNIS LXX

FILI PATRI Bene Merenti (Garrucci, 32; Benzen, 6875).

(1) Voy. Muratori, DCCX, 5, et Spreti, III, 69.

(2) Voy. Garrucci, 35, 180, 228, 230; Spreti, I, 230; Muratori, DCCCLII.

(3) Voy. Garrucci, 36 (Orelli, 3633), 28. Voici le n° 28 avec l'orthographe originale :

D M

G · POMPONI FELICIS

NATIONE AFER VIXIT

ANNIS XXXX MESIBVS VIII

HEBVS V MILITAVIT ANNIS

XXIII MESIBVS VIII GYBERNATOR

CLASSIS PRAECTORIAE MISINENSIS

IVLIA MARCIANE CONIUG

BENE MERENTI FECIT.

(4) *Ad. inscr.*, 34.

ment par des sondages, car la fonction de vigie semble appartenir plutôt au naophylax, d'après l'étymologie de son titre. On voit, d'ailleurs, que les fonctions de naophylax n'exigeaient pas une bien longue expérience, par l'épithète de l'un d'eux, mort à l'âge de 21 ans (1). Les noms de ces hommes sont tantôt romains, tantôt étrangers à l'Italie, dont leur lieu de naissance est quelquefois bien éloigné (2); on en trouve sur des navires de force diverse. Quant aux *proretae*, trois seulement (3) sont connus par des inscriptions; deux portent des noms romains; mais le troisième est un Alexandrin, bien égyptien de naissance d'après son nom, Horus, et celui de son père, Pa-Bek.

Les *armorum custodes* ou *armicustodes*, dont le titre rappelle les capitaines d'armes de la marine moderne, étaient probablement chargés du dépôt des armes que l'on distribuait le jour du combat, mais qu'il eût été dangereux de laisser à la portée des rameurs, dont beaucoup pouvaient être des esclaves. Les noms des *Armorum custodes* sont souvent romains; mais il en est un certain nombre dont la patrie est désignée et lointaine (4); on connaît un *Armorum custos* mort à 18 ans (5). Quant aux *principes* dont nous avons parlé déjà, il est possible qu'ils aient commandé des troupes de marine (*classici milites*) plutôt que des matelots proprement dits, aussi bien que le *nonagenarius* de la flotte de Misène et l'*octogenarius* d'une liburne, que mentionnent des inscriptions (6). Quant aux titres divers qui concernent les employés du commissariat de la marine (*scribae, librarii, tabularii*), des recherches analogues ne présente-

(1) Spreti, III, 138; Murat., MMXXXVII, 6.

Voici une inscription qui mentionne deux naophylaxes :

D · M  
Q · SERVILI · IASO  
NIS NAVFylax IIII VESTAE  
NATIONE CILIX · MIL · ANN · XII  
C · IVLIUS IANVARIUS NAVFylax III PARTHE  
TYTOR AVREL IASONIS FIL · II · ET HIREDIS (sic)  
EIVS Bæoe Merentes Fecerunt

(Garrucci, 242).

*Quadrivensis Vestæ*; tous les navires avaient un nom, souvent mythologique ou géographique, suivant un usage encore subsistant aujourd'hui.

(2) Mommsen, *I. N.*, 2703; Spreti, I, 219, 226 (Orelli, 3593).

(3) Henzen, 6893 (Garrucci, 148), 6894; Mommsen, *I. N.*, 2805.

(4) Garrucci, 125 (Mommsen, *I. N.*, 2677), 126 (*I. N.*, 2682), 237 (*I. N.*, 2735); Mommsen, *I. N.*, 2663; Henzen, 6876; Spreti, I, 14, cf. 46.

(5) C'est le 4<sup>e</sup> de cette liste.

(6) V. Garrucci, 31, 238 (Orelli, 3678-9).

raient pas le même intérêt; il n'y a pas lieu de se rendre compte de leur origine dans l'étude du recrutement des forces maritimes; jamais les Romains n'ont considéré leur honneur comme engagé à ne pas emprunter la plume de leurs sujets.

IV. — MATELOTS OU SOLDATS DE MARINE. — AGE ET DURÉE  
DU SERVICE.

Quant aux hommes d'équipage, les documents épigraphiques sont fort nombreux, et, quoique très-peu variés dans la forme, ils sont loin d'être sans intérêt. Ils fournissent, en effet, des renseignements que l'on ne trouverait pas ailleurs, au sujet du recrutement aussi bien que de la durée du service et de la condition des matelots.

Observans d'abord que le mot de rameurs (*remiges*) ne se trouve pas une seule fois dans les inscriptions funéraires. On pourrait supposer qu'appartenant à la condition servile, ces hommes n'avaient droit ni à recevoir les honneurs funèbres ni à les rendre aux membres de leurs familles, et même n'avaient aux yeux de la loi romaine ni familles ni héritiers. Mais cette explication, qui peut être vraie pour beaucoup d'entre eux, ne doit pas être posée comme règle générale: le diplôme de Claude, cité plus haut, porte expressément qu'une loi de congé est rendue en faveur des *triarques* et des *rameurs* de la flotte de Misène: il semble ainsi faire entendre que le mot *remiges* désigne tous les hommes d'équipage; il prouve, dans tous les cas, que la classe des rameurs n'était pas exclue en masse de l'*honesta missio*, conférant le droit de cité romaine, et cela sans qu'il soit dit un mot d'affranchissement. C'est aussi le nom de rameurs (*ῥητοί*) que Plutarque et Dion (1) donnent aux marins élevés par l'empereur Néron à la condition de légionnaires, et qui formèrent la première légion *Italica*. Ce qui est vrai, pourtant, c'est que la qualification de *remiges* éveillait l'idée d'une condition infime. Aussi, proliant de ce qu'on appliquait en général au service de la marine le terme de *militare*, les rameurs de condition libre prenaient sans doute en toute occasion le titre de *militēs*, qui est donné aux marins dans nos textes.

La durée de la vie du défunt et celle de ses années de service étant énoncés dans un grand nombre d'inscriptions funéraires, on peut, en les relevant, se faire une idée de l'âge ordinaire de l'entrée

(1) Voy. Garrucci, *Monum. et. Misou. prof.*, p. 11.

au service. Il n'est pas uniforme, mais la moyenne est facile à déterminer, et rarement on s'en éloigne beaucoup.

Gubernatores, entrés au service à 17 ans; demeurés au service durant 23 ans.	26	6
	19	26
	24	20 (1)
Naophylaces.....	21 (ou 22)	22
	20	23
	19	25 (2)
Armarum custodes.....	20	23
	107	107
	30	33 (3)

Nous voyons, par le texte des diplômes d'*honesta missio*, que l'on exigeait pour la vétérance dans la marine au moins 26 ans de service sous Vespasien, Domitien, Hadrien, Antonin le Pieux (4), et 28 sous Philippe et sous Décius (5). Pour les simples marins, le tableau correspondant à celui-ci serait trop long à exposer; disons seulement que, dans la flotte de Misène, nous trouvons, avec un petit nombre d'hommes entrés au service comme mousses de neuf à quinze ans, 19 marins de 16 à 18 ans, 42 ou 43 de 19 à 23 ans, une vingtaine de 24 à 30 ans, et 3 ou 4 seulement à un âge plus avancé (6). Dans la flotte de Ravenne, les exemples sont beaucoup

(1) Garrucci, 36, 186, 228; Muratori, DCCCLII.

(2) Garrucci, 209; Mommson, *I. N.*, 2702-4.

(3) Sprelli, I, 43, 216; Garrucci, 238.

(4) Garrucci, 6, 7, 8; Marini, *Atti e monum. di fe. Arvili*, ad tav. XXXV.

(5) Gruter, DLXXV (et Marini, *ibid.*).

(6) Voici deux exemples (Garrucci, 239, 244) des textes d'où ces conséquences sont faciles à tirer :

DIS MANIBVS  
L · VALERIO · MAR  
TIALI · MILITI · EX  
CLASSE PRæTORIA MISENENSIS  
EX III VESTA NATIO  
NE HESSVS MILITAVIT AN  
NIS IX VIXIT ANNIS XXX  
FECIT M · VALEBIVS  
ASTER FRATRI BENE  
MERENTI

M · ANTONIVS RVFINVS  
MILES EX V VICTORIA SIII  
ET L · IVLIO APOLLINARI FRATRI  
MILITI EX III DIANA VIXIT

moins nombreux et les extrêmes fort distants; cependant les années 20, 21 et 23, pour l'entrée au service, forment entre elles à peu près la moitié du total. Quant à la durée, il est clair qu'elle était souvent interrompue par la mort; mais, pour les sous-officiers, les termes les plus ordinaires sont 23, 25 et 26 ans. Pour les simples marins, les 26 ans sont atteints six fois dans les textes relatifs à la flotte de Misène, quatre fois dans ceux de la flotte de Ravenne; et dans la première, nous avons six exemples de 27 ans de service, deux de 28, quatre de 29, quatre de 30, un de 32 et un de 37.

Touchant la patrie des marins, on ne peut, sans doute, acquérir que des notions bien vagues, puisqu'on ne possède aucune donnée générale à cet égard, et que les textes épigraphiques, quelque multipliés qu'ils soient, ne représentent qu'une fraction imperceptible du nombre des hommes employés dans chaque siècle au service de la marine. Néanmoins, on peut acquérir la certitude que chacune des flottes prétoriennes ne se recrutait pas exclusivement dans les contrées maritimes que Végèce (V, 1) assigne à son parcours; et l'on peut remarquer que, pour celle de Misène, la Sardaigne, l'Égypte, la Syrie ou la Phénicie, la Cilicie, le pays des Besses et la Pannonie figurent aux premiers rangs.

Ce qu'il serait plus curieux de connaître, c'est le mode même du recrutement. Le système des classes existait-il pour les marins de profession? Y avait-il levée, à la façon du recrutement militaire? La marine impériale était-elle formée uniquement par engagements volontaires? L'histoire ne le dit nulle part; mais le premier système paraît exclu par la longueur même du temps de *service*, et le troisième eût été peu assuré, puisque le service de la marine était si peu considéré au temps de l'empire, même pour ceux qui portaient des armes sur les vaisseaux (1). Selon toute apparence donc, le recrutement maritime s'opérait par levées, et l'on choisissait, dans les populations des côtes, les hommes qui, astreints au service militaire, devaient le remplir sur les vaisseaux.

FÉLIX RONTOU.

ANNIS XXXVIII MILITAVIT ANNA XIX  
ET LIBERTIS LIBERTABVS POSTE  
BISQVE EORVM -

(1) Tac., *Hist.*, I, 87.

---

# TIMBRES RHODIENS

TRUVÉS

A AREZZO ET A CHIUSI

---

Une lettre que m'écrit à la date du 28 juillet M. Gamurrini, directeur du Musée étrusque de Florence, contient les détails suivants sur la découverte de timbres rhodiens en Étrurie.

« En traçant à Arezzo, ma patrie, en 1869, la route Guido-Monaco, on a trouvé à une profondeur de trois mètres des fragments de poterie en grand nombre; pour la première fois dans nos fouilles, nous avons remarqué parmi ces fragments des timbres sur terre cuite écrits en caractères grecs. Je ne doute pas aujourd'hui que ces cachets ne proviennent de Rhodes; ils sont gravés sur les anses des amphores qui servaient à exporter le vin célèbre de cette Ile.

Arezzo, n° 1. AMINTΑΣ dans un rectangle sans attribut. *Inscript. céram.*, p. 80.

Id., n° 2. ΠΡΟΚΡΑΤ///ΥΣ. Fleur de Rhodes. *Inscr. cér.*, p. 97.

Id., n° 3. ///ΤΟΥΥΑΣΙ..... Ε///ΥΘΕΑ  
ou plutôt : ΤΟΥΥΑΣΙ..... Ε//ΥΘΕ///

Légende circulaire autour de la fleur de Rhodes; la lecture est difficile et ne présente pour moi aucun sens; lettres petites, à peine visibles.

Id., n° 4. /ΟΙΟΝΙΥΑΥΣΥΕΝΑΣΣ...ΤΙΑ///

Fleur de Rhodes; légende circulaire, peut-être Ἐπι Ἀριστοπέδου Ἰακινόου.

Je joins à ces timbres un cinquième sceau trouvé à Chiusi.

Chiusi, n° 5. ΚΑΛΛΙΟΥΣ (*sic*). Quatre étoiles aux quatre coins d'un rectangle. *Inscr. céram.*, p. 98. »

Comme le remarque M. Gamurrini, ces timbres sont rhodiens; les

attributs et les noms des éponymes ne laissent sur ce point aucun doute. On a découvert depuis longtemps en Sicile des timbres rhodiens; récemment M. de Rossi et M. Reifferscheid en ont publié plusieurs qui provenaient de la campagne de Rome. Je ne sache pas que jusqu'ici ces documents aient été signalés en Étrurie ou dans l'Italie du Nord (1).

Les timbres rhodiens portant les mots **ΑΜΥΝΤΑΣ** et **ΙΠΠΟΚΡΑΤΕΥΣ** sont nombreux. Il faut attribuer l'orthographe **ΑΜΙΝΤΑΣ** ou à une erreur du graveur ou à l'usure du timbre. L'Υ dans la céramique rhodienne devient facilement un iota par la disparition des deux crochets qui le surmontent.

La lecture que propose M. Gamurrini pour le n° 4 est très-probable. Le n° 3, comme il arrive souvent pour les légendes rhodiennes circulaires, est difficile à déchiffrer. Je crois cependant qu'on peut y reconnaître le mot **Υακινθίου**; quant au nom de l'éponyme, je lirais **ἐπὶ Θεοδοίου**, conjecture que je soumetts à M. Gamurrini. Le n° 5 est un second exemple du génitif **Καλλίου**, lu par M. Komanoudis sur une anse trouvée en Attique et communiquée par lui à M. Pape. Sur les exemplaires d'Athènes comme sur celui de Chiusi, le nom **Καλλίας** est inscrit dans un rectangle décoré de quatre étoiles.

La chronologie des éponymes rhodiens est encore très-imparfaite. Les essais tentés par Stoddart pour l'établir doivent être repris. Cependant il est certain que le plus grand nombre des timbres amphoriques de Rhodes appartiennent au IV<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle. Pour les timbres qui portent les mots **Ἀμύντας** et **Ἰπποκράτης** en particulier, aucun doute n'est possible; la gravure en est le plus souvent d'une remarquable finesse; l'élégance des lettres indique la belle époque macédonienne. C'est donc à cette date qu'il faut attribuer l'importation à Arezzo des amphores dont M. Gamurrini a retrouvé les fragments. Ainsi l'île de Rhodes, au temps d'Alexandre et même sans doute avant cette époque, envoyait ses produits au centre de l'Étrurie.

Les céramiques commerciales de Rhodes, de Thasos et de Gnide n'intéressent pas l'histoire de l'art, mais elles ont ce grand avantage que leurs produits présentent des caractères si précis, surtout pour Thasos et pour Rhodes, que même en l'absence d'attribut, la prove-

(1) Ceux que possède le musée de Turin et qu'a fait connaître M. Fabretti ont été apportés de Chypre, où ils avaient été recueillis par M. de Cesnola. Un timbre rhodien qu'on voit au musée de Parme est classé parmi les objets découverts à Veveia, mais l'origine en est incertaine.

nance d'un timbre peut toujours être déterminée. De plus, ici on ne peut songer, comme pour les vases peints, à des imitations dues à des céramiques locales. Ces fragments sont des preuves évidentes de relations commerciales. C'est à ce titre qu'il faut surtout les recueillir avec soin et bien noter tous les objets auxquels ils se trouvent mêlés dans les découvertes. On ne saurait être trop attentif aux observations de ce genre. Bien des éléments nous manquent encore pour connaître exactement les relations de l'Etrurie et des pays grecs : les faits précis qui peuvent éclairer cette question auront toujours pour les archéologues une valeur de premier ordre.

A. DUMONT.

---

---

---

## ALPES PENNINAE, GRAIAE, COTTIAE

---

M. Raverat vient de publier dans la *Revue savoisienne* un article où il cherche l'étymologie des noms des *Alpes Penninae, Graiae, Cottiae* : il croit pouvoir expliquer ces trois adjectifs par les radicaux celtiques *penn*, tête, sommet ; *graiy*, rocher ; *cot*, bois (*Revue archéologique* de mai dernier).

Certainement les travailleurs qui s'intéressent à des questions d'étymologie celtique, à une époque agitée comme la nôtre par la guerre et la politique, méritent d'être fortement encouragés, et je ne voudrais pas pour chose au monde détourner M. Raverat de la voie où il est entré.

Il n'y a donc rien de malveillant dans mes intentions, et, si je viens lui soumettre une critique, mon but unique est de défendre ce que je crois la vérité grammaticale.

Cette critique ne s'applique pas à son explication de l'adjectif *penninus* ; bien que cet adjectif soit écrit *pocinus* dans plusieurs inscriptions, *penninus* paraît être la bonne orthographe (Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 36 ; Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2<sup>e</sup> édit., p. 90-91 ; Fabretti, *Glossarium italicum*, col. 1348 ; Diefenbach, *Origines Europaeae*, p. 396 ; *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. 85) ; *penninus* serait un dérivé du gaulois *pennno-s*, « tête, » qui se trouve dans le composé *pennno-vindos* (*capite albus*). Le subst. masc. breton *penn*, « tête, » suppose un primitif *pennos*, puisque l'équivalent irlandais est un thème en *-a*, nominatif singulier : *cenn* (a-s), génitif *cinn* pour *cenni* (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 22-23 ; cf. Hucher, *l'Art gaulois*, pl. 76, n<sup>o</sup> 2). *Penninus* peut être comparé aux dérivés latins : *gallina* de *gallus*, *libertina* de *libertus*, *agninus* d'*agnus*, etc. (Corssen, *Aussprache*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 606), au grec ἄρνός d'ἄρνος, αἰνός ; d'αἰνός (Ad. Regnier, *Formation des mots dans la langue grecque*, p. 227). Qu'un mot qui veut dire « tête » ait été employé avec le sens de « sommet de montagne », cela n'a en soi rien d'étonnant.

D'ailleurs Robert Williams, dans son *Lexicon cornu-britannicum*, p. 283, cite un exemple cornique de *penn* employé avec cette signification : *war ben un menedh* « on top of a mountain » (*Mount Calvary*, 16).

Les étymologies proposées par M. Raverai pour *graiæ* et *cottiae* me semblent beaucoup moins justifiées.

Le radical celtique *graiç*, « rocher, » est imaginaire : *graiç* en gaélique est le génitif singulier de *grág*, « croassement de corbeau » (Dictionnaires gaéliques : 1<sup>o</sup> de l'*Highland Society*, t. I, p. 506; 2<sup>o</sup> de Macleod, p. 337). Le substantif *grág* se trouve aussi avec ce sens dans les dictionnaires irlandais d'O'Brien et d'O'Reilly. Son antiquité est prouvée par des dérivés reproduits dans le supplément d'O'Reilly, p. 638.

Le mot qui veut dire « rocher » est *craig*, qui se trouve à la fois en gaélique (Dictionnaire de l'*Highland Society*, t. I, supplément, p. 42; Stewart, *Elements of gaelic grammar*, 2<sup>e</sup> édit., p. 57), en irlandais (Dictionnaires d'O'Brien et d'O'Reilly) et en gallois (Dictionnaire de Spurrel). C'est de *craig*, « rocher, » que viendrait *graiæ*, suivant M. Roger de Belloguet (*Glossaire gallois*, 2<sup>e</sup> édition, p. 396).

Mais *craig* commence par une sourde, tandis que l'adjectif *graiæ* commence par une sonore; et il se termine par une seconde gutturale qui manque dans *graiæ*. Le thème *graiø* de *graiæ* se trouve dans le nom d'un peuple gaulois : les *Graiø-celi* mentionnés par César (*de Bello gallico*, I, 10; cf. *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. 768), et dans un nom de lieu de la Pannonie : *Praefectus secundae classis Flaviae Graiø*, lit-on dans la Notice de l'empire, sect. 56. Que veut dire le thème *graiø*? Je n'en sais rien. On pourrait supposer une racine *gai* élevée au *gna* ou au *rridhhi* et suivie du suffixe *-ø*. Il y a en sanscrit une racine *g'at* = *gat*, « vaincre » (Pott, *Etymologische Forschungen*, t. III, n<sup>o</sup> 137, p. 366).

*Cot* existe dans différents dialectes néo-celtiques. En gaélique d'Ecosse il veut dire « cabane » : c'est un emprunt à l'anglais. En irlandais il signifie « quote-part » : c'est le latin *quota*. En gallois il désigne l'état d'un animal tondu court; en cornique *cot* est un adjectif qui a le sens correspondant à celui du substantif gallois.

Le mot qui veut dire « bois » dans les dialectes bretons nous apparaît dans les textes les plus anciens sous la forme *coit*. Dans ce mot la diphthongue *oi* a pour équivalent *ia* en irlandais, donc elle tient lieu d'un *é* long primitif (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. 32, 105). Ce mot est un nom masculin qui aura été en gaulois *céf.]-s* : nous ne connaissons pas la voyelle finale du thème. On en rapproche

le thème féminin gothique *haiþi* (= *caitia*), *ἄγός*; en allemand moderne *heide*. Il n'y a aucun rapport entre ce nom et l'adjectif caractéristique des *Alpes Cottiae* où l'on trouve au lieu d'*ð* un *o*, et au lieu du *t* simple un double *t*.

M. Fabretti tient encore pour l'explication traditionnelle qui tire l'adjectif *cottiae* (*cottianae* dans Tacite) du nom du roi *Cottius* (*Glossarium italicum*, col. 928). Je ne vois pas pourquoi repousser cette opinion.

*Cottius* paraît être gaulois; comparez: *Melo-cottius*, nom d'homme; *Ata-cotti*, nom de peuple; l'adjectif *coth*, en cornique, *koz*, *koh* en armoricain, « vieux, » qui supposent un primitif *cott[.]*-s (la voyelle finale du thème nous est restée inconnue jusqu'ici; *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. 151, 866).

Telles sont les raisons qui me font considérer comme inadmissibles les étymologies proposées par M. Raverat pour les adjectifs *graviae* et *cottiae*.

H. D'ARBOIS DE JURAINVILLE.

---

## NOTE

SUR UN

### FRAGMENT D'UN VASE MYRRHIN

(Lue en 1850 à l'Académie des Inscriptions) (1).

---

Notre confrère M. de Saulcy, à son retour du beau voyage qu'il vient de faire dans la Terre-Sainte, a donné au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale le fragment d'un petit vase en matière dure que je mets en ce moment sous les yeux de l'Académie. Ce fragment, trouvé par M. de Saulcy dans les sables du bord de la mer à Beyrouth, excita vivement, et dès le premier abord, mon attention. J'y reconnus une matière d'une rare beauté, mais je ne savais quel nom lui attribuer; je soupçonnai que c'était un objet nouveau pour la science et auquel il faudrait assigner un nom particulier. Aujourd'hui mes incertitudes sont fixées: j'ai d'abord parcouru le précieux cabinet de l'École des mines, sous la conduite d'un employé très-expérimenté, M. Adelmann, et nous n'avons rien trouvé d'équivalent au morceau que j'avais entre les mains. Puis j'ai eu recours aux lumières de notre illustre confrère M. Elie de Beaumont: celui-ci m'a confirmé dans l'idée que j'avais sur le prix scientifique du fragment rapporté par M. de Saulcy: il pense que la matière dont ce fragment se compose est un quartz intermédiaire entre la chalcédoine et l'hyalite: cette substance d'une extrême dureté n'a pu recevoir la forme qu'on lui a donnée que par l'emploi du corindon, matière encore plus dure; il a fallu un choc d'une extrême violence pour briser le vase dont une portion vient d'être retrouvée.

Ce vase a été travaillé dans les temps grecs ou romains: en mesurant l'arc qui fournit le rebord extérieur du fragment, on trouve que c'était une petite coupe ou *phiale* d'un diamètre de 0<sup>m</sup>, 008. Sa profondeur peut être estimée à 0<sup>m</sup>, 021. Les godrons, en grec *ρόπαλον*, dont ce vase était garni à l'intérieur, le rangent parmi ceux aux-

(1) Nous devons la communication de ce mémoire à l'obligeance de M. François Lenormant.  
(La rédaction.)

quels les anciens donnaient le nom de *μαύλη ῥοπαλοειδής*. Je crois que le fragment rapporté par M. de Saulcy peut servir à résoudre une question longtemps et inutilement débattue entre les antiquaires : j'estime que c'est le seul débris qui nous soit parvenu jusqu'ici des fameux *vases myrrhins*. Pour justifier mon assertion, j'ai besoin d'exposer, en peu de mots, où en est le problème soulevé par la description que les anciens nous ont donnée de ces vases.

Ce que je dois dire d'abord, c'est qu'après de longues incertitudes le terrain est aujourd'hui presque entièrement déblayé : on a ignoré jusqu'à présent en quoi les *vases myrrhins* ont consisté : on sait du moins ce qu'ils n'étaient pas. Ainsi personne ne doute aujourd'hui que la substance des vases myrrhins n'ait été naturelle et non artificielle. Dans les textes anciens qui en parlent, on a distingué ce qui appartient aux vases originaux, de ce qui s'applique aux imitations en pâte vitreuse, *vitrum murrhinum*,\* que les anciens avaient faites. Sur ce premier point qui a enfanté des volumes, désormais pas de difficulté.

On est d'accord aussi pour reconnaître que la matière des vases myrrhins n'était ni le cacholong, ni le jade, ni la sardonx : pour le cacholong et le jade, la description de Pline ne s'y adapte point, et quant à l'onyx, outre ce motif qui serait suffisant, on a justement observé que les anciens distinguaient toujours les vases d'onyx des vases myrrhins, et c'est une preuve que ces deux noms désignaient deux choses différentes.

La seule opinion qui ait conservé jusqu'ici un certain crédit, est celle qu'a développée dans un mémoire spécial M. de Rozière, l'un des auteurs du grand ouvrage sur l'Égypte. S'il fallait en croire ce savant, la substance des vases myrrhins ne serait autre chose que le spath fluor, matière d'une médiocre dureté que l'on trouve en masses assez considérables dans presque toute l'Europe, et dont on fait notamment dans le comté de Derby, en Angleterre, des plaques et des vases. La ressemblance des nuances habituelles du spath fluor avec celles que Pline décrit dans les vases myrrhins a donné plus de créance à l'opinion de M. de Rozière qu'à toutes les autres, et l'auteur d'un article récemment publié dans l'Encyclopédie de Pauly s'y est arrêté, en s'appuyant sur l'autorité de M. Fr. Thiersch.

Je pense néanmoins que cette opinion doit être rejetée : le spath fluor n'est une matière ni assez rare, ni assez dure, ni assez belle pour que les anciens aient pu y attacher un si grand prix. Quand on parle des anciens, il ne faut, ni leur attribuer des perfectionnements

scientifiques qu'ils n'ont pu connaître, ni leur supposer en matière de goût des erreurs et une simplicité incompatibles avec leur supériorité connue sous ce dernier rapport. Quelques personnes, qui s'imaginaient d'abord que le fragment découvert par M. de Sauley pouvait être une substance artificielle, auraient fait trop d'honneur aux anciens, en leur attribuant un produit aussi parfait, uniquement parce que la science moderne est parvenue à reproduire artificiellement les substances les plus dures : quand les Grecs imitaient les matières précieuses, ils ne se proposaient d'en rendre ni la densité ni la pesanteur spécifique ; il leur suffisait d'en reproduire l'apparence, et on doit convenir que sous ce dernier rapport ils ont admirablement réussi.

D'un autre côté, que les anciens aient tenu en haute estime, qu'ils aient mis en parallèle avec la sardonix, ou même au-dessus de cette dernière substance, une matière telle que le spath fluor, c'est ce qu'il est impossible d'admettre ; si l'on avait présenté aux Mécène, aux Petronius et aux autres amateurs célèbres de l'antiquité, l'échantillon le plus brillant de chaux fluatée comme digne de rivaliser avec les vases de sardonix, ils l'auraient rejeté avec dédain.

C'est ce qu'avait très-bien vu Abel Rémusat dans une dissertation curieuse publiée à la suite de son *Histoire de la ville de Khotan*, traduite du chinois. Ce savant, versé dans la connaissance de la nature, a remarqué avec juste raison qu'on n'avait jusqu'ici pu montrer aucun vase de spath fluor qui dénotât le travail des anciens. Mais sa critique aussi solide qu'ingénieuse semble avoir fléchi lorsqu'il s'est imaginé que la substance des vases myrrhins « n'était pas dure, puisqu'on pouvait la rayer avec les dents. » C'est ce qu'il concluait de la mention faite par Pline d'un vase myrrhin estimé 70 talents, de la capacité de trois sextiers. On racontait qu'un personnage consulaire qui avait possédé ce vase en avait été si amoureux qu'il en avait usé les bords à force d'en faire usage. *Potavit ex eo ante hos annos consularis ob amorem abroso ejus margine.* Mais, ajoute Pline, « cette détérioration n'avait fait qu'en augmenter le prix, et il n'y a pas d'autre myrrhin qui présente une singularité dont on fasse plus de cas. » *Ut tamen injuria illa pretium auget, neque est hodie myrrhini alterius præstantior judicatura.* Laissons de côté la manière dont on expliquait comment s'était cassé le bord de ce myrrhin ; l'anecdote rapportée par Pline n'a pas plus de valeur qu'un conte de *Cicéron* : la seule chose positive, c'est qu'on avait un vase myrrhin rongé par le bord, et que cette altération avait ajouté, dans l'opinion des amateurs, une valeur de plus à

ce vase. Mais si la substance n'avait pas été extrêmement dure, comment aurait-on attaché autant de prix à une telle singularité? Quant à savoir si des matières aussi dures que l'onyx sont susceptibles de s'user, c'est ce que prouvent un certain nombre de pièces conservées dans nos musées.

Concluons de ces observations que, si on n'a pu jusqu'à présent dire en quoi consistaient les vases myrrhins, c'est que nul débris de la substance dont ils se composaient n'était parvenu jusqu'à nous. Le fragment que je soumetts aujourd'hui à l'Académie est-il destiné à combler cette lacune? L'examen du texte de Pline relatif aux vases myrrhins nous fournira peut-être le moyen de résoudre la question que je viens de poser.

Voici comment s'exprime l'auteur de l'Histoire naturelle. « Les vases myrrhins nous viennent de l'Orient. On les trouve dans plusieurs endroits, peu connus, notamment chez les Parthes; le plus grand nombre vient de la Carmanie. On pense que c'est une substance aqueuse que la chaleur a fait condenser dans l'intérieur de la terre. La dimension n'en excède jamais celle de petites plaques; quant à l'épaisseur, elle est tout juste ce qu'il faut pour faire un vase à boire. L'éclat en est sans force, et c'est plutôt une lumière douce qu'un véritable éclat. Mais on y recherche la variété des couleurs, et la manière dont les nuances y passent du pourpre au blanc, avec une troisième teinte intermédiaire, qui participe de l'un et de l'autre, qui jette des feux, à la fois laiteuse et pourprée. Quelques-uns y recherchent la régularité du contour et certains reflets qui reproduisent les couleurs de l'arc-en-ciel. D'autres y préfèrent les nuances foncées; la transparence ou la pâleur y passent pour un défaut; il en est de même de certains signes pareils à ceux qui viennent sur le corps, et qui ne sont jamais plus proéminents. On trouve aussi à ces vases une odeur agréable. » On voit d'après cette description, que je me suis efforcé de rendre avec exactitude, que les vases myrrhins n'étaient pas uniformes; il pouvait y en avoir d'unis, comme d'autres se recommandaient par des nuances variées; mais quelles que fussent ces différences, on reconnaissait les vases myrrhins, ainsi que la sardonix, également très-variée, à une certaine identité de matière. Pline insiste principalement sur la nuance à la fois *ardente, laiteuse et pourprée*. J'ose dire que la réunion de ces signes, contradictoires en apparence, est restée inexplicable jusqu'au moment où s'est offert le fragment que je mets sous les yeux de l'Académie; c'est en effet une pâte laiteuse non transparente, d'une clarté douce, tournant à l'incarnat et projetant des feux par l'artifice

du lapidaire qui a creusé les godrons à l'intérieur. On devait arriver ainsi à produire dans certains cas la décomposition des couleurs du prisme. Je ne dis rien de l'odeur; car il faudrait un morceau plus considérable pour décider si cette substance ne dégage pas un parfum très-léger, assez semblable à celui de l'ambre. Rien ne nous prouve d'ailleurs que le fragment découvert par M. de Saulcy fût en totalité d'une teinte uniforme; il est permis de soupçonner qu'il offrait dans quelques parties d'autres nuances pareilles au *laitoux pourpre* de la description de Pline.

La matière des vases myrrhins ne pouvait se confondre avec la sardonix; dans celle-ci les couches sont toujours tranchées, et c'est ce qui fait la beauté de cette substance, c'est ce qui offre tant de ressources à l'habileté des graveurs de camées. Ce qu'on admirait au contraire dans les vases myrrhins, c'était la gradation des couleurs; aussi, quoique les anciens en aient souvent parlé, aucun passage de leurs écrits ne peut faire présumer qu'on y ait gravé des figures en creux ou en relief. Sauf une préparation analogue à celle dont notre fragment offre la trace, c'était, comme les diamants, la matière elle-même qui en faisait le prix; et c'est pourquoi nous pensons que les anciens mettaient cette matière même au-dessus de la sardonix.

Cette dernière substance n'offre jamais la nuance de la pourpre, à moins qu'on n'explique ainsi le rouge vif et ardent que présente la pâte de certaines sardoines quand l'observateur les place entre son œil et la lumière. Le spath fluor, qui n'a jamais rien de *laitoux*, ni d'*ardent* (*ignescens*), offre d'assez belles nuances de pourpre, et c'est cette particularité qui a donné quelque vraisemblance à l'opinion de M. de Rozière. Mais rien ne nous dit que la substance dont je sou mets l'échantillon à l'Académie n'ait pas aussi offert des nuances de pourpre tout à fait décidées. On sera peut-être disposé à le croire si l'on considère le fragment de pâte vitreuse, débris de l'imitation antique d'un vase de matière précieuse, que je sou mets aussi à l'Académie, et qui depuis longtemps fait partie de notre Cabinet des médailles et antiques. Ce fragment, qui offre des couches qu'on ne retrouve jamais dans la chaux fluatée, montre des teintes laiteuses où domine une pourpre violette, pareille à celle des anciens. Nous nous croyons donc désormais autorisé à ranger ce débris parmi les imitations antiques des vases myrrhins.

J'ai dit, en commençant, que la matière dont notre fragment de vase myrrhin se compose réclamait un nom nouveau dans la nomenclature minéralogique. Ce nom est tout trouvé, si l'on accepte l'opinion que je viens d'émettre: c'est la *myrrhine*. CH. LENORMANT.

---

## UNE LETTRE DE PRELLER

---

Notre collaborateur et ami, M. Ernest Vinet, nous a autorisé à publier une traduction qu'il nous a communiquée, de la lettre suivante. Elle lui a été adressée par Louis Preller, l'éminent bibliothécaire de Weimar, à l'occasion d'un article sur Edouard Gerhard, publié au mois de novembre 1860, dans la *Revue européenne*, sous ce titre : *Des études archéologiques en Allemagne*. Cette lettre nous a semblé très-belle et très-instructive, et bien propre à faire entrer pour un moment dans la familiarité d'un excellent et sagace esprit. La date, déjà un peu vieille, ne nous a point effrayé. Il y a mieux, elle nous est apparue comme une actualité, en ce sens quelle marque avec netteté à quel point l'Allemagne d'il y a dix ans, si disposée à se réjouir de l'attention que la France lui accordait, contraste avec l'Allemagne d'aujourd'hui, si prodigue de ses dédains envers nos gens de lettres et nos savants. Elle se termine par ce pronostic dont les événements jusqu'ici n'ont montré la vérité qu'en partie : « Dieu soit loué ! la paix et l'amitié sont toujours possibles dans les domaines de la science ; mais dans ce bas monde, de nouvelles inimitiés semblent se préparer. » Hélas ! la paix et l'amitié se sont enfuies, même du domaine de la science ; qui sait quand on pourra les y ramener ?

A. M. ERNEST VINET.

Weimar, 23 janvier 1861.

« Très-honoré Monsieur,

« Comme vous comprenez très-bien l'allemand, c'est en allemand que je prends la liberté de répondre à votre aimable lettre du 19 décembre. Je ne saurais, tant s'en faut, m'expliquer en français aussi bien et aussi facilement.

« Ce qui m'a charmé, c'est quand j'ai vu, et je n'en suis pas mé-

diocrement flatté, que vous portiez sur mes études mythologiques un jugement aussi favorable. Pour moi, ce que j'ai lu de vous m'a toujours plu singulièrement par la précision et l'élégance de l'expression et de l'exposition. Je vous remercie du fond du cœur de cet envoi et de tous ceux qui l'ont précédé. Il est assez notoire que dans votre belle France on l'emporte à plusieurs égards sur nous autres Allemands; aussi un éloge, quand il sort d'une bouche française, nous est particulièrement agréable.

« Je dirai maintenant, en ce qui concerne nos préoccupations habituelles, que ce n'en serait que mieux si les études mythologiques excitaient dans votre pays un intérêt plus vif. Le pragmatisme et l'évhémérisme du siècle dernier vous paraissent heureusement, autant qu'on peut l'espérer, abandonnés pour jamais. Et l'on s'éloigne de plus en plus de la symbolique de Creuzer, fondée sur les doctrines du néoplatonisme et montrant à l'arrière-plan un prototype religieux purement abstrait.

« Chez nous, en Allemagne, les études mythologiques me paraissent avoir un double caractère et promettent de devenir fécondes. En premier lieu, nous éprouvons l'attrait exercé par ce bel âge poétique où l'esprit de l'homme et son imagination s'alliaient en liberté à la nature et aux sens, sources des impressions religieuses, jusqu'au moment où la civilisation vint les pousser vers l'abstraction et le déisme.

« En second lieu, nous nous appuyons sur les rapports de la linguistique comparée avec la mythologie comparée. En effet, les langues et les mythologies ne font qu'un dans leur jeunesse et leurs commencements. Voyez l'Allemagne; les contes de fées, les légendes, les traditions populaires recueillies de tous côtés, nous montrent de plus en plus visibles les débris de la langue et de la mythologie d'une époque où la race germanique encore païenne vivait tout près de la nature.

« Si de telles sympathies pour le paganisme devenaient suspectes, nous répondrions que le christianisme ne doit rien perdre à ce que nous ayons des sens et des oreilles pour les beautés du paganisme, impression, du reste, que les Pères de l'Eglise ne pouvaient pas éprouver librement. Le triomphe du christianisme et sa divine nécessité n'en seront pas amoindris; et peut-être, par cela même, n'en seront-ils appréciés que plus sûrement.

« Je me suis beaucoup réjoui de l'honneur et de la distinction conférés par vous et par l'Académie des inscriptions à mon digne et vieil ami Gerhard. Celui qui connaît son haut mérite scientifique,

sa bonté, sa fidélité, son zèle infatigable, son amour pour la vérité, celui-là ressentira au fond de son âme une vive satisfaction de tous les honneurs, de toutes les distinctions qui arrivent à cet homme rare.

« Je viens de publier, mais totalement refondu, le premier volume de la seconde édition de ma mythologie grecque, et je me suis occupé de la refonte du second volume. La première édition a été tirée à 2,500 exemplaires, succès satisfaisant sous tous les rapports et pour l'auteur et pour la chose en elle-même; mais aussi que de peine me donne cette refonte! On n'en a jamais fini, à proprement parler, avec les études mythologiques; les matériaux de la science étant très-dispersés par suite d'un surcroît d'activité et de l'augmentation du nombre des savants. Au reste, je ne regretterai point ma peine si mon livre, sous cette forme, reçoit de vous, et surtout de la France, un accueil favorable. Mon travail touche à son terme, et maintenant je me propose de développer divers points d'un intérêt plus général, que jusque-là j'avais dû mettre de côté.

« Que votre santé se conserve, très-honoré Monsieur. Recevez encore une fois mes remerciements les plus chaleureux pour vos sentiments à mon égard. Continuez-les-moi dans l'avenir.

« Dieu soit loué! la paix et l'amitié sont toujours possibles dans les domaines de la science; mais dans ce *bas monde*, de nouvelles inimitiés semblent se préparer.

« Je suis avec une haute considération, etc.

« L. PÆLLER. »

---

## SÉPULTURE ÉTRUSQUE EN BELGIQUE

Depuis quelque temps les découvertes d'objets évidemment étrusques ont été signalées de plus en plus nombreuses : d'une part, dans la vallée du Rhin, de l'autre, dans celle du Danube.

Le doute sur l'origine étrusque de ces objets ne pouvait pas résister aux preuves tirées de caractères étrusques gravés sur certains vases de Hallstatt, non plus qu'à la présence en Suisse, en Hanovre, en Autriche, de vases singuliers que les sépultures de l'Étrurie, surtout de l'Étrurie circumpadane, ont de leur côté produits au jour exactement semblables.

Lorsque Gerhard déclara étrusques le bandeau d'or et l'amphore de Schwarzenbach (*Jahrbücher* de Bonn, XXIII, p. 131 et 134, et *Archaeol. Zeit.*, 1856, pl. 85, p. 161 et 209, *Archaeol. Anz.*, 1853, n° 74, p. 31), Panofka, de son côté, fit remarquer la ressemblance parfaite de l'amphore avec une amphore de l'antique nécropole de Vulci; aussi l'on aperçut la nécessité d'abandonner la voie dans laquelle par exemple avait marché Derow, lorsqu'il appelait romaine l'oenochœ étrusque de Wiesbaden (actuellement au musée de Bonn, Overheck, *Katalog.*, p. 120, n° 4), lui qui cependant présentait déjà la vérité, en s'écriant dans son *Voyage archéologique dans l'ancienne Étrurie* (traduit par Eyriès, Paris 1829), qu'il y avait une grande analogie entre certains bronzes trouvés par lui aux bords du Rhin et des bronzes incontestablement étrusques qu'il examina en Italie.

Aujourd'hui l'unanimité s'est faite, à la suite de révélations faites en ces dernières années par les publications de Van Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, 1868; de Wiberg, trad. du suédois, *Der Einfluss der classischen Völker auf den Norden durch den Handelsverkehr*, 1867 (la *Revue archéologique* a publié en 1866 [XIII], sur un travail de Wiberg traitant le même sujet, avec notes de Morlot); du même Wiberg, *Ueber den Einfluss der Etrusker und Grie-*

chen auf die Bronzecultur (*Archiv für Anthropologie*, 1870 [IV]), lequel cite encore Kenner comme étant du même avis; enfin, de Lindenschmit de Mayence, qui, dans le III<sup>e</sup> volume de ses *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, a poursuivi sans ménagements, non pas ses contradicteurs, il n'en est plus guère en Allemagne, mais ceux mêmes qui, comme Aus'm Weerth, *Der Grabfund von Wald-Algesheim*, croyaient pouvoir revendiquer pour l'art indigène une certaine part d'imitation d'après des modèles étrusques qu'il admettait avoir été importés d'Italie aux bords du Rhin.

Pourra-t-on un jour généraliser, comme le font Lindenschmit et Wiberg, et soutenir que toutes les trouvailles dites du premier âge du fer (s'il y a bien eu un âge du bronze entre l'âge de la pierre et l'âge des métaux) ne sont ni phéniciennes, ni orientales, ni celtiques, ni autochtones, mais étrusques? L'avenir nous l'apprendra. Mais il convient, semble-t-il, d'admettre comme établis aujourd'hui les trois points suivants:

1<sup>o</sup> Dès les temps les plus anciens, avant la prépondérance de Rome, l'Étrurie était florissante et avait des relations commerciales avec les peuples transalpins, notamment par la voie sacrée d'Héraclès (Hercule), dont font mention, plus ou moins directement, Pindare, Hérodote, Aristote et Polybe. Ces voies à travers les Alpes ont été suivies par les Etrusques, comme l'a démontré le baron de Bonstetten, dans son *Second supplément*, 1867, p. 9, en signalant dans les défilés du Grimsel, etc., des traces palpables du passage des caravanes étrusques vers le nord. (Voir sur ces voies, Polybe ap. Strabon, VI).

2<sup>o</sup> L'une des directions suivies par ces caravanes a été sans doute, par les lacs et le Rhin, une ligne presque droite, du midi au nord, comme le démontrant la présence de vases étrusques très-caractérisés en Suisse (Grachwyl et Grauholz), en Allemagne, Wiesbaden, la vallée de la Saar (voir l'énumération des trouvailles nombreuses de celle-ci par Aus'm Weerth), enfin en Hanovre, six seaux cylindriques comme celui dont il sera parlé ci-après, lesquels sont mentionnés par Lindenschmit (II, p. 3, pl. V, fig. 7 et 8; III, I, pl. I, p. 9). Le but était sans doute la région de l'ambre, dont on a trouvé de nombreuses pièces dans les sépultures étrusques de la région circumpadane (V. entre autres Gozzadini, *De ulteriori scoperte*, etc., a Marzabotta, 1870).

3<sup>o</sup> Enfin des relations continentales de l'Étrurie vers le nord, présentes par Ofr. Müller (*Die Etrusker*, I, p. 280) dès 1828, sont antérieures à l'ère chrétienne, et pour quelques-unes remontent même

à plusieurs siècles en arrière. Les éléments ne manquent pas pour établir une chronologie dans les bronzes du premier âge du fer; ces éléments sont l'absence du zinc dans la composition du bronze, ce qui est un indice d'antériorité à l'empire romain; c'est ensuite l'emploi du procédé difficile et incomplet de la rivure, même pour les réparations, jusqu'à l'époque où s'est vulgarisée la soudure, inventée par Glaucus de Chios, que mentionne Hérodote au iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne. (Voy. à cet égard ce qu'a écrit Morlot, notamment dans les *Mémoires des Antiquaires du Nord*, 1866, p. 55 et suiv.) C'est encore l'absence de monnaies, lesquelles abondèrent par toute l'Europe, vers le iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, époque vers laquelle les Gaulois, notamment les Morins et les Atrébates, imitèrent pour leur usage les statères de Philippe de Macédoine. C'est enfin le caractère étrusque des sépultures de Felsina et de ses environs, caractère dénotant une époque antérieure à l'invasion gallo-boïque, qui occupa Bologne vers le même iv<sup>e</sup> siècle; cette date est démontrée surabondamment par un vase peint à figures noires, trouvé dans un des seaux cylindriques de Marzabotto; partout où l'on trouvera des seaux cylindriques conformes, il y a donc à supposer que les relations avec l'Étrurie circumpadane datent de l'époque felsinienne, et sont anté-bolonaises.

Cette route si bien dessinée des Alpes, du Rhin, du Hanovre, vers la Baltique, avait ses ramifications à droite et à gauche, où les Étrusques laissaient leurs produits, ici jusqu'à Wiesbaden, là jusqu'à Saarbrück et ses environs, etc.; jusqu'à présent, rien de semblable n'avait été signalé en Belgique.

Bien au contraire, on était peu tenté de supposer la chose possible; les peuples qui habitaient ce pays à l'époque de César, sont signalés par celui-ci comme hostiles systématiquement aux relations commerciales; les caravanes étrusques n'auraient jamais osé s'aventurer dans une contrée dont les habitants sont ainsi dépeints par l'auteur des Commentaires: « *A cultu atque humanitate provinciae longissime absunt; minimeque ad eos mercatores soepe commeant, atque ea quae ad effeminandos animos pertinent, important* (I, 4); *nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quod his rebus relinquescere animos et remitti virtutem existimarent* (II, 15). »

Mais les Nerviens et les Eburons n'avaient pas toujours occupé la Belgique; ils y étaient déjà *antiquitus* du temps de César, qui reporte leur arrivée en effet en arrière bien au delà du ii<sup>e</sup> siècle avant J.-C., époque où ils étaient déjà si solidement établis en Belgique qu'ils

empêchèrent l'armée des Cimbres et des Teutons de franchir leurs frontières (Caes., II, 4).

Voilà donc un élément chronologique de plus à admettre, au moins en Belgique, si l'on venait à trouver des objets étrusques anté-romains : ces objets devaient évidemment être antérieurs à l'époque où les Gaulois, précédents habitants de la Belgique, y avaient devancé les Germains (*Belgae ortos ab Germanis... Gallosque qui in loco incolerent expulisse*, Id., *ibid.*), c'est-à-dire peut-être au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne.

Or, c'est en vérité encore cette date qu'indiquent les objets étrusques que voici, découverts en juillet 1871 à Eygenbilsen, au nord de Tongres, sur la rive gauche de la Meuse.

I. Un bandeau d'or estampé, de métal très-pur, analogue au bandeau d'or de Schwarzenbach, que Gerhard a déclaré étrusque (voir ci-dessus). M. Aus'm Weerth, qui prépare une restitution du bandeau de Schwarzenbach qu'il croit avoir servi d'ornement à un casque, applique sa conclusion au bandeau d'or d'Eygenbilsen.

II. Un seau cylindrique à côtes, à deux anses, formé d'une plaque de bronze martelé, se rattachant à elle-même à l'aide de rivets, et à laquelle adhère un fond par un simple raplatissement de la feuille de métal, sans soudure.

Le Hanovre (voir ci-dessus) a fourni six seaux cylindriques en tout semblables; le cimetière de Hallstatt en possédait également une demi-douzaine; un autre a été exhumé à Grauhofz (Suisse). Au sud des Alpes, outre deux seaux semblables trouvés à Cumes et à Nuceria (*Annal. dell' Istituto di corr. archeol.*, XXXVIII [1866], p. 166; *Bull. archeol. napolit.*, V [1856], n<sup>o</sup> 121, pl. III), Bologne et ses environs ont révélé la présence de huit seaux cylindriques à côtes. (GOZZADINI, *Di ulteriori scoperte*, p. 23 et suiv.)

La seule différence qui existe entre ces divers seaux cylindriques à côtes, est que parfois il y a rivure, non pas unique, mais double, parce que le cylindre est formé de deux plaques et non d'une seulement; c'est ensuite que, au lieu de deux anses mobiles, une poignée fixe est rivée de chaque côté du cylindre; ce sont enfin les dessins du fond, qui à Eygenbilsen sont constitués d'une « grecque » différant des méandres classiques.

En ce qui concerne les doubles anses, elles se rencontrent elles-mêmes sur des seaux étrusques de formes différentes; c'est ainsi que, dans le magnifique musée formé à Hever près Malines, par M. de Meester de Ravestein, ancien ministre de Belgique à Rome, et décrit par lui en deux volumes, in-4 (*Musée de Ravestein, Catalogue des-*

*criptif*, Liège, Desoer, 1871 et 1872), on voit décrits au n° 701 : « Trois seaux, d'une forme simple et cependant gracieuse, remarquables par leurs anses mobiles et doubles, qui s'ajustent parfaitement, quand elles sont abattues, avec le bord du vase, et qui, quand elles sont relevées, empêchent tout mouvement qui pourrait faire épancher le liquide. »

A Pompéi, un magnifique vase avec inscription : *Corneliae Chelidonis*, est également un seau à deux anses, rendant saillante la transformation de l'art simple et primitif des Étrusques en un style riche, mais parfois surchargé d'ornements, et par conséquent aussi l'antériorité du premier. C'est ce que M. de Meester laisse aussi entendre par la description de ses trois seaux cités plus haut : « Deux de ces seaux ont de beaux mascarons qui suivent la forme du vase et qui ont deux enroulements recevant les anses; ils ont été trouvés à Pompéi; le troisième est plus simple, il provient des fouilles de Vulci. »

III. Une oenochoë avec bec en forme de proue, forme étrusque très-caractérisée, comme on en voit notamment, pl. IV du *Museum etruscum gregorianum*, et n° 673 et suiv. du musée de Ravestein; la pl. LVIII du même Musée grégorien représente exactement le dessin du cartel de l'anse de type étrusque, fort reconnaissable à ses palmettes et dessins en forme d'S ou double spirale.

Seize buires de même forme, dont quelques-unes avec anses analogues, ont été retrouvées le long de la voie du Rhin, d'Étrurie vers la Baltique (Lindenschmit, ouvrage cité, III, 4<sup>e</sup>, p. 7).

Les deux licornes affrontées des deux côtés de l'ovier du goulot, se retrouvent sur un vase étrusque signalé en Bohême par Wocel (Von Sacken, p. 129).

IV. Différents autres objets avec dessins géométriques formés par des intersections de cercles, plus un débris d'anneau revêtu d'une mince feuille d'or, avec une rigole pleine de pâte blanche mate, sans doute en émail plombifère, qui servira peut-être d'argument dans la discussion sur le passage de Philostrate relatif aux émaux.

Voilà donc la Gaule Belgique rattachée à l'Europe anté-romaine : ce fait important mérite d'être consigné, semble-t-il, dans la *Revue archéologique*, d'autant plus que les trois savants rapporteurs qui ont eu à s'occuper de la question à l'Académie royale de Belgique (juin 1872) n'ont peut-être pas porté leurs regards assez en arrière, quand ils ont considéré simplement la trouvaille d'Eygenbüsen comme l'épave du cabinet de quelque collectionneur romain opulent et curieux.

Une cinquantaine de sépultures sur la route de l'Étrurie à la Baltique, par le Rhin, toutes composées d'objets purement étrusques, sans le moindre mélange avec des objets romains, eussent dû, semble-t-il, ouvrir les yeux de nos savants belges, et appeler leur attention sur la nécessité, avant de se prononcer, de s'éclairer sur l'ensemble des découvertes analogues et de ne pas décider *a priori*, *ex cathedra*, qu'il y avait impossibilité pour les Étrusques, arrivés pourtant jusqu'à Kempen à six lieues à droite de la Meuse, d'ajouter encore à ce parcours celui de deux lieues sur la rive gauche, jusqu'à Eygenhilsen.

H. SCHUERMANS.

Liège, juin 1872.

---

# FOUILLES DE BIBRACTE

1869

(Suite et fin) (1)

---

## *Suite des Cases au delà du n° 18.*

Au midi de la maison de l'orfèvre n° CC 18, on a cité déjà le n° 19 bis, séparé du n° 18 et des compartiments adjacents par un étroit couloir, suffisant à peine au *tour de curée*, pour le passage des eaux pluviales.

Ajoutons aux nombreux débris d'émaux qu'il renfermait une fibule de fer, un coin de bronze fruste avec amorces pour un manche de bois, un ornement de collier, trouvés avec les 27 médailles gauloises contemporaines de César, notées précédemment, et un échantillon industriel d'un nouveau genre qui se rattache au placage des métaux. C'est un bouton de fer demi-sphérique, recouvert d'une feuille de bronze, dont plusieurs spécimens ont été découverts depuis au n° 35. La pellicule de bronze mince et poli qui les recouvre est d'une patine tellement fine et luisante qu'elle simule l'émail. Cet atelier, encaissé de tous côtés, avait au levant un seuil de 2<sup>m</sup>,50 de long, dont la dimension anormale donne lieu à une observation. Les pieds droits de cette entrée unique imprimés dans le sol à chaque extrémité du seuil étaient formés de deux plateaux en bois, de dix centimètres d'épaisseur sur quarante de large, qui semblent faibles pour une portée de 2<sup>m</sup>,50. Un troisième support devait, selon toute apparence, diviser cette large ouverture en une porte et une fenêtre. C'était le troisième exemple de ces vastes baies, dont les deux premiers appartenaient aux fouilles de 1867.

(1) Voir le numéro d'août.

Les mesures voisines présentent peu de particularités, et offrent à peine quelques détails dignes d'attention. Dans le voisinage de l'émailleur, une autre case d'orfèvre, construite aussi en pisé, avait deux auvents larges chacun d'un mètre, et supportés par des poteaux (1). Un mortier ou creuset de granit était, d'une part, encasté dans l'aire, à l'angle S.-O., et de l'autre, une grosse trique carrée de 0<sup>m</sup>,55 de long, à l'angle opposé, où elle marquait l'emplacement du foyer. Sur le sol fortement calciné gisaient une grande quantité de débris d'amphores, une hache en pierre verte, un polissoir, une clef et un couteau de fer, deux anneaux de bronze, des poteries peintes, deux pièces de Marseille et trois gauloises, rappelant par cet assemblage les différents âges et les communications de l'oppidum avec le commerce du Midi. C'est dans cet amalgame hétérogène qu'était égarée aussi l'intaille en agate blanche, représentant une Vénus sortant de l'onde, mentionnée un peu plus haut. Un assez grand espace vide entourait la loge de tous côtés; il n'y restait du moins aucune trace caractérisée de construction.

Les habitations, en continuant de marcher au sud, sont distribuées sur la pente avec une irrégularité qui donne plutôt l'aspect d'un village de barbares que du faubourg d'un grand oppidum. Dispersées sans aucun rapport entre elles, les unes droites, les autres en travers, séparées par des espaces inégaux, entourées de hangars et d'auvents, tantôt de plain-pied, plus souvent enfoncées sous les toits de paille, et défendues à peine de l'éboulement des terres par quelques pierres, des pisés ou des planches, elles offraient un aspect misérable et enfumé qui contraste avec la richesse relative des industries qu'elles abritaient.

Au travers de ces bouges occupés par des forgerons et des orfèvres, quelques enclos funéraires, encombrés d'amphores, séparent les morts des vivants. D'autres sépultures, suivant un usage plus fréquent, sont ensevelies dans les ateliers; des puits contiennent des restes humains amoncelés. L'un d'eux est creusé au centre d'une petite place, comme si les maisons en avaient été éloignées par respect; ces divers modes de sépulture indiquent évidemment chez les Gaulois un culte profond de la mémoire des devanciers. La vue constante de ces loges mortuaires gravait le souvenir des trépassés dans l'esprit des parents, des voisins qui continuaient pour ainsi dire de vivre avec eux. De là peut-être la croyance aux revenants,

(1) OC, 22. Elle a 9<sup>m</sup>,20 de long de l'est à l'ouest, sur 5<sup>m</sup>,20; 1<sup>m</sup>,60 sous le gazon.

si vivace chez les races celtiques, et trop répandue encore dans le Morvan pour ne l'avoir pas été chez les Eduens.

Entre les maisons 19 bis, 22 et 24, la ligne des habitations était interrompue par un autre de ces gisements d'amphores cinéraires distribués par intervalle dans les diverses régions de l'oppidum, et plus fréquemment encore dans ce quartier. Il aurait été, paraît-il, affecté aux orfèvres dont les ateliers l'entourent, d'après les objets ouvrés et les ustensiles dispersés dans le monceau confus des vases funéraires. Située derrière un pan de mur d'une habitation presque détruite et un peu au-dessus du niveau de l'aire, l'excavation avait la forme d'un carré irrégulier de 1<sup>m</sup>,85 à 2<sup>m</sup>,60 de côté, sur autant de profondeur (1).

Deux énormes blocs bruts de granit (2), alignés à la face sud, et trois au nord, restés en place, marquaient les limites de l'ancienne clôture de pierres dont les autres blocs, déplacés par la charrue, étaient enfouis à deux pas. Trente-cinq amphores, dont une estampillée des trois lettres ZIN, y étaient empilées dans un désordre qui contrastait avec la régularité des gisements du Champlain (3). Debout, couchées, à demi-inclinées, le sol, à l'enfouissement de chacune, avait été culbuté, et c'est à ce travail fréquemment répété que sont dues sans doute une partie des fractures qui ont altéré la moitié des vases. Ils renfermaient encore des cendres, du charbon, des os et quelques objets dont les plus caractéristiques étaient un bouton de bronze, plaqué d'argent et émaillé, d'autres striés au burin pour l'émaillerie, quelques polissoirs. Une seconde case à amphores, joignant la première et entourée comme elle de quartiers de roc, séparait la précédente des baraques de la voie. Elle ne renfermait que sept amphores couchées, dont trois intactes, contenant quelques restes brûlés, et accompagnées de poteries brisées, d'une meule, d'une grande clef et d'un lien de poutre en fer traversé par deux clous. Enfin une troisième excavation fut ouverte entre les maisons n<sup>os</sup> 26 et 28.

C'était un grand puits de deux mètres de diamètre sur quatre de profondeur, parfaitement rond, dans un tuf enduit d'une sorte de corroi jaune, très-dur et sans pierraille, qui contrastait avec le terrain caillouteux des alentours. A 1<sup>m</sup>,30 de profondeur était enseveli un monceau de débris d'amphores, parmi lesquelles nombre de

(1) N<sup>o</sup> 23 du plan.

(2) Ils avaient 0<sup>m</sup>,50 de côté.

(3) Fouilles de 1867.

goulois entiers et une amphore vide mais intacte, une tige de bronze et une médaille gauloise en argent, sans charbon au-dessous, comme si les débris eussent été rejetés dans le puits, vidé une première fois. Cette fosse, à la rigueur, eût pu être prise pour une citerne si, à 3<sup>m</sup>,50 de profondeur, de grosses dents de cheval et d'un autre animal, avec un polissoir blanc comme le marbre, transparent comme l'agate et fortement usé sur une face, ustensile ordinaire des tombeaux d'industriels, n'eussent indiqué un mode de sépulture déjà connu non-seulement au Beuvray, mais dans la vallée de la Loire. On découvrit en effet, il y a quelques années, dans l'ancien fossé de Decize, un puits exactement semblable, renfermant une quarantaine d'amphores identiques à celles de Bibracte. Ce puits, à l'époque celtique, devait être peu éloigné de la Loire, dont le cours a changé depuis (1).

Au delà de ces cimetières partiels, sans épitaphes et sans images, où la population gauloise rassemblait en bloc les cendres de ses morts, à peu près comme les Romains dans le colombier funéraire, l'industrie reparaisait avec ses mesures et ses forges enfouies. Les deux maisons n<sup>os</sup> 24 et 25, bâties toutes deux en bois et séparées seulement par un ressaut d'un mètre de hauteur, formaient probablement un même tènement dont la façade occidentale, rapprochée de la voie, donnait accès dans une boutique de médiocre dimension (2). L'autre compartiment, habitation principale (3) mal limitée par des trous de poutres qui se prolongeaient au nord, était enfoui de deux mètres. Des pierres à aiguiser et un polissoir y furent recueillis avec une grande rouelle, un bouton recouvert d'une feuille de bronze de la plus belle patine, onze médailles gauloises et deux petites pièces marseillaises. Une sépulture domestique, dans une case adjacente, contenait, entre autres objets, un fragment de poterie à dessins noirs sur fond blanc, de même caractère que ceux dont la provenance est attribuée à la Syrie. Il est orné de deux grandes lignes croisées dans un cartouche rectangulaire et alternant du noir au blanc.

La maison n<sup>o</sup> CC 26 (4), composée de trois pièces échelonnées en

(1) Renseignement de M. H. Hanoteau, sur cette découverte faite par son père.

(2) Elle n'avait que 2<sup>m</sup>,70 de côté.

(3) Elle a 6<sup>m</sup>,49 du nord au sud, sur 4<sup>m</sup>,70, et 15 poteaux. Une pièce latérale A, aussi en bois, existait au nord.

(4) Nous rappellerons que les deux lettres CC s'appliquent à toutes les maisons de la Come-Chaudron, comme désignation générale, de même que les deux lettres CP au quartier du Champlain.

gradins sur la pente orientale, avait quinze mètres de longueur de l'est à l'ouest, seule dimension reconnue, la face méridionale n'ayant pu être fouillée. Elle était entièrement en pisé et en bois, à l'exception d'un mur mitoyen en maçonnerie entre les deux premiers compartiments. Un puits d'un mètre trente centimètres de diamètre, murillé à l'angle sud-est du troisième, dans la maison même, et auprès duquel des verroteries, deux annelets, deux médailles gauloises, une meule en place permettaient d'espérer quelque découverte ne put être fouillé non plus à raison de l'élévation des terres meubles qui dépassait trois mètres.

Le n° 27, petite maison en pisé, de 4<sup>m</sup>,03 sur 4<sup>m</sup>,55 de côté, avec seize piliers, fournit quatre médailles gauloises et un petit grappin de fer, à branches recourbées en dedans, pour saisir peut-être les creusets par l'orifice. Le n° 29 était composé de deux pièces, l'une en pierre, l'autre en pisé (1), dont la première, profonde de 2<sup>m</sup>,25, renfermait les débris réunis d'un grand dolium de forme grecque, mais de terre peu fine; la seconde, un annelet et des poteries. Les plus importantes de ces constructions étaient des ateliers métallurgiques entourés de cabanes dont la dispersion et les dimensions plus que modestes ne laissent guère supposer que des logements d'ouvriers. L'aspect de délabrement de quelques-unes se rapprochait plus de la construction improvisée du campement que de la demeure fixe de l'habitant d'un centre populeux, et si l'on n'était depuis longtemps édifié sur l'indifférence des Gaulois en matière de logement, on eût pu les prendre pour des huttes de sauvages. La maison n° 30, par exemple, affectée à une forge, sous deux mètres de terre, était revêtue de planches clouées de distance en distance à des poteaux (2). Une partie de ces planches, carbonisées dans l'incendie, garnissaient encore la paroi de l'ouest dans toute sa longueur, et celle du sud sur un mètre seulement, en se coupant à angle droit sur un pilier carbonisé comme elles, et conservé à un mètre de hauteur. Près de la paroi septentrionale l'empreinte à arêtes vives de poutrelles posées à plat dans un amalgame pilonné de terre blanchâtre, de débris de cailloux et d'amphores, marquait la place de l'armature en bois sur laquelle reposait l'enclume, d'après un système employé habituellement à Bibracte (3).

(1) CC, 29, A. 6 mètres de long sur 4<sup>m</sup>,90. Hauteur des murs : 2<sup>m</sup>,25 à l'ouest; 3<sup>m</sup>,70 à l'est; 3<sup>m</sup>,25 au sud et au nord.

(2) On y recueillit des débris métallurgiques, un osselet de mouton, des dents de cheval, une poterie peinte.

(3) Il a été reconnu dans la forge CC, 6, et à l'atelier CC, 7.

On s'est demandé peut-être, en lisant les observations qui précèdent, s'il était possible de retrouver intactes des matières aussi friables dans un travail de déblai, de dégager sans les détruire, dans la terre qui les recouvre, des planches, des poutrelles, des tronçons de poteaux carbonisés. L'opération a été faite au vu de nombreux visiteurs, par quelques ouvriers dont le tact et l'adresse méritent ici de justes éloges. Pas un détail n'a été compromis, grâce à leur attention et à leur patience, comme s'ils eussent deviné les pistes cachées à leurs yeux.

Une meule transformée en creuset était incrustée dans le terrain près des poutrelles de l'enclume, au milieu d'outils dispersés, une douille de soufflet, deux gros coins, un marteau de fer. Ce marteau, aminci à ses deux extrémités, avec emmanchure étroite et oblongue, est, ainsi que deux autres trouvés plus loin, usité encore dans plusieurs métiers pour le travail des métaux. L'un d'eux, entièrement rond et à deux têtes convexes, servait au martelage des plaques de bronze; le troisième, carré à une extrémité et déprimé à l'autre, reproduit exactement notre marteau domestique. Quant à la douille de fer, longue de 0<sup>m</sup>,20, elle apparaissait pour la première fois en affirmant l'usage du soufflet. Sans doute l'emploi de cet engin n'était pas douteux en présence de procédés de soufflerie plus perfectionnés, tels que la soufflerie à eau, mais on pouvait se demander aussi si les forgerons gaulois, à l'instar de plusieurs peuples orientaux ou africains, n'excitaient pas le feu avec des outres. La découverte de nouvelles douilles, dont l'une était engagée dans sa tuyère de brique réfractaire, met fin à toute hésitation sur ce sujet.

Cet instrument ne rappelait pas seul ceux de nos jours, et parmi les ustensiles familiers à l'industrie ou à la vie privée, on en rencontre à tout instant dont la simplicité a pour ainsi dire éternisé l'usage. Ils semblent dater d'hier à peine, et depuis des milliers d'années ils passent aux mains des générations, dont chacune croit les avoir inventés. C'est ainsi que les Gaulois se servaient pour le foyer de famille d'un autre soufflet qu'on aurait pu croire postérieur à l'invention des armes à feu, le tube de fer terminé en grappin et foré pour l'émission de l'air. Qui n'a vu dans les fermes quelque vieux canon de fusil affecté à cette destination? Le même engin était connue dans les mesures de Bibracte, où quinze cents ans avant la poudre il ravivait le brasier des Eduens. Sous un monceau de scories et de poteries brisées de la maison n° 32 (1), on découvrit,

(1) Elle a 6 mètres de côté sur 4<sup>m</sup>,50, 14 piliers, une assise en pierre à l'ouest.

avec une médaille gauloise, cet ustensile élémentaire qui n'est, après tout, que la douille du soufflet appliquée au souffle de l'homme.

Cette persistance se remarque surtout pour les objets usuels imposés par une nécessité, tels que les crampons de fer pour marcher sur la glace. Ceux qui connaissent l'altitude du Beuvray et la rapidité de ses accès se rendront compte de la difficulté de gravir ou de descendre des pentes glacées durant de longs et rigoureux hivers. La chaussure de bois des Gaulois, le socque, sinon le sabot, offrait peu de sécurité sur ces voies glissantes; aussi était-elle armée dans ce cas de crampons ingénieusement fabriqués. Les trois spécimens trouvés en 1869 diffèrent peu de diamètre, dix à onze centimètres, avec une courbure emboltant le pied, et dont la variété doit faire admettre celle des chaussures. Tandis que l'un, presque plat, paraît disposé pour une semelle de bois à demi usée, le second est légèrement courbé, et le troisième l'est entièrement pour s'ajuster à une chaussure molle et souple, de cuir ou d'étoffe, qui se pliait à la forme du pied. Des anneaux traversés par des clous ou par une lanière pour les fixer terminaient la bande de fer mince qui constitue la principale pièce; le centre de la plaque, plus large que les extrémités, est armé d'une griffe formée de pointes aiguës d'un centimètre de long, placées en carré ou en losange, et usées fortement sur l'un d'eux. Dans le moins courbé des trois, l'anneau seul est relevé sur les côtés de la chaussure; dans le suivant au contraire, elle est embrassée à cinq centimètres de hauteur; le dernier a une courbure régulière, excepté au centre occupé par la plaque cramponnée (1).

Plus loin, dans la maison n° 36 (2), construite aussi en pisé, les débris d'un égouttoir en terre cuite pour la préparation du fromage, plus grand que les *fraicholles*, trouées semblablement pour le même usage dans le Morvan, étaient recueillis avec deux médailles gauloises, une clef et une belle fibule ouvragée en fer. Les égouttoirs, malgré leur usage vulgaire, affectaient parfois la forme recherchée des poteries artistiques; l'un d'eux, en terre noire très-fine, est modelé et orné avec soin.

Les autres demeures d'industriels, à la suite des précédentes, se reconnaissent aux outils, aux fourneaux, aux résidus métallurgiques, offrant d'ailleurs les mêmes objets domestiques et les traces

(1) Il provient de l'atelier de l'orfèvre, CC, 18. Voir pl.

(2) CC, 36. Elle a 6<sup>m</sup>,50 de côté sur 3<sup>m</sup>,00.

des mêmes moeurs que les précédentes. Au n° 31 (1), une petite excavation funéraire de forgeron, de 0<sup>m</sup>,60 de diamètre, contenait des ossements brûlés, du laitier de forge, une scorie adhérente à un fragment de terre réfractaire, deux poteries fines, une médaille gauloise et une estampille sur terre noire à quatre branches croisées, dont chacune portait le nom de Rocos, en lettres d'un style barbare.

Le n° 34 avait quatre murs en maçonnerie (2), entre lesquels on trouva un bloc de béton composé de débris d'amphores, cailloutis, terre blanche et fine, d'une cohésion telle qu'il résistait au marteau, bien que dépourvu de chaux. Cette adhérence extraordinaire, remarquée déjà dans le mortier d'un mur du *Parc aux chevaux*, au centre de l'oppidum, est due à la qualité de certaines terres du Morvan spécialement propres à la fabrication du pisé, et qui prennent à l'air et au soleil une dureté insolite.

Le bloc de béton, roulé sur le sol, avait-il appartenu à la partie de la construction élevée hors de terre, ou avait-il été transporté pour un usage domestique ou industriel? Il était entouré d'objets mobiliers ou usuels : une douille de fer, un anneau et une broche de fibule de bronze, une coupe en terre grise à dessin quadrillé, une poterie peinte, un cône de terre cuite troué par l'entaille d'une cale pour le fixer à un axe, deux médailles gauloises et un as de la république romaine foré au touret. Au pied d'un mur isolé paraissant avoir été l'arrière d'un hangar, au sud de la maison, on ramassa une petite cuiller ou spatule en argent.

Nous touchons au terme des explorations faites au Beuvray en 1869 et, de toutes les forges déjà si nombreuses étudiées jusqu'à ce jour, aucune n'offrait le genre d'intérêt du n° 35. La sidérurgie gauloise, dont les procédés et les produits ont été depuis deux ans surpris un à un, maison par maison, s'y présente avec un aspect si original, avec des œuvres et des échantillons si inattendus, que nous devons, pour prévenir tous les doutes, commencer par affirmer leur date, certifiée par la découverte simultanée d'un anneau et de six médailles gauloises, dont une collée à une pierre par l'oxyde sur l'âtre même de l'établissement, un des plus profondément enfouis (3). Il n'avait d'autre trace d'entrée qu'une pièce de bois de 0<sup>m</sup>,40 de foulée, longeant extérieurement, en guise de seuil, la face

(1) CC, 31. Maison en pisé, 4<sup>m</sup>,56 de côté sur 4<sup>m</sup>,83; enfouie à 1 mètre sous le gazon.

(2) CC, 34. Hauteur du mur ouest, 1<sup>m</sup>,90; nord et sud, 1<sup>m</sup>,30 à 1<sup>m</sup>,90; est, 1<sup>m</sup>,20; longueur, 7<sup>m</sup>,10 sur 6 mètres.

(3) 2<sup>m</sup>,00 à l'ouest; 2 mètres au sud; 1<sup>m</sup>,80 au nord; 1<sup>m</sup>,30 à l'est.

orientale de la maison à un niveau bien supérieur au carrelage. Sa paroi méridionale, d'une construction qu'on pourrait nommer absurde, se divisait en deux sections, l'une inférieure, qui n'est autre que le tuf taillé verticalement à un mètre de hauteur, l'autre sans fondation, bâtie en pierres sur la première, et soutenue seulement par un contre-fort du tuf en saillie de 0<sup>m</sup>,30. L'absence de base rendant ce mur impropre à toute charge, la toiture était portée par dix-huit piliers répartis sur les quatre faces et par un dix-neuvième au centre, où la chute de l'habitation avait accumulé sur 0<sup>m</sup>,40 d'épaisseur des pisés brûlés entrecoupés de gros charbons. Dans le sol, tantôt noirci, tantôt rougi par le feu, on comptait neuf excavations, dont quatre carrées (1) et pleines encore de charbons ayant appartenu à des forges, les autres oblongues, conservant l'empreinte d'un assemblage de poutrelles, sous une enclume, près desquelles une douille de soufflet était incrustée dans un bloc de scories.

Une des excavations renfermait un lit épais de batitures de fer agglomérées en pain comme des briquettes. Il est difficile de s'expliquer, en déduisant l'espace nécessaire aux agrès, la liberté d'action des ouvriers, dans un atelier de cinq mètres de côté, qui comptait jusqu'à huit buses liaisonnées au carrelage avec de la terre réfractaire. Deux, adossées l'une à l'autre et à cinq centimètres seulement de distance, si telle était leur position primitive, semblaient, ce cas admis, avoir été alimentées par un seul soufflet dont le jet d'air se divisait en sens inverse dans un double tuyau. La première aboutissait à un creux tellement exigü, 0<sup>m</sup>,20 de diamètre sur 0<sup>m</sup>,10 de profondeur, qu'on hésiterait à y reconnaître une forge, s'il n'eût été muraillo et rempli de batitures et de charbon; la seconde a un trou carré.

Les buses avaient la figure d'un trapèze, 0<sup>m</sup>,18 à 0<sup>m</sup>,20 de long du côté de l'embouchure, 0<sup>m</sup>,12 à 0<sup>m</sup>,15 à l'arrière, 0<sup>m</sup>,08 à 0<sup>m</sup>,10 d'épaisseur; l'une d'elles était marquée de deux lignes droites en diagonale, inscrites avec le doigt sur la terre molle dans un carré, ornement caractéristique dont les Gaulois ont pour ainsi dire abusé.

Elles étaient placées près des murs, aux quatre faces de la maison, autour d'une espèce de four à fusion de 0<sup>m</sup>,70 de diamètre, situé vers le mur ouest. Ce four était construit avec des pains de terre réfractaire massifs et semblables à ceux des buses, dont l'un avait été percé d'une douille, et un autre affectait la forme d'une

(1) Leur profondeur varie de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,30.

boule de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,30 de diamètre. Mais ce qui constituait à proprement parler l'intérêt de cette caverne de forgerons, était moins son outillage, si curieux qu'il fût, que ses produits ouvrés.

Au bord de l'excavation du sud, on trouva en premier lieu une masse informe d'objets en fer, dans laquelle dominaient de vieux clous, agglutinés par le feu et par l'oxyde, et préparés pour être soumis de nouveau au marteau. Près de l'angle N. O. était couchée, à côté du four à fusion, une amphore remplie de rognures, de pièces brisées ou inutilisées, de tous ces menus débris de métal superflus ou rejetés à la suite d'une mal-façon par l'ouvrier. Dans ces ferrailles sans valeur figuraient de petites plaques de tôle amincies par le martelage et brodées de dessins à jour obtenus à l'emporte-pièce, espèce de dentelle en fer, percée de baies aiguës comme les arcatures d'un cloître ogival et, pour conserver l'illusion, flanquée entre chaque arcature d'une baie plus petite, losangée. La largeur de ces bandes est de 0<sup>m</sup>,05 à 0<sup>m</sup>,06, à en juger par les bordures restées intactes; on ne saurait mieux les comparer qu'au champ de certaines serrures ouvragées du moyen âge, découpé de même à jour pour être appliqué sur un fond d'étoffe, ou à la galerie évidée de nos lampes actuelles.

Le nombre et la similitude de ces minces feuilles de métal sauvées si inopinément de la destruction dans leur abri de terre cuite, leurs motifs de décoration peu variés, indiquent qu'elles étaient d'un emploi journalier. Quelques-unes ont une légère courbure. Sur une plaque de deux centimètres et demi de large, les deux rangs d'arcatures sont aboutés par les sommets renversés, avec de petites baies au milieu; une autre offre une série de cercles et de losanges sur deux lignes distinctes; une troisième, des crochets disposés circulairement en forme d'ailerons, dont le modèle est très-commun sur les poteries et les bronzes du Beuvray.

La même amphore contenait encore une fibule, un fragment de bronze adhérent à des graviers, des anneaux, des copeaux de fer en spirale, une plaque percée au centre d'un trou circulaire et de clous aux quatre angles, comme une entrée de serrure (1). Le reste se composait de rognures unies et minces, collées ensemble par l'oxyde, entre lesquelles on distingue plusieurs débris de tôles à jour.

Cette forge fut-elle surprise par l'incendie? On serait porté à le croire en voyant le nombre considérable d'objets enfouis, les buses

(1) Une plaque semblable avait été trouvée précédemment dans une autre forge.

en place, la quantité d'outils: un beau marteau, de gros coins de fer, un gros silex enveloppé de sa gangue, une douille de soufflet, un grand crochet de fer, une flamme de vétérinaire, un loquet de porte, une plaque de fermeture de verrou avec un deses clous d'attache, une fibule de fer, une de bronze, des verroteries, un grand coutelas de 0<sup>m</sup>,29 de long et à manche de fer terminé en crochet pour le pendre à un clou, des débris de vaisselle, dont le nombre s'élevait à trois mille. Peut-être existait-il sur le plancher, au niveau de la voie, une pièce affectée à la vente des poteries de tous échantillons qui, à l'effondrement, seraient tombées dans l'atelier souterrain. Plusieurs d'entre elles méritent d'être décrites.

Dans ce monceau de débris vulgaires, on trouva d'abord ceux d'un vase jaune, d'origine inconnue et d'un beau galbe, de même modèle qu'un autre presque entier, provenant des fouilles de 1868, aujourd'hui au musée de Saint-Germain. L'ornementation se compose de moulures en relief et de quelques lignes verticales finement tracées à l'ébauchoir sur la panse; le profil est sérieusement étudié. Deux fonds étaient estampillés, l'un, des lettres L · S · G, l'autre d'un nom déjà connu au Beuvray: L · TETI  
SAMIA; on lisait sur un troisième en terre grise à couverte noire, avec raies circulaires plus foncées, le nom SIXO, écrit avec une pointe d'outil.

Quelques autres fragments, inconnus jusqu'à ce jour dans les collections, sont d'un art tellement pur et avancé qu'ils ne peuvent être attribués qu'à la Grèce. Ce sont des gobelets de forme allongée, se rapprochant de nos verres à bière. Le principal, en terre brune excessivement mince et couvert d'élégants feuillages d'acanthé et d'oiseaux, est presque complet; les autres sont ornés d'arceaux symétriques, délicatement tracés, de volutes et de feuilles de lierre, avec une liane ou une couronne de laurier autour du bord. L'origine étrangère de ces admirables échantillons est confirmée par la présence de quatre lettres grecques sigillées: *axos*, semblant la terminaison d'un nom propre, sur un petit fragment. Deux sont parsemés de larmes microscopiques répétées fréquemment à plus grande échelle sur des vases de moyenne dimension, mais toujours artistiques, dont la provenance paraît être identique.

Soumis à des juges d'une irrécusable compétence, ces produits ont déconcerté et les savants et les artistes, d'accord sur un point, leur date voisine de l'ère chrétienne. En imitant une réserve commandée à tant de titres, nous signalerons toutefois un bas-relief du musée de Naples, qui reproduit les feuillages et les tiges du plus impor-

tant d'entre eux. « Ces arabesques dont on ignore l'origine précise, dit un critique, sont d'un *naturalisme* plus rare dans les œuvres de l'antiquité que dans celle du moyen âge. A part donc leur extrême élégance, ces fragments seraient déjà précieux, ne fût-ce qu'au point de vue de l'étude comparative des arts à ces époques différentes (1). » L'influence grecque se révèle dans ces bas-reliefs comme dans les vases du Beuvray.

Là se sont arrêtées, à proprement parler, les fouilles de 1869. Les tranchées voisines ne sont que le résultat d'un sondage ultérieur sur des emplacements de maisons reconnus, mais incomplètement explorés, dans le dernier desquels on trouva cependant un grand fer de lance à douille creuse, un petit mors de bride et un crampon de chaussure pour la glace.

Les objets usuels se répètent généralement dans les habitations étudiées jusqu'à ce jour au nombre d'une centaine, sans qu'on y ait rencontré la moindre trace d'images religieuses. Les représentations de divinités gauloises auxquelles l'art romain, du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> siècle, prêta des formes si multiples et éleva de si nombreux monuments dans notre pays, font ici complètement défaut. Pas un débris d'ex-voto, de statue, de figurine en bronze ou en terre, dans cet oppidum où se pratiquent cependant certaines superstitions celtiques encore aujourd'hui. Ce phénomène, s'il persiste, mérite l'attention et il prouve la prompte disparition de Bibracte après la conquête. Les simulacres religieux abondent partout à Autun sous la forme latine; on y trouve à profusion ces petites idoles en terre blanche dont la fabrication existait non-seulement dans la ville, mais surtout dans la vallée de l'Allier, chez des populations converties aux usages étrangers; rien au Beuvray. Le culte des fontaines, les pratiques de la sorcellerie druidique, les amulettes les plus vulgaires suffirent jusqu'à la fin aux forgerons dont les demeures ont été déblayées. Ils avaient pourtant communiqué déjà avec les méridionaux et les Romains, qui leur avaient apporté des poteries estampillées, quelques monnaies, des outils, peut-être la tuile à rebords; mais ces emprunts ne dépassèrent pas les besoins de l'industrie ou de la vie privée, les représentations des dieux ne semblent pas avoir excité leur curiosité. Cette répulsion dénote-t-elle un attachement particulier à un culte national dans une place qui était non-seulement un grand centre politique et commercial, mais en

(1) *Revue de l'architecture et des travaux publics*, 1860, p. 62, pl. 15, dessin de Baller, ancien lauréat de Rome.

même temps le centre religieux du pays, ou faut-il y voir un exemple de cette immobilité d'esprit, de cet éloignement instinctif de la race du Morvan pour toute innovation? La population de Bibracte resta en effet autonome, tandis que dans les villes où la population gauloise se mélangea, le phénomène est inverse, et l'envahissement de l'esprit latin général. Bibracte, ou du moins les faubourgs connus aujourd'hui échappèrent donc à l'influence romaine, qui établit de bonne heure son siège et ses moyens d'action à Augustodunum, ville d'écoles et de luxe, de temples et de monuments, de civilisation et d'avenir, en négligeant la vieille forteresse dont les traditions ne disparurent qu'avec ses habitants.

Depuis quatre ans que nous explorons le sol du mont Beuvray, nous croyons avoir éclairé quelques points de l'industrie de la Gaule, saisi quelques traits de ses mœurs. Le champ à parcourir est presque sans limites et nous n'espérons pas l'épuiser, résolu néanmoins à continuer le sillon aussi longtemps que les circonstances le permettront.

E. BULLIOT.

---

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

---

On annonce la mort de M. de Cherrier, membre libre.

M. Léopold Delisle est chargé, par l'exécuteur testamentaire de M. Gauthier-Lachapelle, de restituer aux archives de l'Institut divers autographes de Descartes, de Ménage, du cardinal de Retz, qui avaient été soustraits, il y a plus de vingt ans, et étaient arrivés dans la collection de M. Gauthier-Lachapelle sans que leur provenance fût soupçonnée par lui.

M. Joseph Halévy fait une série de communications relatives à la filiation des alphabets libyque et touareg, qu'il fait dériver de l'alphabet phénicien par l'écriture néo-punique. M. Halévy prétend aussi montrer que les alphabets nabatéen et éthiopien dérivent du phénicien. Beaucoup des assertions et des rapprochements de M. Halévy ont été contestés par MM. Drenbourg et Renan. Enfin, arrivant à rechercher l'origine de l'alphabet phénicien lui-même, M. Halévy s'accorde avec M. de Rougé pour la trouver dans le système d'écriture des Égyptiens; seulement, au lieu de faire sortir l'alphabet phénicien des caractères du hiéroglyphique cursif tel que le présente le papyrus Prisse, et comme le veut M. de Rougé, M. Halévy entend le faire sortir du système hiéroglyphique. Cette conclusion est combattue par M. de Rougé dans une note.

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie le sceau d'un nazi de Narbonne, du XIII<sup>e</sup> siècle, dont l'aïeul est mentionné par Benjamin de Tudèle. D'un côté : le sceau porte en hébreu *Colonymus, fils de Todrus*; de de l'autre côté en langue d'oc : *Soel Mounet Juden de Nerbo*.

Une autre communication de M. de Longpérier est relative à un alphabet spécial inventé par le sultan Baber, et à un genre d'écriture (le *Terksb-Khatti*) dont il montre des spécimens curieux sur des monnaies de Baber et de ses successeurs. Jusqu'ici les numismates avaient pris pour des arabesques ces lignes entrelacées d'une manière bizarre.

M. Clermont-Ganneau lit deux mémoires : le premier concerne la découverte faite par lui, au nord-ouest d'Emmathis-Nicopolis, de l'antique ville chananéenne de Gezer; le second est relatif à des monuments funéraires bimyrites.

M. Maximin Deloche commence la lecture d'un travail sur l'*Antrus-Hounat*.

F. D.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

Le troisième fascicule du *Dictionnaire archéologique (époque celtique)* publié par la Commission de la topographie des Gaules vient de paraître. Les personnes qui ont droit à cette publication peuvent, dès maintenant, se présenter au Ministère de l'instruction publique, où ce fascicule leur sera livré.

— Nous détachons du rapport de M. Dumont sur la mission dont il a été chargé en Grèce, le passage suivant, relatif aux monuments d'archéologie figurés. Le rapport entier sera prochainement publié. M. Dumont était accompagné par un artiste de grand talent, M. Chaplain.

« L'archéologie figurée devait tenir la première place dans notre voyage. Nous avons formé une collection d'environ cinq cents dessins ; ils se divisent ainsi qu'il suit :

- 1° Vases de la Grèce propre ;
- 2° Terres cuites ;
- 3° Monuments de bronze ;
- 4° Monuments métrologiques ;
- 5° Marbres ;
- 6° Objets divers.

Les vases de la Grande Grèce ont été souvent étudiés ; ceux de la Grèce propre, si on excepte la céramique de Corinthe, sont encore très-mal connus. Sans croire qu'il soit possible de faire aujourd'hui sur les vases qu'on trouve en Attique, en Béotie, dans le Péloponnèse et dans les Cyclades un ouvrage d'ensemble, comme ceux que nous possédons sur les céramiques gréco-italiennes, il y a là du moins un sujet de recherches encore très-neuf et dont l'importance n'échappera à aucun antiquaire. C'est ce qui a été bien compris tout récemment par deux savants, M. Heinrich Heydemann et M. Otto Benndorf, qui viennent de publier l'un et l'autre un ouvrage consacré aux céramiques de la Grèce propre. Le premier de ces livres n'est qu'un essai peu étendu ; le second est resté inachevé.

En visitant les musées publics et surtout les collections particulières nous avons voulu :

1° Recueillir les plus beaux spécimens inédits ; montrer ainsi que les vases de la Grèce égalent en beauté ceux de l'Italie, qu'ils ont souvent un genre de distinction et un mérite original que la Grande Grèce n'a pas connus ;

2° Classer les types, les formes, les procédés par pays, étudier des séries de vases qui n'ont encore aucune place dans la science ;

3° Faire le catalogue des sujets, des scènes mythologiques d'abord, ensuite et surtout des scènes empruntées à la vie privée ;

4° Établir une chronologie des procédés de fabrication ;

5° Enfin réunir les faits qui intéressent l'histoire des rapports de la céramique grecque et de la céramique gréco-italienne.

Les dessins recueillis pour éclairer ces questions sont au nombre de cent soixante. Un catalogue descriptif des monuments qui rentrent dans chaque catégorie accompagne les monuments que nous avons choisis comme types.

Les terres cuites de la Grèce propre, en particulier celles de la Bœotie et de l'Attique, sont souvent des œuvres d'art achevées. M. Chaplain en a dessiné quatre-vingt-douze, plus encore pour l'instruction des artistes que pour celle des archéologues : on y retrouve toute la perfection de la grande époque ; beaucoup du reste ne sont sans doute que la copie de statues célèbres, aujourd'hui perdues. Un nombre égal de dessins fait connaître les types populaires, d'une exécution moins soignée ; ces terres cuites ont été classées par époque et par pays.

Dans la série des bronzes, je signalerai :

1° Un miroir corinthien orné de dessins au trait, œuvre excellente du IV<sup>e</sup> siècle, pièce de premier ordre pour l'archéologie, puisque nous ne connaissons encore que deux autres monuments du même genre ;

2° D'intéressants spécimens de gravure au trait sur métal ;

3° Quatre statuettes de bronze d'ancien style.

Une collection d'armes complète cette série.

En 1867, les métrologistes n'avaient étudié que quatre mesures grecques de capacité : nous avons pu en jauger et en dessiner dix-huit.

Les bas-reliefs de marbre d'Athènes ont été souvent étudiés ; nous devons laisser de côté toutes les scènes connues. Nous avons dessiné :

1° Les stèles peintes ou sculptées qui étaient inédites ou n'avaient fait l'objet que de publications insuffisantes, et tout d'abord les monuments qui doivent trouver place dans un ouvrage couronné par l'Académie des belles-lettres sous ce titre : *Catalogue descriptif et explication des stèles représentant la scène connue sous le nom de REPAS FUNÉRAIRE* ;

2° Les ex-voto, et en particulier ceux qui représentent des divinités à table ;

3° Un certain nombre de bas-reliefs qui surmontaient des décrets athé-

niens, morceaux de sculpture dont nous avons la date à une année près et qui sont précieux pour la chronologie de l'art ;

4° Les bustes des cosmètes ; ce sont des portraits qui nous conservent les types principaux de l'aristocratie athénienne sous l'empire, l'ethnographie les étudiera avec profit ;

5° Les bas-reliefs qui commentent l'histoire de l'Éphébie.

Sous le titre d'*objets divers*, il faut ranger surtout les petits monuments de terre cuite qui complètent mon volume des *Inscriptions céramiques de la Grèce*, les types principaux des armes de pierre trouvées jusqu'ici en Grèce, les amulettes et tout ce qui fait l'objet de la muséographie. Dans le choix de ces documents, j'ai surtout été guidé par mes études antérieures. »

— Les fouilles de Luzech, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, sont commencées. M. Castagné nous envoie à ce sujet les notes suivantes :

« J'ai commencé les fouilles de Luzech ; les résultats qu'elles ont donnés répondent à tout ce qu'on pouvait en attendre. Les premières recherches effectuées sur la face extérieure des amoncellements de terrain que j'ai toujours considérés, avec raison, comme les restes de la muraille gauloise qui entourait l'oppidum, ont mis à jour toutes les dispositions de la construction des remparts gaulois dont nous avons constaté la pratique à Mursens.

À Luzech, la forme de la muraille, l'agencement des poutres, le mode d'assemblage des pièces de charpente ne sont pas moins nettement accusés qu'à Mursens. Autant que j'ai pu en juger jusqu'ici, le système des poutres correspondantes sur le parement nu du mur paraît dominer, à l'exclusion presque complète de la disposition en échiquier. Il est à remarquer que partout les chevilles en fer qui relient les poutres ont conservé la position verticale qui est celle de leur mise en œuvre. Les vides laissés par la disposition du bois sont moins bien conservés dans leur pureté de forme qu'à Mursens ; cela s'explique par l'emploi dans les remplissages d'une quantité de terre plus grande et qui, par l'effet du temps, des pluies et des tassements, s'est introduite dans les vides.

Les parements nus de ces murs sont exécutés, comme tous les ouvrages de maçonnerie des Gaulois, en pierres arrangées à la main avec soin, et n'ayant subi aucune préparation d'ébauchage avant leur emploi ; il en est de même des moellons qui entourent les pièces de charpente pour leur donner plus de fixité.

Les reconnaissances qui résultent des sondages que j'ai fait pratiquer, m'ont permis de reconnaître que le développement de l'enceinte fortifiée et la superficie occupée par l'oppidum sont bien plus considérables que je ne l'avais cru d'abord.

Les premières fouilles ont produit la découverte d'un certain nombre de clous, de nombreux débris de poteries et une portion de moulins à bras semblables à ceux de Mursens.

J'ai été obligé de suspendre mon travail jusqu'après les vendanges ; le

terrain à explorer étant partout planté de vigne, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, il serait résulté de la continuation des fouilles, dans ce moment, un trop grand dommage pour les propriétés. Après la levée de la récolte, des recherches plus étendues seront entreprises, et tout me porte à croire que le résultat en sera satisfaisant.

Si vous le désirez, je vous enverrai quelques clous. Ils ont la même forme que ceux de Mursens; ils sont peut-être moins longs, mais aussi ils sont plus forts en grosseur.

Grâce à la conservation due à la terre qui s'est introduite dans les vides des poutres, j'ai pu recueillir quelques portions de bois dont les fibres ligneuses étaient parfaitement reconnaissables et qui adhéraient encore aux chevilles; mais au contact de l'air tout s'est réduit en poussière, malgré tout le soin que j'avais pris pour les conserver.

J'attends l'autorisation du propriétaire de la grotte que je vous ai signalée, pour y pratiquer quelques fouilles. »

— *L'Indicateur de l'archéologue et du collectionneur*, par M. Gabriel de Mortillet, recueil in-8 mensuel illustré, formant un fort volume chaque année. Bureau : à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). Prix de l'abonnement : France, 12 fr.; étranger, 15 fr.

« Cette publication, comme le dit suffisamment son titre, a pour but de recueillir et réunir toutes les indications, françaises et étrangères, qui peuvent être utiles aux archéologues et aux collectionneurs. Elle renferme des renseignements sur les découvertes, les fouilles, les recherches, les sociétés spéciales, les congrès, les concours, les musées, les collections particulières, les ventes, les décès d'archéologues, les publications d'ouvrages, de mémoires, de simples notes, de dessins, de photographies, etc. C'est donc un véritable magasin (*magazine* des Anglais), une vraie feuille d'avis scientifique, indispensable à tous les archéologues et à tous les collectionneurs.

« Les relations et la position du directeur, — fondateur des Congrès internationaux d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques; créateur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, journal continué par MM. Trutat et Cartailhac; membre de la Commission de la topographie des Gaules; attaché au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, — le mettent parfaitement à même d'être très-bien renseigné. Il fait, du reste, appel à toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'archéologie et de l'histoire. *L'Indicateur* ne doit pas être le produit d'un seul, mais bien l'œuvre de tous!..

« Le mode d'abonnement le plus simple et le plus avantageux, pour la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse, est l'envoi d'un bon de poste, sur le bureau de Saint-Germain-en-Laye, au nom de M. Gabriel de Mortillet. L'abonné conserve, par ce moyen, un reçu entre les mains. Il peut, s'il le veut, prélever les frais de poste sur le montant de l'abonnement. »

L'idée de M. de Mortillet est excellente. Un recueil qui donnera chaque

mois la bibliographie archéologique de toute l'Europe, le titre des ouvrages et des articles publiés sur les monuments figurés, les découvertes, les inscriptions, les acquisitions des musées, les résultats des fouilles, est appelé à rendre de grands services. Une publication de ce genre doit s'interdire les mémoires; ce qu'on lui demande c'est de tenir au courant, c'est de mettre à même les érudits de bien connaître, jour par jour, tout ce qui intéresse la science. Un pareil journal n'existe ni en France ni en Europe; tous les érudits le jugeaient nécessaire depuis longtemps.

— On nous communique la lettre suivante de M. Dozon, consul de France à Janina, qui annonce la découverte de peintures intéressantes. On sait que M. Auguste Dozon avait été chargé par le ministère de l'instruction publique d'une mission en Macédoine où il devait étudier les chants bulgares signalés en 1867 par M. Vercovitch, de Serrès. M. Dozon écrit qu'il a acquis la certitude que le recueil de M. Vercovitch est parfaitement authentique.

\* Le couvent de Saint-Jean-le-Précurseur (σὸ ἀγίου Προδρόμου), situé à deux heures de Serrès, dans une gorge du mont Méniakion, renferme une peinture assez intéressante, retrouvée depuis un an seulement, dans une très-petite chapelle qui passe pour la plus ancienne construction du monastère. Elle a quelques pas de longueur; la voûte est légèrement ogivale; la fond est vertical, mais trois niches y sont pratiquées.

La peinture est sur toile appliquée, semble-t-il, sur trois planchettes, qui se sont écartées et ont amené la fente de la toile, de sorte que la composition paraît divisée en trois compartiments.

Le sujet de celle-ci est indiqué par l'inscription en beaux caractères: Η ΑΠΟΚΑΘΗΛΩΣΙΣ; c'est une descente de croix. Elle a de hauteur, hors cadre, 0<sup>m</sup>,88, et en largeur 0<sup>m</sup>,63. Le cadre est doré. Malheureusement les couleurs non-seulement sont presque effacées, mais la toile est entièrement détruite en beaucoup d'endroits; aucune tête pourtant n'a souffert, sauf celle du Christ, dont le corps aussi est à peine visible.

La composition renferme six personnages, dont trois groupés au centre. Un vieillard, à tête nue et à vêtement vert et brun, est debout devant la large croix de bois noir. Il soutient de ses deux bras la partie antérieure du corps de Jésus. Sa noble physionomie a une expression de douleur concentrée. C'est sans doute saint Pierre.

À sa droite, la Vierge; au-dessus d'elle, l'inscription ΜΗΡ ΘΥ. On ne voit d'elle absolument que la partie gauche du visage, avec le haut de la tête, qui semble avoir porté une coiffure aujourd'hui indistincte. L'œil est peu ouvert et très-oblique; dans son ensemble, pourtant, l'aspect de ce visage est très-antique, et s'éloigne complètement du type reçu. Il est jeune, quoique d'assez fortes proportions. La Vierge regarde du côté opposé à la croix, par derrière le personnage placé à sa droite, comme si elle voulait détourner sa vue de ce triste spectacle. Ce n'est que de très-

près cependant qu'on peut distinguer l'expression douloureuse, mais noble, de ses traits.

A sa droite, un homme jeune, de fortes proportions, soutient les jambes du Christ. Sa tête, qui cache à moitié celle de la Vierge, est tournée vers la droite du spectateur.

A l'extrémité du tableau, une figure de femme (0<sup>m</sup>,48 de hauteur) pleurant, la tête appuyée sur sa main gauche qui est, comme elle, enveloppée dans la draperie. Le vêtement, brun foncé, est celui des femmes dans les statues antiques. La physionomie est plus rigide.

Du côté opposé, c'est-à-dire à droite du spectateur, se trouve saint Jean l'Évangéliste, avec cette inscription en caractères plus petits et moins beaux : Ο ΥΙΟΣ ΘΕΟΥ. Il a les traits d'un jeune homme; assis et tenant la tête appuyée sur sa main droite, il regarde vers le groupe central, avec une expression de méditation plutôt que de douleur.

Au-dessous de lui on voit saint Joseph (?), courbé et tenant de ses deux mains écartées des objets qui sont peut-être des cordes ou plutôt des tringles de fer recourbées. Le mauvais état de la peinture empêche de voir à quelle occupation il se livre, sans aucun doute à la préparation du corceuil. Il a des manches de chemise blanches et larges avec une bordure brune; par-dessus il paraît avoir un gilet sans manches, qui peut-être se rattache au vêtement inférieur, une sorte de jupe ample. Il a le visage qui convient à un artisan, mais sans vulgarité.

Au-dessus des bras de la croix, à droite et à gauche, des restes de figures placées dans le ciel, et assistant à la scène. Plus bas, le fond du tableau est occupé par une sorte de mur crénelé, celui de Jérusalem.

En somme, par l'attitude des figures, par le caractère et l'expression des physionomies, par le mouvement et par les costumes, la composition me paraît conserver encore quelque chose de l'antique, et en tout cas s'éloigner complètement du type byzantin de convention. C'est ce qui lui donne un véritable intérêt, malgré la médiocrité de l'exécution dans quelques parties; notamment les mains de tous les personnages sont extrêmement incorrectes.

Le tableau était déjà livré au barbouilleur ou imagier ordinaire du couvent, pour être restauré; j'ai prié à plusieurs reprises les dignitaires du couvent de n'y pas laisser toucher, et cela m'a été promis.

L'église principale, petite, mais d'un bon style byzantin, est rapportée, comme le monastère lui-même, à une époque antérieure à l'empereur Andronic Comnène. On m'a montré deux chartes de donation signées de cet empereur, et où il est fait mention du « *καλλις Σερβίας (Σερβίας) βίαις τῆς βασιλείας μου* » et de sa femme. Il existe parmi les bâtiments une haute tour carrée, ressemblant fort à celle de Bila, qui porte une inscription serbe; elle pourrait bien avoir la même origine. AUGUSTE DOZON. »

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Nouveau dictionnaire grec-français**, ouvrage rédigé d'après les plus récents travaux de philologie grecque, comprenant : 1° les mots de la langue grecque depuis Homère jusqu'aux écrivains byzantins; 2° les noms propres de la langue grecque; 3° les formes irrégulières, poétiques ou propres aux dialectes; 4° des renvois aux mots simples et aux racines, et précédé d'une *Introduction à l'étude de la langue et de la littérature grecques*, comprenant : 1° un résumé de l'histoire de la littérature grecque; 2° des notions élémentaires sur les origines de la langue grecque et sur la formation des mots; 3° une liste des racines, des radicaux et des mots simples de la langue grecque, et une liste des préfixes et suffixes, des lettres de liaison, des terminaisons et desinences; 4° des éléments de grammaire grecque d'après la méthode de la grammaire comparée; 5° diverses notions complémentaires, savoir : I. Prononciation de la langue grecque; II. Métrique et prosodie grecques; III. Calendrier, monnaies, poids et mesures, numération des Grecs; IV. Principaux signes et abréviations des anciennes éditions de livres grecs, par A. CHASSANG, Paris, Garnier frères. 1 vol. in-8 de 1332 pages.

**Nouvelle grammaire grecque** d'après les principes de la grammaire comparée, par A. CHASSANG, Paris, Garnier frères. 1 vol. in-8 de 350 p.

La grammaire comparée est certainement une des branches les plus fécondes de la science philologique, et la *Revue*, qui a toujours fait autant de place à cette science qu'à l'archéologie, signale volontiers toute œuvre destinée à consacrer ses progrès en la faisant voir dans ses applications. Les deux livres dont on vient de lire les titres sont des œuvres de ce genre.

En 1865, M. Chassang avait publié sous le format in-32 un dictionnaire grec-français qui avait pour but de « donner dans le plus court espace possible, une nomenclature complète de la langue grecque ancienne. » Ce volume s'adressait, comme l'a dit l'auteur, soit aux personnes qui entreprendraient d'étudier un peu méthodiquement la langue grecque, soit à celles qui seraient tentées de revenir à d'anciennes études et voudraient, par une prompte recherche, suppléer aux défaillances de leur mémoire.

Aujourd'hui le double travail de M. Chassang est composé plus particulièrement pour le jeune public de nos établissements secondaires. Bien que M. Alexandre ait mis tous ses soins, dans les dernières années de sa vie, à la révision de son excellent dictionnaire, pour laquelle il s'était fait aider par un collaborateur initié aux doctrines de la critique grammaticale, M. Laroque, il restait beaucoup à faire pour introduire les plus récentes données de cette matière dans le courant de l'enseignement classique. A ne considérer que ce qui regarde la composition du *Nouveau dictionnaire grec*, la teneur seule du titre, que nous avons cru devoir reproduire

intégralement, indique déjà plusieurs innovations appréciables; et la nouveauté en est justifiée mieux encore par la rédaction des articles lexicographiques. D'une part, la signification des mots y est représentée dans un ordre plus rigoureusement rationnel, plus littéral, et par suite, sous une forme plus simple que chez les devanciers de M. Chassang. En second lieu, le nombre des mots est beaucoup plus considérable, car le savant professeur admet « tous ceux qui se rencontrent dans les différents auteurs jusqu'aux écrivains byzantins », tandis que M. Alexandre a déclaré, en pleine Académie des inscriptions, s'être borné à ceux qui peuvent servir à l'intelligence des auteurs grecs et à l'usage courant des élèves et des maîtres (*Comptes rendus de l'Académie*, année 1868, p. 276). Une autre addition importante est celle des principaux noms propres de la langue grecque. Seulement, nous aimerions mieux les voir groupés dans une nomenclature spéciale, à l'exemple du petit dictionnaire de 1865, que noyés dans le lexique. La même observation s'appliquerait, selon notre humble opinion, aux formes diverses des verbes irréguliers et autres, qu'un ancien dictionnaire grec-latin nous avait accoutumés à trouver réunis à part.

M. Chassang a complété son dictionnaire par l'indication de l'étymologie chaque fois qu'il a pu la connaître, soit à la suite de ses propres recherches, ou de celles que l'on doit à G. Curtius, Pott, Meyer et Schleicher. Nous avons remarqué, entre autres, celle de ποιῶν, qu'il fait venir de ποιός. La liste des racines, qui précède le lexique, présente en quelques pages un tableau vraiment neuf de la formation des mots en grec, en latin et en français. Toutefois, il ne faut pas oublier que le terrain sur lequel marchent les étymologistes est parfois un sable mouvant.

La première édition du *Nouveau dictionnaire grec* s'est épuisée en quelques mois et la seconde est sous presse. L'auteur, qui a la sùccre modeste du vrai mérite, n'a pas manqué de solliciter les critiques de détail. L'exécution typographique, presque irréprochable, fait grand honneur à l'imprimerie de M. Ed. Blot et à MM. Garnier. A peine avons-nous relevé une dizaine de fautes légères. Quant au fond même du livre, nous laissons à des juges plus autorisés le soin de répondre à l'appel de M. Chassang. Nous signalerons seulement l'expression μουσικῆς τρόποι, qui dans Platon ne peut signifier, comme il le dit, « les modes musicaux », mais plutôt « les caractères de la musique. » Le mot τρόπος n'a reçu la signification de *mode*, — et encore, exclusivement dans le sens d'*échelle mélodique*, — qu'à l'époque de Plutarque. Enfin la lecture que nous venons de faire de plusieurs textes inédits, la plupart byzantins, nous permettrait d'ajouter une quinzaine de mots appartenant à la langue littéraire et placés par conséquent dans la condition de ceux que renferme ce dictionnaire. Ce sont ἀλλοδαίως, ἀμιλῆς (dans l'acception de *sans musique*), ἀρήτης, δευτεροτικός, διάληγμα, διαμνητός, le superlatif εὐρόδμητος, θεοπάτητος, ὄρμαθια, προερμηναῖος, συνορίζω, χορικός, χοροβάτης et Ψάλλος.

La *Nouvelle grammaire grecque* de M. Chassang est le digne pendant de son dictionnaire et concourt au même but, le progrès des études philolo-

giques mis au service de l'enseignement universitaire; toutefois il faut noter cette différence que la grammaire n'est plus, comme le travail lexicographique, l'amélioration, le perfectionnement d'une œuvre déjà bien exécutée, mais vieillie. La difficulté a dû être d'autant plus grande ici qu'il s'agissait d'introduire dans le monde ancien une science qui, pour être de la première jeunesse, n'en a pas moins fait grand bruit, la grammaire comparée. En un mot, il fallait accomplir une révolution grammaticale, ou plutôt formuler les principes d'une révolution accomplie, et le faire sans paraître avoir d'autre prétention que de constater une simple évolution de l'ancienne grammaire. Il y avait une autre difficulté, celle de faire accepter au professeur et à l'élève de nos lycées et collèges telle idée, telle découverte dont le germe peut avoir été conçu en France, mais qui n'a pris forme qu'à l'étranger. Généreux, ou plutôt prodigues, nous n'avons nul souci de reprendre notre bien partout où il se trouve, même quand ce bien est une vérité scientifique.

M. Chassang nous semble avoir triomphé de ces obstacles. La qualité dominante de la *Grammaire* c'est la netteté d'exposition, comme celle du lexique est la netteté d'interprétation. On verra dans sa préface quelques exemples de la différence qui fait l'avantage de son travail sur celui de ses devanciers, et l'on se demandera sans doute, ainsi que nous l'avons fait sous l'impression de cette lecture : d'où vient que l'on ait attendu jusqu'à ce jour pour communiquer à la jeunesse studieuse des notions acquises et des résultats reconnus depuis plusieurs années? Rien ne prouve mieux que cette réflexion l'excellence d'une méthode, d'une invention, d'un travail original quel qu'il soit, et le lecteur exempt de parti pris ne manquera pas de la faire à chaque page, en présence d'innovations prudentes, mais réelles et nécessaires, qui se succèdent dans la nouvelle grammaire grecque.

Des tableaux synoptiques assez nombreux présentent tour à tour, sous un seul coup d'œil, les désinences de la 3<sup>e</sup> déclinaison des noms au nominatif singulier, l'ensemble des désinences casuelles pour les quatre déclinaisons, celui des diverses conjugaisons, enfin les différences qui caractérisent les quatre principaux dialectes dans leurs rapports mutuels et avec la langue commune. La question de l'accentuation occupe un dernier chapitre qui termine la liste des homonymes distingués par l'accent.

En résumé, M. Chassang a voulu concilier les exigences d'une méthode traditionnelle et consacrée avec la nécessité de substituer les données de la science à des explications le plus souvent empiriques, et ici, comme dans le dictionnaire grec, il a heureusement rempli son programme.

C. E. R.

**Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques.** Exercices critiques de la conférence de philologie grecque, recueillis et rédigés par Eo. TONNIZEN, directeur d'études adjoint. Franck, in-8, 1<sup>re</sup> livraison, août 1872.

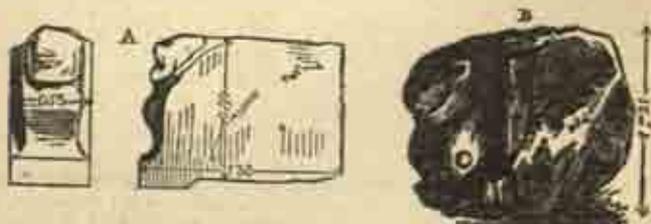
Cette brochure, une simple feuille d'impression, mérite d'attirer l'at-

tention de tous ceux qui s'intéressent à la haute culture scientifique : c'est la première fois, depuis bien des années, que la critique des textes est méthodiquement enseignée en France. Jusqu'à ces derniers temps, un philologue qui aurait éprouvé le désir de tenter une révision de quelque texte ancien, devait perdre bien du temps à se rendre compte des conditions mêmes du travail à entreprendre; il ne pouvait guère se former qu'avec bien des tâtonnements, à l'aide de livres et de renseignements quêtés de droite et de gauche. Par cet échantillon des résultats obtenus déjà à l'École des hautes études, dans la conférence de philologie grecque, on peut se faire une idée des secours que fournit à ses élèves un maître qui a la passion de sa tâche, et de l'ardeur qu'il sait inspirer au petit groupe de jeunes gens qui l'entoure.

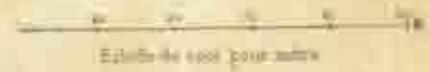
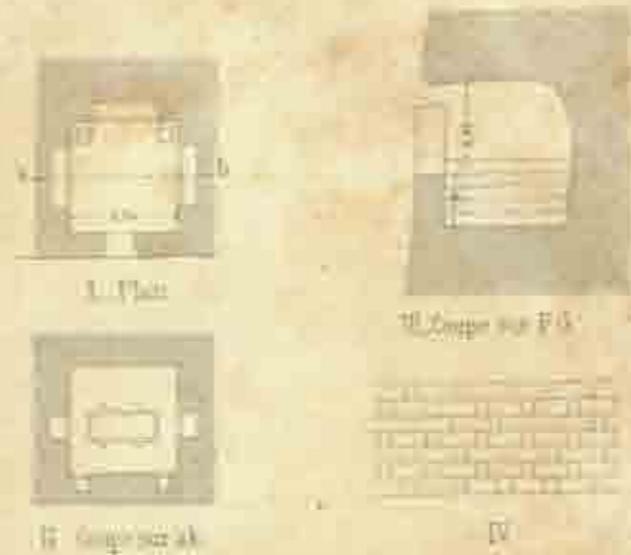
Nous espérons que cette publication se continuera régulièrement. Le cahier que nous avons sous les yeux contient des corrections de passages des auteurs suivants : Apollonius de Rhodes, Aristophane et son scholiaste, Athénée, Démosthène, Euripide, Hypéride, Musée, Nonnus, Platon, Théophraste, Thucydide. Il doit paraître une feuille par trimestre.

### ERRATUM :

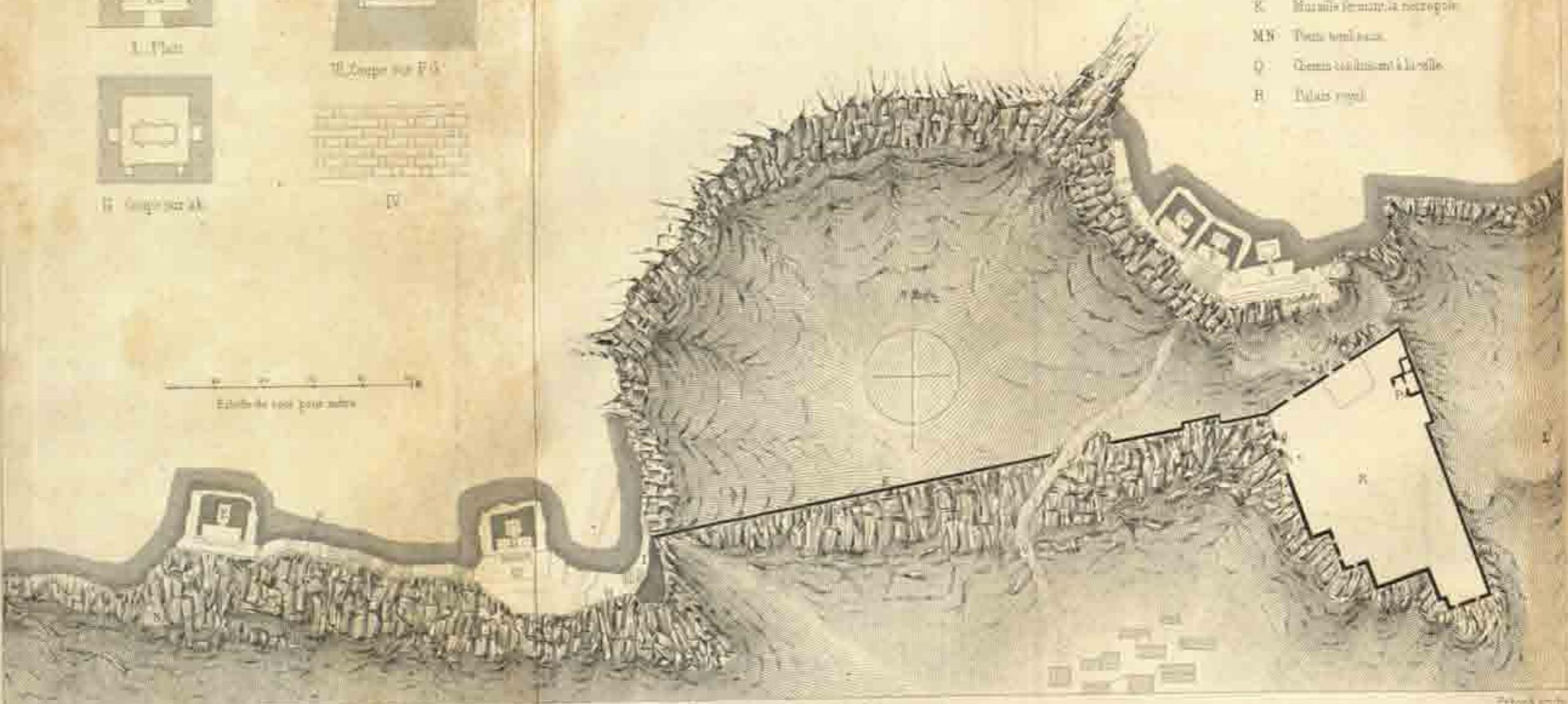
Les figures ci-dessous, relatives à la description des monuments de la *Ptérie* par MM. G. Perrot et E. Guillaume, ont été omises dans notre livraison de juillet dernier, où elles devaient se trouver intercalées à la p. 20.







- LEGENDE**
- ABC Groupe oriental de tombeaux.
  - DE Groupe occidental.
  - H Muraille fortifiée.
  - I Tunnel creusé sous le rocher.
  - K Muraille formant la nécropole.
  - MN Deux tombes.
  - Q Deux constructions à la ville.
  - R Palais royal.



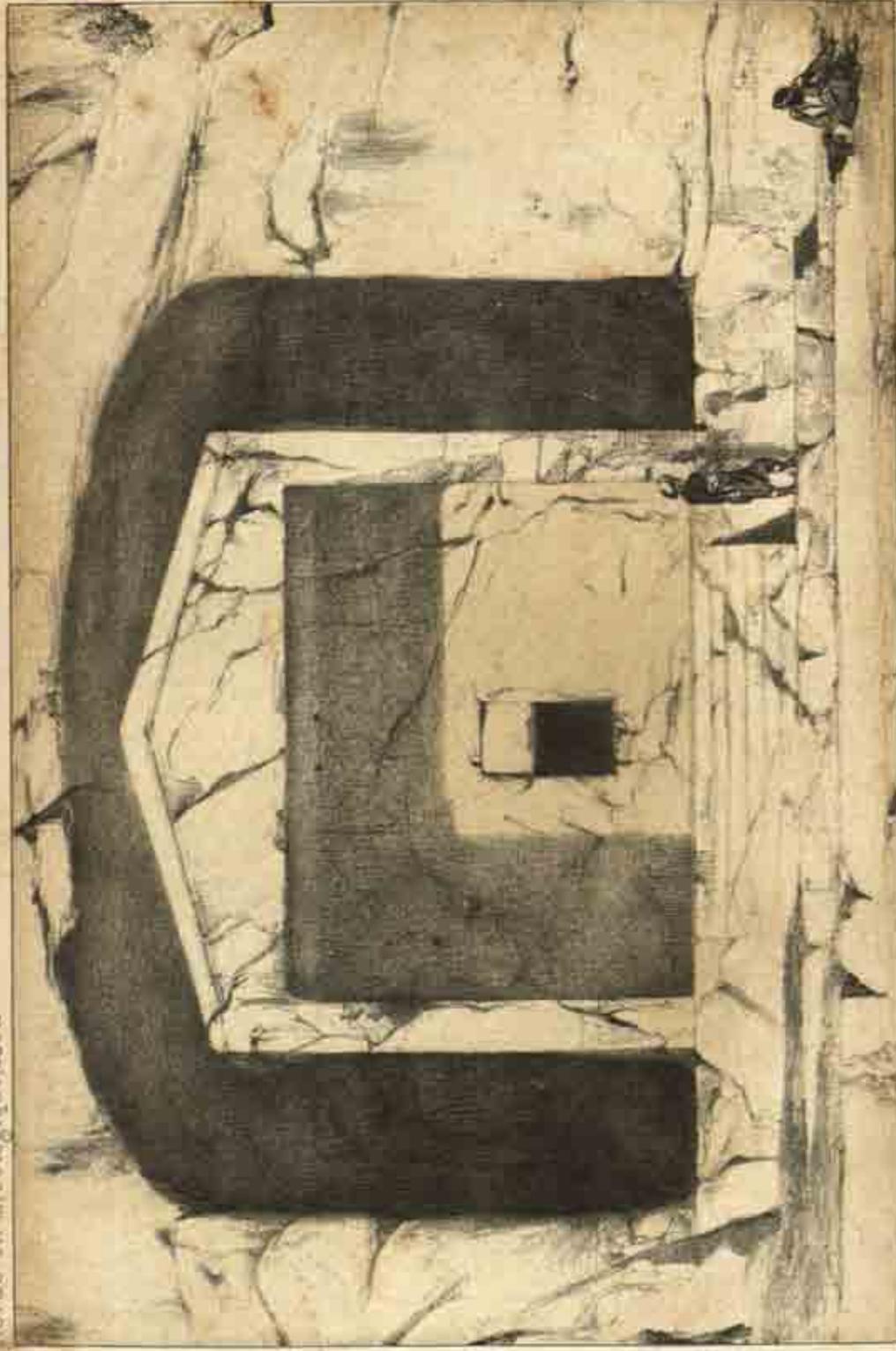
Edouard F.

Exp. Lantier et Cie. 17, rue de la Harpe, Paris.

États-Unis

AMASIA — PLAN DE LA NÉCROPOLE ROYALE.





---

# AMASIA

---

Les hauteurs qui, toutes coupées de pittoresques ravins, dominent Boghaz-Keui, Aladja et Euïuk, séparent le bassin de l'Halys de celui de l'Iris. Toutes les eaux que nous avons rencontrées à partir d'Aladja nous ont paru se diriger vers ce dernier fleuve. Or, le bassin de l'Iris a toujours passé pour appartenir à cette partie de la Cappadoce primitive ou de l'Asie au-delà de l'Halys, que les Grecs s'accoutumèrent de bonne heure à désigner sous le nom de Πόντος ou « pays maritime (1) », contrée qui, aussitôt après la mort d'Alexandre, commença à former un royaume indépendant. Toutes les villes importantes que contient le bassin de l'Iris, Comana, Sébastopolis, Zéla, Amasia, Eupatoria Magnopolis, sont toujours citées comme des villes du Pont. Si donc il nous est impossible de savoir où tracer au juste la frontière méridionale de ce royaume, frontière qui a sans cesse varié, au moins sommes-nous sûrs de ne pas nous tromper en attribuant au Pont tout le territoire, arrosé par l'Iris ou par ses affluents, que nous avons traversé à partir de Tchouroum.

Entre Euïuk et Tchouroum, on marche d'abord pendant quatre heures environ à travers un pays montueux, assez boisé; des taillis de chênes s'y mêlent à des bouquets de pins. On descend toujours, et on emploie encore quatre heures à traverser une grande plaine au nord-est de laquelle se trouve la petite ville de Tchouroum. Les maisons s'étendent à plat entre deux montagnes, dans une sorte de golfe que fait en cet endroit la plaine. Sur un terre assez bas, se dresse une forteresse carrée de construction turque. Les murs, bâtis en grande partie avec des débris anciens, contiennent un assez grand nombre d'inscriptions, qui avaient déjà été relevées par des voyageurs précédents (2).

(1) Xénophon est le premier écrivain grec qui emploie ce terme. *Anabase*, V, 6, 15.

(2) Ce sont celles qui se trouvent au *Corpus* sous les numéros 4105, 4108, 9242.

Nous avons passé tout un jour à Tchouroum, sans pouvoir rien découvrir qui nous apprit le nom de la ville antique d'où proviennent ces débris. Le lendemain, neuf heures de route à travers un pays monotone et nu. Parfois des champs cultivés, le plus souvent des landes semées de genévriers. Quelques bouquets de pins sur les hauteurs. Nous couchons à *Beybuk*, pauvre hameau où nous ne sommes plus qu'à huit heures d'Amasia. A deux heures de la ville, la route devient intéressante. On rejoint la vallée de l'Iris, que les Turcs appellent *Içhil-Irmak*, « le fleuve vert. » C'est une jolie rivière qui mérite son nom ; ses eaux claires sont d'un beau vert foncé qui contraste avec le gris sale des eaux troubles du *Kizil-Irmak* ou « fleuve rouge. » Des saules, des aulnes baignent dans le courant leur branchage et leurs racines. Tout à l'entour, de larges plantations de mûriers parmi lesquelles se dressent les magnaneries. L'été, tout ceci doit être d'une riante et fraîche couleur que fait encore ressortir la teinte sombre des montagnes qui bordent de deux côtés la vallée. Les maisons, avec leurs toits de tuile, lominent non-seulement les taillis de mûriers, mais dépassent même de beaucoup les têtes des plus élevés parmi ces arbres fruitiers dont Amasia est si fière. C'est un tableau qui nous paraît plus aimable encore quand nous le comparons à ces déserts nus et pelés que nous traversons depuis Beïbazar, à ces villages à demi souterrains, sans relief et sans forme, qui se confondent presque avec le sol qui les porte.

A mesure qu'on approche d'Amasia, les montagnes se rapprochent, la vallée devient une gorge de plus en plus étroite et profonde. A une heure de la ville, on traverse le *Içhil-Irmak* sur un pont de pierre, et on tourne ensuite entre le pied du roc et la rivière bordée de jardins et de plantations. A quelques mètres au-dessus du chemin, on observe, au flanc du rocher, les traces d'une ancienne conduite d'eau creusée dans la pierre vive. Là où le roc se dérobaît, le canal était supporté sur un massif de maçonnerie. On suit les vestiges de cet aqueduc jusqu'aux premières maisons, pendant une heure environ. Est-ce un travail de l'époque romaine ou de l'époque seldjoukide ? Nous l'ignorons ; en tout cas, il a dû être entrepris pour alimenter des bains situés dans la partie haute de la ville. Amasia ne manque pourtant pas d'eau. Des sources qui descendent de la montagne se répandent dans les quartiers élevés, et les bains, les mosquées, les fontaines, situées dans la partie basse, empruntent au

9243, 9244. Nos copies ne nous donnent pas les moyens d'expliquer ce qui, dans plusieurs de ces textes, avait arrêté M. Kirchhoff.

fleuve autant d'eau qu'il leur en faut au moyen de roues à palettes creuses, qui, mues par le courant, la déversent dans un large canal. La tradition populaire explique l'origine de cet aqueduc par la légende de Schirin et de Ferhad. Cette touchante histoire d'amour, avec son dénouement pathétique, est, dit-on, tirée d'un poème persan; mais elle a été répandue en Anatolie par des poésies turques qui y sont très-populaires et qui placent à Amasia le lieu de la scène.

Il n'y a point à douter que la ville moderne n'occupe l'emplacement de la ville ancienne dont le nom est à peine altéré, même dans la bouche des Turcs, qui l'appellent *Amassieh*. Quant aux Grecs, ils prononcent ce nom comme s'il s'écrivait avec deux s, *Amassia*, tandis que l'orthographe antique était *Amasia*. Peut-être d'ailleurs, quoique l'écriture ne nous l'indique pas, faisait-on dès lors, dans le pays, entendre la double lettre. La description que donne de sa ville natale le géographe Strabon est encore d'une exactitude singulière (1). « Notre ville est située dans une grande et profonde gorge où coule le fleuve Iris. Elle a été merveilleusement disposée par l'art et par la nature pour servir tout à la fois de ville et de forteresse. La roche est haute et escarpée; elle tombe à pic vers le fleuve. Elle a un mur à sa base, au-dessus de la rive du fleuve qui porte les maisons de la ville; un autre mur court sur les deux flancs et s'élève vers les sommets. Il y a deux sommets qui se tiennent et qui sont couverts de tours d'une construction admirable. Dans cette enceinte se trouvent le palais royal et les tombes des rois. Les sommets sont accessibles seulement par une sorte d'isthme extrêmement étroit, qui forme une montée de cinq à six stades, que l'on vienne des faubourgs ou des bords du fleuve. Du bout de cet isthme, il reste encore à gravir une autre pente d'environ un stade, celle-ci très-roide et facile à défendre contre toute attaque. La forteresse renferme des eaux dont il est impossible de priver ses défenseurs, car deux galeries ont été taillées dans le roc, galeries qui conduisent l'une au niveau du fleuve et l'autre à celui de l'isthme extérieur. Le fleuve a des ponts dont l'un joint la ville au faubourg, et l'autre le faubourg à la campagne. A la hauteur de ce dernier pont on voit s'abaisser et mourir la montagne qui surmonte les escarpements du rocher. »

Rien n'eût été plus intéressant que d'étudier en détail tout ce qui reste des monuments indiqués par Strabon et de reporter ces vestiges sur un plan à grande échelle (2); mais décembre commençait; à

(1) XII, 3, 39.

(2) M. Barth a donné une esquisse d'un plan d'Amasia au 1 : 100000, sur la pre-

peine étions-nous à Amasia que la neige se mit à tomber. Or nous avions encore à visiter Zéla et à gagner la côte, et, en tardant trop, nous risquions de voir la route d'Amasia à Samsoun coupée par les neiges, pour quelques semaines peut-être. Nous dûmes donc nous borner; après une reconnaissance rapide que nous entreprîmes sous la conduite de notre excellent hôte, M. Krug (1), nous renoncâmes à nous occuper des souterrains et des enceintes de la citadelle; nous résolûmes de consacrer le peu de jours dont nous pouvions disposer à ce groupe de tombeaux creusés dans le roc dont la planche XIX donne le plan général. Quelques autres tombeaux, imitation des premiers, durent être aussi étudiés pour que la série fût complète.

Ce qui caractérise ces tombes d'Amasia, c'est une disposition dont nous ne connaissons pas d'exemple hors d'Amasia et de ses environs (2), disposition que fera tout de suite comprendre un coup d'œil jeté sur les planches XIX, XX et XX bis où sont représentés ces monuments. La chambre funéraire ne tient à la montagne dans laquelle elle a été creusée que par sa base. Sur les côtés, par derrière et en dessus, elle en est séparée par un espace vide qui forme autour d'elle une sorte de couloir et qui l'isole complètement. Pourquoi s'est-on imposé ce travail, qui a dû demander bien du temps? Nous n'en voyons qu'une explication: on s'est surtout proposé de mieux protéger ainsi la chambre funéraire en la défendant, par cet espace partout ménagé autour d'elle, contre des infiltrations qui se seraient produites dans les fissures du roc. C'est là ce qui a dû donner l'idée de ce travail; mais, sans le chercher peut-être, on a obtenu ainsi un autre résultat: on a augmenté l'effet de ces monuments; ce vide qui les cerne les détache de la montagne et les signale de plus loin aux regards.

Là ne se borne d'ailleurs pas le travail accompli. Chaque tombe est précédée de larges gradins qui semblent en former le piédestal;

mètre des feuilles dont se compose la carte qui accompagne son voyage de Trébizonde à Scutari.

(1) Nous avons parlé ailleurs avec détail de cet homme distingué, dont nous avons en depuis lors le regret d'apprendre la mort. (*Souvenirs d'un voyage en Asie Mineure*, ch. IX.)

(2) M. Ainsworth (*Travels in Asia minor*, t. I, p. 99) a trouvé au nord de Tchianroum, dans les collines appelées Kirk-Delin, un tombeau tout à fait analogue à ceux d'Amasia. S'il n'est pas aussi complètement isolé, s'il touche à la masse du rocher non-seulement par sa base, mais aussi par son sommet, il en est séparé en hauteur, de trois côtés, par un couloir qui permet d'en faire le tour. Ce doit être, comme l'*Ainali Mahara*, une imitation des sépultures royales.

parfois des degrés plus petits ont été pratiqués au milieu de ce soubassement comme pour conduire à l'ancienne entrée de la chambre funéraire. Dans le flanc du roc vertical a été taillée une large corniche, ou plutôt un chemin, flanqué d'un parapet, et de place en place formant escalier; ce chemin met en communication les deux groupes de monuments que l'on distingue sur la planche XIX, l'un formé de trois et l'autre de deux tombes, l'un situé tout près des ruines du palais royal, et l'autre en amont, à 150 mètres environ vers l'ouest-sud-ouest. Ce vaste ensemble, ce flanc de la montagne ainsi laborieusement préparé et taillé pour offrir aux souverains qui se succédèrent dans le palais voisin un dernier asile digne de la majesté royale, tout cela présente un caractère marqué de sévérité et de grandeur. Ce qui subsiste de la décoration primitive est des plus simples. Ici quelques moulures entourent la porte qui, suivant l'usage grec, n'est point rectangulaire, mais se rétrécit vers le sommet; là une plate-bande dessine le fronton qui sert de couronnement, tandis qu'ailleurs la façade s'amortit en forme d'arc surbaissé. Nous avons aussi trouvé, gisant à terre, un fragment de corniche. Il est certain, d'ailleurs, que la plus grande partie de l'ornementation a disparu. Nous n'avons d'abord pas cru aux plaques de métal dont aurait été revêtue, selon M. Barth, la paroi antérieure des tombes (1). Un examen plus attentif nous a amenés à ne pas repousser absolument cette opinion. Il nous paraît certain que toute cette nécropole était ornée d'une riche décoration, formée en partie de moulures taillées dans le roc ou rapportées, et de stèles scellées sur les gradins, en partie d'ornements de métal. Des plaques de bronze, peut-être des lettres de même matière, de très-grande dimension, couvraient en partie la face principale et les faces latérales externes: c'est ce que semblent indiquer, surtout dans le tombeau le plus occidental, les trous réguliers qui se remarquent sur les parois soigneusement dressées. Devant le premier et le deuxième tombeau du groupe de droite, sur un des gradins inférieurs, M. Guillaume a relevé les traces certaines d'une grille. Devant le second tombeau, sur la plate-forme où il s'ouvre, deux piédestaux circulaires ou deux colonnes ont laissé leur trace sur le roc poli. A l'extrême gauche, après le dernier tombeau, la plate-forme se rétrécit et est barrée par une saillie du roc qui a été conservée tout exprès et qui vient aboutir au précipice. Dans cette saillie est percée une porte (2). Elle devait être fermée par des

(1) *Reise von Trapezunt*, p. 33.

(2) Pl. XIX.

battants de bronze. On distingue très-bien les trous des gonds. De l'autre côté de la porte, la corniche cesse et meurt sur la paroi abrupte du rocher. Peut-être la nécropole devait-elle être prolongée de ce côté; nous aurions là l'amorce toute préparée de travaux que les événements politiques ont empêché d'exécuter.

Les tombes formaient donc une nécropole que des clôtures de différente nature concouraient à protéger contre des profanations coupables. On ne pouvait arriver aux deux terrasses qui portent les deux groupes de tombeaux que par l'enceinte du palais ou par l'acropole, qui, comme nous le montrerons plus loin, communiquait avec le palais. Par en bas, ceux qui auraient cherché à escalader cette paroi, toute haute et roide qu'elle soit, auraient été arrêtés par une grille dont le pied faisait corps avec le roc. Cette grille, sans doute d'un travail soigné, — l'Orient a toujours aimé les beaux ouvrages de fer forgé, — loin de cacher aux regards une partie de ces monuments, devait, au contraire, en rehausser l'effet et se marier heureusement au reste de la décoration. Peut-être aussi des statues avaient-elles été dressées devant les tombeaux; grâce à la blancheur et à l'éclat du marbre, elles se seraient merveilleusement détachées sur le fond du roc ou des cavités qui s'y creusaient. En tout cas, il n'y a plus ni devant ni dans les tombeaux aucun reste d'inscriptions ou de sculptures (1). Ce qui a été descellé et brisé a dû rouler jusqu'au pied des escarpements que surmontent ces gradins. C'est là, dans les talus formés par les éboulements de la montagne, que des fouilles pous-

(1) Faut-il, avec M. Barth (*Reise von Trojezum*, p. 34), se décider à voir une restauration des tombes royales dans les travaux qu'un certain Lucius se vante d'avoir exécutés, et en retour desquels il réclame des voyageurs qui passent devant les monuments rétablis par ses soins un bienveillant et respectueux salut? Dans cette épigramme (*C. I. G.*, 3173), composée de deux distiques, ce Lucius, qui a dû vivre sous l'empire, s'exprime ainsi: Σήματα [α]νδραγεθέντα καλαγυγίας ἔροσεν | — ἐν παλαιοῖσι γέρονσι; Ἀδελφοὶ ἔρπυσσεν — τοῖς γὰρ, ἑ[σ]τοι τ[ε]νέστε τ[ε]πος νεκρῶν, παροδεί[σ]ται — Ἀποκτείν[ει] [ε]ν[τ]ῆ[ρ] ἔργω; μίση ἀνιδόξωνοι. Il est bien question ici de tombeaux des anciens héros que le temps avait mutilés, et que Lucius a réparés; mais cette inscription, relevée pour la première fois par Hamilton et revue par M. Barth et par nous, n'est pas du tout à l'entrée de ce que nous appelons la nécropole royale. Elle s'en trouve à une assez grande distance, au bas du chemin par lequel on peut, en contournant vers l'est les hauteurs, monter à cheval jusqu'à l'acropole. Si elle avait eu trait aux tombes des rois, pourquoi aurait-elle été placée ici? D'ailleurs, dans cette hypothèse, Lucius n'aurait-il pas employé un terme moins vague que : « les héros d'autrefois? » Il nous paraît vraisemblable que cette inscription se rapportait à d'autres tombes aujourd'hui disparues, peut-être à des monuments funéraires construits sur la voie qui sortait de la ville en cet endroit pour se diriger vers Amisus.

sées jusqu'à une certaine profondeur ne pourraient guère manquer de faire retrouver quelques fragments ayant appartenu jadis à la nécropole royale (1). Quoiqu'on ne puisse encore, sur bien des points, former que des conjectures, M. Guillaume ne désespère pas de tenter un jour ou l'autre, à l'aide de tous ces indices soigneusement rapprochés, une restauration de cette nécropole.

L'intérieur des chambres est très-petit et fort simple. Dans plusieurs de ces chambres, nous retrouvons cette espèce de banc que nous avons déjà vu dans plusieurs chambres funéraires. La plupart des chambres se terminent en forme de voûte. Deux de ces tombes n'ont pas été achevées; le travail qui devait isoler la chambre funéraire du rocher où elle a été creusée n'a pas été terminé. Quoique le principe de toutes ces tombes soit le même, il n'y en a pas deux qui se ressemblent.

Il nous paraît à peu près certain que nous avons ici ces tombes royales dont parle Strabon. Strabon les mentionne en même temps que le palais du roi; on sent, à lire la phrase, que les yeux étaient habitués à embrasser d'un seul regard ces deux monuments, la demeure royale et la nécropole royale, que tous les deux s'offraient à la fois à son souvenir. Or, dans l'édifice que l'on aperçoit à droite de notre planche XIX, il paraît difficile de chercher autre chose que les restes du palais, représenté par plusieurs murs assis sur le rocher, murs dont les assises inférieures sont d'un bel appareil hellénique. Placé sur une simple anfractuosité du roc, cet édifice était aisé à défendre contre un coup de main; mais il était trop dominé par les sommets et de trop peu d'étendue pour que l'on y pût voir une citadelle. Pour un palais, au contraire, la situation était merveilleuse. On était assez près de la ville pour que la descente et la montée fussent aisées, assez haut au-dessus du fleuve pour que l'on eût là plus

(1) Ker-Porter, le premier voyageur, si nous ne nous trompons, qui ait signalé à l'attention du monde savant les tombes d'Amasia et qui ait essayé d'en donner une idée, n'a passé que quelques heures à Amasia. Aussi sa description est-elle encore bien vague. Il ne donne qu'un seul croquis, l'élévation d'un des tombeaux, et ce croquis est loin d'être exact. Dans les pages qu'il a consacrées à résumer ce qu'il avait vu ou plutôt entrevu d'Amasia (*Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia, during the years 1817, 1818, 1819 and 1820*; 2 vol. in-4, Londres, 1822, t. II, p. 765-713). Ce qui nous a le plus frappé, c'est ce qu'il dit des débris d'une ornementation architecturale qu'il aurait remarqués au pied des tombes. Voici ses propres paroles : « Some way down on the declivity of the hill, several fragments of stone, similar to that of the rock, are to be found, carved like parts of friezes and architraves; and it is not impossible that they may have assisted in forming into temple-like porticoes the fronts of those ancient sepulchres. » (P. 710.)

d'air et de brise que dans le fond de la vallée, et que l'on découvrit, de cette terrasse, non-seulement les rues et les places de la ville, mais toute la gorge de l'Iris en amont et en aval. Un passage souterrain, dont nous avons reconnu les restes, le faisait communiquer secrètement avec le fleuve et préservait ainsi ses habitants du danger de manquer d'eau (1). Un chemin, dont une partie tout au moins était creusée dans le roc, le mettait en relation directe avec l'acropole. C'était une rude montée, presque verticale en plusieurs endroits; mais si M. Barth, comme il le raconte (2), a encore pu gravir par cette route, quoique non sans fatigue et sans danger, à plus forte raison cette communication était-elle, dans l'antiquité, tenue toujours en état et rendue aussi aisée, aussi praticable que le permettait la configuration du sol. De ce palais il était donc toujours facile, en cas d'alerte, de se réfugier dans la citadelle sans passer par la ville. Une des deux *oûpyyec* ou galeries que mentionne Strabon aurait été celle dont M. Barth a vu la partie supérieure, et dont M. Guillaume a reconnu la partie inférieure; elle aurait mis la citadelle en rapport tout à la fois avec le palais et avec le fleuve. Tout

(1) Voici ce que nous trouvons à ce sujet sur le carnet de M. Guillaume : « Nous passons le pont du Konak, et nous laissons les rochers à notre droite, en allant vers l'ouest. Avant d'arriver au pied de ce que nous avons appelé le palais, où nous remarquons, sous des constructions postérieures, des restes de murs antiques, nous trouvons au détour du rocher un tombeau creusé dans le roc, et qui semble intéressant. Nous grimpons jusqu'à un point où nous rencontrons un souterrain que coupe en deux tronçons un affaissement de la voûte. Le tronçon inférieur, dont la voûte est taillée dans le roc, s'enfoncé jusqu'à 20 mètres au-dessous de ce point. La pente est roide; les marches, dont les angles sont remplis par des décombres, forment une descente rapide et glissante. Je ne puis aller que jusqu'à la moitié, mais du papier enflammé jeté jusqu'au fond me fait voir le point où le souterrain est comblé, et la roulette, que je laisse tomber, nous en donne la mesure. Il est probable que ce souterrain descendait jusqu'à la rivière. Nous montons dans le tronçon supérieur. Le sol en pente laisse voir les inégalités du rocher. La voûte est faite d'une maçonnerie grossière, sur laquelle on voit encore l'empreinte des couchis. Je compte soixante-douze pas en montant, et, quoique le haut soit presque comblé, après avoir passé sous une petite porte appareillée en voûte, nous arrivons à l'issue dominant dans le palais, près des bains où nous avons trouvé quelques jours auparavant les inscriptions des soldats français qui avaient été gardés ici comme prisonniers après l'expédition d'Égypte; mais cette issue est maintenant obstruée, et il nous faut redescendre par le même chemin. »

(2) *Reise von Trepezant*, p. 33-34. En l'absence d'un plan détaillé, que quelque voyageur devrait bien lever, il est assez difficile de déterminer, d'après le récit de M. Barth, le point d'où il part dans la nécropole, la route qu'il suit sur des escarpements qui d'en bas paraissent inaccessibles, et le point où il débouche sur la cime.

ceci appelle d'ailleurs de nouvelles observations; un examen attentif permettrait de rétablir l'ensemble de ces travaux.

Si l'on admet que le palais était bien là où nous avons cru en trouver les restes, il n'y a point à douter que les tombes dont la planche XIX nous offre le plan ne soient celles dont parle Strabon. Elles sont, en effet, comprises dans la même enceinte; l'acropole formait le sommet de cette enceinte, et de là partaient des murs qui descendaient en s'écartant l'un de l'autre vers le fleuve, de manière à enclore toute la face du roc tournée vers le midi, qui s'élève sur la rive gauche de l'Iris. Ces tombes sont les plus voisines du palais et par conséquent celles qu'il était le plus naturel de nommer en même temps que lui; ce sont enfin de beaucoup les plus imposantes des excavations pratiquées dans le rocher. D'autres tombes, dont plusieurs ont été aussi étudiées par nous, et qui se trouvent sur d'autres points, sont loin d'avoir la même importance et la même grandeur. Le seul monument qui puisse rivaliser avec elles par ce qu'il représente de travail, celui qui porte le nom d'*Amali-Mahara*, et que nous décrirons plus loin, est isolé; on n'aurait donc pu le désigner par cette expression: « les tombes royales. » Il se trouve de plus à quelque distance de la ville, hors de l'enceinte dont Strabon et la configuration même des lieux indiquent très-clairement le périmètre. De plus, il porte une inscription qui l'attribue à un grand prêtre de la terre et non à un roi.

Quels sont ces rois dont nous avons reconnu les tombes au-dessus du palais? Là encore, il n'est guère permis d'hésiter. L'absence de toute inscription nous interdit bien de mettre un nom sur aucune de ces tombes, mais du moins nous savons quelle dynastie elles représentent: « les tombes royales, » dit Strabon. Or ce pays n'avait eu de rois que ces princes du sang Achéménide, dont la lignée se termine à Mithridate VI Eupator et à son fils Pharnace. Quand, à Amasia, une soixantaine d'années après la mort de Mithridate, on parlait des rois et des monuments de leur règne, palais ou sépulcres, de qui pouvait-il s'agir, sinon de ces princes qui, jusqu'à la prise de Sinope par Pharnace I<sup>er</sup> en 184, paraissent avoir eu Amasia pour capitale?

Les tombes royales sont au nombre de cinq. Nous savons que, du moment où Sinope fut au pouvoir des rois de Pont, cette ville maritime, avec sa forte situation et son beau port, devint leur résidence préférée. Ce fut à Sinope que furent ensevelis les deux derniers souverains du Pont, Mithridate V et Mithridate VI, dans ce qu'Appien

nomme aussi *les tombes royales* (1). Il y a donc tout lieu de croire que nous avons à Amasia les monuments des cinq premiers princes de cette dynastie : Artobarzane, qui sous Artaxerce II Mnémon réunit le premier les éléments d'une souveraineté indépendante ; Mithridate II, qui prit le titre de roi ; Mithridate III, Mithridate IV et Pharnace I. Il se pourrait que la tombe inachevée qui semble la plus moderne fût celle de Pharnace I qui, une fois maître incontesté de Sinope, aurait suspendu les travaux déjà commencés pour lui à Amasia et inauguré la nouvelle nécropole royale de Sinope. Ces monuments funèbres dateraient donc du troisième siècle avant notre ère et de la première moitié du second.

C'est des tombes royales que se sont inspirés les auteurs de plusieurs autres monuments funèbres, tels que ceux qui se trouvent creusés dans le roc au-dessous de la nécropole royale et dans l'endroit appelé *Akhor-Eunu*. Ce sont des formes analogues ; mais là, nulle part la chambre funéraire n'a été, comme dans les tombes royales, isolée par un vide qui l'enveloppe. Nous avons, au contraire, dans *l'Ainali-Mahara*, une copie très-complète des monuments de la nécropole royale. Ce tombeau est situé à une demi-heure environ de la ville, dans la direction du nord-nord-est, sur le bord de la route qui conduit à *Tach-ova*, auprès du village de *Ziaret*. Il est, lui aussi, taillé dans le roc, et isolé par un couloir de la masse environnante. Ce même vide règne aussi au-dessus de la tombe ; mais le monument a moins d'effet que les tombeaux dont se compose la nécropole royale. Au lieu d'avoir, en quelque sorte, pour piédestal, comme ceux-ci, les escarpements de la montagne, il est placé tout en bas du massif où il a été creusé et les gradins qui lui servent de soubassement commencent au niveau même du chemin. L'architecte semble avoir essayé de compenser ce qui manquait de ce côté en augmentant le nombre des gradins. L'ouverture de la chambre funéraire est aussi à une plus grande hauteur au-dessus du soubassement. On ne peut y arriver qu'avec une échelle. Nous avions heureusement pris la précaution d'en apporter une. L'intérieur n'offre rien de remarquable. Comme l'une des tombes royales, au moyen âge il avait été converti en chapelle, et on y distingue encore des peintures représentant les douze apôtres. Le nom du village voisin, *Ziaret-Keul*, « le village du pèlerinage, » rappelle le temps où cette chapelle d'un

(1) Appien dit, à propos du corps de Mithridate, que Pompée permit qu'on le déposât à Sinope dans les tombes royales, ἐν Σινώπῃ τοῖς βασιλείαις ἐπιτάφιας τάφοις. *De bel. Mithr.*, 113.

aspect original attirait de nombreux visiteurs. Peut-être se célébrait-il là une *panégyrie* ou fête annuelle.

Une particularité curieuse de ce tombeau, celle à laquelle il doit son nom d'*Ainali-Mahara*, « grotte du miroir, » c'est l'extraordinaire poli qui a été donné, surtout extérieurement, dans le couloir, aux parois du tombeau. Très-dure, la pierre calcaire a pris le poli et l'aspect d'un beau marbre veiné, et il y a des endroits où, sans exagération, on s'y voit comme dans un miroir. M. Barth compare ce poli à celui que le pied de la célèbre statue de saint Pierre, à Rome, a pris sous les baisers des fidèles, et serait tenté de l'expliquer aussi par le contact des lèvres et des mains des fidèles, conjecture qui n'a rien d'in vraisemblable. C'est ainsi qu'à la *Santa Casa di Loreto* les degrés ont été usés et polis par les genoux des pèlerins. La façade porte une inscription grecque en beaux caractères, hauts de 0<sup>m</sup>,63. Le haut, ce qui est au-dessus de la porte, est très-lisible, mais le bas a été martelé. C'est dans notre siècle, prétend-on à Amasia, que cette mutilation a été commise. Un Turc passait à cheval devant Ainali-Mahara. Effrayé, son cheval fit un bond de côté et le jeta par terre. Le cavalier désarçonné se figura que l'inscription était quelque formule magique gravée là par un méchant démon. Pour rompre le charme, il fit effacer, avec le pic, tout ce qu'il put atteindre. La partie supérieure seule échappa; elle était trop haut pour que l'on y arrivât; il aurait fallu établir des échafaudages. Nous ne serions pas étonné, pour notre part, que ce martelage remontât à l'antiquité même ou au temps de la chapelle.

Voici tout ce que nous avons pu lire :

Γ Η Σ	γῆς
Α Ρ Χ Ι	ἀρχι-
Ι Ε Ρ Ε Υ Σ	ιερέως

puis sous la porte du tombeau :

Κ Α Ι Ο Σ  
Χ Α

M. Mordtmann, qui a vu l'inscription en 1858, croit avoir lu ainsi le nom du personnage auquel aurait été élevée la tombe (*Institut de correspondance archéologique*, 1861, p. 180) :

Κ Α Υ Σ Ο Σ Ω Π Ο Σ

Ce nom, tel qu'il le transcrit, n'est point explicable par le grec, et

ne paraît point non plus offrir d'analogie avec les noms galates ou proprement orientaux que nous présentent ces contrées. M. Mordtmann ne nous semble pas avoir réussi plus que nous à déchiffrer les caractères. Hamilton, je ne sais pourquoi, n'a pas transcrit l'inscription de ce tombeau qu'il paraît pourtant avoir vu pendant les trois jours qu'il a passés à Amasia (1). Quant à M. E. Boré, entraîné par ses préoccupations religieuses, ne va-t-il pas s'imaginer que le monument est contemporain de ces peintures dont nous avons signalé les traces ? Cette idée le conduit à ne pas lire ce titre de *grand prêtre de la Terre*,  $\gamma\tilde{\nu}\tilde{\nu}\tilde{\nu}$  ἀρχιερέως, qui à lui seul aurait suffi à lui montrer son erreur: en revanche, il croit reconnaître dans la dernière ligne le nom du Christ (2). Ni M. Mordtmann, ni moi, n'avons trouvé le moindre vestige de ce nom.

Cette tombe doit être plus moderne que les tombes royales, tout en appartenant encore à une assez haute antiquité. Vers le temps de César ou d'Auguste, quelque personnage important du pays, important par la haute situation qu'il occupait, — c'était un grand prêtre de la Terre, c'est-à-dire de la déesse Mâ, que l'on adorait à Comana, — important par sa richesse, — il fallait beaucoup d'argent pour entreprendre et terminer un pareil ouvrage, — voulut reposer dans une tombe pareille à celle des anciens rois. Je ne sais si, tant que dura la dynastie nationale, il eût été permis à un sujet de lutter ainsi de magnificence avec le souverain. D'un autre côté, le style de la décoration, la simplicité du chapiteau, la forme pyramidale de la porte, l'absence de toute moulure proprement romaine, enfin le caractère des lettres, nous font croire que ce monument ne peut guère être plus moderne que le règne d'Auguste. On voit, par Strabon, quelle position occupaient encore à ce moment les grands prêtres de Comana et de Zéla (3). Avant que le pays fût tout entier réduit en province romaine, ils étaient, depuis la chute des rois de Pont, des princes indépendants, placés à la tête d'une nombreuse hiérarchie de prêtres; ils possédaient, au nom du temple, de vastes domaines et d'immenses revenus. C'est ce que nous indique très-bien Strabon dans ce qu'il nous raconte de ce Dyteutos, descendant d'une illustre famille galate, qui fut nommé par Auguste grand prêtre de Comana (4). Nous avons

(1) T. I, ch. 21.

(2) *Correspondance et mémoires d'un voyageur en Orient*. Olivier Fulgence, Paris, 1820, tome I, p. 312.

(3) Voir ce que Strabon dit du temple de Cabira (XII, 3, 31), de celui de Comana (ibid., 32-36) et de celui de Zéla (ibid., 37).

(4) XII, 3, 35.

peut-être ici le tombeau de quelque grand prêtre de Zéla ou de Comana, né à Amasia, tel que ce Dorylaos, fils de Philétère et parent du géographe Strabon, qui, nous raconte celui-ci, avait été élevé par Mithridate Eupator à la dignité de grand prêtre de Comana (1).

Nous n'eûmes pas le temps de faire plus d'une visite à la citadelle, et nous devons nous borner à en signaler les monuments à nos successeurs. Un jour où le temps était un peu moins mauvais que d'habitude, nous entreprîmes cette promenade, déjà plusieurs fois différée. On ne nous indiqua point, sans doute pour n'avoir pas la peine de faire avec nous cette pénible ascension, que l'acropole fût accessible de face, par la nécropole et le palais. Nous montâmes par le côté de l'est, en faisant un long détour. Le chemin, quoique encore très-roide, est pourtant praticable pour les chevaux. Au pied de la côte, on nous montre un endroit où se sont trouvés plusieurs tombeaux voûtés, en blocage, des bas temps de l'empire. Un d'eux, le seul qui subsiste, a été reblanchi et réparé par un Turc, qui s'en est fait une petite cellule. Le pic se divise à son sommet en deux plateaux, qui portent l'un et l'autre des tours et des restes de maisons. Entre ces deux sommets se trouve une dépression du sol encore marquée, mais qui était certainement bien plus sensible encore avant que des débris de toute nature s'y fussent entassés. C'est le petit isthme ou col (σέγγυ) dont parle Strabon. De là, il y a encore à peu près la distance qu'il indique jusqu'au point culminant du sommet occidental, le plus élevé des deux, celui qui porte la forteresse proprement dite. Sur cette pente sont accumulées les défenses. Avant d'arriver à la cime, nous traversons successivement cinq enceintes. Celles que nous rencontrons d'abord sont modernes, c'est-à-dire du moyen âge, byzantin ou musulman, mais faites en grande partie de débris antiques. La dernière, au contraire, repose presque tout entière sur des débris antiques très-bien conservés jusqu'à une assez grande hauteur. Les tours sont carrées. Le style de l'appareil nous rappelle Cyzique. C'est la même alternative de longs blocs et de blocs posés en boutisse. La construction est belle et soignée; elle date certainement des rois de Pont. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est un profond souterrain qui descend jusqu'à l'un de ces réservoirs d'eau (ὕδατα) dont parle Strabon. Des deux galeries (σώματα) qu'il mentionne, ce doit être celle qui, dit-il, est taillée dans la direction du col, c'est-à-dire des ouvrages extérieurs; car, malgré sa grande profondeur, elle est loin de descendre jusqu'au niveau du fleuve. De

(1) XII, 3, 33.

l'autre galerie, nous avons cru retrouver la trace dans les débris du passage souterrain ou maçonné dont toute la partie inférieure se reconnaît encore au-dessous du palais. Ce qui est certain, c'est que la galerie que nous avons explorée dans l'acropole est un travail considérable, qui a dû coûter bien des efforts et du temps. Elle forme une voûte creusée dans le rocher et renforcée çà et là par un revêtement de maçonnerie. Près de l'entrée, il y a une voûte en briques qui est portée sur des pieds-droits de la même matière. C'est peut-être là, comme l'a pensé Hamilton, une réparation de l'époque musulmane; mais, plus bas, on trouve à plusieurs reprises des murs en bel appareil hellénique qui suppléent à des vides du rocher. Deux puits, qui paraissent bouchés à peu de distance de leur orifice inférieur, viennent s'ouvrir dans la voûte; ils avaient été pratiqués pour faciliter le creusement de la galerie en permettant d'attaquer le roc sur plusieurs points à la fois; ils donnaient aussi de l'air et du jour.

Le souterrain, dans son état actuel, a environ 80 mètres de profondeur (1). M. Guillaume compte près de 300 marches; or chaque marche a, en moyenne, 0<sup>m</sup>,275 de hauteur. La largeur de la galerie est de 3<sup>m</sup>,50, la hauteur moyenne de 3 mètres. Au fond, nous arrivons à un bassin, entouré, lui aussi, d'un mur d'appareil hellénique et comblé par des blocs éboulés, entre lesquels nous distinguons une eau claire et froide, agréable au goût.

Les proportions de tout cet ouvrage sont plus vastes qu'il n'eût été strictement nécessaire pour l'usage auquel il était destiné. C'est qu'il avait été conçu et exécuté par les mêmes maîtres qui ont taillé dans le roc les tombes royales au-dessus de la ville et le vaste système d'escaliers et de terrasses qui les relient les unes aux autres. C'est le même caractère de force et de grandeur, le même air d'aisance dans un travail qui n'a pu manquer d'être long et difficile.

D'un bout à l'autre de l'Asie Mineure, les anciens ont taillé en mille manières leurs montagnes de calcaire, de marbre, de trachyte ou de granit, comme s'ils eussent eu affaire à une molle argile. Ils ne pouvaient pourtant pas, comme nous, employer la poudre à canon et la mine; mais ils n'étaient point pressés et ils avaient les bras des esclaves. C'était surtout le culte des morts et le désir d'assurer leur éternel repos qui les avait portés à attaquer ainsi le flanc des montagnes pour y mettre à l'abri le cadavre du chef de la famille ou de la tribu, dans une chambre que les escarpements de quelque âpre ravin

(1) Hamilton évalue la profondeur à 300 pieds anglais, évaluation qui ne s'écarte guère de la nôtre. T. I, p. 309.

défendaient contre toute indiscrete curiosité. L'habitude une fois prise, on avait continué à appliquer ces mêmes procédés à des travaux du genre le plus varié. Ici les vivants se creusèrent des habitations dans le rocher; là, ils lui confièrent ou des inscriptions, ou des sculptures qui traduisaient leurs croyances ou qui rappelaient des événements historiques; ailleurs, ils le façonnèrent en citadelles où de profonds silos, des citernes et des puits ménagés dans la pierre vive permettaient de tenir pendant de longs mois, sans manquer de blé ni d'eau, contre l'ennemi campé dans la plaine.

Obligés, pour rapporter d'Amasia tout au moins l'étude complète d'une catégorie de monuments, de nous borner aux tombeaux creusés dans le roc, nous n'avons pu accorder à l'acropole l'attention qu'elle méritait; à plus forte raison ne pûmes-nous étudier toute une autre série d'édifices qui, à eux seuls, occuperaient pendant longtemps l'architecte et l'historien de l'art, les édifices élevés par les Turcs Seldjoukides et par les premiers sultans ottomans.

Déjà nous avons trouvé les traces de ces princes dans le château, qui a été réparé par le dernier des sultans seldjoukides, Alaeddin ibn kei Kobad; mais c'est en ville que sont les monuments les plus intéressants de cette époque. Tout cela malheureusement est dans un état de délabrement et de dégradation des plus affligeants. Ce n'est pas que les fonds manquent. L'administration de l'*evkas* est ici très-riche; les mosquées ont, dans la province d'Amasia, des domaines plus vastes et de plus gros revenus que partout ailleurs; mais toute cette fortune ne profite qu'à ceux qui sont chargés de l'administrer. Pendant que ceux-ci vivent dans l'abondance, chaque année quelque pierre se détache et quelque coupole s'effondre. Tous les monuments de l'époque seldjoukide, de beaucoup les plus originaux et les plus élégants, sont abandonnés; ils ne peuvent plus passer que pour des ruines. Un des plus remarquables est le *Gheuk-médressé*, situé à l'entrée de la ville, sur la route de Tokat. L'ornementation du portail, celle de la porte même, en bois délicatement sculpté, sont d'une rare élégance. Il en est de même du monument placé en face, de l'autre côté du chemin, pour recevoir, selon M. Mordtmann, le tombeau du prince seldjoukide, Kilidj-Arslan qui régnaît au milieu du douzième siècle. Il y a là des chapiteaux charmants (1). Nous ne

(1) M. Boré (*Mémoires d'un voyageur en Orient*, t. 1, p. 310) a vu dans cet édifice un monument de sculpture que l'on ne nous y a pas montré. Voici comment il le décrit: « Un tombeau, sculpté avec un art et avec un goût qui rappellent les monuments de ce genre appartenant à l'école gothique, a échappé, comme par mi-

trouvons pas moins d'intérêt dans un édifice plus considérable, le *Timar-hané* ou « l'hôpital des fous, » qui est assez bien conservé. Enfin, à la mosquée de Yargitch-pacha, qui date des premiers temps de la conquête musulmane, il y a aussi des détails ravissants. Le Gheuk-médressé était revêtu extérieurement d'émaux d'un beau ton vert dont un bien petit nombre sont encore à leur place. Comme l'art grec, l'art arabe avait compris que l'architecture gagne à relever la forme par la couleur. Toutes ces constructions seldjoukides appartiennent à l'une des variétés de ce que l'on est convenu d'appeler le style arabe, au type qui mériterait le nom d'architecture seldjoukide; ce serait, en effet, par la comparaison des monuments d'Amasia avec ceux que ces princes avaient élevés dans leur capitale Konieh et sur d'autres points de l'Asie Mineure que l'on arriverait à en définir les caractères et le style. Par bien des traits, cette architecture rappelle l'art qui fleurissait en Occident vers le même temps; c'est le même emploi de l'ogive et la même tendance à renforcer l'édifice par des supports extérieurs, par des contreforts appuyés contre les murs pour résister à la poussée des arcs. Les versets du Coran se mêlent ici aux arabesques comme chez nous les litanies de la Vierge courent le long des balcons et tournent autour des rosaces. L'ornementation végétale domine presque partout et des feuilles indigènes se mêlent dans les chapiteaux et les corniches à des formes toutes de fantaisie. Des tores brisés et des entrelacs rappellent aussi certaines particularités du style roman. Il y a d'ailleurs ici, ce nous semble, quelque chose de plus léger, de plus fin, de plus capricieux, une imagination aussi riche que celle qui s'est traduite dans l'ornementation de nos cathé-

drac, à la proscription dont l'islamisme frappa toutes les représentations de la figure humaine. Une femme, dormant du dernier sommeil et vêtue d'une robe endoyante, est couchée sur le marbre, à la façon des reines, des princesses et des baronnes de la belle église d'Insrack. Des têtes d'anges et des fleurs entrelacées entourent les côtés de la pierre, relevée aux quatre coins par des renflements pareils à ceux des tombes de Tium et d'Amastria. On appelle ce monument le *Sépulcre de la fille*, et les Turcs me dirent que ces ossements étaient conservés par eux avec respect, d'après une tradition qui parle que cette fille d'un ancien roi, célèbre par sa vie pure et bienfaisante, était la fondatrice de l'église. » Nous regrettons vivement de ne nous être point enquis à Amasia de ce monument, dont ne disent mot ni Hamilton ni Barth. Nous avons cité tout au long le passage de M. Boré pour éveiller l'attention de quelque futur voyageur. Cet auteur est d'ailleurs si peu archéologue et ses descriptions sont toujours si vagues qu'il nous est impossible de dire s'il faut voir dans cette tombe un sarcophage du temps de l'empire romain ou une œuvre byzantine. Peut-être M. Boré a-t-il pris pour des têtes d'anges des motifs de décoration qui n'ont rien de chrétien.

drales, mais moins bizarre que celle-ci ne l'a été parfois. On trouverait bien peu de choses chez nous à comparer aux charmantes arabesques qui se trouvent à gauche sous le porche de la mosquée de Yurgitch-pacha. Tout ce que nous avons pu faire pour rapporter quelques souvenirs de ces monuments seljoukides, dont les détails demanderaient au dessinateur des semaines et des mois, ç'a été d'en prendre quelques photographies.

Les édifices élevés sous les premiers sultans ottomans ont encore de la noblesse et de la grandeur. Les meilleurs ouvrages de cette époque, à Amasia, sont la mosquée du sultan Bayezid-Ilderim, construite par lui avant son avènement à l'empire, et la mosquée de Bayezid-pacha, un des lieutenants de Bayezid-Ilderim, qui se réfugia à Amasia après la bataille d'Ancyre. La mosquée de Bayezid-sultan est la plus grande de la ville et une des plus grandes de l'Asie Mineure. C'est la mieux conservée des anciennes mosquées et la seule qui soit convenablement entretenue. L'édifice est très-vaste, d'une disposition simple et sévère, mais qui pèche peut-être, comme celle des mosquées de Constantinople, par une certaine lourdeur. Les coupes sont un peu écrasées et les massifs qui les supportent énormes. Il y a quelques émaux portant des lettres du Coran, vertes sur un fond blanc. Le reste de la décoration intérieure est en peintures à la colle qui ne manquent pas d'effet. La mosquée de Bayezid-pacha est bien plus petite, mais peut-être plus élégante. Les arabesques et les bandes de feuillages et d'entrelacs qui décorent le porche sont jolies. Tout cela est loin pourtant de la richesse et de l'élégance capricieuses qui rendent si originaux et si charmants les monuments seldjoukides. L'architecture des Turcs ottomans, comparée à celle de leurs prédécesseurs, a quelque chose de froid et d'un peu pauvre.

## EXPLICATION DES PLANCHES.

### PLANCHE XIX.

#### AMASIA. PLAN DE LA NÉCROPOLE ROYALE.

La nécropole d'Amasia se divise en deux groupes de tombeaux : le groupe oriental, composé des tombeaux A, B, C, et le groupe occidental, composé des tombeaux D, E. Un de ces tombeaux sera décrit dans les planches suivantes.

Près du groupe oriental se trouve une enceinte (R), que nous croyons être celle du palais royal dont parle Strabon. Les murailles helléniques qui l'entourent portent aujourd'hui les constructions plus récentes d'un château-fort. En O s'élève encore la porte seldjoukide qui donnait entrée à ce château. En P subsistent les ruines de

bains turcs, où nous avons retrouvé, comme à Kutahia, comme à Angora, le souvenir de Français faits prisonniers dans la guerre d'Égypte et internés dans ces contrées lointaines. Ici nos compatriotes ont inscrit leurs noms sur les parois de leur prison.

Entre les deux groupes de tombeaux les rochers se retirent en dessinant une sorte d'amphithéâtre un peu aplati, d'environ 120 mètres de diamètre, et découvrent une plate-forme semi-circulaire, d'un sol inégal, mais praticable. Ils s'élèvent ensuite jusqu'aux sommets où est située l'acropole. Un long mur (K), ruiné en partie, va de l'angle de la forteresse à l'entrée du groupe occidental, et ferme la nécropole du côté de la ville. Ce mur est de construction seldjoukide, mais il repose sur des assises antiques.

Le chemin Q aboutit à la rueille en escalier qui descend vers un pont antique qui franchit le fleuve Iris. D'après nos observations barométriques, la porte seldjoukide (lettre Q) serait à 55 mètres et le pied des tombeaux B et C à 81 mètres au-dessus du pavé de ce pont. En I un tunnel est creusé à travers le rocher en forme de cap qui forme une des extrémités de l'amphithéâtre; c'est l'entrée qui conduit au groupe occidental. Le sol en est taillé en forme d'escalier pour atteindre au niveau de la première tombe. Le rocher se dérobait sans doute au sortir du tunnel, en H, car une belle muraille antique supporte en ce point la plate-forme. Entre les deux tombes royales D et E, situées à des niveaux très-différents, se développe un grand escalier taillé dans le roc. Divisé par de larges paliers de repos, abrité parce qu'il est taillé en creux dans le flanc du rocher (voir fig. III), cet escalier a une largeur moyenne de 2<sup>m</sup>,20. Il est bordé du côté du précipice par un appui réservé dans la masse, de 0<sup>m</sup>,90 de hauteur; les marches, aujourd'hui très-glissantes, ont généralement 0<sup>m</sup>,22 de hauteur et 0<sup>m</sup>,45 de largeur.

En L se trouve le souterrain inférieur conduisant à une source ou au fleuve même; c'est celui dont il a été parlé page 208, note 1.

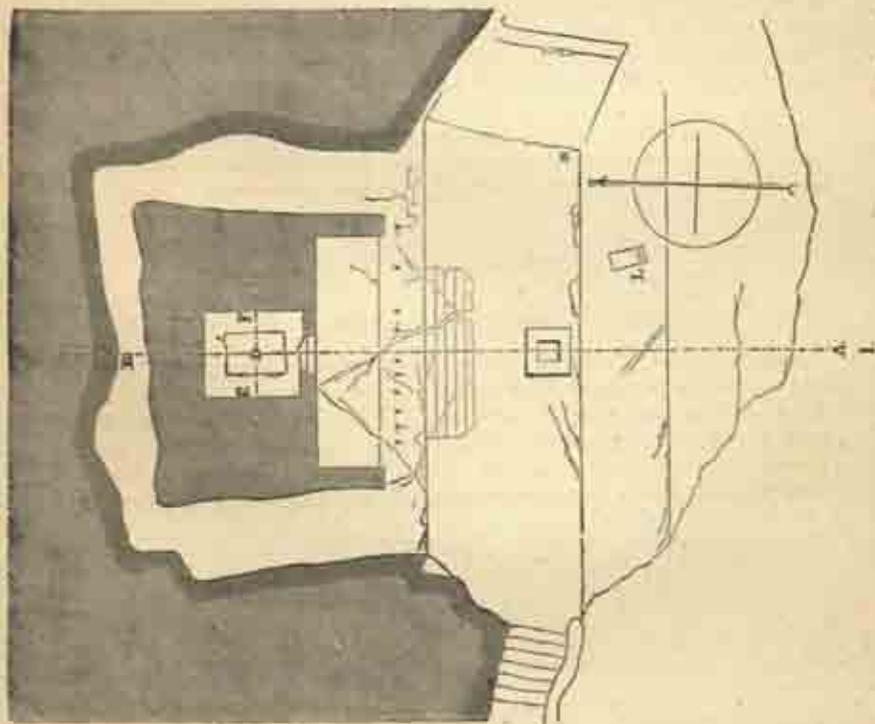
En M et N sont deux petits tombeaux. Le premier est une simple chambre sépulcrale sans aucune décoration: nous avons reproduit le second en plan et en coupe (figures I et II). Il n'offre aucune décoration extérieure; la chambre funéraire est carrée; sur les faces sont creusées trois niches oblongues, et l'on voit, par la rainure dont elles sont encadrées et par les trous de scellement, qu'une dalle fermait chacune de ces niches quand les corps y étaient déposés. Aux deux angles du fond deux trous carrés sont creusés dans le sol. Une rainure encadre aussi leurs ouvertures.

À droite de ce tombeau s'ouvre dans le sol l'orifice assez petit d'une excavation large et profonde, creusée dans le roc. Deux gros pitons en fer, scellés dans le rocher et encore intacts, ont dû servir à assujettir le tampon de fermeture.

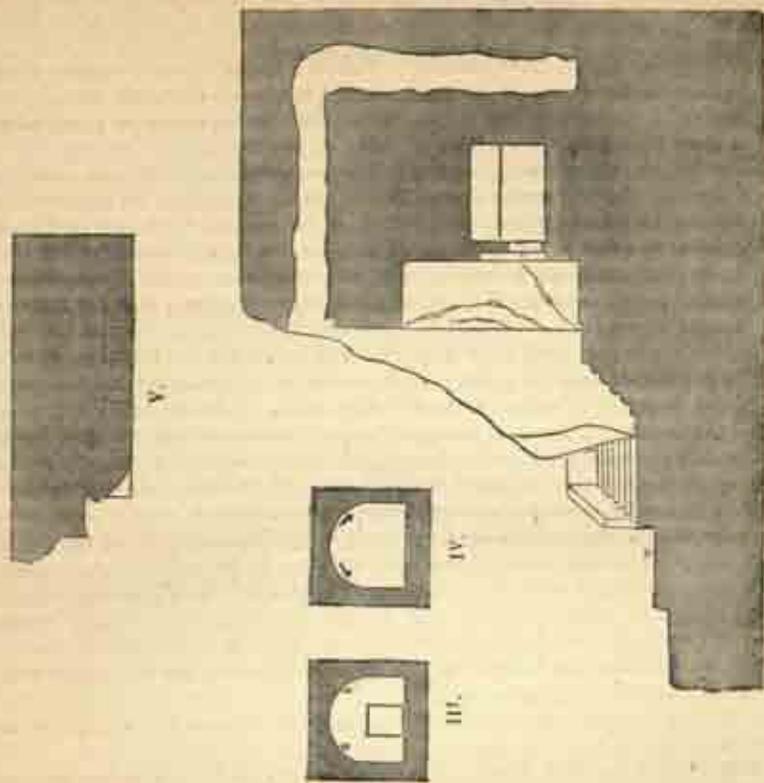
## PLANCHES XX ET XX bis.

### AMASIA. TOMBE ROYALE.

*Lettre D du plan général.* Ce tombeau est le premier vers la droite du groupe occidental. On y arrive après avoir franchi une sorte de poterne taillée dans le roc en forme de voûte recouvrant des marches. La plate-forme, élevée de 18 mètres environ au-dessus du premier talus, s'élargit devant le tombeau; de grands emmarchements y sont disposés, et sur l'un d'eux se voient les traces d'un autel ou d'un piédestal carré, dont la base avait 1<sup>m</sup>,57 de côté. Six gradins de 0<sup>m</sup>,25 de haut cou-



Echelle de 0,004 p. mètres.



II.

Amasin. Tombo royale  
*Lettre D. de plan général*

duisent ensuite au sol du vestibule, où sont percés des trous, au nombre d'une dizaine, en ligne droite, avec rigoles pour le plomb fondu, et qui semblent indiquer la place d'une grille. Le corridor qui isole ce tombeau est très irrégulier. Sur les quatre faces de la chambre funéraire tourne une banquette de quelques centimètres d'élevation. Sur le premier emmarchement, devant le tombeau, en L, se trouve un fragment de corniche à denticules, dont le larmier est tout à fait grec (voir fig. V). Ce bloc, de même nature que le roc où sont creusées les tombes, est l'unique débris aujourd'hui visible des revêtements qui, croyons-nous, ont formé la décoration des façades de ces tombes royales; il a dû appartenir au fronton dessiné par le couronnement, et reposer partie sur la large feuillure qui s'y trouve (voir fig. II), partie sur le revêtement disparu de la façade. Près du plafond du vestibule, au-dessus de la porte d'entrée, sont deux trous de scellement qui ont dû servir à attacher un grand ornement de bronze, de marbre ou de pierre.

Les coupes fig. III et IV indiquent la forme presque plein-cintre de la chambre funéraire et les trous de scellement qui, sur la face de l'entrée et sur celle du fond, ont dû servir également pour attacher des ornements depuis longtemps disparus.

À la gauche du plan (fig. I) commence le grand escalier taillé dans le roc qui conduit à la dernière tombe.

G. PERROT — E. GUILLAUME.





20045 n. 177

Tête de Colosse.



Bas-relief d'Héraclès et troupeaux de Geryon.

COLLOSSE — SECOND TEMPLE. — COLLOSSE. — COLLOSSE.

Fig. 1. — Colosse. — Fig. 2.

---

## DÉCOUVERTES EN CHYPRE

(Suite) (1)

---

Dans le numéro de mai 1873 a été insérée, au chapitre des *Nouvelles archéologiques*, une lettre rectificative concernant mon dernier article sur Golgos. Cette lettre était datée de Larnaca. L'auteur, M. Lang, résidant en l'île, a pu suivre, depuis le premier jour de la découverte, tous les travaux faits aux temples de Golgos. Il a été, pour ainsi dire, témoin oculaire des fouilles; il a constaté leurs résultats et pu établir, d'une façon presque indubitable, l'origine des monuments qu'on en a tirés. Ses assertions donc méritaient pleine confiance.

Cinq points ressortent de cette lettre (ils y sont nettement formulés) :

- 1° Il y avait deux temples ;
- 2° Le plus ancien (celui qu'on me dit avoir dû être circulaire) est le premier qu'on rencontre en arrivant par l'ouest. C'est le petit sanctuaire ;
- 3° On n'y a point trouvé d'inscriptions ;
- 4° Toutes les inscriptions viennent du second temple rectangulaire ou grand temple ;
- 5° La statue du prêtre à la colombe et la tête colossale figurées pl. 23 et 24 viennent du vieux sanctuaire.

A ces données viennent s'ajouter les faits suivants :

- 1° Les inscriptions chypriotes du second temple sont accompagnées de bas-reliefs accusant l'époque et l'influence grecques ;
- 2° On a trouvé des inscriptions grecques au même lieu ;
- 3° Toutes les têtes, statues et tableaux de style grec ou romain viennent de là.

(1) Voir le numéro de décembre 1871.

De tout ce qui précède on peut inférer que :

1° Les morceaux d'un style plus ancien que celui du colosse à la colombe viennent tous du premier temple ;

2° Les objets de style plus moderne que celui du colosse viennent peut-être du second temple ;

3° Les pièces de style grec bien déterminé en proviennent sûrement ;

4° L'on peut assigner à l'origine du grand sanctuaire une date intermédiaire entre l'époque accusée par les statues figurées pl. XX et XXIV (1874) et celle de l'apparition de l'influence grecque.

Examinons chacune de ces conclusions.

#### 1°

Les statues qui m'ont paru les plus vieilles sont de toutes grandeurs, mais la plupart sont de taille normale ou plus haute. Elles sont coiffées du bonnet pointu qui couvre la tête colossale figurée dans notre précédent article pl. XXIV. Sous ce bonnet les cheveux forment un bandeau de boucles symétriques encadrant le front. Les yeux très-saillants, ainsi que les pommettes, le nez proéminent, la bouche moyenne et les lèvres fortes ; la barbe bien étalée et divisée en petites boucles formant plusieurs zones superposées. Les cheveux ramassés en un volumineux paquet sur la nuque. Les bras, très-gros, ornés parfois de bracelets, pendent le long du corps, les poings fermés. Les mains et les pieds sont petits et les attaches fines. Le vêtement consiste en une robe tombant sans plis jusqu'à la cheville et ornée parfois d'un listel à son bord inférieur. Une bande saillante, découpée et analogue à de la passementerie, descend de l'épaule gauche, perpendiculairement, puis, décrivant une courbe au niveau des mains, va rejoindre le côté droit. Cette bande semble indiquer la fermeture du vêtement. De nombreux petits plis suivent la même direction. Les pieds sont nus.

Le style assyrien caractérise ces statues d'un art assez primitif. Elles sont, selon moi, contemporaines de ce Sargon dont une stèle fut découverte à Larnaca, au milieu des débris d'un riche édifice (1). Sous le règne de ce roi l'Assyrie prétendit à la possession ou du moins à la suzeraineté de l'île de Chypre (725). Mais cette domination ne fut jamais que nominale et se borna vraisemblablement

(1) Cette stèle est au musée de Berlin.

à des relations commerciales effectives. Toutefois l'orgueil et la flatterie firent ajouter l'île de Chypre aux conquêtes de Sargon, énumérées sur les monuments de Babylone (1). Ce qui est vrai, c'est qu'à partir de cette époque les Chypriotes commencèrent à envoyer en Assyrie beaucoup de marchandises (produits bruts et manufacturés) et entre autres des statues de pierre (2). Le style asiatique a dû naturellement être adopté par les sculpteurs qui travaillaient presque exclusivement pour l'Orient et appliqué même aux œuvres destinées à ne pas sortir du pays.

C'est à l'époque de l'influence assyrienne en Chypre que je rapporterai le beau bas-relief représentant un épisode de la vie d'Hercule (10<sup>e</sup> travail) et provenant très-probablement du vieux sanctuaire. (Pl. XXI.)

Le tableau a été exécuté sur une table de pierre de 0<sup>m</sup>,85 de long sur 0<sup>m</sup>,53 de large et 0<sup>m</sup>,10 d'épaisseur. Le sujet est traité à la manière assyrienne : relief peu saillant, simplement sur champ-levé; les détails anatomiques des figures sont scrupuleusement reproduits : muscles, veines, saillies fortement accentués. L'ensemble de la composition est mouvementé, vigoureux et porte l'empreinte d'un talent réel. La voici :

À la gauche du spectateur, Hercule, monté sur une sorte de piédestal, est représenté nu. Sur son dos, la peau du lion dont la queue se voit entre les jambes du héros. La jambe gauche est portée en avant. Sur la droite, tendue en arrière, s'arc-boute le haut du corps qui est presque effacé. La tête a disparu. Le bras droit, visible en partie, est levé et replié; la main, au niveau de l'oreille, tient une arme (la massue ?) qu'elle brandit. Le dieu était d'une stature double de celle du personnage placé à ses pieds. Il égale en hauteur les deux registres superposés du bas-relief.

Au registre supérieur, le chien Orthros, pourvu de trois têtes, est tourné vers Hercule, dans une attitude menaçante pour celui-ci, et semble atteint d'un dard ou plutôt armé d'une pique fixée entre la seconde et la troisième tête, et dont il présente la pointe à son ennemi.

Au registre inférieur, les troupeaux de Géryon. Taureaux, vaches et veaux s'éloignent du dieu, suivis d'Eurytion, barbu, chevelu et les épaules couvertes d'un manteau tombant d'une seule pièce par

1) Rawlinson, *The five great monarchies of the ancient eastern world*, t. II, ch. 9, p. 321.

(2) *Id.*, note. Voyez plus haut p. 483. (Construction du palais d'Assarhaddon.)

derrière comme une chasuble. Tourné à demi, il montre à Hercule, d'un air menaçant, sa main droite tenant un objet rond, tandis qu'il serre avec le bras gauche, sur sa poitrine, un arbre entier qui semble être un saule. Le champ du bas-relief était peint en rouge.

Cette scène, comme on le voit, est tout entière empruntée à la mythologie tyrienne. Elle tend à prouver que l'île était restée à cette époque phénicienne de religion, et que tout en subissant l'influence assyrienne très-superficiellement et seulement par nécessité industrielle et commerciale, elle avait néanmoins gardé son autonomie. Ceci est l'évidente conclusion de ce passage d'Hérodote (1) : « Amasis... est le premier des hommes qui prit Chypre, la subjuguait et la réduisit au tribut. »

Les Egyptiens sont donc les premiers qui aient véritablement conquis l'île de Chypre. En travaillant pour les vainqueurs les artistes indigènes changèrent le style de leurs œuvres, comme on le voit sur les nombreux spécimens trouvés à Golgos et ailleurs. Le bonnet pointu se montre parfois comme une réminiscence assyrienne, mais le plus souvent ces têtes sont coiffées du pschent, du ΚΑΛΥΤ, etc. (2).

Le costume consiste en une tunique collante et sans manches, tombant presque jusqu'aux genoux et serrée à la taille par une ceinture ornée. Les deux pans, en se réunissant par devant, forment une échancrure analogue à celle d'une jaquette. Une petite pièce d'étoffe, plus ou moins brodée, et simulant un petit tablier, voile cette échancrure, mais quelquefois manque. Certaines statues ont les bras ornés d'armilles, la poitrine, le cou, les épaules couverts d'une riche collerette de broderie ou d'orfèvrerie tout égyptienne de style. Les jambes, les pieds et les bras sont nus.

L'attitude est d'une roideur hiératique. Le bras gauche, replié, appuie sur la poitrine son poing fermé, le bras droit pend le long du corps, la main également fermée. Le personnage semble marcher, ayant la jambe droite tendue en arrière et l'autre portée en avant.

Les figures sont chypriotes, mais la grosseur du cou, l'arrangement des cheveux tantôt courts et bouclés, tantôt réunis en paquet sur la nuque, et, dans certaines statues, la frisure de la barbe, dénotent la persistance des traditions asiatiques.

Plusieurs statues que nous publierons bientôt offrent un remar-

(1) Ἀμασίς . . . . ἐπὶ δὲ Κύπρον Ἡρώδοτος ἀνθρώπων καὶ κατοικήσαντο ἐκ πρώτου ἀναγωγῆς . . . L. II, c. 182.

(2) V. Champollion, *Dict. hiéroglyphique*, n° 305.

quable échantillon de cet art cyprio-égyptien de Golgos, et c'est à la même époque que je rapporte la statue mutilée représentant le triple corps de Geryon, dans l'attitude du combat, avec ses six jambes, ses six bras, ses trois boucliers ornés de curieux bas-reliefs, et les broderies de la jupe de sa tunique représentant des luttes d'hommes et d'animaux (1).

A la chute du dernier Pharaon, vers 525 av. J.-C., les Chypriotes se soumièrent à Cambyse; mais chez eux bientôt la domination persane ne fut plus que nominale, et dès le commencement du v<sup>e</sup> siècle tous les royaumes de Chypre, sauf Amathonte (2), se révoltèrent contre Darius et firent alliance avec les Grecs d'Ionie. La lutte fut longue et, grâce à sa durée, l'influence ionienne put s'établir dans l'île et s'exerça sur les produits de l'art indigène.

C'est à cette période gréco-persane que je rapporte le colosse à la colombe. Le personnage n'a déjà plus autant que les statues des époques antérieures l'attitude hiératique et roide. La coiffure est une réminiscence asiatique ainsi que l'agencement des cheveux et de la barbe, divisés en boucles disposées symétriquement. Mais le vêtement, la manière dont ses plis sont traités les trois tresses tombant sur les épaules, sont bien d'origine anatolienne.

Le visage a encore le type chypriote caractéristique et cette persistance à affirmer la race dans les statues peut s'expliquer ainsi :

Les insulaires étaient d'origines diverses et l'avaient eux-mêmes, au dire d'Hérodote (3) : « De ceux-ci (des Chypriotes) voici les diverses nations : les unes ont pour origine Salamine et Athènes, les autres l'Arcadie, celles-ci Cythnos, celle-là la Phénicie, d'autres enfin l'Éthiopie, au dire des Chypriotes eux-mêmes. »

Comme on le voit, ils étaient Grecs en grande partie. Les Éthiopiens et les Phéniciens seuls avaient pu s'établir dans l'île, ces derniers, grâce à leurs tendances toutes pacifiques et toutes commerciales (4).

(1) Nous donnerons une reproduction de cette statue dans notre prochain numéro.

(2) Κύπριοι δὲ ἐβίβαντο ἐπὶ πάντας προσεγγόνους πλὴν Ἀμαθουσίων. Hérodote, I, V, c. 104.

(3) Τοῦτων δὲ τοσούτοι ἔθνη εἰσὶν, οἳ μὲν ἀπὸ Σαλαμῖνος καὶ Ἀθηνῶν, οἳ δὲ ἀπ' Ἀρκαδίας, οἳ δὲ ἀπὸ Κύθου, οἳ δὲ ἀπὸ Φουβίας, οἳ δὲ ἀπ' Ἀσθονίας ὡς αὐτοὶ Κύπριος λέγουσι. L. VII, c. 90.

(4) Ces colons sidoniens et tyriens, apportant avec eux les cultes de Vénus et d'Hercule, fondèrent leurs premiers comptoirs sur la côte sud, et leur principal établissement, Citium, devint la capitale d'un État dont les rois étendirent plus tard leur domination jusqu'à Idalie, dans l'intérieur (cf. les inscriptions de Chiam et d'Idalie).

Tous ces peuples, en communication forcée et constante, sur ce territoire restreint, avaient fini par se confondre tout en étant divisés politiquement en neuf souverainetés, toujours unies entre elles pour sauvegarder leur indépendance contre l'étranger, et formant ainsi la *nation chypriote*. Du mélange des trois races grecque, phénicienne, africaine naquit un type qui aujourd'hui encore n'a point entièrement disparu.

Tant que Chypre eut à lutter contre des tentatives d'invasion et d'absorption, elle conserva à ses œuvres d'art, à défaut du costume, ce type autochtone, affirmant ainsi sa résistance à des races antipathiques à son origine et à ses mœurs. Mais lorsque l'influence grecque commença à s'exercer dans le pays à l'époque de l'alliance ionico-anatolienne, les divergences de race, de tempérament, d'idées tendirent à disparaître. Et si, d'un côté, les spécimens du commencement du v<sup>e</sup> siècle (colosse à la colombe) conservent encore le type indigène, on voit d'autre part succéder à celui-ci, dans les statues archaïques, le type anatolien, immédiatement antérieur au style purement grec.

Appelés constamment en Chypre depuis Darius, comme alliés de race et d'intérêts, les Grecs firent facilement la conquête de l'île, qui se trouva tout hellénisée à l'avènement d'Alexandre.

Cette conquête fut toute pacifique d'ailleurs. La langue indigène se conserva (monuments épigraphiques du deuxième sanctuaire, médailles de fabrique grecque à légendes chypriotes) ou se juxtaposa au grec (graffito bilingue de Soli, publié dans le *Journal asiatique*, 1808) avant de disparaître tout à fait.

## 2°

D'après ce qui précède, le style anatolien est un style de transition entre les époques cyprio-asiatique et purement grecque.

Le bonnet oriental est remplacé par une couronne de feuilles ou de narcisses et souvent des unes et des autres. La chevelure est disposée en boucles symétriques encapuchonnant le front, comme le joli buste de Jupiter Trophonius au Louvre en offre un exemple. Une fine moustache retombe aux deux coins de la bouche sur la barbe, qui, bouclée régulièrement, se termine en mèches ondulées et distinctes et séparées avec soin. Le nez est un peu camard, allongé et pointu. La bouche, un peu plus grande qu'auparavant, se relève en rictus prononcé. Les pommettes sont très-saillantes. Les yeux moins à fleur de tête, moins écarquillés, mieux fendus que

dans le type chypriote. Le profil rappelle en tous points celui des personnages peints sur les vases dits étrusques, et nombre de monuments de toutes sortes d'Asie Mineure, disséminés dans les musées et collections. Le cou est gros, les bras et jambes poissants, les attaches fines, les mains petites. Les détails anatomiques sont généralement omis. Les draperies sont traitées d'une manière plus large que précédemment, mais conservent encore la symétrie primitive.

Dans les statues de cette époque, comme dans presque toutes les autres, l'on voit de prime abord que la tête a été, de la part de l'artiste, l'objet de plus de soins que le reste du corps. Cela me confirme dans l'hypothèse que ces figures sont des portraits.

Pour ce qui regarde la provenance des spécimens au type anatolien trouvés à Golgos, je suis assez disposé à croire que tous, ou presque tous, sont sortis du vieux sanctuaire, et ce pour des raisons que je donnerai plus loin (n° 4).

## 3°

Par son alliance avec l'Ionie, en 500, Chypre entama sa rupture avec les Assyro-Perses pour se rallier à l'élément grec. D'autre part, l'expédition de Cimon, en 450, est un point de repère, une date qui détermine l'établissement définitif dans l'île de la civilisation hellénique sous sa forme la plus parfaite, la plus exquise, la forme attique, elle aussi d'origine ionienne.

Le génie attique, dans les œuvres de cette époque, se manifeste tout d'abord par l'adoption de ce beau style dit éginétique dont le colosse de Dali est le spécimen le plus intact qui nous soit parvenu. Les couronnes de feuilles et de narcisses, la disposition de la barbe et de la chevelure n'ont pas varié, seul le type de figure n'est plus le même. Le nez est droit et régulier, les yeux un peu relevés aux coins, l'arcade sourcillière bien dessinée; la bouche n'a plus son rictus, la physionomie est sérieuse et pleine de majesté; les draperies sont encore archaïques, mais largement traitées. Les attitudes sont même roides. Tout fait présager dans ces statues les brillantes époques de Périclès et d'Alexandre.

L'art purement grec, de sa splendeur à son déclin est représenté à Golgos par une grande quantité de statues et de têtes en pierre dont plusieurs sont remarquables de grâce et d'exécution.

Quant aux productions de la période romaine, les cheveux courts, le front bas, les traits accusés et énergiques des têtes, le costume (pallium et toga) enfin les rendent reconnaissables entre toutes.

J'ajouterai que l'on n'a point trouvé au grand temple de spécimen de la décadence de l'art romain (successeurs d'Alexandre Sévère); ce qui me fait supposer que l'abandon et peut-être la ruine du sanctuaire marqua, après les règnes des empereurs de la famille de Septime Sévère, l'établissement et la victoire définitive du christianisme dans l'île de Chypre.

## 4°

A mesure que l'influence grecque s'affirma davantage en Chypre, la scission avec l'Orient s'accrut de plus en plus et tendit à donner, en quelque sorte, à l'île tout entière une nouvelle nationalité. Cette transformation arriva d'autant plus complète et plus profonde qu'elle fut plus lente et plus pacifique. Elle dut se faire sentir même dans la religion. Aussi est-ce une des causes auxquelles je rattacherai l'abandon du vieux temple rond, tout chypriote, tout plein d'un passé autochtone et asiatique, et l'édification du nouveau sanctuaire carré, qui, sous le prétexte d'être la succursale du premier, devait s'y substituer et inaugurer, en quelque sorte, l'ère toute grecque où l'île était entrée.

Je pense que cette révolution ne s'accomplit point à l'époque purement anatolienne. Aussi les statues de ce temps-là me semblent-elles devoir être toutes attribuées au vieux sanctuaire (1).

Mais lorsque, dans la période suivante, la Grèce eut imprimé son cachet à la nation chypriote, l'on bâtit le temple grec à côté du temple indigène. Je ne crois donc pas qu'on ait trouvé dans ce dernier aucune des statues de l'école dite éginétique, qui durent inaugurer le nouvel édifice.

C'est donc à l'époque qui suivit l'expédition de Cimon (450) et où la Grèce prit tout à fait pied dans l'île que je place la fondation du second et grand temple de Vénus Golgia.

## GEORGES COLONNA CECCALDI (2).

(1) Ceci est de dure hypothèse, aucune donnée exacte ne venant éclairer la question : toutefois, et en conséquence des prémisses que j'ai posées, si le second temple a donné des statues de ce type, je pense que primitivement elles furent apportées (ainsi que d'autres peut-être) du vieux sanctuaire pour orner le nouveau.

(2) Le bas-relief figuré sur la planche qui accompagne ce mémoire fait partie de la collection du général de Cesnola.

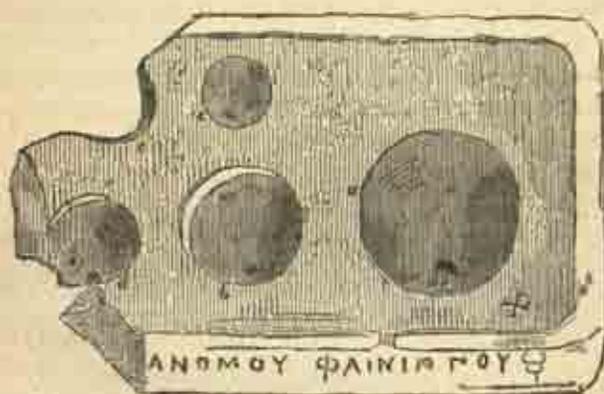
---

# ΣΗΚΩΜΑ

DÉCOUVERT A PANIDON EN THRACE

---

Ce σήκωμα, découvert à Panidon sur la Propontide, en 1868, a été depuis cette époque donné à la Société archéologique d'Athènes, qui l'a placé au *Vavakeion*. Le dessin ci-joint, dû à M. Chaplain, reproduit la face principale et l'ensemble du monument.



Lors du séjour que je fis à Panidon, je ne pus prendre, faute d'instruments suffisamment précis, la mesure tout à fait exacte des cavités

encore bien conservées *a*, *b*, *c*. Toutefois les résultats obtenus, que j'ai vérifiés à Athènes, s'éloignaient de la vérité de quelques centilitres à peine.

Voici le jaugeage nouveau :

$$a = 3',30$$

$$b = 4',70$$

$$c = 0',14 \text{ ou } 0',13.$$

Si on consulte le tableau des mesures grecques, on verra que la cavité *a* est un *chous*, la cavité *c* une *demi-cotyle*. Le *chous* valait 3',252; la demi-cotyle, 0',135. L'écart que nous constatons est insignifiant. La mesure *b* est un *demi-chous*, toutefois elle est légèrement endommagée.

Ce monument est intéressant à plus d'un titre.

I. Les archéologues n'ont dessiné encore que deux *σχήματα* grecs avec inscription :

1° Celui d'Ourschak, qu'a publié M. Wagener et qui a fait ensuite, de la part de M. Egger, l'objet d'un mémoire spécial (1);

2° Celui de Gythium, qu'on trouvera dans le *Journal archéologique* d'Athènes, mesuré par M. Papadaki, commenté par M. Eustratiadis (2).

A ces monuments il faut ajouter :

3° Un *σχήμα* de Naxos, aujourd'hui au *Varvakeion*, à Athènes. Je l'ai jaugeé, et il a été dessiné par M. Chaplain (3);

4° Un *σχήμα* trouvé à Ganos, au nord de Gallipoli; on en verra les mesures et la description dans le *Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*;

5° Un fragment de *σχήμα*, trouvé à Panidon en 1868, ne portant plus qu'une petite mesure; il paraît être aujourd'hui perdu (4).

II. Ce *σχήμα* est dans le système attique pur. Il prouve donc que les mesures athéniennes avaient été adoptées par les colonies grec-

(1) *Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*. Paris, 1871, Thorin, libraire-éditeur, p. 21.

(2) *Observations sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine*. Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXV; reproduit par l'auteur dans ses *Mémoires d'histoire ancienne*, p. 197.

(3) 1870 *ibid.* 14. Il a été l'objet, de la part de M. Foucart, d'une nouvelle étude qui paraîtra dans le *Voyage archéologique* de Lebas.

(4) Inédit.

ques de Thrace. C'est ce que démontre aussi le σήκωμα de Gancs, qui est également dans le système attique.

III. L'inscription ἐπι ἀγορανομίου Φαιήκων rappelle la formule ordinaire des timbres rhodiens, cniidiens et thasiens, où le mot ἐπι est suivi d'un nom propre. De plus, sur nombre de ces timbres, on voit comme ici le caducée. J'avais émis l'opinion (*Inscript. céramiques*, p. 42) que les timbres des amphores sur lesquels on lit encore la préposition ἐπι suivie d'un nom propre étaient des garanties de contenance légale, et que Gnide, Thasos et Rhodes avaient eu le privilège de voir leurs mesures acceptées sur tous les marchés de la Méditerranée. J'ai mesuré depuis une amphore rhodienne conservée au musée de la Société archéologique d'Athènes, le seul des monuments de ce genre que j'aie pu trouver encore intact. Le jaugeage a donné 26 litres et quelques fractions. C'est justement la capacité admise pour l'ἀγορανομία du système athénien (1).

S'il existe d'autres amphores avec timbre, encore entières, il serait utile de les jauger. J'ai lieu de croire que plusieurs de ces vases ont été découverts dans les fouilles récentes de la Cyrénaïque; il est certain aussi que quelques musées de l'Europe en possèdent des exemplaires qui ont échappé à mes recherches. On me permettra de faire appel à l'obligeance des savants qui pourraient me signaler des documents de ce genre et m'en faire connaître la capacité (2). En 1868, les seules mesures grecques de capacité qui eussent été retrouvées et jaugées étaient une *hémiconé* du musée Campana publiée par M. de Witte, une *hémicotyle* signalée par M. Rangabé et acquise par le British Museum. Depuis cette époque, je me suis attaché à enrichir une liste si courte, j'ai pu y ajouter dix-huit mesures nouvelles. Dans ce nombre total de vingt auquel nous sommes arrivés aujourd'hui, l'amphore du *Vareakeion* n'est pas comprise.

A. DUMONT.

(1) M. Pappadopoulos a bien voulu mesurer pour moi une amphore de Thasos, conservée au ministère des cultes à Athènes. Elle a donné 21 litres; elle n'est donc pas dans le système attique.

(2) M. Heuzey me signale une petite amphore trouvée à Kerich, aujourd'hui au Louvre, qui porte un timbre grec; mais l'inscription est en creux, au contraire de ce que nous constatons sur les produits de Rhodes, de Thasos et de Gnide. De plus, elle n'est pas marquée sur l'anse, mais sur le corps même du vase. Ce monument appartient, selon toute vraisemblance, aux céramiques particulières du Pont-Euxin dont nous possédons quelques rares spécimens, publiés par MM. Bekker et Stephani.

---

LE  
**MONASTÈRE DE DAPHNI**  
PRÈS D'ATHÈNES  
SOUS LA DOMINATION DES PRINCES CROISÉS

---

(FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE CETTE ABBAYE)

---

Les renseignements que nous possédons sur l'histoire du monastère de Daphni, dans le défilé de la route d'Athènes à Eleusis, ou comme on disait alors, de l'abbaye de Delphine, pendant les dominations successives des seigneurs français, des Catalans et Aragonais, enfin des ducs florentins de la maison d'Acciaiuoli, se réduisent à fort peu de choses. Les plus anciens se rencontrent dans la collection des procès-verbaux des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux publiés par D. Martène.

A la date de 1263 nous y lisons, parmi les résolutions adoptées par le chapitre :

§ 7. *Item, abbati de Delphino, qui in deportando de Grecia ad domum Cistercii gloriosissimas reliquias, videlicet brachium S. Johannis Baptiste, non modicum laboravit, volens generale capitulum facere gratiam specialem, concedit eidem, quod quamdiu in dicta domo abbatizaverit eo tantum termino venire teneatur, quo abbates Scythie venire solent ad capitulum generale (1).*

Le voyage de l'abbé de Delphine, dont il est ici question, se rattache à l'un des événements les plus importants de l'histoire des seigneurs français d'Athènes.

(1) D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 1422.

En 1252, au moment où Guillaume de Villehardouin succéda à son frère Geoffroy II dans la principauté de Morée, Guy de la Roche, seigneur d'Athènes, voulut profiter du moment où l'autorité du prince n'était pas encore bien solidement assise pour se soustraire à sa suzeraineté, en refusant l'hommage d'allégeance et en se déclarant indépendant dans sa seigneurie. Il avait entraîné dans sa révolte plusieurs autres chefs féodaux, le marquis de Bodoïnza, les tiers de Négrepont et même le vaillant Geoffroy de Bruyères, seigneur de Carytène, qui étaient charmés comme lui de l'espoir de se rendre tout à fait indépendants dans leurs baronnies. Mais les feudataires ligués furent battus par le prince Guillaume à Carydi, près de Mégare. Guy de la Roche, assiégé dans Thèbes, fut forcé de se rendre (1). Au lieu de le punir par la confiscation, le prince, dont la famille était alliée à la sienne, préféra l'exiler pendant quelques années, après avoir reçu son hommage-lige à la cour plénière de Nicli (l'antique Tégée) (2), et il lui ordonna d'aller en France trouver le roi saint Louis, aussitôt après qu'il serait revenu de la Terre Sainte, et de s'en remettre à sa décision pour tout ce qu'il ordonnerait de lui.

« Donc, ajoute le *Livre de la conquête*, pour ce que l'iver entra lors, si convint que li sires de La Roche tournast en son pays pour soy arrêter et appareiller, ainxi come lui convenoit et appartenoit, pour aler au roy de France, tout ainxi come li princes lui avoit commandé. Mais aussi tost come li noviau temps entra, si monta sur deux galies qu'il avoit au port Rivedostre (3); et ala tout droit descendre au port de Brandys (4). Puis qu'il fu descendus en terre, si fist acheter chevaux. Si se mist au chemin; et erra tant qu'il vint à la cité de Paris, où il trova le roy de France (5). Et quant il fu à Paris, si ala tout droit au roy de France, et le salua. Et li rois le reçut moult honorément, quand il sot qu'il estoit le seignor d'Athenes et venoit de Romanie. Et un chevalier dou prince Guillerme, qui portoit lettres de par lui au roy de France, et estoit venus en la compagnie dou seignor de La Roche, si presenta les lettres au roy.

« Dès que le roy fu informés de par le prince Guillerme de la condition et du mesfait que li sires de La Roche avoit fait vers lui, et

(1) *Livre de la conquête*, p. 102-110 de l'édition. Bachon. — Chronique grecque de Morée, v. 1846-1905.

(2) Chronique grecque de Morée, v. 1906-2045.

(3) Livadostro.

(4) Brindes, dans le royaume de Naples.

(5) La chronique grecque ajoute que ce fut aux fêtes de la Pentecôte :

Τὴν λέγουσι Πεντηκοστὴν ὁ βῆτας ἐσπρίαθεν.

coment le princes le mandoit à lui pour deviser et dire, par le conseil de sa court, en quel paine li sires de La Roche estoit escheux, pour ce qu'il avoit ostoyé contre son lige seignor, et porté armes, et combatu en champ à lui et à sa gent, le roy de France, qui sages sires estoit, s'aperçut bien que li princes lui portoit honor [et] reverance, quand il lui mandoit son home lige pour deviser et dire le mesfait qu'il avoit fait vers lui. Si fist semoure tous les haulx homes de France et les plus sages clers qu'il pooit avoir. Et quand li baron de France furent veñu au mandement dou roy, si leur monstra et conta, tout par ordre, la occasion pour quoy et coment li princes de la Morée lui avoit envoyé le seignor d'Athènes, qui son home lige estoit, pour dire et deviser en quel paine il estoit encheux, pour ce qu'il avoit ostoyé et porté armes et combatu en champ à lui.

« Et quant li rois ot dit et conté à ses barons ordinaement toute la chose, pour quoy et coment li princes Guillelmes avait envoyé à lui le seignor d'Athènes son home lige, li baron et li hault et noble home de France, et li sages clers aussi, qui de grant sens estoient, si debattirent moult la chose. Et quant ils orent bien debatu la chose, et dit cescuns son avis, selonc ce qui lor sembloit pour le mieulx, si se accordèrent tout à un conseil et à une volenté. Et firent au roy ceste response: que, se li sires de La Roche eust la ligie faite à son seignor le prince, et puist fust estés revellés contre lui, et combatus à lui en champ come son anemy, il seroit dignes d'estre desherités de quanque il tenoit de lui, selonc droit et raison; mais pour ce qu'il [n']avoit onques fait homage, et que, en deffendant sa raison et son honor, il guerroya et porta armes et combati à lui, car (1) il ne devoit mie estre desherités; car, puisque il, ne ses ancesseurs, ne autres pour lui, ne lui avoient fait homage ne payé service, on ne porroit dire que il feust son lige seignor. Voirs est que, puisque il savoit que son seignor, le roy Bonifaces, avoit doné son homage au père dou prince, ou au Champenois qui fu sires de la Morée, et qu'il savoit qu'il devoit tenir sa terre de lui, et lui estoit tenus de faire homage et ligie, car (2) il ne devoit porter armes ne guerroyer à lui à nul fuer, et que, de tant come il avoit fait, si estoit cheux à la grace et à la merci de son seignor. Donc, pour ce que son seignor l'avoit envoyé au roy de France, qui estoit le plus noble home dou monde, et en si loingtaing pays come de Romanie en France, la paine que il devoit porter pour son mesfait, pour la honour et la

(1) } Que.  
(2) }

reverence de tel seignor come le rois, estoit seulement pour son travail. Si estoit bien raison que le prince se deust tenir pour contents.

« Et cys consaulx fu accomplis et revelés en plaine court. Et li rois comanda et fist appeller le seignor de La Roche et le chevalier dou prince Guillaume, et puis dire et conter le dit et le conseil des barons de France, coment et quel paine li sires de La Roche devoit porter pour ce qu'il porta arme contre son seignor. Et quant li sires de La Roche ouy dire et retraire la response dou conseil, que la court dou noble roy de France li firent, si mercia tout premier le roy, et puis ses barons. Et ala baisier le pié dou roy; et puis le proya et requist que il lui deust faire lettres de témoignances, scellées de son seau et des barons: coment il avoit esté par devant lui et à sa court, et en quelle manière il avoit donnée la sentence de ce pourquoy il estoit venus là. Et li roy les lui fist faire de bonne volenté.

« Et puis que ses lettres furent faictes et delivrées au seignor de La Roche, li rois le fist appeller par devant lui et li dit ainsi: « Sires de La Roche, vous este venus de si loingtaing pays come de « Romanie à Paris; si est droys et raisons que vous ne doyés partir « de ma court sans avoir aucune grace de moy. Et pour ce je vous dy, « que vous le demandés hardiement, car je la vous donray volon- « tiers, toutes fois salvant ma coroné et mon honor. » Et quand li sires de La Roche oy le roy de France ainsi francement parler, si en fu moult lies. Si se pensa quele grace il lui demanderoit. Et quand il ot un peu pensé, si respondi au roy en tel maniere: que, puis que à sa coroné plaisoit de faire tui grace, il le requeroit que, de cellui jour en avant, il se deust appeller duc d'Athènes, pour ce meisme que son pays estoit duchié et que anciennement s'appeloit le seignor, duc d'Athènes (1). Et li roys lui octroya de bonne volenté. » (*Livre de la conquête*, p. 112-116, éd. Buchon. Voy. *Chronique grecque de Morée*, v. 2046-2136. Ramon Muntaner, t. II, p. 469, de la traduction Buchon.)

(1) On lit de même dans la chronique grecque :

Ὅτι ἡ ἀθένησι τῶν Ἀθηνῶν, ἐκ τοῦ ἔχου καὶ κορυφῆς τῆς,  
 Ἐὶ τὴν εἶχον ἑκατάκι δοῦσαν τὸν ἀστυνόμον.

C'était une vieille tradition byzantine, qu'on trouve également dans Nicéphore Grégoras (VIII, 5, p. 116, édit. de Paris): Ὅτι δὲ ῥωστικὸς τῆς τι στήριον καὶ τὸ ἔπισημα τοῦ ἐπὶ τῆς τραπέζης; παρὰ τοῦ μεγάλου κατὰ κράτος Κωνσταντίνου - ὁ δὲ ἑλληνογενετικῆς, τὸ τοῦ κράτους; ὁ δὲ τῆς Ἀστυκῆς τι καὶ τῶν Ἀθηνῶν ἀρχηγός, τὸ τοῦ μεγάλου δουκός. On confondait alors, comme le font encore aujourd'hui les paysans de la Grèce, les anciennes époques byzantines avec le temps des Hellènes. Et c'est ainsi

Buchon (1) a trouvé dans une chronique manuscrite des comtes de Foix, rédigée par l'archiviste Arnaut Esquirre, en 1444, d'après les diplômes de Pau, la mention d'une sorte de cour plénière que saint Louis aurait convoquée à Paris en 1260 pour prendre des mesures contre les agrandissements des Tartares (2). Il a fort judicieusement

que, la tradition ayant passé en Occident, Shakespeare, dans son *Midsummer night's dream*, a fait de Thésée un duc d'Athènes. Avant lui déjà, Dante (*Inferno*, XII, v. 16-18) avait dit, au moment où il rencontre le Minotaure :

Lo savio mio inver lui grido : « Forse  
 « Tu credi che qui sia 'l Duca d'Atene  
 « Che sù nel mondo la morte ti porse. »

Boccaccio également (*Teseide*, I, v. 13) :

Perchè a Teseo il lor signor pesante  
 Duca di Atene....

et chez les Anglais, Chaucer (*Canterbury Tales*, I, v. 862) :

There was a duk that highte Theseus  
 Of Athenes he was lord and governour.

(1) *Nouvelles recherches sur la principauté de Morée*, 1<sup>re</sup> partie, t. I, p. 115, note 1.

(2) Voici le passage même de la chronique, tel qu'il se lit au feuillet 5, recto, du manuscrit n° 2404 du *Fonds français* de la Bibliothèque nationale :

« Mons<sup>se</sup> Rogier Bernard, filz de Mons<sup>se</sup> Rogier fut conte l'an mil cccij et marié  
 « à Madame Maugart de Narbonne. En son temps le roy de France convoca à Paris  
 « tous les princes, seigneurs et barons de son royaume en l'an mil cccij, pour ce  
 « que le pape l'avoit adverty comment les Tartarins avoyent occupé la Terre  
 « Sainte et plusieurs autres pays, et que luy comme protecteur et bras de Sainte  
 « Église y voulsist pourveoir. Et le roy, par l'ordonnance de son conseil, dist qu'il y  
 « envoyeroit un nombre de gens. Ce qu'il fit et ledict conte de Foix y alla. »

Alep avait été prise, en effet, dans le mois de janvier 1260 (Raynaldi, *Annales ecclésiastiques*, an. 1260, § 27), par Houlagou-Khan, dont les hordes s'étaient immédiatement après jetées sur la Syrie. Au commencement du mois de mars de la même année, les Tartares ravageaient déjà les environs de Saint-Jean-d'Acre et menaçaient la ville (Math. West, p. 317). En présence d'un danger ainsi imminent, les chrétiens francs de Terre-Sainte expédièrent en toute hâte un templier demander des secours en France et en Angleterre (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 430). Parti des côtes de Palestine le 17 mars, il était auprès de saint Louis au commencement de juin (Le Nain de Tillemont, t. V, p. 1), et y fut bientôt suivi par une lettre pressante du pape Alexandre IV, que le légat du saint-siège, cardinal de Sainte-Cécile, transmittait au roi. C'est à la suite de ces appels qu'eut lieu la réunion des barons que mentionne le seul Arnaut Esquirre.

Il ne semble pas, du reste, qu'elle ait produit de bien importants résultats, car saint Louis en tint une autre le 1<sup>er</sup> avril 1261, où furent décidés des envois de secours en hommes et en argent à la Terre-Sainte (Le Nain de Tillemont, t. V, p. 2). Nous avons insisté sur ce point, parce que l'intéressant travail sur les secours pécuniaires que saint Louis envoya, après son retour, aux chrétiens de Palestine, publié par

pensé que ce dut être dans cette occasion que le roi de France prononça sa sentence arbitrale sur la cause entre Guy de La Roche et Geoffroy de Villehardouin, et que la facilité avec laquelle il accorda au seigneur d'Athènes de porter le titre de duc tint sans doute au désir du saint roi de se concilier tous les puissants feudataires de la Grèce, dans l'intérêt des secours qu'il réclamait pour la Terre Sainte. Ceci est confirmé par deux actes donnés en France par Guy de La Roche en février 1260 et dans lesquels il ne prend encore que le titre de *sire d'Athènes* (1), tandis que sur les monnoies qu'il fit frapper après son retour, dans l'atelier de Thèbes, il se dit DVX ATHENES (2). Son retour eut lieu, du reste, dans l'année même, car il était déjà rentré dans ses foyers en août 1261, quand Baudouin II, le dernier empereur latin de Constantinople, chassé de la ville impériale par le César Alexis Stratégopule, vint se réfugier en Grèce avec le patriarche Pantaléon Giustiniani et l'insensé Marc Gradenigo, dont l'imprudencé avait été la cause de tout le désastre (3). L'année suivante, en 1262, nous voyons encore Guy de La Roche combattre vivement dans la cour plénière de Nicli, au nom des intérêts généraux de la contrée, la cession des forteresses de Monembasie, Mistra et du Grand-Magne, que Guillaume de Villehardouin, prisonnier à la suite de la bataille de Pélagonia, avait été obligé de faire à l'empereur Michel Paléologue pour recouvrer sa liberté (4).

Si l'on réfléchit aux difficultés sans nombre que présentait alors un voyage de Grèce en France et au temps qu'il fallait y mettre, en voyant d'un côté que le seigneur d'Athènes fit un voyage à Paris, qu'il quitta seulement dans le courant de 1260, de l'autre qu'en 1263 il n'y avait pas encore longtemps que l'abbé de Delphine était venu à Clteaux, apportant pour l'église de cet illustre monastère un bras de saint Jean-Baptiste, on est conduit à penser que l'abbé avait profité, pour remplir ses devoirs canoniques envers le chapitre général de son ordre et pour visiter la France, du voyage de Guy de La Ro-

M. G. Servois dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XIX, p. 113 et suiv.), ne part que de l'année 1262.

(1) Buchon, *Éclaircissements historiques sur la principauté de Morée*, t. I, p. 324 et suiv.; *Nouvelles recherches*, 1<sup>re</sup> partie, t. II, p. 385 et suiv.

(2) Buchon, *Éclaircissements historiques*, t. I, p. 336. De Saulcy, *Numismatique des Croisades*, pl. XVII, nos 4 et 5.

(3) Andr. Dandolo, *op. Muratori*, t. XII, p. 369.

(4) *Livre de la conquête*, p. 156 et suiv., éd. Buchon. *Chronique grecque de Morée*, v. 3034-3167.

che, dans la suite duquel il s'était placé. On le récompensa, du reste, des précieuses reliques qu'il apportait à Cîteaux, en le dispensant de l'obligation d'assistance fréquente aux chapitres, qui avait été établie en 1210.

Dans le procès-verbal du chapitre de 1276, il est de nouveau question de l'abbaye de Delphine. Des expressions du paragraphe qui s'y rapporte, il semble que l'on doive conclure que les monastères de Cîteaux avaient été pendant un moment assez multipliés dans les domaines de l'Empire Latin de Constantinople pour que la Grèce formât dans l'ordre une province avec son organisation complète. En 1276, Constantinople était déjà reprise depuis quinze ans par les Grecs; tous les établissements monastiques du rite latin, fondés sur les terres de l'empereur ou sur celles du roi de Salonique, avaient été détruits. L'abbaye des moines de la Haute-Combe dans le diocèse de Patras n'avait pas pu durer, et l'abbaye de Delphine était le seul établissement cistercien qui restât debout dans les contrées grecques. On la soumit à direction et à la visite de l'abbé de Bellevaux en Franche-Comté, c'est-à-dire de la maison même d'où étaient sortis les premiers religieux qui avaient été fixer leur demeure sur les ruines de l'antique temple d'Apollon.

Voici, du reste, ce qu'on lit sur l'abbaye de Delphine dans le procès-verbal de 1276 :

§ 11. *Cum abbatia de Dalphino in partibus Græcie, aliis abbatibus in imperio Constantinopolitano in vastitate hostili desolatis, unica remanserit, et propter hoc in visitatione, in institutione seu destitutione abbatibus loci ejusdem abbatum sive abbatibus presentia haberi commode non possit; dispensative a capitulo generali conceditur patri abbati de Bella-Valle in Burgundia, ut per monachos ad hoc idoneos in jam dicto monasterio visitet, instituat abbatem, et installet, sive etiam destituat, et omnia alia faciat, in quibus secundum formam ordinis solet et debet abbatum copia expectari, nisi in dictum abbatem vota sua transtulerint monachi monasterii supradicti (1).*

Au chapitre de 1277 on trouve une dernière mention; mais elle ne se rattache à aucun fait historique, et regarde seulement les règles d'administration du monastère :

§ 10. *Statuit et ordinat capitulum generale, ut, cum abbatia de Dalphino abbate caruerit, in patrem abbatem vota sua transferant monachi dicte domus (2).*

(1) D. Martène, *Thésaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 1153.

(2) D. Martène, t. IV, col. 1153.

Mais le document le plus précieux sur le monastère de Delphine, celui qui établit que les ducs d'Athènes de la maison de La Roche y avaient leur sépulture, n'est pas dans les procès-verbaux des chapitres de l'ordre de Clteaux. C'est une pièce qui se trouvait jadis à la Trésorerie des Chartes de Hainaut, où elle était cotée sous le n° J 59. L'original en est perdu (1), mais nous la connaissons par l'analyse qu'en a donnée Godefroy dans son inventaire des Chartes de Hainaut, fait par ordre de Louis XVI (2).

« J 59. Certificat en latin et en parchemin, scellé des sceaux en  
« cire jaune, la plupart rompus, de Eris archevêque, Pierre doyen,  
« Gille chantre et Laurent trésorier de l'église d'Athènes, frère  
« Jacques, abbé de Dalfinet, ordre de Clteaux, diocèse d'Athènes,  
« André Gafors, Nicolas de Lille, Guillaume de Vaites et Ysembart  
« de Plaisance, chevaliers, par eux donné en forme de lettre à Guil-  
« laume comte de Hainaut, par lesquels ils lui déclarent que Gui,  
« duc d'Athènes, étoit mort le 5 octobre 1308, et avoit été enterré le  
« lendemain 6 octobre au tombeau de ses ancêtres dans ledit mo-  
« nastère de Dalfinete, lui faisant connoltre le besoin que sa cousine  
« Mahaut, duchesse d'Athènes, avoit de son secours, étant privée de  
« son mari comme elle l'étoit. *A Athènes, le penultieme Octobre*  
« 1308. »

Éris n'est pas nommé dans la liste des archevêques latins d'Athènes dressée par Le Quien (3). Il doit trouver sa place entre Étienne et Antoine I<sup>er</sup>.

(1) Voici ce que m'a écrit à ce sujet M. Lacroix, archiviste de Mons :

« Mons, le 25 juin 1821.

« Monsieur,

« M. Hammer, bibliothécaire du roi des Belges, m'a fait part de votre désir d'obtenir copie d'une pièce de la Trésorerie des Chartes des comtes de Hainaut, cotée J 59 dans l'inventaire de Godefroy, publié par le comte J. de Saint-Genois, ainsi que le dessin du sceau de Guy, duc d'Athènes, qui étoit appendu au diplôme coté J 57.

« Je regrette infiniment, Monsieur, de ne pouvoir satisfaire à votre demande, à cause d'abord de l'absence du premier de ces documents dans la Trésorerie des Chartes précitée, puis parce que le sceau du duc Guy manque à la pièce J 57, et qu'il a également été enlevé de celle marquée J 58 à laquelle il se trouvait attaché, avec d'autres.

« Ces lacunes existaient déjà longtemps avant l'époque où je pris possession du dépôt.

« Veuillez agréer, etc.

« Le conservateur des Archives de l'État à Mons,

« A. LACROIX. »

(2) Saint-Genois, *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, etc.*, t. I, p. 338.

(3) *Oriens christianus*, t. III, p. 841.

Quant au duc dont la sépulture est ici mentionnée, Guy II, dernier de la maison de La Roche, il est fort connu par les récits d'un auteur contemporain qui avait eu avec lui des relations personnelles, Ramon Muntaner, l'un des capitaines de cette Grande-Compagnie Catalane si fameuse au *xiv<sup>e</sup>* siècle. On trouve dans sa chronique une curieuse peinture de la cour brillante de Guy duc d'Athènes. Il raconte (1) qu'au temps du duc Guillaume un membre de la famille Dalle Carcere de Vérone alla s'établir à Athènes, et que le duc le reçut avec la plus grande bienveillance, lui accorda beaucoup de biens, le fit un puissant feudataire, lui donna une femme fort riche et lui conféra la chevalerie. Au bruit de cette fortune, un autre membre de la famille Dalle Carcere voulut aller à son tour en Grèce. « Or, » dit Ramon Muntaner, messire Boniface n'avait qu'un château que « son père lui avait laissé. Il le vendit afin de mieux s'équiper, et » ainsi il s'équipa, lui et dix chevaliers et dix fils de chevaliers. Et « il prit l'ordre de chevalerie des mains de son frère aîné, parce » qu'il valait mieux pour lui de partir comme chevalier que comme « écuyer ; car, dans ces pays, aucun fils de grand feudataire n'est » considéré jusqu'à ce qu'il soit chevalier. Voilà pourquoi il se fit » armer chevalier des mains de son frère. »

Boniface part donc de Vérone pour Athènes avec les plus hautes espérances ; mais en arrivant il se trouve fort désappointé. Son parent était mort un mois auparavant, laissant deux fils et une fille, tous trois mineurs. Dans cet embarras le jeune duc d'Athènes, Guy, le réconforta comme son père, le duc Guillaume, avait réconforté le parent de Boniface. Il le mit de sa maison et de son conseil, et le fit inscrire pour une ration belle et bonne pour lui et la compagnie. Boniface vécut de ce genre de vie, de telle sorte, dit Ramon Muntaner, que « jamais il n'y eut un homme à la cour du duc qui se vêtit » plus élégamment et plus richement que lui et sa compagnie, et « nul qui se présentât partout en meilleur arroi. Et le bon duc d'A- » thènes remarquait son intelligence, quoiqu'il ne fût pas semblant, » et d'autre part il le trouvait plein de sagesse dans le conseil. » Il conçut même le projet de profiter de l'occasion d'une fête qui devait avoir lieu au moment où il se faisait armer chevalier pour lui donner une marque plus éclatante de sa haute faveur.

Ici nous laisserons parler le naïf et piquant Ramon Muntaner.

« Il est de toute vérité que le duc d'Athènes était un des plus nobles hommes qui fussent dans l'empire de Romanie, et des plus

(1) Chap. 244.

grands qui ne fussent pas rois.... Et il avait eu sa terre franche et quitte (1); et il avait donné à ses chevaliers châteaux, maisons et terres, de telle sorte qu'il s'y établit bien certainement mille chevaliers français, qui tous firent venir de France leurs femmes et leurs enfants. Depuis ce temps, ceux qui sont issus d'eux ont pris pour femmes les filles des plus hauts barons de France. Et ainsi en droite ligne ils sont tous nobles hommes et de noble sang. Il arriva donc un jour que le bon duc d'Athènes (celui qui laissa sa terre à Gautier de Brienne) voulut prendre l'ordre de chevalerie, et il fit convoquer une cour plénière de toute sa terre, et il ordonna que, le jour de la Saint-Jean de juin, tout ce qu'il y avait de nobles hommes dans son duché se trouvât dans la ville de Thèbes, où il voulut recevoir l'ordre de chevalerie. Il convoqua également les prélats et tous autres bonnes gens; ensuite il fit publier dans tout l'Empire, dans tout le Despotat (2) et toute la Valachie (3): que tout homme qui désirerait y venir n'eût qu'à se présenter, et qu'il recevrait de lui grâces et présents. Et cette cour plénière fut proclamée bien six mois avant sa réunion.

«..... A l'époque où le bon duc avait convoqué sa cour plénière, chacun s'empressa de se faire faire de beaux habillements pour soi-même et pour sa suite, et aussi pour en distribuer aux jongleurs, afin de donner plus de lustre à la cour. Que vous dirai-je? Le jour de la cour plénière arriva, et dans toute la cour il n'y eut personne plus élégamment et plus noblement vêtu que messire Boniface et sa suite. Il avait bien cent brandons armoriés de ses armoiries. Il emprunta de quoi subvenir à toutes ces dépenses en engageant d'avance la solde qui devait lui revenir plus tard. Que vous dirai-je? La fête commença d'une manière splendide. Et, lorsqu'on fut arrivé dans la grande église (4), où le duc devait recevoir l'ordre de chevalerie, l'archevêque de Thèbes dit la messe, et sur l'autel étaient déposées les armes du duc. Tout le monde attendait avec anxiété le moment où le duc allait recevoir l'ordre de chevalerie, et on s'imaginait, comme grande merveille, que le roi de France et l'empereur se seraient disputé cet honneur et auraient tenu à grande gloire que le duc voulût bien recevoir l'ordre de chevalerie de leurs mains. Et, au

(1) On voit par là que la prétention qui avait armé Guy I<sup>er</sup> de La Roche contre Guillaume de Villehardouin avait fini par être reconnue.

(2) Le despotat d'Artas.

(3) La Thessalie.

(4) Probablement l'église Saint-Luc, qui est encore aujourd'hui la plus importante de Thèbes.

moment où tous étaient ainsi dans l'attente, le duc fit appeler messire Boniface de Vérone. Celui-ci se présenta à l'instant, et le duc lui dit : « Messire Boniface, asseyez-vous ici tout près de l'archevêque, » car je veux que ce soit vous qui m'armiez chevalier. » Et messire Boniface lui dit : « Ah ! seigneur, que dites-vous ? Assurément » vous vous moquez de moi. — Non, dit le duc, car je veux que » cela soit ainsi. » Et messire Boniface, voyant qu'il parlait du fond du cœur, s'avança vers l'autel auprès de l'archevêque, et donna au duc l'ordre de chevalerie. Et quand il l'eut créé chevalier, le duc dit en présence de tous : « Messire Boniface, l'usage est que toujours » ceux qui reçoivent un chevalier lui fassent un présent. Eh bien ! » je veux faire le contraire. Vous m'avez fait chevalier, et moi je » vous donne, à dater d'aujourd'hui, cinquante mille sols tournois » de revenu, à posséder à jamais pour vous et les vôtres, et le tout » en châteaux et autres bons lieux, et en franc-alleu, pour en faire » toutes vos volontés. Et je vous donne aussi pour femme la fille de » tel baron qui est et demeure sous ma main, et qui est dame de la » tierce partie de l'île et de la cité de Nègrepont. » Voyez comme en un jour et en une heure il lui donna bel héritage. Et certes ce fut la plus noble don que depuis bien longtemps ait fait en un seul jour aucun prince. »

Telle était alors la cour féodale des ducs d'Athènes de la maison de La Roche. On aime à trouver cette fleur de la plus exquise chevalerie française superposée dans Athènes aux souvenirs de Périclès et d'Aspasie. Pour ma part, je partage toute l'affection de Buchon pour les traces et la mémoire de la domination des La Roche et des Villehardouin, et je ne saurais m'associer au dédain d'autres écrivains, parmi lesquels je regrette de trouver M. Léon de Laborde. Aussi bien sur la Voie Sacrée d'Éleusis que sur l'Acropole d'Athènes, au milieu des chefs-d'œuvre d'Ictinus et de Phidias, je me plaisais à rechercher quelque débris qui me rappelât que des compatriotes avaient régné sur la cité de Thésée, et qu'entre deux inondations de la barbarie ils avaient su rendre à cette noble contrée un éclat et une prospérité inconnus à la Grèce depuis les âges antiques. C'est surtout pour un Français que ces souvenirs sont précieux. Ils méritaient cependant de toucher les voyageurs de tous les pays, car ils appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Si les combattants de Marathon, de Salamine et de Platée arrachèrent le monde à la barbarie asiatique et sauvèrent la cause de la civilisation et de la liberté, les chevaliers français de la *princée de Morée* et de ses haronnies, comme ceux du royaume de Jérusalem, méritent leur part

d'une gloire semblable, car ils furent pendant plusieurs siècles le bouclier de l'Europe méridionale ; leur bras aguerri contint les hordes de l'islamisme, et c'est en grande partie à eux que la civilisation chrétienne doit de n'avoir pas péri.

Revenons au duc Guy II.

L'amiral de France Thibault de Cépoy, qui alla le voir à Athènes de la part de Charles de Valois, empereur titulaire de Constantinople, dont le désir était de substituer une possession réelle à sa possession nominale de l'empire, mentionne dans son compte de dépenses (1) les ménestrels et l'écuyer du duc d'Athènes : « Pour don aux « ménestrous du duc d'Athènes, etc. » — « A deux ménestrous du « duc d'Athènes qui vindrent pour le mariage de Roquefort. » — « A Jean de Barquon, escuyer du duc d'Athènes, etc. » Pour rendre sa cour plus brillante et augmenter en même temps le nombre de ses hommes d'armes francs, afin de faire respecter les droits de la jeune princesse de Morée, Mathilde de Hainaut, qu'il venait d'épouser à l'âge de douze ans, il profita des dissensions qui s'étaient mises dans la Grande-Compagnie Catalane et enrôla sous ses drapeaux quelques-uns de ses chevaliers les plus braves, qui étaient arrivés au port d'Armyros en Thessalie. Il n'en restait pas moins lié d'intérêt et d'affection avec la maison d'Anjou napolitaine et avec l'empereur titulaire Charles de Valois, son suzerain. Ramon Muntaner raconte que l'infant Ferran de Majorque, son ami, fut arrêté par le duc d'Athènes, pour plaire à l'amiral français Thibault de Cépoy. Le chroniqueur aventurier vit de nouveau le duc d'Athènes en cette occasion et raconte assez longuement la visite qu'il fit à l'infant dans sa prison à Thèbes (2).

Lorsque Guy II mourut, le 5 octobre 1308, ainsi que nous l'avons vu par le diplôme de Mons, Mathilde de Hainaut, sa femme, avait à peine accompli sa quinzième année. A défaut d'enfants du duc qui héritassent de la seigneurie d'Athènes, sa succession passa à son cousin-germain, Gautier de Brienne, fils de sa tante Hélène, dame de Carytène, et d'Hugues de Brienne.

Gautier de Brienne, arrière-petit-neveu du célèbre Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, arriva de son comté de Locce dans le royaume de Naples pour prendre possession du duché d'Athènes, qui venait de lui échoir. Déjà la Grande-

(1) Boulez de l'ancienne Chambre des Comptes cités par Duchon à la p. 467 de son édition à deux colonnes de Ramon Muntaner.

(2) Ramon Muntaner, chap. 237 et 238.

Compagnie Catalane, conduite par Roger de Flor au secours de l'empereur Andronic, avait perdu son chef, s'était déclarée en guerre avec l'empereur et tout l'empire, avait dévasté les campagnes qui entourent Gallipoli, et s'était mise en route par la vallée de Tempé et la Thessalie pour aller chercher un établissement dans des provinces moins épuisées ou plus disposées à l'accueillir. Elle s'approchait de la Béotie et de l'Attique, domaines de Gautier de Brienne. Celui-ci, qui redoutait leur indiscipline, refusa non-seulement de les prendre à son service, mais même de leur livrer passage, et se porta à leur rencontre sur les bords du lac Copaïs, près d'Orchomène, à la tête de ses chevaliers. De même qu'à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, la bravoure imprudente des chevaliers français entraîna leur perte. Les archers catalans, qui les attendaient sur le terrain humide où ils s'étaient témérairement engagés, les accablèrent de leurs flèches sans qu'ils pussent avancer (1). Gautier périt dans la bataille (2). Sa veuve, Jeanne de Châtillon, se retira à Naples avec sa fille Isabelle et son fils Gautier, lequel porta toujours le titre de duc d'Athènes, bien qu'il n'ait jamais pu recouvrer les États de son père, et mourut en 1356 à Poitiers, en combattant glorieusement comme connétable de France.

Après la bataille d'Orchomène, la Grande-Compagnie Catalane devint maîtresse du duché, dans lequel la plupart de ses chevaliers s'établirent à la place des gentilshommes français, dont 700 avaient péri dans les marais du Céphise béotien, et auquel elle ajouta même la seigneurie de Néopatras, auparavant possession des despotes de Thessalie ou Valachie. Cet état de choses dura quatre-vingts ans, pendant lesquels le titre de duc d'Athènes fut réservé par les Catalans aux rois de Sicile, qui le donnèrent à un de leurs enfants (3). Toutefois aucun de ces ducs titulaires n'alla habiter son duché. Leur titre devint honorifique et fut ainsi transmis aux rois d'Aragon, puis de ceux-ci aux rois d'Espagne qui le portent encore.

(1) Voy. sur la découverte d'armes provenant de cette bataille, faite en 1840 à l'hôpital militaire de Chalcis, Buchon, *la Grèce continentale et la Morée*, p. 154-146. Sur les trésors monétaires d'Éleusis et de Tatoy enfouis lors de l'invasion catalane, voy. notre article dans la *Revue numismatique* de 1865.

(2) Ramon Muntaner, chap. 210. *Livre de la conquête*, p. 239 et 268 de l'édition Buchon. Nicephor. Gregor. VIII, 7. Giovanni Villani, VIII, 51; dans le t. XIII de la collection de Muratori. Voy. Geronimo Çarita, *Los libros postreros de la primera parte de los anales de la corona de Aragon* (Saragosse, 1610), l. VII, c. 13. Francisco de Moncada, *Expedición de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos*, Barcelone, 1653, in-4.

(3) Ramon Muntaner, chap. 212. Geronimo Çarita, l. VIII, c. 18, 22, 39, 44, 82.

Athènes passa en d'autres mains ayant d'arriver à celles des Turcs. L'année même où Gautier de Brienne, duc d'Athènes et seigneur de Florence, expirait à Poitiers, le Florentin Nicolas Acciaiuolo, grand sénéchal de Naples, commençait à posséder d'importantes seigneuries dans la principauté d'Achaïe, et entre autres la seigneurie de Corinthe, dans laquelle lui succédèrent son fils et son petit-fils (1). Un neveu du grand sénéchal, nommé Nerio Acciaiuolo, auquel il avait légué quelques domaines en Grèce, avait fini par se faire céder par son parent cette seigneurie de Corinthe, et il fut créé en 1394 duc d'Athènes par Ladislas, roi de Naples, héritier des droits de la maison de Tarente (2). Nerio mourut l'année même où il avait pris possession du duché, et fut enterré dans ses États d'Attique. Mais ce fondateur d'une nouvelle dynastie ducal ne choisit pas pour sa sépulture l'abbaye de Delphine, comme les seigneurs de la maison de La Roche. Il fut enseveli dans l'église Sainte-Marie d'Athènes, c'est-à-dire dans le Parthénon, comme il l'avait ordonné par son testament : *Lo corpo nostro iuditamo che sia sepellito nell' ecclesia di Santa Maria di Athene* (3).

FR. LENORMANT.

(La suite prochainement.)

(1) Voy. Buchon, *Eclaircissements historiques sur la principauté de Morée*, t. I, p. 347; *Nouvelles recherches sur la principauté de Morée*, II<sup>e</sup> partie, t. I, p. 49 et suiv.

(2) Fanelli, *Athènes attica*, p. 290. Buchon, *Eclaircissements historiques*, t. I, p. 348 et suiv.; *Nouvelles recherches*, II<sup>e</sup> partie, t. I, p. 125 et suiv. Sur les ducs de la famille Acciaiuoli, voy. Hopf, *De historia ducatus Atheniensis fontibus*, p. 98-116.

(3) Buchon, *Nouvelles recherches sur la principauté de Morée*, II<sup>e</sup> partie, t. II, p. 254.

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

---

M. Thurot fait une communication à l'Académie sur la prononciation française depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage des grammairiens.

M. Deloche lit un mémoire sur l'*antrustionat*.

M. Delaunay lit au nom de M. de Rougé qui les a rédigées, ainsi qu'il l'avait promis à l'Académie, les observations présentées par lui de vive voix à une des séances précédentes sur la dérivation égyptienne de l'écriture phénicienne, à propos du mémoire de M. Halévy.

M. Clermont-Ganneau lit une notice sur un nouveau bas-relief sabéen, avec inscription himyarite inédite, dont il présente l'estampage à l'Académie.

M. Ch. Nisard lit une dissertation sur le patois de la population de Paris et de la banlieue.

M. Le Blant lit en communication un mémoire qui a pour titre : *le Détachement de la Patrie*.

M. Hauréau fait à l'Académie une communication sur les doctrines de Thierry et de Robert de Chartres.

M. Léopold Delisle apporte une lettre de l'historien Blondel adressée en novembre 1619 à Godefroy, lettre qui lui a été remise par M. Étienne Charavay, expert en autographes, pour qu'elle soit réintégrée dans le portefeuille de Godefroy à la bibliothèque de l'Institut. Cette lettre s'est trouvée dans un lot de pièces acquises par M. Charavay. Ce n'est pas la première fois que M. Charavay contribue à faire rentrer à l'Institut des pièces qui en avaient été distraites.

M. Renan offre à l'Académie au nom de M. Vinet, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, la photographie d'une inscription carthaginoise donnée à l'école par le général Devaux. Cette inscription a été trouvée aux environs de la chapelle Saint-Louis, près de Carthage. Malheureusement elle n'est pas d'une espèce bien rare. Il y en a près de cent cinquante semblables déjà signalées, qui ne diffèrent que par le nom de celui qui fait le vœu. Ce nom paraît être ici Adombaal, fils d'Abdmei-Kart.

M. Halévy communique à l'Académie un fragment de ses *Mélanges d'épigraphie sémitique*, lecture qui provoque plusieurs observations de la part de MM. Renan et Derenbourg.

A. B.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

*Congrès de Bruxelles.* — Le sixième congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique s'est ouvert à Bruxelles, le 28 août, conformément au programme annoncé depuis longtemps. Il était fort nombreux. C'est même, croyons-nous, de tous les congrès, celui qui jusqu'ici a compté le plus d'adhérents. Les Belges tout naturellement et les Français y dominaient; mais bien d'autres pays y étaient largement représentés. L'Italie, l'Angleterre, le Danemark, la Suède y avaient envoyé leurs savants les plus distingués. La composition du bureau donnera d'ailleurs, comme en résumé, une idée de la physionomie générale de la réunion. Président: M. D'Omalius d'Halloy; présidents honoraires: MM. Capellini, Cornalia, de Mortillet, fondateurs; Desor, Worsaae, anciens présidents; vice-présidents: MM. Van Beneden, baron de Witte, Nilsson, Steenstrup, de Quatrefages, Conestable, Franck; secrétaire général: M. E. Dupont; secrétaires: MM. Briart, Cornet, Malaise, de Reul; secrétaires adjoints: MM. Colbeau, Weyers, Van Horem, Mourion; membres du Conseil: abbé Bourgeois, Broca, Chevalier da Silva, Engelhardt, général Faidherbe, Fraas, Hagemans, Hébert, Hildebrand, Leemans, Oppert, Schaffhausen, V. Smidt, Verwoot, comte Wurmbrand. On retrouve là presque tous les noms auxquels se rattachent les progrès des sciences antéhistoriques et anthropologiques.

On nous demandera peut-être maintenant quels ont été les résultats scientifiques du congrès? Nos lecteurs ne seront pas trop étonnés, je pense, si nous disons qu'il n'est pas facile de les formuler en propositions précises. Les questions discutées à Bruxelles sont, en effet, de celles que l'on ne peut espérer voir résolues de longtemps. L'avantage des congrès est, avant tout, de rapprocher les uns des autres les savants dont les travaux touchent de plus ou moins près à l'archéologie et à l'anthropologie, et de les mettre à même de connaître avec exactitude tous les faits, qui chaque année peuvent se produire non-seulement près d'eux, mais au loin, dans

des pays tout à fait étrangers à leurs études personnelles. Sous ce rapport, le congrès de Bruxelles, comme les précédents, a rempli son but. Non-seulement il y a eu profit à écouter les communications publiques, mais de nombreuses conversations particulières entre savants spéciaux ont amené bien des esprits à une appréciation plus juste de faits exagérés par le prestige même de l'éloignement, ou par l'effet de formules trop absolues, dont usent trop souvent les croyants en toute matière, même en matière scientifique. C'est ainsi que M. l'abbé Bourgeois est venu expliquer la nature des découvertes faites par lui dans les terrains tertiaires de Loir-et-Cher, et exposer les échantillons les plus remarquables des silex qu'il considère comme taillés par l'homme. Il aurait voulu obtenir du congrès une sorte d'acquiescement officiel à ses idées sur l'homme tertiaire. Le congrès a bien fait de ne pas s'y prêter. La commission nommée pour examiner cette délicate question n'a pas pris de conclusion. Une partie des membres qui la composaient sont restés, en effet, tout à fait incrédules en présence des silex soumis à leur contrôle. L'avis de MM. Desor, de Vibrage, Neyrinck, Fraas a contrebalancé ceux de MM. Worsaae, de Quatrefages, Capellini, Cartalliac, fort enclins à donner raison à M. l'abbé Bourgeois. C'est une question toujours à l'étude. Pour l'époque quaternaire, sur laquelle on est plus près de s'entendre, la lumière n'a pas pu non plus se faire complètement. Ce qui ne paraît plus douteux, c'est que l'âge de la pierre pris dans son ensemble, depuis l'apparition des échantillons les plus grossiers recueillis dans les terrains diluviens jusqu'au règne de la pierre polie inclusivement, peut se diviser en cinq types bien caractérisés, division proposée déjà à Copenhague par M. de Mortillet, et qui ne semble pas avoir jusqu'ici été sérieusement attaquée. Ces types sont : 1° le type de Saint-Acheul, le plus ancien et celui qui représente particulièrement l'époque quaternaire ; 2° le type du Moustier, se rapportant surtout à des découvertes faites dans des cavernes ; 3° le type de Solutré ; 4° le type de la Madelaine, dont le nom est tiré, comme celui du Moustier, du nom d'une célèbre caverne de la Dordogne ; 5° enfin la pierre polie, ouvrant à l'industrie véritablement une ère nouvelle. Mais si tout le monde admet la réalité de ces types divers, dont des échantillons moulés sur les plus belles pièces du musée de Saint-Germain permettaient d'ailleurs d'apprécier les caractères bien tranchés, l'accord est moins complet sur le fait de savoir si ce sont là non-seulement des types distincts, mais des types représentant des époques diverses bien tranchées et successives. Les silex à forme quaternaire de Mesvin en Belgique, par exemple, sont-ils nécessairement antérieurs aux silex de la caverne du Moustier en Périgord ? Qui pourrait le prouver ? Faut-il voir l'œuvre de deux générations séparées l'une de l'autre par un assez long espace de temps, ou l'œuvre de deux races distinctes mais contemporaines, dans les mêmes silex de Mesvin et dans ceux des cavernes de la province de Liège ? Même impossibilité de résoudre actuellement ce problème, et nécessité d'attendre de nouvelles observations avant d'arriver à une conclusion vraiment scien-

lifique. La question, croyons-nous, doit rester encore longtemps à l'étude. Aux questions relatives aux terrains tertiaires et aux terrains quaternaires, puis aux cavernes, a succédé une discussion sur les monuments mégalithiques et en particulier sur les dolmens. Quelle est, s'est-on demandé, la race qui a élevé les dolmens? et quelle route a-t-elle suivie dans sa migration à travers l'Europe? A-t-elle remonté du sud vers le nord, ou, partie du nord, a-t-elle été disparaitre dans les contrées de l'Afrique où se retrouvent en si grand nombre ces antiques monuments? M. le général Faidherbe, qui a fait des dolmens de l'Algérie une étude approfondie et est au courant de tous les écrits où ce problème a été agité, est d'avis que la migration s'est faite du nord au sud et que la race des dolmens est la race blonde des bords de la Baltique, descendue d'étapes en étapes jusqu'en Tunisie. C'est à peu près la conclusion à laquelle était arrivé M. Alexandre Bertrand, dans son Mémoire couronné par l'Institut en 1862. Seulement M. Bertrand était en un sens moins affirmatif que M. le général Faidherbe, puisqu'il se contentait de dire : Les dolmens sont distribués sur la surface de l'Europe *comme si* ils avaient été élevés par une race qui, après avoir occupé les bords de la Baltique, se serait peu à peu avancée du nord au sud, occupant successivement les diverses îles qui se rencontraient, s'enfonçant dans les vallées des grands fleuves en suivant leurs rives, pour aller en dernier lieu se perdre sur les côtes de l'Afrique septentrionale. Il y aurait peut-être, en effet, lieu avant de discuter la question de savoir dans quel sens s'est effectuée la migration de la race des dolmens, de résoudre préalablement la question de savoir s'il y a réellement une race des dolmens, ce qui n'est pas absolument démontré. Ne se pourrait-il pas que des peuplades très-distinctes aient reçu d'un même centre commun des habitudes analogues et adopté un même genre de monuments funéraires? Le problème serait ainsi un peu modifié et il ne s'agirait plus que de déterminer le point de départ de cette influence puissante. Ce point de départ, que MM. Faidherbe et Bertrand croient trouver dans le nord, M. Desor le place au midi et veut que les dolmens algériens aient précédé ceux de la Baltique et du Jutland. Répétons, comme à propos des précédentes discussions : *adhuc sub judice lis est*, et attendons la solution des congrès à venir. Les âges dits du bronze et du fer ont eu aussi leur séance au congrès de Bruxelles; mais de ce côté encore que d'obscurités! que d'affirmations non prouvées! que de lacunes à combler pour arriver à une histoire vraisemblable de l'introduction des métaux en Occident! A qui devons-nous l'introduction du bronze dans nos contrées? est-ce aux Phéniciens, aux Étrusques, aux Scandinaves? L'introduction du fer a-t-elle suivi de près ou de loin la connaissance du bronze? Dans quel sens et dans quelles limites peut-on dire qu'il y a un âge de bronze et un âge de fer distincts dans les différentes contrées de l'Europe? Toutes ces questions, posées à propos d'une découverte fort intéressante d'objets en bronze de style étrusque, faite aux environs de Liège, ont été discutées, et résolues en divers sens, mais sans que l'on puisse dire qu'il en soit sorti une

affirmation que l'on puisse considérer comme définitivement acquise à titre de vérité générale. On en est encore aux hypothèses. Y a-t-il lieu de se décourager devant ces tentatives infructueuses de constituer la science antéhistorique sur des bases définitives? Bien au contraire, de ce fait résulte l'évidence de la nécessité des congrès. Il y avait lieu seulement de se demander si des congrès annuels n'étaient pas trop rapprochés. La science ne va pas si vite; c'est ce que la majorité a pensé, et elle s'est ajournée jusqu'en 1874, à Stockholm.

Un des côtés les plus intéressants du programme était les excursions projetées dans diverses localités célèbres par leurs antiquités. Ces excursions ont présenté tout l'intérêt qu'elles promettaient. Mais il serait impossible d'en rendre compte sans entrer dans de grands détails que nous interdit la nécessité d'être court. D'ailleurs, les excursions sont faites surtout pour ceux qui y assistent. On y va pour voir, et rien, aucune description ne peut suppléer à cet avantage d'avoir vu par ses propres yeux et non par les yeux d'autrui. Nous ne pouvons donc que conseiller à nos lecteurs de se rendre au prochain congrès de Stockholm. X.

— On nous annonce que des fouilles importantes viennent d'être faites dans le département de la Côte-d'Or, sous les auspices de la Commission de la topographie des Gaules. Un tumulus de construction très-régulière aurait été nivelé et l'on aurait trouvé à l'intérieur le squelette d'un Gaulois avec épée en fer, et, ce qui est plus remarquable, un seau en bronze, une coupe et un rasoir de travail étrusque. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro. Les fouilles étaient dirigées par M. Abel Maitre, l'habile chef des ateliers du Musée de Saint-Germain, et M. Ed. Flouest, correspondant de la Société des antiquaires de France.

— La bibliothèque de l'École des beaux-arts est devenue depuis quelques années une des collections de Paris les plus précieuses pour les études qui sont dans le programme de cette institution et aussi pour les recherches archéologiques. Notre collaborateur, M. Vinet, ne s'est pas borné à la créer, il en publie aujourd'hui le catalogue. Cet ouvrage paraîtra sous quelques jours; il montrera quelle reconnaissance le bibliothécaire et le directeur de l'École ont méritée des beaux-arts. Nous détachons de ce livre un document précieux, la liste des restaurations d'architecture exécutées par les pensionnaires de la Villa Médicis depuis 1783 jusqu'à l'année présente. Beaucoup d'archéologues sont venus souvent consulter ces documents, mais tous ne les connaissent pas. On trouvera ici une suite de noms qui ont marqué dans ce siècle, et qui sont une garantie de science, d'exactitude et de talent. On y verra que nous possédons à Paris l'état actuel et la restauration de presque tous les édifices que l'antiquité nous a laissés. Ces documents, possédés autrefois par l'Institut, ont été donnés, il y a une dizaine d'années, à la bibliothèque. Classés, catalogués, reliés de manière à être facilement consultés, ils sont tous les jours à la disposition du public.

## RESTAURATIONS.

N <sup>OS</sup> D'ORDRE.	VOLUMES.	MÉMOIRES.	ANNÉES.	SUJETS.	NOMBRE DES AUTEURS.	AUTEURS.
1		1 <sup>er</sup>	1788	Colonne Trajane, à Rome. (Voy. le 22 <sup>e</sup> vol.).....	9	Percier.
2			1801	Temple de la Pudicité, à Rome.....	3	Dubut.
3			1802	— de Vesta, à Rome.....	3	Cousain.
4	1 <sup>er</sup>		1803	— de Mars le Vengeur.....	8	Gasse.
5			1804	Tombeau de Cecilia Metella.....	2	Granjean.
6	2 <sup>e</sup>	1	1809	Temple d'Antonin et Faustine.....	13	Messager.
7		1	1810	Arc de Titus, à Rome.....	9	Gaïnepin.
8	3 <sup>e</sup>	1	1811	Temple de la Fortune, à Préneto (Palestrina).....	6	Hayot.
9	4 <sup>e</sup>		1813	Pantheon, à Rome.....	26	Lesclère.
10	5 <sup>e</sup>	1	1815	Temple de la Paix, à Rome.....	12	Gauthier.
11			1815	Temple de Jupiter Tonant, à Rome.....	4	Prorost.
12			1816	Temple de Jupiter Stator, à Rome.....	3	Says.
13	6 <sup>e</sup>		1817	Temple de Sérapis, à Pouzzoles. Première partie.....	15	Cariatia.
				<i>Id.</i> Deuxième partie.....	31	—
				(Voy 24 <sup>e</sup> et 35 <sup>e</sup> vol.)		
14		1	1820	Temple de la Sibylle et de Vents, Tivoli.....	12	Vandempote.
15	7 <sup>e</sup>	1	1821	Château d'eau Aqua Giulia, à Rome.....	12	Garnaud.
16		1	1822	Forum de Pompéi, près Naples.....	13	Callet.
17	8 <sup>e</sup>	1	1823	Basilique Ulpienne, à Rome. 1 <sup>re</sup> part.....	5	Lessneur.
18		1	1823	Temple de Marc-Aurèle. 2 <sup>e</sup> part.....	8	Villain.
19	9 <sup>e</sup>	1	1823	Thermes de Caracalla.....	10	Blouet.
20		1	1825	Temple de Jupiter, à Ostie. (Voy. 18 <sup>e</sup> vol.)	10	Gilbert.
21	10 <sup>e</sup>	1	1827	Portique d'Octavie, à Rome.....	14	Duban.
22	11 <sup>e</sup>	1	1828	Pestum, roy. de Naples. 1 <sup>re</sup> partie.....	14	H. Labrousse.
	12 <sup>e</sup>		1828	— — 2 <sup>e</sup> partie.....	9	—
23	13 <sup>e</sup>	1	1829	Colysée, à Rome. 1 <sup>re</sup> partie.....	14	Duc.
	14 <sup>e</sup>		1829	— — 2 <sup>e</sup> partie.....	9	—
24	15 <sup>e</sup>	1	1830	Temple de Vénus, à Rome.....	10	Vandoyer (L.).
25	16 <sup>e</sup>	1	1831	Antiquités de Cora, près Rome.....	13	Labrousse (Th.).
26	17 <sup>e</sup>	1	1832	Ile Tibérine, à Rome.....	10	Dufannoy.
27	18 <sup>e</sup>	1	1831	Port de Trajan, à Ostie.....	9	Garrez.
28	19 <sup>e</sup>	1	1835	Forum de Trajan, à Rome.....	14	Morcey (Prosper).
29	20 <sup>e</sup>	1	1837	Forum Romain, à Rome.....	7	Léveil.
30	21 <sup>e</sup>	1	1837	Théâtre de Pompée, à Rome.....	10	Baland (Victor).
				Maison d'Auguste.....		
31	22 <sup>e</sup>	1	1838	Temple d'Apollon Palatin.....	9	Clerget.
				Bibliothèque Palatine.....		
				Temple de Caligula.....		
32	20 <sup>e</sup>	1	1841	Thermes de Dioclétien.....	6	Boutanger.
33	27 <sup>e</sup>	1	1843	Les trois temples situés sur l'emplacement de l'église San-Nicola in Carcere Tulliano, Rome.....	11	Lefort.
34	28 <sup>e</sup>	1	1853	Temple de Mars Vengeur et du Forum d'Auguste, à Rome.....	10	Uchard.
				<i>A reporter</i> .....	518	

N° D'ORDRE.	VOLUMES.	MÉTHODES.	ANNÉES.	SUJETS.	NOMBRE DES FIGURES.	AUTEURS.
				<i>Report</i> .....	518	
35	27*		1840	Temple de Minerva Poliade, à Athènes.....	6	Bailly.
36	30*	1	1845	Parthénon.....	18	Paccard.
37	31*	1	1845	Etat actuel des Propylées de l'Acropole d'Athènes.....	7	Titeux et Chaudet.
38	32*	1	1858	Temple d'Erechthée, à Athènes.....	17	Tétaz.
39	33*		1858	Propylées de l'Acropole, à Athènes.....	8	Dubousson.
40	34*	1	1819	Temple de Neptune, à Paestum.....	12	Thomas.
41	35*	1	1850	Partie du Forum Romain situé aux pieds du Clivus Capitolinus, à Rome.....	21	Normand.
42	36*	1	1851	Temple de Thésée, à Athènes.....	6	André.
43	37*	1	1852	Temple de Jupiter Panhellénien, à Egine.....	14	Garnier.
44	38*	1	1853	Temple d'Apollon Epicurius, à Bassa, en Arcadie.....	9	Lebouteux.
45			1854	L'Acropole de Sunium, près Athènes.....	7	Louvet.
46		1	1855	Via Appia : monuments élevés le long de cette voie.....	5	Ancelet.
47		1	1857	Mausolée d'Adrien, actuellement le château Saint-Ange, à Rome.....	8	Vandremere.
48		1	1858	Théâtre de Pompéi et du temple du Forum Triangulaire.....	11	Bonnet.
49			1859	Villa Adrienne.....	8	Daumet.
50		1	1860	Théâtre de Vérone.....	10	Guillaume.
51		1	1861	Temple d'Hercule, à Tivoli (1).....	11	Tilley.
52		1	1863	Acropole d'Athènes.....	13	Boitte.
53			1855	Temple d'Héliopolis.....	10	Joyau.
54		1	1865	Tabularium.....	7	Moyaux.
55		1	1866	Temple de Vénus, à Pompéi.....	7	Chabrol.
56			1865	Basilique de Palestrine (2).....	6	Tétaz.
57			1867	.....	6	Brune.
58		1	1867	Forum de Trajan.....	41	Gudet.
59			1867	Palatin (3).....	6	Duvert.
60		1	1868	Temple du Soleil, à Rome.....	9	Gerhard.
61		1	1869	Forum d'Auguste.....	10	Noguet.
62			1870	Palestre Imp. dépendant du palais des Césars, sur le mont Palatin, à Rome.....	15	Pascal.
63			1871	Villa Madame.....	14	Bénard.
				Total.....	976	

*Découverte importante dans les fouilles du Forum de Rome.*

Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* :

« L'événement du jour est une magnifique trouvaille qui vient d'être

(1) Les restaurations religieuses s'arrêtent à celle du temple d'Hercule.

(2) La restauration de la basilique de Palestrine par M. Tétaz, en 1855, a été donnée par sa veuve en 1868.

(3) Entre les mains du frère de l'auteur.

faite au Forum par le sénateur Pietro Rosa, qui a rendu tant de services déjà dans les fouilles exécutées sous sa direction à Rome, à Ostie et à la villa d'Adrien. Avant-hier, parmi les débris de cette tour du moyen âge qui formait l'*ultima Thule* des fouilles dans cette partie de la ville, on a trouvé des fragments de bas-reliefs assez bien conservés, couverts de figures sur leurs deux faces, qui ont servi à orner les rostrs (*rostra*) sur la tribune aux harangues. Cette suite de plaques de marbre, de 5 à 6 pouces d'épaisseur, portent, en haut, les traces d'une balustrade qui a dû y être fixée et doit avoir autrefois entouré la plate-forme des rostrs. La partie qui était tournée en dehors, c'est-à-dire du côté qui faisait face au peuple, déroule une suite chronologique d'événements remarquables qui ont rapport au Forum, et qui ont été exécutés en bas-reliefs par d'habiles artistes.

Le demi-cercle qu'elle formait commence par le Ruminal et finit par le lotus. Le correspondant n'explique pas ce que c'était que le Ruminal; c'était un figuier, ombrageant le fameux groupe de bronze qui se voyait au Forum, et représentait Romulus et Rémus allaités par une louve; le nom de l'arbre venait d'un ancien mot latin, *rumen*, qui signifiait mamelle.

De riches figures apparaissent au jour à mesure qu'on déblaye la terre et la boue sous lesquelles ce monument remarquable était comme enseveli; les scènes historiques qu'il représente, ainsi que les monuments parfaitement exécutés qui forment le fond du tableau, feront de cette découverte importante une source d'éclaircissements topographiques des plus intéressants.

Du côté tourné vers les orateurs qui portaient la parole du haut de cette tribune rostrale est symbolisé le triple sacrifice de purification et les trois animaux offerts traditionnellement en holocauste : le verrat, le bœuf et le taureau, sont d'un goût artistique parfait. Bref, cette pièce, qui paraît provenir de l'époque où l'art gréco-romain jette ses dernières lueurs (l'époque d'Adrien), est une des plus remarquables qui aient été mises au jour depuis longues années. Cette heureuse découverte est destinée à faire époque dans l'histoire des fouilles et des antiquités romaines; elle vient confirmer les suppositions de M. Pietro Rosa sur la situation du Forum, sur la position des rostrs, des basiliques Julia et Emilia et des temples du Forum; de plus, étant donné le lieu où elle a été faite, elle justifie les espérances conçues par l'intendant général des fouilles à Rome, et autorise à penser que ce ne sera pas la dernière. »

La Gazette de Cologne annonce en terminant que le monument, tout à fait débarrassé de sa couche de vétusté, pourrait bien figurer l'an prochain à l'exposition universelle de Vienne.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

\* Les fouilles d'il y a trois ans ont constaté l'existence et déterminé l'emplacement du cimetière de la bourgade qui a précédé Bourg et à laquelle il faut laisser son nom celtique de Brou. Elles ont permis de croire que cette bourgade a été habitée dès l'âge de la pierre polie. L'absence de tout vestige du christianisme avait d'abord donné à penser que le Brou gallo-

latin avait été ruiné totalement par les premières incursions barbares. Une paire de boucles d'oreilles mérovingiennes vint ôter à cette induction quelque peu de sa vraisemblance. Une découverte plus importante, faite il y a deux jours, apporte une objection de plus à cette hypothèse de la destruction totale de Brou au milieu du <sup>v</sup> siècle.

Les ouvriers de la *gravière* municipale ont ramené au jour, mercredi, une tombe recouverte de 40 centimètres de terre. Cette pierre dite de *Molasse*, plus scientifiquement *Sandstein*, avait la forme d'une bière plus large à une des extrémités qu'à l'autre. Elle devait se composer de deux blocs, l'un creusé en auge, l'autre servant au premier de couvercle. L'auge est seule conservée; elle a 1<sup>m</sup>,98 de longueur, 0<sup>m</sup>,63 de largeur à un bout, 0<sup>m</sup>,35 à l'autre et 0<sup>m</sup>,38 de hauteur. Elle n'a d'autre décoration que trois demi-anneaux fort détruits, mais reconnaissables au bout large; des cassures aux deux bords attestent une profanation ancienne. Le squelette était en partie conservé. C'était celui d'un homme de taille moyenne et d'un âge mûr. Ses os ont été en partie brisés et dispersés. Cela est regrettable, car l'anatomie comparée se croit en mesure de distinguer le crâne d'un Gallo-Latin de celui d'un Burgonde.

A quelques pas de cette tombe, on a recueilli deux agrafes de bronze. L'une, d'un travail fort rude, est presque complète; sa plaque est travaillée à jour sans aucune régularité; les pleus sont gravés en creux de rayures non moins irrégulières. Une agrafe assez semblable, conservée au musée de Lyon, y est tenue pour celtique.

L'autre ustensile, moins entier, représente deux quadrupèdes à têtes d'oiseaux, ailés, se regardant, séparés par une croix dont la branche verticale se bifurque à ses deux extrémités. Le champ sur lequel se détachent la croix et les deux griffons est rayé de stries transversales. Cette seconde boucle de ceinture est probablement mérovingienne.

La tombe ne peut remonter plus haut que le quatrième siècle, date à laquelle remonte chez nous la coutume de l'inhumation. Son travail, d'une rudesse sans pareille, autorise à la supposer peu postérieure à cette date. Estimons, provisoirement et jusqu'à avis plus compétent, que c'est la tombe de quelque seigneur burgonde. »

---

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Exploration archéologique de la Galatie**, par MM. Georges Perrot  
Guillaume et Delbet. Librairie Ambroise Firmin Didot.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'un long ouvrage qui a demandé dix années de travail, l'*Exploration de la Galatie*, par MM. Georges Perrot, Guillaume et Delbet, est terminé et se trouve en vente à la librairie Didot. Voilà un de ces livres dont on peut dire qu'ils sont des monuments et qu'il n'en paraît guère de semblables en vingt ans. Ils font honneur au savant et à l'artiste qui l'ont entrepris et mené à bonne fin; ils font honneur au pays qui provoque de pareilles œuvres, qui ensuite en assure la publication dans les conditions les plus sérieuses et de manière à répondre aux exigences de la science.

L'ouvrage, grand in-folio, se compose de vingt-quatre livraisons formant 392 pages. Il est divisé en six parties: Bithynie, Mysie, Phrygie, Galatie, Cappadoce et Pont. Ces seuls titres montrent quelle a été l'étendue du voyage. Les planches sont au nombre de quatre-vingt-treize. Les chapitres consacrés aux monuments de la Phrygie taillés dans le roc, tombeaux et forteresses, à l'Augustéum d'Ancyre résigné par M. Guillaume, au testament d'Auguste, à l'invasion encore si obscure (1) des Galates en Asie, aux bas-reliefs de la Pétrie, aux tombes royales d'Amasia, chapitres qui ont déjà frappé l'Europe savante, sont les plus beaux d'un livre où il y a tant de nouveautés et où on trouve près de trois cents inscriptions inédites. L'exactitude et la précision ont été le souci constant des auteurs. Les dessins sont l'œuvre de M. Guillaume; mais là ne se borne pas la part de cet artiste dans un ouvrage où il est à chaque pas le collaborateur de M. Perrot. Il a relevé toute la topographie, rédigé l'explication des planches; dans l'étude des monuments il a voulu être non-seulement un architecte, mais un savant; dans les questions de pure archéologie il a mis au service de son ami ses connaissances pratiques dont l'archéologue ne saurait se passer et qu'il ne peut toutes posséder. La photographie, dont M. Delbet s'était chargé, a rendu de grands services; pour des œuvres aussi originales que celles de la Cappadoce et du Pont, par exemple, il importait que le lecteur eût des garanties matérielles de la fidélité des

(1) Nous n'avons garde d'oublier ici le travail de M. F. Robiou, couronné par l'Académie des belles-lettres.

planches. Le problème qui est ici en question — l'archéologie n'en connaît pas de plus délicat et personne n'a plus contribué à l'éclairer que M. Perrot, — celui des rapports de l'art assyrien et de l'art de l'Asie Mineure, demandait ces scrupoles. — Sept feuilles d'itinéraires rectifient bien des erreurs, elles font connaître la géographie de régions qui n'étaient souvent marquées sur les cartes que par de vastes plaques blanches.

Tous les remerciements de la critique, qui, du reste, étudiera par la suite et longuement ce bel ouvrage, ne valent pas la simple énumération de ce qu'il contient. La table des chapitres et celle des planches en disent plus que tous les éloges.

## TABLE DES MATIÈRES.

## BITHYNIE.

Nicomédie. — Nicée. — Apamée des Myrliens. — Héraclée. — Prusias ad Hypium. — Bithynium (Claudiopolis). — Modrène. — Hadriani ad Olympum.

## MYRIE.

Cyzique. — Miletopolis et les lacs de la basse Mysie. — La Vallée du Rhyndacos.

## PHRYGIE.

Kotlalon. — Les Monuments phrygiens voisins du tombeau de Midas. — Les Sources du Sangarios, Gordion et Ghiaour Kalé-si. — Le Pays d'Assi. Malitch.

## GALATIE.

Résumé historique. — Les Tolistobœens. — Les Tectosages, Ancyre. — Temple de Rome et d'Auguste. — Le District de Haïmaneh. — Le Territoire des Tectosages à l'est d'Ancyre. — Les Trocmes. — Temple de Rome et d'Auguste, historique, description et restauration.

## CAPPADOCE.

La Pteris.

## PONT.

Amasia et Zéla. — Itinéraires.

## TABLE DES PLANCHES.

## BITHYNIE.

Pl. 1. Prusias ad Hypium (Uskub). Plan du théâtre. — Pl. 2. Prusias ad Hypium (Uskub). Façade. Coupe et détails du théâtre. — Pl. 9. Claudiopolis. Stèle funéraire.

## MYRIE.

Pl. 3. Cyzique. Esquisse topographique des ruines. — Pl. 4. Cyzique. Apamée des Myrliens. Hadriani. — Pl. 5. Tombeau taillé dans le roc (Délilikitach). — Pl. 6. Tombeau taillé dans le roc (Délilikitach).

## PHRYGIE.

Pl. 7. Kumbet. Tombeau taillé dans le roc. — Pl. 8. Pichmich-Kaléçi. Forteresse taillée dans le roc. — Pl. 9. Cotiaum, stèle funéraire. Ohladja. Ruines d'une forteresse nommée par les Turcs Ghiaour-Kaléçi. — Pl. 10. Ghiaour-Kaléçi. Murailles de la forteresse et figures sculptées sur le roc.

## GALATIE.

Pl. 9. Pessinunte. Ruines et fragments. — Pl. 11. Ancyre. Lion antique dans la cour d'Arslan-Hané. — Pl. 12. Hassan-Oghlan. Bas-relief sculpté sur le roc.

## ANCYRE. TEMPLE DE ROME ET D'AUGUSTE.

Pl. 13. Face antérieure de l'Augusteum. — Pl. 14. Plan de l'état actuel. — Pl. 15. État actuel. Façade principale. — Pl. 16. État actuel. Coupe transversale. — Pl. 17. État actuel. Coupe longitudinale. — Pl. 18. État actuel. Coupe longitudinale. — Pl. 19. Plan restauré et détails. — Pl. 20. Façade principale restaurée. — Pl. 21. Coupe transversale restaurée. — Pl. 22. Coupe longitudinale restaurée. — Pl. 23. Façade latérale sud-est. État actuel. Restauration. — Pl. 24. Moulures inférieures du soubassement. — Pl. 25. Testament politique de l'empereur Auguste. Texte latin, première partie. — Pl. 26. Testament politique de l'empereur Auguste. Texte latin, deuxième partie. — Pl. 27. Testament politique de l'empereur Auguste. Texte grec. Les quatre premières colonnes. — Pl. 28. Testament politique de l'empereur Auguste. Texte grec. Colonnes cinq, six, sept et huit. — Pl. 29. Testament politique de l'empereur Auguste. Texte grec. Colonnes dix, onze, douze et treize. — Pl. 30. Détails de la porte, du pronao et de la cella. — Pl. 31. Détails. — Pl. 32. Le Lion de Kalaba, près Ancyre. — Pl. 69. Vue d'Angora (Ancyre).

## CAPPADOCE.

Pl. 12. Aladja, tombeau taillé dans le roc. — Pl. 33. Gherdek-Kafaci. Tombeau taillé dans la roc près d'Aladja.

## PTERIUM (DOGHAZ-REKÛ).

Pl. 36. Sari-Kaleb. La Forteresse jaune. — Pl. 35. Inscription ou bas-relief taillé dans le roc. — Pl. 36. Vue générale des rochers de Iasili-Kaia. — Pl. 37. Plan des rochers de Iasili-Kaia. — Pl. 38. Iasili-Kaia. Développement des bas-reliefs de la grande enceinte. — Pl. 39. Iasili-Kaia. Bas-relief A de la grande enceinte. — Pl. 40 à 48. Bas-reliefs B à M de la grande enceinte et de l'entrée du couloir. — Pl. 49. Iasili-Kaia. Bas-relief O du couloir. — Pl. 50 à 52. Bas-reliefs P à N du couloir.

## KILIK.

Pl. 53. Vue générale du village. — Pl. 54. Vue générale des ruines. — Pl. 55. Plan, élévation et coupe des ruines. — Pl. 56. Bas-reliefs du soubassement de la façade, n<sup>os</sup> 6, 7 et 13. — Pl. 57. Bas-reliefs, n<sup>os</sup> 14 et 15.

— Pl. 58 à 64. Bas-reliefs. — Pl. 65. Un des pieds-droits de la porte du palais. — Pl. 66. Bas-relief, n° 11. — Pl. 67. Un des pieds-droits de la porte du palais. — Pl. 68. Aigle à deux têtes.

## PONT.

Pl. 70. Amasia. Tombes royales. — Pl. 74. Amasia. La ville, le palais et l'acropole. — Pl. 72. Amasia. Tombeau nommé par les Turcs Aïnali-Mahara (Grotte du miroir). — Pl. 73. Amasia. Tombeaux d'Akhor-Eunu. — Pl. 74. Amasia. Tombeau situé au pied de la nécropole royale. — Pl. 75. Amasia. Plan de la nécropole royale. — Pl. 76. Amasia. Tombe royale. Lettre A. — Pl. 77. Amasia. Tombes royales. Lettres B et C. Plans, coupes, détails. — Pl. 78. Amasia. Tombes royales. Lettres B et C. Élévation. — Pl. 79. Amasia. Tombe royale. Lettre D. — Pl. 80. Amasia. Tombe royale. Lettre E.

## ITINÉRAIRES.

Fenilles A. Esquisse générale des routes suivies par la Mission. Itinéraire de Panderno à Beïdjik. — B. Itinéraire de Beïdjik à Koutahis et Altunisch. — C. Itinéraire de Koutahis à Sivri-Bissar et Koloun-Aghla. — D. Itinéraire de Koloun-Aghla à Ismid. — E. Itinéraire d'Érékli à Beïbazar et Alach. — F. Itinéraires dans l'Haimaneh et d'Angora à Essen-Ghazili. — G. Itinéraire de Essen-Ghazili à Youzgat, Tchouroum, Amasia et Zéh. Champ de bataille de Zeia.

Ce livre est de ceux qui n'ont rien à craindre du temps : c'est même le temps seul qui en montrera toute la valeur; on voudra sans cesse y puiser, y chercher des renseignements et des faits qui ne sont pas ailleurs et qui intéresseront toujours les archéologues et les historiens. Il faut un courage peu commun pour se jeter, comme l'ont fait les auteurs, en pleine barbarie, pour aller là où souvent aucun savant n'a pénétré, pour se condamner à ces exils qui réservent toujours des épreuves inattendues; mais il faut plus de courage encore pour entreprendre la publication de monuments si divers, n'écarter aucune question, exposer sur chacune d'elles une opinion si réservée quelle soit, renoncer tout à fait aux petits calculs qui comptent avec un amour-propre mal entendu, ne songer qu'au progrès de la science, et, parfois, se tromper franchement pour le plus grand avantage de l'érudition, qui n'accepte pas votre doctrine, mais profite des faits nouveaux que vous avez fait connaître.

Ces deux entreprises, un pareil voyage et la publication qui le suit, demandent un esprit décidé, une certaine hauteur de vues, et cette passion sans laquelle on ne fait rien. Ceux qui ont ces qualités en trouvent la récompense. Ils savent combien encore ils auraient voulu faire, ils ne peuvent voir cependant ce qu'ils ont fait sans quelque fierté. Ils inscrivent leur nom parmi ceux qu'il faudra toujours citer; ils prennent possession de l'avenir; ils peuvent se dire qu'ils ont rendu de vrais services, que cette science à laquelle ils doivent des heures de si pleine satisfaction leur doit désormais, elle aussi, la plus solide reconnaissance. A. D.

**Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique.** par JEAN ZELLER, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, ancien recteur de Strasbourg. 1 vol. in-8, chez Didier, 1872.

Cet ouvrage est le premier volume d'une histoire d'Allemagne qui sera continuée jusqu'à l'époque actuelle. L'auteur, M. Zeller, à qui nous devons déjà, entre autres choses, le beau livre des *Empereurs romains* (1), et les pages intéressantes des *Estrotiens sur l'histoire* (2), est un des rares savants qui en France, sans négliger l'histoire nationale, se sont voués plus particulièrement à l'étude de l'histoire étrangère. Nous ne connaissons guère l'Allemagne que par les travaux de Pfister et de Luden traduits depuis longtemps. Quant aux historiens français, plusieurs ont, à diverses reprises, promis des histoires d'Allemagne; ils en avaient des chapitres tout prêts dans leurs cartons; mais au moment de faire une œuvre d'ensemble, ils se laissaient rebuter par la grandeur et la difficulté de l'entreprise. M. Zeller l'a abordée hardiment, et nous ajouterons qu'il a pleinement réussi. Il rend un véritable service à la science. Il faut l'en remercier.

M. Zeller a été recteur de Strasbourg pendant un moment d'angoisses et de dangers. On le devinerait rien qu'à lire la préface du livre. Il y prend à partie la civilisation purement allemande, et démontre que « la race allemande ne saurait, par ses propres forces et sans une impulsion extérieure et une rupture avec ses propres traditions, arriver à un développement supérieur. » C'est un auteur bien allemand cependant, M. Waitz, qui, dans un court accès de franchise, laisse passer cet aveu : la féodalité telle que la Germanie l'avait implantée dans le monde romain n'est, en effet, que l'état de guerre en permanence; c'est l'Église qui l'a adoucie et réglée par la trêve de Dieu et l'institution de la chevalerie. La réforme allemande s'inspire de la renaissance italienne : elle suscite les terribles guerres de religion; c'est la France, au contraire, et Henri IV, qui lancent dans le monde la grande idée de la tolérance. M. Zeller n'est même pas trop sévère pour la grande époque du saint empire romain germanique. Il rappelle le pillage et la dévastation périodique des contrées voisines. « Cette féodalité, dit-il, n'est docile à ses souverains que lorsqu'ils la mènent en guerre. Au dedans, anarchie organisée; au dehors, invasion régularisée. » Tout cela est exact et ne peut être contesté que par les esprits prévenus de teutonisme. La politique et la science allemandes ne sont pas non plus épargnées; aussi bien, les colères de l'auteur sont absolument justifiées quand il surprend M. de Giesebrecht à dire « qu'il est faux que la science n'ait point de patrie,..... qu'elle ne doit pas être cosmopolite, mais nationale, allemande. » M. Zeller, qui excelle à découvrir et à rapprocher les textes curieux, en a cité beaucoup d'autres empruntés aux historiens, aux philosophes, aux juristes, aux théologiens les plus remar-

(1) 1 vol. in-8, chez Didier. 3<sup>e</sup> édit. — (2) 3 vol. in-12, chez Didier. 2<sup>e</sup> édit.

quables de l'Allemagne, qui tous accusent « l'état mental de nos voisins. » Ses pages éloquentes sur les dangers que font courir à l'Europe civilisée l'empire allemand et l'Allemagne, sont la conséquence naturelle de toute cette étude. Mais ce que l'auteur devait faire dans sa préface, il ne se le permettrait pas dans le courant de l'ouvrage. Il proteste que son travail n'est pas une improvisation de circonstance. Nous le savions à l'avance, du moment qu'il était signé de M. Zeller; il ne pouvait publier qu'une œuvre longuement méditée, consciencieuse et vraie.

M. Zeller, dans le chapitre qu'il consacre à l'étude géographique du sol allemand, a eu la bonne idée de donner une carte de l'Allemagne physique. On n'y trouve passans doute l'abondance de détails des *Höhenschichten Karte* de l'Allemagne; mais ces dernières ne s'adressent qu'aux savants, et les lecteurs de cette revue savent combien ils sont peu nombreux. En attendant les cartes de l'Allemagne que prépare M. Bonnefont, qui dans ses deux excellents atlas, ancien et moderne, a rendu accessible aux Français les meilleurs travaux étrangers, c'est dans la carte de M. Zeller qu'il faut étudier cette géographie physique. On y trouve cette clarté que M. Thiers seul a su mettre dans les cartes qui accompagnent ses histoires. La carte de la Germanie ancienne n'est pas moins précieuse. Nous ne lui ferons qu'un reproche, c'est d'être unique. Nous en aurions désiré une pour l'époque de Tacite, une autre pour l'époque de l'invasion; l'auteur aurait pu marquer ainsi, d'une façon plus complète, les migrations et les établissements successifs des différents peuples.

Les questions d'origine sont toujours les plus graves et les plus difficiles à résoudre. Combien de problèmes ardens au début de l'histoire d'Allemagne! D'où viennent les Allemands? Sont-ils originaires de l'Asie? Se sont-ils développés en Allemagne, en même temps que les Celtes en Gaule, comme une race autochtone? Et surtout quels traits les distinguent des Celtes et des Slaves? Où sont les limites précises des trois races? M. Zeller est certainement un initié capable de soulever le voile de tous ces mystères. Mais comme il répugne aux solutions aventureuses et aux hypothèses hasardées, il discute les théories diverses, sans oser toujours se prononcer. A vrai dire, la science n'est pas encore faite sur ce point. Il faut attendre que les savants voués à l'étude de l'antiquité la plus reculée aient accumulé plus d'observations et réuni plus de faits précis et bien contrôlés. Avec Tacite, « qui abrégait tout parce qu'il voyait tout, » l'on est déjà sur un terrain mieux assuré. Sa Germanie, sans éclaircir toutes les obscurités, sans lever tous les scrupules, est cependant une lumière sur cette époque. En la commentant, et en la contrôlant à l'aide des monuments archéologiques et de la philologie, on arrive à en lire une foule de renseignements importants pour l'histoire primitive de l'Allemagne. M. Zeller, qui pratique très-habilement cette méthode, prouve que la plus grande partie de la Germanie était encore à l'état nomade. Il établit, par une série de déductions ingénieuses, le caractère et les attributs des trois dieux principaux de la Germanie. Ses solutions sur l'état de

la royauté, sur la nature de la noblesse, sont les plus rigoureuses qu'il soit possible de fournir sur des questions aussi délicates, qui prêteront éternellement à la controverse.

Ce qui ne laisse aucun doute, c'est que les Germains apparaissent dans l'histoire comme une horde de dévastateurs et de brigands. Marius, César sont déjà obligés de défendre contre eux l'Italie, la Gaule, la civilisation. Plus tard, Arminius, le chef tumultuaire, Marbod, le roi puissant, profitent de l'instruction qu'ils ont reçue des Romains pour lancer la barbarie sur la *Romanité*. Mais ils n'arrivent pas à organiser le désordre. Arminius n'est pas un sentimental, comme l'ont représenté Klopstock et M. Halm; le fougueux ravisseur de *Tuswelda*, qui ne respire que la satisfaction brutale de ses passions, la vengeance et la haine, n'est encore qu'un barbare à peine dégrossi. Il faut lire dans l'ouvrage même ces pages vives et fermes, où l'auteur suit pas à pas Tacite, et lui emprunte quelque chose de sa nerveuse concision. Il faudrait pouvoir citer tout entier le remarquable chapitre sur *Décébale*, qui contient tout le détail des campagnes de Trajan, son itinéraire, ses gigantesques travaux. M. Zeller, qui en général préfère, comme documents historiques, les récits écrits aux monuments archéologiques, sait pourtant quel utile secours on peut retirer de ces derniers. Il a étudié les nombreux travaux des sociétés savantes des villes du Rhin, surtout ceux d'Ennen sur Cologne, de Wittenbach sur Trèves; il cite à diverses reprises la belle édition de Borghesi, les mémoires de M. Léon Rénier, les commentaires de M. Ern. Desjardins sur la Table de Peutinger, les remarques de M. de Longpérier sur la colonne Trajane. Son livre nous met au courant de toutes les découvertes de la science historique actuelle en France et à l'étranger.

Les établissements des Romains sur le Rhin et le Danube n'ont fait que suspendre l'invasion. La lutte va recommencer, et cette fois plus terrible parce que les peuplades jadis éparses de la Germanie se sont groupées en grandes confédérations, les Saxons, les Francs, les Alamans, les Goths. C'est pour les historiens allemands l'âge d'or de leurs annales. Ils ne tarissent pas en éloges sur les rudes et franches qualités de ces barbares qui vont arracher le monde à la corruption romaine. M. Zeller n'est pas dupe de tous ces panégyriques forcés pour lesquels les écrivains d'outre-Rhin torturent l'histoire à plaisir. Il rappelle spirituellement « qu'après avoir détruit tant de monuments, les Goths ont donné leur nom à ceux qu'ils n'ont pas bâtis. » Il nous apprend que les Alamans, cette confédération de si nobles guerriers, ce sont « les hommes de toute sorte, » d'après Waitz lui-même. Il emprunte à Salvien, à Jornandès, écrivains cependant peu suspects de vouloir déprécier les barbares, la peinture vraie de leurs défauts. Il les représente tels qu'ils sont d'après les sanglants récits des *Nibelungen*, qu'il nomme très-justement le poème de l'invasion. Et il triomphe sans peine, en leur opposant l'histoire consciencieuse et authentique des prétentions insoutenables de la cohorte des *teutonistes*.

Mais l'invasion a eu lieu; l'empire romain est détruit, et s'il faut en

croire M. David Müller, que cite malicieusement M. Zeller, « l'homme pensant respire librement, comme délivré du poids pesant qui l'opprime. » Qu'est-ce donc que vont édifier ces barbares? quelle civilisation supérieure vont-ils apporter au monde? M. Zeller paraîtra aux écrivains d'outre-Rhin bien plus barbare que les Vandales : il prouve, après MM. Guizot, Guérard et Littré, qu'il n'y a pas eu conquête, mais infiltration lente; et que les seuls Germains qui aient réussi à faire quelque établissement durable, sont ceux qui, comme les Francs, alliés dès longtemps des Gaulois et de l'empire romain, ont invoqué tous ses souvenirs, se sont affublés de ses magistratures, ont respecté le droit qu'il avait fondé, l'Église qu'il avait tolérée. Il se sert des travaux récents de MM. Waitz, Roth, Walter, Merkel, etc., pour pénétrer dans l'étude intime de la société de ce temps; M. Dareste avait déjà commencé ce travail pour la constitution des Francs; celui de M. Zeller est plus général et plus complet en même temps. Nous recommandons tout particulièrement les vues très-intéressantes que lui suggère son étude approfondie du Wehrgeld d'après les diverses lois barbares. Toute cette histoire confuse locale, troublée de meurtres et de guerres, de débauches et de rapines, de violences, de cruautés inouïes et de vengeances plus effroyables encore, fournit à M. Zeller des tableaux variés et saisissants qui rappellent souvent les récits mérovingiens d'Augustin Thierry.

Le huitième siècle n'est guère plus tranquille ni mieux ordonné que le sixième. L'histoire de la Neustrie et de l'Austrasie, de la Lombardie et de l'Heptarchie anglo-saxonne, en proie à des guerres continuelles, à des révolutions de chaque jour, véritable histoire de milans et de corbeaux, selon l'heureuse expression de Millon, ne nous montre encore que l'anarchie en permanence. Mais l'Église adoucit déjà ces caractères farouches; une légion de saints missionnaires, presque tous d'origine gallo-romaine, vont entamer et convertir cette sauvage Germanie. Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne se font les soldats du Christ et les défenseurs de la Humanité. M. Zeller, au milieu des affirmations contradictoires, établit avec beaucoup de tact le véritable caractère de la donation de Pépin. Il enregistre comme conclusion à son histoire de la guerre contre les Saxons l'aven très-précieux de M. Waitz, que « la résistance des Saxons devait être vaincue et leur indépendance brisée pour que le peuple allemand pût arriver à une unité supérieure. » En vain les historiens allemands veulent revendiquer pour eux notre Charlemagne. Sa conquête jusque sur les bords de l'Elbe est bien la revanche de la Gaule franque sur la pure Germanie, et la fondation de l'empire franc n'est que le rétablissement de l'empire romain, qui est encore l'idéal toujours regretté de cette société si troublée, si malheureuse.

C'est là que s'arrête le premier volume de l'histoire que M. Zeller a entrepris de raconter. Nous espérons en avoir assez dit pour inspirer à nos lecteurs le désir de connaître et de méditer ce livre. Ce n'est pas une œuvre du moment, une œuvre de polémique et d'étroite vengeance; c'est

une œuvre qui restera, parce qu'elle est préparée depuis longtemps, soûvement conçue, largement développée, vivement écrite surtout. Et en effet, à lire ces pages d'une érudition si sûre et si sobre, qui se montre en craignant toujours de se trop faire voir, on ne croirait pas être au cœur même de cette histoire d'Allemagne, qu'un préjugé très-commun représente toujours comme un peu ingrate. Espérons que l'enseignement multiple de M. Zeller lui laissera assez de loisirs pour mener vivement son travail, et que nous n'attendrons pas trop longtemps la fin de ce grand ouvrage.

HENRI VAST.

**La population de l'Attique, d'après les inscriptions récemment découvertes,** par Albert Dumont. In-8, Paris, Thorin, libraire-éditeur.

Ce Mémoire, qui paraît aujourd'hui chez l'éditeur Thorin, a d'abord été publié dans le *Journal des Savants*. L'auteur se propose de rechercher quelle était la population de l'Attique pour une époque où elle n'a pas été étudiée jusqu'ici, faute de documents. Les marbres éphébiques récemment découverts donnent, pour nombre d'années postérieures à la cxxix<sup>e</sup> olympiade, la liste des jeunes Athéniens de 18 à 19 ans. Il est évident qu'il y a là les éléments de calculs précis. Sans nous arrêter aux objections que discute l'auteur, nous donnerons les conclusions de ce travail :

« Nous avons vu que les catalogues des années 133 et suivantes donnent, en moyenne, 124 éphèbes. En augmentant ce nombre de 1/10 pour tenir compte des abstentions, et en multipliant le chiffre de 136 ainsi obtenu, par 112, nous avons le total de la population libre d'origine athénienne, 15,222 âmes. Si nous comparons ce nombre à celui qui fut donné par le recensement de l'année 432, la diminution en trois cent neuf ans, après tant de calamités, a été de 26,000 âmes. Toutefois les Athéniens libres furent toujours en minorité en Attique. Aux beaux temps, on comptait un métèque pour deux Athéniens, cinq esclaves pour un homme libre, Athénien ou métèque. Bien loin que le nombre des métèques diminuât en Attique avec la décadence, il ne fit qu'augmenter; nous en avons pour preuve l'abondance des épitaphes de cette époque consacrées à des hommes qui ne sont originaires ni de l'Attique ni de la Grèce, mais surtout les catalogues des ξένοι sur les marbres éphébiques. Sous l'empire, les ξένοι sont plus nombreux que les Athéniens. C'est rester beaucoup au-dessous de la vérité que d'admettre la proportion des beaux temps, qui suppose un métèque pour deux Athéniens. Cette proportion, cependant, porte déjà la population libre de l'année 133 à 23,000 âmes. En multipliant ce chiffre par 5, pour avoir le nombre des esclaves, nous arrivons à un total de 140,000 habitants. D'après les tableaux contenus dans les *Recherches statistiques sur la Grèce*, ouvrage publié en 1855 par le gouvernement hellénique, en 1821 l'Attique comptait 26,262 habitants; en 1832, 10,520; en 1842, 34,027; en 1853, 40,362; en 1856, 50,965; en 1871 la population de l'Attique ne dépasse pas 60,090 âmes.

« Le catalogue de l'année 39 avant notre ère, bien qu'isolé, est important; il indique, à cette époque, une effrayante dépopulation. Le nombre des Athéniens de condition libre est tombé à un chiffre si faible, qu'il faudra arriver jusqu'aux plus mauvais temps de l'empire pour retrouver un manque d'hommes aussi complet. On ne peut, sur un seul texte, affirmer que le nombre des Athéniens, à cette date, ne dépassait pas 8,000, et la population de l'Attique, 60,000 âmes; il faut attendre que de nouveaux catalogues confirment les données fournies par l'inscription XX, qui est peut-être une exception; mais à coup sûr, en ce temps, l'Attique et la Grèce étaient épuisées.

« Sous les premiers Césars, l'Attique retrouve une prospérité relative; la population athénienne revient au chiffre de l'année 133. Les maux de la guerre civile commencent à être oubliés.

« A partir des Antonins, le nombre des Athéniens de condition libre ne dépasse plus guère 12,000, ce qui suppose encore une population totale de plus de 100,000 habitants, c'est-à-dire bien supérieure à celle qui occupe cette province aujourd'hui. La fin du II<sup>e</sup> siècle est marquée par une renaissance temporaire, que les historiens permettaient de soupçonner; mais en l'année 209, en compte tout au plus 7,000 Athéniens, et la population totale de l'Attique tombe à 60 ou 70,000 âmes, chiffre qu'elle ne dépasse pas de nos jours.»

F. E.

---

## DÉCOUVERTE

ou

# TOMBEAU DES MACCHABÉES

AU KHIRBET-EL-MEDIEH, JADIS MODIN

---

Jusqu'à l'année 1866, les archéologues plaçaient Modin, la patrie des Macchabées, soit à Souba, qui depuis plusieurs siècles était généralement en possession de cette gloire usurpée, soit à Kastoul, soit à El-Koubab, soit enfin à Lathroun. Moi-même, en 1863, j'avais, par une erreur que je me hâte de réparer aujourd'hui, adopté, faute de mieux, l'opinion du docte Robinson, qui reconnaît dans cette dernière localité l'emplacement probable de Modin.

Un passage de l'Écriture (1) nous apprend que cette ville était située sur une montagne.

Un autre passage (2) nous dit que Simon érigea à Modin, sur le sépulcre de son père, de sa mère et de ses frères, un haut édifice en pierres polies devant et derrière. Ce monument était orné de sept pyramides placées l'une devant l'autre, et alentour s'élevaient de grandes colonnes décorées elles-mêmes de trophées d'armes et de vaisseaux sculptés, faits pour être vus de tous ceux qui naviguaient sur la mer. Ce mausolée, ajoute le texte sacré, est encore debout aujourd'hui.

Modin, comme nous l'indique un troisième passage (3), était peu éloignée de la grande plaine, c'est-à-dire de la plaine de Saron ; car nous y lisons que Cendébée promenant le ravage dans cette plaine autour d'Ismania, Simon envoya contre lui ses deux fils Judas et Jean ;

(1) *Macchabées*, l. I, c. II, v. 1. — (2) *Id.*, c. XIII, v. 27 à 30.

(3) *Macchabées*, l. I, c. XVI, v. 4 et 5.

ceux-ci, à la tête d'une nombreuse armée, partirent de Jérusalem et passèrent la nuit à Modin; puis, le lendemain matin, ils descendirent dans la plaine où la lutte s'engagea avec l'ennemi sur les bords d'un torrent.

Recueillons maintenant dans Josèphe les renseignements relatifs à cette ville.

Dans les *Antiquités judaïques* (1) cet historien nous dit que Modin, *Μοδία*, était un bourg de la Judée. Ailleurs (2) il décrit ainsi le mausolée élevé par Simon à Modin, sa patrie :

« Simon érigea un très-grand monument funèbre en l'honneur de son père et de ses frères, et le construisit en pierre blanche et polie. Il l'éleva à une hauteur considérable pour être vu de loin, et alentour il l'orna de portiques soutenus par des colonnes monolithes, ouvrage qui provoquait l'admiration. En outre il bâtit sept pyramides pour ses parents et pour ses frères, une pour chacun d'eux, et faites pour frapper d'étonnement, tant par leur grandeur que par leur beauté; elles sont encore debout aujourd'hui. »

Enfin, nous lisons dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe, au mot *Μοδία* : « Modeim, bourg près de Diospolis, d'où étaient originaires les Macchabées, dont les tombeaux y sont encore montrés de nos jours. »

Saint Jérôme traduit ce passage sans le modifier; par conséquent, à l'époque où il écrivait, ce monument était intact.

De tous ces différents textes il résulte que Modin était un bourg de la Judée situé sur une hauteur, non loin de la plaine et dans le voisinage de Diospolis ou Lydda, et que du temps de saint Jérôme on y montrait encore le magnifique mausolée érigé par Simon à la mémoire de son père, de sa mère et de ses frères.

En 1863, lors de mon avant-dernier voyage en Palestine, je m'étais beaucoup préoccupé de cette question, et Modin avait été l'une des villes dont j'avais recherché avec soin l'emplacement. Après avoir réfuté les raisons de ceux qui la placent à Souba, à El-Koubab ou à Kastoul, je m'étais, comme je l'ai dit, arrêté à l'opinion de Robinson, qui fixait Modin à Lathroun. Lathroun, en effet, occupe le sommet d'une colline éloignée de 10 kilomètres seulement de Lydda et qui s'élève au seuil des montagnes de la Judée, à l'entrée de la Grande plaine, et un monument tel que le décrivent le livre I des Macchabées et l'historien Josèphe, qui aurait couronné le plateau supérieur de Lathroun, aurait été parfaitement aperçu de la mer; mais ce n'était là

(1) *Antiq. jud.*, l. XII, c. vi, § 1. — (2) *Idem.*, l. XIII, c. vi, § 5.

qu'une simple conjecture; car au milieu des ruines de Lathroun on ne remarque aucune trace de ce mausolée, et, en outre, le nom de Lathroun n'offre pas la moindre analogie avec celui de Modin. J'avais embrassé cette hypothèse, faute de trouver dans le voisinage de Lydda une autre localité qui convînt mieux pour y placer Modin. Mais, de retour en France, en ouvrant un jour, dans le courant de l'année 1866, un numéro du journal *le Monde*, j'y rencontrai la note suivante :

« Le R. P. Emmanuel Forner, religieux franciscain, en se rendant à Lydda, a passé par le petit village d'El-Medieh. Là il a trouvé des ruines qui lui paraissent être celles de l'antique Modin, le nom d'El-Medieh lui ayant offert une ressemblance frappante avec celui de Modin, et ensuite ce village n'étant qu'à deux heures de Lydda; or on sait, par Eusèbe et par saint Jérôme, que la patrie des Macchabées était dans le voisinage de cette dernière ville. »

J'avais aussitôt recueilli ce renseignement précieux, me promettant bien, si j'avais un jour l'occasion de retourner en Palestine, de ne pas manquer d'aller vérifier sur place l'assertion de ce perspicace religieux, que j'avais eu l'honneur de connaître lorsqu'il était curé de Bethléem; il est actuellement chargé de la paroisse latine de Damas.

Aussi lorsque, dans ma mission scientifique de 1870, j'eus fini de parcourir la partie orientale de la Samarie et que je commençai à en explorer la partie occidentale, je me dirigeai droit, le 27 mai de cette année, vers El-Medieh. En y arrivant je n'y trouvai qu'un misérable village de 150 habitants au plus, vivant dans de pauvres masures fort mal bâties. Quelques citernes antiques sont éparses çà et là. A une faible distance du village, sur une colline couverte d'oliviers, du sommet de laquelle on distingue parfaitement la mer et où j'espérais trouver les vestiges du monument des Macchabées, je n'aperçus rien qu'un amas confus de pierres provenant de constructions entièrement renversées. Pendant que je considérais avec un peu de désappointement ce chaos de débris sans forme et sans date assignable, un vieillard de l'endroit me dit :

« As-tu examiné, au-delà de l'oued que voici, les ruines qui couvrent le sol? — Oui, lui répondis-je, je viens de les étudier tout à l'heure; elles m'ont été désignées sous les noms de Khirbet-el-Yehoud, de Khirbet-el-Hamman et de Khirbet-el-Gherbaoui. — Ces trois ruines, continua-t-il, ne forment qu'un même ensemble et appartiennent à une seule ville que de père en fils nous appelons Khirbet-el-Medieh; quant à notre village, il s'appelait primitivement El-Minieh. »

Ce renseignement fut un trait de lumière pour moi, et les trois ruines précédentes que j'avais étudiées avec beaucoup d'intérêt, mais dont le guide qui m'avait accompagné avait fait trois localités distinctes, m'apparurent soudain sous un jour nouveau, quand j'appris que, dans la tradition immémoriale des habitants du village le plus rapproché, elles portaient le nom de Khirbet-el-Medieh (Ruines de Medieh). C'est donc là et non au village même ainsi désigné qu'il faut chercher le site et les débris de l'antique Modin.

Cette ville s'étendait sur un plateau onduleux entre deux nécropoles, situées l'une au sud et l'autre au nord. Elle pouvait avoir trois kilomètres de pourtour, en y comprenant ces deux cimetières. Le premier renferme encore maintenant vingt-quatre tombes creusées dans le roc. Elles consistent en de grandes fosses rectangulaires pratiquées perpendiculairement dans le roc et au fond desquelles, à droite et à gauche, on remarque un arcosolium cintré recouvrant une auge sépulcrale dont les bords sont ménagés dans l'épaisseur du roc évidé. Chacune de ces tombes contenait ainsi deux cadavres; elles étaient recouvertes dans leur partie supérieure par un immense bloc formant hermétiquement la fosse et engagé dans une rainure; elles ont été creusées pour la plupart sur deux bandes de rochers parallèles et inclinées. Aucune trace de construction n'est visible autour de ces belles excavations funéraires; le sol d'ailleurs est partout inégal et rocheux, et d'assez vastes carrières y ont seules été jadis pratiquées concurremment avec ces tombes. Les énormes couvercles d'une dizaine de celles-ci sont encore en place, déconcertant par leur masse gigantesque les efforts de ceux qui voudraient violer ces antiques sépultures. Ce sont eux qui ont fait donner à cette partie de l'ancienne cité le nom de Khirbet-el-Yehoud (Ruines des Juifs) ou de Kbour-el-Yehoud (Tombeaux des Juifs).

Au-delà de ces tombeaux, vers le nord, se déroule un plateau accidenté, depuis longtemps livré à la culture par les habitants du village d'El-Medieh, et que j'ai trouvé couvert de moissons de blés la première fois que je le visitai, c'est-à-dire le 27 mai. Ces moissons mêmes, encore debout, m'empêchèrent d'examiner comme je l'aurais voulu les ruines qu'elles cachaient, et je conçus immédiatement le projet de revenir dans cette localité quand les blés seraient fauchés. Ces ruines, que j'ai revues depuis, sont actuellement peu importantes, la charrue ayant passé et repassé sur l'emplacement qu'elles occupaient. Néanmoins on distingue encore sur le sol les arasements de quelques anciennes constructions en pierres de taille qui percent à travers un amas confus de matériaux divers. J'ai ramassé çà et là

des cubes de mosaïque de différentes dimensions. D'antiques citernes creusées dans le roc datent peut-être de la fondation même de Modin.

A l'une des extrémités de ce plateau on remarque, près d'un birket ou bassin en partie pratiqué dans le roc, mais en plus grande partie construit, les restes d'une bâtisse en blocage qui ne m'a pas paru extrêmement ancienne et où les habitants d'El-Medieh voient les débris d'un bain, d'où le nom de Khirbet-el-Hammam (ruines du Bain) donné par eux au plateau tout entier, c'est-à-dire à l'emplacement proprement dit de la cité antique.

En continuant à s'avancer vers le nord, on traverse un petit ravin; puis on monte sur une colline rocheuse exploitée jadis comme carrière et que couronne un petit oualy musulman connu sous le nom de El-Gherbaoui, d'où celui de Khirbet-el-Gherbaoui que portent les ruines de cette colline. Ces ruines consistent en celles d'un petit hameau musulman actuellement renversé et désert. A côté de ces débris d'habitations toutes modernes, on observe sur une belle plateforme les arasements d'un grand édifice rectangulaire mesurant 27<sup>m</sup>,77 de long sur 6<sup>m</sup>,71 de large. Un certain nombre de magnifiques blocs encore en place servent à délimiter cette enceinte et permettent d'en déterminer l'étendue. Les Arabes l'appellent El-Kalah (le Château). Tout l'intérieur de ce rectangle est rempli par un amas confus de terre et de matériaux divers formant une surface supérieure inégale, et sur le haut de laquelle j'ai remarqué un certain nombre de dépressions successives et régulières dont je ne compris pas tout d'abord l'origine, mais qui plus tard devinrent très-significatives à mes yeux. A l'extrémité orientale de cet édifice, ou plutôt de ce monceau oblong de terre et de pierres ainsi délimité, se trouve une chambre construite en superbes blocs parfaitement appareillés et dont toute la partie antérieure est détruite; le mur du fond mesure 2 mètres de large et les murs latéraux n'ont plus que 1<sup>m</sup>,40, mais ils devaient être plus larges. Sur l'assise supérieure de ces murs reposent d'admirables blocs taillés en quart de rond et formant une saillie intérieure d'environ 30 centimètres; eux-mêmes sont recouverts par d'immenses dalles mesurant 2<sup>m</sup>,20 de long sur 60 centimètres de large, et qui constituaient le plafond de cette petite chambre. La première fois que je la vis, elle était encombrée de pierres; néanmoins la partie visible suffisait pour me démontrer que j'avais là sous mes yeux une chambre antique et, selon toute apparence, soit le vestibule d'un grand mausolée, soit une chambre sépulcrale isolée. La pensée qui me vint tout d'abord à l'esprit fut qu'en

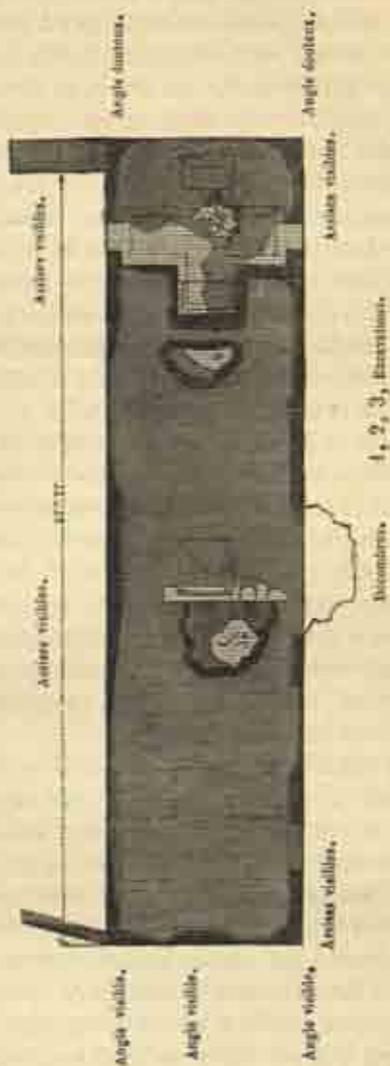
débarrassant cette petite pièce je trouverais, à la partie inférieure et centrale du mur de fond, une porte étroite donnant entrée dans une grande crypte pratiquée dans le roc sous le monument rectangulaire, et renfermant soit sept fours à cercueil, un pour chacun des Macchabées, soit sept sarcophages plus ou moins mutilés.

Meis ce jour-là je n'avais pas le moyen de faire une fouille en cet endroit, me trouvant avec un seul fellah devant ce monument et sans instruments pour soulever d'énormes blocs entassés. Je remis donc cette fouille à une époque ultérieure et, rejoignant mon drogman qui se trouvait avec ma tente à sept kilomètres de là, j'accomplis ma tournée dans la partie occidentale de la Samarie.

Le 23 juin suivant, j'étais de retour auprès du Kalah. Un nouvel examen de ce monument acheva de me prouver que mes premières conjectures étaient fondées. J'étais convaincu plus que jamais que j'avais sous les yeux les restes du célèbre mausolée des Macchabées et que, *a priori*, avant toute fouille, j'avais le droit de l'affirmer. Mais, pour le prouver à tout le monde, je résolus définitivement d'y pratiquer quelques excavations. Pour cela, il me fallait préalablement revenir à Jérusalem, afin d'y chercher les instruments qui me manquaient. A peine arrivé dans cette ville, je communiquai ma découverte et mes projets à M. le consul de France. M. Ganneau, son chancelier, qui était là présent, me dit : « Mais, M. Sandreczki, attaché à la mission anglicane de Palestine, prétend également avoir retrouvé le tombeau des Macchabées : si vous le voulez, allons ensemble chez lui, il vous expliquera lui-même mieux que moi en quoi consiste sa découverte. »

Un quart d'heure après, j'étais chez M. Sandreczki. « Effectivement, me dit-il, j'ai découvert le tombeau des Macchabées à El-Medieh, et voici le dernier numéro d'une revue anglaise où ma trouvaille est constatée. » En même temps il me remit ce numéro, intitulé : *Palestine exploration Fund; quarterly statement n° V, January 1 to March 31, 1870*. Je commençais à être un peu inquiet au sujet de ma découverte; mais je fus immédiatement rassuré, lorsqu'il ajouta : « Ce mausolée, aujourd'hui complètement détruit, comprenait dans son enceinte les sept plus remarquables excavations funéraires qui se trouvent au sud du Khirbet-el-Medieh. C'est moi, poursuivit-il, qui ai dernièrement signalé ces tombeaux au docteur Kiepert lors de son passage à Jérusalem, et il a dû, sur mes indications, aller les visiter à El-Medieh et constater ma découverte. »

Comme j'étais parfaitement certain qu'aucun des tombeaux situés dans la partie méridionale du Khirbet-el-Medieh n'avait pu renfermer



Tombéau des Machabées, d'après le plan dressé par M. MAUSS.

les cendres des Macchabées, attendu qu'on ne remarque autour de ces tombeaux aucune trace de monument construit, qu'étant creusés sur des rochers inclinés et renfermant chacun d'ailleurs place pour deux corps, par conséquent ayant dû contenir, à eux sept, quatorze cadavres, ils ne pouvaient ni avoir été environnés de portiques, ni avoir été surmontés de pyramides, ni convenir à la demeure funèbre d'une famille bornée uniquement à sept membres, je vis que ma découverte restait intacte et entière, et que le mausolée tant cherché n'était point là où M. Sandreczki le plaçait, au Khirbet-el-Yehoud, mais bien au Khirbet-el-Gherbaoui, dans l'enceinte rectangulaire que j'ai signalée. Le 27 juin donc, à six heures du matin, je me trouvais pour la troisième fois devant cette enceinte avec les instruments dont j'avais besoin et que j'avais apportés de Jérusalem, et avec un certain nombre de paysans que j'avais, sur ma route, ramassés soit à Gimzou, soit à El-Medieh. Quand j'eus dégagé de toutes les pierres et de toute la terre qui l'encombraient la chambre de l'est, je reconnus que, contrairement à ma première supposition, elle n'avait point d'issue dans le fond, et que, par conséquent, elle ne donnait pas entrée dans une crypte pratiquée dans le roc et s'étendant sous ce monument, comme je l'avais d'abord pensé, mais qu'elle avait dû être isolée.

Était-ce alors une chambre sépulcrale distincte? Je l'ignorais encore, et ma préoccupation était vive, car si elle n'avait point eu elle-même une destination funéraire, n'étant point d'ailleurs le vestibule d'une crypte, puisqu'elle était sans issue, toutes mes suppositions croulaient à l'instant, ma découverte s'évanouissait comme un beau rêve, ce monument cessait d'être le tombeau des Macchabées, et peut-être, par contre-coup, le Khirbet-el-Medieh n'était-il plus l'antique Modin et n'avait-il de commun avec cette ville célèbre que la parité de deux consonnes. En effet, si le nom de Medieh contribue à prouver que le mausolée que je fouillais était celui des Macchabées, il faut convenir aussi qu'un pareil monument, en admettant qu'il renfermât sept tombes, était un argument triomphant en faveur de l'identité de Medieh avec Modin. Quelques coups de pioche encore et je fus tiré d'inquiétude. En creusant plus avant, mes travailleurs dégagèrent un rebord qui me parut aussitôt être celui d'une ange sépulcrale pratiquée dans le roc. La dalle qui s'appuyait dessus autrefois, et qui formait en même temps le parquet de la chambre et le couvercle de la tombe, avait été enlevée sans doute depuis longtemps, et par conséquent la dépouille précieuse qui avait été déposée dans cette fosse avait dû être profanée et jetée au vent. Néanmoins, en faisant

vider cette fosse, j'examinai avec attention la terre et les débris divers qui en furent retirés; mais je n'y remarquai aucun ossement. Quand mes travailleurs eurent achevé ce déblai, je vis que le fond de cette fosse était tapissé de petits cubes de mosaïque blancs, noirs et rouges, encastés dans une épaisse couche de chaux, et qu'elle mesurait environ 2 mètres de long, 1<sup>m</sup>,08 de large et 70 centimètres de profondeur. Je mis ensuite à nu la surface extérieure des immenses blocs qui reposent sur les magnifiques pierres taillées en quart de rond dont j'ai parlé, et après avoir fait enlever la terre qui les recouvrait, je reconnus qu'ils portaient la trace d'entailles très-marquées, et que, servant de plafond à la chambre sépulcrale, ils avaient en même temps formé la base d'une construction supérieure et par conséquent d'une pyramide. Dès lors le plan de tout l'édifice se révéla très-nettement à mon esprit et à mes yeux. Il était tourné de l'est à l'ouest, et sept chambres sépulcrales contiguës, construites en belles pierres de taille et contenant chacune une auge sépulcrale pratiquée dans le roc, dont le fond était tapissé de petits cubes de mosaïque, étaient surmontées d'une série de sept pyramides dressées sur la même ligne et qui reposaient chacune sur le plafond plat de chaque chambre. Le rectangle, long de 27<sup>m</sup>,77, que constituait cette suite de chambres parallèles, était lui-même environné d'un portique soutenu sur des colonnes monolithes que décoraient les ornements dont parle le livre 1<sup>er</sup> des *Macchabées*.

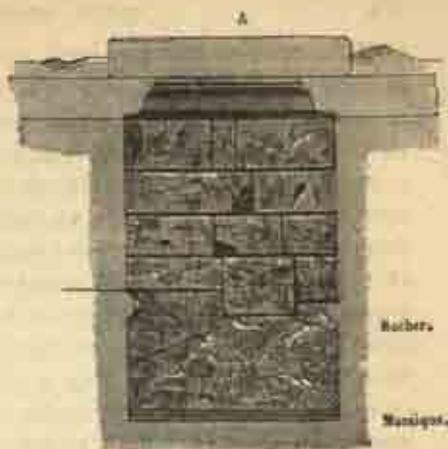
Il était midi; la chaleur était accablante; mes ouvriers avaient besoin de nourriture et de repos; je leur donnai l'une et l'autre, et, n'ayant plus à diriger leurs travaux, je me mis à errer autour du monument qui me préoccupait tout entier et me rendait insensible aux rayons d'un soleil dévorant. Grande fut ma joie, lorsqu'en furetant à travers les ruines des habitations musulmanes qui s'étaient élevées près de cet édifice, j'y trouvai une dizaine de tronçons de colonnes monolithes très-mutilés, ayant tous à peu près le même diamètre, soit 45 ou 47 centimètres. C'étaient là les restes de la belle colonnade de mon portique. Je cherchai partout pour voir si je découvrirais par hasard quelques fragments de sculpture représentant un vaisseau, *et naves sculptas*; mais j'avoue que rien de pareil ne se présenta à ma vue. C'était d'ailleurs trop demander à ma bonne étoile ou plutôt à la Providence, et j'aurais été bien ingrat si je ne l'avais pas remerciée alors d'une pareille découverte. En effet, il n'y avait plus de doute possible; j'avais définitivement retrouvé le tombeau des Macchabées, et la fosse que j'avais découverte avait probablement reçu les cendres de l'héroïque et saint

vieillard Mathathias, qui, étant mort le premier, avait dû occuper la première chambre sépulcrale du mausolée. Les habitants d'El-Medieh m'ont bien dit avoir eux-mêmes détruit, il y a quinze ou vingt ans, une chambre analogue à celle que je venais de dégager et à l'est de celle-ci; mais ils n'ont pas pu me dire si elle recouvrait une auge sépulcrale; c'était peut-être un vestibule. Dans le cas contraire, la chambre que je suppose avoir été celle de Mathathias aurait été celle de sa femme; car l'Écriture nous dit, en parlant de Simon : *Et statuit septem pyramidas, patri et matri et quatuor fratribus.* Ce qui pourrait faire penser que dans la série des tombes, en commençant par l'orient, se trouvait d'abord celle de Mathathias, puis celle de la pieuse et illustre mère des Macchabées. A une heure je fis reprendre les travaux; le soir, le soleil en se couchant me força de les interrompre; mais, avant de raser de ses feux mourants les restes du mausolée dont il avait autrefois illuminé la belle colonnade, il me permit de distinguer au fond d'une nouvelle cuve sépulcrale taillée dans le roc quelques ossements épars. Je les recueillis avec respect, et ils sont maintenant en ma possession. Duquel des vaillants fils de Mathathias avais-je là les faibles restes échappés à la fureur de ceux qui avaient violé cette tombe, comme l'indiquaient et l'enlèvement de la dalle funéraire et l'arrachement de la plupart des petits cubes de mosaïque qui tapissaient le fond de cette deuxième cuve? Je l'ignore. Dans tous les cas, cette tombe se trouve à 10 mètres environ de la première dans la partie occidentale du mausolée.

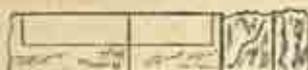
Le lendemain, 28 juin, je fis achever la fouille de cette tombe; la chambre sépulcrale qui l'avait recouverte était en grande partie détruite, sauf un mur; mais sur les assises supérieures de ce mur je distinguai encore des encastresments qui me parurent être ceux d'une pyramide. Il m'eût été facile de faire fouiller toutes les autres tombes, mais je craignis, en les mettant toutes à nu, d'achever moi-même la ruine de ce monument; car déjà les fellahs que j'employais considéraient avec des yeux de convoitise les belles pierres de taille que j'avais exhumées en pratiquant ces excavations, et plusieurs d'entre eux parlaient d'aller les vendre à Lydda ou à Ramleh, comme eux ou leurs pères avaient vendu les colonnes et les beaux blocs qu'ils avaient trouvés en cet endroit, ainsi qu'ils me le racontaient eux-mêmes. Quant aux autres cuves sépulcrales, elles renfermaient peut-être aussi quelque noble relique de cette famille de héros. Je préférerai donc ne plus ouvrir d'autre fosse, ni troubler davantage, pour le moment, la paix de ce tombeau; car je compris tout de suite que



Mur découvert en faisant l'excavation n° 3.



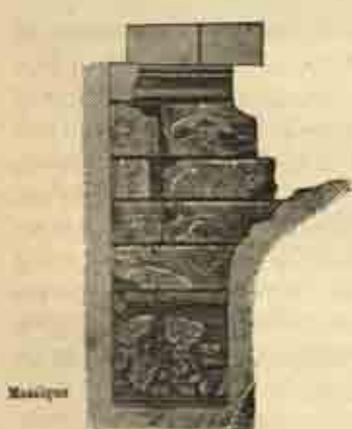
Face occidentale du tombeau.



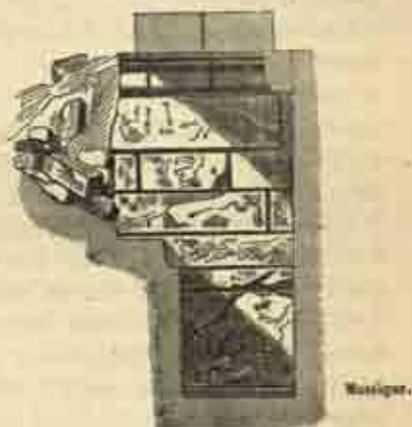
Les deux pierres A avec encastrement.



Dalle avec encastrement.



Face est du tombeau.



Face intérieure du tombeau.

Détails du tombeau des Macchabées, d'après les dessins de M. Maus.

si je poursuivais mes excavations avant d'avoir acquis le terrain où je les exécutais et de l'avoir environné d'un mur d'enceinte, pour le donner à la France et le mettre ainsi à l'abri de la rapacité des indigènes ou même de l'indiscrete curiosité des étrangers, les sépulcres et parfois que j'aurais de cette sorte rendus à la lumière seraient, après mon départ, infailliblement violés, les cendres illustres qu'ils pourraient encore contenir seraient jetées au vent ou emportées, et les débris des chambres funéraires recouvrant les fosses creusées dans le roc disparaîtraient peut-être bientôt entièrement pour être vendus comme matériaux de construction. Je m'exposais par conséquent à hâter plus que personne, sans le vouloir, la destruction complète de ce monument, dont les arasements existent encore en partie sous les décombres qui les cachent et les préservent en même temps. Ma première pensée fut donc de renoncer à ma mission de Gallée et de consacrer à l'achat du terrain, à la construction du mur en question et à l'achèvement méthodique des fouilles la somme qui me restait. Il ne faut pas, me disais-je, perdre un instant pour acheter, au nom de mon pays, l'emplacement d'un monument qui rappelle autant de souvenirs que celui-là. Maintenant que ma découverte n'est point ébruitée, le sol qui la recèle n'a qu'une faible valeur; mais quand on viendra à savoir que le petit coin de terre que je désire acquérir pour la France renferme sous les débris informes qui le recouvrent les derniers et authentiques vestiges du mausolée des Macchabées, nul doute que la valeur n'en augmente singulièrement. D'un autre côté, je n'ignorais pas combien, en Orient et en Palestine plus encore qu'ailleurs, les acquisitions de biens immeubles sont longues et difficiles pour un étranger. Souvent, lorsqu'on croit n'avoir affaire qu'à un seul propriétaire, d'autres copropriétaires surgissent soudain, qui entravent ou compliquent les négociations entamées, et pour réussir à se démêler au milieu de tant d'intrigues et à faire rédiger un acte d'acquisition qui soit à l'abri de toute revendication ultérieure, il faut malheureusement s'adresser à des juges dont la conscience est d'ordinaire vénale, et qui ne vous rendent justice que si, préalablement, vous avez capté leur bienveillance par des présents. En outre, comme c'était pour la France que je voulais faire cette acquisition et que c'était entre les mains de M. le consul général de France à Jérusalem que je désirais remettre les clefs de l'enceinte dont je comptais entourer ce terrain devenu pour mon pays propriété nationale, je devais naturellement le prier d'intervenir dans cet achat, afin que, plus tard, il ne pût être contesté; mais, pour que le consul de France entamât cette affaire et pût

déclarer propriété française le terrain une fois acquis, il avait besoin lui-même d'une autorisation formelle de M. le ministre des affaires étrangères. Enfin devais-je, moi aussi, sans y être autorisé par le ministre de l'instruction publique, après avoir reçu les fonds qui m'avaient été alloués pour explorer non-seulement la Samarie, mais encore la Galilée, renoncer de mon chef à l'une de ces deux explorations, afin d'appliquer à un autre but, même très-légitime et très-important, un argent qui ne m'appartenait point et qui m'avait été remis pour un objet spécial et différent? Ces considérations m'empêchèrent de céder à ma première inspiration et je me mis en marche pour la Galilée, laissant derrière moi, non sans un vif regret, mes fouilles commencées et mon projet ajourné, mais espérant que le rapport que j'envoyais au ministère serait bientôt suivi d'une réponse favorable qui viendrait m'arrêter au milieu de mes nouvelles recherches et me ramener auprès du mausolée mémorable dont je souhaitais tant pour mon pays l'acquisition. Témoin des agrandissements non interrompus de la Russie, de l'Angleterre et de la Prusse en Palestine, j'ambitionnais l'honneur d'ajouter, pour ma part, quelque chose aux possessions de la France dans cette même contrée, en rattachant pour toujours à ma nation le nom immortel des Macchabées, dont le tombeau, retrouvé par un Français après tant de siècles d'oubli, serait désormais placé sous la sauvegarde tutélaire de la bannière française. Malheureusement la guerre qui allait éclater et qui en effet éclata bientôt entre la France et la Prusse préoccupait trop notre gouvernement pour qu'il pût songer alors à s'occuper de la question que je lui proposais, et quand j'eus épuisé dans l'exploration de la Galilée les fonds qui me restaient, je me réembarquai pour Marseille sans avoir reçu, à cause des désastres toujours croissants de notre infortunée patrie, la réponse que j'attendais.

V. GUÉPIN.

---

---

LE  
MONASTÈRE DE DAPHNI  
PRÈS D'ATHÈNES

SOUS LA DOMINATION DES PRINCES CROISÉS

---

(FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE CETTE ABBAYE)

(Suite et fin) (1)

---

L'abbaye de Delphine subsistait cependant encore, malgré les ravages des Catalans qui s'étaient conduits au moment de leur arrivée comme de véritables barbares. Si nous n'avons rien qui nous parle de ce monastère au temps des ducs titulaires arragonais, en revanche nous en trouvons une précieuse mention du temps des ducs florentins. Elle fait partie des inscriptions tracées à la pointe sur les colonnes du Parthénon, véritable *rouleau des morts* de l'église d'Athènes, où l'on relèvera un jour la liste complète des évêques et archevêques de cette ville depuis Justinien jusqu'à la conquête turque. M. Pittakis avait déjà aperçu cette inscription et l'avait même publiée sans explication, bien entendu (2). Mais sa copie était fort inexacte et presque illisible.

*Millesimo quadringentesimo duodecimo,  
frater Petrus (?). . . . .  
abbas Dalphini,*

(1) Voir le numéro d'octobre.

(2) *Εφημερίδα*, n° 2995.

*diem clausit extre-  
-mum vigesimo primo Augusti.  
Cujus anima requiescat  
in pace. Amen (1).*

Nous en donnons ici un fac-simile pris par nous-même en septembre 1863. On voit que le texte est clair et la lecture certaine.

MCCCXLI  
 In petra  
 abbas dalphini  
 die clausit extre-  
 mu xxj augri  
 eius an requiescat  
 in pace Amen

(1) Il y a encore deux autres inscriptions latines (Ephem. Byz., nos 2994 et 2996) sur les colonnes du Parthénon, datées toutes deux de 1415 et relatives à un même personnage, doyen de l'église d'Athènes. L'une est en caractères cursifs, l'autre en lettres onciales. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en en donnant ici de meilleurs fac-similés que ceux de M. Pittakis.

MCCCXLV presbiter Nicolaus  
 decanus Athenarum diem clausit  
 extremum secundam die martij  
 cuius anima requiescat in pace  
 amen

*Millesimo quodringentesimo decimo quinto, presbiter Nicolaus,  
decanus Athenarum, diem clausit  
extremum secunda die Martij,  
Cujus anima requiescant (sic) in pace.  
Amen.*

Cette inscription nous fait connaître le nom d'un abbé de Delphine, le seul mentionné avec le Jacques qui était en fonctions en 1308. Pierre .... (?) mourut, nous l'apprenons par là, sous le règne

W <sup>o</sup> Q <sup>o</sup> Q <sup>o</sup> Q <sup>o</sup>	<i>Milleximo quadringentesimo</i>
XV: P S	<i>decimo quinto, pre-</i>
BIT: M	<i>-biter Ni-</i>
COL: D	<i>-colais, die-</i>
QAN:	<i>-canus (Ath-</i>
ENAR	<i>-curum</i>
DIE: CL	<i>diei cl(a-</i>
USIT: E	<i>-uit ex-</i>
TRER	<i>-tren(um</i>
II: DIE: WA	<i>II die mu-</i>
R CII: AVI:	<i>-cil. Cajus</i>
AN: REQV	<i>anima regu-</i>
IESCAN:	<i>-iescant (sic) (in poet.)</i>

Les paléographes rigoureux s'étonneront peut-être de l'absence de quelques traits indicatifs des abréviations dans les deux inscriptions en lettres cursives. Il nous a été impossible d'en discerner la trace sur l'original. Mais il faut ne pas oublier qu'il s'agit de textes écrits à la pointe sur un marbre très-dur, où certains traits ont pu ne pas marquer, et, de plus, que la surface des colonnes est en quelques endroits assez sensiblement rongée par l'action de l'air marin.

d'Antoine Acciaiuolo, fils naturel de Nerio, c'est-à-dire à l'époque la plus florissante de la domination des Florentins. Antoine était, en effet, un prince d'une grande intelligence, qui embellit la ville d'Athènes et acquit de grandes richesses (1). Ce fut lui qui fit placer au Pirée, sur leurs piédestaux au fond du port, les deux lions antiques qui furent ensuite transportés à Venise par François Morosini (2). Il avait aussi fondé des écoles dans sa capitale, et l'on possède une lettre italienne écrite d'Arezzo en 1423 par un docteur nommé Uberto à Nerio Acciaiuolo, à Athènes, pour le prier d'obtenir de son parent, le duc Antoine, de l'accueillir comme professeur de droit, de logique, de philosophie ou de sciences naturelles (3). On voit ainsi que le mouvement intellectuel de la renaissance italienne avait fait sentir sa vivifiante influence jusque dans ce vieux foyer de l'intelligence et de la civilisation.

A l'an 1445 s'arrêtent les renseignements écrits sur les destinées de l'abbaye de Delphine.

La domination franque du moyen âge a laissé dans les bâtiments du monastère de Daphni de très-nombreuses traces de son passage, qui remontent certainement aux premières années de la domination des ducs bourguignons et à la fondation même de l'abbaye par Othon de La Roche (4).

C'est au temps des croisés qu'il faut rapporter l'enceinte crénelée de forme exactement carrée, bâtie dans toute sa partie inférieure avec les grandes pierres du mur du péribole qui enveloppait le téménos d'Apollon Delphinien, mur dont elle semble suivre, à peu de chose près, le tracé. La face septentrionale de cette enceinte, celle le long de laquelle passe et a toujours dû forcément passer la route d'Éleusis et du Péloponnèse, est munie de quatre grosses tours carrées. Ainsi fortifiée par les soins des ducs de la maison de La Roche, l'abbaye de Delphine était susceptible de soutenir un siège et formait, en même temps qu'un lieu de prière, une défense importante pour fermer l'accès de la plaine d'Athènes à un ennemi qui aurait déjà enlevé ou tourné Éleusis, défendu par un donjon de construction française dont on voit encore les ruines en partie debout à l'ex-

(1) Chalcondyl., p. 216, éd. de Paris. Buchon. *Nouvelles recherches*, II<sup>e</sup> partie, t. 1, p. 165 et suiv.

(2) Renseignement extrait du livre de famille des Acciaiuoli par Buchon, *Nouvelles recherches*, II<sup>e</sup> partie, t. 1, p. 173.

(3) Buchon, *Nouvelles recherches*, II<sup>e</sup> partie, t. II, p. 276.

(4) Voy. le plan donné par Buchon, *Atlas des nouvelles recherches sur la principauté française de Morée*, pl. XXXI.

trémité la plus occidentale de l'ancienne acropole. En même temps le monastère des cisterciens était mis à l'abri de toute insulte de la part des indigènes de religion grecque, que dans les premiers temps de la conquête, et surtout dans les années qui suivirent la reprise de Constantinople par les Grecs, on pouvait toujours craindre de voir se révolter sur les instigations des empereurs de Byzance ou des despotes d'Arta, et qui dans un semblable cas se seraient tout d'abord portés sur les églises et les monastères du rite latin, afin d'y donner carrière à leurs ressentiments fanatiques.

L'origine de la totalité des bâtiments claustraux actuels date aussi de la même époque, comme l'a très-bien vu M. Albert Lenoir (1). Leur attenance à l'église, qui dans les monastères de l'Orient est toujours isolée suivant une règle d'usage invariable, et leur disposition sur les trois côtés d'un cloître de forme latine, qui s'appuie contre une des faces latérales de l'ancienne église byzantine, ne permettent pas d'en douter. Ces bâtiments, bien des fois incendiés et dévastés de mille manières pendant la domination turque, dont une partie même est en ruines, ont été complètement défigurés et ne présentent aujourd'hui les caractères déterminés de l'architecture d'aucune époque. Mais en voyant le plan par terre, il est facile de reconnaître qu'ils ont encore conservé toutes les dispositions conçues par les architectes du XIII<sup>e</sup> siècle pour loger les moines venus de Bellevaux, et que les maçonneries essentielles remontent pour la plupart à cette époque.

Le cloître était ouvert et à colonnes, comme ceux des monastères de France. Ses arcades en ogives étaient soutenues sur des colonnettes en marbres de couleur, arrachées évidemment à quelques monuments antiques, peut-être aux tombeaux qui bordaient la Voie Sacrée, et surmontées de chapiteaux prismatiques en marbre blanc, d'une forme toute byzantine, tels que les ouvriers du pays avaient l'habitude d'en tailler pour les églises. Le côté méridional a complètement disparu, mais on en retrouve facilement le tracé. En revanche, les côtés du levant et du couchant sont, l'un intact, l'autre en grande partie conservé. Les colonnes sont seulement enterrées jusqu'à moitié de leur hauteur. Mais il suffirait d'une fouille peu considérable pour en dégager les bases et pour rendre à ce cloître, dont l'élégance occidentale surprend et charme sous le ciel de la Grèce, l'effet primitif de sa conception architecturale.

Quant à l'église elle-même, les moines français y firent d'impor-

(1) *Architecture monastique*, t. 1, p. 246.

tantes additions et modifièrent d'une manière profonde les dispositions adoptées par les architectes byzantins dans la construction primitive. Ils murèrent entièrement le portique ouvert de l'exonarthex, et élevèrent en avant un autre narthex ou vestibule d'assez vastes dimensions (1), couronné d'une terrasse crénelée à la hauteur de l'étage du *gynæconitis*. Ce premier vestibule occupa l'emplacement du petit atrium formé par la portion de la colonnade du temple d'Apollon laissée debout au temps de l'impératrice Irène, et quelques-unes des colonnes, demeurant à leur place antique, furent utilisées dans les nouvelles constructions. Le style de cet appendice ajouté à l'édifice primitif est ce style hybride, tenant à la fois de l'architecture occidentale du XIII<sup>e</sup> siècle et de l'architecture orientale, qu'on remarque dans la plupart des églises bâties en Grèce par les croisés, à Sainte-Paraskevi de Chalcis (2), à l'église de la Vierge à Mistra (3), à celle d'Androussa dans le Péloponnèse (4) et à celle qui s'élève sur un petit rocher dominant le port d'Épidaure (5), style employé aussi à la décoration des tours de l'enceinte de Mistra (6). Certaines formes, comme celle de l'arc en tiers-point (7), y sont empruntées à l'art ogival, mais il est facile de voir que l'on a employé exclusivement des ouvriers du pays, et le mode général de la construction, l'appareil, la nature des matériaux, le profil des moulures, l'ornementation des chapiteaux et des archivoltes des arcs, participent exclusivement de la tradition byzantine.

La façade présente un large et haut portail ogival, dont l'arc s'appuyait d'un côté sur un pilier carré en maçonnerie et de l'autre sur une colonne du temple d'Apollon, par une disposition bizarre et d'une étrange maladresse. Ce portail était flanqué de quatre longues et étroites fenêtres en ogive, jointes deux à deux et descendant jusqu'au sol, dans chaque groupe desquelles une colonne antique, formant la division, supportait la retombée commune des deux arcs. La brutalité avec laquelle lord Elgin a fait enlever les colonnes, qui

(1) Ce vestibule est actuellement découvert en partie par la chute des voûtes supérieures. Un mur de refend de date fort récente le divise en deux parties.

(2) Couchaud, *Eglises byzantines*, pl. XIX.

(3) Couchaud, pl. XX-XV.

(4) Couchaud, pl. XXVIII.

(5) Les dessins de cet édifice n'ont encore été publiés nulle part.

(6) Couchaud, *Eglises byzantines*, pl. XXVI.

(7) Nous nous servons de cette expression comme d'un terme consacré, bien qu'elle soit inexacte. D'après l'album de Villard de Honnecourt (pl. XXXIX, édit. Lassus et Darce), l'ogive du XIII<sup>e</sup> siècle devrait s'appeler *arc en quint-point*.

s'y voyaient au commencement du siècle, a ébranlé cette partie de l'édifice, mal soutenue aujourd'hui par les poutres de travers et la grossière maçonnerie substituée aux colonnes, et menaçant ruine. Tout est cependant encore fort reconnaissable, surtout les ogives du haut, maintenues dans leurs fortes rainures de pierre.

Au côté nord du vestibule construit par les cisterciens de Delphine, était appliqué un clocher carré, de forme entièrement occidentale, renfermant un escalier tournant en pierre, et dont toute la partie supérieure est depuis longtemps détruite. Le flanc méridional est décoré d'une arcature murée, légèrement outre-passée, dont l'archivolte en briques est décorée de la même manière que les grands arcs extérieurs des fenêtres de l'église byzantine, et qui s'appuie d'un côté sur un gros pilier carré et de l'autre sur une colonne du temple antique engagée dans la maçonnerie.

La date précise d'une partie de ces travaux est fournie par une inscription gravée avec grand soin sur une plaque de marbre qui se conserve aujourd'hui dans un coin de l'église :

Ἡ παροῦσα οἰκοδομὴ γέγονε διὰ δαπάνης καὶ συνδρομῆς τοῦ φιλοχριστοῦ βουρσιῶτου τῶν μπακαλιδίων, εἰς μνημόσυνον αὐτῶν, καὶ ὑπὲρ ψυχικῆς σωτηρίας καὶ εὐτυχίας τῶν τῆδε πρωτο[υ]όντων αὐτο[ῖς].....[ἐν] ἔτει ςψδ', πειδρουαρίου, ἡγουμενεύοντος Ἀνανίου.

« La présente construction a été faite aux frais et par une souscription de la pieuse corporation des épiciers, en mémoire d'eux-mêmes et pour le salut de l'âme de leurs anciens..... l'an 6764 (1256 ap. J.-C.), au mois de février, sous l'abbé Ananie (1). »

(1) Une inscription identiquement semblable, sauf les noms propres, apportée à Marseille d'une localité inconnue de l'Orient, a été publiée par Vilhoison dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (nouv. série, t. II, p. 124 et suiv.). Nous en donnons la transcription en lettres cursives, en conservant les fautes d'orthographe de l'original.

† Ἡ παροῦσα οἰκοδομὴ  
γέγονε διὰ δαπάνης καὶ συν-  
δρομῆς τοῦ φιλοχριστοῦ  
βουρσιῶτου τῶν μπακαλιδίων,  
εἰς μνημόσυνον αὐτῶν, καὶ ὑπὲρ  
ψυχικῆς σωτηρίας καὶ εὐτυχίας  
τῶν τῆδε πρωτοῦντων  
αὐτῶν, Ἰωάννης Ἀργυροῦ καὶ  
Δημητρίου Μουσταῖα, ἐν ἔτει  
....., Ἰακωβίου καὶ  
ἡγουμενεύοντος Νικηφόρου.

La date est inconnue. Vilhoison avait cru y lire 656, qu'il transcrivait nous ne

Cette inscription est d'un grand prix pour l'histoire religieuse. Elle montre que sous les premiers princes croisés les corporations commerciales grecques de la ville d'Athènes n'hésitaient pas à contribuer aux travaux d'un monastère latin. En même temps, elle nous apprend le nom de l'abbé qui en 1256 dirigeait le monastère de Delphine.

A la même époque où les constructions dont nous venons de parler allongeaient la masse de l'église, la nécessité d'installer les sépultures des ducs de la maison de La Roche fit bouleverser les dispositions du narthex byzantin et des parties voisines. L'exo-narthex, muré sur le devant, comme nous venons de le dire, fut coupé par deux murs de refend parallèles à la direction de l'église et formant un étroit couloir par lequel on communiquait du vestibule de construction latine à l'exo-narthex, devenu en réalité la première partie de la nef. Une porte placée dans chacun de ces murs donnait, à droite et à gauche du couloir, dans une chapelle funéraire de forme carrée prise ainsi sur l'étendue de l'ancien portique ouvert de l'édifice byzantin. Les *deambulacra* latéraux furent aussi changés en chapelles par la suppression des portes qui les faisaient communiquer avec les transepts, portes que l'on ferma par des maçonneries formant de petites absides du côté de l'intérieur des étroites chapelles ainsi formées. Enfin un caveau sépulcral, dans lequel donnent accès des degrés ouverts à l'extrémité nord de l'ancien exo-narthex, fut creusé sous toute cette partie de l'église.

Les murs latéraux anciens du caveau que nous signalons sont cachés par une muraille délabrée qui ne semble destinée qu'à dérober à l'œil quelque pierre funéraire, quelque inscription peut-être, soit que les Grecs ont toujours eu lorsqu'ils ont pris possession des églises latines, soit en retournant les pierres sépulcrales dans un autre sens, soit en les remplaçant par d'autres. Une fouille dans ce caveau ferait probablement retrouver les sépultures de quelques-uns

savons pourquoi, 1461; mais cette lecture est évidemment fautive, car elle ne se prête à aucun sens raisonnable.

Par une distraction étrange chez un philologue de sa valeur, qui avait voyagé en Orient et avait dû y apprendre la langue populaire, Villalison a pris la corporation des épiciers, *τὸ βουρνεὶ τῶν μπακαλίων*, pour « un nommé Rufétius, personnage de la famille des Bacalides. » Au reste, notre inscription est le plus ancien exemple connu du mot *μπακαλίας*; comme il dérive du turc *bakal*, il faut en conclure que, dès le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, le turc avait exercé une certaine influence sur le langage populaire des Grecs, probablement par les corps mercenaires de Turcoples que tous les princes byzantins prenaient alors à leur service et faisaient venir des États des Seldjoukides en Asie Mineure.

des ducs français d'Athènes et peut-être leurs épitaphes. Nous serions heureux de la voir entreprendre par un de nos compatriotes qui ferait séjour dans la capitale de la Grèce et qui s'intéresserait à ces souvenirs de la puissance française dans le Levant, et nous la signalons aux membres de l'École d'Athènes. La chapelle de gauche dans l'ancien exo-narthex renferme encore aujourd'hui un grand sarcophage, sans ornements, en marbre pentélique, privé de son couvercle. Cette tombe, exécutée dans l'origine pour quelque Athénien des âges antiques, a dû recevoir au moyen âge la dépouille d'un des gentilshommes bourguignons transportés dans la seigneurie de la ville de Minerve. Mais un autre sarcophage, également antique, placé dans la seconde chapelle du même côté, offre un bien plus grand intérêt, en ce qu'on y a sculpté sur la face antérieure, à l'époque franque, une sorte de blason symbolique composé d'une croix haussée sur une sorte de base, cantonnée au sommet de deux fleurs de lis, et du pied de laquelle partent deux guivres dressées (1).

Buchon (2) a prétendu que ce sarcophage était celui-là même qui avait contenu les ossements du duc Guy II, enterré en 1308. Il basait sa conjecture sur toute une théorie relative aux armoiries des seigneurs français d'Athènes. Suivant lui, le blason d'Othon de La Roche et de son premier successeur aurait consisté en *une croix cantonnée de quatre roses de Provins*, que l'on voit, en effet, dans la Grèce sur un assez grand nombre de monuments du moyen âge. En 1260, Guy I<sup>er</sup> recevant de saint Louis le titre de duc, en aurait aussi obtenu de nouvelles armes composées d'*une croix cantonnée de quatre fleurs de lis*. Par malheur tout ceci n'a jamais existé que dans l'imagination trop féconde de Buchon. Aucun texte n'en parle et aucun monument ne confirme ce petit roman. Nous savons même positivement que la maison de La Roche, aussi bien à Athènes qu'en France, a constamment porté sur son écu *d'or à cinq points équipolés d'azur* (3), comme l'indique la généalogie conservée encore aujourd'hui au château de Ray, leur ancien domaine (4), et comme on le voit sur les oboles frappées dans l'atelier de Thèbes au nom du duc

(1) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches sur la principauté de Morée*, pl. XXXVIII, n° 2.

(2) *La Grèce continentale et la Morée*, p. 133.

(3) Et non d'hermine, comme l'a marqué Buchon dans l'*Atlas des Nouvelles recherches sur la principauté de Morée*, pl. XI, n° 1 et 2.

(4) Buchon, *Nouvelles recherches sur la principauté de Morée*, II<sup>e</sup> partie, t. 1, pl. LXXX.

Guillaume (1). La croix cantonnée de quatre roses ou de quatre lis n'a donc pu jamais être un blason de cette famille, d'autant plus que les armes des maisons seigneuriales françaises étaient blasonnées sur les monuments de la Grèce avec autant de soin et d'exactitude que sur ceux de l'Occident. On en a la preuve en voyant la manière dont sont représentés les écussons des Tocco delle Bande à Corfou (2), des Zaccaria à la citadelle de Chalcis (3), des Crispo à la cathédrale et sur plusieurs maisons de Naxie (4), des Centurione à la citadelle de Chalcis (5), des Lippomano à Sainte-Paraskevi de la même ville (6), des Acciaiuoli à Chalcis et à Amorgos (7), des Tocco delle Onde à Céphalonie et à Sainte-Maure (8), des Morosini à la cathédrale de Naxie (9), des Quirino à Astypalée et à Calymnos (10), enfin des Malatesta à Patras (11).

On doit même fortement douter que les prétendues armoiries, attribuées par Buchon aux ducs d'Athènes, aient été de véritables blasons. Jamais ils ne sont figurés sur des écus, comme les armes des familles le sont toujours en Grèce aussi bien qu'en France. Ce sont des symboles, dont l'apparition sur les monuments coïncide, du reste, incontestablement avec l'époque de la domination des croisés. Celui de la croix cantonnée de quatre roses de Provins ou de quatre annelets (car on trouve indifféremment l'un et l'autre type) se montre pour la première fois sur les monnaies de bronze des empereurs latins de Constantinople (12). Il est ensuite fort multiplié sur les monuments de la Grèce. Mais si nous devons lui chercher une signification précise, nous croirions qu'il faudrait plutôt le rapporter à la principauté de Morée, dont les ducs d'Athènes dépendaient à titre de vassaux. S'il se voit, en effet, fréquemment sur les églises d'Athènes, comme à la façade de la Παναγία Γοργόπινα, à celle de Saint-Jean et à celle de Saint-Philippe sur les pentes de l'Acro-

(1) Buchon, *Éclaircissements historiques*, pl. IV, n° 5; *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XXV, n° 6. De Saulcy, *Numismatique des croisés*, pl. XVII, n° 10 et p. 162.

(2) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XI, n° 5.

(3) *Ibid.*, pl. XI, n° 6 et 24. — (4) *Ibid.*, pl. XI, n° 7, 28, 31 et 35; pl. XLI, n° 3. — (5) *Ibid.*, pl. XI, n° 9, 11 et 15. — (6) *Ibid.*, pl. XI, n° 19. — (7) *Ibid.*, pl. XI, n° 21 et 23. — (8) *Ibid.*, pl. XLI, n° 19. — (9) *Ibid.*, pl. XI, n° 39. — (10) *Ibid.*, pl. XLII, n° 2, 3 et 4.

(11) *Expédition de Morée. Monuments d'architecture*, t. III, pl. LXXXV, n° 1 et 2.

(12) De Saulcy, *Monnaies byzantines*, pl. XXX, n° 8 et 9; *Numismatique des croisés*, pl. XIII, n° 6-9. Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XXI, n° 3-5. Sabatier, *Description des monnaies byzantines*, t. II, pl. LVIII, n° 15 et 19.

pole, ou dans d'autres parties du duché, comme au monastère de Daphni, à Karditza (1) et à l'église Saint-Luc de Thèbes (2), il couronne le sommet de toutes les tours de l'enceinte de Mistra (3), bâtie par Guillaume de Ville-Hardouin. Il figure sur quelques deniers du même Guillaume (4), et il n'apparaît sur les monnaies des sires et ducs d'Athènes qu'un moment, lorsque Guy I<sup>er</sup>, après la bataille de Carydi, fut forcé de reconnaître la suzeraineté du prince d'Achaïe contre lequel il s'était révolté (5). Enfin la croix cantonnée de quatre annelets figure au milieu d'autres blasons sur les sceaux de Jeanne de Naples (6), de Robert, empereur titulaire de Constantinople, époux de Marie de Bourbon (7), et de Philippe de Tarente (8), personnages qui tous trois portèrent le titre de princes d'Achaïe.

Quant à la croix accompagnée de fleurs de lis, telle que nous la voyons sur le sarcophage du monastère de Daphni, c'est un symbole de croisade et d'origine française (9) qui n'était aucunement particulier aux ducs d'Athènes, puisque nous le voyons décorer l'écu de Richard, comte de Céphalonie, sur le sceau apposé au bas d'un diplôme grec de l'an 1264 qui se conserve dans les archives épiscopales de Zante (10). Sur les monuments de la Grèce il offre dans sa représentation des variantes qui ne permettent pas de le considérer comme un blason fixe et invariable; c'est tantôt une croix cantonnée de quatre fleurs de lis (11), tantôt une croix fleurdelisée à ses extrémités, simple (12) ou cantonnée de quatre roses (13), tantôt enfin une

(1) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XLI, n° 12.

(2) *Ibid.*, pl. XLI, n° 13.

(3) Conchaud, *Églises byzantines*, pl. XXVI.

(4) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XXXVIII, nos 7 et 11. De Sauley, *Numismatique des croisades*, pl. XIV, nos 4 et 5.

(5) De Sauley, *Numismatique des croisades*, pl. XVII, nos 2-4.

(6) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XXXVIII, n° 5.

(7) *Ibid.*, pl. XXXVIII, n° 6. — (8) *Ibid.*, pl. XXXIX, n° 2.

(9) Les lis de France ont été souvent placés par les Croisés originaires de notre pays sur les monuments qu'ils construisaient en Grèce. L'écu fleurdelisé se voit au-dessus d'une des portes de la citadelle de Chalcis (Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XL, n° 12). Une fleur de lis isolée figure sur un linteau de porte à Patradjik, le Néopatra des seigneurs francs (Buchon, *Atlas*, pl. XLI, n° 17), et au-dessus de l'entrée d'une maison du moyen âge à Calamata (Buchon, *Atlas*, pl. XLI, n° 34).

(10) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. 38, n° 4.

(11) Dans diverses églises de Thèbes et au monastère de Saint-Luc, près de Livadie : Buchon, *Atlas*, pl. XLI, nos 5, 6 et 8.

(12) A Naxie : Buchon, *Atlas*, pl. XLI, n° 18.

(13) A l'église Saint-Luc de Thèbes : Buchon, *Atlas*, pl. XLI, n° 13.

croix haussée, qu'accompagnent dans les cantons supérieurs deux fleurs de lis et dans les cantons inférieurs deux cyprès (1), remplacés par les guivres sur notre sarcophage. Ces guivres elles-mêmes sont la meilleure preuve que ce que Buchon prenait pour les armoiries des ducs d'Athènes n'est qu'un groupe de symboles, dont la représentation admettait une grande liberté dans la fantaisie de l'*ymaigier*. On ne saurait y méconnaître, en effet, une dégénérescence des fleurons qui partent du pied de la croix sur la plupart des monnaies des empereurs latins de Constantinople (2), fleurons conservés avec les roses dans les cantons supérieurs de la croix sur un bas-relief de l'église de Karditza au bord du lac Copais (3), et remplacés par deux tiges de lis, tandis que les roses accompagnent également le sommet de la croix, dans un autre petit bas-relief qui surmonte une porte sous la galerie orientale du cloître du monastère de Daphni.

Ces observations suffisent pour montrer l'impossibilité de déterminer avec Buchon celui des membres de la maison de La Roche qui reçut la sépulture dans le sarcophage que renferme la seconde chapelle de gauche. On ne peut dire qu'une seule chose avec certitude, c'est que ce tombeau renferme la dépouille d'un des ducs d'Athènes. Avec la signification que nous y avons attribuée, le symbole de la croix accompagnée de fleurs de lis a sa place naturelle sur le sarcophage d'un de ces princes, qui, pour rappeler leur origine française, gravaient quelquefois la moitié d'un lis comme type principal sur leurs monnaies (4).

#### FRANÇOIS LENORMANT.

(1) A Patradjik : Buchon, *Atlas*, pl. XLI, n° 11.

(2) De Saulcy, *Monnaies byzantines*, pl. XXX, n° 8; pl. XXXI, n° 1; *Numismatique des croisades*, pl. XIII, n° 1-7. Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XXI, n° 4 et 5. Sabatier, *Description des monnaies byzantines*, t. II, pl. LVIII, n° 15-17.

(3) Buchon, *Atlas des Nouvelles recherches*, pl. XLI, n° 12.

(4) De Saulcy, *Numismatique des croisades*, pl. XVII, n° 13 et 14.

---

# SAINT-CLÉMENT DE ROME

*Suite (1)*

---

## § B. — *Les peintures de la basilique primitive.*

Heureusement pour l'histoire de l'art chrétien, les peintures qu'Anastasius avait dû enfouir, parce qu'il ne pouvait transporter des fresques de bas en haut comme il avait fait du choeur et des sculptures détachées de l'édifice, se conservèrent d'autant mieux qu'elles étaient cachées sous les décombres, à l'abri du contact de l'air. C'est dans un état de conservation et de fraîcheur singulières qu'on a retrouvé celles qui n'avaient pas subi trop directement l'influence de l'humidité. Nous ne nous étonnerons pas qu'une partie en ait péri, après sept siècles, par cette dernière cause; ni surtout qu'exhumées maintenant, malgré les précautions prises, elles souffrent de l'air qui les fane et du salpêtre qui les ronge. Combien nous les avons vues plus brillantes au moment de leur résurrection, sous la lueur des flambeaux dont les moines irlandais les éclairaient aux grandes fêtes! Nous allons voir, du reste, que la plupart de ces fresques étaient encore fort récentes quand il fallut les sacrifier. Notre étude portera autant sur leur classification chronologique que sur des appréciations artistiques. C'est de l'histoire en effet que nous faisons. La détermination des dates nous paraît essentielle pour connaître ce qu'artistes et théologiens étaient capables d'imaginer en chaque siècle. Le lecteur s'aidera des photographies que nous avons fait prendre tout exprès pour ce travail, et qu'un praticien habile a obtenues dans l'obscurité par le procédé du magnésium.

Quelques renseignements historiques ou généraux sont nécessaires avant d'entrer dans la description détaillée.

(1) Voir le numéro de septembre.

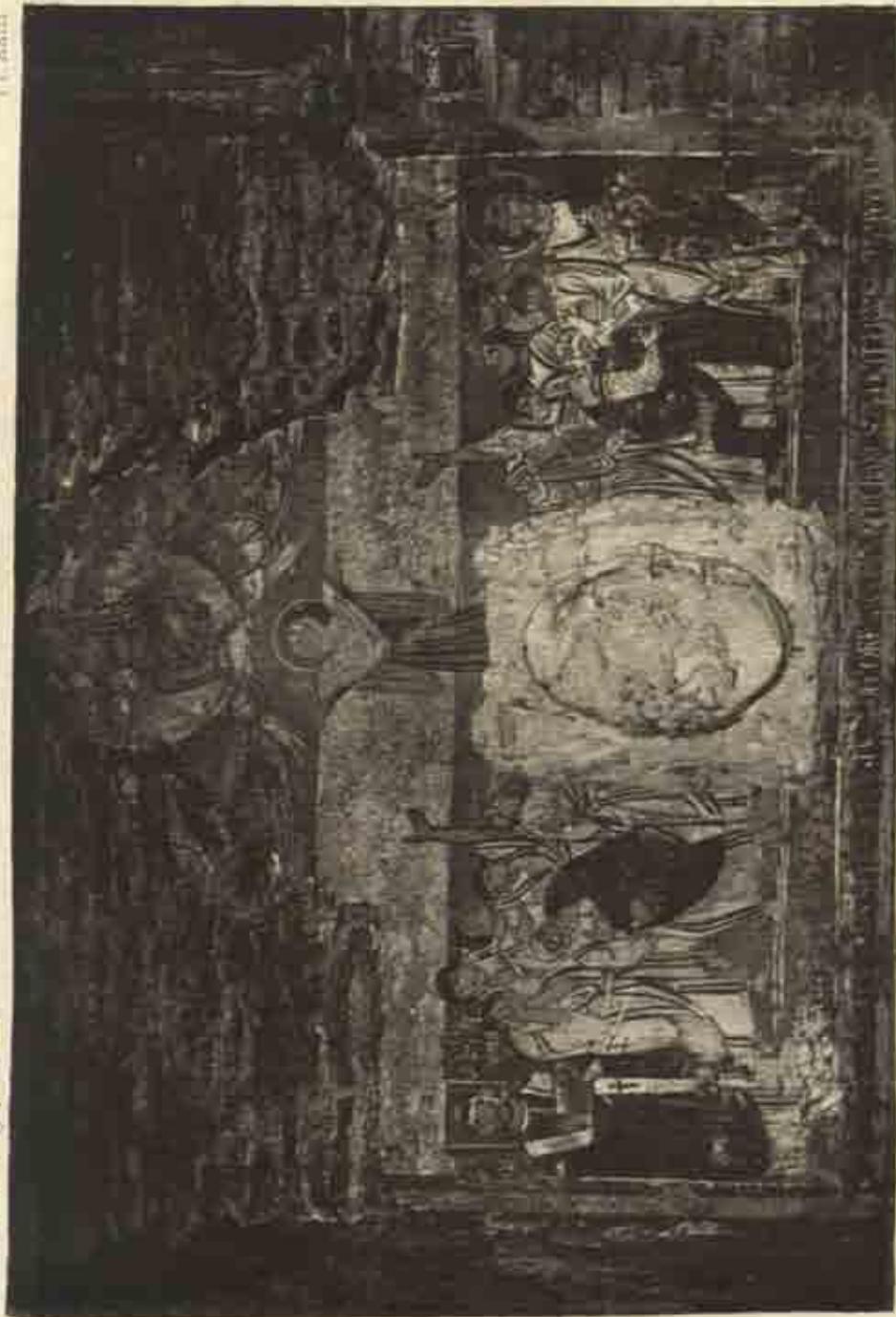


*André Delort*

*Fig. 100. - St. Clement's Church.*

CRUCIFIX DU VIII<sup>e</sup> OU IX<sup>e</sup> SIECLE. (E<sup>t</sup>. CLEMENT DE ROME.)





Assomption de la Vierge

ASSOMPTION DE LA VIERGE. 15<sup>e</sup> SIÈCLE. S<sup>t</sup> CLément de Rome.



Deux courants artistiques sont à constater dans la période qui s'écoula entre l'art païen-romain proprement dit (continué plus ou moins heureusement dans les catacombes, jusqu'au moment où celles-ci furent abandonnées comme sépulture, c'est-à-dire jusqu'au milieu du v<sup>e</sup> siècle environ) et la renaissance italienne de la peinture sous l'inspiration de Cimabue, Orcagna, Giotto, etc. L'un de ces courants est de tradition indigène, il indique une continuation du goût et des conceptions antérieurs. Le cachet en est une certaine aisance dans l'action, un mouvement qui peut devenir dramatique, une reproduction plus fidèle des scènes ordinaires de la vie, des faits et gestes naturels. L'imagination y a conservé ses droits, la symétrie n'y est pas obligatoire. La couleur est bien celle de la peinture et ne vise pas absolument à l'imitation de la mosaïque. L'or n'est pas la ressource obligée. C'est l'art antique en décadence croissante, mais non précisément défigurée; la parenté reste sous l'oubli de la science et des lois perdues. L'autre courant est au contraire étranger; il vient d'Orient. C'est une importation byzantine. On a pu en avoir des exemples de bonne heure à Rome par suite de l'arrivée accidentelle de quelques artistes grecs; mais c'est surtout à partir de la querelle des iconoclastes, au v<sup>e</sup> siècle, que l'émigration de ces peintres vers l'Occident s'accrut. Quand Léon l'Isaurien et le concile de Constantinople eurent condamné le culte des images, quand Léon le Khasare et Léon l'Arménien chassèrent les faiseurs de représentations sacrées, ceux-ci se réfugièrent à Rome et en Italie, où l'Église occidentale, jusque-là moins attachée à ce culte que ne l'avait été l'orientale, les reçut avec faveur et subit leur influence d'une façon croissante. Sans détrôner complètement l'art indigène, cet art étranger se juxtaposa ou se mêla à lui. Il y eut l'école byzantine plus en vogue et l'école latine en décadence. La nouvelle venue se distingua par une certaine raideur immobile qui rappelle les sphinx de l'Égypte ou les cariatides de l'Assyrie. Elle rechercha le brillant plutôt que le beau, la splendeur plutôt que la grâce. Les personnages, sous son pinceau, prirent un faux air d'idoles, le cachet hiéroglyphique leur fut imprimé. Il y eut un art sacré proprement dit, traditionnel des mêmes attitudes et des mêmes physionomies.

La liberté s'en alla, la vie avec elle. Ce ne fut plus la peinture, ce fut l'imagerie. L'austérité, l'ascétisme de l'idée se dissimula mal sous les procédés miroitants et sous la surcharge des couleurs. La sécheresse des tons tranchants fit ressembler même les fresques à des placages métalliques.

De ces deux courants on connaissait le second. Tout ce qui dé-

passait le v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle était appelé byzantin. Après les catacombes, les découvertes de Saint-Clément nous ont révélé le premier, c'est-à-dire la conservation d'une certaine tradition latine dans l'art. Bien plus, par place on reconnaît la trace d'une action réciproque des deux genres l'un sur l'autre. Et quand nous arrivons à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, nous assistons au spectacle jusqu'ici ignoré d'une véritable renaissance de l'art, sous la double influence de l'Orient et de l'Occident mariés. Ce dernier fait est bien une révélation. Nous ignorons même si on en retrouvera d'autres exemples ailleurs qu'à Saint-Clément; car aussitôt après, à ce qu'il semble, l'influence byzantine reprit la prééminence; les mosaïstes italiens, imitant les procédés chatoyants de la mosaïque orientale, furent amenés à en copier plus ou moins le dessin avec l'éclat; la peinture marcha d'accord avec la mosaïque, et la renaissance de l'art, un instant espérée, fut de nouveau retardée de deux ou trois siècles. Encore, quand elle apparut, se souvint-elle trop longtemps de la symétrie byzantine, de l'immobilité hiératique; d'où l'air placide et gêné des premiers maîtres des temps modernes; tout au plus ceux-ci, à la ressemblance traditionnelle, osèrent-ils substituer l'exotique et monotone physionomie du monachisme contemporain.

Nous allons donc retrouver soit l'art indigène, soit la manière dite grecque, soit la combinaison hybride des deux procédés dans les peintures que nous devons décrire. Dans ce dernier cas, le mouvement, l'esprit, le sentiment même, resteront occidentaux; le costume, les ornements, les décorations, la manière même, deviendront orientaux.

A l'angle n° 19 du narthex, c'est-à-dire sur une paroi de briques qui remonte aux origines de la basilique, l'on remarque une simple tête d'homme, mais d'un style encore si classique que nous n'aurions aucune hésitation à la rapporter au iv<sup>e</sup> siècle si, sur la paroi en face, au n° 20, il n'y avait une tête féminine d'un caractère analogue, mais entourée d'une auréole; or nous savons que ce genre d'ornement religieux n'était pas mis à cette époque sur la tête des saints. Ce ne fut guère que vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle et au v<sup>e</sup> que l'on commença, à Rome, à en parer la tête du Christ. A la fin du v<sup>e</sup> rarement et plus souvent au vi<sup>e</sup>, on trouve les saints et la Vierge couronnés. Cela ressort nettement de l'étude des peintures des catacombes. C'est donc à plus tard qu'il faut reporter la tête n° 20 et probablement aussi celle du n° 19 qui lui ressemble par le style; mais, comme le reste de ces peintures est détruit, il est difficile de leur assigner une date, faute de renseignements. Tout au plus ose-

rions-nous émettre l'hypothèse qu'elles appartiennent aux améliorations introduites par Mercurius dans le vi<sup>e</sup> siècle. Elles seraient en ce cas le plus bel échantillon de peinture que nous ait laissé ce temps de décadence.

Si nous passons dans l'aile droite, nous trouvons au n<sup>o</sup> 1 des restes de fresques presque méconnaissables, où l'on a essayé de déchiffrer l'histoire du martyre de sainte Catherine d'Alexandrie. Cette sainte, dont l'histoire est tout orientale, n'a pas été connue de bonne heure en Occident. Jusqu'à la découverte de la fresque que nous signalons, on croyait même que le culte en avait été importé en Europe après la deuxième croisade seulement. Mais si l'on veut bien se souvenir que Grégoire III était originaire de Syrie, on doit être amené à reconnaître que ce pape a pu importer à Rome la légende de cette martyre, dès la première moitié du viii<sup>e</sup> siècle. Nous ne pensons pas qu'on ait perdu beaucoup à la détérioration de cette représentation iconographique, dont les échantillons subsistants indiquent une singulière barbarie.

Le groupe des trente-deux têtes et bustes du n<sup>o</sup> 3 était au contraire assez élégamment conçu : il y a des physionomies aussi belles que nettement exprimées ; celles des femmes, par exemple, indiquent un sentiment du beau qu'on était loin d'avoir au viii<sup>e</sup> siècle, dans nos contrées septentrionales. Les têtes sont arrondies, les joues pleines, les yeux grands. L'impression qu'en ressent le spectateur est agréable, et se distingue autant de la sombre raideur de quelques byzantins, que des grimaçantes exagérations du gothique. Faut-il voir dans ce groupe une assemblée ecclésiastique ? Les interprètes ont essayé de rattacher ces personnages, dont plusieurs portent des vêtements ecclésiastiques et qui sont tous tête nue, au concile que le pape Zozime réunit dans l'église de Saint-Clément même, pour condamner (en 414) l'hérésie pélagienne. Mais il y a dans le nombre, outre une tête d'empereur grec, celles de plusieurs femmes. Nous sommes donc ici dans le domaine des hypothèses. Nous n'avons aucune raison pour nous inscrire en faux contre ceux qui attribuent ces peintures au viii<sup>e</sup> siècle. Le Rév. P. Mullooly suppose qu'à la fin de ce siècle le pape Adrien I<sup>er</sup>, restaurateur de la basilique, fit creuser la niche n<sup>o</sup> 2, où l'on remarque une madone byzantine du style le plus oriental. Elle porte une coiffure gemmée, des colliers et l'aurole simple. On la prendrait volontiers, à sa raideur hiératique, pour une statue égyptienne. Son bras gauche, beaucoup trop long, soutient l'enfant Jésus sur ses genoux. Elle-même occupe un siège richement orné. Le Fils tient un livre d'une main, bénissant

de l'autre, et sa tête est ceinte de l'auréole crucigère à neuf rayons. Sur la voûte de cette niche un Christ adulte, mais jeune et imberbe, porte la même auréole. A droite et à gauche, deux têtes de saintes qu'on croit être sainte Catherine et sainte Euphémie. Curieux exemple des remaniements qu'a subis cette église, la niche dont nous parlons et ses peintures étaient recouvertes d'un enduit grossier peint à son tour, mais d'une main fort gauche qui y avait figuré le sacrifice d'Abraham. Cet enduit, en tombant, a découvert l'œuvre primitive. Tout byzantin qu'est le style de la madone, du Christ et des saintes, il n'a rien d'austère. Encore là il y a comme une tradition du beau classique. L'artiste n'a pas cherché à produire l'impression d'ascétisme par l'amaigrissement des figures, ni à inspirer une vénération sombre en contournant les attitudes. C'est la placidité orientale, avec plus de sérénité que de profondeur. Nous devons le répéter, la piété byzantine aimait le clinquant et l'or; elle ne concevait pas le beau sans l'éclat et la richesse. Elle croyait rendre plus sacrés la Vierge et les saints en les surchargeant de pierres fines, de bijoux, de joyaux multipliés. Il ne semble pas que la piété occidentale ait eu les mêmes préoccupations à cette époque. Car celles de nos peintures qui semblent dues à des artistes indigènes, ne révèlent pas la même préoccupation de produire des effets par la richesse des ornements. Par exemple, celles des peintures des catacombes romaines qui sont antérieures au VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire celles qui sont dues à des pinceaux romains, ne surchargent ni la Vierge ni les saints d'ornements semblables. L'iconographie orientale a introduit en Occident les nimbes d'or. Elle manquait de simplicité.

A l'emplacement 4, une colossale figure du Christ assis, avec deux livres gemmés sur les genoux, quoique évidemment byzantine, est peinte fort grossièrement, et date peut-être de l'an mille. Nous n'oserions juger de même le baptême de saint Cyrille (n<sup>o</sup> 6 de la paroi opposée). Il est peint avec plus de dextérité et pourtant ne peut pas être antérieur au X<sup>e</sup> siècle, puisque le saint n'est mort à Rome que dans le courant du IX<sup>e</sup>. Autant en dirons-nous des restes de fresques de la paroi voisine (n<sup>o</sup> 5); il faut remettre encore au X<sup>e</sup> siècle ces deux pieds cloués en croix et suspendus en l'air, qui figurent certainement le martyr de saint Pierre.

Mais il faut revenir au milieu du IX<sup>e</sup> siècle pour avoir la date des peintures de l'angle gauche (n<sup>os</sup> 13, 14 et 15). Sur la paroi de renfort qui avait bouché l'un des arceaux du narthex probablement lors des restaurations d'Adrien I<sup>er</sup>, est peinte une Assomption, la pre-

mière et, je pense, l'unique qui existe à Rome avant les précurseurs de la renaissance. Elle est datée, croit-on, par le nimbe carré, vert, qu'y porte le pape Léon IV et qui indique qu'il était vivant encore. Quoiqu'on puisse garder quelque doute sur cette interprétation, puisqu'il semble étonnant qu'un pape, même futur saint, se soit laissé couronner d'une telle gloire de son vivant, le style de la peinture, assez différent de celui des fresques du XI<sup>e</sup> siècle que nous décrirons plus loin, paraît bien convenir au milieu du IX<sup>e</sup> siècle (Léon IV est de 847). Le fac-simile que nous en donnons représente le Christ enveloppé dans un grand nimbe ellipsoïde, et soutenu au ciel par des anges. Au-dessous, Marie, couronnée d'une auréole et les deux bras levés sous un ample manteau, monte comme par l'effort de sa prière; et par terre les apôtres dans des attitudes diverses, plus ou moins étonnés, lèvent les mains au ciel ou se couvrent la bouche en signe de respect. On remarquera leurs simples tuniques à la romaine, réminiscence historique dont il faut savoir gré à l'artiste, et qui tranche avec les costumes sacerdotaux des deux saints incrustés dans les angles. Il faut noter aussi la sécheresse du pinceau; l'artiste n'a point cherché à modeler des surfaces, il a tracé des raies l'une à côté de l'autre.

A droite saint Vitus, archevêque de Vienne, apparaît l'auréole en tête, avec vêtements pontificaux. Il fut un des défenseurs de la doctrine de la Trinité, contre les Ariens. Serait-ce à dire que l'assomption de la Vierge aurait été figurée là comme expression de la divinité du Christ, de qui la mère même monte au ciel? Le Rév. P. Mullooly voit dans toutes ces images des intentions dogmatiques. Ses hypothèses peuvent être confirmées par la découverte d'une peinture représentant saint Prosper d'Aquitaine, auteur d'un livre contre les négateurs de la grâce.

A gauche de la même figure se tient raide, et la tête encadrée dans un nimbe vert et carré, le **SANCTISSIMVS DOM · LEO QRT PP ROMANVS**; ce très-saint seigneur Léon IV, pape romain, n'est pas placé là assurément par intention dogmatique; ce fut un prince temporel plus qu'un pontife: il sut lutter contre les incursions des Sarrasins, et, pour s'en garantir, fortifia Rome. C'est à lui que remontent les murailles de la cité Léonine (qui porte son nom), dernier rempart matériel de son successeur Pie IX, autour du mont Vatican. Il ne figure dans notre fresque que parce qu'il restaura la basilique de Saint-Clément.

Au-dessous de cette peinture est inscrite la dédicace suivante, en latin altéré: **QVOD HAEC PRAECVNCTISS PLENDET PICTVRA DE-**

## CORECOMPOSER E HANC STVDIVIT PRAE SBYTER ECCLESIAE

« le prêtre de l'église s'étudia à composer cette peinture, avec décors, afin qu'elle brillât devant tous. »

Le pilier à côté de cette fresque est celui de l'angle; il remonte évidemment à la première construction de la basilique. Mais nous ne croyons pas que ses peintures soient antérieures à l'Assomption que nous venons de décrire. M. de Rossi les croit du *viii<sup>e</sup>* siècle, nous de la première moitié du *ix<sup>e</sup>*. Il nous semble qu'elles ont été faites en même temps que l'Assomption à laquelle elles sont rattachées par un raccord de peinture en glacis, les plans des maçonneries en étant un peu différents. Or ce que nous trouvons sur la façade 43 de ce pilier d'angle, c'est un crucifix, le premier en date qui nous soit fourni par les nombreux monuments chrétiens de Rome. Cette fresque est du reste bien pauvre de dessin. Le Christ en croix est couronné de l'auréole crucigère; sa mère et saint Jean de l'auréole simple; ils se tiennent de chaque côté, tendant les mains vers lui, comme pour l'invoquer. Saint Jean, de plus, a dans la main un livre roulé (*volutus*), reminiscence des représentations des premiers siècles, et qui ne se retrouve plus guère dans les sujets postérieurs. Une certaine simplicité dans la rudesse et l'ignorance du dessin, fait penser à la décadence de l'art occidental, sans autre trace de byzantinisme que dans les auréoles; mais on y trouve déjà la disposition symétrique des personnages, qui se perpétua si avant dans la renaissance. Toute l'attention du spectateur se concentre du reste bien sur le Christ, comme celle des deux saints personnages qui regardent à la croix. Il n'y a pas division du sujet, en deux ou trois scènes distinctes, comme la chose arriva si souvent dans les peintures de la renaissance. Nous sommes aussi bien loin de l'art des catacombes, où jamais ces sujets n'étaient représentés, et où surtout il y avait rarement mise en scène dramatique.

TH. ROLLER.

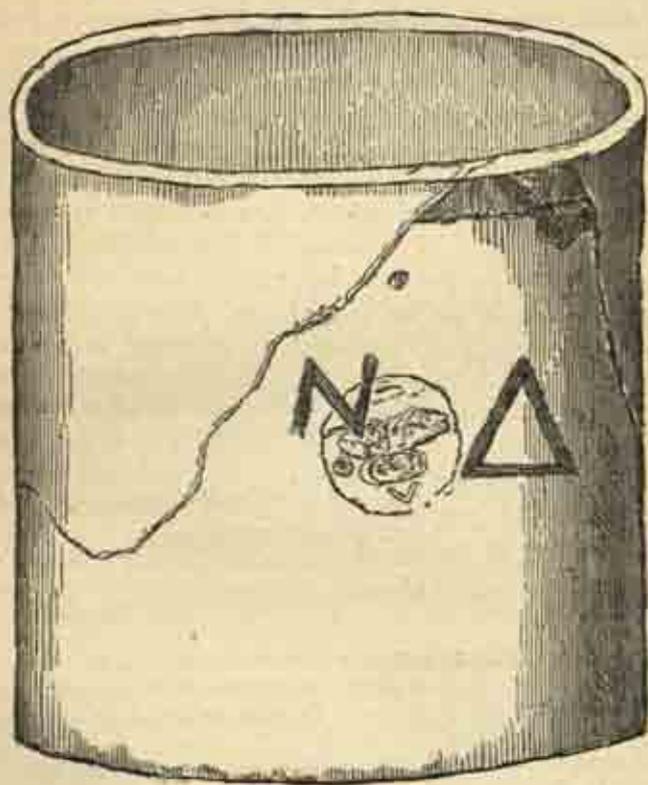
(La suite prochainement.)

---

## CHŒNIX DU SYSTÈME ATTIQUE

---

La mesure-étalon dont la reproduction est ci-jointe a été décrite en 1868, dans la *Revue*. Je ne pus alors en donner le dessin. Les bois ci-dessous permettront de se faire une idée plus complète de



ce monument, un des plus précieux que nous possédions pour les études de métrologie.

Le vase est cylindrique (1), d'une terre rouge très-fine, travaillée avec soin. Sur le pourtour on lit l'inscription : ΔΗ[Μ]ΟΣ[Ι]ΟΝ, peinte à la couleur noire. Deux timbres en relief représentent : l'un,



une double chouette; l'autre, la tête casquée de Minerve. Le premier omicron du mot ΔΗΜΟΣΙΟΝ (2) est marqué sur cette tête de manière



à l'entourer. Ces empreintes rappellent des types bien connus que reproduisent les monnaies d'Athènes, les tablettes des héliastes et les tessères publiques.

Le jaugeage a donné 9 décilitres 6 millilitres (3).

J'ai émis l'opinion que ce vase était un étalon légal de mesure de capacité : ce qui n'a pas été contesté. J'ajoutais qu'il fallait reconnaître ici une chœnix. Une découverte récente a paru contredire cette attribution. Le *σφραγμα* de Gythium, acquis en 1871 par la Société archéologique d'Athènes (4), porte une cavité dont la mesure est de 9 décilitres 38 millilitres. Cette cavité conserve une inscription qui en indique le nom : elle est appelée ΚΟΤΥΛΗ. La différence très-légère entre la capacité des deux récipients peut s'expliquer par l'altération du *σφραγμα*. M. Eustratiadis n'hésite donc pas à assimiler les deux mesures, et propose dès lors d'appeler *cotyle* le vase qui a été publié sous le nom de *chœnix*.

(1) Conservé aujourd'hui au *Varvakeion*; le diamètre intérieur est de 0<sup>m</sup>,103; la hauteur, également à l'intérieur, de 0<sup>m</sup>,103. Le vase est endommagé; les parties perdues ont été refaites en plâtre blanc. On remarque à la partie supérieure une bande noire tracée au pinceau.

(2) Un *κύlix*, conservé au *Varvakeion*, porte sous le pied, gravé à la pointe, le mot ΔΗΜΟΣΙΑ. Catal., n° 1229.

(3) A l'intérieur du cylindre, près du bord, on distingue les traces d'une ligne très-fine qui devait indiquer la hauteur où il fallait s'arrêter pour le jaugeage.

(4) *Επερ. έγγ.*, nouv. série, fasc. 14.

Cette correction, selon moi, ne saurait être admise. Le *σῆχωμα* de Gythium est dans un système tout particulier. Voici les mesures qu'il conserve. Elles ont été jaugées par M. Papadaki; je les ai vérifiées en 1872.

$$\text{Χοῦς} = 15', 262,$$

$$\text{Ἡμίκετον} = 3', 899,$$

$$\text{Κοτύλη} = 0', 938,$$

Mesure ne portant plus que la lettre N = 0', 938.

Cavité détruite en partie, sur laquelle on lit encore O et Δ ou Λ. Elle paraît être le double de celle qui porte le mot *ἡμίκετον*, ce qui autorise la restitution *μῶδιος*, [puisqu' *ἔκτως*, dans les pays grecs au temps de l'empire, fut aussi appelé *μῶδιος*. Il est probable que la mesure qui conserve la lettre N était une *ἡμίνα*; le mot latin *hemina* était synonyme de *κοτύλη*, comme nous le voyons par nombre d'exemples (Hultsch, *Metrol. script. reliq.*, t. 1, p. 133).

Ces mesures ne permettent pas de retrouver un système entier de métrologie: cependant il est facile d'établir le tableau suivant, en négligeant quelques fractions qui ne sauraient être exactes dans l'état actuel du *σῆχωμα*.

#### Système de Gythium.

*Μέδιμος* (1) = 3 chous, 6 hektés, 12 demi-hektés, 48 cotyles.

*Χοῦς* = 2 hektés, 4 demi-hektés, 10 cotyles.

*Ἐκτώς* ou *μῶδιος* = 1/2 chous, 1/6 de médimne, 8 cotyles.

*Ἡμικετώς* = 1/4 de chous, 1/12 de médimne, 4 cotyles.

*Κοτύλη* = 1/8 d'hekté, 1/16 de chous, 1/48 de médimne.

Dans le système attique, le médimne = 192 cotyles et non 48, l'hekté = 32 cotyles et non 8; il vaut 8 choenix, c'est-à-dire 5 choenix de plus que le chous: le chous du *σῆχωμα* vaut au contraire deux hektés.

On voit que chercher le nom d'une mesure athénienne en s'aidant du *σῆχωμα* de Gythium est impossible, que ce monument n'inflirme en rien la première attribution proposée, que la cotyle attique valait 1/4 de la cotyle de Gythium (2).

(1) Le médimne était en usage en Laconie (Plutarque, *Lycourg.*, 12). Dans tous les cas, l'hekté suppose une mesure dont il est le sixième.

(2) Les Grecs faisaient comme nous; ils employaient les mêmes mots pour désigner des mesures très-différentes; il y avait plusieurs espèces de cotyles, d'hektés, de chous, comme nous avons des *lires* et des *voilles* de systèmes variés.

Quand un système métrologique est connu par les auteurs anciens qui ont donné la valeur comparée des mesures grecques et des mesures romaines, les *σέκωματα* ne peuvent guère servir à mettre d'accord les chiffres légèrement différents que les savants ont proposés. Ces monuments, en effet, si bien conservés qu'ils soient, ont toujours reçu quelque atteinte et, comme ici, c'est sur des fractions minimales seulement qu'a lieu le débat; l'étalon officiel lui-même, qui ne donne la capacité exacte qu'à un ou deux centilitres près, ne saurait être invoqué. Quant aux *σέκωματα*, qui ne sont pas dans des systèmes connus, ils nous rendent beaucoup plus de services. Il est facile de voir, en lisant les *Metrologicorum græcorum reliquæ*, quelle grande variété de mesures on trouvait chez les Grecs. Mais ces fragments ne sont précis que pour les principales d'entre elles, pour celles d'Athènes, de l'Égypte ptolémaïque et quelquefois de la Syrie. De là les difficultés que présente l'étude des *σέκωματα*. Celui d'Ouschak (1) porte un *ξέστης* qui paraît être la moitié de la *κοτύλη*, tandis que nous sommes habitués, d'après l'usage athénien, à considérer le *ξέστης* comme double de la *κοτύλη*. Cette même table conserve une mesure qui n'est pas connue par les métrologistes, bien que le nom en soit de formation très-simple, *δακτύλιος* (2), une *κοτύλη* *Δαίη*, dont on n'avait pas d'exemple (3), enfin un *χρή(δρος) ξέστης*, plus grand que le *ξέστης* ordinaire. On voit que ce seul monument nous fournit des données que nous demanderions en vain aux anciens métrologistes (4).

Le plus simple paraitra peut-être de considérer provisoirement le *σέκωμα* de Gythium comme faisant connaître un système où les rapports de cinq mesures entre elles sont certains (5). Toutefois un rapprochement nous est permis. D'après nos calculs le *chous*, dans ce système, est le double de l'hekté. M. Wagener croit que

(1) Wagener, *Notice sur un monument métrologique récemment découvert en Phrygie*, t. XXVII des Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers (Académie de Bruxelles).

(2) Ce mot n'était connu que sous la forme adjectivale, *δακτύλιος-ος*.

(3) Egger, *Observations critiques sur divers monuments de métrologie*, p. 7. Extrait du t. XXXV des Mémoires de la Société des antiquaires de France.

(4) Le *σέκωμα* d'Ouschak n'a pas pu être jugé, ce qui est très-regrettable; je crois qu'il éclaircirait celui de Gythium.

(5) L'*Éphéméride archéologique* renvoie à deux passages de Plutarque et d'Athénée qui indiqueraient que le *chous* spartiate était au *chous* attique comme 8 est à 12 (Athénée, IV, p. 141; Plutarque, *Lycorgus*, 12). Ces passages ne donnent pas ces détails précis. Dicaërque, cité par Athénée, ne semble employer dans ses évaluations que les mesures attiques.

le  $\kappa\acute{\omicron}\mu\pi\omicron\varsigma$ , sur le marbre d'Ouschak, est le double du  $\mu\acute{\omicron}\delta\iota\omicron\varsigma$ , ce qui paraît être vraisemblable d'après son dessin : un *hekté* ou *modios*, dont le double s'appelait  $\kappa\acute{\omicron}\mu\pi\omicron\varsigma$ , était en usage dans le Pont (1). Ce système particulier comporterait donc : 1<sup>o</sup> une mesure qui était le sixième du médimne, et s'appelait  $\mu\acute{\omicron}\delta\iota\omicron\varsigma$  ou  $\xi\kappa\tau\acute{\alpha}\iota\omicron\varsigma$ ; 2<sup>o</sup> une autre mesure qui équivalait au tiers du médimne ou à deux hektés. Ces deux rapports métrologiques se rencontrent également sur les  $\sigma\acute{\eta}\chi\omega\mu\alpha$  de Gythium et d'Ouschak, sans que nous puissions savoir si la valeur absolue des mesures était la même.

Tels sont tout d'abord les rapprochements auxquels donne lieu le  $\sigma\acute{\eta}\chi\omega\mu\alpha$  de Gythium; il est, je crois, possible d'arriver à plus de précision.

On a vu que le jaugeage ne donne pas de toute évidence la capacité première des cavités, que les rapports des mesures ne sont simples que si on néglige de légères fractions; dans l'état primitif du monument ces rapports devaient être d'une parfaite exactitude. Nous pouvons retrouver la valeur absolue de ces mesures, ou plutôt nous en rapprocher de très-près. Deux cavités donnent le même chiffre 0,938. Nous nous autorisons de cette concordance; comme du reste ces cavités sont les plus petites, c'est pour elles que l'atteinte du temps est représentée par la fraction la plus minime; j'ajouterai enfin qu'elles ne paraissent pas être sensiblement endommagées. Si nous prenons cette cotyle pour base en acceptant les rapports établis plus haut et qui sont certains, nous avons pour le système de Gythium un tableau où les chances d'erreurs sont singulièrement réduites.

Médimne	= 45,024,
Chous ou congius	= 15,008,
Hekté ou modius	= 7,504,
Hémiekté	= 3,752,
Cotyle	= 0,938.

Ce tableau rectifié donne des chiffres inférieurs à ceux constatés par le jaugeage. Il arrive en effet toujours, surtout si on a eu soin de nettoyer un  $\sigma\acute{\eta}\chi\omega\mu\alpha$ , que ses cavités ont été augmentées par l'usage.

Or, si les noms des mesures n'ont pas ici le sens que leur donnaient

(1) Hultsch, 260, 8; 264, 15, 16, 19; 269, 22, 24; 270, 1.

les Attiques, deux de ces valeurs métrologiques, selon moi, se retrouvent dans le système d'Athènes, avec cette différence que les habitants de Gythium appelaient

<i>Chous</i>	<i>le double hekté attique,</i>
<i>Cotyle</i>	<i>la chœnix attique.</i>

L'hekté et l'hœmiékté avaient les mêmes noms et les mêmes valeurs.

Ce raisonnement suppose une hypothèse, c'est au lecteur à juger s'il peut l'admettre; on ne saurait en faire de plus vraisemblable.

Le rapport des mesures attiques entre elles ne peut donner lieu à aucun doute; mais quand on en vient à la traduction en litres et en décilitres, les difficultés sont grandes. C'est par la comparaison avec les mesures romaines et par de longues inductions qu'il faut procéder. Il est toujours arrivé jusqu'ici que les chiffres obtenus par les savants présentent quelques fractions de différences. Ainsi pour la chœnix ces chiffres varient de 1,083 à 0,8443. La chœnix d'Athènes ne résout pas la question; il en est de cette mesure comme des cavités des *σφαιματα*; on ne peut répondre qu'il n'y ait une différence de quelques centilitres entre la capacité primitive et celle d'aujourd'hui. Cette différence au contraire est très-probable. Cependant, comme le jaugeage du vase athénien donne 9 décilitres et qu'il est impossible d'admettre un écart très-grand, par exemple d'un décilitre; comme ce chiffre est à 3 centilitres près celui des deux plus petites cavités du *σφαιμα* de Gythium, qui ont reçu une très-faible augmentation, nous sommes autorisés à admettre l'identité de valeur de la cotyle de Gythium et de la chœnix attique; par suite, les autres mesures étant des multiples de la chœnix ou de la cotyle, présentent aussi des valeurs identiques.

En résumé :

1° Sur le *σφαιμα* de Gythium, les noms des mesures sont les mêmes que les noms attiques;

2° Les mêmes noms dans les deux systèmes répondent à des capacités différentes;

3° Les mesures de Gythium sont toutes des multiples des mesures attiques;

4° Les rapports des mesures de Gythium entre elles se retrouvent ou à Athènes ou dans le Pont; ce sont des combinaisons dont les systèmes métrologiques grecs offriraient de nombreux exemples s'ils étaient mieux connus.

Le tableau suivant, où les mesures sont calculées d'après des rapports certains, permettra de comparer les deux systèmes.

<i>Système de Gythium.</i>		<i>Système attique.</i>	
Médimne,	45',024.	Médimne,	45',024.
Chous ou congius	} 15',008.	Double hekté;	15',008.
Hekté ou modius		Hekté	7',504.
Hémiekté,	3',752.	Hémiekté,	3',752.
"		Chous,	2',814 (12 cotyles, 3 chœnix).
Cotyle,	0',938.	Chœnix,	0',938 (4 cotyles).
"		Cotyle,	0',2345.

A. DUMONT.

# LA PATÈRE D'IDALIE

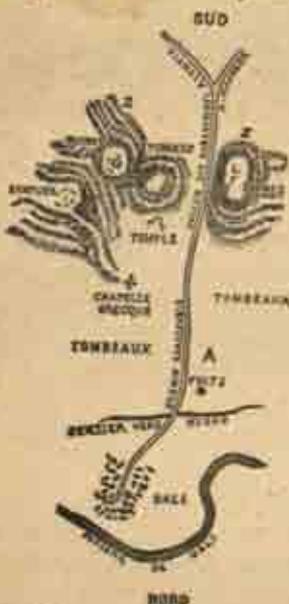
## DÉCOUVERTE DE LA PATÈRE.

Dans la vallée de Dali, en face du village, à environ deux cent cinquante mètres au nord des deux collines dites *Ambelliri*, et à l'occident du chemin qui conduit, par le vallon dit *Paradision*, à *Lympia* et à *Alambra*, est un terrain confinant à la route, et dans lequel se trouve un puits de très-bonne eau.

Depuis 1866, ce terrain avait été excavé à plusieurs reprises. Il y a de cela trois ans, en 1869, le consul des États-Unis, le général de Cesnola, enrichit sa collection de lagènes à anses, ou bardaques, trouvées en cet endroit. Ces bardaques, très-étranges, très-curieuses (1) et fort rares (2), provenaient de tombeaux situés non loin du puits, vers le sud.

Au printemps de cette année-ci, M. de Cesnola fit de nouveau travailler ses fouilleurs sur le même terrain. Ceux-ci, vers la mi-mai 1872, apportèrent à Larnaca plusieurs objets parmi lesquels se trouvait une coupe ou patère de bronze qu'ils dirent avoir trouvée dans une tombe, et à peu de distance du puits.

Au premier abord, cette patère, à ombilic comme toutes celles qu'on avait déjà découvertes, et em-



(1) La plus belle est au musée de Berlin.

(2) Un très-petit nombre d'autres vases de même genre ont été trouvés principalement aux environs d'Oromidia.



G. Carlier Dessiné par

J. de la Roche Gravé par

### PATÈRE D'IDALIE

Reproduction aux 4/5<sup>es</sup> de l'original



pâlée de verdet-gris, n'offrait rien de remarquable. Toutefois, avant de la mettre avec les autres dans ses vitrines, le consul crut devoir enlever le plus gros de la couche d'oxyde. La forme du vase se révéla bientôt, assez insolite (1) pour attirer l'attention de M. de Cesnola, qui résolut alors de compléter le nettoyage. Peu à peu, sur la paroi intérieure, des traits gravés se dessinèrent, puis des contours de personnages et d'objets, et enfin, après quinze jours d'un travail plein de précautions, une scène des plus curieuses et d'un haut intérêt archéologique apparut tout entière et intacte.



La coupe avait peu souffert d'ailleurs. Sa forme n'avait pas été altérée et son épaisseur n'avait, pour ainsi dire, pas diminué.

Le général de Cesnola apporta à Paris cette pièce unique et m'autorisa à la faire connaître au monde savant. Bien plus, il me la confia, ce dont ici je le remercie. La description que je vais donner du monument a été faite d'après l'original lui-même, dont le dessin (joint à cette notice) est un fac-simile aussi exact qu'il m'a été possible de le faire.

#### DESCRIPTION DE LA PATÈRE.

##### 1.

La patère est ronde. Elle est en bronze jaune assez sonore, et qui m'a semblé se rapprocher de l'alliage dit métal de cloche. Elle m'a paru avoir été non pas martelée, mais fondue d'une seule pièce.

Son épaisseur moyenne est de	0 <sup>m</sup> ,0012.
Son poids,	108 <sup>gr</sup> ,20.

(1) Les coupes trouvées antérieurement sont des calottes de sphère ou des hémisphères.

Sa capacité,	0',285 = 285 <sup>es</sup> d'eau.
La hauteur,	0 <sup>m</sup> ,0305.

Sa forme, très-évasée, est un tronc de cône renversé dont le grand diamètre est de 0<sup>m</sup>,1325, et le petit diamètre de 0<sup>m</sup>,05. Le fond a même dimension (0<sup>m</sup>,05). C'est une capsule aplatie, saillant en dehors de 0<sup>m</sup>,0045 seulement, et au centre de laquelle, à l'intérieur, s'élève l'ombilic. L'extrémité des bords de la patère se relève verticalement et sur une hauteur de 0<sup>m</sup>,0045. Les parois du vase ne sont point droites dans leur obliquité. Elles ont été légèrement bombées en dehors, sans doute pour supporter sans affaissement les coups répétés d'un outil.

La scène, qui se détache en bosse légère sur la surface interne de la patère, fut d'abord travaillée au repoussé. Le métal étant peu malléable, l'artiste a dû faire grande attention pour ne pas le faire éclater, et s'est contenté d'obtenir une vague esquisse. Après quoi il accentua les contours indécis et exprima les détails par des traits au burin qui terminèrent l'œuvre.

## 2.

Sur le disque qui forme le fond, convergent, vers un ombilic central de 0<sup>m</sup>,014 de diamètre, vingt-cinq lobes ou fuseaux, en forme de pétales de pâquerette. Ils sont gravés seulement et garnis, chacun à son extrémité, d'une lentille, repoussée et peu saillante. Une élégante torsade entoure cette rosace.

Une seconde torsade circulaire garnit la partie inférieure de la paroi oblique.

Plus haut, à l'angle que fait avec cette paroi le rebord vertical de la patère, court encore une autre torsade de 0<sup>m</sup>,4134 de circuit, et de même dessin que les précédentes, mais un peu moins large.

Entre ces deux zones règne un intervalle dont la largeur, de 0<sup>m</sup>,375, représente la hauteur exacte des personnages et des objets qui constituent la scène principale.

Celle-ci se compose de deux groupes de figures dont sept ont le visage tourné vers la droite et quatre regardent vers la gauche. Entre ces deux groupes est un emblème qui paraît être une partie très-importante du sujet et dont voici la description :

C'est, en premier lieu, une sorte de petite table dont le dessus est formé d'un plateau massif sur la tranche duquel se dessinent sept petits losanges. Ce plateau est supporté par les deux membres postérieurs d'un quadrupède, réunis, à la partie supérieure des cuisses,

par des cannelures qui semblent un faisceau de cordelettes, et joints, au-dessus des deux talons (tournés en dehors), par une barre transversale. Celle-ci se relie aux cannelures par un barreau de forme légèrement conique, la pointe en bas, et qui supporte le plateau.

En second lieu, par-dessus le guéridon, est dressé sur sa partie convexe un croissant, entouré à son milieu de quatre cannelures verticales; un double et un triple trait dessinent ses contours. Les pointes, qui semblent avoir été tronquées, sont tournées vers le haut. Dans la concavité figurent neuf petits polygones irréguliers, disposés en cône renversé, 4, 3 et 2.

À côté de cet emblème, à droite (pour le spectateur), est une figure assise, vue de profil, et regardant vers la gauche.

Les traits du visage sont, comme ceux des autres personnages du tableau, d'une exécution grossière et primitive. Ainsi le nez est informe, proéminent et anguleux, les narines saillantes, l'œil placé sur la joue et la bouche à peine indiquée.

La coiffure consiste en un bonnet ou calotte hémisphérique, bien ajustée et à raies de grènetis ou de perles. Des ornements sont très-vaguement indiqués aux oreilles. La chevelure, toute féminine, se divise en deux mèches ou flottes, dont l'une, partant de la tempe, est rejetée derrière l'épaule; l'autre, partant de l'occiput, est ramenée en avant et tombe sur le haut de la poitrine.

Le vêtement consiste en une robe finement rayée et tombant un peu plus bas que la mi-jambe.

Le bras droit, un peu élevé et tendu en avant, montre un poignet orné d'un bracelet ou armille à triple tour. La main droite, où le pouce est énorme et les doigts nettement marqués, est fermée et tient une grande fleur de lotus dont la tige est très-épaisse et dont la corolle touche le nez du personnage qui paraît flairer le calice. Le bras gauche, baissé et porté sur la cuisse, est tendu en avant. Au poignet point de trace d'armille. La main, à demi fermée, tient un objet rond.

La jambe qui s'avance vers la table porte, au-dessus de la cheville, une armille dont l'autre jambe n'a que la trace. Les pieds paraissent nus.

La chaise est basse. Le dossier, bombé et un peu renversé en arrière, est orné de guillochures à la partie en contact avec le dos du personnage et il est aussi haut que la tête de celui-ci. Sous les guillochures sont quatre cannelures horizontales. Un barreau horizontal et trois verticaux consolident les pieds et le siège en les reliant entre eux.

Immédiatement derrière la chaise viennent trois personnages debout, dans l'attitude de la marche, tournés aussi vers la gauche et jouant de la double flûte (ζεύγη), d'une sorte de lyre (λύρη) et du tympanon (τυμπάνον).

La coiffure de la première figure est une sorte de tiare formée de cinq bandes verticales contenant chacune deux lentilles saillantes et superposées. La chevelure est arrangée de la même façon que celle de la personne assise.

Les deux poignets sont ornés d'armilles à triple tour. Les mains, dont les doigts sont nettement tracés, tiennent chacune un tuyau de la double flûte, dont les becs se réunissent aux lèvres du musicien.

Le costume se compose d'un corsage finement rayé et dont les manches paraissent s'arrêter au coude. Une ceinture serre la taille. De la ceinture, un jupon descend, par derrière, presque jusqu'aux talons, et par devant seulement un peu plus bas que la mi-jambe. Ce jupon est à fines raies ondées. Il est grand ouvert par devant et cette large échancrure laisse voir une jupe de dessous à raies droites. Au bas, apparaît le bord inférieur d'un vêtement qui me semble être la chemise elle-même dont le haut ne serait autre que le corsage précité.

La cheville du pied tendu en avant porte une armille à triple tour.

Le personnage qui vient ensuite est costumé et coiffé comme le précédent. Toutefois la tiare ne porte que quatre bandes verticales et huit lentilles, et le jupon de dessus n'est point ouvert. Il est orné de trois bandes séparées par un intervalle et composées chacune de quatre raies. Ces bandes viennent rejoindre la convexité d'un demi-cercle formé d'une triple raie et qui semble rattacher ses extrémités à la ceinture elle-même. Le bras gauche se voit seul. Il est tendu en avant. La main, grande ouverte et aux doigts bien marqués, est appliquée sur les cordes d'une lyre de la bizarre forme que voici :

Sur la convexité d'une sorte de bâton arqué et non loin de ses deux bouts (la concavité étant tournée vers la gauche), se rattachent les deux extrémités de la pièce principale. Celle-ci est d'abord, à sa partie supérieure, recourbée en forme de crochet qui, près de sa pointe, a le bâton pour tangente. Puis, descendant obliquement vers la droite, elle s'évase pour former une caisse d'harmonie d'un ovale allongé, et que le personnage tient appuyée contre sa poitrine. Coudée ensuite horizontalement, la caisse se termine à gauche en jambe, talon et patte de quadrupède et vient se souder au bâton. De celui-ci enfin, partent, obliquement et descendant de gauche à

droite, sept cordes fixées à la table d'harmonie, mais dont les points d'attache sur celle-ci sont masqués par la main.

Derrière ce musicien se voit un tronc ou colonne légèrement conique, et terminée en une fleur de lotus qui ne dépasse point la hauteur du sein des personnages. La base de la fleur et le milieu du fût sont ornés d'armilles à triple tour.

Vient ensuite une figure dont la coiffure est pareille à celle de la précédente et le costume identique à celui de la première (flûtiste). La mèche postérieure de la chevelure est liée par une triple bandelette ; de plus, des armilles serrent le haut des bras juste là où s'arrêtent les manches. Le bras droit soutient, à hauteur du visage, un tympanon à peu près rond que frappe la main gauche gantée d'une sorte de tampon allongé et pointu, cambré à son extrémité et bombé. De la ceinture, par derrière, tombe un petit appendice assez court. Le pied, porté en arrière, a la cheville ornée d'une armille.

Ces trois instrumentistes me semblent, à juger d'après la chevelure et l'ensemble du costume, être des femmes. Ce qui du reste corrobore cette hypothèse, c'est que chez les autres personnages debout, et qui sont vêtus de même, le sexe féminin est affirmé par l'indication nette et saillante des deux seins sur la poitrine.

L'accoutrement des sept femmes qui, comme je viens de le dire, composent le reste de la scène, est le même que celui des musiciennes. Une triple bandelette serre la mèche de cheveux qui descend de l'occiput sur le sein. Toutefois la mèche pariétale tombe sur la joue au lieu d'être rejetée en arrière ; aux bras sont des armilles, ainsi qu'aux poignets et aux chevilles. Les doigts des mains sont bien marqués. Les jupons sont tantôt ouverts et à raies ondées, tantôt fermés et à bandes. Ils alternent entre eux.

À gauche de l'emblème, et tournée vers lui, est une figure dont la main droite est levée et tient à la hauteur du visage un objet triangulaire monté sur un long manche à bout arrondi. La main gauche, portée en avant, tient aussi par la hampe un objet en forme d'hameçon tourné la pointe en haut. Costume : jupon échancré.

Derrière ce personnage est une table dont le dessus, plan convexe, porte, à ses extrémités et aux deux tiers de sa longueur, des faisceaux de triples cannelures. Le côté bombé repose sur deux pieds tracés par une double raie et s'amincissant vers le bas. Ils sont unis par une barre horizontale que quatre barreaux verticaux relient au plateau.

Sur celui-ci, et près des deux bouts, sont posés côte à côte deux vases dont les goulots portent, à l'évasement de leurs bords, des

cannelures verticales. Le vase à gauche est une urne sans anses sur laquelle sont tracés, depuis l'orifice jusqu'aux deux tiers de la hauteur, quatre zones multiples de traits, également distantes les unes des autres; les trois dernières alternent avec des zigzags peu marqués. Le vase de droite est une lagène ou bardaque à col un peu allongé, ornée aussi, depuis le bord jusqu'aux deux tiers environ vers la base, de trois triples zones. Une anse, condée presque à angle droit, s'attache sous les cannelures, près de l'orifice, et revient se fixer à la panse presque à mi-hauteur. Elle est tournée vers la figure précédente.

En dernier lieu vient une file de six femmes qui semblent exécuter une danse.

La première appuie sur le haut de la panse de l'urne sa main portée à hauteur du visage, et saisit de la droite, tendue en arrière, la main gauche de la personne suivante. Costume : jupon ouvert et à raies ondées comme celui des troisième et cinquième danseuses.

La femme qui suit tend la main gauche vers la précédente et sa droite va saisir la gauche de la suivante, qui exécute le même mouvement. Costume : jupon fermé et à bandes comme celui des quatrième et sixième danseuses.

Les tiars des nos 2 et 3 ont cinq bandes au lieu de quatre.

Enfin le n° 6 se trouve dos à dos avec la tympaniste, et son bras droit retombe le long du corps.

Ces six choristes sont comme séparées l'une de l'autre par cinq piliers aussi hauts qu'elles-mêmes et pareils au premier décrit. Cependant les armilles qui les ornent sont quadruples au lieu d'être triples.

Tel est l'ensemble de cette curieuse scène, dont l'archéologue saisira de prime abord le sujet évidemment mystique et que je vais essayer d'expliquer.

#### EXPLICATION DE LA PATÈRE.

##### I.

Le personnage principal est sans aucun doute celui qui, devant la table emblématique, occupe un siège semblable au solium royal représenté dans le Virgile du Vatican et attribué à Latinus. Ce siège est, en outre, conforme à la description que Servius Honoratus, dans

son commentaire sur Virgile (1), fait du trône réservé aux dieux et aux rois.

La chevelure du personnage, pareille à celle des musiciennes et analogue à celle des danseuses, fait supposer une femme.

La figure assise est donc une déesse ou une reine. Mais Chypre, le vallon sacré d'Idalie, la découverte de la patère à proximité d'un temple, tendent à faire prévaloir dans mes conjectures l'idée religieuse. Je suppose donc une déesse.

La main droite tient le lotus, fleur d'Égypte, attribut d'Isis; dans la main gauche est un objet rond que je pense être un fruit, également égyptien, et consacré à la même déesse. Ce fruit, Plutarque nous le fait connaître (2) : « Parmi les végétaux d'Égypte consacrés » surtout à la déesse, se trouve, dit-on, *la pêche* (τῆν πηπέαν), parce « que son fruit est la figure du cœur et sa feuille l'image de la » langue (3). »

Enfin la tunique talaire, vêtement des divinités chastes, est également celui d'Isis.

Je conclus de tout cela que la figure assise est Isis elle-même.

Les Égyptiens avaient fait de cette grande divinité l'incarnation de l'élément humide et par suite de la terre elle-même (4), fécondée par l'inondation. Isis, pour eux, c'est tout d'abord le Delta, fils du fleuve, et en quelque sorte sorti de son sein, comme la fleur de lotus qui monte à la surface de l'eau pour recevoir les baisers du soleil. C'est l'Égypte elle-même, mère sous le contact et, pour ainsi dire, sous la caresse du Nil. C'est ce caractère particulier et primordial de fécondation et de production que symbolisent la fleur et le fruit donnés ici comme sens attribués à la figure assise.

L'absence d'Horus, de la tête cornue de la vache, du globe, des ailes de vautour, du voile, du sceptre, s'explique alors d'autant plus facilement que nous avons affaire ici avec un des rôles nombreux et variés que jouait Isis dans la philosophie théogonique de l'Égypte. Même la divinité, pour chacun d'eux, recevait un nom spécial : « Isis, dit Plutarque (5), est appelée tantôt Mouth, tantôt Athyri,

(1) *Æn.*, l. I, v. 506.

(2) *Plut., de Iside et Ostride*, c. 68.

(3) Les Grecs ont fait de cette pêche une pomme qu'ils attribuaient à Vénus. C'est effectivement une pomme que les statuettes grecques des Salines tiennent à la main.

(4) *Plut., de Iside et Ostride*, c. 59. — οἱ ἱερῆς... (Βούν γὰρ Ἰσιδος σταβὴν καὶ ἸHN νεφέλοισιν).

(5) *Plut., de Iside et Ostride*, c. 56.

« tantôt Methyer. Par le premier de ces noms, on entend *la mère*,  
 « par le second on entend *l'habitation d'Horus ici-bas* (Platon le  
 « traduit également par *lieu de naissance, réceptacle*). Enfin le troi-  
 « sième nom signifie *plénitude et cause*. Multiple en effet est la ma-  
 « tière du monde; et c'est par le bien, le pur, l'irréprochable qu'elle  
 « subsiste. »

Chypre ne reçut pas directement des Égyptiens, peuple très-peu navigateur, le mythe isiaque. Il lui vint par Péluse et l'Isthme, mais modifié. L'histoire de cet exode se retrouve dans les auteurs : Plutarque dit (1) : « On dit qu'Isis, éclairée comme par une pres-  
 « cience divine, s'en fut à Byblos..., pressée, elle y arriva tout  
 « droit..., elle y fut accueillie, et la reine, l'ayant faite une de ses  
 « familières, la chargea de nourrir son enfant... Malkandre est,  
 « dit-on, le nom du roi (de Byblos); les uns nomment la reine  
 « Astarté, les autres Saosis (2), d'autres Nemanoun. »

Isis se fait connaître. Elle raconte son histoire, manifeste sa dou-  
 leur en recouvrant le cercueil de son époux Osiris (Adonis), et bien-  
 tôt le roi et la reine de Byblos lui élèvent un temple (3).

Mais le rôle sidéral de la déesse (4), plus conforme à des croyan-  
 ces d'origine orientale, prédomina dans le culte établi en Phénicie.  
 En conséquence, l'appellation égyptienne de l'épouse d'Osiris dis-  
 parut, et il lui fut substitué le nom astronomique d'Astarté porté par  
 la reine initiatrice. Astarté donc c'est Isis. Comme celle-ci, elle resta  
 inséparable de son époux et eut la même odyssee de douleur (5).

La nouvelle religion se répandit bientôt de Byblos vers le nord,  
 sur le littoral, jusqu'à Aradus; vers le nord-est, dans la Syrie des  
 Rivières (6); à l'est, en Palestine et au-delà du Jourdain (7); au sud,

(1) Plut., *de Iside et Osiride*, c. 15.

(2) Saosis est le féminin de Saos, premier législateur de Samothrace, qui conduisit dans cette île une colonie asiatique. Ce nom de Saos est probablement d'origine assyrienne, car on le retrouve dans le nom du roi Saosducheus, successeur d'Assarhaddon (668 av. J.-C.). Cependant, d'après le passage ci-dessus, il est aussi phénicien. Saos fut vraisemblablement un de ces navigateurs syriens, sidoniens ou gébites, qui, selon la coutume de ses compatriotes, cherchaient à rattacher les nouvelles colonies à la métropole par des liens religieux autant que commerciaux.

(3) Plut., *de Iside et Osiride*, c. 16 : καὶ οὕτως ἐπὶ σιδωνίας Βυβλίους τὴν ἑσπέρην κατέπεσε τοῦτο.

(4) Plut., *de Iside et Osiride*, c. 22. Isis, dit-on, n'est point autre que la lune. — Luc., *de Deo Syria*, c. 4. ἡστέρας δ' ἵσος δοξίω Ἐδωσίης ἑμμενα.

(5) Cic., *de Natura deorum*, l. 3, c. 22.

(6) Luc., *passim*. V. Hiérapolis.

(7) Menandr. Ephes. ap.; Joseph. *Ant. jud.*; Luc., *de Deo Syria*, c. 4.

jusqu'au-delà d'Ascalon. Plus tard, à Bambyce ou Hiérapolis (1), Astarté eut, sous le nom de Dercéto (voyez plus loin), un sanctuaire célèbre; et près de Tripoli de Phénicie on lui avait consacré un étang encore vénéré aujourd'hui. C'est avec une tête de taureau (2) que la déesse était adorée dans le Chanaan (3). La capitale de la Batanée, ou pays de Basan (contrée transjordanienne), fut nommée en l'honneur de la déesse, Astaroth Carnain (Astarté aux deux cornes) (4). Sidon lui dédia un sanctuaire magnifique au dire de Lucien (5), et Tyr aurait été son berceau d'après Cicéron (6) : « La quatrième (Vénus) est syrienne. Elle prit naissance à Tyr et s'appelle Astarté. Elle épousa Adonis, à ce qu'on dit. »

A Ascalon, le culte d'Astarté donna lieu à une nouvelle légende qui le transforma et même changea le nom de la déesse. D'après Ctésias (7), Dercéto, moitié femme, moitié poisson, déesse-reine d'Ascalon, reçut fort mal Astarté, que l'histoire appelle ici d'un autre nom (Aphrodite) (8). Celle-ci s'en vengea en inspirant à la reine une passion violente pour un jeune prêtre qui la rendit mère d'une fille, Sémiramis (9). Dercéto, hontense, exposa cette fille dans le désert, tua son amant et se jeta dans le lac d'Ascalon, où elle devint tout à fait poisson. Sémiramis, nourrie par des colombes et élevée par Simmas, père de Ninus, roi de Ninive, devint enfin reine d'Assyrie et dédia un temple à sa mère (10).

Je pense qu'il est possible de distinguer, dans tout ce récit, la vérité de la fiction. Je vois, dans la légende, la lutte d'un culte national ascalonite, probablement d'origine assyrienne (11), contre une

(1) Luc., passim. Y. Hiérapolis.

(2) Philon de Byblos. *Fragm.*, c. 24. Ἀστάρτη δὲ ἡ μάλιστα... ἐπέθηκε τῇ ἰδίᾳ κεφαλῇ βασιλείας παράσχηεν κεφαλῇ ταύρου...

(3) Tobie, c. 1, verset 5. Trad. des Septante.

(4) Genèse, c. 14, verset 5.

Deutéron., c. 1, verset 4.

Josué, c. 1, verset 10.

} Traduct. des Septante.

(5) Luc., de *Dea Syria*, c. 4.

(6) Cic., de *Natura deorum*, l. 3, c. 23.

(7) *Fragm., de Rebus Assyri.*, ap. Diod. Sicil., l. 2, c. 4.

(8) Τῆς δὲ Ἀστάρτης Φοίνικας τὴν Ἀφροδίτην εἶναι λέγουσι. Philon de Byblos, *Fragm.*, c. 24.

(9) Σημίραμις θυγατὴρ μὲν ὡς φησι Κτησίας Δερκετοῦς τῆς Συρίας θεοῦ. (Anonymus, *Tract. de mulieribus quae bello claruerunt*, c. 4.)

(10) Diod. Sicil., l. 2, c. 3.

(11) Cf. l'analogie de Dercéto avec le dieu-poisson ninivite Oannès. Ninus, envoyant paître ses troupeaux aux environs d'Ascalon, avait vraisemblablement la suzeraineté de cette ville. Ascalon était un port fortifié sur la Méditerranée, dont

importation religieuse phénicienne (comme nous le verrons plus loin), qui finalement reste victorieuse. Cette scission se trouve alors momentanément parachevée par la réabsorption du culte de Derceto dans le culte d'Oannès, ce que me paraît signifier la transformation complète de la déesse en poisson. Les colombes qui nourrissent Sémiramis rappellent la métamorphose d'Isis en cet oiseau alors que, à la cour de Byblos, elle voltigeait au-dessus de son nourrisson en le purifiant au feu. En outre le nom du berger Simmas (1), le nom même qu'il donna à l'enfant (2), tout cela me semble vouloir dire que la fille de Derceto, après son abandon, fut, comme l'enfant d'Astarté, la protégée d'Isis et élevée dans le culte gibilité. Le premier usage qu'elle fit de son pouvoir de reine fut de concilier, à Ascalon, et ses croyances personnelles et la vénération qu'elle devait à sa mère. Alors elle opéra la fusion de ces deux personnalités ennemies, Astarté et Derceto, en une seule, à laquelle même (comme fit jadis en pareil cas la reine de Byblos) elle aurait donné son propre nom (3).

Celui de Derceto toutefois ne disparut pas complètement. On le conserva encore à la nouvelle déité, confondue, dans l'antiquité, avec les déesses similaires des autres pays d'Orient, comme l'indique ce passage de Strabon (4) : « Les altérations onomastiques sont nombreuses surtout pour les noms barbares ; ainsi Dariôcé est appelée « Daréion ; Pharsiris, Parysatis ; Artagata (5), Athara (6), que Ctésias « appelle Derceto. » Le culte de Derceto se propagea et fut porté jusqu'à Hiérapolis. Cette ville, tout particulièrement, revendiqua

la possession, menaçant les côtes d'Égypte et de Syrie, était très-importante pour les rois assyriens, et où nous voyons Sémiramis, comme reine et successeur de sa mère, élever des édifices.

(1) *Simou* veut dire en syriaque *colombe*.

(2) « Le nom de Sémiramis, en dialecte syrien, tire sa signification des colombes « que, depuis lors, tous les Syriens honorent comme des déesses. » (Ctésias, *Fragm.*, l. 1, c. 5, éd. Didot.) — Cf. le Mémoire de M. Ch. Luzzato sur le dieu assyrien Sémiramis (*Journal asiatique*, avril-mai, 1861). D'après ce savant, Sémiramis (du radical *ansarrit Sarr*) signifie, *celui qui aime*. Je pense que c'était là l'appellation épithétique de la colombe.

(3) Cf. le mémoire précité de M. Luzzato. — Pausanias (l. 1, 14) dit de la Vénus céleste, que les Assyriens sont les premiers qui l'adorèrent, ce qui prouve que Sémiramis répandit ce culte dans ses États. Mais on trompe en disant les premiers, puisque les Phéniciens les précédèrent dans l'adoption du culte céleste d'Astarté, venu d'Égypte. (Voir plus haut.)

(4) Strab., *Géogr.*, l. XVI.

(5) Atargatis, Addegata.

(6) Athor, Athyrî, Methyer. Cf. plus haut.

pour elle-même l'origine de la déesse ; et du lac de Bambyce, tout voisin, elle fit le théâtre du suicide de la reine.

Cependant cette origine aquatique valut bientôt à la nouvelle divinité le surnom d'Aphrodite (de ἀφροδίτη, écume des flots). Le caractère dercétique de déesse anadyomène se confondit en elle avec les attributs célestes d'Astarté ; elle fut dès lors considérée comme une déité polythée, à qui les divers rôles sous lesquels on l'envisageait firent donner autant d'épithètes inséparables de son nom. Les deux principales appellations de Pandémie et d'Uranie devinrent les plus célèbres et les plus répandues d'Aphrodite et constituèrent une division réelle de cette déesse en deux personnalités très-distinctes et presque en antagonisme l'une avec l'autre (1). La fusion opérée par Sémiramis entre les deux cultes assyro-ascalonite (Dercéto) et phénicien (Astarté) ne fut qu'un expédient pour masquer la défaite du premier sous une conciliation apparente, car il ressort d'un passage d'Hérodote (2) qu'en effet le caractère astronomique de l'Astarté des Phéniciens prédomina à Ascalon (3) dans l'Aphrodite Uranie (fille d'Uranus ou la céleste) demeurée la patronne définitive, la grande divinité nationale de la ville : « Les Scythes..., dit Hérodote, vinrent à Ascalon, ville de Syrie... Ils y laissèrent quelques-uns des leurs qui dépouillèrent le sanctuaire d'Aphrodite Uranie. Ce temple est, à mon avis, le plus ancien de tous ceux qu'on éleva à cette divinité. » Des colons ascalonites, conduits par Cinyras, apportèrent à Paphos de Chypre la religion d'Aphrodite Uranie, « car, continue Hérodote (4), le temple qui est à Chypre vient de là (d'Ascalon), de l'aveu même des Chypriotes. » Cinyras greffa probablement ce nouveau culte sur celui d'une divinité du lieu à qui Aérias, son premier importateur, avait même donné son nom (5).

De Paphos, la religion de la déesse ascalonite se répandit dans tout le pays ; l'histoire et les dernières découvertes en font foi. Mais, en se propageant dans l'île, le caractère tout matériel de Pandémie tendit de plus en plus à effacer celui d'Uranie, plus philosophique,

(1) Xénophon, *Convivium*, c. 8, 9. — Plaion (*Convivium*, c. 8) va même jusqu'à leur assigner une filiation différente. Cf. Plotin, *Ennéades*, I, 5, c. 2.

(2) Hérod., I, 1, c. 103.

(3) « Les Phéniciens qui possèdent la ville d'Ascalon en Palestine. » Paus., I, 1, c. 14.

(4) Hérod., I, 1, c. 103.

(5) Tac., *Hist.*, I, 2, c. 1, 3 et 4. — D'après un passage de Lucien (*de Dea Syria*, c. 9), un temple aurait été fondé aussi dans le Liban, à un jour de marche de Byblos, par le même Cinyras.

plus scientifique et moins à la portée intellectuelle d'une société au berceau.

Pareil fait, du reste, avait eu lieu en Phénicie. Effectivement, l'idée abstraite d'Aphrodite, fille du ciel, symbolisation de la puissance productrice née du chaos, devait nécessairement, quand elle fut présentée à une plèbe grossière, mercantile et positive, être dénaturée par celle-ci et appliquée à un ordre de choses plus compréhensible pour elle. Reportée en effet sur le monde organique, l'idée de production, de fécondité, devait engendrer fatalement une déesse érotique. Il résulte de tout cela que l'Aphrodite Uranie a dû précéder l'Aphrodite Pandémie, celle-ci étant la dégénérescence en quelque sorte de celle-là.

De sa communauté d'origine avec Uranie, Pandémie conserva comme principal attribut le croissant, et les monuments peuvent nous donner une idée de la figure sous laquelle on adorait Aphrodite en Chypre et telle que peuple et paysans la comprenaient en Phénicie. Creuzer (1) donne à la planche 56 bis de son ouvrage la reproduction de deux idoles de bronze d'origine phénicienne. L'une (fig. 213) représente une femme avec le lotus (attribut isiaque) sur la tête; un croissant traverse le dos et ses pointes font saillie à gauche et à droite près des épaules; sur la poitrine une mamelle unique; six grains sont fixés sur la gaine qui termine le corps. L'autre statuette (fig. 215) représente une femme avec le croissant formant cornes sur la tête (cf. la coiffure d'Isis). Elle tire la langue; sur la poitrine trois mamelles. Le corps se termine en gaine ornée de dix lentilles en applique sur la base et quatre croissants en semis. Ces deux figures sont d'un travail extrêmement grossier. Enfin, sur les médailles chypriotes, le simulacre placé dans le temple de Paphos est un cône flanqué à droite et à gauche du soleil et de la lune sous forme de croissant, et accompagné d'étoiles, des colombes de Sémiramis et d'Astarté, et des poissons de Dercète (2).

Cette Aphrodite paphienne, à la naissance de qui une légende urano-marine et urano-érotique s'était attachée, fut identifiée, comme véritable Pandémie, avec les déesses similaires des pays voisins de l'Asie. Hérodote est précis là-dessus : « Les Assyriens, dit-il (3), nomment Aphrodite *Mylitta*, les Arabes *Alitta*, les Perses « *Mithra*... » Et encore (4) : « Les Arabes appellent Bacchus *Orotal*, « et Uranie *Alilat*. »

GEORGES COLONNA CECCALDI.

(1) *Religions de l'antiquité*, etc., trad. Guignaut, t. 4, planches.

(2) Tac., *Hist.*, l. 2, c. 3. — (3) Hérod., l. 1, c. 121. — (4) Hérod., l. 3, c. 8.

## TUMULUS DU BOIS DE LANGRES

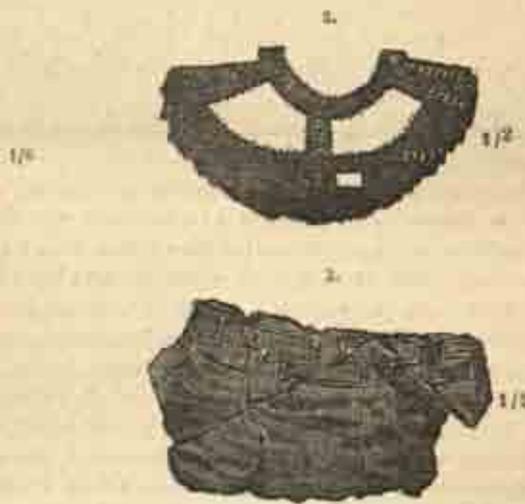
ET LES TUMULUS DU CHATILLONNAIS

(CÔTE-D'OR)

NOUS avons annoncé dans notre dernier numéro, p. 250, que des fouilles importantes venaient d'être faites dans le département de la Côte-d'Or, sous les auspices de la Commission de la topographie des Gaules, par MM. Abel Maitre, chef des ateliers du Musée de Saint-Germain, et Ed. Flouest, correspondant de la Commission qui faisait exécuter les fouilles. Nous avons maintenant sur cette découverte des détails plus circonstanciés qui sont loin d'en diminuer l'intérêt. M. Flouest prépare et nous annonce un article étendu sur ce sujet. M. Abel Maitre nous remettra, de son côté, le rapport qu'il rédige pour le Musée de Saint-Germain, avec plans et coupes du tumulus à l'appui. Nous publierons ces deux travaux, qui se compléteront l'un l'autre. Ces fouilles méritent, en effet, une attention toute particulière, attendu qu'elles ne constituent pas un fait isolé dans la Côte-d'Or. Plusieurs tumulus fouillés antérieurement avaient donné des résultats analogues. M. Flouest qui avait, cette année même, recueilli de nombreux renseignements sur les tumulus du Châtillonnais, a bien voulu détacher pour nous quelques extraits d'un mémoire qui sera bientôt imprimé dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de Semur*. Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs ce qui concerne le tumulus dit du Bois de Langres, voisin des tumulus du Magny-Lambert explorés cette année. Ce tumulus avait produit, comme on le verra dans le compte rendu de M. Flouest : 1° une épée en fer, que nous reproduisons au sixième de la grandeur réelle, n° 1; 2° un instrument en bronze que la plupart des archéologues, et M. Flouest en particulier, regardent comme un rasoir, n° 2 (1/2 de gr. réelle); enfin un fragment de vase, n° 3, remarquable par l'ornementation en manière de grecque dont il est pourvu. L'épée et le rasoir se retrouvent avec d'autres objets d'un caractère encore plus original dans les tumulus du Magny-Lambert. Voici, en attendant les articles qui nous sont promis, ce que

nous lisons dans le journal *le Châtillonnais*, du jeudi 3 octobre 1872; sera une naturelle introduction à l'extrait de M. Flouest :

« On ne saurait attendre de nous un récit détaillé de ces fouilles; il excéderait le rôle d'un organe de publicité comme le nôtre. Ce récit, du reste, sera vraisemblablement publié dans le cours de l'hiver, avec de nombreux dessins à l'appui du texte. Qu'il nous suffise aujourd'hui de dire, car c'est là le résultat le plus saillant des explorations faites, que l'ensemble des objets procurés par elles apporte de nouveaux arguments à la thèse qui attribue à l'influence de la civilisation étrusque la dissémination sur le vaste périmètre des Gaules de la presque totalité des œuvres d'art extraites des sépultures remontant à la haute antiquité. Quatre des plus grands tumulus ont été successivement ouverts et, dans la chambre sépulcrale, malheureusement toujours effondrée sous l'énorme poids des pierres amoncelées en dôme massif au-dessus d'elles, on a trouvé avec les débris du squelette,



des armes, des vases brisés, des objets de parure, qui permettront bientôt d'inaugurer au Musée de Saint-Germain une série spéciale de vitrines pour les tombelles du Châtillonnais. On y remarquera particulièrement de longues et larges épées en fer, à rivets de bronze à la poignée, d'un grand intérêt archéologique; des demi-disques en bronze tranchants et très-minces, où l'on s'accorde à voir des rasoirs et dont M. Flouest a fait ressortir le caractère et la signification dans des travaux qu'il a lus à notre Société; un grand seau à offrandes,

ou ciste, en bronze richement ornementé, du même caractère que ceux du célèbre cimetière de Hallstatt, dans la Basse-Autriche. On y verra aussi d'autres vases également en bronze, d'un galbe très-pur; une foule de bracelets, d'armilles, de torques, d'anneaux de jambes, souvent burinés très-finement, et la riche dépouille d'un tumulus édifié sur le corps d'une femme de haut parage ensevelie avec ses bijoux. Son écrin se composait d'une petite rondelle d'or à cordons concentriques perlés, d'un beau diadème de bronze à enroulements multiples, d'un collier du même style avec une perle centrale en pâte de verre de l'effet le plus harmonieux, d'une épingle à cheveux à tête décorée, longue de quarante et un centimètres, de plusieurs bracelets dont deux surtout sont d'une réelle élégance, d'une bague, d'aiguilles, etc., etc. Au surplus, nous espérons bien pouvoir faire ultérieurement ample connaissance, dans le petit musée de notre bibliothèque municipale, avec ces précieux vestiges d'une époque si reculée et si peu connue encore. Les plus curieux seront certainement reproduits par le moulage. M. Flouest ne manquera pas d'en demander des fac-similés pour notre collection locale, et la bienveillance que lui témoignent la Commission de la topographie des Gaules et l'administration du Musée des antiquités nationales nous est un sûr garant qu'il en obtiendra la concession de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. »

Voici maintenant l'extrait du mémoire de M. Flouest sur le tumulus du Bois de Langres :

« Il existe, à quelques kilomètres au nord-est de Châtillon-sur-Seine, sur le territoire de la commune de Prusly-sur-Ource, tout près de la route d'Auxerre à Chaumont et un peu en arrière des *Jumeaux de la Chassagne* (1), une ferme créée vers 1835, au moyen de défrichements; elle en a retenu le nom de Ferme du Bois de Langres. L'un des champs qui la composent était, il y a quelques années, affecté d'une protubérance fort gênante pour les travaux agricoles. On s'accordait généralement à y voir une tombe remontant à une époque très-reculée. Un sentiment de curiosité s'ajoutant au désir des laboureurs de pouvoir tracer de plus faciles sillons, on résolut de la niveler et je fus convié par le propriétaire, M. Achille Maître, qui en plusieurs circonstances a montré pour les études archéologiques

(1) Ces deux monticules sont également appelés *les Bottes de Gargantua*. Au retour d'une course dans un pays marécageux, le géant ayant senti le besoin de débarrasser le talon de ses chaussures de l'amas de boue argileuse qui s'y était formé et que, dans le pays, on appelle une *botte*, secoua vivement ses jambes l'une après l'autre et, par ce mouvement, dota la plaine des deux collines arrondies et isolées entre lesquelles passe la route, superposée à l'ancienne voie romaine d'Auxerre à Langres. Puisque la sépulture à laquelle est consacrée cette note nous reporte vers l'époque gauloise la plus reculée, il n'est pas sans intérêt de faire connaître ce deuxième nom des monticules. On sait, en effet, qu'un des *celtiques* les plus érudits, M. H. Gaidoz, considère le personnage légendaire de Gargantua, remis en hoc-

le plus précieux bon vouloir (1), à suivre tous les détails de l'opération et à profiter des découvertes auxquelles elle pourrait donner lieu.

Les gens de la ferme ne s'étaient pas mépris en attribuant à la volonté de faire honneur à quelque mort d'importance l'amoncellement de terre qui contrariait leurs efforts. Nous nous trouvâmes en effet, en arrivant sur les lieux, en face d'un de ces tertres funéraires qui ont succédé aux dolmens et qu'on est convenu de désigner sous le nom de tombelle ou de tumulus. Bien que les siècles et la main de l'homme en eussent déjà considérablement diminué la hauteur, il dépassait encore d'au moins un mètre le niveau parfaitement plan et régulier des terres adjacentes. De forme ovale, il avait son grand axe dirigé de l'est à l'ouest et mesurait environ quarante mètres de tour. Il fut attaqué par sa partie supérieure, et pendant un certain temps la pioche des ouvriers n'entama qu'une couche de terre absolument semblable à celle de la contrée; mais elle rencontra bientôt des pierres, petites d'abord, puis un peu plus grosses, qui révélèrent, sous la couche enveloppante de terre arable, l'existence d'une sorte d'ossature destinée à protéger le corps inhumé par-dessous et à assurer la perpétuité de l'hommage funèbre qui lui avait été rendu.

Ces pierres, ramassées et entassées au hasard, s'enchevêtraient cependant les unes dans les autres avec assez d'uniformité pour ne laisser entre elles que des vides peu considérables. Les plus grosses, comme aussi les plus régulières par la forme, quoique non taillées, avaient été choisies pour disposer à la partie inférieure et centrale de l'ensemble une sorte de réduit quadrangulaire, à toiture et à fond plats, dans lequel le défunt me parut avoir été placé assis, le dos appuyé contre une grande dalle dressée verticalement. Cette dalle était encore en place, dépassant la hauteur du réduit et s'élevant à travers l'amoncellement de pierres, jusqu'à la couche de terre qu'on lui avait superposée. Tout cela était encore reconnaissable, malgré un affaissement manifeste de toute la construction et son remplissage par du terreau infiltré.

Le squelette, en grande partie détruit, acheva de s'engantir au contact

neur par Babelais, comme un mythe celtique, développement populaire d'un Hércule gaulois (v. *Rev. arch.*, 2<sup>e</sup> sem. de 1868, *Essai de mythologie celtique*). Le tumulus du Bois de Langres et les Bottes de Gargantua seraient ainsi, sur ce point, des vestiges ou des souvenirs d'un ordre de choses depuis longtemps disparu.

(1) C'est en partie à sa générosité tout à fait désintéressée que le Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye doit le don à lui fait par l'empereur Napoléon III des magnifiques bracelets et boucles d'oreilles en or, de l'époque gauloise, qui font l'ornement de sa plus riche vitrine. Ces rares et précieux spécimens d'un art peut-être indigène et que nous commençons à peine à connaître ont, en poids seulement, une valeur qui dépasse, dit-on, neuf cents francs. Ils ont été rencontrés dans une des propriétés de M. A. Maître, au sein d'un tumulus auquel j'espère pouvoir consacrer bientôt une notice descriptive.

M. Maître a fait don à la Bibliothèque publique de Châtillon-sur-Seine des objets recueillis dans le tumulus, objet de la présente note.

de l'air. On ne put recueillir que des fragments insignifiants du crâne, quelques vertèbres, des débris d'os long, une tête de fémur et une portion du maxillaire inférieur montrant, avec une disposition orthognathe assez prononcée, cette usure myloïde des dents incisives, si souvent signalée dans les sépultures antéhistoriques. Les pieds étaient tournés vers l'orient; à côté d'eux en rencontra les restes d'un vase brisé en terre noire et massive. Une grande épée en fer, à double tranchant, se montra un peu plus haut étendue le long du corps, et, autant que j'ai pu en juger, du côté gauche (1). Vers le milieu, à peu près à la hauteur de la ceinture, on recueillit un petit instrument de forme semi-circulaire, en cuivre ou en bronze, assez bien conservé, malgré l'oxydation intense de toutes ses surfaces. (Voir les bois joints à cette note, n<sup>os</sup> 1 et 2.)

L'entassement de pierres qui en constitue le principal élément fait rentrer ce tumulus dans la catégorie des Galgals. Il se rattache d'ailleurs à un système de construction et révèle des traditions funéraires dont la Côte-d'Or a déjà fourni plusieurs exemples. Il appartient au même type que les grands tumulus de Genay et de la Chaume de Malaisey dont M. Albert Bruzard (2) et M. de Saulcy (3) nous ont fait connaître l'ingénieuse structure. Il est, à la vérité, de proportions beaucoup plus restreintes, n'ayant été édifié que pour un seul mort, et il n'offre pas le mur circulaire ou l'acrotère en pierres plates dont il fallait ceindre les grands tumulus destinés à plusieurs défunts, afin d'y retenir l'amas des terres rapportées et de lui servir de contrefort; mais il présente le caractère essentiel et fondamental de ces sépultures, c'est-à-dire : le vide central, le *loculus*, le réduit, précurseur de notre étroit cercueil, construit à l'aide des pierres les plus résistantes et les moins irrégulières, pour recevoir le corps et assurer son maintien dans l'état d'intégrité qu'on a tenu à respecter en l'inhumant. Le feu n'a joué aucun rôle dans l'accomplissement des rites funèbres : les pierres, les ossements n'en portant aucune trace; d'ailleurs, aucun lit de cendres mêlées au terreau, pas le moindre fragment de ces charbons si abondants dans certains tumulus.

Le tumulus du Bois de Langres nous paraît dater d'une époque intermédiaire entre les anciens temps dits celtiques et ceux dont l'histoire a commencé à enregistrer le souvenir. Il est vraisemblablement plus rapproché des seconds que des premiers et doit être rapporté à ce qu'on est convenu d'appeler le premier Âge du fer, époque à laquelle la Gaule

(1) C'est avec beaucoup d'hésitation que je mentionne ce détail : ordinairement l'épée se trouve à la droite du squelette, mais mes notes prises sur les lieux indiquent la gauche et je me ferai scrupule de n'en pas tenir compte.

(2) V. au *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 5<sup>e</sup> année, 1868, p. 38, le rapport de M. Albert Bruzard sur les fouilles des tumulus de Genay.

(3) V. *Rev. arch.*, 2<sup>e</sup> semestre de 1867, la lettre adressée à M. Alex. Bertrand par M. F. de Saulcy sur les fouilles de tumulus dans les Vosges et dans la Côte-d'Or.

était déjà habitée par les ancêtres plus ou moins immédiats de ceux de nos pères que leurs divisions intestines rendirent impuissants à défendre l'indépendance nationale contre les légions de César.

Les caractères des débris céramiques et de l'épée qu'on y a recueillis confirment cette opinion.

J'ai cru pendant un certain temps que deux vases avaient été placés aux pieds du mort. Un des fragments rencontrés dans leur voisinage se séparait nettement des autres par sa courbure et par le rebord dont il montrait une section intacte. Il semblait indiquer un vase de forme allongée, à bord droit, aminci et légèrement infléchi à l'extérieur; mais il était de dimensions trop restreintes pour permettre de rétablir par la pensée ce qui manquait à la partie inférieure. Les autres fragments, au contraire, révélaient un vase de forme très-surbaissée, une sorte de grande jatte largement ouverte et pansue, quoiqua de peu de hauteur, avec un rebord brusquement coudé à angle droit, se prolongeant en avant de manière à présenter, à sa partie supérieure, une surface plane de quelque étendue. Mais j'ai dû reconnaître plus tard, lors de mon exploration de l'oppidum de Nages (1), dont la céramique m'a fourni de précieux éclaircissements, que le fragment différent des autres n'est pas autre chose que le reste d'un couvercle en forme de cône aplati et très-évasé, qui était placé sur la jatte lorsqu'elle fut choisie pour servir à la cérémonie funèbre. Il fut brisé comme elle pour l'accomplissement déjà bien souvent constaté d'un rite dont les tumulus bourguignons ont fourni de nombreuses preuves, et, pendant que les assistants abandonnaient la plupart de ses fragments, l'un d'eux fut déposé dans la tombe avec ceux de la jatte, dont, pour le même motif, il n'a été retrouvé qu'une moitié.

Tous ces fragments sont épais et massifs; la terre en est grossière, mal épurée, mal cuite surtout, car l'humidité l'a profondément pénétrée et décomposée; facilement entamée par l'ongle, elle se brise sans effort sous la pression des doigts. Elle est de couleur brune foncée dans l'épaisseur de la masse, mais ses surfaces, surtout à l'extérieur, montrant un enduit d'un beau noir, résultant de l'application de quelque substance analogue au graphite et d'un soigneux lissage à l'estéque.

Quand on ne considère que la paroi externe, la courbe d'ensemble se montre assez régulière pour qu'on n'hésite pas à admettre que le vase a été simplement façonné à la main; mais il n'en est plus de même quand on examine la paroi interne: elle est fort inégale, et il semble alors plus rationnel de croire que l'emploi du tour, ou même de la primitive tournette, que certaines peuplades de la Gaule ont probablement connue et utilisée, eût donné des résultats meilleurs.

Sa panse est ornée, sous le rebord, d'un trait droit et, un peu au-dessous, d'une grecque à double ligne, tracée à main levée, par conséquent d'une façon hésitante et peu symétrique, au moyen d'un poinçon en os

(1) V. Rev. arch., 1869.

ou en métal, qui a pénétré assez profondément pour dépasser la couche noire de l'enduit et faire apparaître la couleur brune de la pâte. Ce motif d'ornementation mérite d'être remarqué, non pas qu'il soit rare : les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie, ou les terramars de la haute Italie, en ont fourni de nombreux exemples (1), mais il concourt, avec la forme élargie et écrasée du vase qu'il décore, à jeter quelque lumière sur les affinités et les relations commerciales des anciens habitants du territoire où il a été rencontré. Il y a loin de là aux cornets étroits, blancs et d'un galbe souvent anguleux et sec qui caractérisent, dans la Marne, les cimetières gaulois du pays des Rèmes. En revanche, il y a une grande ressemblance avec les produits céramiques de la région méridionale influencée de très-bonne heure par les traditions étrusco-grecques que les colonies phocéennes des bords de la Méditerranée ont propagées dans nos contrées, ainsi que l'ont démontré les célèbres fouilles de M. Bulliot, jusqu'à l'opidum du mont Beuvery (2).

L'épée en fer associée au vase dont je viens de parler ne s'oppose pas moins à ce que l'on fasse remonter trop haut la tombelle où ils gisaient tous deux. Ce n'est plus la petite épée à antennes particulièrement caractéristique de l'âge du bronze, le *ξίφος* si redoutable aux mains des héros d'Homère, que quelques palafittes du lac de Neufchâtel, d'heureuses fouilles en France et surtout le cimetière de Hallstatt nous ont fait connaître. Ce n'est plus cette arme d'estoc, à lame courte, à pointe acérée, s'élargissant rapidement pour ouvrir aux flancs de l'ennemi de plus larges blessures; c'est essentiellement, au contraire, une arme de taille, ayant moins de puissance de pénétration que de force contondante. C'est la *σπάθη* à longue et lourde lame, à double tranchant, le *gladius prelongus et sine mucrone*, qu'ont mentionnés Diodore de Sicile (3) et Tite-Live (4). Dès lors nous touchons probablement par elle à la période initiale de l'époque gauloise historique. Les morsures de la rouille l'ont considérablement altérée, mais il est encore possible d'en reconnaître les principaux caractères.

(1) Le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède des stations lacustres de Châtillon et de Tresserve, au lac du Bourget, en Savoie. M. L. Rabut, dans le deuxième mémoire qu'il a consacré aux antiquités extraites de ce lac, dit que *la grecque est commune sur les poteries de la station de Grésine*.

(2) V. les planches du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque celtique, publié par la commission instituée au ministère de l'instruction publique, et les riches vitrines du Musée de Saint-Germain, particulièrement celle du cimetière de Chassany.

(3) « . . . . Pro ensibus spathas gerunt (Galli) oblongas. » (Diod. Sic., *Bibl. hist.*, V, 30, coll. Didot, traduct. latine de Müller.)

(4) « . . . . Gallis hispanique . . . . dispartes ac dissimiles g'adū. Gallis prelongi ac sine mucronibus. » (Tit. Liv., *Hist.*, XXII, 46.) Ces détails se rapportent aux troupes espagnoles et gauloises servant comme auxiliaires dans l'armée d'Annibal, à la bataille de Cannes. La même expression : *prelongus gladius*, se retrouve (lib. XXXVIII, 17) dans le discours que Cn. Manlius adressa à l'armée romaine au moment d'attaquer les Gaulois qui ont fondé en Asie Mineure le royaume de Galatie.

Elle a perdu le fourreau en bois dans lequel elle avait été enfermée au moment de son enfouissement; elle n'en a gardé que la bouterolle en fer qu'on voit à son extrémité et dont l'oxydation a gagné, en les conservant, les fibres ligneuses qui y adhéraient. La lame, longue de 0<sup>m</sup>,70 et partagée sur chaque face en deux plans obliques par une légère arête médiane, présente, vers le milieu, un élargissement sensible par rapport à ses extrémités. L'âme de la poignée, forgée avec la lame et plus large qu'elle, avait une longueur de 0<sup>m</sup>,20 qui porte à 0<sup>m</sup>,90 au moins celle de l'arme entière. Elle était garnie, de chaque côté, d'une plaque de bois, de corne, ou d'ivoire, que le temps a consumée et qui s'y trouvait fixée par quatre rivets de bronze restés en place.

Au point de vue chronologique, la structure de cette poignée n'est pas indifférente: elle appartient à un type de transition entre la poignée complètement métallique, coulée ou forgée avec la lame, dont l'antique épée à antennes fournit le plus parfait modèle, et celle qui, devenue usuelle aux temps voisins de l'établissement de la domination romaine, comportait une garniture plus ou moins épaisse et compliquée autour de la mince tige métallique ou soie qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, a terminé la lame. Cette dernière forme de poignée, dont les épées du champ de bataille d'Alise, des cimetières de la Marne (1), de la station lacustre de la Tène, en Suisse (2), et la nécropole de Marzabotto dans la Gaule Cisalpine (3), ont fourni d'innombrables spécimens, est plus moderne par conséquent que celle dont le tumulus du Bois de Langres nous offre un exemple. Dans celle-ci, la garniture non métallique ne joue encore qu'un rôle secondaire et ne sert qu'à la décoration; c'est, en effet, à l'épaisse et large armature de fer qui la supporte que le guerrier doit de pouvoir tenir solidement l'arme qu'il veut brandir. Dans l'autre, au contraire, elle a acquis une importance prépondérante et assure désormais à elle seule l'aisance et la fermeté de la préhension.

Cet indice d'ancienneté relative, au profit de l'épée du Bois de Langres, concorde avec celui qui résulte de la substance de son fourreau. Il est évident que le fer était encore rare à cette époque et qu'on avait assez de peine à se le procurer pour en restreindre soigneusement l'emploi à la fabrication des objets pour lesquels on ne pouvait s'en passer. Aussi se résignait-on, pour protéger les épées, à n'avoir qu'une gaine formée par deux lames de bois maintenues au moyen d'une légère armature métallique, au risque d'être contraint par sa fragilité même à la remplacer souvent; mais plus tard, lorsque l'usage se fut introduit de terminer les lames d'épées par une simple soie qu'on entourait ensuite de substances

(1) V. au Musée de Saint-Germain les épées d'Alise et des cimetières de la Marne.

(2) V., p. 81 et 82, les *Palafites ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, par E. Desor. Paris, Reclowald, 1865.

(3) V. *les Gaulois de Marzabotto dans l'Apennin*, par G. de Mostillet. *Rev. arch.*, 2<sup>e</sup> semestre de 1871.

plus ou moins précieuses, le fer, abondant partout, suffisait à tous les besoins, et fournissait notamment de durables fourreaux aux épées si souvent recueillies dans les localités que je viens de citer.

Quoique moins fréquemment rencontrée que l'épée à fourreau métallique, l'épée du tumulus du Bois de Langres n'est cependant pas nouvelle : M. de Saulcy l'a rencontrée dans la Côte-d'Or, au tumulus du Bois de la Perrouse (1); M. de Langardière l'a exhumée dans le Cher, des sépultures des Fertisses (2); enfin, elle s'est offerte dans l'Aveyron, à M. l'abbé Cérés, sur le plateau de Nauquiès (3). \* (E. FLOREST.)

(Note de la Direction.)

(1) *Note sur la nécropole gauloise de Brully et sur celle du Bois de la Perrouse*, par F. de Saulcy. *Rev. arch.*, 2<sup>e</sup> semestre de 1861.

(2) *Sépultures gauloises de Fertisses, commune de Sainte-Solange (Cher)*; *Mém. de la Soc. des antiquaires du Centre*, 3<sup>e</sup> vol. 1869.

(3) *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, tome VII, séance du 30 novembre 1869.

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

---

M. Thurot fait une communication sur l'histoire de la quantité ou de la prosodie en français d'après les témoignages des grammairiens.

M. L. Renier communique à l'Académie une inscription qui lui a été envoyée par M. Hagon, professeur de droit romain à la Faculté de droit de Poitiers; elle est ainsi conçue :

AVG · SACR · DEO  
BORVONI 3<sup>e</sup> CANDI  
DO · ERARI SVB CV  
RA LEONIS 3<sup>e</sup> M/R  
CIANI EX VOTO R  
AERARI DONA

Cette inscription, gravée sur une plaque de bronze, a été trouvée en creusant les fondations d'une maison à Entrains (Interannum), dans la Nièvre. Il n'y a que deux mots à compléter : R doit se lire *recepto* dans le sens de *suscepto*, et *dona* = *denaverant*.

C'est une dédicace au dieu Borvo, de qui Bourbon-l'Archambault et Bourbonne-les-Bains tirent leur nom, et à un autre dieu appelé Candidus, qui paraît ici pour la première fois. Cette inscription prouve qu'il y avait à Entrains ou aux environs des mines ou, du moins, des fabriques de cuivre; ce sont les ouvriers occupés de ces travaux qui ont fait la dédicace. Borvo est une divinité qui présidait aux eaux minérales. Ces ouvriers ne semblent pas avoir formé un collège, sans cela les chefs du collège se montreraient dans l'inscription avec les titres de *quatuorviales* et de *præfecti*. M. L. Renier attire l'attention de l'Académie sur la forme de l'inscription *Augusto sacrum*; ces mots font voir que Borvo et Candidus étaient des divinités locales considérées comme dieux lares ou pénales. Le culte des dieux lares avait été rétabli avec éclat par Auguste, quelques années après son avènement au pouvoir. Ce culte n'avait jamais été aboli sans doute, mais Auguste l'avait soumis à un règlement nouveau sous l'influence d'une idée politique. L'établissement de l'empire est l'époque où l'administration romaine prend le plus d'extension. Elle veut s'appliquer à tout, et la matière la plus difficile à réglementer était la religion. Il y

avait peu de difficultés pour la Grèce, car les divinités grecques, étant depuis longtemps assimilées aux divinités romaines, trouvaient leur place marquée dans le Panthéon romain. Il n'en était pas de même des autres provinces. Quel rang donner à leurs divinités? On-en fit des dieux lares, des dieux protecteurs des populations de la contrée. Le nom d'Auguste avait été donné aux dieux lares (*Laribus Augustis*, c'est le terme constamment employé), et aussi à leurs prêtres qui s'appelaient *Augustales* ou *seviri Augustales*. Il fut donné de même à des divinités locales qui leur étaient assimilées. Cette petite plaque de bronze est intéressante en ce qu'elle nous fait connaître une nouvelle divinité locale, *Candidus*, et puis, on n'avait jusqu'à présent trouvé que très-peu d'inscriptions à Entrains : un cachet d'oculiste, un fragment d'inscription milliaire très-précieux parce qu'il donne la distance de plusieurs localités d'alentour. M. L. Renier ne peut dire où est aujourd'hui ce petit monument; mais à l'époque où il lui a été communiqué, la Société archéologique de Nevers songeait à l'acquérir. La plaque est percée de trous; elle a dû être fixée sur un monument en pierre.

Dans la séance suivante, M. L. Renier a ajouté à sa communication les détails suivants : Les mots *Erari sub cura Leonis et Marciani* doivent s'entendre des ouvriers en bronze qui sont placés sous la direction de Léon et de Marcien. L'inscription ne dit pas que ce soient eux qui aient été chargés de faire la dédicace. Les mots *sub cura* sont fréquemment employés ainsi dans les inscriptions militaires. On s'en sert pour désigner, par exemple, l'officier qui commande telle cohorte. Cette mention peut prouver que l'atelier était considérable et même qu'il y en avait plusieurs. Léon et Marcien ne sont ni des hommes libres ni des affranchis, car ils auraient un *gentilium*. Désignés par ces noms seuls, ils doivent être des esclaves, probablement des esclaves publics.

M. Paulin Paris fait connaître à l'Académie une découverte fort curieuse qui vient d'être faite en Champagne, entre Baye et Vortus. C'est une quantité de petits souterrains remplis de squelettes disposés dans une forme pyramidale, les plus grands à la base, les plus petits, les enfants, au sommet. Il est probable qu'ils remplissaient entièrement le diamètre du caveau. Le corps le plus élevé est encore adhérent à la paroi supérieure. On a retrouvé en même temps beaucoup de hachettes, de couteaux et de pointes de flèches en pierre. Sur quelques parois on voit des figures grossières, par exemple, des femmes aux mamelles extrêmement proéminentes. Tout porte à croire que ces tombeaux remontent à une très-haute antiquité. M. le baron de Baye a acquis le terrain où ils se trouvent et en assure ainsi la conservation.

A. B.

P. S. Dans la séance du 27 septembre dernier, M. Edmond Le Blant a fait hommage, de la part des éditeurs Didier et C<sup>e</sup>, d'un beau vol. in-8 intitulé : *Rome souterraine*. C'est un résumé du grand travail de M. de Rossi, et qui a surtout pour objet de vulgariser le résultat curieux de ses fouilles et de ses études.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

Nos lecteurs trouveront dans le présent numéro, sous le titre de *Tumulus du Bois de Langres*, les détails que nous avons pu recueillir jusqu'ici, sur les fouilles importantes faites dans le Châtillonnais, et dont nous disions un mot dans notre dernier numéro.

— On nous annonce qu'un dolmen ou hypogée analogue à ceux d'Argenteuil et de Presles (près Beaumont-sur-Oise) vient d'être découvert à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise). On y a recueilli plusieurs crânes et quelques haches polies. Nous revenons sur cette découverte.

— *Mosaïques antiques dans les environs de Rome.* — On lit dans l'*Italie* :

\* Dans une ancienne villa romaine, située le long de l'antique voie Labicana, dans le lieu appelé Centocelle, et autrefois Sub Augusta ou Augusta Eléna (peut-être parce qu'elle appartenait à l'impératrice sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin), on a retrouvé plusieurs monuments importants, notamment les statues vaticanes de l'Amour, du prétendu Adonis et d'un philosophe que l'on croit être généralement un Lycurgue.

Dans ce même lieu, et grâce aux fouilles faites il y a peu de temps par M. l'avocat Pierluigi Guidi, on retrouva deux autres mosaïques qui, par la rareté, la conservation, la singularité des sujets, la diversité des couleurs et la finesse des pierres, rivalisent, si elles ne leur sont pas supérieures, avec les célèbres colombes dites du Furietti, qui servent d'ornement au musée du Capitole.

Une de ces mosaïques, haute et large de quarante centimètres, représente une scène de ce genre. Dans un jardin intérieur, autour d'un lit d'apparat couvert de tapis rouges, garni d'oreillers jaunes et d'un coussin rayé, sous un baldaquin blanc lié à une branche d'arbre, sont réunies plusieurs personnes des deux sexes habillées à la grecque et à la romaine. Ces figures multicolores sont très-expressives et admirablement exécutées. A gauche, on voit un vase de couleur d'argent soutenu par un satyre en bronze. Une servante y verse le contenu d'une amphore. De l'autre côté, sur un piédestal, se trouve une statue de bronze représentant Bacchus chaussé de bottines et revêtu du chiton et de la nébride. Il tient la coupe de la main droite et le thyrsé de la main gauche.

Le sujet de la scène semble représenter un mariage païen ou un rendez-vous d'amants. Ces mosaïques, comme les peintures de cette époque, surtout les peintures pompéiennes, sont d'une grande importance, car elles marquent la transition entre le genre grec et le genre romain.

La seconde mosaïque, œuvre grecque très-élégante, découverte non loin de la première, est haute et large de quarante et un centimètres. Elle représente un grand masque comique orné d'un diadème violacé et d'une couronne de fleurs jaunes et rouges. Pour la finesse des pierres et pour la précision du travail, elle vaut la première, si elle ne lui est pas supérieure. Ces deux mosaïques sont déjà connues des archéologues les plus distingués, italiens et étrangers, qui ont pu les examiner sur les lieux mêmes où elles ont été retrouvées et les considèrent comme des ouvrages exécutés au temps d'Adrien. Le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* en fait une description très-intéressante. »

— *Statuette antique.* — On lit dans le *Journal de Vienne* (Isère), qu'une jolie statuette de Minerve, en bronze, couverte d'une belle patine, a été, il y a deux mois, déterrée sur le plateau de Navon, près de Vienne, par la bêche d'un paysan; elle a seize centimètres de hauteur, et, à l'exception des deux mains dont l'absence paraît ancienne, elle est complète. Le casque, dont la visière relevée forme sur le devant de la tête un diadème, est remarquable par la hauteur de son cimier. L'égide, c'est-à-dire la cuirasse, armée d'écaillés, offre par devant la face de Méduse, et est bordée d'un collier de serpents ajustés en sautoir les uns au bout des autres. Les manches de la tunique ne viennent qu'au coude, et laissent nu l'avant-bras. Le péplum qui, de l'épaule gauche, tombe très-bas devant et derrière, en enveloppant presque entièrement la tunique, est, comme celle-ci, à petits plis, et savamment drapé; le bout est relevé sur le bras gauche. Le visage, couvert d'une épaisse chevelure roulée en bandeaux au-dessus des tempes et descendant jusqu'entre les épaules, présente ce caractère de beauté austère spécial à Minerve. Nous ignorons quel attribut tenait la main gauche; la droite, moins rapprochée du corps, pouvait porter, comme celle de la Minerve d'ivoire et d'or de Phidias, une petite image de la Victoire.

— *Archéologie romaine en Souabe.* — Nous lisons dans le *Mercur de Souabe*, qu'à Salbourg ou Saalbourg (l'Artaunon de Ptolémée), ce château fort romain dans les défilés du Tannus, au-dessus de Hombourg, qui fut pendant deux cent cinquante ans le point central d'où les Romains dirigeaient leurs entreprises contre les Celtes, on travaille activement non-seulement à conserver et à rechercher ce qui existait autrefois, mais encore à restaurer ce qui a été détruit. A Hombourg, une société s'est formée dans ce but; à Wiesbaden, le colonel Von Cöhausen prête à l'œuvre le concours de ses connaissances dans la fortification romaine. Le 1<sup>er</sup> septembre on a posé la première pierre d'un columbarium antique. On sait que chez les Romains le columbarium était un monument funéraire, garni à l'intérieur de niches dans lesquelles se déposaient les urnes ren-

fermant les cendres, et ce nom lui avait été donné parce que ces niches ressemblaient assez à celles des pigeonniers. On voit encore plusieurs de ces monuments à Rome; le mieux conservé est celui qui fut découvert en 1822 à la villa Rufina, à environ deux milles de la porte Pie. Dans le monument dont nous parlons doivent être rassemblés et, par conséquent, mis à l'abri de la destruction, les urnes, vases cinéraires, etc., trouvés dans le cimetière réservé à l'élément civil de la colonie romaine, cimetière qui se trouvait auprès du château fort. Ces ouvrages seront rangés à la manière romaine. La porte principale (*porta decumana*) doit être restaurée d'après les plans du colonel Von Cohausen.

Les dernières fouilles ont mis au jour un autel votif en pierre, de forme ronde, qui était la forme la plus rare. Ce monument ressemble à une colonne; il a été trouvé intact, mais avec une inscription insignifiante.

— D'autre part on écrit à la *Gazette d'Augsbury*, qu'à Koenigsfeld, près de Brugg, canton d'Argovie (Suisse), en fouillant un jardin, il a été découvert une plaque de marbre jaunâtre du Jura, épaisse de deux pouces, portant un fragment d'inscription romaine de laquelle il résulte que, parmi les monuments publiés de Vindonissa, la première station militaire des Romains dans la haute Germanie, se trouvait un temple de Jupiter. Vindonissa, qui est située aux environs de Koenigsfeld, est aujourd'hui Vindisch, près de la jonction de l'Aar, de la Reuss et de la Limmath.

Ce fut autrefois le siège de la XXI<sup>e</sup> légion romaine. On y a trouvé beaucoup de médailles et d'antiquités. Le temple de Jupiter dont nous parlons devait avoir été construit peu après l'établissement de la colonie romaine, et peu de temps après il fut détruit, vraisemblablement par un incendie. Sa reconstruction, ainsi que l'indique la forme des lettres, eut lieu dans le premier siècle, et grâce aux dons volontaires d'un certain Asclépiade et d'un inconnu, tous deux esclaves domestiques de la famille impériale, lesquels remplissaient en cette localité les fonctions de *dispensatores*, sortes d'intendants ou de caissiers. C'était, comme le porte l'inscription, une graciuseté qu'ils faisaient aux bourgeois de Vindonissa. Cette inscription et d'autres analogues prouvent avec quel soin les Romains s'attachaient à gagner les bonnes grâces des indigènes, dans les pays nouvellement annexés.

— *Fouilles de Neuville-le-Pollet, près Dieppe.* — A deux reprises différentes, depuis un quart de siècle, j'ai fouillé le cimetière romain de Neuville-le-Pollet, près Dieppe. La première fois, ce fut en 1845, et j'y découvris plus de trois cents vases en terre et en verre. La deuxième fouille eut lieu en 1850, et elle ne m'en rapporta pas moins de cinquante. Dans ces deux explorations il s'en est rencontré de fort beaux, qui ornent aujourd'hui le Musée de Rouen.

Dans ce cimetière antique j'avais laissé un espace inexploré. C'était le fossé planté d'arbres qui séparait les deux langues de terre interrogées par la bêche. J'ai pensé que ce serait une excellente affaire de sonder ce fossé mitoyen qui, selon moi, devait protéger encore quelques sépultures épargnées par les précédentes explorations.

Ayant obtenu permission des propriétaires, je commençai ma fouille dans les premiers jours de septembre, et je fus assez heureux pour rencontrer encore trois groupes de sépultures antiques.

Le premier se composait de onze vases, dont trois en verre et huit en terre grise, noire et rouge. Les vases de verre étaient une coupe de verre verdâtre parfaitement intacte; l'autre une urne bosselée en cristal blanc, remplie des ossements brûlés du défunt; le troisième était un petit barillet cerclé, avec anse et goulot, et présentant au fond les lettres FRO, marque de fabricant de la grande famille frontinienne, dont Neuville nous a déjà donné les produits.

Parmi ces vases de terre on distingue d'abord deux assiettes de la forme des assiettes de terre de nos campagnes : l'une est noire et l'autre rouge; puis une grande cruche rougeâtre avec anse et goulot; une petite cruche noire avec anse et bec triflé; une urne en terre grise et fine; enfin trois vases en terre noire dont un était côtelé. Ces derniers vases étaient destinés aux libations et aux offrandes.

La seconde sépulture se composait de sept objets, dont un vase de terre et deux de verre. Les vases de verre consistaient en une coupe de cristal et une urne pomiforme, en verre verdâtre, destinée à recueillir les os brûlés d'un adulte. Dans cette sépulture distinguée on a recueilli une pince épilatoire en bronze et une tablette en schiste à bords abattus et biseautés. Je donne à ce genre de pierre taillée le nom de tablette à écrire. Cette pierre était peut-être encadrée dans du fer, car elle était toute recouverte d'oxyde. Il s'est trouvé, dans cette sépulture, une lame de fer, chose rare dans les incinérations et dont il n'est pas aisé de déterminer l'usage.

Enfin la troisième sépulture se composait de deux vases en terre noire, dont l'un était l'urne et l'autre le vase aux offrandes.

Tel a été le butin de cette exploration. Tout ce qui a pu être conservé et qui pourra être raccommo­dé sera déposé au Musée départemental.

L'abbé Cochet.

— *Chants populaires du Rhodope.* — Nous avons sous les yeux le rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Doxon, sur la mission dont il avait été chargé en Macédoine. Bien que ce document doive être publié dans un bref délai, nos lecteurs nous sauront gré d'en donner dès aujourd'hui une courte analyse. En 1867, un Croate établi à Serrés, M. Wercovitch, annonça à M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, la découverte en Macédoine de chants bulgares qui renfermaient de très-curieuses traditions et même des légendes dont la forme grecque nous était seule connue jusqu'alors. La découverte parut si étrange que personne ne voulut l'admettre. Les Grecs déclarèrent que c'était là une invention de la propagande slave; les Allemands se prononcèrent avec énergie contre l'authenticité de ces poèmes. En 1868, j'allai à Belgrade, où M. Wercovitch avait envoyé à M. Schafarick une partie de son manuscrit; je me fis traduire un grand nombre de ces chants. J'acquis la con-

viction qu'il y avait là un sujet d'études important; la fraude me parut difficile à admettre. C'est dans ce sens et avec une extrême réserve que je m'exprimai à plusieurs reprises sur ces poésies (1). Il s'agissait de faire une enquête qu'un slavisant seul pouvait entreprendre; de se rendre dans le pays même où ces chants sont conservés, M. Dozon, alors consul de France à Janina, connu par ses travaux sur la langue slave, trop habile philologue pour qu'il fût possible de le tromper, voulut bien se charger de cette tâche difficile.

Sa mission, ajournée par la guerre, a pu enfin être remplie aux mois de mai et juillet 1872.

M. Dozon a vu à Serrès la collection complète des *pesmas* bulgares. Il entre dans de longs et précieux détails sur les procédés suivis par M. Wercovitch pour les recueillir, sur les intermédiaires qui ont concouru à ce travail, sur les rhapsodes musulmans et chrétiens qui les conservent et qui ne les disent jamais sans difficulté, parce que les kodjas comme les popes interdisent rigoureusement de les répéter. De cette première partie de l'enquête, il résulte déjà pour lui qu'une fraude est impossible: il en vient ensuite à la meilleure preuve qui se puisse donner, à l'argument inattaquable. En voyageant dans ces contrées, il s'est fait chanter plusieurs *pesmas* qui figurent dans la collection de M. Wercovitch, entre autres le morceau qui a été analysé dans le *Bulletin de l'École d'Athènes* et qui est relatif à *Orfen*. La démonstration dès lors est complète.

Ces poésies ont-elles l'importance que M. Wercovitch y attache? Y trouve-t-on des traditions aussi précises qu'il le dit, par exemple une forme de la légende d'Orphée antérieure à la forme grecque? L'époque à laquelle se rapportent ces *pesmas* peut-elle être fixée? Ce sont des questions que M. Dozon se réserve de traiter dans un second rapport. Ces chants conservent les plus anciennes traditions que gardent encore les tribus de cette partie du Balkan; ils sont si nombreux qu'en quelques années le recueil a pu atteindre le chiffre de 90,000 vers; ils apportent à l'étude des mythologies slaves de précieuses données; enfin, ils dépeignent des mœurs et une civilisation grecque inconnues. On voit que, même en n'admettant pas toutes les espérances que cette découverte avait inspirées à M. Wercovitch, il y a là cependant un fait qui intéresse vivement la science, une nouveauté que ni les philologues ni les historiens ne laisseront passer inaperçue.

A. D.

— *Découvertes archéologiques à Jérusalem.* — On lit dans la *Presse*, qu'on vient de découvrir sur le mont des Oliviers, près de l'église du *Pater*, la plus belle des mosaïques anciennes en voûte: Les quatre couleurs sont le blanc, le rouge, le noir et le jaune. Elle a cinq mètres de long; sa largeur, déjà d'un mètre quatre-vingts centimètres, ne sera entièrement connue qu'à la fin des travaux de déblayement. Cette mosaïque

(1) Voir en particulier *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1871. *Philippopolis et recueil bulgare*.

appartient certainement à quelque somptueuse habitation romaine; le christianisme, pendant ses premiers siècles, avait couvert de constructions la montagne des Oliviers.

La princesse de La Tour d'Auvergne va faire continuer sur ses terres des recherches dont on espère de nouvelles découvertes. Je suis d'autant plus heureux de vous les annoncer que, à part l'intérêt qu'elles offrent en elles-mêmes, elles font honneur à la France, qui restait en arrière des autres nations.

Dans le terrain des chevaliers de Saint-Jean que le sultan leur a accordé, il y a près de trois ans, les Prussiens ont trouvé une partie de l'église Sainte-Marie-la-Grande, un cloître et de très-beaux fragments d'architecture. Le capitaine Warren, envoyé par une société scientifique anglaise, a fait exécuter des fouilles dont les résultats ont été des découvertes topographiques d'un grand intérêt. La part des Russes, sur leur domaine où l'on arrive par la porte de Jaffa, est une colonne renversée, monolithe d'une dimension remarquable, et une fort belle mosaïque.

Mais c'est à un Français, M. Clermont-Ganneau, que revient l'honneur d'avoir pris aux montagnes de Moab la plus ancienne inscription hébraïque connue. M<sup>me</sup> de La Tour d'Auvergne doit au terrain du *Pater* l'abside d'une église catholique, des fragments de mosaïque et des marbres sculptés, un grand nombre de médailles, dont neuf frappées à Jérusalem sous Ponce-Pilate, enfin la dernière mosaïque dont je vous ai donné la description, et qui est une nouvelle preuve de l'importance des monuments élevés par les premiers chrétiens sur la montagne sacrée.

Le terrain appelé le *Credo* contient une citerne très-curieuse par sa forme. Elle servait de fondement à une église bâtie au lieu où se réunirent les apôtres pour composer le symbole de la foi, avant d'aller le répandre sur la terre. Il y avait là une touchante pensée; de même que ce symbole était destiné à tous, de même l'eau pluviale tombant de l'église dans la citerne, dont l'ouverture se trouve encore sur la voie publique, devait s'offrir à chaque passant.

— *Découverte de deux sarcophages à Rome.*

Nous avons déjà parlé de deux sarcophages trouvés au palais Fiano al Corso, et la presse de Rome s'est tout entière occupée de cette découverte: nous croyons donc qu'on lira avec intérêt les détails qui suivent.

Un des sarcophages a déjà été dégagé. Aux deux côtés on voit deux lions sculptés qui dévorent deux cerfs. Une particularité fort curieuse est que ces lions ont des liens autour du corps; sur le dos, ils portent une sorte de selle, ce qui ferait supposer que, dans certains jeux de cirque, on avait l'habitude de lier les animaux les plus féroces. Déjà quelques savants avaient émis cette idée, qui se trouverait ainsi en quelque sorte confirmée par la découverte du sarcophage du palais Fiano.

Des ornements sont sculptés sur le devant du sarcophage et au milieu de ces ornements, précisément au centre, se détache un petit baril de forme moderne.

Dans le second sarcophage, qui était encore rempli d'eau, provenant probablement de la dernière inondation, on a trouvé des ossements; mais parmi la terre qui s'était amoncelée là et qui a été passée au crible, il n'a été possible de découvrir ni monnaies, ni médailles. Le sarcophage, du reste, n'a pu encore être enlevé. Ce ne sera pas chose facile que de le mettre entièrement à découvert; il est, pour ainsi dire, encastré dans les fondations de la boutique située près de l'église San Lorenzo in Lucina.

— *Les fouilles à Rome.* — On lit dans le *Journal de Saint-Petersbourg* :

« On n'espère pas, si l'on fait exception des rôles des soldats prétoriens, faire au Castro Pretorio des découvertes très-intéressantes; mais il n'en est pas de même au Viminal, où l'on a déjà découvert quelques objets qui permettent de croire que l'on trouvera là les restes d'une civilisation très-ancienne et de beaucoup antérieure à la fondation de Rome.

On a déjà retiré des débris d'une coupe en verre d'une couleur et d'une finesse merveilleuses. Lorsque ces débris ont été exposés à l'air, de petites lames de verre se sont détachées; mais la coupe à côté de laquelle était une anse n'a rien perdu de son éclat. On a également trouvé une sorte de petite corniche grande comme la main et représentant une tête de femme d'un fini étonnant. La tête est charmante; la coiffure et les bijoux n'appartiennent ni aux Romains ni aux Étrusques. Il y a aussi des bas-reliefs en terre cuite, de petites tasses dont les Romains ne se sont jamais servis, une foule de choses enfin toutes plus curieuses les unes que les autres. Nul doute que, lorsqu'on pourra commencer les fouilles, la science archéologique ne voie s'ouvrir une nouvelle voie à son activité. »

— Les deux premiers numéros (septembre et octobre) de *l'Indicateur de l'archéologue et du collectionneur* ont paru. L'auteur, M. de Mortillet, remplit exactement le programme qu'il avait exposé; il annonce que désormais la *bibliographie* tiendra la première place dans ce recueil; il exprime le vœu d'être tenu au courant de tous les mémoires qui traitent de questions archéologiques pour en donner l'analyse. C'est aux auteurs surtout qu'il s'adresse; leur concours lui est en effet indispensable. Il se propose aussi de résumer les périodiques étrangers comme il a commencé à le faire pour les recueils français. Ces améliorations, qui sont indispensables, demanderont quelque temps encore, mais seront faites sans aucun doute. Il faut que *l'Indicateur* donne mois par mois le tableau de tous les faits, de tous les travaux que veulent connaître ceux qui s'occupent de l'antiquité.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Περὶ Βελισσαρίου Κορρενταίου Ἑλλήνου ζωγράφου ἐν Νεαπολεὶ Διακριτῆ ἀναγνώσι-  
θεῖσα ἐν τῇ Φιλολογικῇ Συλλογῇ • Περνασσῶ •, par Spiridion P. Λαμβρος

Les relations des peintres italiens et des peintres grecs au moyen âge et à la renaissance sont encore presque complètement inconnues. C'est là un sujet neuf qu'il importe d'étudier au plutôt, surtout pour les premiers siècles de l'art. Il est certain que Cimabué, Giotto et leurs contemporains ont imité les œuvres byzantines; nous ignorons cependant presque tous les faits qui pourraient nous permettre de savoir dans quelle mesure, et comment se sont faites ces imitations. Constater dans les œuvres italiennes de cette première époque l'influence évidente de l'art oriental, montrer la variété des sujets, des types, des attributs, faire le catalogue comparé des motifs traités dans ce même temps en Italie et dans l'empire grec, trouver ensuite la nom des artistes grecs qui ont vécu en Italie, marquer les œuvres qui leur reviennent avec certitude, faire la biographie de ces peintres, chercher dans les archives les preuves de l'appel fait souvent par les villes et les princes aux écoles de peinture orientales, enfin arriver à l'époque où l'art italien se dégage tout à fait de l'imitation byzantine et s'affranchit par son originalité même de maîtres devenus insuffisants: telles sont les questions que comporte cette belle étude. Personne que je sache ne l'a encore tentée. Aussi bien est-elle longue et difficile. Pour longtemps encore il faudra nous contenter de monographies, de mémoires sur quelques points isolés. M. Lambros, d'Athènes, qui connaît bien la Grèce et qui a souvent habité l'Italie, a été séduit par ce sujet et voudrait contribuer à l'éclaircir. Il a entrepris de refaire, presque toujours de retrouver la biographie des peintres grecs qui ont vécu en Italie. Il nous a déjà donné plusieurs spécimens de ses travaux. Le mémoire qu'il publie aujourd'hui est consacré à un artiste venu très-tard. Belisario Corrente, *Corrensis*, *Correnzio*, *Corrensi* ou Βελισσαρίου Κορρενταίου a vécu dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Il s'était fixé de bonne heure à Naples. On croit qu'il était né dans le Péloponnèse. Ses œuvres, qui sont nombreuses et bien connues, appartiennent à la décadence de l'art; elles tiennent cependant une place importante dans l'histoire de la peinture italienne à cette époque. M. Lambros recueille tous les faits relatifs à la vie de cet artiste, fait le

catalogue de ses tableaux, réunit les jugements que les historiens de l'art ont porté sur Corrente; il conclut en montrant que les Grecs de ce temps, quand ils avaient des maîtres, savaient peindre aussi bien que leurs contemporains d'Italie les mieux doués. Ce qui a manqué aux Hellènes du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle c'est un enseignement. Cette conclusion très-juste doit toujours être rappelée aux Hellènes, surtout dans le présent, pour qu'ils ne ralentissent pas leurs efforts et qu'ils soient sûrs du succès qui les attend.

Le mémoire de M. Lambros ne peut servir qu'indirectement à l'étude des questions rappelées au début de cette notice; l'auteur cependant a conçu ce vaste sujet tel qu'il doit être traité. Il l'aborde pour le moment de tous les côtés; on ne saurait s'en plaindre, quand on songe aux difficultés qu'il rencontre. Mais nous prenons acte des promesses qu'il a faites en termes formels; ce sont les origines qu'il faut étudier; c'est l'art grec du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle en Italie qu'il importe de bien connaître. Quand M. Lambros aura publié le résultat de ses recherches sur ce beau sujet, il aura rendu à l'histoire un vrai service, il aura retrouvé un des titres les plus certains et les moins connus des Hellènes à notre reconnaissance.

Ce mémoire sur Corrente a été lu d'abord devant la Société du Parnasse. Cette réunion littéraire, fondée il y a fort peu de temps par quelques jeunes gens de l'Université, a bientôt groupé autour d'elle l'éélite des esprits cultivés d'Athènes. Elle a la jeunesse et la foi; elle provoque d'excellents travaux. Son but est de contribuer au progrès littéraire de la Grèce, d'encourager la poésie et l'art de bien dire: nous voyons que les travaux érudits rentrent dans le cercle de ses études, elle fera bien de leur donner une large place. Ces sortes de recherches ont une influence générale sur les progrès de l'intelligence; ils lui donnent du sérieux, la forment à l'exactitude; quand ils n'auraient pas pour la science la grande utilité que nul ne peut méconnaître, ils seraient pour l'esprit une gymnastique nécessaire.

A. D.

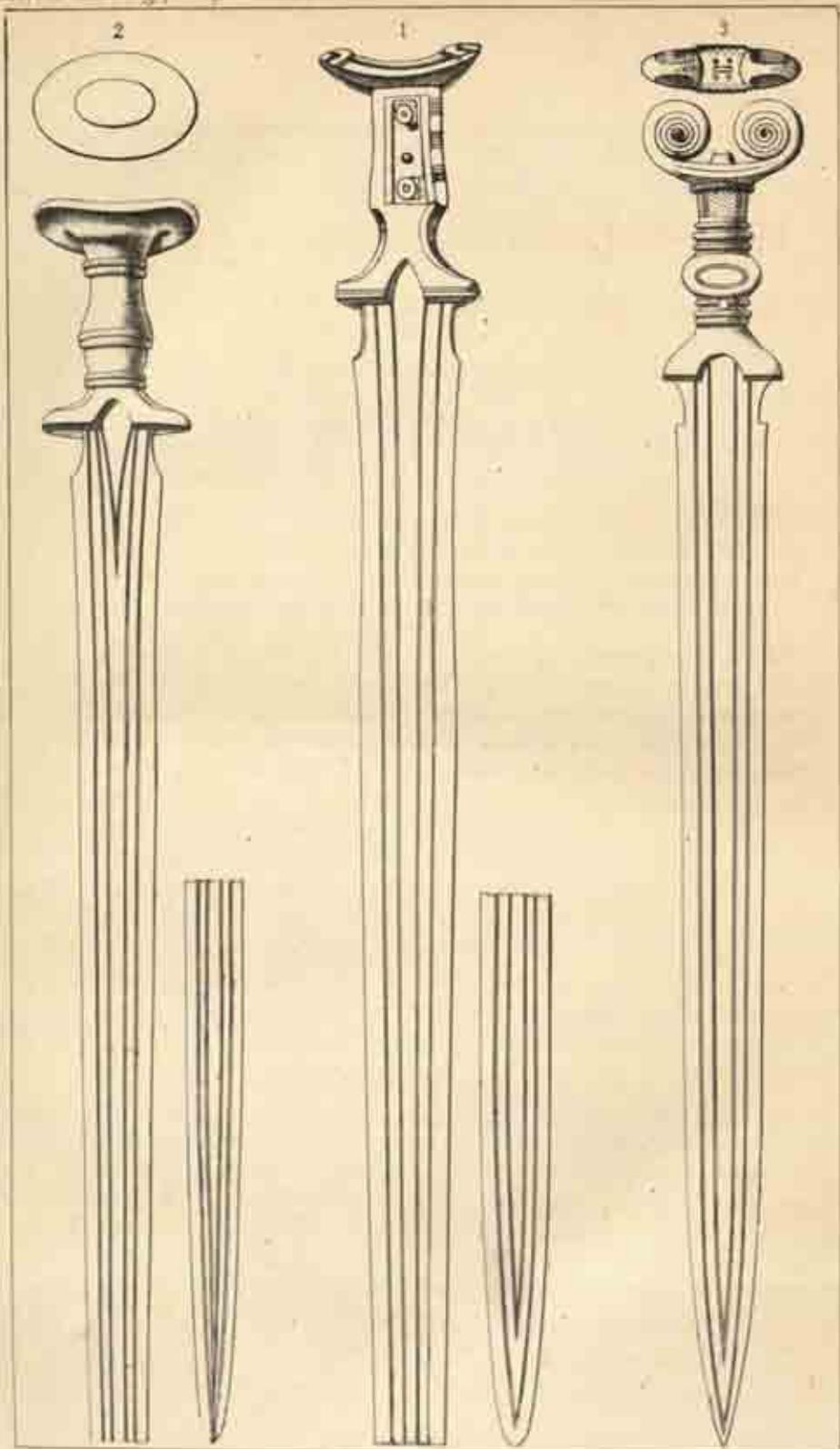
---

#### ERRATA :

Page 40, ligne 14. Au lieu de versifiés, lisez non versifiés. Tout le monde sait que les Triades sont écrites en prose. C'est un des caractères sur lesquels l'auteur s'appuie pour contester l'antiquité de ces documents. M. H. Martin, avec la loyauté qui le distingue, a lui-même signalé ce côté faible de son système: *Histoire de France*, 1<sup>re</sup> édition, t. I, p. 47, note 3.

Page 200, lisez Ouschak et non Ourschak. L'ordre des notes a été interverti; la note 1 s'applique au *ερχοειχ* de Panidou, la note 2 à celui d'Ouschak, la note 3 à celui de Gythium, la note 4 à celui de Naxos.





Imp. Lacomme et C<sup>o</sup> Paris

ÉPÉES TROUVÉES À ALIÉS, COMMUNE DE MENET (CANTAL)

Redonnées au N<sup>o</sup> de Trésorier.

---

## DÉCOUVERTE D'ÉPÉES EN BRONZE A ALIES

(CANTAL)

---

M. B. Rames nous envoie les dessins de trois épées en bronze trouvées dans une fente de rocher à Alies, commune de Monet (Cantal). Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant ces croquis (voir pl. XXV), avec les notes qui les accompagnent.

N° 1. « Longueur, 0<sup>m</sup>,91; poids, 1<sup>k</sup>,270. La lame et la poignée sont fondues d'un seul jet. La poignée mesure 0<sup>m</sup>,07 1/2; elle présentait dans son milieu une plaque d'os incrustée et retenue par trois rivets très-forts à tête presque hémisphérique. Le pommeau, en forme de croissant, renfermait aussi une pièce en os retenue par une pièce en bronze fixée par deux rivets, et offrant des ornements en chevrons. La garde est relativement très-prononcée. La lame mesure 0<sup>m</sup>,83 1/2; elle est très-dilatée en son milieu; elle présente longitudinalement quatre nervures, cinq voussures et un biseau pour le tranchant. Dans le fort de la lame les nervures ont été ciselées au moyen d'un instrument qui taillait facilement le bronze (du silex ?). Les coches qui sont au-dessous de la poignée sont ciselées comme les nervures. Cette épée était rompue en trois morceaux.

N° 2. « Longueur, 0<sup>m</sup>,80; poids, 1<sup>k</sup>,45. La lame et la poignée sont fondues d'un seul jet. La poignée mesure 0<sup>m</sup>,06 1/2; elle est remarquable par son énorme pommeau et par sa garde très-prononcée. La lame a 0<sup>m</sup>,73 1/2 de long; elle est renflée dans son milieu. Elle présente six nervures; les deux internes meurent dans le fort de la lame assez près de la poignée, mais les quatre autres se perpétuent jusqu'à la pointe. Il y a donc cinq voussures près de la poignée et quatre seulement dans le reste de la lame; le biseau pour le tranchant est très-net. Les quatre nervures externes sont ciselées très-profondément près de la poignée; il en est de même des coches qui sont

sous la garde. Cette épée a un aspect sévère qui contraste avec les formes élégantes des deux autres.

N° 3. « Longueur, 0<sup>m</sup>,61; poids, 789 gr. Cette petite épée est d'une rare beauté, elle est la mieux conservée que je connaisse. Le côté qui était contre le roc présente encore l'éclat jaune du bronze; l'autre côté est d'un bleu verdâtre clair, uni et poli comme une glace. *La lame et la poignée sont fondues séparément.*

« La poignée est vers les antennes toute couverte de fines ciselures et de zigzags pointillés, séparés par des raies longitudinales et surmontés d'un cordon en relief. Un autre cordon règne tout autour du renflement central. Les longues antennes sont très-habilement et très-gracieusement enroulées; elles avaient été ciselées avant cette opération. Un cordon règne sur leurs bords, et dans l'écartement de chaque côté du bout de la soie on voit des zigzags et des circonférences concentriques. La lame est remarquablement belle et elle offre sept voussures et cinq nervures longitudinales. Les externes sont plus marquées et forment la limite du biseau du tranchant: le fil est très-vif. La soie de cette lame est forte et large, elle vient se terminer entre les deux antennes et elle est assujettie par un rivet situé au-dessous du renflement moyen de la poignée.

« Ces trois épées, très-différentes pour la forme, ont des caractères communs: 1° le développement de la garde; 2° les coches situées au-dessous de la garde. »

(Note de la direction).

---

---

STÈLE ATHÉNIENNE

REPRÉSENTANT

UNE DÉPOSITION FUNÈBRE

---

Le monument dont le dessin est ci-joint, est un des plus intéressants qu'ait acquis dans ces dernières années le Musée de la Société archéologique d'Athènes.



128, 57

Il a été signalé en 1869 par M. Benndorf, qui n'en a pas donné la description : *Griechische und sicilische Vasenbilder*, p. 7. La même

année j'en faisais mention dans la *Revue* : *Sur un bas-relief du cabinet de M. de Presle*, p. 7 (1).

Les représentations grecques sur marbre qui peuvent être rapprochées de celle-ci, sont encore très-peu nombreuses. M. Friedländer n'en décrit aucune, non plus que M. Pervanoglou; cependant les deux mémoires consacrés par ces savants aux tombeaux des Grecs sont les travaux les plus complets que nous possédions sur le sujet. On ne peut citer, à ma connaissance, pour les comparer à ce marbre, que les stèles suivantes :

1<sup>o</sup> Stèle découverte au Pirée, conservée au Theseum, publiée par M. Gildmeister (2). Scène qui n'a pas encore été complètement expliquée. Double inscription grecque et phénicienne.

2<sup>o</sup> Monument conservé à Montpellier (3).

Cette représentation, comme on le voit, est tout exceptionnelle. Elle est contraire à cette opinion longtemps reçue en archéologie, que les Grecs évitaient les images funèbres. Ici c'est le cadavre même, enveloppé d'un linceul, qui est mis sous les yeux du spectateur (4). On sait du reste combien de découvertes, depuis quelques années, ont montré la fausseté de cette opinion. Si la *πρόθεσις* est rare sur marbre, elle se rencontre assez souvent sur les vases, surtout sur ceux qui sont décorés de figures noires. Récemment M. Conze, M. de Witte et M. Benndorf ont fait la liste de ces expositions peintes sur terre cuite, à propos des belles amphores de Phalère conservées au Varvakeion, et de la tablette à fond rouge acquise par Photiadès Bey. M. Benndorf cite seize monuments sur lesquels on voit cette scène. Il faut en compter bien davantage; un assez grand nombre de lécythus à fond blanc, encore inédits, conservent ce sujet; il se retrouve sur toute une série de vases d'ancien style athénien, à fond terreux, décorés de figures de couleur bistre et d'un travail tout primitif (5).

Deux vases blancs d'Athènes, inédits, représentent le mort déposé au tombeau.

On connaît la stèle du Céramique qui porte Charon, — person-

(1) Comparez Pervanoglou, *Arch. Anzeig.*, 1865, p. 297.

(2) *Annales*, t. XXXIII, p. 321.

(3) *Arch. Anzeig.*, 1865, p. 78, article de M. Benndorf. Stark, *Stadtleben, Kunst und Alterthum in Frankreich*, p. 398.

(4) Le haut de la stèle est brisé et la partie qui nous reste a été endommagée par le temps. Ce monument paraît appartenir à la fin de l'époque macédonienne ou au commencement de la période romaine.

(5) Voyez aussi deux fresques importantes de Cornetto et d'Albanella. *Arch. Zeit.*, 1869, p. 130; *Bullet. Napol.*, nouv. sér., III, 9, p. 232.

nage dont le sens funèbre est précis, — et la barque infernale (1).

Une école illustre, qui se rattachait à Winckelmann et à Goethe, a soutenu que les Grecs ne représentaient la mort que sous des symboles. Cette opinion, longtemps prédominante, a rendu impossible l'explication d'une foule de marbres dont le sens est cependant très-simple. Les ouvrages d'archéologie figurée et surtout les livres de seconde main où on cherche à mettre à la portée de tous les connaissances acquises par l'érudition, sont encombrés d'axiomes qui pouvaient paraître justifiés quand ils ont pris rang dans la science, mais que les faits contredisent. Le rôle des érudits sera longtemps encore de décrire et de classer les représentations, sans qu'il soit facile d'arriver à des conclusions générales sur les scènes que le génie grec évitait.

A. DUMONT.

(1) Monument publié pour la première fois par M. Salinas.

---

---

## INSCRIPTIONS GRECQUES DU TEMPLE DE PHILES

---

A la suite du Mémoire qu'il a publié en 1832, sur l'inscription grecque du roi nubien Silco, Letronne a traité diverses questions relatives à l'île de Philes, dans la Haute-Égypte; il y a, entre autres, donné et examiné le texte de trois inscriptions grecques, tracées sur le pronaos du temple de cette île.

Ces inscriptions avaient déjà été publiées par la Commission d'Égypte et par Gau : le troisième texte donné par Letronne lui avait été communiqué par Lenormant, son illustre et savant collègue. Nous avons eu, à notre tour, occasion d'examiner ces restes d'antiquité chrétienne, dans un voyage que nous avons fait dans la Haute-Égypte, et nous croyons pouvoir comparer avec quelque utilité les résultats de nos recherches avec ceux antérieurement obtenus.

Voici le texte de la première de ces inscriptions, tel que Letronne l'a transcrit et traduit :

† (τῆ) τοῦ δεσπότης ἡμῶν φιλαν  
(θεο)πία μετασχῆ κτισθῆναι δ θεο  
(φιλ)ιστάτος ἀπὸ Θεόδωρος ἐπίσκοπος  
(τὸ) ἱερόν τοῦτο εἰς τόπον ἁγίου Στε  
φάνου · ἐκ ἀγαθῶν · ἐν δυνάμει Χριστοῦ †  
ἐκ τοῦ εὐλαβεστάτου Ποσίας διακόνου  
καὶ προεστητός †

« *Qu'il participe à la miséricorde de Notre-Seigneur, le très-chéri de Dieu, alibé Théodore, évêque, ayant construit ce temple dans un lieu consacré à saint Étienne, pour un bien, avec l'aide de Dieu, sous le très-pieux Posias, diacre et préposé.* »

Ce texte est en contradiction formelle avec le fait auquel il se rapporte et cette contradiction n'a pas échappé à Letronne. Après avoir

dit que le pronaos du temple de Philes fut jadis *converti* en une église disposée transversalement, il ajoute : « D'après cette inscription, l'évêque abbé Théodore. . . . est annoncé comme *ayant construit ce temple* ; cela ne peut se rapporter qu'à la construction de l'église chrétienne dans le pronaos, à l'entrée duquel l'inscription est gravée. On voit en outre que le lieu avait déjà été sanctifié et placé sous l'invocation de saint Étienne, dont la figure est peinte sur le mur à côté. »

Ces observations sont une preuve nouvelle de la profonde sagacité de Letronne ; il a tiré du texte fautif qu'il avait sous les yeux tout le parti possible, il a même indiqué le mot *converti* qui devait y exister. Voici en effet la copie que nous avons prise :

† [ΤΗ]ΟΥΔΕΣΠΟΤΟΥΗΜΩΝΧΡΙΣΤΟΥΦΙΛΑΝ  
 [ΘΡΩ]ΠΙΑΜΕΤΑΧΗΜΑΤΙCΑΜΕΝΟCΘΕΟ  
 [ΦΙΛ]ΕCΤΑΤΟCΑΠΑΘΕΟΔΩΡΟCΕΠΙCΚΟΠΟC  
 [ΤΟ]ΙΕΡΟΝΤΟΥΤΟΕΙCΤΟΠΟΝΤΟΥΑΓΙΟΥCΤΕ  
 [Φ]ΑΝΟΥΕΠΑΘΩΕΝΔΥΝΑΜΕΙΧΡΙCΤΟΥ †  
 ΕΠΙΤΟΥΕΥΛΑΒΕCΤΑΤΟΥΠΟCΙΟΥΔΙΑΚΟΝΟΥ  
 ΚΑΙΠΡΟΕCΤΩΤΟC †

Ce texte offre une variante essentielle avec celui de Letronne, car à la seconde ligne ce dernier donne les mots

ΜΕΤΑΧΗ · ΤΙCΑΜΕΝΟC

dans lesquels il remplace le point par K et qu'il traduit : « Qu'il participe ayant construit, » tandis que le texte vrai est

ΜΕΤΑΧΗΜΑΤΙCΑΜΕΝΟC

qui signifie *ayant converti, ayant transformé*, c'est-à-dire l'idée même conjecturée par Letronne. La traduction devient donc :

« A la mémoire de notre seigneur, le très-chéri de Dieu, abbé Théodore, évêque, ayant transformé ce temple en un lieu consacré à saint Étienne, etc. » Ce qui est parfaitement conforme à la réalité du fait.

Le monogramme qui précède et qui suit cette inscription se retrouve sur de nombreux monuments des premiers siècles chrétiens en Égypte : nous l'avons déjà signalé dans cette *Revue* (année 1854),

à propos de l'inscription grecque du roi nubien Silco. M. l'abbé Cave-doni, d'accord avec Letronne, pense qu'il faut rattacher l'origine de ce monogramme à l'antique symbole  $\bar{\tau}$ , *anch*, qui se rencontre fréquemment sur les monuments païens de l'Égypte, avec la signification de *vie* ou d'*existence* (*Rev. archéol.*, mars 1863; *Zeitschr. f. ägypt. Sprache*, juillet 1863 et janvier 1864).

En transformant le temple de Philes en une église, les premiers fidèles de l'évêque Théodore crurent prudent de recouvrir d'un enduit les anciennes sculptures pour faire disparaître les images païennes qu'elles représentaient. Letronne rapporte deux inscriptions relatives à ce fait; en voici le texte tel que nous l'avons copié, avec la transcription et la traduction de Letronne :

✠ [ΤΟΥ]ΤΟΤΟΕΡΓΟΝ  
ΕΓΕΝΕΤΟΕΠΙΤΟΥ  
(ΘΕΟΦΙΛΕΣΤΑΤΟΥ)  
ΠΑΤΡΟΧΜΩΝΑΠΑ  
ΘΕΟΔΩΡΟΥΤΟΥ  
ΕΠΙΣΚΟΠΟΥ

✠ ταῦτο τὸ ἔργον  
ἐγένετο ἐπὶ τοῦ  
· · · · ·  
πατρὸς ἡμῶν ἀπὸ  
Θεοδώρου τοῦ  
ἐπισκόπου

« Cet ouvrage a été fait sous notre (très-chéri de Dieu) frère, abbé Théodore, l'évêque. »

✠ ΚΑΙΤΟΥΤΟ(ΤΟ)ΑΓΑΘΟΝ  
ΕΡΓΟΝΕΓΕΝΕΤΟ  
ΕΠΙΤΟΥΟΚΙΩΤΑΤΟΥ  
ΠΑΤΡΟΧΜΩΝΕΠΙΣΚ  
ΑΠΑΘΕΟΔΩΡΟΥΘ̄C  
ΑΥΤΟΝΔΙΑΦΥΛΑΞΗ  
ΕΠΙΜΗΚΙΣΤΟΝΧΡΟΝΟΝ

✠ καὶ τοῦτο, ἄγαθὸν  
ἔργον ἐγένετο  
ἐπὶ τοῦ βουσιτάτου  
πατρὸς ἡμῶν ἐπισκόπου  
ἀπὸ Θεοδώρου · ὁ Θεὸς  
αὐτὸν διαφυλάξῃ  
ἐπὶ μάλιστα χρόνον

« Cette bonne œuvre aussi a été faite sous notre très-saint père évêque, abbé Théodore, que Dieu le conserve le plus longtemps possible. »

Le texte de Letronne n'a pas les deux mots que nous avons mis entre parenthèses et dont le premier se retrouve déjà dans la précédente inscription.

La croix qui marque les deux dernières inscriptions est un signe certain de leur caractère et de leur origine chrétienne, et le triom-

phie de l'idée voilée par cet emblème est bien souvent inscrit sur les édifices et les monuments orientaux. Dans notre voyage en Égypte, nous avons relevé une inscription sinaïtique, brève et précise, qui le constate une fois de plus.



✠ OCTAYPOC  
ENIKHCEN  
ACINIKAK✠✠✠

M. le comte de Vogüé a remarqué la même circonstance dans la notice sur son voyage en Syrie. Il y parle, en effet, de plus de cent cinquante villes abandonnées — probablement lors de l'invasion des Arabes — sur les édifices et les habitations desquelles l'artiste, « dans son enthousiasme de chrétien émancipé, » a gravé la croix avec cette paraphrase du labarum :

Τούτο ναῖ.

PH. VAN DER HAEGHEN.

---

# FOUILLES DU MAGNY-LAMBERT

(CÔTE-D'OR)

LETTRE A M. ALEX. BERTRAND

---

Monsieur et cher confrère,

Je viens de rentrer au logis et je me hâte de vous faire part du résultat des fouilles que nous venons de faire, M. Abel Maitre (1) et moi, sous les auspices de la Commission de la topographie des Gaules, dans quelques-uns des tumulus du Magny-Lambert. Vous savez déjà que ces fouilles ont été fécondes, qu'elles ont pleinement justifié les prévisions sur lesquelles je m'étais fondé pour les demander; mais vous ignorez encore dans quelles conditions nous avons recueilli les intéressants objets dont le Musée de Saint-Germain va s'enrichir. En voici la narration rapide. Autant que possible et pour aller plus vite, j'y supprimerai toute étude critique, toute comparaison, tout commentaire; ce ne sera peut-être pas faute d'envie, car j'entrevois déjà bien des rapprochements extrêmement curieux et instructifs; mais j'espère résister à la tentation, sauf à me dédommager bientôt dans mon travail d'ensemble sur les tumulus du Châtillonnais.

C'est le jeudi 12 septembre que nous sommes arrivés chez M. Jules Gaveau, qui avait voulu être notre hôte. Notre venue l'a comblé de joie; elle allait (du moins il n'en doutait pas), justifier d'une manière éclatante la vieille conviction qui, depuis quarante ans, lui

(1) Chef de l'atelier de montage au musée de Saint-Germain : l'un des aides les plus habiles du savant conservateur de ce grand établissement.

fait affirmer aux habitants du Magny que leurs *meurgers*, loin de provenir du simple et vulgaire épierrement des champs, constituent des monuments funéraires plus anciens que l'ère chrétienne. Toute l'après-midi a été consacrée à une reconnaissance de la contrée. Il nous importait de la bien connaître; d'ailleurs elle a de quoi intéresser la curiosité la plus difficile. Les vestiges de l'époque celtique abondent dans cette région des hauts plateaux qui séparent la naissante vallée de la Seine, de celle où l'on trouve le mont Auxois, Alise et le champ de bataille fatal à Vercingétorix.

Dans la dépression légère où s'est assis le village, on touche, vers le nord :

1° A une fontaine sacrée, théâtre, dans les temps de sécheresse, à une époque encore récente, de pratiques superstitieuses singulièrement empreintes des idées gauloises ;

2° Au quartier des *Chênes aux Mères*, dépouillé, depuis une cinquantaine d'années seulement, d'arbres gigantesques, objet, pendant des siècles, de la vénération publique ;

3° A l'oppidum de Semond, d'où part, dans la direction d'Alise, un chemin ferré, probablement antérieur à l'établissement de la domination romaine, et où on a pu voir, jusqu'en 1845, un beau dolmen sur lequel, d'après la tradition, saint Florentin, saint Hilaire et saint Aphrodise furent martyrisés par les Vandales, au iv<sup>e</sup> siècle.

Du côté du sud, à peine a-t-on franchi la *Combe au Dru* (les érudits du lieu disent : la *Combe au Druides*), qu'on entre sur le territoire de la nécropole antique; mais en même temps le regard est vivement attiré par une belle colline boisée, fièrement campée à l'horizon, qu'elle limite à une faible distance. C'est une de ces petites montagnes isolées, à pentes accentuées et uniformes, à sommet large et plat, qui, partout, semblent avoir été particulièrement recherchées par nos premiers ancêtres. De l'aire qui la couronne, l'œil embrasse une immense étendue : de nul autre point on ne pourrait plus aisément recueillir des signaux venus de loin, ou en transmettre plus vite à des distances considérables. Sur les flancs, sur la cime même, plusieurs traînées de pierre peuvent être les restes éboulés de longues murailles, ou de parapets en pierre sèche, et d'anciens disent avoir vu, sous le taillis qui les cache, les traces certaines de grands fossés défensifs. Quoi qu'il en soit, elle supporte, à son extrémité nord, un tertre très-positivement élevé de main d'homme et qui, molle de pyrgos ou tombeite, paraît si logiquement à sa place, qu'on serait plutôt surpris de ne l'y pas rencontrer.

Non loin de là, au sud-est, deux menhirs se dressent dans la plaine,

à mille ou quinze cents mètres l'un de l'autre. Si celui de la ferme de Toutifaut (1) ne s'élève qu'à 2 mètres hors de terre, il se distingue par la régularité de son plan en carré long, mesurant 0<sup>m</sup>,60 sur 0<sup>m</sup>,35. La *Grand'borne de la Folie* est un peu plus haute, puisque son sommet atteint 2<sup>m</sup>,20 au-dessus du sol, mais elle est moins rectiligne et carrée, moins épargnée par les érosions des agents atmosphériques. Les touristes ne l'en trouvent que plus pittoresque, et en voyant, à sa base, un large dôbris de grande dalle redressé et cherchant à s'appuyer sur elle, ceux d'entre eux qui ont visité les landes classiques de la Bretagne et du Poitou, se demandent s'ils n'ont pas sous les yeux les ruines de quelque triflithé ou lichaven.

Convenez que des explorateurs de tumulus ne pouvaient souhaiter un milieu plus en harmonie avec leurs préoccupations, ni plus fécond en alléchantes promesses. Aussi est-ce avec une ardeur indécible que nous engageons, dès le soir même, une vaillante escouade d'ouvriers et que, dès l'aube du lendemain, sans nous laisser intimider par la fatidique coïncidence du 13<sup>e</sup> jour du mois et d'un vendredi, nous pénétrons avec eux dans la région des tumulus.

Je l'ai, tout à l'heure, appelée une nécropole et en vérité cette qualification ne paraît pas exagérée, lorsque, après avoir compté les monuments funéraires encore debout, on relève les vestiges très-apparents de ceux, en plus grand nombre, que les travaux de culture ont fait détruire. Les champs sont invariablement enclos de longues et larges murées sur lesquelles tous les arbustes de la flore locale ont créé d'impénétrables haies, en mêlant leurs rameaux. Quelque prompt à la désagrégation que soit la roche sous-jacente (2), sous la faible couche d'humus qui la recouvre, il est impossible que la charrue ait déterré, à elle seule, toutes les pierres rejetées à la limite des héritages et entassées en massifs ininterrompus. On n'en peut expliquer l'incroyable profusion que par la démolition déjà ancienne d'un grand nombre de tumulus. Ce qui se voit aujourd'hui indique ce qui s'est produit autrefois, car, maintenant encore, les tumulus servent de carrières à tous les maçons de la localité. Les plus petits auront disparu les premiers : il suffisait de peu de travail pour conquérir au labourage le terrain qui les supportait. On s'est ensuite attaqué à de plus gros, et l'inextinguible soif d'agrandisse-

(1) J'imagine qu'en raison de sa situation reculée, on a dit de cette ferme à l'originaux : *Tout y fault, tout y manque*; ou bien : *Tout y faut, il faut tout y apporter*, et que c'est de là qu'elle tire son nom.

(2) Oolithe inférieure, groupe de la base; calcaire à entroques supérieur et calcaire à polyptères des géologues bourgoignons.

ment qui tourmente le paysan propriétaire eût fini par avoir raison de tous, si, heureusement pour l'archéologie, le travail à faire ne se fût trouvé, à la longue en disproportion énorme avec le profit à en retirer. C'est pour cela qu'il reste encore quelques tumulus au Magny-Lambert; mais aucun d'eux n'échappe à l'inévitable action des lois transformatrices qui dominent le monde, et, si grands que semblent les obstacles apportés par leur lourde masse à l'activité humaine, leur importance, comme leur nombre, ira toujours en décroissant.

Tout cimetière suppose d'ordinaire une population agglomérée dans le voisinage. J'ai cherché, aux alentours des tumulus, le lieu où vécurent les hommes dont ils recouvrent la dépouille mortelle. Je n'ai rien trouvé qui m'ait pu satisfaire. L'oppidum de Semond, de l'ancienne importance duquel il est d'ailleurs fort difficile de se rendre actuellement compte, est trop éloigné pour qu'on puisse admettre aisément que ses habitants apportaient leurs morts jusque-là. Mais est-il bien rationnel, quand il s'agit de ces temps reculés, de vouloir qu'à un lieu d'inhumation corresponde nécessairement un groupe d'édifices? La structure des maisons était aussi sommaire alors que celle des tombeaux était solide : ceux-ci leur ont facilement survécu, et il n'est pas invraisemblable que les primitifs habitants du pays aient vécu dans des habitations fragiles et de bonne heure dévorées par le temps, sur le lieu même où nous trouvons leur sépulture. Des haches en pierre polie, des instruments en silex, des meules dormantes à broyer les grains, une lance en bronze et de nombreuses monnaies gauloises, trouvées à diverses époques, à la surface des champs, tout autour des tumulus, confirment puissamment cette idée. J'y adhère d'autant plus volontiers, qu'au nombre des matériaux employés à l'édification d'une des tombelles par nous ouvertes, s'est rencontré un morceau d'agile pétrie et durcie, véritable morecau de pisé, portant, comme ceux qu'on retire des cités lacustres de la Suisse, des cannelures où on ne peut méconnaître l'empreinte de la palissade de roseaux ou de branchages à laquelle il avait adhéré jadis.

Je n'oserais pas dire qu'une volonté réfléchie a présidé au choix de l'emplacement des tumulus et qu'ils ont été espacés et disposés d'une façon systématique, à la surface du sol. En fait, cependant, ils se trouvent plus particulièrement groupés le long d'un chemin appelé : *la vie de Baigneux*, qui suit, à mi-hauteur, le côté oriental du pli de terrain se prolongeant au sud du village. Il en est de posés sur un point culminant et comme en vedette; mais beaucoup sem-

blent avoir été élevés au hasard, sous le rapport du lieu, tantôt sur un terrain plan, tantôt sur une pente, en dehors de toute préoccupation de les signaler de loin aux regards des passants. S'ils se rencontrent plus nombreux aux abords de *la vie*, c'est qu'en cet endroit la roche déchire partout le sol, que la pierre y abonde, que la terre végétale y est rare. C'était là, jadis, qu'il était le plus commode de construire un tumulus; c'est là qu'il est le moins utile aujourd'hui de le détruire.

Effrayés par l'imposante masse de la plupart d'entre eux, qui, avant toute chose, et d'après nos conventions avec les propriétaires, nous mettait aux prises avec le difficile problème de remuer, dans le plus petit espace possible, la plus grande quantité de pierres qu'on pourrait atteindre, nous avons voulu alléger notre tâche en bénéficiant de travaux antérieurs. Durant l'hiver dernier, un entrepreneur de routes avait ouvert, au flanc d'un grand tumulus ayant emprunté son nom au chemin qui le borde, une sorte de front de taille, qu'il paraissait avantageux de continuer. D'ailleurs ce tumulus de *la vie de Baigneur* présentait, à son sommet, une large dépression circulaire en fond de cuvette, qui, en nous faisant rêver (à tort, nous l'avons reconnu plus tard) d'allée couverte et de chambre sépulcrale effondrée, exerçait sur nous une grande attraction. C'est donc par lui que nous avons inauguré nos fouilles. L'ayant soigneusement mesuré, pendant qu'il recevait nos premiers coups de pioche, nous lui avons reconnu 4<sup>m</sup>,60 de hauteur, 35<sup>m</sup>,26 de diamètre, par conséquent 110<sup>m</sup> environ de circonférence. Jugez par là de la quantité des mètres cubes de pierres amoncelés sur le mort en l'honneur de qui il fut élevé! Et ne croyez pas qu'il soit de dimensions extraordinaires; il a plus d'un rival autour de lui: tout à l'heure, je vous en ferai connaître un autre qui est plus grand encore, et si j'en mentionne ensuite de plus petits, vous remarquerez qu'ils restent encore fort respectables et dépassent de beaucoup les proportions des tumulus qu'on rencontre hors du Magny. Aussi, suis-je porté à regarder tous ceux qui subsistent dans cette localité véritablement exceptionnelle comme abritant des personnages d'importance. Il me semble inadmissible qu'on ait pu élever d'une manière courante, et pour le commun des hommes, des montagnes de pierres réclamant tant de bras, de peines et de temps.

Notre exploration s'annonça tout d'abord d'une façon heureuse. A peine avait-on atteint un mètre de profondeur, qu'on rencontra, assez près de l'axe vertical, au N. N. O., un fragment de mâchoire humaine garni de quelques molaires peu usées, et des ossements

nombreux, mais réduits en parcelles trop petites pour permettre une détermination ostéologique. En même temps, on recueillait un bracelet ou anneau de bronze, formé d'une simple tige, unie, de 0<sup>m</sup>,944 de diamètre, dont les extrémités, jadis étroitement rapprochées et probablement soudées, s'étant disjointes sous la pression des pierres, avaient chevauché l'une sur l'autre. À la vue de ce bracelet, un ouvrier se rappela avoir trouvé le pareil, l'hiver précédent, en enlevant des matériaux de construction au côté N.-E. de notre tumulus. Il s'empressa de l'aller chercher : nous y reconnûmes un anneau de poignet d'un faire assez grossier, mais dans un état irréprochable d'intégrité, indiquant la forme première de celui que nous venions de recueillir. Un second bracelet ne tarda pas à se montrer, réduit toutefois à une moitié. Un fil de bronze, d'abord courbé en boucle pour recevoir un crochet et tordu ensuite en spirale allongée, en avait fait tous les frais ; c'était fort simple, mais non sans élégance.

Dé ce point jusqu'au fond du tumulus, on ne trouva plus rien et je n'eus à noter que le peu de régularité de la construction. J'avais constaté, sans surprise, dans les parties plus ou moins superficielles, tous les caractères d'un amoncèlement incohérent et accompli au hasard, mais je m'attendais à voir les pierres devenir plus grosses, en descendant vers le centre, et prendre, dans leur arrangement, des allures moins désordonnées. Il n'en fut rien ; jusqu'à la fin, la menue pierraille se mêla aux éléments plus gros. Deux ou trois fois, des séries de pierres plates, se surmontant l'une l'autre dans une direction convergente, semblèrent indiquer un commencement de disposition en dôme, mais cette tendance s'est toujours évanouie très-vite, nous replaçant en face du même enchevêtrement confus des matériaux. L'érection de ce tumulus n'avait évidemment pas été l'objet de soins aussi attentifs et perfectionnés que d'ordinaire ; nous n'y trouvâmes pas même de traces, en atteignant le fond, du petit réduit, du *loculus*, presque toujours ménagé au mort dans nos tombelles bourguignonnes. La tête seule avait été protégée par deux dalles buttées l'une contre l'autre, qui d'ailleurs s'étaient trouvées impuissantes à la défendre, puisqu'elle nous apparut brisée d'une manière irréparable. Quant au squelette, le tassement des pierres l'avait si complètement disloqué et broyé, qu'il fut à peu près impossible de reconnaître un seul os au milieu de ses nombreux mais informes débris.

Un rasoir, formé d'une mince feuille de bronze hémidiscoïdale, pleine, unie, à bord presque droit, très-voisin par conséquent de plusieurs de ceux qu'ont livrés les palafites du lac de Neufchâtel,

fut recueilli, près de la tête, avec de menues parcelles d'une poterie en terre impure, brunâtre, granuleuse, ayant acquis, sous l'action du feu, un épiderme rouge, visible sur sa face interne, mais masqué à l'extérieur par un enduit noir d'une nature spéciale et d'aspect céroïde. Un fragment moins ténu que les autres et montrant une petite section d'un rebord droit, se terminant en bec de flûte, laisserait supposer, s'il n'a pas fait partie d'un simple couvercle, que le vase était de petites dimensions, étroit et élancé à la manière d'un cornet. Mais comment accorder une réelle confiance à cette conjecture, en présence d'un écrasement aussi radical que celui dont ce malheureux vase avait été victime !

A la hauteur de la poitrine et du côté droit, l'habile couteau-sondeur de M. Maître rencontra le premier des sept tronçons d'une grande épée en fer, à double tranchant, longue de 0<sup>m</sup>,95 environ, dont la sole très-aplatie, et presque aussi large que la lame, portait encore trois rivets de fer, un au milieu, deux à la base, qui y avaient fixé des plaquettes de bois, d'os ou de corne, jadis constitutives de la poignée. L'oxydation avait littéralement moulé une de ces plaquettes, et son empreinte, très-nette et d'autant plus apparente qu'elle tranchait sur le reste par sa couleur claire, indiquait que sa substance, composée de fibres très-fines et très-compactes, laissait déborder largement, de chaque côté, le fer qui la supportait, dans le sens de la longueur, et s'élargissait brusquement, vers le haut, en une double expansion carrée, affectant, dans son ensemble, une figure assez semblable à celle de la lettre T.

Nous avions là, prise sur le fait, la démonstration directe d'un système de montage très-intéressant à noter; mais cette curieuse épée nous gardait encore d'autres surprises.

En la nettoyant, nous vîmes apparaître d'une manière très-distincte, en trois points éloignés l'un de l'autre, la trame, toujours modelée par la rouille, de trois tissus différents, ayant concouru à la confection du costume dont le mort avait été revêtu pour recevoir les honneurs funèbres. Deux de ces empreintes offraient tous les caractères de toiles de chanvre ou de lin : l'une assez fine, à la naissance de la lame, l'autre plus grossière, vers la partie médiane. La troisième, à l'extrémité terminale de l'arme, rappelait, de la manière la plus saisissante, l'aspect *croisé* de plusieurs de nos tissus de laine. Pas n'est besoin de vous dire le plaisir que nous causa cette triple remarque. Fallait-il en conclure que les anciens habitants du pays portaient, superposées l'une à l'autre, deux tuniques de toile d'inégale finesse, et des braies en serge de laine ? Assurément nous

n'allions pas si vite en besogne, mais nous sentions néanmoins que notre découverte contribuera à élucider les questions déjà posées par quelques bonnes aubaines du genre de celle qui venait de nous échoir, relativement à la nature et à la disposition du vêtement chez nos ancêtres.

L'épée à laquelle nous la devons fut le dernier objet livré à nos minutieuses recherches par le tumulus de la *vie* de Baigneux. Somme toute, il n'avait pas été prodigue à notre égard et nous avions auguré mieux de ses vastes proportions. Nos espérances déçues réclamaient une revanche; nous résolûmes de la demander au *Monceau-Laurent*, et je lui dois de déclarer bien vite qu'il nous l'a libéralement octroyée.

On ne saurait voir de plus beau tumulus : représentez-vous une montagne en miniature, haute de 3<sup>m</sup>,90, à sommet conique et bien central, à flancs uniformes, symétriques, assez régulièrement inclinés à 55° et semés de verdoyantes trochées d'aubépine, de poiriers et prunelliers sauvages, de coudriers, voire même d'érables et de chênes. La base décrit un cercle parfait, sauf sur un point où deux propriétaires voisins, plus soucieux de la régularité de leur champ que de celle du *monceau* où leurs limites se rencontrent, y ont pratiqué deux entailles, pour permettre à leurs murées séparatives de se rejoindre à angle droit. Le diamètre du monticule s'en est trouvé réduit à 32<sup>m</sup>,13; toutefois il est facile de rétablir la ligne de son périmètre originaire, et on reconnaît alors que le diamètre normal était de 40<sup>m</sup>,90 : soit, pour la circonférence, de 138 à 139<sup>m</sup>. Comme d'ordinaire, c'est la pierre qui a fourni l'élément principal, je suis tenté de dire l'élément exclusif de la construction, et sur tous les points où les racines des arbres ont été impuissantes à lancer des rejets, on voit ses angles aigus percer la mousse et révéler la véritable nature de cet immense tertre. Cependant, ceux qui l'ont élevé n'ont point, comme en d'autres circonstances, systématiquement éliminé la terre; ils semblent au contraire s'en être servis, quoiqu'à petite dose, pour remplir les vides, caler les pierres et les maintenir dans une position voulue. En général, il m'a paru, pour les tumulus-gaïgals qu'il m'a été donné d'étudier sur place en Bourgogne, qu'une fois le réduit central établi et consolidé par l'adjonction d'un massif hémisphérique contrebarrant, on avait laissé au hasard le soin d'achever la construction, en ce sens, qu'on y avait amoncelé le reste des pierres en les jetant de plus ou moins loin, sans se préoccuper de modifier, dans l'intérêt d'une superposition meilleure, le lit de pose déterminé par les accidents de la chute. Dans le *Monceau-Lau-*

rent au contraire, depuis la couche superficielle jusqu'au noyau central, toutes les pierres ont été méthodiquement déposées et c'est à cela qu'il doit d'avoir traversé presque impunément tant de siècles. On n'a pas transporté à son sommet des matériaux aussi volumineux que ceux mis en œuvre à sa base, mais tout en employant des pierres moins grosses et moins lourdes, on n'en a pas moins continué à les incliner sur leur plat, en séries convergentes, et pour remplacer la force de résistance qu'elles ne pouvaient puiser dans leur masse ou leur poids, on y a mêlé de la menue pierraille et de la terre qui, en s'insinuant dans les vides, ont donné à l'ensemble une cohésion, une quasi-homogénéité, garanties d'une solidité à toute épreuve.

Cet arrangement s'est clairement révélé à nous sur une profondeur de deux mètres, à partir du sommet, que nous avons largement enlevé afin de nous ménager, au moyen d'une fouille plongeante, la possibilité de bien juger de toute la construction.

Sous ces deux mètres de pierres mélangées de gravier et de terreau, nous avons rencontré une calotte très-compacte de terre glaise battue, épaisse de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,20, uniformément répandue sur la construction sous-jacente, comme pour la mieux défendre des influences extérieures et, notamment, de l'infiltration des eaux. Le même procédé a été, vous le savez, souvent employé pour le même but, au profit des tumulus armoricains : témoin le fameux Mané-lud. Nos ouvriers furent unanimes pour reconnaître, dans cette glaise, une argile très-plastique (1), constituant toute une colline à quelques centaines de mètres de là, et journellement employée par eux pour garnir l'intérieur des fours, ou les luter. Au-dessous, la construction en pierres réapparaissait plus soignée que jamais, toujours fidèle à sa disposition en voûte massive et se composant d'éléments de plus en plus gros. Seules la pierraille et la terre cessaient de se montrer et ne devaient plus intervenir.

Mais avant de franchir tout à fait cette zone de glaise, il faut que je vous parle d'une rencontre que nous avons faite, au moment où nous commençons à l'atteindre, juste au-dessous du sommet, dans l'axe vertical. Là, sous une dalle grossière, longue de 0<sup>m</sup>,80, posée en recouvrement sur d'autres dalles originairement dressées, de manière à circonscrire un petit vide carré d'environ 0<sup>m</sup>,40 de côté, nous avons trouvé un amas assez considérable d'ossements à demi brûlés

(1) Elle appartient à l'horizon géologique de la terre à fouïon, dans l'oolithe inférieure. *Lutrea acuminata* Sow, s'y montre en abondance.

et réduits en fragments si petits et si informes, que nous n'avons pu discerner s'ils provenaient du squelette d'un homme ou de celui d'un animal. Rien du reste ne les accompagnait; pas même quelques parcelles de charbon, ou quelques grumes de cendre, d'où la preuve que la combustion n'en avait pas eu lieu sur place et qu'ils avaient été soigneusement colligés, au milieu du foyer où ils avaient subi l'action du feu, pour être apportés ensuite et déposés au lieu où nous venions de les découvrir.

Que faut-il penser de ce singulier ossuaire, si malencontreusement dépourvu de tout ce qui vient d'ordinaire caractériser et dater les dépôts de cette nature? Faut-il y voir la trace d'un rite funéraire, d'une sorte de repas, ou de sacrifice marquant la consommation des funérailles, au moment où l'établissement de la demeure dernière du mort pouvoit paraître achevé par la superposition de la chape argileuse? Convient-il mieux au contraire d'y reconnaître une sépulture humaine d'une période postérieure à l'érection du tumulus et pour laquelle on aurait utilisé un emplacement déjà consacré à la mort? On a vu, vers l'époque gallo-romaine, de ces tombes parasites aussi simples, aussi misérables, et, ici, je ne saurais vous taire qu'en devisant, mon collaborateur et moi, sur cette trouvaille inattendue, il nous parut, qu'au-dessus d'elle, l'entassement des pierres n'avait peut-être pas été aussi régulier, aussi apparent, aussi certain d'aspect, que sur les parties latérales. Ce pouvoit être, il est vrai, le résultat du mode de construction. Il serait assez naturel, en effet, qu'au point terminal d'un dôme de cette nature, l'irrégularité des éléments constitutifs altérât les allures de la disposition générale, ou les rendit moins distinctes. Mais on pouvoit aussi l'interpréter par un remaniement des matériaux, par le creusement d'un trou suivi de recomblement, et l'hypothèse d'une sépulture postérieure s'en trouvait fécondée, bien qu'il puisse paraître étrange que pour rendre aussi modestement à la terre les restes de quelque mort obscur, on se fût imposé le long et pénible travail d'ouvrir une fosse de six pieds de profondeur, au travers d'un solide amas de pierres, alors qu'on n'avait à y enfouir que des os à demi calcinés et protégés par là même contre la dent des fauves.

*Sub judice lis est* et je ne saurais, sans sortir du cadre que je me suis tracé, m'arrêter davantage sur cet incident de notre fouille. J'ai hâte de vous conduire au fond du tumulus, où nous attendent de si curieuses choses. A mesure que la pioche les ramène au jour, notons rapidement et comme objets probablement perdus par les constructeurs du tumulus, au cours de son érection, un petit anneau de

bronze coalé, rugueux, irrégulier, semblable aux anneau-monnaie des cités lacustres, ainsi qu'un petit cylindre en terre cuite grossière, de couleur noirâtre, perforé transversalement, concave à une extrémité, convexe à l'autre, destiné à concourir à la formation d'un collier dont les éléments, s'emboitant les uns dans les autres, devaient simuler un massif continu. Remarquons encore deux gros fragments, l'un en Eurite, l'autre en Grès (1), de meules dormantées brisées après un long usage, et un assez grand nombre de blocs, où la trace manifeste de l'action prolongée du feu nous indique des pierres de foyer et nous engage à n'être pas rebelles à l'idée d'habitations placées jadis sur les mêmes terrains que les tumulus.

Nous voici à la chambre sépulcrale. Pour oser lui donner ce nom, j'ai besoin de m'autoriser de sa destination, plus que de son étendue. Elle est loin, en effet, de pouvoir rivaliser, par ses dimensions, avec les chambres de quelques dolmens ou tumulus célèbres; mais elle compte parmi les plus grandes que j'aie encore vues sous nos galets bourguignons. Les dalles brutes employées à la construction atteignent jusqu'à 1<sup>m</sup> de longueur, sur 0<sup>m</sup>,80 de largeur. Ce sont les plus grandes qu'il soit possible de se procurer dans la contrée et encore n'y sont-elles pas communes. Si robustes qu'elles aient paru, elles n'ont pu supporter le poids énorme de la masse accumulée au-dessus d'elles. Il n'y a d'entières que celles déposées à plat, sur la terre soigneusement nivelée, afin de remplir l'office de plancher, ou de lit pour le mort. C'est sur elles que nous trouvons le squelette. Il est grandement endommagé par cet effondrement général et ne se peut prêter à aucune étude d'intérêt anthropologique en vue de la détermination de la race; mais les débris du crâne, les dents, quelques vertèbres et des portions appréciables des os longs permettent de reconnaître la place des divers membres et de constater que le défunt avait été étendu sur le dos, la tête au S.-S.-O., les pieds au N.-N.-E. A son flanc droit, nous recueillons son épée, mutilée et gravement avariée par la rouille. On y retrouve tous les caractères de celle du tumulus de la rive de Baigneux. Elle en diffère cependant par les trois rivets de la poignée, qui, au lieu d'être en fer, sont en bronze et, sous ce rapport, affirment une fois de plus cette particularité jusqu'ici spéciale à la Côte-d'Or, que j'ai déjà mentionnée dans

(1) L'Eurite est une variété de granite très-dur et à éléments très-fins. Les environs de Semur, distants du Magny-Lambert de quarante à cinquante kilomètres, sont le point le plus rapproché où il soit possible de se procurer ces deux espèces de roches.

ma note sur le tumulus du Bois de Langres (1). Au-dessus de la tête, nous découvrons un grand seau contenant une élégante coupe, puis un rasoir, puis une seconde coupe munie d'un manche, ayant pu avoir l'emploi qu'on donna plus tard au *simpulum* chez les Romains.

Le tout est en bronze et nous cause une joie infinie : tout ce mobilier funèbre est du type étrusque le plus pur ! C'est, en pleine Bourgogne, une saisissante apparition de Hallstatt, de Villaneuve et de Marzabotto ! Nous venons de conquérir un argument de premier ordre à la thèse qui fait sortir de l'Italie circumpadane le grand courant commercial et civilisateur ayant si puissamment réagi, à un moment donné, sur l'Europe occidentale, et notre découverte est le digne pendant de celle d'Eygenbilsen, si bien mise en lumière par mon savant collègue et confrère M. Shnermans !

Le rasoir, dont le délicat tranchant est à peine ébréché, est emprunté à une lame de bronze semi-circulaire, symétriquement évidée à droite et à gauche par une découpe triangulaire, et surmontée d'un anneau plat, reliant une double concavité de la ligne dorsale. Il est d'une extrême élégance et l'emporte de beaucoup, à ce point de vue, sur celui que j'ai recueilli en 1863, dans la tombelle du Bois de Langres, et qui s'en rapproche par quelques traits généraux. Vous ne vous étonnerez pas qu'en rencontrant, une fois encore, ce curieux instrument dans la sépulture d'un guerrier, je me sente affermi dans ma conviction de la valeur emblématique que je lui ai attribuée et que je le considère, de plus fort, comme le signe de la naissance aristocratique du défunt, dont il a suivi sous la terre la dépouille mortelle (2).

Je ne puis vous donner une plus juste idée de la coupe dans laquelle je serais tenté de voir une forme primordiale du *simpulum*, qu'en la comparant à une calotte légèrement ovale, constituée par une feuille de bronze emboutie, ou, pour être moins technique, creusée par le martelage. Quoique d'une extrême simplicité, elle n'est pas sans grâce et elle le doit à ses heureuses proportions. Elle a 0<sup>m</sup>,015 de profondeur ; son grand diamètre mesure 0<sup>m</sup>,105, le petit, 0<sup>m</sup>,002. A la base de sa convexité, le marteau a ménagé une petite dépression pour lui donner une assiette solide. Son manche, malheureusement brisé à la naissance d'un infléchissement qui devait

(1) V. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 8<sup>e</sup> année, 1871.

(2) V. dans la note précitée : *le tumulus du Bois de Langres*, les considérations sur lesquelles se fonde cette interprétation.

en relever l'extrémité dans la direction du bord, vient adhérer à elle, vers le milieu de sa courbe, à angle presque droit, et pour s'y attacher d'une façon plus ferme, s'y divise en une triple expansion à bouts arrondis, rappelant la disposition du sommet d'une croix latine. De solides rivets à pointe saillante fixent à la coupe ces trois tenons du manche.

Le seau, ou ciste, pièce capitale de notre découverte, n'est point, à proprement parler, un objet nouveau ; il est de même famille que ceux qu'on a rencontrés en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et même en Danemark ; mais il me semble, sauf erreur, que ce vase, si caractéristique de l'influence étrusque, n'avait pas encore été signalé en France. Le nôtre est cylindrique, d'une largeur égale à sa hauteur (0<sup>m</sup>,35), formé d'une feuille de bronze très-mince, courbée sur elle-même jusqu'à la rencontre de ses extrémités étroitement rattachées l'une à l'autre par une ligne verticale de nombreux rivets. Le rebord supérieur est fourré et renforcé par une tige massive de même métal. Le fond, qui s'est détaché du cylindre, mais auquel il avait été ajusté jadis avec assez d'art pour faire intimement corps avec lui, présente deux dépressions circulaires, l'une au bord, l'autre au centre, qui avaient un rôle utilitaire autant que décoratif, en contribuant à affermir le vase, quand on le posait sur le sol. Il n'avait pas de couvercle : une pierre plate en tenait lieu. Ses flancs, comme ceux de tous ses congénères, ont été travaillés au repoussé avec une grande habileté. Non-seulement il porte, du côté extérieur, et dans le sens horizontal, ainsi que tous les seaux que nous connaissons, des cercles ou anneaux saillants, au nombre de six, mais, plus richement décoré qu'eux tous, il offre en outre, dans l'intervalle de ces renflements annulaires, des groupes en parallélogrammes obliques de petites bosselures rondes très-régulières qui, se contrariant d'un cercle à l'autre, reproduisent, dans le sens de la hauteur, ce motif ornemental des lignes chevronnées d'une valeur si démonstrative pour la détermination du temps où le seau fut fabriqué, comme du milieu d'où il est sorti. Il n'a pas d'anses mobiles comme celui d'Eygenbilsen, mais il est muni, à l'exemple de celui qu'a publié M. le comte Gozzadini (1), de poignées fixes, rattachées par des rivets à tête conique, élégamment contournées et agrémentées, de chaque côté, par deux paires de gracieuses pendeloques triangulaires, dont il n'appartient qu'au crayon d'un dessinateur de donner une idée suffisante.

(1) *Di ulteriori scoperti nell' antica necropoli a Marzabotto, nel Bolognese*, Ragaglio del conte G. Gozzadini. Bologna, Fava e Garagnani, 1879.

Nous avons extrait de l'intérieur de ce seau une jolie coupe de bronze, à peine plus grande que celle dont je vous entretenais tout à l'heure, mais d'un travail beaucoup plus perfectionné et d'un galbe plus mouvementé. Elle est exactement ronde : son bord, brusquement rejeté à l'extérieur, s'y étale horizontalement en un large méplat du plus heureux effet. De sa naissance au col s'élançe, en sens inverse, une courbe rapide destinée à tracer la panse, mais au sommet de laquelle a été creusée une gorge très-finement moulurée. Ce joli petit vase, auquel le nom de coupe ne convient peut-être pas très-rigoureusement, était, comme le seau, rempli par une matière onctueuse, plastique, de couleur noire, qui ne tenait pas seulement des parcelles de charbon visibles dans sa masse la coloration sous laquelle elle se montrait. Il faut y voir, sans aucun doute, le résidu de matières organiques qu'on y avait déposées, à titre d'offrandes funéraires, après les avoir soumises à l'action du feu, et je dois souligner ici que c'est, avec l'ossuaire de caractère incertain mentionné plus haut, le seul indice que nous ayons rencontré, au cours de la fouille, de l'intervention de l'élément purificateur par excellence dans l'accomplissement des rites funéraires.

J'en ai fini, cher Monsieur, avec le *Monceau-Laurent* ; et n'ai-je pas eu raison de vous dire, au moment de commencer le récit de son exploration, qu'il allait nous dédommager amplement de la médiocrité des résultats obtenus au tumulus de la *vie* de Baigneux ? Évidemment érigé en l'honneur de quelque grand personnage du temps, peut-être de quelque chef puissant et riche qui, s'honorant de se montrer favorable à l'influence d'une civilisation étrangère et d'en rechercher les produits, aidait ainsi au développement de celle de son propre pays, ce beau tumulus nous a permis de faire une importante conquête archéologique. Quoique se rattachant encore à ce premier âge du fer dont les limites finales restent toujours assez indéfinies, il nous fait probablement toucher à ces temps héroïques de l'époque gauloise, dont l'histoire a enregistré les premières traditions. Il est ainsi particulièrement digne d'acquiescer quelque notoriété et d'occuper désormais un rang honorable dans le souvenir de tous ceux qu'intéresse l'étude de nos antiquités nationales.

ED. FLOUËST.

(La suite prochainement.)

---

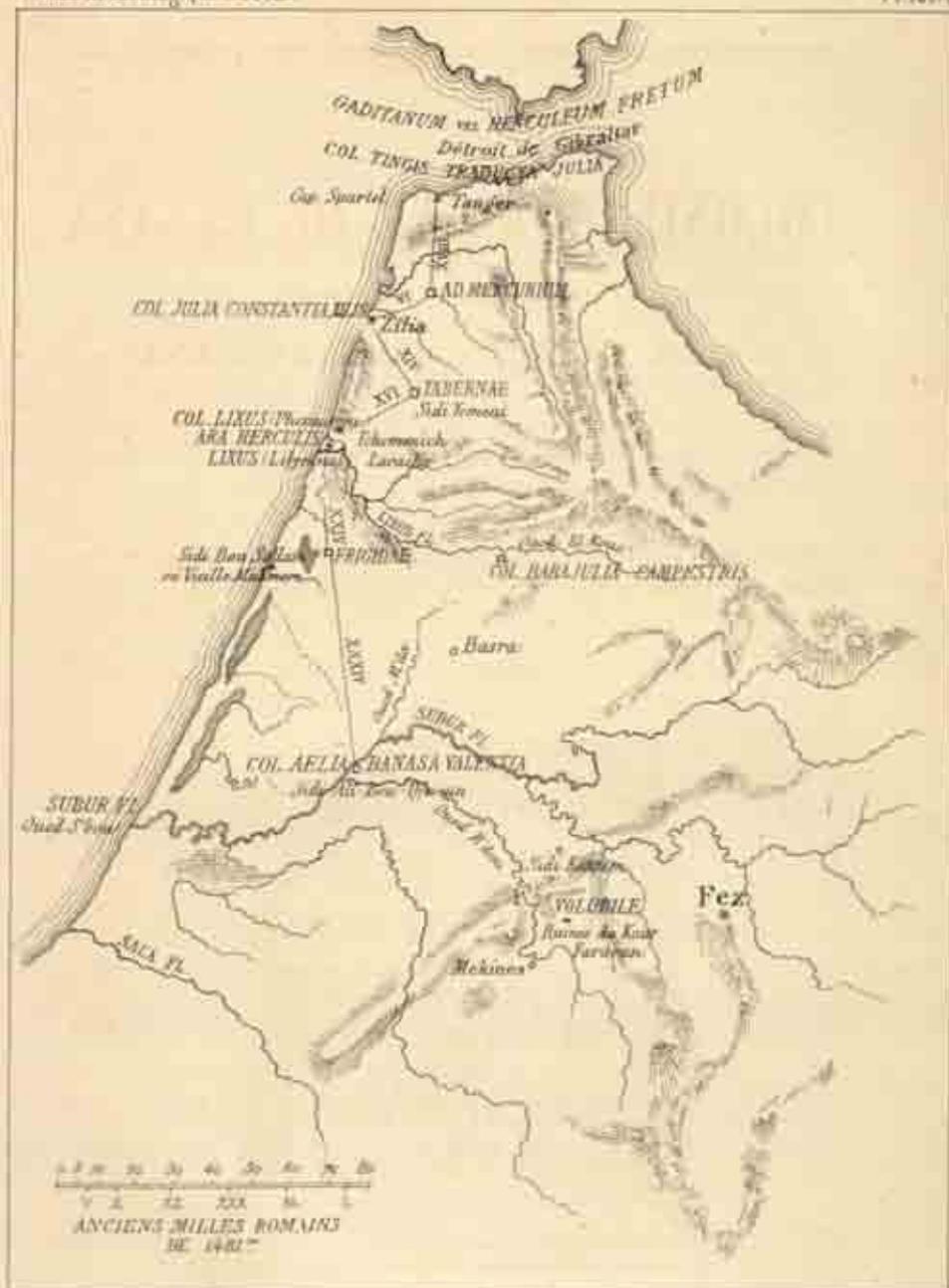
LA  
**COLONIE ROMAINE DE BANASA**  
ET L'EXPLORATION GÉOGRAPHIQUE  
DE LA MAURETANIA TINGITANA

---

M. Charles Tissot, ministre plénipotentiaire de France au Maroc,  
a bien voulu nous communiquer l'inscription suivante, qu'il a estam-



pée lui-même à Sidi-Ali-Bou-Djnoun, au milieu de ruines romaines



PARTIE SEPTENTRIONALE DE LA MAURETANIA TINGITANA

— pour l'intelligence de la position de la Colonia AELIA BANASA

Exp. L. Commaire - 1872



situées sur la rive gauche de l'Oued S'hou, *Subur* ou *Sububus fluvius* des anciens, à 65 kilomètres environ de son embouchure dans l'Océan, un peu au-dessus de son confluent avec l'Oued R'dem, un de ses affluents de gauche, et un peu au-dessous de son confluent avec l'Oued M'da, un de ses affluents de droite (voir la pl. XXVI).

Ce monument mutilé, et présentant une inscription incomplète, a 0<sup>m</sup>,52 de large, sur 0<sup>m</sup>,65 de haut. C'est évidemment la partie inférieure d'un piédestal de statue ou de cippe élevé par la colonie de *Banasa* à un empereur, dont les noms et une partie des titres nous manquent. D'après ce qui nous en reste, nous savons seulement qu'il portait le surnom de *Sarmaticus*, et qu'il était revêtu de la puissance tribunitienne pour la première fois, lorsque le monument fut élevé. Nous savons encore qu'il était *pontifex maximus* et qu'il n'avait obtenu alors qu'un consulat. Le seul empereur auquel ces diverses circonstances peuvent convenir est Commode.

Ce prince naquit le 31 août 161 (1); il fut fait César le 12 octobre 166 (2); reçut le surnom de *Germanicus* le 13 octobre 172 (3); fut admis dans tous les collèges sacerdotaux de Rome, c'est-à-dire dans les quatre grands collèges des *Pontifices*, des *Decemviri sacris faciundis*, des *Fratres Arvales* et des *Fratres Augustales*, le 20 septembre 175 (4), étant alors âgé de quatorze ans (5). Il était parti pour la

(1) Lamprid. « [Commodus] natus est . . . . . pridie Kal. Sept., patre patruoque consulibus » *Commod. Anton.*, 1. C'est l'année même de l'avènement de son père Marc Aurèle. Les consuls de cette année furent M. Aelius Aurelius Verus Caesar III, L. Aelius Aurelius Commodus II, qui, ayant été nommés empereurs aux Nones de Mars, prirent les noms de Imp. Caes. M. Aurelius Antoninus Augustus, et Imp. Caes. L. Aurelius Verus Augustus. L'indication chronologique de Lampride pour la naissance de Commode n'est pas parfaitement exacte; car le 31 août, Marc Aurèle et Verus n'étaient plus consuls, puisque nous avons des *suffecti* (Celsus Plancianus et Avidius Cassius) qui ont dû entrer en charge aux Kalendes de mai de la même année 161.

(2) *Id.*, *ib.*, c. 11 : « nominatus inter Caesares quartum Iduum Octobrium quas *Herculeas* postea nominavit, Padente et Pollione consulibus; » en effet, les consuls qui nous sont connus pour l'an 166 sont Q. Sertilius Pudens et L. Fulvius Pollio.

(3) *Id.*, *ibid.* : « *Germanicus* Idibus Herculeis, Maximo et Orbio consulibus; » les consuls qui nous sont connus pour cette année sont, en effet, Ser. Calpurnius Scipio Orbitus et Quintillius Maximus.

(4) *Id.*, *ib.*, 12 : « adsumptus est in omnia collegia sacerdotalia sacerdos XIII Kal. Iovis (1. e. Octobre), Pissano et Juliano consulibus; » les consuls ordinaires de l'année 175 sont, en effet, L. Calpurnius Proculus Piso et P. Salvius Julianus. Pour cette même année nous avons, il est vrai, deux *suffecti* : Helvius Pertinax et M. Didius Severus Julianus, qui furent, plus tard, tous deux empereurs.

(5) *Id.*, *ib.*, 2 : « quarto decimo aetatis anno in collegium sacerdotum adscitus est. »

Germanie le 19 mai de la même année (1). C'est encore pendant le cours de cette année, le 7 juillet, qu'il aurait reçu la robe virile (2) et aurait été, en même temps, nommé chevalier romain et prince de la jeunesse (3). C'est le 25 octobre, et, d'après un autre passage de Lampride, le 25 novembre 176 qu'il reçut une première salutation impériale, son père recevant la huitième. Enfin il aurait triomphé avec lui (des Germains et des Sarmates) le 25 novembre ou le 23 décembre de la même année (4).

On sait que le premier consulat de Commode est de l'an 177, et qu'il fut consul ordinaire avec M. Plautius Quintillus (5), par conséquent qu'il entra en charge le 1<sup>er</sup> janvier de cette année; or, à cette date, il n'était pas encore associé à l'empire, puisque nous avons des monnaies de ce prince qui portent seulement: COMMODO · CAES · AVG · FIL · GERM · SARM · COS (6). D'autre part, il est hors de doute que Commode reçut sa première puissance tribunitienne en 177, et nous savons que, la dernière année de son règne, c'est-à-dire l'an 192 (7), il écrit au sénat une lettre dans laquelle il se déclare revêtu de la puissance tribunitienne pour la dix-huitième fois, *ἑνδεκάογχοις ἐξουσίαις τὸ ἑκτακοσίδεκάτοσ* (8). D'après cela il aurait dû recevoir sa qua-

(1) Lamprid., *Commod. Anton.*, 12 : « profectus in Germaniam XIII Kal. *Asellus* (l. e. Junia), et postea nominavit, *hisdem* consulibus; » cf. *id.*, *ib.*, 2 : « Profectus est cum patre et ad Germanicum bellum; » mais peut-être s'agit-il en ce passage d'un second voyage, si l'on consulte l'ordre des faits présentés dans ce chapitre: ce serait en 178, car on lit un peu plus bas au c. 12 : « iterum profectus III Non. *Commodius Orfito* et *Ruso* consulibus. »

(2) *Id.*, *ib.*, 2 : « indutus autem toga est Nonarum Juliarum die quo in terra *Homulos* non apparuit, et eo tempore quo *Cassius a Murcio* descendit; » mais il semble, d'après un autre passage de Lampride, que ce n'a été que le 25 octobre de l'année suivante.

(3) *Id.*, *ib.* : « cooptatus est inter *Trossulos*, *Principes Juventutis*, cum togam sumpsit. »

(4) *Id.*, *ib.*, 13 : « cum patre appellatus imperator v Kal. *Exasperatoris* (l. e. Novembre) *Pollione* iterum et *Apru* [II] consulibus; triumphavit x Kal. *Januarias* *hisdem* consulibus; » cf. *id.*, *ib.*, 2 : « cum patre imperator est appellatus v Kal. Dec. die, *Pollione* et *Apru* consulibus, et triumphavit cum patre; » cf. *Tillemont*, II, p. 306. En 176, nous avons en effet pour consuls T. *Vitrasius Pollio* et M. *Flavius Aper* II; mais il y a des *suffecti* : D. *Claudius Albinus* et *Claudius Pompeianus Quintianus*.

(5) IMP · CAES · L · AVRELIO · COMMODO · M · PLAVTIO · QUINTILLO · COS, etc. (*Orelli*, 2366). — (6) *Eckhel*, VII, p. 105.

(7) On sait qu'il mourut le 31 décembre, τῆς τελευτῆς τοῦ ἑτοῦς τῆσδε (Dio Cass., I, XXII, 22), après avoir régné douze ans, neuf mois et quatorze jours (*id.*, *ib.*). Donc il avait succédé à *Marc-Aurèle* le 10 mars 180.

(8) *Id.*, *ib.*, 15. Cf. *Orelli*, 887, inscription relevée sur le mausolée d'*Hadrien* par le moine d'*Elisacola*.

trième puissance tribunitienne au commencement de 178, et comme, d'après les médailles que nous venons de citer, il n'avait pas encore reçu la première au 1<sup>er</sup> janvier 177, il faudrait que, pendant le courant de cette année, il l'eût reçue et qu'elle eût été renouvelée deux fois, ce qui est sans exemple. M. Léon Renier s'est livré, à l'occasion de cette difficulté chronologique, à une savante discussion (1) de laquelle il résulte que Commode dut recevoir peu après le 1<sup>er</sup> janvier 177 la première puissance tribunitienne, qui aura pu être confirmée par un décret du sénat, peut-être à l'occasion de son mariage avec Crispine, qui eut lieu dans le courant de cette même année. Il est possible que l'année de la mort de son père, 180, sa puissance tribunitienne ait été renouvelée également. En tout cas, la première puissance tribunitienne de Commode est de 177, trois ans avant la mort de Marc Aurèle, et l'année 177 serait la date de notre monument.

Notre inscription nous révèle un fait intéressant relativement aux titres de l'empereur Commode. C'est que, du vivant de son père, il porta le titre de *pontifex maximus*. Il était assurément de l'essence même du grand pontificat de ne pouvoir être exercé que par un seul personnage à la fois; l'exercice simultané de cette dignité sacerdotale par deux empereurs n'est cependant pas un fait nouveau, car nous savons que Lucius Vêrus en fut revêtu en même temps que Marc Aurèle (2); d'ailleurs ce titre donné au fils de ce prince du vivant de son père n'a rien qui nous doive surprendre dans une province située à l'extrémité de l'empire.

Il n'est pas probable que ce monument ait été élevé aux deux empereurs et que la partie de l'inscription qui nous manque ait renfermé les noms et les titres de Marc Aurèle avant ceux de son fils; bien plus, si cette inscription a été gravée, comme nous le croyons, sur le piédestal d'une statue, il est certain qu'elle était consacrée à Commode seul; la statue de Marc Aurèle pouvant avoir été voisine de la sienne et devant, en ce cas, porter les noms et les titres de cet empereur.

Le monument a été élevé par les soins des premiers magistrats de la colonie, qui étaient des *duumviri*. L'un, nommé *G. Gastricius...us*, exerçait cette charge annuelle pour la seconde fois; l'autre était *Q. Junius Ga.....*. Nous ne pouvons restituer les surnoms de ces deux personnages.

(1) Leçon du jeudi 3 février 1872 (cours du Collège de France).

(2) Orelli, n. 372; Heuzen, n. 5483 et 5485.

L'inscription dont il s'agit nous fait connaître le nom d'*Aelia*, donné sous Hadrien, ou après ce prince, à la colonie de *Banasa* que Pline nomme *Colonia Banasa Valentia* (1).

On remarquera la forme des lettres qui se rencontre fréquemment en Afrique dans les inscriptions du second siècle. Le Q de la quatrième ligne présente cependant une particularité exceptionnelle.

L'inscription doit se restituer et se lire ainsi :

*Imp. Caesari*  
*M. Aurelio Commodo*  
*Augusto Germanico*  
 SarmATICO PONTIFICI  
 MaXIMO TRIBVNICIAE  
 poteSTATIS · P · P · COS ·  
 curANTIBVS · C · CASTRICIO  
 ... IIO · II ET · Q · IVNIO · GA ·  
 TIVRIS COL  
 AELIAE BANASAE  
 I · D · D · D

[Imp(eratori) Caesari  
 M(arco) Aurelio Commodo  
 Augusto Germanico  
 Sarm]atico, pontifici  
 Ma]ximo, tribun]iciae  
 pote]statis, p(at)ri p(at)riae, co(n)s(uli).  
 Cur]antibus C(aio) Castric]io  
 ...]no, secundum; et Q(uinto) Junio Ga[.....  
 duumvi[r]is col(on)iae  
 A]eliae Banasae,  
 I(aco)] d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

Mais l'intérêt capital du monument résulte de l'éclaircissement géographique qu'il nous fournit en déterminant pour la première

(1) *Hist. Nat.*, V, 1.

fois avec exactitude l'emplacement, vainement cherché jusqu'à ce jour, d'une des principales villes romaines de la *Mauretania Tingitana* (voir la carte de la partie septentrionale de cette province, pl. XXVI).

Nous avons dit que M. Charles Tissot l'avait découvert à Sidi-Alli-Bou-Djnoun, sur la rive gauche du Sebou ou S'bou. Il a remarqué en ce lieu trois petites collines placées sur une ligne droite et dont l'une est très-rapprochée du fleuve; les deux autres sont surmontées de deux marabouts qui sont les seules constructions modernes que l'on remarque au milieu des ruines romaines, chapiteaux, fûts de colonnes, pierres et briques qui jonchent le sol sur ces trois monticules et aux environs.

Voici ce que les textes anciens nous apprennent de la *colonia Aelia Banasa Valentia*.

Pline, au commencement du livre V de son *Histoire naturelle*, s'exprime ainsi (éd. Dettlefsen, Berlin, 1866) : « principio terrarum » « Mauretaniae appellantur, usque ad C. Caesarem, Germanici » « filium, regnum, saevitia ejus in duas divisae provincias . . . . . » « Nunc est *Tingi*, quondam ab Antaeo conditum, postea a Claudio » « Caesare, cum *coloniam* faceret, appellatam *Fructuata Julia*. » « . . . . Ab eo, XXV (37\*) (1), in ora Oceani, *colonia* Augusti *Julia* » « *Constantia Zulia* (2), regum ditioni exempta et jura in Baeticam » « petere jussa. Ab eo, XXXV (53\*) (3), *colonia* a Claudio Caesare » « facta *Lixos* (4) vel fabulosissime antiquis narrata. Ibi regia Antaei » « certamenque cum Hercule et Hesperidum horti. Adfunditur au- » « tem aestuarium e mari flexuoso mestu, in quo dracones custodiae » « instar fuisse nunc interpretantur. Amplectitur intra se insulam » « quam solam e vicino tractu aliquanto excelsiore non tamen aes- » « tuis maris inundant. Exstat in ea et *Ara Herculis* nec praeter » « oleastros aliud ex narrato illo aurifero nemore (5). Ab *Lixo* XL

(1) Distance exacte.

(2) Incontestablement la moderne Zilia, en berbère : Azila, Asila, Arzila, en arabe.

(3) Distance un peu peu exagérée selon M. Tissot, même en tenant compte de l'écart considérable qu'on était obligé de faire dans les terres, la côte étant formée de hautes falaises entre Zilia et Larache. La distance, divisée par l'itinéraire en deux sections partielles, donne la somme plus exacte de XXX milles.

(4) M. Tissot distingue à l'embouchure du *Lixos* (le Oued-el-Kous) les deux villes anciennes, *Lixos* phénicienne au N. sur la rive droite, à Tchemmich, et *Lixos* libyenne au S. sur la rive gauche, à Larache.

(5) Le même voyageur remarque que la description de Pline s'applique presque

« (59<sup>a</sup>), in mediterraneo, altera Augusti colonia est *Baba Julia Cam-*  
 « *pestris* appellata, et *tertia Banasa LXXV P.* (111<sup>a</sup>) (1) *Valentia*  
 « cognominata. Ab ea, XXXV (52<sup>a</sup>), *Volubile* oppidum, tantumdem a  
 « mari utroque distans (2). At in ora a *Lixu L* (74<sup>a</sup>) amnis *Sububus*  
 « præter *Banasum* coloniam defluens, magnificus et navigabilis (3).  
 « Ab eo, totidem millibus oppidum *Saba*, ejusdem nominis fluvio  
 « impositum, jam solitudinibus vicinam elephantorumque gregibus  
 « infestam. »

Ptolémée, dans sa *Μαροτανία: Τριγυτανής θέσις*, nous fournit les renseignements suivants : πόλις δὲ τίς τῆς Τριγυτανῆς μεσόγεια αἰὼς ἐπίσημοι Ζαλίνα 6°10' - 35°30', Αἰξ 6°45' - 34°55', Ὀπίων 7°30' - 35°20', Σαῦβουρ 6°50' - 34°40', Βάνασα (var. Βορέα, sur un ms.; Βάνασα vulgo) 7°30' - 34°20', Ταμουσίδα 7°34'15', Σαῦδα 7°50' - 33°55' (IV, 4).

L'Itinéraire d'Antonin nous donne les distances suivantes, que nous présentons dans l'ordre inverse pour plus de facilité :

« *Tingī, colonia*

« *Ad Mercurios* mpm XVIII (26<sup>a</sup> 1/2).

« *Ziti* mpm VI (8<sup>a</sup>, 886<sup>m</sup>).

« *Tabernis* mpm XIII (20<sup>a</sup>, 734<sup>m</sup>), Sidi Yemeni.

« *Lix colonia* mpm XVI (23<sup>a</sup>, 646<sup>m</sup>).

« *Frigidis* mpm XVI (id.).

« *Banasa* mpm XXXIII (4) (30<sup>a</sup>, 354<sup>m</sup>).

Total de *Tingī à Banasa* [CIII (15<sup>1/2</sup>)].

« *Thamusida* mpm XXXII (47<sup>a</sup>, 405<sup>m</sup>).

« *Sala* mpm XXXII (id.).

« *Mercurius* mpm XVI (23<sup>a</sup>, 696<sup>m</sup>). » (Wesseling, p. 6, 7 et 8.)

Total de *Tingī à Mercurios* [CLXXXIII (272<sup>a</sup> 1/2)].

exactement à l'état actuel des lieux; l'île où se trouvait l'autel d'Hercule est formée par le Lixus et un bras mort qui ne se remplit qu'à la haute mer. Les oliviers de Pline ont disparu pour rendre sa place au bois d'orangers d'Hercule, où l'on cueillait les pommes d'or des Hespérides.

(1) Distance exacte. Il n'y a, en ligne droite, dit M. Tissot, que LVIII milles environ, comme le veut l'Itinéraire.

(2) *Volubile* est aux ruines de Kour Farâoun, près de Montal Idris appelée alors par les Berbères Ouallil, à l'O. de Fez.

(3) Le S'bou est large à *Banasa* comme la Seine au pont d'Iéna, selon M. Tissot.

(4) Nous avons adopté cette leçon donnée par le plus grand nombre des manuscrits, et comme étant conforme à la distance exacte référée par M. Ch. Tissot. Nous ne savons pourquoi Parthey et Pinder ont préféré XXXIII (p. 5).

Aucun géographe n'avait donné et ne pouvait donner l'identification de *Banasa* ; mais on a peine à comprendre comment quelques-uns d'entre eux ont tenu si peu de compte des indications de Pline et de l'Itinéraire, qu'ils l'ont placée à Sidi-Bou-Sallam ou Vieille Mahmore (1), sur la côte, à égale distance des bouches du *Lixus* et du *Sububus* ou *Subur*, et très-loin par conséquent de ce dernier, sur le cours duquel Pline nous oblige à la chercher.

Il est vrai que le *Sububus*, ainsi que l'a observé M. Tissot et que l'avait judicieusement conjecturé M. Vivien de Saint-Martin, a dû modifier sensiblement la partie inférieure de son cours, comme en témoignent les eaux mortes, les lagunes et les lits abandonnés qui couvrent et sillonnent cette immense plaine ; mais en admettant même que le *Subur* ait eu, dans l'antiquité, une de ses bouches vers Sidi-Bou-Sallam, on ne justifierait par là ni la distance de l'Itinéraire, ni celle de Pline, non plus que les circonstances rapportées par cet écrivain et d'après lesquelles il n'est pas possible de placer à l'embouchure du fleuve la colonie de *Banasa*.

M. Charles Tissot s'occupe avec soin et sur place de la géographie physique de cette partie du Maroc ; l'étude très-sérieuse qu'il a faite des textes classiques (on sait que le jeune diplomate est docteur ès lettres et que ses thèses traitent de sujets géographiques anciens), les facilités que lui donnent la haute position qu'il occupe, sa longue pratique des voyages, sa connaissance des langues arabe et berbère, son habileté à dresser les plans et les cartes sur le terrain ainsi que son talent de dessinateur, nous donnent lieu d'espérer que, grâce au représentant de la France au Maroc, les problèmes encore obscurs de la géographie physique et de la topographie classique de cette contrée recevront bientôt la solution scientifique la plus satisfaisante.

#### ERNEST DESJARDINS.

(1) Tels sont : Mammert, *Geogr. der Griech. und Röm.*, X, 2<sup>e</sup> part., p. 471 ; Lapie, *Itin.*, éd. Fortin d'Urban, p. 2 ; *Carte d'Afrique d'après le tracé de M. Fr. Lacroix*, par M. Nau de Champagnis. Le voyageur suédois Grenberg de Hemson n'est pas beaucoup plus heureux en la plaçant à Baara, très-avant dans l'intérieur des terres et qui n'est sur aucun fleuve ; on en doit dire autant de Reichard, qui la remonte dans le cours du S'hou jusqu'à Sidi Katsom. M. Vivien de Saint-Martin est celui qui s'est rapproché le plus de la vérité, en la portant sur sa carte beaucoup plus bas sur le cours du même fleuve ; dans son texte (*Connaissances des anciens en Afrique*), il s'abstient de donner une identification.

---

# HÉRACLÉE DE LA LYNÇOS

ET

## LA CITÉ DES PÉLAGONS

---

Dans le plan de mon exploration de 1861, je m'étais réservé un mois entier, pour étudier les régions imparfaitement connues de la haute Macédoine. Mais j'avais compté sans l'obstacle imprévu de la maladie, le plus irritant de tous ceux que l'on puisse rencontrer en voyage. Ce mois plein de projets, je dus le passer tristement dans une chambre d'hôpital, et, lorsque je me trouvai rétabli, le moment était venu de gagner rapidement la côte de l'Adriatique, sous peine de nous y laisser devancer par la mauvaise saison. Il fallut se résigner à traverser la Turquie dans toute sa largeur, par la route militaire de Salonique à Dorazzo, qui est l'ancienne Voie Egnatienne, en prenant le moyen le plus expéditif, celui des chevaux de poste. C'est tout au plus si je trouvai encore à disposer d'une huitaine de jours pour exécuter une des parties les plus intéressantes de mon premier itinéraire : la reconnaissance du cours, encore douteux, de l'ancienne *Erigon*, aujourd'hui *Tzerna-Réka*.

La vallée moyenne de l'*Erigon*, commandée actuellement par l'importante ville de *Monastir* (appelée *Bitolia* par les Bulgares et par les Grecs), est une plaine fermée, qui s'allonge vers le nord, entre les épaisses pyramides des monts *Nitch* et la chaîne du *Péristéri*, coupée par de nombreux ravins parallèles. A peine y avions-nous pénétré par le passage de *Gornitchovo*, et par la sinuense descente de *Banitsa*, que nous prenions soin de régler notre marche et de mesurer, sur le terrain, une base suffisante pour le travail de topographie que M. Laloy devait exécuter, à partir de ce point, à l'aide de la boussole. On trouvera dans notre plan E le résultat de

ce travail, qui n'avait jamais été exécuté avant nous (1). Je renvoie le lecteur à cette carte, pour tout ce qui concerne la description détaillée du pays, me réservant surtout l'étude des monuments et des ruines.

A Monastir même, la réception la plus gracieuse nous attendait dans la maison de M. Calvert, consul d'Angleterre, où nous retrouvions pour un instant, au cœur même de la barbarie turque et bulgare, tout le charme de la vie européenne. Mais ce que nous ne saurions surtout rappeler avec trop de reconnaissance c'est le concours, aussi intelligent que dévoué, qui a été prêté à toutes nos recherches, concours d'autant plus libéral qu'il ne faisait pas exception de nationalité et qu'il était commandé uniquement par la préoccupation élevée des intérêts de la science.

## I

Malgré son importance comme chef-lieu militaire de la Roumélie, la ville plate de Monastir, étalée sur les deux bords d'une petite rivière, le *Dragor*, affluent de la Tzerna, n'offre pas les caractères d'une forteresse antique. On ne m'y montra pas de ruines, mais seulement, vers le nord, au pied des collines qui bordent la plaine, les vestiges d'une vieille chaussée, plus large et pavée de plus grandes pierres que ne sont ordinairement les routes turques. L'emplacement de la ville ancienne, peu distant de la position actuelle, était du reste exactement connu dans le pays, et M. Calvert s'empressa d'y faire avec moi une excursion à cheval (2). Etant sortis de la ville du côté du sud et prenant notre direction vers le village de *Boukaca*, au pied du Pêristéri, nous ne tardâmes pas à rencontrer, à la distance d'environ deux kilomètres, une colline qui porte des traces d'acropole. Sans être fort élevée, elle se détache presque complètement, par son relief accentué, des dernières pentes de la montagne. Elle est divisée en terrasses par des entassements de pierres et de mar-

(1) Voir ce plan dans notre *Mission de Macédoine*.

(2) Il est curieux que cette indication ait échappé jusqu'ici aux voyageurs et surtout à Barth, qui a passé cependant après nous à Monastir. Je la trouve confirmée dans une *Géographie de la Macédoine* qui est en cours de publication à Athènes, et dont l'auteur, M. Dimitza, a lui-même habité la contrée. Bien que les monuments que j'ai découverts m'aient amené sur plus d'un point à des conclusions différentes de celles de M. Dimitza, il y aura beaucoup à profiter de la lecture de son ouvrage, qui contient une étude sérieuse des textes et des recherches personnelles pleines d'intérêt. C'est un travail qui fait honneur à l'érudition de la Grèce moderne.

brés brisés, parmi lesquels se montrent çà et là des fragments de stèles à moulures ou de chapiteaux, ordinairement de basse époque. Il ne faut pas hésiter à reconnaître ici l'ancienne ville d'*Héraclée* qui était l'une des maîtresses places de la voie Egnatienne. Les chiffres, si souvent trompeurs, des itinéraires ne fournissent pas une raison suffisante pour la reporter, avec le colonel Leake, à dix milles plus au sud, dans la position moins importante de *Flourina*, où je n'ai trouvé qu'un pan de mur, débris d'un château byzantin. La position que nous indiquons surveillait au contraire de très-près le tournant des montagnes par lequel la grande route stratégique s'engage dans l'ouverture formée par la vallée latérale du Dracor, pour gagner les régions occidentales de la Péninsule. Toutefois, elle ne pouvait fermer efficacement le passage, déjà largement ouvert en cet endroit, qu'en servant de base d'opérations à un corps d'armée occupant les gorges mêmes du défilé, ou de point d'appui à des fortifications avancées établies dans les passes de la montagne : c'est une réserve qu'il importe de faire, pour la discussion qui va suivre.

Il est difficile de déterminer à quelle époque fut établie dans ce passage une ville forte placée sous la protection du nom d'Hercule, comme plusieurs autres forteresses helléniques construites dans des positions importantes. Strabon est le premier auteur qui la mentionne en termes formels, à propos de la voie Egnatienne, qu'il fait passer ἐπὶ Ἡρακλείας καὶ Λυγκηστῶν (1). Mais sur une belle monnaie d'argent de fabrication grecque, très-justement restituée par M. François Lenormant à la même région, on voit déjà l'inscription ΑΥΚΚΕΙΟΥ (2) avec le type d'Hercule combattant le lion de Némée, et peut-être un lynx (?) au revers. Cette représentation semble prouver qu'Héraclée avait déjà commencé à se distinguer parmi les bourgades des Lynkistes, comme forteresse royale ou tout au moins comme sanctuaire et comme centre politique de la nation, lorsque cette tribu macédonienne formait encore un petit État séparé sous des princes de la famille des Bacchiades. Mais je ne saurais trouver dans le même monument une raison d'admettre l'opinion d'après laquelle la ville d'Héraclée aurait porté primitivement le nom de *Lyncos* et serait désignée sous ce nom par les anciens historiens.

Dès le temps de la guerre du Péloponnèse, Thucydide nous intro-

(1) Strabon, 323. Cf. César, *Guerre civile*, 10.

(2) M. Lenormant cite, dans la numismatique macédonienne, une légende analogue : ΒΕΡΡΑΙΟΥ, et croit pouvoir les expliquer toutes les deux en sous-entendant ἑρμῶ. (*Revue numismatique*, année 1866, p. 9, pl. 1.)

duit dans ces régions de la *Lyncos*, comme il l'appelle, ἐς Ἀργεον, ἐν τῇ Ἀργεῶν, ἐπὶ τῇ ἐπιβολῇ τῆς Ἀργεῶν (1). Le mot *Lyncos* s'applique évidemment ici, non à une ville, mais au territoire même des Macédoniens Lynkestes, Ἀργεοστῶν Μακεδόνων, qui nous est dépeint comme ne renfermant alors que des bourgades ouvertes, κῆμας. Ces anciens noms de région formés substantivement, à la manière des noms de villes, étaient familiers aux premiers Grecs, qui n'entendaient pas autrement, on le sait, ceux d'Argos et de Lacédémone; il est naturel que cet usage se soit conservé plus longtemps, avec les habitudes de la vie de clan, dans ces pays du nord, où nous en retrouvons maint exemple (ainsi les noms de *Deuriopos*, de *Dobéros*). Les lexicographes de basse époque, comme Étienne de Byzance, manquent rarement de transformer en autant de villes ces cantons primitifs, auxquels le mot grec πόλις ne pouvait s'appliquer que dans son sens le plus large. Strabon et Plutarque, Tite-Live lui-même traduisant Polybe, ne se servent aussi que du mot Ἀργεος, *Lyncus*, dans l'énumération des districts de la haute Macédoine : c'est donc, par le fait, le véritable nom grec de ce que nos géographes ont appelé la *Lyncestide*, d'après la forme artificielle Ἀργεοστίς, dont il n'y a qu'un exemple, tiré de Ptolémée. Quant au nom même de la ville, sa forme régulière et complète est *Héraclée de la Lyncos*, Ἡράκλειον Ἀργεῶν, que l'on trouve dans Hiéroclès.

Ces observations étaient nécessaires avant d'aborder, avec Tite-Live, l'étude de la campagne du consul Sulpitius, passage capital pour la géographie ancienne de toute la région dont Héraclée était le centre. C'était, comme on sait, la première expédition des Romains contre la Macédoine; le consul, s'appuyant sur l'Épire, s'avance directement par la Dassariétie, *per Dassaretiorum fines*, c'est-à-dire par Lychnidos et par la future Voie Egnatiennne, et vient camper sur le *Becos*, petit cours d'eau du pays des Lynkestes : *Ad Lyncum stativa posuit, prope flumen Becum*. Si l'expression *ad Lyncum* se rapportait ici à la ville même d'Héraclée, comme on l'admet ordinairement, il faudrait en conclure que Sulpitius, après avoir franchi sans obstacle les défilés de la montagne, était venu camper en vue même de la place, c'est-à-dire au bord de la plaine, dans le passage élargi, qu'elle est insuffisante à fermer. Or, dans une pareille position il se fût trouvé maître des portes de la fertile plaine de Monastir. On voit au contraire que le roi Philippe n'avait pas commis l'insigne imprudence de laisser les Romains s'avancer aussi loin, et qu'il ar-

(1) Thucydide, IV, 83 et suiv., 124 et suiv.

riva encore à temps pour leur barrer le passage par un camp fortifié, établi dans une position dominante : *Paulo plus ducentos passus a castris Romanis, tumulum propinquum Athaco fossa ac vallo communieit; ac subjecta cernens Romana castra*, etc. (1). Les Romains sont alors si peu maîtres des défilés de la plaine, que la rencontre des éclaireurs a lieu sur le territoire des Dassarètes et que c'est du même pays que le général romain tire tous ses vivres : *inde frumentatum circa horrea Dassaretiorum mittebat*. Il se trouve tellement gêné pour ses subsistances qu'il est forcé de s'éloigner d'une distance de huit milles (11 kilomètres), vers la région montagneuse appelée *Octolophos* : *Octo ferme inde millium intervallo, tutiorem frumentationem habiturus, castra ad Octolophum (id est loco nomen) movit*. C'est alors seulement qu'un engagement sérieux force le roi à abandonner ses positions, que les Romains menacent de tourner par une autre route que celle d'Héraclée.

Pour toutes ces raisons, je ne puis voir dans les mots *ad Lyncum* qu'une traduction, un peu trop littérale peut-être, du grec *πρὸ Λύκων*, qui signifiait simplement que Sulpitius avait établi son camp « sur les frontières de la Lyncos. » Ces termes ainsi entendus, tout en laissant comprendre que le premier objectif des Romains était Héraclée, donne cependant plus de latitude pour développer les opérations de Sulpitius et de Philippe en avant de cette ville. On a le droit d'en étendre le champ sur toute la région de montagnes et de plateaux qui s'étend à l'ouest de Monastir, y compris même au besoin le petit bassin de *Resna*, avec son lac.

J'ai traversé trop rapidement cette région montagneuse pour y étudier les mouvements des deux armées. Mais les anciens Itinéraires nous montrent qu'on y trouvait, en effet, une importante position fortifiée, qui défendait les approches d'Héraclée, à 12 milles, c'est-à-dire à plus de 17 kilomètres en avant de cette ville. Elle est désignée sous les noms, identiques au fond, de *Castra*, de *Præsidium* et surtout de *Parembole*, mot bien local, qui nous reporte à la langue militaire de l'époque macédonienne. Aucune position ne me paraît mieux répondre au *tumulum propinquum Athaco* et au camp retranché de Philippe, qui serait devenu par la suite une défense permanente pour le pays. Il est certain que, depuis l'audacieuse et vaine promenade du consul Sulpitius à travers la haute Macédoine, les Romains ne firent plus de tentative sérieuse dans cette direction. Quant à l'*Octolophos*, le docteur Barth, compliquant encore le

(1) Tite-Live, XXXI, 33. — (2) Ibid., 35.

trouble que Leake a jeté dans l'explication du texte de Tite-Live, s'efforce vainement de retrouver ses « huit sommets » dans les nombreux contreforts des montagnes de Flourina. Cette erreur procède toujours de l'opinion insoutenable qui fait occuper du premier coup et sans combat à l'armée de Sulpitius les débouchés de la plaine. Il est hors de doute, au contraire, que Sulpitius, tournant par le nord la position fortifiée des Macédoniens, les contraignit à abandonner leur première ligne de défense, et qu'il pénétra dans la plaine à la hauteur de *Stubera*, par les routes plus septentrionales de la Pélagonie, *Pelagoniæ fauces, angustia quæ ad Pelagoniam sunt, fauces ad Pelagoniam*, que les Macédoniens avaient été forcés de dégarnir pour se concentrer en avant d'Héraclée.

Il est très-instructif de voir, à une époque toute différente, les mêmes conditions stratégiques se reproduire et nous expliquer certains détails, jusqu'ici peu compris, de la marche des Goths à travers la Macédoine, marche qui se fit en sens inverse de celle des Romains. Théodoric, descendant du nord par Stobi, et marchant vers l'Adriatique, s'avancait pour franchir le passage de la voie Égnatienne, gardé par Héraclée, ἐπὶ τῆς Ἡρακλείων τῆς ἐν Μακεδονίᾳ (1). La population tout entière, avec l'évêque, abandonnant la ville, se réfugie dans une forteresse, προὔριον, qui nous est décrite comme petite, mais bien défendue, et qui n'est autre que l'acropole située au-dessus de Boukova, la vieille Héraclée des Macédoniens. Quant à la ville proprement dite, c'était une place ouverte qui s'était probablement, dès cette époque, transportée dans la plaine, vers l'emplacement actuel de Monastir : en effet, les barbares l'envahissent sans obstacle et y mettent le feu. Puis ils défilent sans crainte devant l'antique acropole, impuissante à leur barrer le passage et remplie d'une population épouvantée. Ce n'est que sur les hauteurs, ἄκρα, dans la partie étroite du défilé, κατὰ τὴν δίοδον καὶ στενὴν ὁδόν, qu'ils rencontrent quelque résistance, devant un fort, ταίχιον, occupé militairement par un détachement de soldats, τὴν φυλακὴν ἔτι: τῶ αὐτοῦ, οἱ ἐπὶ τῷ ταίχιῳ προὔριον στρατωσαί. Ce fort, qui ne doit pas être confondu avec la forteresse précédente, répond au contraire parfaitement au camp du *Parembote*, dont l'existence tardive nous est montrée par la mention de l'Itinéraire de Jérusalem. Cependant, devant l'impétuosité des cavaliers Goths, ces ouvrages sont abandonnés et le passage est livré aux barbares.

(1) Malchus (fragm. 18), dans les *Fragmenta historicorum Græcorum* de Didot, vol. IV.

## II

Je n'ai retrouvé aucune des huit inscriptions que Boeckh donne, d'après Leake, comme découvertes à trois stades de Monastir, distance qui, bien que trop faible, peut marquer approximativement la direction de Boukova (1). Nous aurons plus loin à revenir particulièrement sur celle qui mentionne le conseil des magistrats siégeant à l'époque romaine au nom de la communauté macédonienne, *Μακεδόνων οἱ σύνεδροι*. L'inscription suivante se lit à Monastir même, sur une base antique, encadrée dans les constructions de la métropole et masquée aux trois quarts par un panneau en bois; mais M. Calvert s'en était procuré une copie complète, que je transcris textuellement en petits caractères, à côté de la partie que j'ai pu moi-même déchiffrer. Il s'agit d'une statue dédiée à un homme influent par quarante-neuf de ses amis ou clients, dont les noms et surnoms sont presque tous romains. Le nom Ἀρβελλιανός, que j'ai relevé sur le marbre en tête de la liste, invite à lire plutôt Ἀρβ[όλι]ον comme le *gentilium* du personnage honoré de la statue.

Monastir. A la métropole, sur un cippe quadrangulaire en partie caché par des boiseries.

Γ · Α Ρ Β . . . Ο Ν Σ Ε  
 Κ Ο Υ Ν . . . Ι Τ Ε Ι Μ Η Σ  
 Ε Ν Ε Κ . . . Ζ Ι Υ Π Ο  
 Γ Ε Γ Ρ Α . . . Ε Ν Ο Ι  
 Φ Ι Λ . . .

ΓΑΡΒΕΛΛΙΑΝΟΣΚ.....	ΣΒΑΡΒΑΡΟΣ
ΣΕΟΥΗΡΟΣ.....	ΣΙΕΡΩΝΟΣ
ΛΥΡΗΛΙΟΣ.....	ΠΟΣΡΟΥΦΟΣ
ΓΚΑΛΠΟΡΝΙΟΣ.....	ΝΤΟΣΟΥΙΑΙΣ
ΑΜΗΟΥΙΟΣ.....	ΟΣΜΑΞΙΜΟΣ
.....	ΜΑΡΥΛΛΟΣ
.....	ΣΟΥΚΣΕΣΣΟΥ
ΣΕΚΟΥΝΔΟΣ.....	ΜΑΡΤΙΑΛΗΣ
Π · ΚΑΠΡΕΙΛΙΟΣ.....	ΛΟΓΓΕΙΝΟΣ

(1) Boeckh, *Corpus inscriptionum*, n° 1909 et suiv.

Transcription communiquée par M. Calvert :

Γ. Ἀρβειανόν (?) Σακοῦνδον  
 τειμῆς δικαῶν οἱ ὑπογε-  
 γραμμένοι φίλοι.

Γ. Ἀρβειανός (?) Κλήμη.	Κ. Τούλιος Βάρβαρος
Σαῦρος Λουσιού	Κόαντος Ἰέρωνος
Αἰρήλιος Σακοῦνδου	Γ. Τυράντιος Ρούρος
Γ. Καλπούρμιος Μάρκος (?)	Γ. Τυράντιος Οθάλης
Λ. Μηρούλιος Σουκλίσιος (Σουκκίσιος)	Α. Τυράντιος Μαξιμος
Γ. Γράνιος Φρόντιον	Γ. Αλφιδιος Μαρούλιος
Γ. Γράνιος Παυρας (?)	Πόπλιος Σουκκίστου
Γ. Τιτίμιος Ἀδριανός	Μ. Κούτιος Μαρτιάλης
Σακοῦνδος Γ. Ἀδριανού	Α. Τούλιος Λουγγίνος
Π. Καπρεῖλιος Σακοῦνδος	Α. Ἀνθόστιος (?) Βάσιος
Κ. Φρούριος Ἠγήτων	Μάρκος Ούζρου
Σεστούδος (Σακοῦνδος) Οισμιου (?)	Τούλιος Ούζρου
Κόαντος Σακοῦνδου	Ἀντίπατρος Θεοφίλου
Γάιος Σακοῦνδου	Σακοῦνδος Γαῖος
Μ. Οθαλίριος Ἄσπερ	Λούκιος Λουκίος
Τίτος Λουκίου Σίτος	Ἐμμένιος Ηρατορου (Ἡραγόρου)
Αλφιδιος Κρίστου, Κέλερ Τίτου	Τιβ. Κούτιος Πριμύος
Θεόφιλος Ἀντίπατρος	Πομπόπιος Μυστακῆ
Α. Φέβιος Ὀνήσιμος	Πυλλίαν Σιλάναου
Γ. Κορνήλιος Σαῦρος	Γάιος Μαξιμος
Γ. Τούμιος Οθάλης	Μ. Σησίος Πάβλος
Π. Κούτιος Μακεδον (?)	Γάιος Παῦλος
Κόαντος Μάρκου	Μαξιμος Μαρούλιος
Τίτος Σακοῦνδος	Λαίμαχος Ἀντιγένου.

Quelques autres inscriptions ont été réunies dans le jardin du consulat anglais, par les soins du prédécesseur de M. Calvert. Je dois avertir qu'elles n'ont pas été découvertes à Monastir, mais tirées de la contrée environnante et même de districts assez éloignés, que l'on n'a pu malheureusement me désigner avec précision. Le déplacement des monuments, dont nous aurons à signaler plus d'un exemple, est un fait contre lequel la science exacte doit se tenir en garde dans ces plaines habitées par les Bulgares, conducteurs d'*arabas* et grands faiseurs de charrois. C'est une incertitude de plus qui vient

atteindre l'une des rares sources d'informations qui nous restent sur l'ancienne géographie du pays. On ne saurait trop regretter un pareil doute surtout pour l'inscription latine suivante, qui soulève une question de topographie des plus controversées : je veux parler du problème relatif à la ville de *Pelagonia*, que Tite-Live cite comme le chef-lieu donné par Paul-Émile à la Quatrième Macédoine, et que l'on identifie ordinairement, mais non sans de sérieuses contradictions, avec Héraclée.

*Monastir.* Sur une stèle décorée d'un bas-relief romain (apportée d'un autre endroit).

C · IVLIVS · BASSVS · C · F · MATC  
 PELAGO · MIS · VFTE · EX · LEC  
 VIII ☾ AVG · MIL · ANN · XXV  
 VIXIT · ANN · LXXV · H · R · D · F  
 C · IVLIVS · CAENIALIS · ET  
 CIVLIVS · OLYMPIVS · ET  
 C · IVLIVS FELIX  
 FXT · A · M · DEN · LX

*C(aius) Julius Bassus, C(aii) filius, Maec(ia),  
 Pelago(nia), mis(sus) vete(ranus) ex leg(ione)  
 (octava) Aug(usta), mil(itavit) ann(os) (vigiinti quinque),  
 vixit ann(os) (septuaginta quinque). H(e)r(e)d(es) f(ecerunt)  
 C(aius) Julius Caenialis et  
 C(aius) Julius Olumpius et  
 C(aius) Julius Felix.  
 Ex t(estamento) a(d) m(onumentum) (?) den(arios) (sexaginta).*

• Caius Julius Bassus, fils de Caius, de la tribu Maecia, originaire de Pelagonia, vétéran ayant reçu son congé, de la légion Huitième-Auguste, a servi vingt-cinq ans et vécu soixante-quinze ans. Ce monument lui a été élevé par ses héritiers, Caius Julius Caenialis, Caius Julius Olumpius et Caius Julius Felix. — D'après son testament, il a été donné pour le monument soixante deniers. • — La dernière ligne, en caractères plus négligés, semble avoir été ajoutée après coup.

Le nom géographique, qui suit, dans les inscriptions militaires,

la mention de la tribu, en y ajoutant un complément nécessaire, lorsqu'il s'agit de citoyens romains appartenant aux provinces, est communément un nom de ville. Aussi pouvons-nous hésiter ici entre le simple ethnique *Pelago* et le nom abrégé de cette ville de *Pelagonia* qui est un sujet de discussion pour les géographes. D'autres exemples du même nom ont été retrouvés, en effet, sur des points très-différents de l'ancien monde romain, toujours associés à la tribu *Maecia* (1). Déjà M. Léon Renier avait signalé à Lambessa, en Afrique, l'inscription d'un centurion de la légion Troisième-Auguste, *C. Domitius c. f. Maec. Pelag. Pudens*. Mais on a retrouvé aussi le nom de la ville écrit en toutes lettres, ce qui ne laisse plus aucun doute : *L. Cornelius, L. f. Maec. Pelagonia*. Nous avons encore à Rome un soldat des Vigiles, *M. Aelius M. f. Mec. Mestrianus Pel.*, dont les noms, empruntés à Marc-Aurèle, donnent une date approximative très-intéressante, et dont le surnom se rattache à la *gens Maestria* très-répendue en Macédoine, notamment à Stobi, à Dium.

L'inscription de *C. Julius Bassus*, trouvée dans le pays même et se joignant aux précédentes, ne laisse aucun doute sur la persistance du nom de *Pelagonia*, depuis le temps des premiers Césars jusqu'à celui des Antonins. C'est ainsi que l'on désignait, au moins dans l'usage officiel de l'administration, un centre important de la haute Macédoine, autour duquel se groupait une population indigène en possession du droit de cité romaine et inscrite dans une même tribu, ainsi que l'est ordinairement celle des colonies et des municipes. Mais, le lieu exact où l'inscription a été découverte fût-il rigoureusement déterminé, il faut avouer qu'elle ne nous apporterait encore que des présomptions sur la position exacte de ce centre de *Pelagonia* et sur ses rapports avec Héraclée; car le vétéran romain qui était revenu mourir dans sa contrée natale pouvait très-bien habiter sur quelque autre point du territoire. La solution de cette question, si elle est possible, doit être cherchée dans l'étude attentive de l'histoire et de l'ethnographie du pays.

### III

Nous trouvons la vallée moyenne de l'Érigon occupée dans l'antiquité par trois tribus différentes, les *Pélagons*, les *Lynkestes* et les

(1) Voyez Grottefeld, *Imperium Romanum tributum descriptum*. Comparez Léon Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 1245.

*Deuriopes*, dont les limites réciproques ont dû naturellement beaucoup varier avec la force de ces tribus, surtout dans la plaine, qui fut leur champ de bataille, tandis qu'il faudrait chercher leurs points d'appui dans la région montagneuse. Les anciens maîtres du pays paraissent avoir été les Pélagoniens, que les traditions homériques tendent à faire reconnaître comme l'une des tribus dominantes de la grande nation péonienne, mais qui furent plus tard subjugués par les Lynkestes, de race macédonienne, et réduits probablement, dans une partie de la plaine, à l'état de colonat ou de servage. Il est difficile de décider si une partie de la population conserva un district indépendant, et si surtout, d'après un passage très-discutable de Strabon, ils ont jamais formé une petite confédération de trois villes, une *tripolide* (1). Ce qui est certain, c'est qu'ils ne cessèrent pas de constituer une race distincte et que le nom de Pélagonie, employé comme nom de contrée, resta le terme le plus général pour désigner surtout la région au nord de Monastir, sans y réserver toujours la place des Deuriopes, qui en occupaient cependant, comme nous le verrons, une notable partie. Ptolémée recule même le nom de Pélagonie, au sens large du mot, jusqu'à Stobi et jusqu'à l'Axios, et les Byzantins l'étendent à tout le pays.

Les victoires des Romains rendirent inévitablement une force nouvelle à cet élément pélagonien plus ou moins refoulé ou asservi. Il était tout naturel, de la part des vainqueurs, de le relever, pour l'opposer à l'élément macédonien, représenté par l'aristocratie militaire des Lynkestes. Aussi ne saurait-on traiter légèrement, comme une fantaisie de nomenclature, la brusque apparition d'une ville de *Pelagonia* dans le texte de Tite-Live, à propos du partage de la Macédoine par Paul-Émile : *Capita regionum ubi concilia ferent, prima regionis Amphipolin, secunda Thessalonicon, tertia Pellam, quarta Pelagoniam fecit*. Quand le même fait se trouve reproduit par Diodore, dans un passage où Pélagonie est citée encore plus catégoriquement parmi les quatre villes capitales (πόλεις) des régions, on ne peut douter que la mention première ne remonte aux parties perdues de l'histoire de Polybe et, de toute manière, au texte même du sénatus-consulte, analysé de près et reproduit, dans ses parties principales, par les historiens (2). On comprend dès lors toute la gravité d'une pareille innovation, qui ne saurait être un pur changement de nom. Remarquons en passant que la langue latine ne permet pas

(1) Strabon, 327.

(2) Tite-Live, XLV, 29. Cf. Diodore XXXI, 2.

plus que la langue grecque de considérer la forme *Pelagonia* comme une épithète ayant jamais pu servir à déterminer le nom d'Héraclée : c'est le nom même du pays, directement transformé en un nom de ville, ce qui ne peut s'expliquer que par un véritable *πυρκαμίζης*, c'est-à-dire par un essai de concentration de l'ancien fonds de la population pélagonienne dans une même communauté, autour d'une ville unique, formant au moins quelque chose d'analogue aux *civitates* de la Gaule. Cette assimilation, pour laquelle je crois pouvoir m'autoriser de l'opinion de mon savant maître M. Léon Renier, si versé dans toutes les questions difficiles qui touchent à l'administration du monde romain, est du reste pleinement confirmée par Strabon, qui cite, à propos du partage de la Macédoine, le nom même des Pélagons : Παῦλος μὲν οὖν ἔτιν Περτιά θένον σιδήρας τῆ Μακεδονίᾳ καὶ τῆ Ἠπειροτικῆ ἔθνη εἰς τέτταρα μέρη διέταξε τὴν χώραν, καὶ τὸ μὲν προσηνάμεν Ἀμφιπόλει, τὸ δὲ Θεσσαλονικίᾳ, τὸ δὲ Πέλοῳ τὸ δὲ Πελαγονίᾳ (1). Ce texte, tiré de l'*Építome* du Vatican, n'avait pas encore été, que je sache, introduit dans le débat.

Sans doute cette concentration aurait pu avoir lieu sur un point tout à fait indépendant de l'ancienne capitale des Lynkestes. Mais de sérieuses raisons pour ne pas s'écarter de Monastir et des ruines toutes voisines d'Héraclée sont fournies par la tradition ecclésiastique et byzantine. Le nom de Pélagonia est attaché aujourd'hui au siège occupé par le métropolitain de Monastir, ἡ Μητροπολίς καὶ Πελαγονίας, lequel porte en outre le titre d'Ἐπίσκοπος τῆς ἐκτὸς Μακεδονίας. Or ce siège a certainement remplacé celui dont l'évêque s'intitule encore au concile de Constantinople, en 553 ap. J.-C., évêque d'Héraclée de Pélagonie, *episcopus Heracleæ Pelagoniæ, Heracleæ Pelagoniensis*. D'un autre côté les historiens du Bas-Empire se servent aussi fréquemment du nom de *Pelagonia*, pour désigner non-seulement le pays, mais la grande ville qui y continuait, en quelque sorte, l'antique Héraclée et que d'autres, moins soucieux de l'antiquité, désignent déjà par le nom vulgaire de *Boutélium* (d'ou *Bitolia*), emprunté aux Bulgares qui l'occupaient. Gianninus identifie même en termes formels Pélagonia et l'*Héraclée des Mysiens*, comme il l'appelle : ἐν Ἠρακλείᾳ τῆ Μυσῶν... ἦν τῶν γλῶτται ἑκαταλευθόντας Ῥωμαῖοι Πελαγονίαν ὀνομάζουσι. Les expressions dont se sert cet écrivain du XII<sup>e</sup> siècle méritent d'être pesées avec attention : elles semblent prouver que le nom de Pélagonia, conservé sans doute par la tradition romaine et latine de la chancellerie impériale, était considéré

(1) Strabon (éd. Teubner), livre VII, fragment 48.

comme une locution recherchée, d'origine étrangère (γλώσσα), moins conforme à l'usage littéraire des Grecs que le nom d'Héraclée, ce qui est tout à fait conforme aux faits que nous exposons plus loin. Par ces témoignages nous sommes amenés à identifier, dès les temps antiques, Pélagonia avec Héraclée, non pas toutefois assez étroitement pour que les deux noms ne puissent représenter des états différents de la même cité, une certaine transformation et même une notable extension des éléments qui la composaient.

En effet, si nous remontons maintenant à l'époque du partage de Paul-Émile, rien ne nous force à enfermer dans les murs de la forteresse macédonienne l'importante agglomération qui porte alors le nom de Pélagonia. Il ne faut pas oublier que le même décret interdisait aux Macédoniens toute garnison à l'intérieur, et ne leur permettait que des postes sur la frontière (*praesidia armata in finibus extremis*), contre les invasions des barbares. Sans examiner si cette interdiction n'entraîna pas dans la pratique l'abandon ou tout au moins le démantèlement des enceintes fortifiées, il est évident que les vainqueurs n'avaient alors aucun intérêt à attirer la population dans une forteresse qui était la clef de la route directe conduisant leurs armées en Macédoine. Rien de plus naturel au contraire de leur part que de provoquer ou tout au moins de favoriser la formation dans la plaine d'une ville ouverte, en déplaçant simplement le centre de la ville antique et en le reportant sur la petite rivière qui était voisine, vers l'emplacement actuel de Monastir. Nous avons vu que, lors de l'invasion des Goths, au IV<sup>e</sup> siècle, Héraclée était encore composée d'une ville basse non fortifiée et d'une forteresse de refuge située à une faible distance. On peut même supposer que ce changement, conforme au mouvement naturel des villes, avait eu sa raison d'être dans l'existence antérieure d'un ou de plusieurs faubourgs détachés, véritables *makhalahs* occupés par la population agricole des Pélagons, comme cela se voit encore fréquemment en Roumélie, dans les villes partagées entre plusieurs races différentes. Telle fut la transformation, à la fois géographique et politique, que dut subir (au moins momentanément) l'ancienne Héraclée pour devenir, sous le nom de Pélagonia, la capitale de la Quatrième Macédoine, sans qu'il y eût proprement fondation d'une ville nouvelle.

Mais le régime imposé à la Macédoine par le décret d'Amphipolis subsista à peine quelques années. Bientôt la révolte du faux Philippe, suivie par la réduction du pays en province par Q. Cæcilius Métellus, créèrent une situation nouvelle que nous ne connaissons pas dans ses détails, mais qu'une phrase de Pline nous laisse entre-

voir comme ayant dû jeter une perturbation profonde dans l'état de ses populations : « *Et hæc est Macedonia, cujus uno die Cæcilius Metellus septuaginta quinque urbes sub hasta vendidit!* » Nous ignorons si, dès cette époque, la haute Macédoine mérita, par sa soumission, un autre traitement que les autres régions ; toujours est-il que, dans le dernier siècle de la république, nous la trouvons, sous le nom de *Macédoine Libre*, en possession du régime des *populi liberi* et séparée de la province romaine : *Καὶ δὴ καὶ τὰ παρὶ Λόγγου καὶ Πηλαγονίαν καὶ Ὀροσπίδα καὶ Ἐλίμειαν τὴν ἀνω Μακεδονίαν ἐκάλουν, οἱ δ' ὕστερον καὶ Ἐπιθίραν*. Or on sait ce qu'était cette liberté romaine, c'était le morcellement et l'impuissance. Le sénat avait trouvé sans doute, entre les cantons énumérés plus haut par Strabon, assez d'antipathies natives, pour les rendre chacun à leur ancienne autonomie. Jules César parle bien d'un chef de ce pays qui s'était déclaré en sa faveur, mais il ne s'agit que d'un chef de parti influent et non d'une magistrature régulière : *Cujus provinciæ, ab ea parte quæ libera appellabatur, Menedemus princeps earum regionum, missus legatus, omnium suorum excellens studium profitebatur*. On peut juger seulement que cette disposition des populations de la haute Macédoine dut contribuer encore à augmenter, sous les premiers empereurs, la faveur exceptionnelle accordée par les Romains à cette partie de la Macédoine.

Sous le régime de l'autonomie, la principale ville du pays perdit peut-être quelque chose de son rôle de capitale. Mais la subordination naturelle dut tendre à se rétablir entre les quartiers nouveaux et l'ancienne acropole, ce qui rendit à la place son importance stratégique : nous pouvons en juger par le prix que les Commentaires de César attachent encore à cette position d'Héraclée, comme avant-poste des défilés de la *Candavia* sur la voie Égnatienne... *Heraclæam, quæ est subjecta Candavia* (1). On s'explique ainsi que le nom d'Héraclée soit resté seul employé dans l'usage courant de l'antiquité pour désigner la ville, en tant que position géographique et militaire, même avec ses nouveaux accroissements. Mais l'administration romaine, fidèle au texte du premier décret qui avait organisé la Macédoine, n'en conserva pas moins le nom de *Pelagonia*, pour désigner la cité politique, c'est-à-dire le groupe de population pélagonienne, dans lequel s'étaient fondus les habitants de la primitive Héraclée et

(1) Les manuscrits de César (*Guerre civile*, 10) portent *Heracliam Senticam*, par une erreur qu'il faut sans doute attribuer à quelque note maladroite, introduite dans le texte.

qui occupait, avec la ville haute et basse, une banlieue peut-être très-étendue. C'est à cette *civitas*, dont Héraclée était le centre, que le droit de cité romaine paraît avoir été accordé de bonne heure, pour resserrer encore les liens politiques qui, depuis les premiers temps, l'avaient placée sous le patronage des conquérants de la Macédoine.

## IV

Quant à l'inscription des *συνέδροι Μακεδόνων*, trouvée aux environs de Monastir, elle a besoin de plus d'éclaircissements qu'elle n'en apporte dans le débat. Si l'on en juge par l'accumulation des noms, par la forme des lettres, par leurs ligatures peu nombreuses, mais très-recherchées, ce piédestal d'une statue décernée à une femme nommée *Marco Aquilia*, fille d'un *Aquilius Fabricianus Aper*, ne saurait être antérieur aux Antonins. Or, que pouvait-on entendre alors, à Héraclée, par les *συνέδρους* des *Μακεδόνων*? Il n'est pas douteux que, dans l'organisation temporaire de Paul-Émile, les *συνέδρους* ne fussent les membres des quatre *concilia* (en grec, *συνέδρια*) qui gouvernaient les régions de la Macédoine. On voit en effet, dans un curieux fragment de Polybe, que, six ans après la bataille de Pydna, les membres de l'un de ces conseils, ceux qui siégeaient dans le palais de *Phacos*, c'est-à-dire dans l'ancien château royal de Pella, tombèrent victimes d'une conspiration dirigée par un patriote exalté, nommé Damasippos, qui les considérait sans doute comme traîtres à leur pays: ... καὶ Δαμάσιππος τὸν Μακεδόνα, ὃς καταρτίσας ἐν τῷ Φακῷ τοὺς συνέδρους ἔργα μὲτ' ἰσχυρῶς καὶ τίκων ἐκ τῆς Μακεδονίας. Mais après la révolte du faux Philippe, il est difficile que ces conseils n'aient pas été supprimés par Métellus, au moins dans la partie réduite en province, comme furent dissoutes vers le même temps, dans la nouvelle province d'Achaïe, les assemblées correspondantes, *συνέδρια κατὰ ἔθνος* (1). On ne voit pas très-bien comment, même dans la Macédoine Libre, un pareil lien politique aurait pu subsister entre des populations de race différente, en maintenant l'hégémonie au moins nominale des Pélagons.

Il est vrai que la nation macédonienne, pacifiée et soumise, dut revenir plus tard, sous la surveillance des gouverneurs romains, à une certaine autonomie, probablement vers l'époque encore indéter-

(1) Comparez Boeckh, *Corp. inscr.*, n° 1980; Polybe, XXXI, 23, 2; Tite-Live, XLV, 32; Pausanias, VII, 46 et 47.

minée où les *συνέδρια* furent rendus à l'Achaïe. Le titre de *Σεβαστὸς Μακεδόνων* qui est donné aux empereurs, dès le temps d'Auguste, sur les monnaies du pays, est un indice qu'il ne faut pas négliger. Sous Tibère, la Macédoine, ainsi que l'Achaïe, qui marche ordinairement de pair avec elle, n'est plus que rattachée par un lien éloigné au gouverneur de la Mésie. Or, une inscription nous montre la Thessalie formant alors, sous la surveillance du même fonctionnaire, une communauté qui a son stratège, ses assemblées ou *συνέδρια*, et qui répond sans nul doute au *κοινὸν Θεσσαλίων* des monnaies thessaliennes (1). Ce n'est que sous Domitien que la légende *κοινὸν Μακεδόνων* apparaît avec certitude sur les monnaies macédoniennes et atteste l'existence d'une constitution analogue, qui rendit à la Macédoine une plus grande liberté dans le règlement de ses affaires intérieures.

Cette constitution, qui avait un caractère religieux et agonistique, et dont l'un des principaux effets était la célébration de jeux communs, fut certainement accompagnée de certaines modifications dans l'organisation du pays; c'est ce qu'on peut induire des importantes ins-

(1) Le Bas, *Foy. Arch.*, n° 1180. Je me propose de revenir ailleurs sur cet important monument. J'en ai pris sur place une nouvelle copie, qui, au lieu de

ΙΑΙΩΣΑΒΕΙΝΩΠΡΕΣΒΕΥΤΗΤΙΒΕΡΙΟΥΚΑΙΣΑΡΟΣ

donne ///ΤΑΙΩ ΣΑΒΕΙΝΩ

Ce linéament de plus ne laisse subsister aucun doute sur l'identité du fonctionnaire dont il est question : c'est bien certainement *Poppæus Sabinus*, que Tibère chargea du gouvernement des deux Mésies, en rattachant à ce gouvernement, par un lien en quelque sorte personnel, la Macédoine et l'Achaïe, y compris nécessairement la Thessalie. (Tacite, *Annales*, I. 79, 79; V, 10. Suetone, *Claude*, 25. Dion Cassius, LVIII, 25; LX, 24.) Ces provinces se trouveront ainsi enlèvés au sénat et déchargées du pouvoir proconsulaire, jusqu'au règne de Claude qui les rendit au sénat. Nous trouvons là une confirmation précieuse de plusieurs passages de Tacite, de Suetone et de Dion Cassius relatifs à ces changements. Poppæus Sabinus porte le titre de *legatus* impérial, et nous avons sur la même pierre les fragments d'une correspondance administrative échangée par lui avec les *synédres* et avec le *stratège* des Thessaliens. Il s'agit d'un différend entre deux villes, Métropolis et Kitérion, au sujet de leurs frontières. La demande de jugement a été d'abord portée devant Poppæus Sabinus, qui avait seul l'initiative nécessaire pour en saisir l'assemblée des *synédres*, composés de 334 membres, qui se réunissaient à Larise à des époques déterminées. Le vote, qui a eu lieu sous serment et au scrutin secret, a donné raison à Kitérion; mais l'assemblée est obligée d'en aviser le légat de l'empereur, et le stratège, de son côté, doit obtenir de lui la confirmation de la décision de l'assemblée, avant de la promulguer et de lui donner effet de loi. On voit dans quelles limites étroites l'administration romaine enfermait la liberté de ces communautés se disant autonomes et de leurs assemblées nationales.

criptions découvertes par mon ami Delacoulonche, où l'on voit le titre de *métropole* accordé à la ville de Bérœa par l'empereur Nerva, et l'un des magistrats de cette ville porter le nom de grand-prêtre à vie des Augustes et d'agonothète de la communauté des Macédoniens, τὸν διὰ βίου ἀρχιερέα τῶν Σεβαστῶν καὶ ἀγωνοθέτη τοῦ κοινῆ Μακεδόνων (1). C'est une question de savoir jusqu'à quel point l'ancienne unité macédonienne fut alors reconstituée, et surtout quelle fut la situation faite, au milieu de ces changements, à la Macédoine Libre. Les affaires furent-elles confiées à une assemblée unique ou, sous une apparente unité, ne fit-on que revenir aux conseils régionaux de Paul-Émile, ou bien enfin la Macédoine Libre conserva-t-elle seule son indépendance absolue avec ses *synèdres* particuliers? Le seul nom des *συνέδροι Μακεδόνων*, bien que gravé sur un monument élevé dans l'ancien lieu de réunion des *synèdres* de la Quatrième Macédoine, ne suffit pas, il faut l'avouer, pour trancher encore une question qui intéresse au plus haut point l'histoire de la Macédoine sous l'administration romaine.

Dans un article de l'*Ephemeris epigraphica*, publié depuis que les lignes qui précèdent étaient écrites, M. Marquart, résumant les travaux antérieurs sur la question, a montré, dans presque toutes les provinces de l'empire romain, l'existence de communautés semblables, avec leurs assemblées nationales correspondant avec l'empereur et pouvant au besoin lui présenter leurs plaintes. Il a fait ressortir surtout le lien politique et religieux par lequel on avait rattaché ces communautés au culte des Augustes. On peut s'étonner qu'il n'ait presque rien dit de la Thessalie et qu'il ait passé absolument sous silence la province de Macédoine. Le sacerdoce à vie des Augustes que nous trouvons à Bérœa, joint au titre d'agonothète du κοινῆ Μακεδόνων, répond cependant de très-près à ἀρχιερέας θεῶν Σεβαστῶν καὶ γένους Σεβαστῶν ἐκ τοῦ κοινῆ τῆς Ἀγίας διὰ βίου et aux fonctions du même genre que l'on retrouve dans les différentes provinces (2). Nous trouvons d'un autre côté, à Thessalonique, un ἀρχιερέας

(1) Delacoulonche, *Berœa de la puissance macédonienne*, dans les *Archives des missions scientifiques*, année 1858, n° 35 et 34.

(2) *Ephemeris epigraphica*, année 1872, p. 200. Cf. Mumm森, *Analecta epigraphica*, n° 8 et 9; Waddington, dans le *Foy. arch. de Le Bas*, III, n° 885; G. Perrot, de *Galata provincia*, p. 150; Anat. de Barthélemy, *des Assemblées nationales dans les Gaules*, et le célèbre marbre de Thorigny avec les corrections de M. Léon Benier, *Mém. des Antiquaires de France*, v. XXII. — Un fait intéressant, c'est que le temple de Rome et d'Auguste, dont on a retrouvé les architraves en avant du Parthénon, sur l'acropole d'Athènes, était un petit temple rond, comme celui de Vesta à Rome.

éponyme et par conséquent annuel, qui pourrait se rapporter aussi au même ensemble d'institutions. Lorsque les nationalités soumises, cessant d'être traitées en peuples conquis, commencèrent à être considérées comme les membres de l'empire romain, il devint nécessaire de les rattacher à Rome par ce culte commun qui était, dans les idées des anciens, le fondement de toute association politique. De là l'importance du culte de Rome et d'Auguste ou des dieux Augustes, qui servit à rattacher toutes ces communautés au foyer central et comme aux pénates mêmes de l'empire.

LÉON HEUZEY.

---

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

---

M. Léon Renier a la parole pour une communication verbale. Il rappelle à l'Académie qu'il existe à Nérès-les-Bains des antiquités romaines considérables. Sans parler des thermes romains, on y remarque les ruines d'un théâtre et celles d'un vaste camp retranché entouré de remparts et qui semble avoir servi de quartiers (*castra stativa*) à une armée, ou, au moins, à une légion. On y a trouvé, en effet, des briques marquées de l'estampille d'une légion romaine, la VIII<sup>e</sup> Augusta. Quelques-unes de ces briques sont conservées au musée de Moulins, où elles ont été vues par M. Renier. Elles sont de deux espèces; sur les unes on lit seulement :

LEG · VIII · AVG.

*Legio octava Augusta.*

L'estampille des autres est un peu plus considérable; on y lit :

LEG · VIII · AVG · L · APPIO · LEG.

*Legio octava Augusta, Lucius Appius étant légat.*

En rapprochant cette dernière inscription d'un autre monument trouvé à Rome et publié par Mazocchi, et d'un certain nombre de passages des auteurs, on démontre que le légat qui y est mentionné n'est autre que *Lucius Appius Norbanus Maximus*, qui sous Domitien, en 88, comprima l'insurrection de *Lucius Antonius Saturninus*, légat de la Germanie supérieure, qui s'était fait proclamer empereur par les deux légions qui formaient l'armée de cette province et étaient cantonnées à *Vindonissa*. C'est donc à cette époque que furent construits les monuments romains dont on voit encore les ruines à *Nerisomagus*, et probablement que fut fondé le vicus de la cité des *Bituriges Cubi*.

M. Halévy poursuit la lecture de ses mélanges-épigraphiques.

M. Thurot reprend et continue la première lecture de son mémoire sur la prononciation de la langue française depuis le xvi<sup>e</sup> siècle d'après les témoignages des grammairiens.

M. de Longpérier poursuit sa lecture commencée au nom de M. Lenormant sur la langue du peuple d'Accad, dans l'ancienne Babylonie, langue dont les documents, jusqu'ici peu accessibles, sont des tablettes lexigraphiques sur briques dont il donne la description. M. Maspéro lit un mémoire en communication sur l'Exode du peuple hébreu d'après les documents égyptiens, mémoire que M. G. d'Eichthal se propose de publier dans la suite de son ouvrage sur la Bible.

M. C. Robert communique une note sur des monuments épigraphiques appartenant au musée de Lectoure, et que l'on vient de classer récemment. Ces inscriptions sont des inscriptions tauroboliques d'un grand intérêt, appartenant aux années 176, 177, 239 et 241 de notre ère.

Nous ne parlons pas d'une communication de M. Miller sur des découvertes faites à Thasos : cette communication intéressante paraîtra *inextenso* dans notre prochain numéro.

L'Académie avait à élire un membre libre en remplacement de M. Cherrier. M. Ambroise Firmin Didot a été élu au premier tour. A. B.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

M. l'abbé Cochat rend compte, ainsi qu'il suit, des fouilles de Neuville-le-Pollet, près Dieppe :

« A deux reprises différentes, depuis un quart de siècle, j'ai fouillé le cimetière romain de Neuville-le-Pollet, près Dieppe. La première fois, ce fut en 1845, et j'y découvris plus de 300 vases en terre et en verre. La deuxième fouille eut lieu en 1850, et elle ne m'en rapporta pas moins de cinquante.

Dans ces deux explorations, il s'en est rencontré de fort beaux, qui ornent aujourd'hui le musée de Rouen.

Dans ce cimetière antique, j'avais laissé un espace inexploré. C'était le fossé planté d'arbres qui séparait les deux langues de terre interrogées par la bêche. J'ai pensé que ce serait une excellente affaire de sonder ce fossé mitoyen, qui, selon moi, devait protéger encore quelques sépultures épargnées par les précédentes explorations.

Ayant obtenu permission des propriétaires, je commençai ma fouille dans les premiers jours de septembre, et je fus assez heureux pour rencontrer encore trois groupes de sépultures antiques.

Le premier se composait de onze vases, dont trois en verre et huit en terre grise, noire et rouge. Les vases de terre étaient une coupe de verre verdâtre parfaitement intacte ; l'autre une urne bosselée en cristal blanc, remplie des ossements brûlés du défunt ; le troisième était un petit barillet cerclé, avec anse et goulot, et présentant au fond les lettres FRO, marque de fabricant de la grande famille frontinienne, dont Neuville nous a déjà donné les produits.

Parmi ces vases de terre, on distingue d'abord deux assiettes de la forme des assiettes de terre de nos campagnes : l'une est noire et l'autre rouge ; puis une grande cruche rougeâtre avec anse et goulot, une petite cruche noire avec anse et bec tréflé, une urne en terre grise et fine, enfin trois vases en terre noire, dont un était côtlé.

Ces derniers vases étaient destinés aux libations et aux offrandes.

La seconde sépulture se composait de sept objets, dont un vase de terre et deux de verre.

Les vases de terre consistaient en une coupe de cristal et une urne pommiforme en verre verdâtre, destinée à recueillir les os brûlés d'un adulte. Dans cette sépulture distinguée, on a recueilli une pince épilatoire en bronze et une tablette en schiste, à bords abattus et biseautés. Je donne à ce genre de pierre taillée le nom de tablette à écrire. Cette pierre était peut-être encadrée dans du fer, car elle était toute recouverte d'oxyde. Il s'est trouvé dans cette sépulture une lame de fer, chose rare dans ces incinérations et dont il n'est pas aisé de déterminer l'usage.

Enfin, la troisième sépulture se composait de deux vases en terre noire, dont l'un était l'urne et l'autre le vase aux offrandes.

Tel a été le butin de cette exploration. Tout ce qui a pu être conservé et qui pourra être raccommode sera déposé au musée départemental. »

— On nous écrit d'Athènes :

« Le mercredi, 20 novembre, a eu lieu la pose de la première pierre du bâtiment destiné à l'École française d'Athènes. M. Jules Ferry, ministre de France, a scellé la plaque de marbre portant l'inscription commémorative et, au nom de la République française, a déclaré commencés les travaux de la construction.

La cérémonie a été accompagnée de quelques circonstances intéressantes. La première pierre a été, selon l'usage du pays, posée à l'angle oriental du bâtiment et l'on y a enfoncé dans une cavité cylindrique un certain nombre de pièces de monnaie. Après le scellement de la plaque commémorative, les ouvriers ont procédé à l'immolation d'un coq. La victime a été étendue par deux maçons sur la pierre d'angle et l'un d'eux lui a coupé la tête avec le tranchant de son marteau. Ensuite il a fait couler le sang sur la pierre en le projetant vers l'orient, et il a enseveli la tête dans la fondation de l'édifice. Ce sacrifice (*θεσίο*), dont l'origine est fort antique, a pour but de détourner les accidents dont les ouvriers pourraient être victimes durant la construction. Il est absolument païen et repose sur la croyance à la Némésis, encore générale en Grèce : on est persuadé qu'il doit toujours arriver quelque chose de fâcheux dans une entreprise, surtout quand elle est considérable; on fait donc la part du mauvais destin en accumulant tous les maux probables sur une seule et unique victime. On croit aussi assurer l'édifice contre les génies malfaisants qui en attaquent la solidité. Les Grecs appellent *στοχῆς*, c'est-à-dire puissances élémentaires, les êtres invisibles qu'il faut satisfaire par ces immolations. M. Politès a réuni dans sa *Μελέτη* (Athènes, 1871) plusieurs traditions qui s'y rapportent. Si le récit relatif au pont d'Arta a quelque fond historique, il donnerait à penser que le sacrifice d'une victime humaine, destiné à consolider les grandes constructions, ne serait pas aboli depuis longtemps. A Athènes, on se contente aujourd'hui d'un bélier, d'un bouc ou de quelque autre animal. Quand on posait la première pierre de l'École française, plusieurs individus étaient accourus avec des chiens, des coqs et même des chardonnerets, dans l'espérance qu'on les leur achèterait pour les immoler.

Le bâtiment de l'École est sur la pente du Lycabette, au N.-O. de ce qu'on nomme la *Pierre-Fendue*. Le sol sur lequel il est assis n'a jamais été remué, à aucune époque de l'histoire. Il ne porte aucune trace du travail ni du séjour de l'homme.

Dans une autre lettre, nous trouvons ce qui suit :

M. Rayet, membre de l'École, fait des fouilles à Millet, aux frais de M. Rothschild. Il a déblayé le théâtre, où il trouve des sculptures de l'époque romaine, d'une très-médiocre valeur, parait-il; mais il a trouvé dans les broussailles un fort beau lion de marbre de l'époque grecque.

La Société archéologique d'Athènes continue le déblayement du Dipylon. On a trouvé là des constructions superposées de plusieurs époques, dont la plus basse est polygonale et d'un appareil fort beau, à peu près identique aux murs de l'acropole de Salamine (Ambelaki). Le Dipylon lui-même parait commencer à se dégager, et son raccordement avec les tombeaux d'Hagia Trias ne tardera pas à devenir évident. »

— *Fouilles à Rome.* — Dans une correspondance adressée au *Journal des Débats*, sur les fouilles exécutées en ce moment à Rome, on lit ce qui suit :

« Sur la place de la Tribune de Sainte-Marie-Majeure, on exécute en ce moment de grands travaux de terrassement pour exhausser le sol de la vallée qui sépare le Viminal de l'Esquilin, afin d'adoucir, des deux côtés, des pentes trop rapides. En creusant un égout, on a découvert, à la profondeur de quatre mètres, une ancienne mosaïque de dix mètres carrés et d'un très-beau travail. La bordure est en pierres blanches et noires, et au milieu sont des méandres d'un vert clair, encadrés dans de la brèche rouge. Ce morceau, très-bien conservé, a été enlevé avec précaution et transporté au Capitole, où il servira d'ornement à l'une des salles du musée.

Une autre découverte a été faite sur cette même place : ce sont deux chambres qui se trouvaient autrefois à l'étage supérieur d'une maison, et qui sont aujourd'hui au niveau des caves. Ces chambres sont décorées de peintures antiques d'une très-grande vivacité de couleurs. On voit dans ces mêmes chambres deux satyres en terre cuite en très-bon état de conservation.

Au centre de la cité, des particuliers font exécuter aussi des constructions ou réparations de maisons dans un but de spéculation, qui contribue également à l'amélioration et à l'embellissement de la voie publique.

Le prince Chigi fait démolir de vieilles masures situées dans une ruelle, derrière son palais. En creusant pour jeter de nouvelles fondations, on a trouvé, à une profondeur de neuf mètres au-dessous du niveau de la rue, un pavé en mosaïque qui s'annonce très-bien, mais qu'on n'a pu encore dégager : d'abord parce que l'eau a pénétré dans le fossé, et ensuite parce que la mosaïque se trouve en partie au-dessous de la rue et sous une autre maison, qui sera démolie prochainement. »

— On lit dans le *Courier*, que M. Bayern, chargé des fouilles dans un

antique cimetièrre aux environs de Mtskhit, a découvert cette année plus de 210 sépultures. Les tombeaux appartiennent à des époques différentes et se trouvent, par endroits, superposés les uns aux autres. C'est dans ceux du fond qu'on trouve les objets les plus remarquables comme valeur artistique. A quelques rares exceptions près, on n'a trouvé dans ces tombeaux aucun signe chrétien, ce qui prouve qu'ils sont, dans tous les cas, antérieurs au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère; et en effet, il y a des inscriptions grecques et latines qui datent d'avant la naissance du Christ. Dans les tombeaux les plus anciens et les mieux conservés, on a découvert des inscriptions dans des langues inconnues, dont les caractères rappellent tantôt les inscriptions runiques et tantôt les inscriptions phéniciennes.

— Malgré la guerre, malgré tous les événements qui, depuis 1870, ont si cruellement distrait les esprits et refroidi, parfois même rompu ces relations scientifiques qui semblaient n'avoir rien à craindre des querelles politiques, M. Gaidoz ne s'est point laissé décourager; convaincu que le meilleur moyen de relever notre pays, c'est, chacun pour sa part, de l'habituer aux méthodes exactes, de le guérir de la routine et des préjugés, il a poursuivi l'utile entreprise de cette *Revue celtique* qu'il avait fondée peu de mois avant nos désastres. Nous avons aujourd'hui sous les yeux le numéro qui termine le premier volume; il ne le cède point aux précédents en intérêt. Nous en mettons le sommaire sous les yeux de nos lecteurs :

\* Au lecteur.

Table des matières.

Liste des collaborateurs.

Liste des souscripteurs.

Les légendes des monnaies gauloises, par M. A. de Barthélemy.

La racine DRU dans les noms celtiques des rivières, par M. A. Pictet.

L'ex-voto de la Déesse Bibracte (premier article), par M. J. G. Bulliot.

Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents latins de l'époque mérovingienne, par M. H. d'Arbois de Jubainville.

The manumissions in the Bobbin Gospels, by Whitley Stokes, esq.

The Luxembourg Folio, by John Rhys, esq.

Attodiad i Lyfryddiaeth y Cymry, gan y Parch. D. Silvan Evans.

Le Catholicon de J. Lagadeuc, par M. Whitley Stokes.

Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne (deuxième article), par M. L. Sauvé.

Traditions et superstitions de la Basse-Bretagne (deuxième article), par M. B.-F. Le Men.

La véritable histoire de Bretagne de Dom Lobineau, par M. P. Levot.

Mélanges : Teutates, par M. H. d'Arbois de Jubainville.

Bibliographie : Holmboe : Om Vildsviintypen. — de Belloguet : Glossaire gaulois (H. d'A. de J.). — Flechia : Di alcune forme de' nomi locali dell'Italia superiore (H. G.). — Hucher : L'Art gaulois (H. d'A. de J.). — De Sauley : Lettres sur la numismatique gauloise (H. d'A. de J.). — H. Mar-

tin : Études d'archéologie celtique (H. G.). — Zeuss : Grammatica celtica (H. d'A. de J.). — Nigra : Reliquie Celtiche (H. d'A. de J.). — The poems of Ossian, ed. Clark; Ebrard : Handbuch der mittel-gälischen Sprache (H. G.). — Bottrell : Traditions and hearthside stories of West Cornwall (Gaston Paris). — Wh. Stokes : St Meriasek, a Cornish drama; Charnock : Patronymica Corou-Britannica (H. G.). — O. von Kropelendorff : Die keltischen Bestandtheile in der englischen Sprache (H. G.). — Thomas : Hanes Cymry America (H. G.). — Publications diverses.

Chronique, par M. H. Gaidoz (M. Wocel et M. de Belloguet). — L'inscription d'Hoeylaert. — Articles de revues. — Lectures de MM. Mac Lachlan, Luzel et d'Arbois de Jubainville. — Publications annoncées. — Création d'une chaire de philologie celtique à l'université de Berlin.

Corrigenda et Addenda.

Note sur : Goidilica, ed. by Stokes (C. N.).

Supplément : *Dosparth byrr ar y rhan gyntaf i ramadeg cymraeg* [gan Gruffydd Roberts, 1567]. A fac-simile reprint. (This will be continued in regular instalments, with a separate pagination, in all subsequent numbers until the work is completed). \*

— *Archaeologische Zeitung* (Journal archéologique) de Berlin. Tome V de la nouvelle série, premier et second cahier. E. Schulze, sur les groupes des frontons du temple de Jupiter Capitolin à Rome (pl. 57) et du temple d'Hercule à la Porta trigemina (pl. 58). F. Matz, sarcophage de Patras (pl. 59). G. Hirschfeld, additions à la série des inscriptions d'artistes attiques. H. Wiltich, sur l'Artémision d'Ephèse. O. Lüders, la frise occidentale de la cella du Parthénon dans son état actuel. H. Heydemann, deux peintures de vases grecs de la nécropole de Cameiros (Paris, 1871, in-fol.), avec deux gravures sur bois. Sur le vase qui représente Danaé, dans la collection de l'Hermitage à Saint-Petersbourg (avec deux gravures sur bois). Plat provenant de Cameiros, avec une gravure sur bois. Séances de la Société archéologique de Berlin. Séance solennelle de l'Institut archéologique à Rome. Hübner, sur l'Hermès représentant Sapho du musée de Madrid; sur la stèle funéraire d'Antipatros d'Ascalon, à Athènes. Fouilles de Saalburg.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° VII, juillet et août 1872 (2 feuilles) :

Nouvelles feuilles de Pompéii, suite. Fouilles de la Chartreuse de Bologne. Fouilles d'Acireale. Un groupe bacchique de Rome.

Nos IX et X, septembre et octobre (deux feuilles) :

Fouilles du Forum romain. Fouilles de Pompéii (fin). Inscriptions grecques. Bulletin de la commission des antiquités et des beaux-arts en Sicile, n° IV.

— Nous recevons de Narbonne la lettre suivante :

\* Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser ces quelques lignes, pour vous si-

gnaler une trouvaille intéressante, qui vient d'être faite à Ornaisons, village situé à une vingtaine de kilomètres de Narbonne.

Cette trouvaille consiste en douze haches gauloises de bronze, parfaitement conservées ; elle a eu lieu dans une vigne qui se trouve sur le versant d'une petite montagne voisine d'Ornaisons et à une profondeur de 1<sup>m</sup>,20 à 1<sup>m</sup>,30 au-dessous du sol de cette vigne.

Aucun autre objet, ossements, moules ou ornements de bronze, n'a été trouvé sur le lieu de la découverte, bien que le terrain ait été fouillé jusqu'à une certaine distance ; les haches étaient seules, groupées, sans ordre, dans un très-petit espace, et protégées par un entourage de pierres sèches.

J'ai l'honneur de vous adresser le calque exact d'une de ces haches, qui semblent appartenir au type A de la classification publiée par la *Revue archéologique* en 1866, à cette différence près, que la cloison médiane ne dépasse guère la naissance des ailerons.

Quelques-unes ont été, comme d'habitude, limées par les travailleurs eux-mêmes, qui espéraient probablement avoir découvert un trésor ; les autres sont dans un parfait état de conservation, quoique présentant, je crois, quelques traces d'usage.

Elles ont été acquises par le musée de Narbonne.

Veuillez agréer, etc.

J. BERTHOUMIER. »

— Dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre, M. E. Le Blant, désigné par l'Académie des Inscriptions, a lu le mémoire intitulé : *le Détachement de la Patrie*, dont nous avons fait mention dans le bulletin du mois précédent.

---

#### ERRATUM :

Page 332, ligne 32. Lisez *des mœurs et une civilisation inconnues*.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance**, par Jules LAMARTE, membre de l'Institut. Deuxième édition, tome I, Morel, 1872.

Il est, pour ceux de nos contemporains qui ont l'esprit cultivé, un bonheur dont n'ont peut-être pas joui au même degré les hommes intelligents d'aucun siècle : dans les lettres comme dans les arts, ils goûtent le beau sous toutes les formes, ils apprécient, ils admirent tout ce qui est la vive et sincère expression des sentiments et des pensées d'une race, d'une époque, d'un génie national ou individuel, tout ce qui leur révèle, avec une force et une netteté supérieures, un des états successifs que l'homme a traversés, une des phases de son long développement.

Jusqu'ici, chaque âge de l'humanité n'avait guère su comprendre et goûter que lui-même, ou que comprendre et goûter en même temps tel autre siècle dont il avait fait son modèle, son idéal préféré ; ainsi le seizième et le dix-septième siècle, en dehors des œuvres de leurs écrivains et de leurs artistes, n'aimaient que l'antiquité classique et l'aimaient parfois à contre-sens, n'en louaient pas toujours ce qu'elle avait de plus original et de plus pur. Quant aux poèmes chevaleresques du moyen âge chrétien et à sa merveilleuse architecture, tout cela ne leur inspirait que mépris et dégoût. Au contraire, depuis que s'est accomplie la révolution intellectuelle qui a fait pénétrer presque partout l'esprit historique et critique, l'homme qui a reçu de la nature le sens du beau et qui l'a cultivé par l'éducation, jouit de plaisirs infiniment plus variés qu'un amateur d'autrefois. De Chéops et Chéphrem jusqu'à nos jours, de la Chine et du Japon à Rome, Florence et Paris, en passant par Ninive et par Memphis, par Athènes et par Bagdad, tout ce que l'imagination humaine a créé l'intéresse et le charme. Que celle-ci, pour traduire ses conceptions, ait pris des mots et des sons, ou des formes et des couleurs, qu'il s'agisse d'éloquence, de poésie et de musique, ou de peinture, de sculpture et d'architecture, toute œuvre qui, dans son genre, est ce que l'on appelle, en termes d'atelier, *bien venue*, qui rend clairement l'idée que l'artiste a voulu y mettre, nous séduit et nous enchante ; elle nous donne la joie de ressaisir et de fixer ainsi devant notre esprit, comme en une rapide vision, un des moments oubliés de l'éternel devenir, elle nous fait reprendre conscience de tout le passé de l'humanité. Nous éprouvons ainsi des

jouissances analogues à celles de l'homme qui, déjà voisin du terme de l'âge mûr, s'enferme avec de chères reliques, jouets et livres d'enfance, lettres de jeunesse et fleurs fanées, objets qui rappellent une chère mémoire ou de gais et lointains voyages; grâce à tous ces débris de ce qui fut son âme et sa vie, il sent se réveiller en lui ses impressions et ses souvenirs d'autrefois, il revit ses années écoulées, il rattache son être d'aujourd'hui à celui d'hier, il l'embrasse tout entier d'un seul regard, il arrive à mieux se comprendre et se posséder dans la variété de ses sentiments et de ses pensées, dans l'unité de sa personne.

Lorsque, dans les premières années de ce siècle, sous l'influence de l'esprit nouveau, l'horizon commença à s'élargir, quand on abjura tous ces injustes dédains, si commodes à l'ignorance, il se produisit, en sens contraire, pour ce qui regardait le moyen âge, des exagérations et des engouements faciles à prévoir: des controverses politiques et religieuses vinrent compliquer la question de goût et enlever leur sang-froid à ceux qui découvraient et qui nous rendaient ces siècles du moyen âge chrétien si rapprochés de nous par le temps et où plongent par leurs racines tant de nos institutions et de nos idées. Nous ne nous en étonnons et ne nous en plaignons pas autrement; toute passion ardente ne va guère sans quelque indifférence et même sans quelque injustice pour tout ce qui n'est pas l'objet de son culte. S'ils n'avaient été un peu exclusifs, ceux qui ont remis en honneur l'architecture ogivale et les chansons de geste ne nous auraient peut-être pas rendu les mêmes services. C'est à eux que nous devons aujourd'hui d'admirer, du meilleur de notre âme, Saint-Ouen, la cathédrale de Cologne et la chanson de Roland. Nous ne sommes donc pas disposés à leur marchander notre reconnaissance; seulement ils auront beau faire, ils ne nous persuaderont jamais que la chanson de Roland soit supérieure à l'Iliade, que les images en soient plus brillantes et plus fortes et la langue plus belle, ni qu'un temple grec et un édifice romain n'aient pas quelque chose de plus simple, de mieux équilibré, de plus satisfaisant pour l'œil et pour la raison que le plus splendide monument de style ogival. Celui-ci n'obtient l'effet cherché, ne lance si haut sa nef dans les airs qu'en s'entourant à l'extérieur d'une forêt de contre-forts chargés de résister à la poussée des arcs, qui portent sur des murs trop minces. Malgré tous ces étais, toutes ces béquilles, ce vaisseau dont la hardiesse nous étonne est en général si mal construit qu'il faut sans cesse le reprendre en sous-œuvre, le refaire morceau par morceau, des fondations jusqu'aux combles. Voyez, au contraire, dans quel merveilleux état de conservation nous sont arrivés, grâce à l'emploi exclusif des lignes horizontales ou de la voûte en plein-cintre, grâce à l'épaisseur des murs et à la perfection de l'appareil, tant de monuments grecs et romains auxquels l'homme n'a pourtant jamais touché que pour les ébranler ou s'efforcer de les détruire! Sans les architectes qui l'ont réparée au dix-septième siècle et de nos jours, Notre-Dame de Paris ne serait plus depuis longtemps qu'un monceau de ruines; pour empêcher le Parthénon d'ar-

river jusqu'à nous, en dépit des tremblements de terre, presque tel qu'il était sorti des mains d'Ictinus et de ses admirables ouvriers, il a fallu les tonneaux de poudre des Turcs et les bombes de Morosini.

Quoique M. Labarte ait passé sa vie à étudier l'art du moyen âge, il n'est point ainsi homme à s'engouer et à discréditer, par un excès d'enthousiasme et par des louanges immodérées, les écoles et les monuments qu'il cherche à faire mieux connaître. Quelque cas qu'il fasse de ces sculptures byzantines sur bois, sur ivoire ou sur métaux, dont plusieurs de ses planches nous offrent de si précieux échantillons, il ne les met point au-dessus de la statuaire antique; il ne prétend pas non plus que la peinture religieuse commence à baisser vers la fin du quinzième siècle, que Raphaël et Michel-Ange soient des peintres de décadence. Ce qui frappe quiconque étudie cet ouvrage, c'est la mesure et la justesse d'une intelligence plus curieuse de faits que de théories, c'est l'absence de tout parti pris, de toute visée ambitieuse et dogmatique. Peut-être même M. Labarte pousse-t-il un peu trop loin la baine des généralités. Nous aurions aimé trouver en tête de l'ouvrage quelques pages où il nous expliquât clairement le but qu'il se propose et le programme qu'il s'est tracé. Qu'est-ce, à proprement parler, que les arts industriels? Qu'ajoute-t-on à l'idée de l'art en faisant suivre ce mot de cette épithète? Quand l'art commence-t-il, quand cesse-t-il d'être *industriel*? Il y a là des questions qui se sont posées devant nous dès que nous avons jeté les yeux sur le titre et auxquelles nous aurions peine à répondre, maintenant même que nous en avons lu tout le premier volume. Peut-être serions-nous moins embarrassés si nous avions tout l'ouvrage sous les yeux; il n'en est pas moins vrai qu'il y aurait eu avantage à éclairer et à fixer dès le début l'esprit du lecteur, par quelques définitions précises et par un exposé préliminaire du plan d'ensemble et de ses divisions principales. Faute de ces renseignements, nous en sommes encore à nous demander si telle ou telle catégorie de monuments, par exemple les statues couchées sur les pierres tombales et, un peu plus tard, agenouillées ou assises sur la tombe, si les peintures de Cimabué et du Giotto trouveront place dans cette galerie. En quelques lignes, M. Labarte aurait pu nous ôter toute incertitude à ce sujet, et il importait d'autant plus d'avertir ainsi dès le début le lecteur et l'amateur, que l'ouvrage ne paraît pas tout d'un coup, mais en plusieurs fois. A défaut d'une introduction comme celle que nous regrettons de ne pas trouver ici (les pages qui portent ce titre sont consacrées à l'histoire des collections d'antiquités formées depuis le commencement du siècle), une table générale des matières, placée en tête du premier volume, aurait été le meilleur des prospectus.

Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen des nombreuses questions d'époque et d'attribution que M. Labarte pose à chaque instant et qu'il discute avec une critique qui nous paraît toujours judicieuse et sûre. Nous n'indiquerons, comme exemple des difficultés que présentent

certaines de ces problèmes, que les pages où l'auteur, décrivant les rares monuments qui subsistent de l'orfèvrerie byzantine, place dans cette catégorie une couverture d'évangélaire, conservée dans le trésor de la cathédrale de Monza, objet dont il donne une reproduction dans une de ses planches les mieux réussies, celle qui porte le numéro XXVIII. Les arguments qu'il présente à ce propos nous paraissent tout à fait convaincants : ils établissent, ce nous semble, contre l'opinion de M. de Lasteyrie, qu'il ne faut point chercher ici une production de l'art nord-germanique, comme l'appelle celui-ci, mais que, comme la fameuse *couronne de fer* qui est gardée dans ce même dépôt, l'évangélaire est d'un travail oriental, qu'au temps de Grégoire le Grand les procédés de l'émaillerie n'avaient pas encore pénétré en Italie, et que les Byzantins en étaient alors seuls en possession. Une démonstration analogue attribue cette même origine à l'épée et aux bijoux de Chilpéric (planche XXVI), et à un certain nombre de reliquaires et objets semblables qui sont dispersés dans les églises et les collections de l'Europe occidentale. Il y a là des faits curieux et peu connus dont on ne saurait trop mettre en lumière l'importance historique ; ils font comprendre les services qu'a rendus à l'esprit humain cet empire d'Orient qu'il a été si longtemps de mode, parmi les historiens, de traiter avec le dernier dédain.

De même qu'il nous a conservé, dans l'ordre de la pensée, les principaux chefs-d'œuvre des lettres grecques, de même, pour ce qui regarde les arts plastiques et les procédés qu'ils emploient, c'est l'empire grec qui a continué et perpétué des traditions, gardé des secrets de métier que l'Occident, vers le septième siècle, avait à peu près complètement perdus. Ses ateliers ne cessaient de fournir à l'Europe des modèles qui empêchaient le goût des arts de disparaître, et quand, à deux reprises, d'abord au huitième siècle, puis au onzième, il y eut en Italie, en Gaule, en Germanie, effort pour se relever et sortir de la barbarie, ce furent des artistes et des exemples grecs qui donnèrent le signal de ces premières renaissances dont la seconde devait aboutir, par un mouvement dès lors ininterrompu, au grand essor des quinzième et seizième siècles.

C'est un grand honneur pour un livre tel que celui-ci, qui, par son sujet même et par la manière dont il avait été conçu, ne pouvait manquer d'être à la fois d'une lecture peu courante et d'un prix élevé, que d'en être déjà à sa seconde édition, et d'avoir conduit son auteur à l'Institut. La première édition se composait de quatre volumes in-8° de texte et d'un album in-4° qui comprenait 150 planches ; elle avait valu à M. Labarte, en 1863, la première des médailles décernées aux travaux sur les antiquités de la France. Dès la fin de 1869, elle était presque épuisée ; de plus, elle coûtait trop cher pour que la plupart des antiquaires et des artistes pussent espérer acquérir et mettre dans leur bibliothèque cette belle collection de dessins d'objets d'art caractérisant les principales périodes du moyen âge. Ce fut surtout cette dernière considération qui décida M. Jules Labarte à s'entendre avec M. A. Morel, éditeur de tant de

beaux ouvrages d'art, pour trouver un moyen de tourner, sinon de vaincre la difficulté de rendre possible à tous l'acquisition d'un ouvrage qui avait paru d'abord ne s'adresser qu'aux très-riches amateurs et aux grandes bibliothèques publiques.

« Ce premier point acquis, » — nous empruntons ici les termes de l'avertissement mis par l'éditeur en tête du volume que nous avons sous les yeux — « il s'agissait de remanier la première édition de manière à la rendre moins coûteuse de fabrication, quoique aussi complète comme enseignement et presque aussi séduisante comme forme et comme aspect. Elle comprendra donc :

« 1° Le texte complet, revu et corrigé, de la première édition; l'auteur y a fait de nombreuses additions;

« 2° 81 planches placées en regard de la page du texte où il est question des monuments qu'elles représentent;

« 85 vignettes gravées sur bois, servant d'illustrations au texte et reproduisant toutes des objets décrits par l'auteur.

« Les additions apportées dans le texte ont de l'importance; elles répondent à quelques critiques, elles introduisent de nouveaux documents dans l'histoire de l'art, et font connaître un grand nombre de monuments qui n'avaient pas encore été signalés. Sous ce rapport, la seconde édition paraîtra préférable à la première. »

En revanche, quelque bien choisis que soient les monuments figurés dans les 81 planches que contiendront ces trois volumes, il est difficile d'admettre qu'ils puissent remplacer ceux que représentaient les 150 planches de l'ancien album. Par malheur, l'auteur n'avait pas supposé que cet ouvrage, pour lequel il n'avait épargné ni peines ni dépenses, visitant sans relâche toutes les grandes collections de l'Europe, aurait un pareil succès. Sur les 150 planches de la première édition, 108 avaient leurs pierres effacées quand le projet d'une nouvelle édition fut conçu et définitivement arrêté : 42 planches seules avaient leurs pierres intactes. L'éditeur a donc dû refaire 38 planches sur les anciens dessins ou clichés, et, grâce à l'emploi des procédés héliographiques, procédés qui n'existaient pas il y a quelques années, il a obtenu des résultats supérieurs, surtout dans la reproduction des motifs de sculpture. Une nouvelle planche, qui n'existait pas dans la première édition, a été ajoutée à la seconde. Enfin les vignettes sur bois s'élèvent à 85 dans cette édition, au lieu de 70, chiffre qu'elles atteignaient seulement dans la première. En ajoutant à ce chiffre de 85 celui de 162 fourni par les planches, il en résulte que la nouvelle édition comprend la reproduction de 247 objets d'art.

Ces planches, obtenues presque toutes à l'aide de la photographie ou exécutées sous les yeux de l'auteur par les plus habiles dessinateurs, sont d'une exécution si soignée et quelques-unes relevées de couleurs d'un aspect si séduisant, que l'on voudrait sans doute en trouver ici un plus grand nombre encore; une simple description, en matière d'objets d'art.

est si insuffisante que l'on désirerait voir figurés ainsi, avec les ressources de la chromolithographie, tous les monuments de quelque importance. Pour ne pas céder à l'espèce de désappointement que l'on éprouve en ne rencontrant pas une planche en face de la description de chaque objet curieux, il faut avoir quelque idée de ce que coûtent, quand on ne se contente pas du mauvais ou même du médiocre, des dessins d'une scrupuleuse fidélité ou de belles photographies, les reports sur pierre et les tirages en couleur. Sans les sacrifices qu'avait faits autrefois M. Labarte pour une œuvre qui a été la passion de sa vie, la librairie Morel ne pourrait certes pas donner un tel ouvrage, même avec le nombre réduit de planches que comporte l'édition actuelle, au prix de 150 francs qu'elle accorde, comme faveur, aux 200 premiers souscripteurs. La première édition coûtait 360 francs, et elle atteint déjà maintenant, dans les ventes, plus du double de ce prix. Si nous entrons dans tous ces détails, c'est que le point est capital pour presque tous ceux qui des livres font ce qu'il faut en faire, un instrument de travail; quant à ceux qui les couvrent d'or au bruit des enchères, à ceux qui n'ont point à compter avec cette redoutable question de prix que le savant, occupé à se faire une bibliothèque spéciale, voit sans cesse avec angoisse se poser devant lui, ceux-là achètent bien des livres, mais ils ne les lisent pas, et ce n'est point à eux que nous parlons.

G. Pannier.

**La Noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile, d'après les documents originaux, par Léopold Pannier.**  
Paris, A. Franck, 1873. In-8.

L'histoire des villages voisins de Paris a cela de particulier qu'elle se trouve sans cesse mêlée à l'histoire générale de la France, et les événements politiques qui se succèdent dans la capitale contribuent souvent à lui donner une grande importance. Saint-Ouen-sur-Seine a été pendant le moyen âge le séjour favori de quelques-uns de nos rois, et depuis Dagobert, qui y vécut en compagnie de saint Éloi, jusqu'à Louis XVIII, qui y signa la fameuse déclaration de Saint-Ouen (2 mai 1814), plusieurs souverains y ont laissé des souvenirs. M. Léopold Pannier, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, a entrepris de les faire revivre, et nul mieux que lui n'était préparé à cette tâche. Aussi son livre est-il rempli de rapprochements curieux, d'idées neuves, d'appréciations sérieuses sur les hommes et les choses, et surtout de documents inédits qui en rendent la lecture aussi instructive qu'attrayante.

Tous ceux qui, avant lui, avaient écrit sur Saint-Ouen étaient restés tout à fait en désaccord sur l'emplacement du palais du roi Dagobert, la villa *Clippiacum*. M. Pannier, passant en revue les opinions émises à ce sujet, aussi bien celle de dom Germain, adoptée par M. Guérard, que celle de l'abbé Lebœuf, établit par des raisons tirées de la tradition, mais surtout par des raisons philologiques, développées avec une grande luci-

dité, qu'il n'y avait qu'une seule villa de ce nom et que le siège du palais du roi était à Saint-Ouen-sur-Seine. Cette villa, dit-il, était entourée de forêts. Ici nous demandons la permission d'ouvrir une parenthèse pour rectifier une erreur contenue dans un ouvrage estimé à juste titre et dont l'auteur, M. Alfred Maury, a rendu d'immenses services à l'étude des classes agricoles et surtout de la condition forestière au moyen âge. Le savant membre de l'Institut, dans son travail sur les *Grandes forêts de la Gaule* indique la forêt de Sarris comme placée dans le coude formé par la Seine à Gennevilliers, c'est-à-dire au-dessus même de Saint-Ouen. Il fait reposer son argumentation sur une charte de Gaucher de Châtillon accordant aux religieux de Saint-Denis le droit de fonder une Villeneuve dans la forêt de Sarris. Or, pour lui cette Villeneuve n'est autre que Villeneuve-la-Gareune (1). C'est là une grave erreur : Gaucher de Châtillon n'a jamais été seigneur des environs de Saint-Denis et le village dont il s'agit est Villeneuve-Saint-Denis, dans Seine-et-Marne, voisin d'une commune qui a encore conservé le nom de la forêt, *Serris*.

Du reste, ces moines de Saint-Denis, gardiens jaloux des tombes royales, surent profiter avec une habileté peu commune du voisinage des princes, et depuis Charles Martel, qui en 741 leur donna tout le territoire de Clippiacum, jusqu'à la fin de la monarchie, ils ne cessèrent d'acquiescer aux environs de Saint-Ouen. M. Pannier a publié avec un soin scrupuleux tous les documents qu'il a pu retrouver sur ces achats de terre, il en a formé un recueil considérable, et indépendamment des renseignements que l'historien peut y puiser, l'économiste y trouvera une ample moisson pour ses études; signalons entre autres une pièce d'un intérêt capital (n° XVIII des *Preuves*), mais qui malheureusement n'est pas à sa place dans cette monographie. En effet, le Saint-Ouen cité dans cette charte se trouve en Brie; l'aumônier de l'abbaye y avait de nombreuses possessions. Le *Gerrisy* est maintenant un écart de cette commune dont le nom est devenu Le Jarrier; la Chapelle-Thiboust et Grand-Puits sont aussi dans le même pays.

Parmi tous ces contrats classés avec une méthode et un soin parfaits il faut citer, comme pièce très-importante pour l'étude de l'archéologie, un marché passé en 1308 entre Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, et Gui Dechamps, charpentier, pour la construction et l'achèvement d'une salle, d'un puits, d'une cuisine et d'autres parties dans le manoir de Saint-Ouen. Ce Charles de Valois, avec une astuce sans pareille, avait réussi à mettre la main sur les biens d'un de ses vassaux, Guillaume de Crespy; il les avait arrondis, puis s'était fait construire à Saint-Ouen une vaste demeure qui fut l'origine de la Noble Maison. Le puits, qui devait fournir l'eau à la cuisine, était construit d'une manière merveilleuse: « et se aura un dit puis une roe et en celle roe tournera quatre cordes où il aura bien cent petit seaux qui touz puiseront en l'yaue dedenz le puis et la

(1) Alf. Maury, *les Grandes forêts de la Gaule*, 2<sup>e</sup> édition, p. 162.

« gèleront si haut par l'enging que la roe mertra que elle descendra en la « cuisine et en toutes les offices de l'ostel.... » La charte tout entière mériterait d'être reproduite.

Philippe de Valois, devenu roi de France, hérita du domaine de son père, et depuis cette époque jusqu'à Louis XI la maison de Saint-Ouen fit partie de l'apanage du dauphin; mais ce fut surtout pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, au milieu même de l'invasion anglaise, que le rôle de Saint-Ouen devint important. Jean II y institua l'ordre de l'Étoile : l'auteur nous fait entrer à la cour du roi, assister aux fêtes et aux banquets offerts à cette occasion, et il donne sur cet ordre de chevalerie, sa création et son but, des détails tout à fait inédits et d'un intérêt de premier ordre. C'est à regret que nous sommes obligé de nous restreindre dans ce compte rendu : tous ceux qui s'occupent de l'histoire de France au XIV<sup>e</sup> siècle devront consulter et lire avec fruit la monographie de Saint-Ouen-sur-Seine.

Après le roi Jean, son fils Charles V négligea la Noble Maison, mais en 1386, Charles VI vint y célébrer les épousailles de sa sœur Catherine avec Jean, fils du duc de Berry. Isabeau de Bavière parait avoir affectionné particulièrement ce séjour : le roi y fit pour elle de nombreuses acquisitions et le terrain où était construite sa maison des *Bergeries* a gardé le nom d'*Hôtel de la Reine*. En 1415, l'année même de la bataille d'Azincourt, de nouvelles fêtes eurent lieu à Saint-Ouen : on y exécuta de brillantes passes d'armes où parurent des chevaliers portugais. Sous Louis XI la Noble Maison fut donnée aux religieux de Saint-Denis.

Là s'arrête le travail de M. Pannier, la partie moderne de l'histoire de Saint-Ouen devant être traitée par un autre écrivain. Nous souhaitons à cette seconde partie un historien aussi consciencieux et aussi heureux dans ses recherches que l'a été celui de ce premier volume.

ANT. HÉRON DE VILLEPOSSE.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUS

### DANS LE VINGT-QUATRIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

#### LIVRAISON DE JUILLET.

I. — Bronzes archaïques trouvés à Gourzi, en Albanie (Note lue devant la Société des antiquaires de France), par M. ALBERT DUMONT.....	1
II. — Sur l'authenticité de l'oraison funèbre attribuée à Lysias ( <i>suite et fin</i> ), par M. JULES GIRARD.....	4
III. — Les Monuments de la Péonie ( <i>Bogdan-Kouï, Alafja et Koutok</i> ) ( <i>suite</i> ), par MM. G. PRENOT et E. GUILLAUME.....	15
IV. — Inscriptions inédites ou mal publiées de Samos, par M. O. RAYET.....	36
V. — Les Cimbres et les Kymri, par M. H. d'ARBOIS DE JURAINVILLE.....	59
VI. — Fouilles de Bibracte, 1960 ( <i>suite</i> ), par M. BULLIOT.....	52
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juin).....	63

#### LIVRAISON D'AOUT.

I. — Saint-Clément de Rome, par M. TH. ROLLER.....	63
II. — Du nom de Houilles, chef-lieu de commune dans le canton d'Argenteuil (département de Seine-et-Oise), par M. MAXIMIS DZIDICZ.....	74
III. — Le Peuple d'Athènes Parthénos, étude sur les tapisseries dans l'antiquité et sur leur emploi dans l'architecture et spécialement dans la décoration du Parthénon ( <i>suite et fin</i> ), par M. LOUIS DE ROSCHAC.....	80
IV. — Le Recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines au temps de la République, par M. FÉLIX RONJOU.....	95
V. — Inscription épigraphique d'Halicarnasse, par M. O. RAYET.....	100
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juillet).....	117
Nouvelles archéologiques et correspondances.....	113
Bibliographie.....	119
FRANCS XIV. Plan du Mitréum de Saint-Clément de Rome.	
XV. Statuette de bronze.	
XVI. Basilique de Saint-Clément de Rome.	

## LIVRAISON DE SEPTEMBRE.

I. — Saint-Clément de Rome ( <i>suite</i> ), par M. TH. ROLLER.....	129
II. — Le Recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines au temps de l'Empire, par M. FÉLIX ROMIGUÉ.....	132
III. — Timbres siciliens trouvés à Arrezzo et à Chiusi, par M. A. DEMONT.....	157
IV. — Alpes Pennines, Graias, Cottias, par M. H. d'ARNOIS DE JERAINVILLE.....	160
V. — Note sur un fragment d'un vase myrrhine (fun en 1850 à l'Académie des inscriptions), par M. CH. LENOIR.....	165
VI. — Une lettre de Pruller (lettre à M. ERNEST VEYER).....	198
VII. — Une sépulture étrusque en Belgique, par M. H. SCHREIBERS.....	171
VIII. — Fouilles de Bibracte, 1859 ( <i>suite et fin</i> ), par M. E. BILLOT.....	177
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'août).....	190
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	191
Bibliographie.....	197
PLANCHES XVII, Saint-Clément de Rome. Plan.	
XVIII. Saint-Clément de Rome. Fresques.	

## LIVRAISON D'OCTOBRE.

I. — Amasia, par MM. G. PERROT et E. GUILLAUME.....	201
II. — Découvertes en Chypre ( <i>suite</i> ), par M. GEORGES COLONNA CECALDI.....	221
III. — ZHKOMA découvert à Paridon au Thracie, par M. A. DEMONT.....	229
IV. — Le Monastère de Daphni, près d'Athènes, sous la domination des princes croisés (fragment d'une Histoire de cette époque), par M. FRANÇOIS LENOIR.....	233
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de septembre).....	246
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	247
Bibliographie.....	255
PLANCHES XIX, XX, XX bis. Amasia. Tombes royales.	
XXI. Goigou. Bas-relief, etc.	

## LIVRAISON DE NOVEMBRE.

I. — Découverte du tombeau des Macchabées au Khirbet-el-Medieh, jadis Modin, par M. V. GUÉRY.....	263
II. — Le Monastère de Daphni, près d'Athènes, sous la domination des princes croisés (fragment d'une Histoire de cette époque) ( <i>suite et fin</i> ), par M. FRANÇOIS LENOIR.....	278
III. — Saint-Clément de Rome ( <i>suite</i> ), par M. TH. ROLLER.....	290
IV. — Chemis du système antique, par M. A. DEMONT.....	297
V. — La Patère d'Idalie, par M. GEORGES COLONNA CECALDI.....	304

VI. — Le Tumulus du Bois de Langres et les tumulus du Châtillonnais (Côte-d'Or). (Note de la Direction).....	317
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre).....	320
Nouvelles archéologiques.....	328
Bibliographie.....	333
PLANCHES XXII, XXIII. Saint-Clément de Rome, Crocifix. Assomption.	
XXIV. Pastère d'Italie.	

## LIVRAISON DE DÉCEMBRE.

I. — Découverte d'épées en bronze à Allas (Cantal). (Note de la Direction).....	337
II. — Stèle athénienne représentant une déposition funéraire, par M. A. DUMOST.....	339
III. — Inscriptions grecques du temple de Philes, par M. PH. VAN DER HAEGHEN.....	352
IV. — Les Fouilles du Magroy-Lambert (Côte-d'Or) (lettre à M. Alexandre Bertrand), par M. Ed. FLOUZE.....	346
V. — La Colonie romaine de Banasa et l'exploration géographique de la Mauretania Tingitana, par M. EUGÈNE DESJARDINS.....	369
VI. — Héraclée de la Lycos et la cité des Pélagons, par M. Léon HETZER.....	368
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de novembre).....	366
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	387
Bibliographie.....	393
PLANCHES XXV. Épées en bronze.	
XXIV. Carte de la Mauretania Tingitana.	

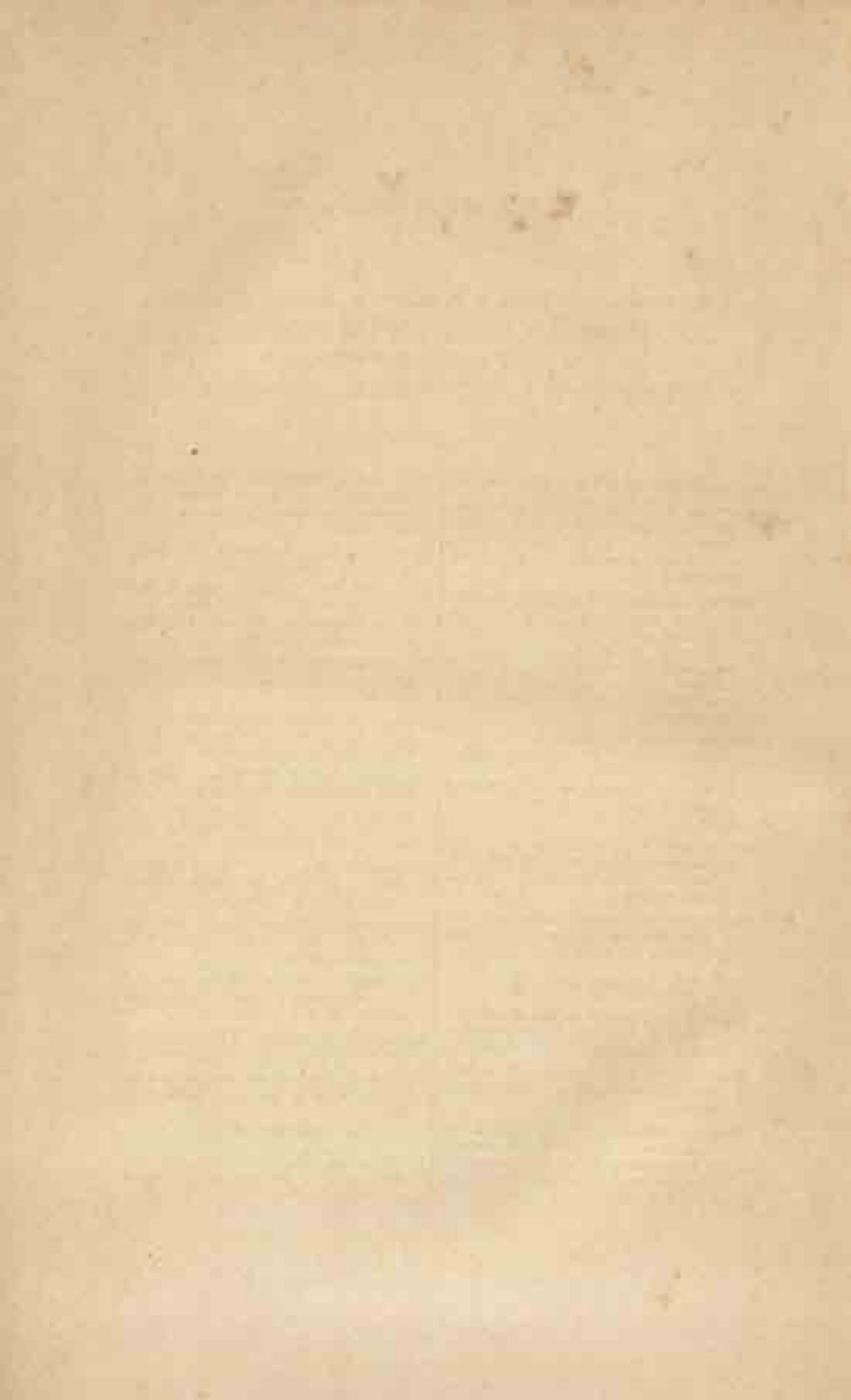


## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- A. B.** — Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions, juin, p. 63-64 (juillet). — *Id.*, juillet, p. 112 (août). — *Id.*, septembre, p. 236 (octobre). — *Id.*, octobre, p. 326-327 (novembre). — *Id.*, novembre, p. 386 (décembre).
- A. D.** — Exploration archéologique de la Galatie, par GEORGES PENNOT, GUILLAUME et DELSER, p. 255-258 (Bibl.). — Chants populaires de Rhodope, p. 331-332 (Nouv. et Corr.). — *Ἡστὶ Βελωσάπτιο Κορσίου*, etc., par SEIMON P. LAMNOS, p. 335-336 (Bibl.).
- ARSOIS DE JERAINVILLE (H. D').** — Les Cimbres et les Kyurri, p. 50-51 (juillet). — Alpes Pennines, Graie, Cottias, p. 160-167 (septembre).
- BARTHOLOMÉ (J.)** — Découverte de haches à Ornaisons, p. 191-192 (Nouv. et Corr.).
- BULLIOT (E.)** — Fouilles de Bibracte en 1869 (*suite*), p. 52-62 (juillet); — (*suite et fin*), p. 177-189 (septembre).
- CASTAGNE.** — Notes sur les fouilles de Luzoch, p. 193-194 (Nouv. et Corr.).
- C. E. R.** — Nouveau Dictionnaire grec-français, et Nouvelle Grammaire grecque, par A. CHASSANG, p. 197-199 (Bibl.).
- CHASSANG (A.)** — Nouveau Dictionnaire grec-français, et Nouvelle Grammaire grecque, p. 197-199 (Bibl. par M. C. E. R.).
- COCHET.** — Fouilles de Neuville-le-Pellet, près Dieppe, p. 330-331 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 387-388 (Nouv. et Corr.).
- COLONNA CECALDI (GEORGES).** — Découvertes en Cypre (*suite*), p. 221-228, pl. XXI (octobre). — La patère d'Idalie, p. 304-316, 2 figures dans le texte, pl. XXIV (novembre).
- COURAVERAUX (V.)** — Eschyle, Xénophon et Virgile, p. 126 (Bibl. par \*\*\*).
- DELSER.** — Exploration archéologique de la Galatie, avec GEORGES PENNOT et GUILLAUME, p. 255-258 (Bibl. par M. A. D.).
- DELOCHE (MAXIMIN).** — Du nom de Houilles, chef-lieu de commune dans le canton d'Argenteuil (département de Seine-et-Oise), p. 74-79 (août).
- DESJARDINS (ERNEST).** — La colonie romaine de Banasa et l'exploration géographique de la Mauretania Tingitana, p. 360-367, 1 figure dans le texte, pl. XXVI (décembre).
- DOZON (AUGUSTE).** — Lettres sur une ancienne peinture, p. 195-196 (Nouv. et Corr.).
- DEMOY (ALBERT).** — Bronzes archaïques trouvés à Gourias, en Albanie, p. 1-3, pl. XV (juillet). — Timbres rhodiens trouvés à Arzozo et à Chiasi, p. 155-159 (septembre). — Fragment du Rapport sur la mission dont il a été chargé en Grèce, 191-193 (Nouv. et Corr.). — *Ἐθελμα* découvert à Panidion, en Thrace, p. 219-221, 1 fig. dans le texte (octobre). — Choix du système attique, p. 297-303, 3 figures dans le texte (novembre). — Stèle athénienne représentant une déposition funéraire, p. 339-351, 1 figure dans le texte (décembre). — La population de l'Attique, d'après les inscriptions récemment découvertes, p. 263-264 (Bibl. par M. F. E.).
- F. D.** — Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions, mois d'août, p. 199 (septembre).
- F. E.** — La population de l'Attique d'après les inscriptions récemment découvertes, par ALBERT DEMOY, p. 263-264 (Bibl.).
- FLOREY (E.)** — Le tumulus du bois de Langres et les tumulus du Charillonais (Côte-d'Or), p. 317-325, 3 figures dans

- le texte (novembre). — Les fouilles du Magny-Lambert (Côte-d'Or), lettres à M. Al. Bertrand, p. 346-359 (décembre).
- FOCCART. — Sénatus-consulte inédit de l'année 170 avant notre ère, p. 113 (Nouv. et Corr.).
- FRÉSSARD (CH.-L.). — Numismatique protestante. Description de quarante-neuf médaillons de la communion réformée, p. 127-128 (Bibl. par M. G. P.).
- GIRARD (JULES). — Sur l'authenticité de l'oraison funèbre attribuée à Lysias (*suite et fin*), p. 4-16 (juillet).
- G. P. — Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Béroase d'après les textes cunéiformes et les monuments de l'art asiatique, par FRANÇOIS LEXONMANT, p. 125-126 (Bibl.). — Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde, par FRANÇOIS LEXONMANT, p. 126-127 (Bibl.). — Numismatique protestante. Description de 41 médaillons de la communion réformée, par CH. L. FRÉSSARD, p. 127-128 (Bibl.).
- GEISIN (V.). — Découverte du tombeau des Manabées au Khirbet-el-Medieh, Juda Média, p. 265-277, 6 figures dans le texte (novembre).
- GEILLAUME (E.) et G. PERROT. — Les monuments de la Périé : Boghaz-Kouï, Aladjâ et Eouk (*suite*), p. 15-35, pl. XII-XIII (juillet). — *Id.*, *erratum* et 2 figures, p. 266 (septembre). — Amasia, p. 201-220, une page de figures dans le texte, pl. XIX-XX (octobre). — Exploration archéologique de la Galatie, p. 255-258 (Bibl. par M. A. D.).
- HACHEN (PH. VAN DER). — Inscriptions grecques du temple de Phélos, p. 312-315 (décembre).
- HÉRON DE VILLEROSSE (ANT.). — La Noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, par L. PANNIER, p. 328-360 (Bibl.).
- HEZZET (LÉON). — Héracée de la Lycou et la cité des Pélagons, p. 368-385 (décembre).
- HITTON. — Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par HITTON et ZANTH, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, p. 119-125 (Bibl. par M. G. PERROT).
- LARABY (JULIEN). — Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance, p. 392-398 (Bibl. par M. G. PERROT).
- LAWROS (SEIMON P.). — Παρ Βελου-  
 πος Κοπετιου, etc., p. 333-336 (Bibl. par M. A. D.).
- LEXONMANT (CH.). — Note sur un fragment d'un vase myrrhine, p. 163-167 (septembre).
- LEXONMANT (FRANÇOIS). — Le monastère de Daphni, près d'Athènes, sous la domination des princes croisés, p. 232-245 (octobre). — (*Suite et fin*), p. 270-289 (novembre). — Essai de commentaires des fragments cosmogoniques de Béroase d'après les textes cunéiformes et les monuments de l'art asiatique, p. 124-126 (Bibl. par M. G. P.). — Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde, p. 126-127 (Bibl. par M. G. P.).
- PANNIER (L.). — La Noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, p. 328-360 (Bibl. par M. ANT. HÉRON DE VILLEROSSE).
- PERROT (G.). — Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par HITTON et ZANTH, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par HITTON, p. 119-125 (Bibl.). — Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par Jules Labarte, p. 392-398 (Bibl.).
- PERROT (G.) et E. GEILLAUME. — Les monuments de la Périé : Boghaz-Kouï, Aladjâ et Eouk (*suite*), p. 15-35, pl. XII-XIII (juillet). — *Id.*, *erratum* et deux figures, p. 266 (septembre). — Amasia, p. 201-220, une page de figures dans le texte, pl. XIX-XX (octobre). — Exploration archéologique de la Galatie, p. 255-258 (Bibl. par M. A. D.).
- PRELLER (L.). — Une lettre de Preller, p. 168-170 (septembre).
- RAMES (B.). — Découverte d'épées en bronze à Allès (Cantal), p. 337-338, pl. XXV (décembre).
- RILEY (O.). — Inscriptions inédites ou mal publiées de Samos, p. 56-59 (juillet). — Inscription apocryphe d'Halicarnasse, p. 100-111 (août).
- ROSIOT (FÉLIX). — Le recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines au temps de la république, p. 95-106; — (*suite*), p. 152-156 (septembre).
- ROLLEN (TH.). — Saint-Clément de Rome, p. 65-73, 1 fig. dans le texte, pl. XIV et XVI (août); — (*suite*), p. 129-131, pl. XVII et XVIII (septembre); — (*suite*),

- p. 299-296, pl. XXII et XXIII (no-  
vembre).
- ROCHARD (Louis DE). — Les péplos d'Athé-  
nés Parthénon; étude sur les tapisseries  
dans l'antiquité et sur leur emploi dans  
l'architecture et spécialement dans la  
décoration du Parthénon (*suite et fin*),  
p. 80-94 (août).
- SCHERMANS (H.). — Une sépulture étrus-  
que en Belgique, p. 170-176 (sep-  
tembre).
- TOURNIER (Ed.). — Bibliothèque de l'École  
des hautes études, sciences philologiques  
et historiques. Exercices critiques de la  
conférence de philologie grecque, p. 199-  
200 (Bibl. par un anonyme).
- VAST (HANS). — Origines de l'Allemagne  
et de l'Empire germanique, par JULES  
ZELLER, p. 256-263 (Bibl.).
- X. — Congrès de Bruxelles, compte-rendu,  
p. 247-250 (Nouv. et Corr.).
- ZELLER (JULES). — Origines de l'Allemagne  
et de l'Empire germanique, p. 259-263  
(Bibl. par M. HANS VAST).
- \*\*\* — Eschyle, Xénophon et Virgile, par  
V. COORDAYEUX, p. 126 (Bibl.).
-



## TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ASIE. — III. GRÈCE.

IV. ITALIE. — V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.

VII. PAYS DIVERS. — VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

### I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 113-118 (août); — p. 191-196 (septembre); — p. 247-254 (octobre); — p. 323-334 (novembre); — p. 387-392 (décembre).

Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions, mois de juin, par A. B., p. 63-64 (juillet); — *Id.* juillet, p. 112 (août); — *Id.* août, par F. D., p. 199 (septembre); — *Id.* septembre, par A. B., p. 246 (octobre); — *Id.* octobre, p. 326-327 (novembre); — *Id.* novembre, p. 386 (décembre).

Sixième session du Congrès International d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, annonce, p. 117 (Nouv. et Corr.); — Congrès de Bruxelles, compte rendu par M. X., p. 247-250 (Nouv. et Corr.).

L'Indicateur de l'archéologue et du collectionneur, dirigé par G. de Mortillet, p. 194-195 (Nouv. et Corr.); — p. 334 (Nouv. et Corr.).

Sommaires de journaux archéologiques, p. 116-118 (Nouv. et Corr.); — p. 396-391 (Nouv. et Corr.).

### II. ÉGYPTE ET ASIE.

Inscriptions grecques du temple de Philés, par M. PH. VAN DER HAEGHEN, p. 342-345 (décembre).

Revue critique de l'inscription dite de Borsippa (tour de Babel), p. 116-117 (Nouv. et Corr.).

Essai de commentaire des fragments cosmologiques de Bérose, d'après les textes cunéiformes et les monuments de l'art assyrien, par FRANÇOIS LENOIR, p. 124-126 (Bibl. par M. G. P.).

Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde, par FRANÇOIS LENOIR, p. 126-127 (Bibl. par M. G. P.).

Découvertes archéologiques à Jérusalem, p. 332-333 (Nouv. et Corr.).

Découverte du tombeau des Macchabées au Khirbet-el-Medieh, jadis Modin, par M. V. GRÉGAN, p. 263-277, 6 figures dans le texte (novembre).

Note sur un fragment d'un vase myrrhin, par feu CH. LENOIR, p. 163-167 (septembre).

Exploration archéologique de la Galatie, par GEORGES PERROT, GUILLAUME et DUBERT, p. 253-258 (Bibl. par M. A. D.).

Les monuments de la Pterée : Boghaz-Keul, Aladja et Eotuk, par MM. G. PERROT et GUILLAUME (suite); p. 15-35, pl. XII-XIII (juillet); — *Erratum* et 2 figures, p. 209 (septembre).

Amasis, par MM. G. PERROT et E. GUILLAUME, p. 291-220, une page de figures dans le texte, pl. XIX-XX (octobre).

Découvertes en Chypre, par M. GEORGES COLONNA CECCALDI (suite), p. 221-228, pl. XXI (octobre).

La patère d'Idalio, par M. GEORGES COLONNA CECCALDI, p. 304-310, 2 fig. dans le texte, pl. XXIV (novembre).

Inscription agonistique d'Halicarnasse, par M. O. HAYET, p. 109-111 (août).

Inscriptions inédites ou mal publiées de Samos, par M. O. HAYET, p. 36-39 (juillet).

### III. GRÈCE.

Fragment du rapport de M. ALBERT DEMONT sur la mission dont il a été chargé en Grèce, p. 191-193 (Nouv. et Corr.).

- La population de l'Attique d'après les inscriptions récemment découvertes, par ALBERT DEMOY, p. 263-264 (Bibl. par M. F. E.).
- Correspondance d'Athènes, p. 388-389 (Nouv. et Corr.).
- Le péplos d'Athènes Parthénon; étude sur les tapisseries dans l'antiquité et sur leur emploi dans l'architecture et spécialement dans la décoration du Parthénon, par M. LOUIS DE BONCASTU (*suite et fin*), p. 40-95 (août).
- Stèle athénienne représentant une déposition funèbre, par M. ALBERT DEMOY, p. 339-341, 1 figure dans le texte (décembre).
- Chemins du système attique, par M. ALBERT DEMOY, p. 297-303, 3 figures dans le texte (novembre).
- Héraclès de la Lycos et la cité des Pélagos, par M. LÉON HERZET, p. 368-369 (décembre).
- ΣΗΚΩΜΑ découvert à Panidon en Thrace, par M. ALBERT DEMOY, p. 229-231, une figure dans le texte (octobre).
- Chants populaires de Rhodope, par M. A. D., p. 331-332 (Nouv. et Corr.).
- Le monastère de Daphni près d'Athènes, sous la domination des princes croisés, par M. FRANÇOIS LENOIR, p. 232-245 (octobre); — (*suite et fin*), p. 279-289 (novembre).
- Ἡοὶ Βελασπίου Κορυνηίου, etc., par SYRMINOS P. LAMBRIS, p. 335-336 (Bibl. par M. A. D.).
- Sur l'authenticité de l'oraison funèbre attribuée à Lysias, par M. JULES GIARD; — (*suite et fin*), p. 4-14 (juillet).
- Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques. Exercices critiques de la conférence de philologie grecque, par Ed. TOUSSAINT, p. 199-200 (Bibl.).
- Nouveau Dictionnaire grec-français, et Nouvelle Grammaire grecque, par A. CHASSANO, p. 197-199 (Bibl. par M. C. E. R.).
- Bronze archaïque trouvé à Gourzi en Albanie, par M. ALBERT DEMOY, p. 1-3, pl. XV (juillet).
- IV. ITALIE.**
- Recueil des monuments de Ségeste et de Selinonte, mesurés et dessinés par HITTORF et ZANZI, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par HITTORF, p. 119-124 (Bibl. par M. G. PERRON).
- Timbres rhodiens trouvés à Arezzo et à Clusium, par M. ALBERT DEMOY, p. 155-159 (septembre).
- Sénatus-consulte inédit de l'année 179 avant notre ère, par M. FOCARÉ, p. 113 (Nouv. et Corr.).
- Le recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines au temps de la république, par M. PÉLUS ROMON, p. 95-108 (août); — (*suite*), p. 142-150 (septembre).
- Les fouilles à Rome, p. 334 (Nouv. et Corr.).
- Fouilles à Rome, p. 289 (Nouv. et Corr.).
- Découverte importante dans les fouilles du Forum de Rome, p. 252-253 (Nouv. et Corr.).
- Découverte de deux sarcophages à Rome, p. 333-334 (Nouv. et Corr.).
- Mosaïques antiques dans les environs de Rome, p. 328-329 (Nouv. et Corr.).
- Vente de la collection de monnaies romaines du marquis de M., p. 114 (Nouv. et Corr.).
- Bibliothèque des beaux-arts, restaurations des monuments romains, p. 250-252 (Nouv. et Corr.).
- Saint-Clément de Rome, par M. TH. ROULET, p. 62-73, 1 fig. dans le texte, pl. XIV et XV (août); — (*suite*), p. 129-141, pl. XVII-XVIII (septembre); — (*suite*), p. 290-296, pl. XXII-XXIII (novembre).
- V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.**
- Dolmen de Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), p. 328 (Nouv. et Corr.).
- Découverte de haches à Ornaisons, par M. J. BERNHARDT, p. 191-192 (Nouv. et Corr.).
- Découverte d'épées en bronze à Allès (Cantal), par M. B. RAUZY, p. 337-338, pl. XXV (décembre).
- Fouilles d'un tumulus de la Côte-d'Or, p. 259 (Nouv. et Corr.).
- Le tumulus du bois de Langres et les tumulus du Châtillonais (Côte-d'Or), par M. E. FLOUZY, p. 317-325, 3 fig. dans le texte (novembre).
- Les fouilles de Magny-Lambert (Côte-d'Or), lettre à M. A. Bertrand, par M. E. FLOUZY, p. 346-359 (décembre).
- Notes sur les fouilles de Luserch, par M. CASTANÉ, p. 193-195 (Nouv. et Corr.).
- Les Clapiers et les Kymri, par M. H. P'ANNOU DE JERAINVILLE, p. 49-51 (juillet).

- Du nom de Houilles, chef-lieu de commune dans le canton d'Argenteuil (Seine-et-Oise), par M. MAXIMIN DELOCHES, p. 74-79 (août).
- VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.**
- Alpes Pennines, Grail, Cottin, par M. H. D'ARNOIS DE JESAINVILLE, p. 100-102 (septembre).
- Fouilles de Bibracte en 1869, par M. E. BULLIOT (*suite*, p. 52-62 (juillet); — *suite et fin*), p. 177-189 (septembre).
- Fouilles de Neuville-le-Pollat, près Dieppe, par M. l'abbé COCHER, p. 330-331 (Nouv. et Corr.); — p. 387-388 (Nouv. et Corr.).
- Statuette antique de Vienne (Isère), p. 329 (Nouv. et Corr.).
- Découvertes faites à Brou (Ain), p. 253-254 (Nouv. et Corr.).
- Découverte d'un four à toiles du XIV<sup>e</sup> siècle dans la forêt de Roumare (Seine-inférieure), p. 115-116 (Nouv. et Corr.).
- Namismatique protestante. Description de quarante-un méreaux de la communion réformée, par Ch. L. FAUSSANT, p. 127-128 (Bibl. par M. G. P.).
- La Noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, par L. PANNIER, p. 398-400 (Bibl. par M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE).
- VII. PAYS DIVERS.**
- Une sépulture étrusque en Belgique, par M. H. SCHREMMANS, p. 170-176 (septembre).
- Inscription trouvée à Kennigsfeld, p. 330 (Nouv. et Corr.).
- Archéologie romaine en Souabe, p. 329-330 (Nouv. et Corr.).
- Tombeaux romains des environs de Ratisbonne, p. 114-115 (Nouv. et Corr.).
- Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique, par JEAN ZELLEN, p. 259-263 (Bibl. par M. HENRI VAST).
- Une lettre de Praller, p. 168-170 (septembre).
- Lettre sur une ancienne peinture, par M. AUGUSTE DOZON, p. 193-196 (Nouv. et Corr.).
- Vente de la collection de monnaies du Bosphore-Cimmérien, de J. LEMAY, p. 112-114 (Nouv. et Corr.).
- Cimetière aux environs de Misakht, p. 389-390 (Nouv. et Corr.).
- La colonie romaine de Banasa et l'exploration géographique de la Maurétania Tingitana, par M. ERNEST DESJARDINS, p. 300-307, 1 fig. dans le texte, pl. XXVI (décembre).
- VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.**
- Eschyle, Xénophon et Virgile, par V. COCHET, p. 126 (Bibl. par \*\*\*).
- Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par JEAN LARANTÉ, p. 303-308 (Bibl. par M. G. PERRON).

14. C-92

*"A book that is shut is but a block"*

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA  
Department of Archaeology  
NEW DELHI.

Please help us to keep the book  
clean and moving.